



HAL
open science

Les Polonais en France dans l'immédiat après-guerre (1944–1949)

Pawel Sękowski

► **To cite this version:**

Pawel Sękowski. Les Polonais en France dans l'immédiat après-guerre (1944–1949). Histoire. Université Paris-Sorbonne - Paris IV; Uniwersytet Jagielloński (Kraków, Polska), 2015. Français. NNT : 2015PA040077 . tel-04266727

HAL Id: tel-04266727

<https://theses.hal.science/tel-04266727>

Submitted on 31 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE II
Histoire moderne et contemporaine
LABORATOIRE DE RECHERCHE
IRICE UMR 8138



UNIWERSYTET JAGIELLOŃSKI
WYDZIAŁ HISTORYCZNY

T H È S E
pour obtenir les grades des

DOCTEUR
DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE
Discipline : Histoire des Relations
internationales

DOCTEUR
DE L'UNIVERSITÉ JAGELLONNE
es Sciences humaines, discipline : Histoire

Présentée et soutenue par :

Paweł SĘKOWSKI

le 6 juillet 2015

**Les Polonais en France
dans l'immédiat après-guerre
(1944 – 1949)**

Sous la direction de :

M. Olivier Forcade – Professeur, Université Paris Sorbonne – Paris IV
M. Wojciech Rojek – Professeur, Université Jagellonne, Kraków

Membres du jury :

M. Krzysztof Zamorski – Professeur, Université Jagellonne, Kraków
M. Didier Musiedlak – Professeur, Université de Paris Ouest – Nanterre La Défense
M. Józef Łaptos – Professeur, Université Pédagogique, Kraków
Mme Janine Ponty - Professeur émérite, Université de Franche-Comté, Besançon

Remerciements

Cette thèse n'aurait pas été accomplie sans l'aide et les conseils de nombreuses personnes. C'est ici l'occasion de les remercier. Tout d'abord, je voudrais remercier mes directeurs de recherche dont la tutelle était indispensable pour que ce travail puisse être accompli. J'aimerais particulièrement remercier M. le Professeur **Olivier Forcade** de l'Université Paris Sorbonne – Paris IV qui n'était pas seulement mon directeur de recherche français – avec toute la grande aide qui en est issue – mais aussi le parrain véritable sur les sentiers de ma vie scientifique au cours de cinq dernières années. Mes remerciements vont à M. le Professeur **Wojciech Rojek** de l'Université Jagellonne de Cracovie, mon directeur de recherche polonais, et à son prédécesseur à ce poste M. le Professeur **Czesław Brzoza**, du même établissement. Leurs conseils et remarques étaient très précieux, de même l'aide dans toutes les démarches administratives pendant plus de cinq ans de la préparation de cette thèse.

Je remercie tous ceux qui ont financé mes recherches doctorales, à de diverses étapes de ce processus, et sans qui certainement cette thèse ne serait pas aboutie. Or, les recherches systématiques dans les archives et bibliothèques de trois pays exigent de certains moyens financiers. L'**Ambassade de France à Varsovie** attribua la bourse du Gouvernement français qui m'a permis d'effectuer les recherches en France pendant dix mois, pendant deux semestres des années 2010-2011 et 2011-2012. Grâce aux bourses doctorales annuelles de l'**Université Jagellonne** que j'ai reçues entre 2010 et 2013, j'ai pu limiter mon activité professionnelle et même l'abandonner pour une année essentielle de la rédaction de ma dissertation. La **Société Historique et Littéraire Polonaise à Paris** a financé, dans le cadre des bourses du Fonds Jean et Suzanne Brzękowski, mes deux séjours mensuels à Paris, en 2010 et en 2011. La bourse du Fonds Florentyna Kogutowska, attribuée par M. le **Recteur de l'Université Jagellonne** pour un séjour mensuel à l'étranger lors de l'année 2011-2012, m'a permis d'effectuer des recherches à Londres. Mes trois séjours scientifiques hors la Pologne furent financés par la **Faculté d'Histoire de l'U. J.** dans les cadres des concours pour le soutien aux jeunes chercheurs. Un certain soutien financier m'a aussi été attribué à deux reprises par la **Société des Doctorants de l'U. J.** (*Towarzystwo Doktorantów U. J.*) par la voie des concours pour l'aide financière organisés par cette société.

Je voudrais remercier M. le Professeur **Krzysztof Stopka** et M. le Professeur **Krzysztof Ożóg**, les directeurs succesifs des Archives de l'Université Jagellonne où j'ai travaillé pendant plus de trois ans de la période de préparation de cette thèse. Grâce à leurs bienveillance et indulgence j'ai pu effectuer des voyages scientifique en France et en Grande-Bretagne, étant

libéré temporairement de mes obligations professionnels. Mes remerciements vont aussi à M. le Docteur **Mariusz Jakubek**, directeur-adjoint de ces Archives et pendant quelque temps chargé ad interim de leur direction.

J'ai été particulièrement sensible à la bienveillance de M. le Professeur **Andrzej K. Banach**, ancien doyen de la Faculté d'Histoire de l'U. J., comme celle de M. le Professeur **Stanisław A. Sroka** et M. le Docteur habilité **Sławomir Sprawski**, directeurs successifs de l'Institut d'Histoire constituant une unité au sein de cette Faculté. Je les remercie de leur intérêt pour mes recherches. J'exprime mes remerciements à M. le Docteur habilité **Stanisław Pijaj**, directeur-adjoint de l'Institut d'Histoire de l'U. J.

Parmi tous les membres du personnel des institutions où j'ai conduit mes recherches, je voudrais remercier particulièrement Mme **Ewa Rutkowska**, responsable des manuscrits dans la Bibliothèque Polonaise de Paris et M. le Docteur **Witold Zahorski**, secrétaire de la Société Historique et Littéraire Polonaise. Je me sens aussi obligé de mentionner la Direction et le Personnel du Centre scientifique de l'Académie polonaise des Sciences à Paris, notamment son ancien directeur M. le Professeur **Jerzy Pielaszek**.

Je remercie M. **Maciej Morawski**, fils du dernier ambassadeur à Paris du gouvernement polonais en exil, qui a bien voulu accepter de me donner son parole, ses souvenirs et remarques personnelles contribuant à l'enrichissement de cette thèse de doctorat. Mes remerciements vont aussi à Mme **Hélène Argaud née Zalewska**, ancienne déportée par les Allemands dans la France occupée pour des travaux forcés, puis « personne déplacée » de nationalité polonaise en France libérée. J'ai pu écouter ses souvenirs lors de l'interview à Privas (Ardèche) et faire l'usage de la photographie familiale de l'époque, grâce au soutien de mon collègue, Docteur **Frédéric Zalewski**, maître de conférence à l'Université Paris X.

Je voudrais remercier mon bon collègue **Simon Catros**, doctorant à l'Université Paris Sorbonne, qui deviendra bientôt docteur en histoire aussi. Je suis reconnaissant de son aide dans ma recherche d'un certain nombre de publications se trouvant dans des bibliothèques françaises, surtout au cours de la phase ultime de la rédaction de cette thèse.

Enfin, je remercie ma femme **Zuzanna** et mes enfants **Zofia et Jerzy** qui ont patiemment subi les années de mon travail sur cette thèse de doctorat, étant très indulgents et me soutenant pendant toute la période de sa préparation.

Annotation linguistique

La thèse étant rédigée en français, il fallait souvent, bien évidemment, décider de l'emploi des expressions en langue polonaise soit de leur traduction. Nous utilisons alors la traduction des phrases issue des sources examinées, en ne mettant à côté d'une expression originale qu'au cas où cela semblait indispensable.

En ce qui concerne les patronymes et les prénoms des Polonais, nous avons décidé de nous servir de leurs versions originales, si les intéressés s'en servaient. Ainsi dans la thèse apparaissent le recteur Franciszek Cegiełka ou les ambassadeurs Kajetan Morawski et Stanisław Skrzyszewski. Certaines personnalités se servaient de la forme française de leur prénom ou utilisaient les deux formes – polonaise et française – en fonction de la situation. Nous avons pris la décision de n'utiliser des formes françaises que dans le cas des Français d'origine polonaise qui en faisaient l'usage eux-mêmes, comme André Poniatowski ou François Pulaski (Pułaski).

Les signes diacritiques sont conservés, ce qui concerne aussi les toponymes polonais – par exemple Wrocław et Gdańsk. Par contre, nous avons préféré d'utiliser les versions françaises des toponymes ayant une traduction usuelle – comme Varsovie et Cracovie (Warszawa et Kraków en polonais).

S'il s'agit des sigles utilisés dans la thèse pour les organisations polonaises les plus importantes en France, nous avons choisi la version française, étant donné que les noms polonais de ces associations avaient leurs traductions françaises usuelles et souvent même officielles. Il s'agit surtout de principaux centres associatifs des immigrés polonais en France de l'époque. C'est pourquoi *Centralny Związek Polaków we Francji* – l'Union centrale des Polonais en France est devenue l'UCPF, *Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego* – le Comité polonais de Libération nationale, ensuite *Rada Narodowa Polaków we Francji* – Conseil national des Polonais de France est devenu le CPLN, puis le CNPF et *Polskie Zjednoczenie Katolickie* – l'Union des Associations catholiques polonaises est mentionnée par le sigle UACP.

Mais la majorité des noms des associations polonaises mentionnées dans la thèse est écourtée avec l'usage des sigles polonais, comme une version française du sigle n'étaient pas en l'usage – par exemple *Organizacja Pomocy Ojczyźnie* – l'Organisation d'Aide à la Patrie est

évoquée par le sigle OPO et *Federacja Emigrantów i Robotników Polskich* – la Fédération des Ouvriers et Émigrés polonais en France par le sigle FREP. D'autres associations ou institutions polonaises ne sont évoquées que dans leurs formes complètes françaises (sans sigles), sauf la première citation dans la thèse, où le nom polonais est mentionné entre parenthèses.

En ce qui concerne les ministères de plusieurs gouvernements mentionnés dans la thèse, ceux-ci sont mentionnés d'habitude sans préciser de quel gouvernement il s'agit, sauf le cas où les titres formels d'un office particulier sont identiques dans plusieurs cas ou qu'il ne soit pas évident dans une situation concrète auquel gouvernement se réfère telle ou telle phrase. Dans le cas de l'office responsable de l'enseignement, le gouvernement français possédait dans sa structure le ministère de l'Éducation nationale, le gouvernement polonais de Varsovie avait son ministère de l'Instruction (*Ministerstwo Oświaty*) et le gouvernement polonais en exil à Londres possédait son ministère de l'Instruction publique et des Cultes (*Ministerstwo Wyznań Religijnych i Oświecenia Publicznego*), de manière qu'il ne faut pas apporter des précisions supplémentaires, sauf la première citation dans la thèse. De même, le gouvernement français possédait le ministère du Travail et le gouvernements polonais en concurrence leurs ministères du Travail et la Protection sociale (*Ministerstwo Pracy i Opieki Społecznej*) – c'est pourquoi il n'y a pas de besoin d'expliquer le terme « ministre du Travail » mais il faut préciser auquel gouvernement se réfère le terme « ministère du Travail et de la Protection sociale ». C'est aussi le cas des ministères de l'Intérieur (en polonais : *Ministerstwo Spraw Wewnętrznych*), car tous les trois gouvernements concernés possédaient dans leurs structures les offices nommés identiquement.

Dans un cas particulier de ministères des Affaires étrangères de deux pays, nous avons pris la décision d'utiliser le sigle MAE pour celui français et le sigle polonais MSZ (*Ministerstwo Spraw Zagranicznych*) pour ceux des gouvernements polonais en concurrence. Ce sont les seuls ministères dont les noms sont abrégés dans cette thèse.

Introduction

La problématique de la situation et l'évolution de la communauté polonaise en France au cours des premières années après la Seconde Guerre mondiale est très importante du point de vue de l'histoire sociale et politique des Polonais mais aussi comme la contribution à l'histoire des immigrés en France et celle de leur intégration progressive à la société d'accueil.

Cette question est d'autant plus importante que juste après la Libération de la France de l'occupation allemande la population polonaise en France était très nombreuse, en comptant 423 470 personnes, selon le recensement national de la population du mois de mars 1946. Les citoyens polonais constituaient plus de 24 % de tous les étrangers résidant en France, et ce pourcentage était plus élevé qu'avant le 3 septembre 1939. Le nombre des Polonais les plaçait au second rang parmi toutes les communautés étrangères, juste après celle italienne. Cette deuxième position sera tenue par les Polonais jusqu'au début des années cinquante¹.

La population qui constitue l'objet d'intérêt de cette thèse est la communauté polonaise, fixée sur le territoire français depuis l'entre-deux-guerres, dans leur forte majorité ayant statut des « travailleurs étrangers » ou étant membres de familles de ceux-ci. Étant donné que le statut juridique, la vie sociale et associative de « nouveaux » immigrés polonais – c'est-à-dire des Polonais venus en France au cours des hostilités ou au cours de premières années suivant la Libération – étaient fort différents de ceux des « anciens » immigrés polonais, la « nouvelle » immigration polonaise ne se trouve pas au centre de cette étude. Bien entendu, les réfugiés de guerre et « personnes déplacées » seront aussi mentionnés – à un niveau indispensable pour présenter la situation générale de la communauté polonaise en France à l'époque examinée. L'adoption de la France continentale comme le territoire examiné veut dire que les recherches ne concernent pas des départements d'outre-mer (DOM) ni les territoires de l'Algérie et du Maroc.

La délimitation chronologique admise par l'auteur exige quelque explication. L'année 1944 apporta la Libération de la France de l'occupation hitlerienne et la prise du pouvoir dans

¹ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes, France, 1789–2002*, Paris, Belin, 2003, p. 295.

la République française, à nouveau libre, par le Gouvernement provisoire de la République française, dirigé par le général Charles de Gaulle. Il ne faut pas expliquer que ces événements changèrent profondément la situation des Polonais résidant en France – et cela au niveau qui justifie le choix de la Libération pour le début chronologique de l'analyse approfondie. La Libération permit aux Polonais en France de reconstruire leur vie sociale, culturelle, religieuse, et politique, avec toute sa différenciation intérieure. L'année 1949 se caractérisait par le tournant dans la situation internationale générale, ce qui portait des conséquences immenses sur la situation de la population polonaise en France. La fin des illusions sur l'éventualité de l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale (cette fois-ci entre l'Union soviétique et ses anciens alliés de l'Ouest) et l'entrée dans une nouvelle époque de la « guerre froide » dans laquelle la France s'était prononcé en faveur des Anglo-Saxons, contribuèrent au changement profond de la situation des organisations et institutions polonaises en France et à la grave crise dans les relations bilatérales franco-polonaises. Un facteur supplémentaire était constitué par le processus d'assimilation des cercles de plus en plus larges de la population polonaise en France avec la société indigène. C'était en 1949 que l'organisation centrale des associations polonaises reconnaissant le gouvernement de la République de Pologne à Varsovie – le Conseil national des Polonais de France (*Rada Narodowa Polaków we Francji*) – fut interdite et dissoute par les autorités françaises. La même année, l'autre courant des militants polonais en France créa, sur la base de l'organisation centrale des associations catholiques polonaises en France – l'Union des Associations catholiques polonaises (*Polskie Zjednoczenie Katolickie*, UACP), l'Union des Éclaireurs polonais (*Związek Harcerstwa Polskiego*) et du courant politique appuyant Stanisław Mikołajczyk, la nouvelle organisation nommée le Congrès de la Polonia de France (*Kongres Polonii Francuskiej*) qui ensuite devint le plus important organisme social des Polonais en France. La troisième organisation centrale des associations polonaises – Union centrale des Polonais de France (*Centralny Związek Polaków we Francji*, UCPF), qui comme l'USCP ne reconnaissait pas le gouvernement polonais de Varsovie, était proche du courant socialiste, l'ancienne *sanacja* (« assainissement », courant militariste qui s'était construit avant-guerre autour du maréchal Józef Piłsudski) et des cercles militaires polonais à l'Ouest de l'Europe. En 1949, l'UCPF se trouva déjà en état de crise profonde, tant financière que structurelle, et elle ne retrouva jamais son ancienne importance.

Objectifs de la thèse

L'objectif de cette thèse est l'analyse de la situation et de l'histoire de la communauté polonaise en France dans les dimensions sociale, politique, culturelle et dans les aspects précis choisis.

L'autre objectif est la présentation de la population polonaise comme – dans l'opinion de l'auteur – étant exemplaire de la situation des immigrés en France dans l'immédiat après-guerre, en prenant en considération les facteurs économiques, démographiques et politiques. Les Polonais constituent ainsi un modèle très précis de l'enjeu de l'enseignement étranger en France, et plus largement de toute la politique d'assimilation et d'intégration à la française, enfin de la question des rapatriements des immigrés vers leurs pays d'origine.

À côté des aspects susmentionnés du caractère général, il y a bien des questions plus spécifiquement « intérieures, proprement polonaises », comme l'activité des associations et même des partis politiques polonais en France, dans le contexte de l'existence d'au moins deux centres de pouvoir exécutif suprême, hostiles l'un à l'autre : le Gouvernement de la République de Pologne en exil à Londres et le Gouvernement de la République de Pologne (populaire) à Varsovie. Depuis le mois d'octobre 1947, il existait, par ailleurs, un troisième courant concentré autour de l'ancien premier ministre polonais de Londres et ancien vice-premier ministre du gouvernement provisoire varsovien Stanisław Mikołajczyk. Celui-ci ne reconnaissait dorénavant aucun de deux gouvernements polonais.

L'auteur prétend que les premières années après la Seconde Guerre mondiale constituaient la période de la plus grande activité de la population polonaise en France dans les domaines de la politique et de la vie associative, au cours de tout le vingtième siècle. C'était, à la fois, le temps de la grande incertitude et de l'instabilité de la situation politique internationale, aussi bien que de la situation intérieure en Pologne et, également en France à un autre point de vue. Cela contribuait aux divisions profondes et souvent violentes au sein de la population polonaise en France.

Tout cela ne change en rien que l'immédiat après-guerre, plus encore que les années précédant la Seconde Guerre mondiale, constituait une période clé pour l'accélération du processus social de l'intégration des immigrés polonais à la société et au pays d'accueil. L'auteur prétend que c'était dans le contexte de la décision clé d'un éventuel retour en Pologne dans le cadre de l'action du rapatriement des travailleurs polonais de France ou de la continuation de la vie en France, que les immigrés polonais qui y restaient décidèrent de s'engager sur le chemin de l'intégration. C'était ainsi que la voie des Polonais en France vers

les Français d'origine polonaise fut ouverte pour la « deuxième génération » de l'immigration polonaise, tandis que leurs parents acceptèrent consciemment ce processus.

L'étude approfondie de la situation des Polonais en France et de l'évolution que cette communauté immigrée subissait constitue selon l'auteur une contribution très importante à l'histoire des émigrés polonais, aussi bien qu'à l'histoire des immigrants en France. L'histoire de l'immigration, dans laquelle veut s'inscrire cette thèse, montre que si les formes de déplacement et les conditions d'installation des immigrants prennent des formes différentes dans le temps et dans l'espace, les problèmes principaux qui se posent dans un pays d'installation pour les populations intéressées restent semblables, ou au moins comparables². L'histoire de l'immigration, comme la sociologie de l'immigration, sont dominées par des chercheurs représentant la nation d'installation, dont la partie importante est imprégnée de l'orientation « assimilatrice » ou « intégratoire ». Cette thèse est l'exemple d'une étude faite par l'historien originaire de la nation de départ. Cela ne veut pas dire que les phénomènes sociaux analysés, comme par exemple l'intégration des immigrants à la société d'installation, la naturalisation, ou au contraire la résistance contre ces processus au nom de l'attachement au pays d'origine, seront perçus comme « bons » ou « mauvais », attendus ou regrettables. Bien que des historiens de l'immigration originaires du pays de départ représentent souvent, pour leur part, l'orientation « résistante », l'auteur de cette thèse prétend poser cette problématique sans aucun présupposé.

Présentation du corps des sources

Les sources principales pour la recherche dans le sujet examiné sont les documents des archives françaises, polonaises et britanniques. Ces sources se trouvent dans les archives françaises et dans celles polonaises en Pologne, en France et en Grande-Bretagne. Une valeur auxiliaire est portée par les documents d'État britanniques.

En France, les recherches ont été effectuées surtout dans les Archives Nationales de Paris, en particulier les documents produits par l'appareil administratif et gouvernemental de la République française et dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères à La Courneuve (documents diplomatiques français concernant la Pologne et les Polonais en France). L'auteur a aussi effectué la recherche détaillée dans les Archives Départementales du Nord à Lille, étant donné que le Nord et le Pas-de-Calais, soumis à l'époque examinée aux Commissariats de la

² Andrea Rea, Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, p. 5.

République à Lille, étaient les départements où le nombre de Polonais – mineurs de l’immigration économique de l’entre-deux-guerres – était particulièrement élevé. La recherche supplémentaire fut effectuée dans les Archives de la Préfecture de Police à Paris (sous-séries concernant les Polonais). L’auteur examina aussi les matériaux déposés dans les Archives Nationales du Monde de Travail à Roubaix (documents des compagnies des mines situées au Nord de la France) et dans les Archives de Paris (matériaux de la Mairie de Paris), où pourtant il y a très peu d’informations pour le sujet de cette thèse. Des documents isolés qui sont importants du point de vue du sujet examiné se trouvent dans la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (BDIC) à Nanterre et dans la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Paris.

Les recherches dans la BDIC et dans la BNF étaient très fructueuses dans le cas de la presse polonaise parues en France dans les années 1944–1949. C’est à Nanterre où se trouve la collection la plus complète de la presse rédigée par les immigrés en France, y compris la population polonaise. En France, les recherches approfondies furent aussi effectuées dans les archives de la Bibliothèque Polonaise de Paris. Il s’agit des fonds d’origine privée des militants et des associations polonaises du caractère anticomuniste en France (soit neutres, dans plusieurs cas).

En ce qui concerne les recherches archivales effectuées en Pologne, il fallait surtout les entreprendre dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne à Varsovie (*Archiwum Ministerstwa Spraw Zagranicznych*). Nous y trouvons, entre autres, les rapports consulaires polonais de France et les matériaux concernant l’action de rapatriement massif organisé par les autorités de la Pologne populaire dans l’immédiat après-guerre. Le deuxième lieu clé de la recherche en Pologne était les Archives des Actes Nouveaux à Varsovie (*Archiwum Akt Nowych*) où sont déposés les documents de l’appareil du gouvernement polonais de Varsovie et des associations polonaises en France reconnaissant le gouvernement varsovien. Les recherches complémentaires ont été effectuées dans les archives de l’Institut de la Mémoire nationale (*Instytut Pamięci Narodowej*), où se trouvent les documents produits comme l’effet de l’intérêt des services spéciaux polonais, et dans les Archives de l’Université Jagellonne à Cracovie.

Pour connaître la documentation de l’appareil des autorités polonaises civiles et militaires en France, soumis au gouvernement polonais en exil, il fallait procéder aux recherches approfondies dans les archives de l’Institut Polonais du général Władysław Sikorski à Londres (*The Polish Institute and Sikorski Museum ; Instytut Polski i Muzeum im. gen. Sikorskiego*). L’auteur a aussi effectué des recherches dans l’Institut d’études du mouvement

clandestin polonais à Londres (*Polish Underground Movement Study Trust* ; *Studium Polski Podziemnej*) et dans la Bibliothèque Polonaise POSK à Londres (*Polish Library POSK* ; *Biblioteka Polska POSK*).

La recherche dans les Archives nationales britanniques - *The National Archives* a donné des informations sur les soldats polonais soumis au commandement britannique, parmi lesquels d'anciens immigrés polonais installés depuis l'entre-deux-guerres en France étaient nombreux.

La liste de toutes les séries utilisées par l'auteur dans toutes les archives mentionnées ci-dessus se trouve dans la bibliographie de cette thèse. Certaines informations précises intéressantes furent apportées par M. Maciej (Mathias) Morawski, ancien journaliste de la Section polonaise de la Radio Europe Libre (*Free Europe*) et fils du dernier ambassadeur du gouvernement polonais en exil en France Kajetan Morawski. M. Morawski habite en France depuis 1946, l'année où il a rejoint son père.

La littérature scientifique

Certes, beaucoup d'informations précises sur les immigrés polonais en France sont apportées par des ouvrages et des articles déjà parus. L'auteur utilisa les textes disponibles dans les langues polonaise, française et anglaise. Comme on a déjà mentionné, jusqu'aujourd'hui, il n'existait aucune analyse complexe de l'histoire de la communauté polonaise en France dans l'immédiat après-guerre. Il y a pourtant la grappe des auteurs dont les travaux sont particulièrement importants du point de vue du sujet examiné. La liste complète des publications exploitées par l'auteur de cette thèse se trouve dans la bibliographie mais il faut mentionner ici les auteurs qui ont le plus développé notre connaissance de divers aspects de la problématique.

Pour l'historiographie polonaise, l'ouvrage principal sur l'immigration polonaise en France dans la période examinée est toujours le livre de Leon Turajczyk, intitulé *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944–1948* [Les associations sociales et politiques polonaises en France, 1944–1948], paru en 1978³. Cette monographie apporte beaucoup d'informations précises sur les relations entre trois organisations centrales des associations polonaises en France après la Seconde Guerre mondiale – le Comité national de Libération nationale en France (transformé en 1946 en Conseil national des Polonais de France) de l'orientation procommuniste et deux organisations reconnaissant le gouvernement polonais en

³ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944–1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944–1948], Varsovie, Książka i Wiedza, 1978, 391 p.

exil à Londres : l'Union centrale des Polonais de France et l'Union des Associations catholiques polonaises. Par contre, l'analyse de Turajczyk ne dépasse pas le seuil des considérations sur l'activité de ces trois centres sociopolitiques, à l'exception du premier chapitre qui décrit de manière très générale la population polonaise en France au moment de la Libération. Beaucoup de sources d'archives primordiales n'ont pas été étudiées – l'auteur n'a utilisé que des sources polonaises tenues à Varsovie. Il faut aussi ajouter que beaucoup d'interprétations et de commentaires dans cet ouvrage restent sous la forte influence de la prédétermination de l'époque de la Pologne populaire. Surtout, l'auteur a exagéré la force du courant favorable au nouveau régime politique installé sur la Vistule et a favorisé ce courant, en critiquant les partisans du gouvernement polonais en exil, souvent de manière qui paraît injuste. C'est pourquoi l'immigration polonaise en France dans l'immédiat après-guerre, sa différenciation et divers aspects de leur vie semblent représenter toujours un enjeu important qui reste à analyser.

Un point de vue tout à fait différente est celui des sociologues et démographes français Alain Girard et Jean Stoetzel qui avaient publié en 1953 un travail qui est devenu un ouvrage canonique de l'historiographie de l'immigration française, intitulé *Français et immigrés*. Nous y trouvons l'analyse de l'attitude française envers l'immigration et les analyses de cas polonais et italien de l'adaptation des immigrés au sein de la société d'accueil, les analyses menées jusqu'en 1952 (l'année où les enquêtes auprès des étrangers installés en France ont été terminées)⁴. En ce qui concerne les Polonais, les auteurs ont étudié les cas des ouvriers agricoles dans l'Aisne et des mineurs dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. L'année suivante Alain Girard a publié l'ouvrage supplémentaire sous sa direction intitulé *Français et immigrés : Nouveaux documents sur l'adaptation*, où plusieurs études furent consacrées aux Polonais, Italiens et Algériens, comme à l'activité du Service social d'Aide aux Émigrants (SSAE) en France. Girard a été l'auteur d'une partie de livre sur les Polonais, en retenant l'exemple des départements du Nord et du Pas-de-Calais⁵.

Il y a aussi des travaux très précieux, concernant la communauté polonaise en France dans les périodes précédentes. Les débuts de l'immigration économique polonaise sur le sol français dans la période avant la Première Guerre mondiale font l'objet des deux monographies

⁴ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés. L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Série « Travaux et Documents », Institut national d'études démographiques [puis : Ined], n° 19, Paris, PUF, 1953, 532 p.

⁵ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard (dir.), *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service sociale d'aide aux émigrants*, Série « Travaux et Documents », Ined, n° 20, Paris, PUF, 1954, p. 183–214.

des historiens polonais, Wiesław Śladkowski⁶ et Małgorzata Gmurczyk-Wrońska⁷. La période de l'entre-deux-guerres, quand l'immigration économique des Polonais en France était la plus vaste, en s'élevant jusqu'au demi million de personnes, est profondément analysée notamment par Janine Ponty dans son doctorat d'État, soutenu à l'Université Paris I en 1985 et publié sous le titre *Polonais méconnus* pour la première fois en 1988⁸.

En ne sous-estimant pas l'apport des autres chercheurs dans la problématique étudiée, Janine Ponty est la plus grande spécialiste de l'histoire des Polonais en France, et ce constat prend en compte l'historiographie française aussi bien que celle polonaise. Les monographies et de nombreux articles de Janine Ponty, figurant dans la bibliographie de cette thèse, se caractérisent par un point de vue historique et ouvrant à la sociologie pour une réflexion méthodologique approfondie. À côté de son champ principal de recherche sur les Polonais, c'est-à-dire le sujet de l'immigration de l'entre-deux-guerres⁹, ses autres études portent entre autres sur la Résistance polonaise en France pendant la Seconde Guerre mondiale et les retours des Polonais de France avant et après la guerre. Janine Ponty a aussi contribué beaucoup à la vulgarisation de l'histoire des Polonais en France dès la Grande Émigration polonaise du XIX^e jusqu'à la fin du XX^e siècle¹⁰.

En ce qui concerne l'historiographie polonaise de l'immigration polonaise de l'entre-deux-guerres en France, c'est Halina Janowska qui est la spécialiste principale et l'auteur d'une monographie riche en faits et données statistiques¹¹. Il faut aussi mentionner le travail d'Andrzej Paczkowski sur la presse polonaise parue en France dans l'entre-deux-guerres et jusqu'à la défaite de la France en juin 1940¹².

La période de la Seconde Guerre mondiale et la participation des Polonais à la lutte contre l'occupant hitlérien en France, dans les rangs de l'Armée polonaise et puis dans la Résistance sur le sol français, a fait l'objet de nombreuses études. Parmi les ouvrages, il vaut

⁶ Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871–1918* [L'Émigration polonaise en France, 1871–1918], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1980, 373 p.

⁷ Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polacy we Francji w latach 1871–1914 : społeczność polska i jej podstawy materialne* [Les Polonais en France dans les années 1871–1914 : la communauté polonaise et ses fondements matériels], Varsovie, Neriton, 1996, 296 p.

⁸ Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, 3^e éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, 474 p.

⁹ Voir entre autres: *Eadem, Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995, 128p.

¹⁰ *Eadem, Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, Paris, Le Rocher, 2008, 204 p. En plus, Janine Ponty a été la commissaire scientifique de l'exposition « Polonia, des Polonais en France depuis 1830 », présentée dans la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration à Paris entre les 2 mars et 28 août 2011.

¹¹ Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, 1919–1939* [L'Émigration économique polonaise en France, 1919–1939], Varsovie, Książka i Wiedza, 1964, 320 p.

¹² Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji, 1920–1940* [La Presse et la population polonaise en France, 1920–1940], Série « Biblioteka Polonijna », Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des Sciences], vol. 5, Wrocław-Varsovie-Cracovie, Ossolineum, 1979, 243 p.

mieux mentionner une monographie de l'acteur actif des événements Piotr Kalinowski intitulée *Au service de la Pologne et de la France*, disponible en français (la deuxième édition en 1995) et en polonais (publiée en 1970)¹³. Jan Eugeniusz Zamojski est l'auteur de la monographie, publiée en 1975, sur les Polonais dans la Résistance en France¹⁴ et des articles concernant la problématique des Polonais en France pendant la Seconde Guerre mondiale. L'autre chercheur qui a beaucoup contribué au développement de notre connaissance sur les Polonais en France dans cette période-là est Edmond Gogolewski, l'auteur entre autres de l'ouvrage intitulé *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale*, dont un chapitre est consacré à l'histoire de la Résistance polonaise en France¹⁵. Edmond Gogolewski est aussi l'auteur de nombreuses publications sur l'enseignement polonais en France¹⁶, la communauté polonaise dans la France du Nord et la vie associative des Polonais en France, notamment dans le Nord, après la Seconde Guerre mondiale.

En revenant à la période qui constitue le sujet de cette thèse, il existe plusieurs monographies sur les communautés minières et ouvrières polonaises à l'échelon régional, examinant les années de l'immédiat après-guerre, comme par exemple celle d'Yves Frey sur les Polonais d'Alsace¹⁷. Il faut bien sûr mentionner aussi de nombreuses publications de Janine Ponty et des articles d'Edmond Gogolewski, concernant surtout l'immigration minière au nord de la France. Il y a aussi la thèse de doctorat non publiée de Catherine Juif sur les Polonais dans le département de Saône-et-Loire¹⁸.

En ce qui concerne des aspects particuliers de la vie des Polonais en France pendant la période examinée, ils existent plusieurs travaux, notamment des chercheurs polonais. Le sociologue Jan Gruszyński est l'auteur de la thèse de doctorat soutenue en France et puis de l'ouvrage publié en Pologne sur la base de cette thèse, dont l'objet est la communauté polonaise en France, ses transformations sociales et son intégration au sein de la société

¹³ Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France. L'émigration polonaise en France, 1939–1945*, 2^e éd., Paris, Société historique et littéraire polonaise, 1995, 63 p. (version polonaise : *Emigracja polska we Francji w służbie Polski i Francji, 1939–1945*, Paris, Księgarnia Polska [Librairie Polonaise], 1970, 71 p.).

¹⁴ Jan Eugeniusz Zamojski, *Polacy w ruchu oporu we Francji, 1940–1945* [Les Polonais dans la Résistance en France, 1940–1945], Wrocław, Ossolineum, 1975, 415 p.

¹⁵ Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 1996, 271 p.

¹⁶ *Idem*, *La Langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France, 1833–1990*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'étude de la culture polonaise de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1994, 340 p. (version polonaise : *Szkolnictwo polskie we Francji, 1833–1990*, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998, 249 p.).

¹⁷ Yves Frey, *Polonais d'Alsace : pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute Alsace, 1918–1948*, Besançon, PU franc-comtoises, 2003, 598 p.

¹⁸ Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire. Intégration sociale, assimilation 1939–1980*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. d'Yves Lequin, Université Lumière – Lyon II, 1994, 555 f., cote BNF, Microfiche M-33000.

française entre la fin de la Première Guerre mondiale et les années soixante-dix¹⁹. Roman Dzwonkowski analysa dans de nombreux articles la vie religieuse des Polonais en France²⁰, l'enseignement polonais dans ce pays et la question du leadership social de l'émigration économique polonaise. Les travaux et les articles de Gabriel Garçon nous apportent la connaissance de la vie associative et culturelle des catholiques engagés polonais²¹.

La problématique des rapatriements des travailleurs polonais dans les premières années après la Seconde Guerre mondiale constitue l'objet de la thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lorraine à Metz en 2012 par Joanna Szulc²².

En ce qui concerne les relations politiques franco-polonaises pendant la période étudiée, celles-ci font déjà l'objet des analyses approfondies. Ce sont, au premier rang, les chercheurs polonais Maria Pasztor et Dariusz Jarosz qui examinèrent cette question pour la période après la Seconde Guerre mondiale. Leurs ouvrages sur ce sujet furent publiés en France et en Pologne²³. Il faut aussi mentionner les travaux de Zbigniew Girzyński qui étudia les relations bilatérales entre les deux pays lors de la période de l'immédiat après-guerre²⁴. Grâce à ces chercheurs et leurs travaux, l'auteur de la thèse n'a pas eu l'obligation d'étudier la problématique des relations politiques franco-polonaises sur la base des documents originaux, en se limitant à la recherche sur la question de l'activité des représentants des autorités polonaises en France.

Le placement de la problématique étudiée dans la perspective plus large de la politique française d'immigration et de l'histoire des immigrés en France étaient possibles grâce aux travaux consacrés à l'histoire générale de l'immigration dans ce pays. Parmi les chercheurs les plus importants de l'histoire générale de l'immigration en France dont les ouvrages furent consultés lors de la préparation de cette thèse, il vaut mieux indiquer – dans l'ordre

¹⁹ Jan Gruszyński, *La Communauté polonaise en France de 1919 à 1975. Problèmes de l'intégration de trois générations*, thèse de doctorat : sociologie, sous la dir. d'Alain Girard, Université Paris Descartes – Paris V, 1977, 559 f. ; *Idem, Społeczność polska we Francji, 1918–1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918–1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Varsovie, PWN, 1981, 316 p.

²⁰ Voir entre autres : Roman Dzwonkowski, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji, 1922–1972. Studium historyczno-socjologiczne parafii w Oignies » [Les Transformations d'une paroisse polonaise dans la France du Nord, 1922–1972. Étude historique et sociologique de la paroisse d'Oignies], *Studia Polonijne*, 1976, vol. 1, p. 17–83.

²¹ Voir notamment : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France : les années de fondation, 1919–1949*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, 499 p.

²² Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration : le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la Guerre Froide*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. d'Olivier Dard, Université de Lorraine, Metz, 2012, 494 f.

²³ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la Guerre froide : les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 384 p. ; *Idem, Stosunki polsko-francuskie, 1944–1980* [Les Relations polono-françaises, 1944–1980], Varsovie, PISM [Institut polonais des Affaires internationales], 2008, 482 p.

²⁴ Voir notamment : Zbigniew Girzyński, *Polska – Francja, 1945–1950* [Pologne – France, 1945–1950], Toruń, Mado, 2005, 383 p.

alphabétique – les historiens Marie-Claude Blanc-Chaléard²⁵, Gérard Noiriel²⁶, Janine Ponty²⁷ et Émile Temime²⁸. Il faut joindre à ces spécialistes le sociologue Alexis Spire²⁹, le démographe et économiste Georges Tapinos³⁰, la sociologue de l’immigration Maryse Tripier³¹ et bien sûr l’historien et politologue Patrick Weil³².

Construction de la thèse

La thèse de doctorat est conçue en cinq chapitres. Le premier chapitre dresse le contexte large de la problématique de l’immigration polonaise en France. L’auteur décida de commencer par l’analyse des notions employées dans l’historiographie et la sociologie de l’immigration. Le dessin de la situation démographique, économique et politique de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale permettra d’encadrer la problématique des immigrés polonais dans le contexte national français de l’époque. Pour bien étudier le statut et l’évolution de la communauté polonaise en France dans l’immédiat après-guerre, le deuxième chapitre présente sa genèse sur le territoire français. L’analyse plus approfondie sera effectuée à l’égard du sort des Polonais en France au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ce choix est justifié par le fait que la connaissance de l’influence des événements et des processus sociaux qui avaient lieu pendant la Seconde Guerre mondiale est cruciale pour la saisie de ce qui s’est passé au lendemain des hostilités. Cependant, la période des hostilités ne sera pas étudiée aussi minutieusement que les années de l’immédiat après-guerre, ces dernières constituant le sujet d’études propre de cette thèse de doctorat.

Les chapitres suivants constituent les études précises de la communauté polonaise en France, installée dans ce pays depuis le début de l’entre-deux-guerres, et qui subit après la Libération une transformation sociale profonde. La situation et les changements au sein de

²⁵ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l’immigration*, Paris, La Découverte, 2001, 121 p.

²⁶ Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l’immigration, XIX^e–XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, 441 p. ; *Idem*, *Atlas de l’immigration en France*, Paris, Autrement, 2002, 64 p. ; *Idem*, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e–XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, 190 p.

²⁷ Janine Ponty, *L’Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, 416 p.

²⁸ Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrances. L’immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 2007, 382p.

²⁹ Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L’administration de l’immigration en France, 1945–1975*, Paris, B. Grasset, 2005, 402 p.

³⁰ Georges Tapinos, *L’Immigration étrangère en France, 1946–1973*, Série « Travaux et Documents », Institut national d’études démographiques, n° 71, Paris, PUF, 1975, 154 p.

³¹ Maryse Tripier, *L’Immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, CIEMI-Harmattan, 1990, 332 p. Maryse Tripier est aussi l’auteur, avec Andrea Rea, de l’ouvrage généraliste : *Sociologie de l’immigration...*, *op. cit.*, 120 p.

³² Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L’aventure d’une politique de l’immigration de 1938 à nos jours*, 2^e éd., Paris, Gallimard, 2004, 579 p.

l'immigration polonaise au lendemain des hostilités seront étudiés dans le troisième chapitre. L'action du rapatriement massif des travailleurs polonais, organisée par les autorités de la Pologne populaire et le choix de l'intégration progressive et de plus en plus souvent de la nationalité française par ceux qui avaient décidé – pour des raisons multiples - de rester en France, marquèrent particulièrement cette période. L'aspect de la concurrence violente de deux gouvernements polonais, celui à Varsovie et celui en exil à Londres, et de leurs représentants sur le territoire français sera étudié dans le quatrième chapitre. Le dernier, cinquième chapitre sera consacré à l'étude des facteurs majeurs du « maintien de la polonité » en France et leur évolution entre 1944 et 1949. Ces facteurs principaux sont l'enseignement polonais sur le territoire français, l'activité des aumôniers polonais, et plus largement du clergé et des religieuses polonais, enfin la vie associative de la communauté polonaise en France. Janine Ponty a autrefois écrit que les divisions profondes au sein de la communauté polonaise en France, qui étaient apparues après la fin des hostilités en 1944– 1945, « gagneront en clarté lorsqu'elles auront été soupesées, analysées, dépassionnées³³ ». Cette thèse s'efforce d'y répondre. Par ailleurs, elle constate qu' « en 1939, le bilan de l'intégration est mince³⁴ ». Cette thèse prétend trouver une réponse à la question du bilan de l'intégration des immigrés polonais en France dix ans plus tard.

³³ Cité de : Janine Ponty, « Conclusions », dans E. Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale*, *Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 238.

³⁴ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 392.

CHAPITRE I

Pour une histoire générale des immigrés polonais en France

1. Notions clés de l'historiographie de l'immigration

La problématique de l'immigration implique toujours l'usage des certaines notions dont on se sert souvent sans distinction sur les nuances différenciant l'une de l'autre. Il s'agit de termes tout à fait élémentaires pour chaque analyse dans le cadre de l'histoire de l'immigration : « émigration », « émigration économique » et « émigration politique », « étranger », « émigré », « immigré », « travailleur étranger », « réfugié », « exilé », « apatride », « asilé »... .

L'étude sur les « Polonais en France » nous oblige à répondre à la question de l'appartenance à ce groupe-ci, il faut définir le contenu des termes qui sont le plus souvent utilisés dans la littérature sur le sujet, comme la « communauté polonaise » (autrement dit : la « population polonaise »), et le terme « Polonia », emprunté de la terminologie polonaise et exploité souvent par les spécialistes de l'émigration polonaise.

On analyse souvent l'assimilation et l'intégration des étrangers dans un pays d'arrivée mais quels processus décrivent ces deux termes ? Enfin, il faut éclaircir la différence tout à fait cardinale entre l'appréhension des termes « nation » et « nationalité » en France et en Pologne. L'effort de la définition et de l'aménagement de toutes ces notions paraît utile et permet de faciliter l'analyse effectuée dans les chapitres suivants.

1.1. La pluralité des termes désignant des étrangers

D'après l'ordonnance du Président de Pologne du 11 octobre 1927, les critères définissant le mot « **émigration** » étaient l'abandon de son pays d'origine et la recherche d'emploi hors de ses frontières³⁵. Le sociologue Józef Chałasiński a défini l'émigration en tant que phénomène social comme « l'effet général des déplacements des membres des groupes sociaux hors des frontières territoriales de ledits groupes »³⁶. Le mot « émigration » désigne à la fois le processus de migration hors de son pays d'origine et les populations déjà fixées sur le territoire du pays étranger, composées des personnes ayant émigré.

On distingue généralement les « émigrés économiques » et les « émigrés politiques ». L'**émigration économique**, effectuée par définition d'un pays plus pauvre vers un pays où des revenus sont plus attractifs, se caractérise généralement par la volonté du retour dans son pays d'origine après l'amélioration de sa situation matérielle. C'était le cas des immigrés polonais arrivés dans les cadres de la convention franco-polonaise dans l'entre-deux-guerres. Ces Polonais pensaient en général qu'ils iraient faire des économies pour acheter des terres en Pologne afin de s'y établir. On peut même dire que cet espoir du retour appartient à la définition de l'émigration économique.

Cependant, un émigré économique peut devenir politique et cela sans réception du statut de réfugié³⁷, ce qui fut le cas de nombreuses militants des associations et partis politiques polonais en France. Ils y étaient arrivés en tant que « travailleurs étrangers » mais ensuite ils se politisèrent, tout en restant mineurs, ouvriers industriels ou –ce qui était plus rare – ouvriers agricoles. Une toute autre question tient au statut de réfugié : s'il aurait vraiment donné une meilleure protection à un engagement sociopolitique des émigrés en France que celui de « travailleur étranger ». Il semble que la réponse serait négative, étant donné le besoin de la main-d'œuvre expérimentée polonaise pour l'économie française. Nous voyons dans un premier bureau du Congrès de la Polonia de France élu en 1949 que tous ses membres étaient de nationalité polonaise et ne jouissaient pas du statut de réfugié. En 1950, au sein de la direction étroite de l'Union centrale des Polonais, trois responsables étaient Polonais et un seul

³⁵ Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, op. cit., p. 27.

³⁶ Cité d'après Józef Chałasiński, « Emigracja jako zjawisko społeczne » [L'émigration en tant que phénomène social], *Przegląd Socjologiczny*, 1936, vol. 4, n° 3–4, p. 498 ; traduction par P.S.

³⁷ Bruno Groppo, « Exilés et réfugiés: L'évolution de la notion de réfugié au XX^e siècle », *Historia Actual Online*, 2003, n° 2, p. 70 ; Stéphane Dufoix, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue européenne de migrations internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, p. 150 ; Olivier Forcade, « Conclusion », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 333.

était un réfugié d'origine polonaise. De même entre 1947 et 1954, tous les membres du Bureau de l'Association des anciens Combattants polonais à Paris étaient de nationalité polonaise³⁸. Il semble que ce rejet du statut légal de réfugié fut lié à l'idée selon laquelle il fallait garder son appartenance à la patrie polonaise. Cette attitude, fortement marquée par des facteurs psychologiques, fut encore (et beaucoup) plus claire dans le rejet de la naturalisation par de nombreux Polonais ayant droit à cette procédure.

Avant 1945, le mot « **étranger** » avait désigné ceux qui dorénavant sont nommés « immigrés ». La distance qui partageait les étrangers de la population indigène avait eu la double dimension, à la fois juridique et culturelle³⁹. Aujourd'hui ce terme n'a qu'un simple contenu juridique, en désignant les personnes n'ayant pas de nationalité indigène. Un étranger est celui qui n'est pas national. Il peut être ressortissant d'un autre pays ou n'avoir aucune nationalité.

Un « **émigré** » est une personne qui a quitté son pays pour une raison quelconque (politique, économique, personnelle, etc.) et qui s'est installée dans un autre pays. Le terme « émigré » porte un certain contenu, un bagage de personnalité individuelle, contrairement à un vide « étranger ». Chaque émigré doit s'adapter matériellement à un nouvel environnement mais à la fois l'émigré s'efforce de conserver (ou élever) son ancienne position sociale. Enfin, il désire conserver son monde intérieur, son patrimoine lié à la tradition du pays d'origine, ce que le philosophe Zygmunt Lubicz Zaleski nomma l'« univers moral »⁴⁰. On voit que cet effort caractérise autant les militants politiques et intellectuels que les simples ouvriers qui ont quitté leur patrie pour des raisons économiques. Le terme « émigré » est propre au point de vue de la société de départ de l'intéressé et généralement pour lui-même. D'après l'ordonnance susmentionnée du Président de Pologne, promulguée en 1927, c'est-à-dire à l'époque des migrations extérieures de centaines de milliers des Polonais, l'émigré était un « citoyen polonais qui quitte ou ayant quitté le territoire de la République dans le but de la recherche d'emploi, de l'exercice d'un travail ou de la colonisation, ou bien qui vient vers son conjoint, ses proches ou ses proches par alliance ayant déjà émigré » (art. 1)⁴¹. Par inversion du point de vue, l'« émigré » (vu par le pays de départ) devient l'« immigré » (aux yeux du pays d'arrivée).

³⁸ Les informations sont données par : Stéphane Dufoix, « Fausses évidences... », *op. cit.*, p. 155.

³⁹ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 9 ; Maryse Tripiet, *L'Immigration dans la classe ouvrière...*, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁰ Ces trois traits de l'émigré furent formulés dans : Zygmunt Lubicz Zaleski, *Le Statut moral de l'émigré*, Paris, 1949, p. 2 (extrait de : *Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1949).

⁴¹ Rozporządzenie Prezydenta Rzeczypospolitej z dnia 11 października 1927 o emigracji [Ordonnance du Président de Pologne du 11 octobre 1927 sur l'émigration], Dz. U. 1927, n° 89, position 799; traduction par P.S.

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale la notion d' « **immigré** » fut absente du vocabulaire utilisé par l'administration française. C'est la notion d'étranger qui fut reprise presque exclusivement. En revanche, le mot fut exploité par les journalistes et les politiciens dans leurs articles et interventions⁴². L'usage courant du terme « immigré » dès la Libération impliquait une perspective économique, les immigrés faisant généralement partie de la classe ouvrière. L'immigré est d'abord étranger. Son statut social et juridique est inférieur à celui des nationaux et le fait que la majorité écrasante des immigrés appartenait au prolétariat contribuait à ce que le terme « ouvrier immigré » est devenu – comme l'écrit Maryse Tripier – un pléonasm⁴³. Ce qui était caractéristique pour la France, le terme « immigré » fut aussi attribué aux migrants saisonniers comme s'ils étaient perçus en tant que résidents potentiels⁴⁴.

Dès les années 1980, le contenu du terme « immigré », précisé par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), est défini comme désignant une personne habitant en France mais qui n'y est pas née, de sorte que l'accent est mis sur le fait du déplacement d'un pays vers l'autre, non sur la nationalité. Ainsi, l' « immigré » n'est plus l'équivalent de l' « étranger »⁴⁵.

Dans cette thèse, la notion d' « immigré » est utilisée dans son ancien sens, c'est-à-dire équivalent du mot « étranger », et – dans le cas des travailleurs polonais arrivés en France dans l'entre-deux-guerres – avec l'accent mis sur le caractère ouvrier des personnes intéressées. Cela est conforme à l'usage de ce terme dans la période étudiée.

D'ailleurs, il est significatif que, contrairement à la tradition américaine où on utilise les termes « migrant » et « immigrant », on s'est servi en France du mot « immigré », ayant le caractère passif, suggérant qu'une personne concernée constitue l'objet des démarches de l'administration du pays d'arrivée, soumise à cette administration et non le créateur de son propre avenir. La sociologie de l'immigration contemporaine en France reprend ce mot « immigrant » qui, par rapport à celui classique « immigré », a le contenu social plus large, concentré autour des questions du déracinement, de l'exclusion, de la vie quotidienne des intéressés⁴⁶. On peut dire que la notion d' « immigrant » donne la subjectivité aux « immigrés » constituant l'ensemble statistique et dépersonnalisé.

⁴² Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 5 ; Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France...*, *op. cit.*, p. 7.

⁴³ Andrea Rea, Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 5 ; Maryse Tripier, *L'Immigration dans la classe ouvrière...*, *op. cit.*, p. 30.

⁴⁴ Stephen Castles, Godula Kosack, *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, Londres-New York-Toronto, Oxford University Press, 1985, p. 12.

⁴⁵ Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France...*, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁶ *Ibidem*.

Par ailleurs, il faut savoir qu'à l'époque de l'entre-deux-guerres, de la guerre et de l'immédiat après-guerre, c'était l'utilisation du mot « immigré » qui valorisa les travailleurs venus, d'ailleurs nommés généralement les « étrangers » par la société d'installation. Et cela même si les intéressés, eux-mêmes, préféraient être appelés « émigrés ». C'était pourquoi, par exemple, la structure réunissant les communistes étrangers au sein du Parti communiste français (PCF), d'abord appelée « Main-d'œuvre étrangère » (MOE) devint en 1932 la « Main-d'œuvre immigrée » (MOI). C'était d'après la même logique que l'organisation principale des groupes étrangers communistes de Résistance en France prit l'appellation du Comité d'Action et de Défense des Immigrés (CADI).

Le terme « **travailleur étranger** » s'inscrit dans les cadres de l'émigration économique. C'était une catégorie distincte des étrangers créée dans la loi française par le décret du 21 avril 1917 qui établit une carte d'identité spécifique pour les intéressés⁴⁷. D'après le décret du 14 mai 1938, un « travailleur » était « tout étranger qui occupe un emploi le plaçant dans une situation de subordination vis-à-vis d'un employeur pour l'exécution de son travail, quelle que soit la nature de cet emploi et indépendamment du mode de rémunération utilisé ou même de l'absence de toute rémunération » (art. 7)⁴⁸. Les travailleurs étrangers furent appelés pour des raisons économiques et démographiques, pour reconstruire l'économie nationale (notamment dans le contexte des pertes causées par la Grande Guerre) et pour combler le déficit de la population dans le pays d'arrivée. Les intéressés étaient, par définition, des migrants temporaires, introduits sur la base des contrats de travail⁴⁹.

L'**émigration politique** est une migration effectuée pour des raisons politiques. Toutefois, il n'est pas toujours facile de pénétrer si la cause réelle d'un déplacement avait été vraiment politique, par exemple la recherche des meilleures conditions de vie. C'est, par analogie, comme dans le cas des émigrés dits économiques, en analysant le problème des émigrés (« exilés ») dits politiques, il faut se rendre compte que « chaque individu représente un cas d'espèce, suit une trajectoire particulière qu'il convient de suivre ou d'expliquer ». L'historien de l'immigration Émile Temime observa que les historiens se concentrent d'habitude sur les « militants » exilés, en mettant à part les membres « ordinaires » d'une vague de l'émigration dite politique. La simple explication de cet état de fait se trouve dans le fait que ce sont les « militants » qui sont les plus « visibles » dans les archives, qui s'exprime et qui

⁴⁷ Les ouvriers industriels reçurent une carte de couleur verte et les agriculteurs une carte de couleur chamois (art. 1^{er}). Décret du 21 avril 1917 créant la carte d'identité spécifique de « travailleur étranger », dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 118.

⁴⁸ Décret du 14 mai 1938 « réglementant les conditions du séjour des étrangers en France », dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 226.

⁴⁹ Pierre George, *Les Migrations internationales*, Paris, PUF, 1976, p. 11.

sont surveillés par les autorités du pays d'arrivée. Comme l'« émigré économique » peut se politiser, celui « politique » peut se concentrer autour des préoccupations quotidiennes de vie dans le pays d'arrivée. La situation est certainement différente selon qu'il s'agit de l'émigration transitoire (par exemple les réfugiés juifs de l'Est désirant émigrer outre-mer par la France) ou de la migration durable, dans ce deuxième cas l'aspect économique de l'existence étant impossible à éviter⁵⁰.

Le « **réfugié** » est la personne qui, du fait de changements politiques, a été dépourvue de l'assistance de son pays ou qui a renoncé elle-même à cette assistance, ayant besoin de la protection du pays où il a trouvé refuge, sans admission de la nationalité de ce pays d'arrivée. Un réfugié peut être déchu de sa nationalité d'origine mais il peut aussi la conserver, le statut légal sur le plan de nationalité n'étant pas le trait définissant le réfugié. Ce qui rassemble tous les réfugiés est l'absence de protection juridique de l'État d'origine⁵¹. En plus, le réfugié peut jouir du séjour dans un pays de refuge grâce à un choix politique des autorités du pays d'arrivée⁵², ce qui entraîne la nécessité pour l'intéressé d'être subordonné aux mesures juridiques concernant les conditions de séjour et l'intégration à la société d'installation dans le cas du séjour prévu comme durable.

Il faut se rendre compte qu'un réfugié peut quitter son pays d'origine pour une raison n'ayant rien à voir avec la politique car le départ peut être provoqué par la simple appartenance à un groupe discriminé, persécuté ou en danger. Ainsi, le terme « réfugié » est plus large que celui de « réfugié politique ». Même ce dernier peut avoir plusieurs significations, soit décrivant des personnes qui ont quitté leurs pays pour des raisons purement politiques (comme pour l'activité dans un parti politique ou du fait de leurs convictions), soit comprenant tous les motifs autres qu'économiques et personnels (par exemple une guerre ou les persécutions raciales)⁵³. D'ailleurs, les motifs politiques de l'émigration du réfugié peuvent être combinés avec ceux économiques ou personnels. Il est vrai que le statut de réfugié est toujours défini par les causes de leur départ ou les raisons pour lesquelles les intéressés ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine⁵⁴. Par contre, le réfugié une fois arrivé dans un pays de son refuge ne doit pas forcément s'engager dans l'activité politique ou s'intéresser de la situation dans son

⁵⁰ Émile Temime, « Émigration “politique” et émigration “économique” », dans *L'Émigration politique en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Rome, École française de Rome, 1991, p. 57–59.

⁵¹ Daniel G. Cohen, « Naissance d'une nation : Les personnes déplacées de l'après-guerre, 1945–1951 », *Genèses*, 2000, vol. 38, p. 68 ; Liisa H. Malkki, « Refugees and Exile : From “Refugee Studies” to The National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, 1995, vol. 24, p. 501–502.

⁵² Pierre George, *Les Migrations internationales...*, *op. cit.*, p. 12.

⁵³ Bruno Groppo, « Exilés et réfugiés... », *op. cit.*, p. 70.

⁵⁴ Yossi Shain, « Who is a Political Exile? Defining a Field of Study for Political Science », *International Migration*, December 1988, vol. 26, n° 4, p. 391.

pays de départ. La politisation des réfugiés constitue une « fausse évidence », pour retenir le terme du sociologue Stéphane Dufoix⁵⁵. C'est pourquoi il faut toujours être prudent au moment où on qualifie un réfugié en tant qu'émigré politique.

Cette question-là est d'autant plus compliquée pour la raison qu'il n'existe pas la définition juridique ou le statut légal de « réfugié politique », de sorte que les intéressés appartenaient à cette catégorie des étrangers par le simple fait d'avoir subi les procédures techniques adéquates⁵⁶.

L'installation du régime communiste dans l'Europe centrale et orientale créa une nouvelle catégorie des réfugiés politiques, nommés dans le langage de la communauté internationale « néo-réfugiés »⁵⁷. Cette catégorie couvrait les ressortissants des pays communistes ayant fui pour des raisons politiques l'État dont ils étaient ressortissants et cela bien entendu après l'installation de ce régime dans le pays d'origine, c'est-à-dire la fuite avait dû être effectuée après la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, le contenu de la notion de « réfugié » fut élargi par la pratique de l'Organisation internationale pour les Réfugiés (OIR) par l'établissement d'une catégorie de réfugié sur place couvrant tous les étrangers qui ne reconnaissent pas l'autorité du gouvernement de son pays d'origine et envers qui de ce titre l'OIR assumait la tâche de protection juridique et remplissait des fonctions quasi-consulaires. C'était le cas des milliers des émigrés polonais de l'entre-deux-guerres. Leur volonté de rupture totale avec le régime politique du pays d'origine était beaucoup plus évidente que dans le cas des réfugiés « ordinaires »⁵⁸. Les réfugiés sur place ne furent pas reconnus en tant que réfugiés par les autorités françaises mais ces autorités acceptèrent les documents délivrés à ces ressortissants des pays étrangers par l'OIR.

En tout état de cause, « c'est la persécution qui justifie l'engagement d'États tiers vis-à-vis du réfugié »⁵⁹. On peut ajouter à cette définition, une éventualité de l'engagement des organisations internationales, comme l'OIR.

En 1948, au cours de l'échange de correspondance entre le Quai d'Orsay et le Délégué général de l'OIR en France, le gouvernement français décida de considérer comme réfugiés les bénéficiaires du statut Nansen, les réfugiés provenant d'Allemagne bénéficiaires de la Convention du 10 février 1938, les étrangers placés sous le mandat de l'OIR ne bénéficiant pas

⁵⁵ Stéphane Dufoix, « Fausses évidences... », *op. cit.*, p. 150.

⁵⁶ Yossi Shain, « Who is a Political Exile?... », *op. cit.*, p. 388.

⁵⁷ Archives nationales de France (AN), AJ 43 407, « The Refugee Problem Today », memorandum du World Council of Churches Refugee Commission, Amsterdam, août 1948.

⁵⁸ Stéphane Dufoix, « Fausses évidences... », *op. cit.*, p. 155.

⁵⁹ Rafaëlle Maison, « De quelques limites et intérêts de la fréquentation (universitaire) du droit », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 324.

d'un statut particulier et les *Volksdeutsche* n'étant plus protégés par leurs pays d'origine. Cela signifiait que le terme « réfugié » fut réservé aux étrangers qui se trouvèrent sous le mandat de l'OIR⁶⁰.

Le terme « réfugié », déjà bien connu dans la pratique de l'administration française depuis la Monarchie de Juillet, ne fut pas juridiquement défini dans le droit français jusqu'à ce que la communauté internationale ne le fasse⁶¹. Cela fut réalisé, pour la première fois dans une manière universelle, dans la Convention de Genève du 28 juillet 1951, ainsi après la période examinée dans cette thèse. Jusqu'à ce moment-là des définitions admises avaient toujours fait référence à des groupes particuliers⁶². D'après ladite Convention, le réfugié est la personne qui « par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »⁶³.

C'est sans doute en raison de la date tardive de l'adoption de la définition susmentionnée que l'usage courant du mot « réfugié » est parfois éloigné de son contenu juridique international. Cette contradiction apparaît même dans le langage administratif français. Par exemple, le terme réfugié est repris par l'administration française aussi pour des personnes ayant effectué des migrations intérieures⁶⁴.

En ce qui concerne le terme « **exilé** », il a un contenu plus large que celui de réfugié et cela même si l'exilé est d'habitude un réfugié politique, l'inverse n'étant pas toujours vrai. Un exilé n'est pas une catégorie juridique car cette notion appartient plutôt à la sphère psychologique. Le sociologue américain William Petersen, dans sa typologie générale des migrations élaborée dans les années cinquante, a distingué les *émigrés* et les *refugees*, selon le critère de la perception de la durée de son séjour à l'étranger par les intéressés – ceux qui ont l'espoir de revenir chez soi seraient les *émigrés* (c'est-à-dire : les exilés), pendant que ceux

⁶⁰ AN, AJ 43 463, Lettre : MAE au Délégué général de l'OIR en France, Paris, le 5 août 1948.

⁶¹ Janine Ponty, « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre-décembre 1996, n° 44, p. 11.

⁶² Bruno Groppo, « Exilés et réfugiés... », *op. cit.*, p. 72–73, 76.

⁶³ Cité dans Olivier Forcade, Philippe Nivet, « Pour une histoire des réfugiés dans l'Europe moderne et contemporaine », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 8.

⁶⁴ Olivier Forcade, Philippe Nivet, « Pour une histoire des réfugiés... », *op. cit.*, p. 8 ; Liisa H. Malkki, « Refugees and Exile... », *op. cit.*, p. 502.

persuadés de la permance de leur fixation à l'étranger appartiendraient aux *refugees* (réfugiés). Petersen ajouta que l'acculturation de ceux derniers serait plus facile que dans le cas des étrangers « vivant toujours spirituellement dans un autre pays »⁶⁵.

L'exilé est loin de l'endroit où il voudrait vivre. Comme l'a bien nommé Stéphane Dufoix, « être exilé, c'est ne pas être chez soi là où l'on est »⁶⁶. Il est actif en vue de changer la situation qui l'a forcé de quitter son pays. Là où il est en exil, il se sent étranger, en ne percevant son séjour là-bas que comme provisoire. Mais quand son séjour se prolonge, l'exilé peut renoncer à son activité politique et devenir un immigré ordinaire⁶⁷. Émile Temime a lucidement remarqué que l'exilé effectue une consécration d'une défaite qu'il a subie. Son activité en exil lui donne la légitimation de vivre hors de son pays, de ne pas subir le sort de sa nation⁶⁸. Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux Polonais en France rejetaient le retour dans leur pays d'origine, en insistant sur la mission qu'ils avaient à remplir « en exil ».

Si on retient la classification des réfugiés élaborée par le chercheur hongro-australien Egon Kunz⁶⁹, les militants sociopolitiques – exilés polonais en France dans l'immédiat après-guerre appartiendront certainement à un sous-groupe des « réfugiés actifs politiquement dans le but d'un changement du gouvernement dans leur pays d'origine ». Ces personnes-là se sont identifiées avec leur nation, en rejetant leur gouvernement. Ils refusèrent que leur séjour en France soit permanent, en le percevant comme une mission historique. Comme l'a remarqué le politologue israélien Yossi Shain, le critère admis par Kunz est « attitudinal », non « behavioral »⁷⁰. Pour Shain, l'« exilé politique » (*political exile*) est la personne « engagée dans l'activité politique dirigée contre la politique d'un régime de son pays d'origine, soit uniquement contre son gouvernement, soit contre tout le système politique dans le pays d'origine ; cette activité ayant pour le but de créer des circonstances favorables pour son retour ». L'intéressé ne reste exilé politique qu'aussi longtemps qu'il est engagé dans ladite activité⁷¹. Vu que la Convention de Genève de 1951 a établi que le statut de réfugié prendrait fin quand les circonstances constituant la justification de la reconnaissance en tant que réfugié

⁶⁵ William Petersen, « A general typology of migration », *American Sociological Review*, June 1958, vol. 23, n° 3, p. 262.

⁶⁶ Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF, 2002, p. 15.

⁶⁷ Bruno Groppo, « Exilés et réfugiés... », *op. cit.*, p. 70, 72, 76 (réf. 3).

⁶⁸ Émile Temime, « Émigration "politique" et émigration "économique" », *op. cit.*, p. 62.

⁶⁹ Egon Kunz, lui-même, a été, depuis sa fuite de l'Hongrie en 1948, la « personne déplacée », se trouvant dans un camps des DP en Autriche (à Linz) et protégé par l'OIR. En 1949, il a émigré en Australie.

⁷⁰ Yossi Shain, « Who is a Political Exile?... », *op. cit.*, p. 391.

⁷¹ *Ibidem*, p. 394.

disparaîtraient (y compris dans le cas du retour de l'intéressé dans le pays d'origine), le statut d'exilé n'est que temporaire et en attente permanente de changements⁷².

Un « **apatride** » est un exilé privé de quelconque nationalité, ainsi n'ayant droit à la protection d'aucun État. Le terme apparut dans les années 1920⁷³. Comme le réfugié ne doit pas être forcément apatride, il se peut que l'apatride ne soit pas le réfugié⁷⁴.

Le point de vue légal de la France sur le terme « apatride » apparut dans la correspondance entre les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, conduite en 1946. Effectivement, la Direction des conventions administratives et sociales du ministère des Affaires étrangères de France (MAE) proposa de qualifier en tant qu'apatrides les Polonais étant titulaires des passeports délivrés par le gouvernement polonais de Londres ou avant la guerre qui se virent refuser la confirmation de validité de ces documents ou la délivrance des titres d'identité ou de voyage par le nouveau gouvernement polonais installé à Varsovie après la Libération de la Pologne de l'occupation allemande. Cependant, le ministère de l'Intérieur se prononça contre l'attribution du statut d'apatride à des personnes qui n'avaient pas été expressément déchues de leur nationalité polonaise par leur gouvernement légal. Les concernés ayant été simplement privés de la protection juridique de l'État polonais pourraient être nommés « **asilés** polonais »⁷⁵. Voilà une claire explication de la différence entre ces deux notions dans le droit français, même si enfin les autorités françaises renoncèrent à cette nomenclature par crainte de légaliser par ce fait l'existence de la colonie polonaise dissidente⁷⁶, ladite légalisation étant réalisée par l'institution de réfugié sur place inventée plus tard par l'OIR.

Mais la situation inaccoutumée de l'immédiat après-guerre contribua à l'extension conjoncturelle de la notion. C'est dans cette logique que l'instruction du ministère de l'Intérieur sur le traitement prévu envers diverses catégories des étrangers se trouvant en France lors de la Libération, considéra comme apatrides « les ressortissants civils alliés, neutres ou ennemis qui ne seront pas autorisés par les Gouvernements dont ils dépendent à regagner leur pays »⁷⁷. En 1948, le gouvernement français prit la décision de considérer comme apatrides les deux

⁷² Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil...*, *op. cit.*, p. 130.

⁷³ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 176.

⁷⁴ Liisa H. Malkki, « Refugees and Exile... », *op. cit.*, p. 501.

⁷⁵ Archives du Ministère des Affaires étrangères et européennes à La Courneuve (A MAE), Série Europe, Sous-série Pologne (Pologne), art. 85, Note : Direction des conventions administratives et sociales MAE pour la Direction d'Europe MAE, Paris, le 17 septembre 1946, f. 103.

⁷⁶ On décida de délivrer des titres d'identité et de voyage aux personnes intéressées par les soins de l'administration française, sans aucune mention particulière. A MAE, Pologne, art. 85, Note : Sous-Direction d'Europe orientale MAE pour la Direction des conventions administratives et sociales, Paris, le 28 octobre 1946, f. 108.

⁷⁷ AN, F 7 16102, Instruction sur les étrangers alliés ou neutres se trouvant en France lors de la Libération, [s. d.].

catégories des étrangers qui ne jouissaient pas de la protection de l'OIR : les étrangers dénationalisés par l'État dont ils avaient été ressortissants (par exemple : « apatride d'origine polonaise ») et des *Volksdeutsche* qui n'étaient plus protégés par leur pays d'origine ni par l'OIR (par exemple : « apatride ex polonais (d'origine germanique) »)⁷⁸. En revanche, étaient considérés comme asilés (par exemple : « asilé polonais ») les étrangers qui n'avaient pas perdus leur nationalité d'origine mais ne bénéficièrent plus de la protection des autorités consulaires de l'État dont ils étaient ressortissants⁷⁹.

Pour résumer ces sentiers lexicaux, on peut constater que l'usage des notions « réfugié », « apatride » et « asilé » en France évolua au cours des premières années du lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En 1948, les autorités françaises se décidèrent à l'établissement de la distinction pratique entre d'un côté les réfugiés et de l'autre les apatrides et les asilés selon le critère de la protection des intéressés par l'OIR (les réfugiés) ou le manque de cette protection (les apatrides et asilés). La différence des statuts juridiques entre les apatrides et les asilés se trouvaient dans le fait de la possession de la nationalité de son pays d'origine sans pourtant la protection de sa part (les asilés) ou le manque d'une quelconque nationalité (les apatrides).

Lors de la Libération de l'Europe par les alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, on s'aperçut du problème des masses de populations civiles déportées par les occupants au cours de la guerre, dont la majorité fut transférée en Allemagne pour des travaux obligatoires (mais il faut aussi prendre en compte des anciens prisonniers de guerre). Les autorités militaires alliées baptisèrent ces personnes les « personnes déplacées ». Le problème des millions de ces personnes constituerait un des enjeux principaux pour la communauté internationale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale⁸⁰. La différence entre la notion de « **personne déplacée** » (*displaced person*, DP) et celle de réfugié – qui sont très souvent confondues tant dans les récits de l'époque que dans l'historiographie contemporaine – se trouve dans le fait que le DP ne quitta pas son pays pour des raisons politiques, par crainte des persécutions religieuses ou raciales, mais il fut déplacé de son pays par force par l'occupant pendant la guerre. En effet,

⁷⁸ Sur le refus de l'OIR de protection sur des enfants « du fait de leur origine allemande », voir : Ray M. Douglas, *Les expulsés*, Paris, Flammarion, 2012, p. 269, 281.

⁷⁹ AN, AJ 43 463, Lettre : MAE au Délégué général de l'OIR en France, Paris, le 5 août 1948.

⁸⁰ Sur la problématique des réfugiés et personnes déplacées en Europe dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale et de l'immédiat après-guerre, voir, entre autres, les ouvrages récents : Corine Defrance, Juliette Denis, Julia Maspero (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, Bruxelles-Berne-Berlin-Frankfurt am Main-New York-Oxford-Vienne, Peter Lang, 2015, 420 p. ; Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas J. Williams, Olivier Forcade, Rainer Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les Évacués dans l'Europe des guerres mondiales – Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, 288 p.

le DP avait quitté son pays contre son gré, contrairement au réfugié qui l'avait fait volontairement. Un autre trait distinguant les personnes déplacées : leur rôle dans les déplacements effectués avait été passif. D'où la présupposition tenue par la communauté internationale pendant la première période après la guerre que les DP pouvaient rentrer dans leurs pays d'origine une fois la guerre terminée. Le géographe et démographe Pierre George a généralement défini les « personnes déplacées » comme les individus qui « appartiennent à des groupes de population chassés de leur pays d'origine ou de résidence par des décisions politiques, ou en fonction d'arbitrages internationaux »⁸¹, dans le contexte de l'immédiat après-guerre il ne s'agissait que de cette première situation.

Le terme « *displaced person* » n'a pas eu sa traduction consentie en Europe, étant inventé par les autorités militaires anglo-saxonnes⁸². En France, à partir de la fin de l'occupation et le retour de l'ordre républicain, l'administration chargée de la gestion de ces personnes-là porta le nom « ministère des prisonniers, déportés et réfugiés », tandis que l'étranger qui s'était trouvé en France lors des hostilités par une déportation effectuée par les Allemands, était nommé « personne déplacée » (une traduction directe de la notion « *displaced person* »)⁸³.

Entre 1947–1948, étant donné que le problème des DP fut toujours loin d'être résolu, les intéressés ne voulant pas rentrer dans leurs pays d'origine, le terme DP devint synonyme de réfugié politique. Les deux mots furent pris l'un pour l'autre même dans les documents officiels de l'OIR⁸⁴. Toutefois, en faisant référence au problème de la « fausse évidence » susmentionnée, on ne peut pas admettre que tous les DP, qui ne s'étaient pas décidés au retour dans leurs pays d'origine, étaient en bloc les réfugiés politiques et que toujours les motifs de leur fixation en France étaient purement politiques.

Nous pouvons constater que l'usage de toutes les notions caractérisées ci-dessus s'inscrivait dans la logique de politisation. Il n'était pas indifférent de choisir entre les termes « étranger » et « immigré » lors des débats en France en temps de crise dans les années 1930, aussi bien qu'il fallait prendre en compte les questions diplomatiques en retenant les mots « asilé » ou « apatride » dans les années 1940. Des pays d'origine des intéressés ne

⁸¹ Pierre George, *Les Migrations internationales...*, *op. cit.*, p. 11.

⁸² Michael R. Marrus, *Les Exclus : Les réfugiés européens au XX^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1986, p. 300–301 ; *Idem*, « Personnes déplacées », dans Jean-Pierre Azéma, Catherine Bédarida (dir.), *1938–1948 : Les années de tourmente, De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, p. 683 – 684.

⁸³ AN, AJ 43 18, Note : Martha H. Biehle, *American Resident Representative UNRRA to Herbert W. Emerson*, câble de Londres à Washington, le 16 décembre 1944.

⁸⁴ Daniel G. Cohen, « Naissance d'une nation... », *op. cit.*, p. 68–69 ; Ignacy Walczewski, *Destin tragique des Polonais déportés en Allemagne*, Rome, Hosianum, 1951, p. 11 ; William Petersen, « A general typology of migration... », *op. cit.*, p. 262.

reconnaissent pas leur statut d'« exilé » à l'étranger, en les qualifiant d'« émigrés ». L'autre règle, les États qui ne désirent pas la présence des réfugiés sur leur territoire n'attribuent pas ce titre aux personnes concernées. Par ailleurs, le réfugié évoque la méfiance qui peut créer, par sa seule présence, des « troubles à l'ordre public »⁸⁵. Le terme dépersonnalisé « personne déplacée » ne fut pas maintenu même dans le cas des intéressés ne voulant pas retourner dans leurs pays d'origine pour des raisons politiques, pour ne pas les nommer par le mot « réfugiés » ? Et à l'inverse, les représentants des DP, même ceux qui désirèrent demeurer à l'étranger ou émigrer outre-mer pour des raisons purement économiques ou personnelles, ne demandèrent-ils pas le statut de réfugié dans le but d'en profiter ?

1.2. Les notions de la communauté polonaise et de la Polonia

Qui est-ce que constitue la « **communauté polonaise** » ou la « **population polonaise** » en France ? Ce qui est sûr, c'est le fait qu'on ne peut pas limiter le sens de ces expressions aux personnes ayant la nationalité polonaise. Tout d'abord, les premiers travailleurs polonais venus en France avant 1918 n'avaient pas pu être des sujets polonais, l'État polonais étant inexistant. Ils avaient donc été des sujets russes, allemands ou autrichiens. Il faut aussi prendre en compte le cas des apatrides d'origine polonaise, étant par définition exclus de la nationalité du pays natal. Cependant, la « communauté polonaise » n'est pas tout à fait égale – même si en est proche – avec le **groupe ethnique** polonaise, cette dernière constituant une partie de la société d'accueil, créée par les migrations internationales⁸⁶. Mais on observait des Ukrainiens au sein des travailleurs polonais, pour ne pas dire de la population importante des Juifs polonais. D'ailleurs, la « communauté polonaise », comme c'est le cas du « groupe ethnique », se caractérise par le fait qu'elle constitue un nouveau groupement par rapport à la société d'origine, en associant l'héritage empruntée du pays d'origine et la réalité du pays d'arrivée⁸⁷. C'était pourquoi des travailleurs polonais en France, dits souvent les « Polaks » et dont

⁸⁵ Yossi Shain, « Who is a Political Exile?... », *op. cit.*, p. 392 ; Émile Temime, « Émigration "politique" et émigration "économique" », *op. cit.*, p. 64.

⁸⁶ Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch, Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie w refleksji teoretycznej we współczesnych naukach społecznych » [Les Processus d'assimilation et leur reflet dans la réflexion théorique des sciences sociales contemporaines], dans Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch (dir.), *Założenia teorii asymilacji* [Les Principes de la théorie d'assimilation], Série « Biblioteka Polonijna », Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des Sciences], vol. 7, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum, 1980, p. 56.

⁸⁷ *Ibidem*, p. 55–56.

l'altérité fut ressentie par les indigènes, deviendraient les « Français » pour la population polonaise globale lorsqu'ils retournèrent en Pologne après la Seconde Guerre mondiale.

Dans cette thèse, nous comprenons sous la notion de la « communauté polonaise » ou la « population polonaise » en France les étrangers de nationalité polonaise (dans le sens français de ce mot), les Français d'origine polonaise naturalisés par décret ou par déclaration qui gardèrent leur liaison avec la culture et la société d'origine et l'ensemble des apatrides et réfugiés d'origine polonaise qui faisaient référence à leur origine et à la culture de leur pays d'origine ou qui furent traités d'une manière particulière par l'administration française ou internationale du fait de leur origine polonaise. C'est ainsi que cette définition associe les critères objectif et subjectif, le poids de ce dernier étant posé sur l'activité et la vie quotidienne au sein de la société d'origine et en liaison avec la culture d'origine, et non sur la conscience personnelle d'un individu.

Un mot propre pour la perspective polonaise sur la communauté polonaise hors des frontières de la Pologne est la « **Polonia** ». C'était par exemple le Congrès de la Polonia de France, l'organisation majeure unifiant, à partir de 1949, des associations anticommunistes polonaises dans ce pays, qui reprit cette notion. Le sens de ce mot n'est pas rigide, les définitions particulières étant assez diverses. Sa genèse remonte au XIX^e siècle, ce terme désignant tous les membres du groupe ethnique polonais se trouvant à l'étranger. On rencontre ses diverses définitions : en général, celles « inclusives » et celles « exclusives ». La « Polonia » comprise dans le sens exclusif est constituée des certaines catégories, en excluant les autres, sur la base d'un critère choisi, par exemple l'attitude envers le pays d'origine, la maîtrise de la langue polonaise ou l'observation des traditions nationales polonaises. Les définitions inclusives comprennent l'ensemble des immigrés polonais et de leurs descendants dont un seul trait commun est l'origine polonaise⁸⁸.

Le sociologue Hieronim Kubiak a défini le mot « Polonia » comme comprenant « l'ensemble des groupes composés des personnes liées (par la possession des ancêtres polonais – parents ou grand-parents) à la communauté nationale polonaise ou, autrement dit, à la culture polonaise, qui pour des raisons diverses et dans des temps variés avaient émigré du territoire ethnique polonais en Europe et qui s'étaient installées de manière stable sur le territoire d'un autre pays ». Ainsi, il n'existe pas une « Polonia étrangère », réunissant l'ensemble des Polonais

⁸⁸ Andrzej K. Paluch, « Inkluzywne i ekskluzywne rozumienie terminu „Polonia“ », [Des compréhensions inclusives et exclusives de la notion de « Polonia »], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonaises à l'étranger], Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 51, 53.

et de leurs descendants vivant en dehors de la Pologne. Il n'y a que des « Polonias » : en France, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, etc.⁸⁹ Pour Jan Sikora, ancien consul général de la Pologne populaire à Lille et professeur en philosophie de profession, la Polonia française contemporaine est le groupement humain composé des émigrés polonais fixés définitivement en France, de leurs descendants jusqu'à la troisième génération incluse et de ceux représentants des générations suivantes qui conservaient la conscience de leur origine polonaise. Ainsi, pour Sikora, le critère subjectif de la « conscience » de la notion définie n'est pas indispensable pour trois premières générations, devenant crucial pour celles suivantes. Cela implique que le contenu du mot « Polonia » est toujours en train de l'évolution⁹⁰. Pour l'historien Wiesław Śladkowski, la distinction entre les trois premières générations et celles suivantes n'est pas légitime, le mot « Polonia » désignant les descendants des immigrants polonais qui font consciemment référence à leur origine polonaise⁹¹.

En général, il est sûr que le contenu du terme « Polonia » est plus large de celui de « population polonaise » dans le sens défini ci-dessus. En effet, on peut faire partie de la Polonia en France, en étant Français par naissance et n'ayant aucun lien avec la Pologne et la culture polonaise. Dans cette thèse, la notion de « Polonia » n'est pas reprise, l'auteur préférant les termes plus clairs « communauté polonaise » ou « population polonaise ».

1.3. L'assimilation ou l'intégration des immigrants ?

Après avoir tenté de définir et aménager les notions désignant des individus et des groupes des personnes étrangères (les toutes de ces notions caractérisant aussi divers groupes des Polonais se trouvant en France dans l'immédiat après-guerre), passons à une brève analyse des notions utiles dans la réflexion sur divers aspects de vie des ces personnes-là. La discipline scientifique qui se charge de cette réflexion est la sociologie de l'immigration. Les sociologues de l'immigration s'occupent généralement de deux problématiques : celles de la migration (son déroulement, son influence sur les immigrants et les population de départ et d'arrivée, etc.) et

⁸⁹ Hieronim Kubiak, « Polonia a Polska » [La Polonia et la Pologne], dans Hieronim Kubiak, *Zanikające pokrewieństwo. Szkice socjologiczne o Polonii* [La Consanguinité disparaissant : Esquisses sociologiques sur la Polonia], Cracovie, Wydawnictwo Literackie, p. 20 ; traduction par P.S.

⁹⁰ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje – hipotezy – refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations – hypothèses – réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 31–32.

⁹¹ Wiesław Śladkowski, *Wychodźstwa polskiego zarys dziejowy* [L'Esquisse de l'histoire de l'émigration polonaise], Lublin, UMCS [Université Marie Curie-Skłodowska à Lublin], 1994, p. 8.

celle de l'installation dans le pays d'arrivée (notamment les facteurs liés à l'assimilation ou l'intégration des immigrants)⁹².

L'**assimilation** est l'ensemble des processus modifiant la structure sociale par l'introduction progressive d'une minorité aux classes et sphères sociales déjà existant dans les cadres d'une société donnée. Georges Mauco, sans doute le plus important et influent spécialiste de l'immigration en France de la première moitié du XX^e siècle (dans l'entre-deux-guerres, sous le régime de Vichy et après les hostilités), a défini l'assimilation comme « l'intégration définitive des étrangers dans une collectivité nationale », ce processus d'après lui n'étant pas « oppressif » étant donné qu'il constitue « la libre entrée dans une collectivité et la participation à la vie de celle-ci sur un pied d'égalité avec les autres citoyens ». D'abord, l'assimilation se fait par l'adaptation qui « contribue à la fois au bonheur individuel de l'étranger et à son meilleur rendement professionnel et social »⁹³.

Hieronim Kubiak dénombre trois aspects de l'assimilation : structurel, culturel et personnel. Le procès de l'assimilation commence par cet aspect structurel. Dans la plupart des cas, on observe la concentration d'une minorité (communauté immigrée) au sein d'une classe ou une sphère sociale d'une société d'accueil, ayant des traits proches à ceux d'une communauté immigrée. C'était le cas des mineurs polonais qui eurent longtemps du mal à se trouver plus haut dans la hiérarchie sociale de l'époque. C'était beaucoup plus tard que les représentants d'une communauté immigrée pouvaient se répandre plus ou moins proportionnellement dans toute la structure sociale, ce processus étant très loin de s'accomplir dans la période examinée. L'assimilation structurelle se termine par l'intégration d'une minorité à la structure sociale du pays d'arrivée, ce qui contribue ainsi à l'assimilation civique. Pourtant, le niveau d'assimilation dépend de l'ouverture de la structure sociale du pays d'arrivée. Nous voyons dans cette analyse un certain fusionnement des notions de l'assimilation et de l'intégration.

L'assimilation culturelle se fait par la réception par une minorité de la culture d'une société d'accueil, c'est-à-dire ses valeurs, idées, modes de vie, son savoir-faire dans les contacts avec des institutions et des produits de culture. Simultanément, une société d'accueil admet certains éléments de la culture d'une minorité. Un facteur étendard de ce processus est le changement d'une langue usuelle pour celle du pays d'arrivée. L'assimilation personnelle se

⁹² Andrea Rea, Maryse Tripiet, *Sociologie de l'immigration...*, op. cit., p. 5.

⁹³ AN, 577 AP 5, Fonds Georges Mauco, *Le Problème de l'assimilation des étrangers en France*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Genève, 1949, p. 4.

manifeste par l'admission des nouveaux rôles sociaux et d'une nouvelle auto-identification nationale⁹⁴.

En ce qui concerne la réalité française, les processus d'assimilation qui s'y font sont propres à des vieux États-nations qui s'étaient déjà créés avant la période des flux migratoires externes. Du point de vue de la France en tant que pays d'arrivée, l'assimilation devrait s'accomplir dans une manière qui ne changerait pas la culture dominante ni le *statu quo* politique. Autrement dit, les autorités françaises s'efforcèrent de conduire une politique d'assimilation des immigrés qui n'aboutirait pas à la création des minorités ethniques durables⁹⁵. Ainsi, les communautés immigrées avaient leur répertoire des instruments ayant pour but de conserver leurs traits spécifiques, bien limité – ce que nous verrons dans les chapitres suivants. En effet, chaque pays mène sa propre « politique d'assimilation », c'est-à-dire les agissements intentionnels, d'habitude réalisés par les institutions d'État, dans le but de l'inclusion des groupes ethniques minoritaires dans l'organisation politique et dans la culture d'un groupe dominant. C'est dans cette logique que s'inscrit la problématique des naturalisations⁹⁶. En effet, l'assimilation comprend toujours tous les procès sociaux évoqués par des contacts durables entre des groupes ethniques divers. Chaque l'assimilation est un changement culturel. Pour que l'assimilation puisse avoir lieu, la collectivité des immigrés doit se transformer en groupe social⁹⁷, cette question étant analysé plus profondément ci-dessous.

Aujourd'hui, on distingue généralement l'assimilation et l'intégration, les deux processus ayant d'autres buts. Comme l'écrit le sociologue Gérard Noiriel, ce n'est que le deuxième terme qui est aujourd'hui légitime dans le discours sur les immigrés, la notion d'assimilation ayant des connotations colonialistes. Sur un autre lieu il écrit même que l'intégration n'est qu'« euphémisme pour désigner l'assimilation sociale »⁹⁸. Le politologue Dominique Schnapper écrit directement que le terme « assimilation » est devenu tabou⁹⁹. Mais en mettant à part ces reproches contemporains, c'était déjà dans les années 1950 qu'Alain

⁹⁴ Hieronim Kubiak, « Teoria, ideologia, polityka asymilacji. Szkic problemu » [La Théorie, l'idéologie, la politique d'assimilation. Une esquisse du problème], dans Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch (dir.), *Założenia teorii asymilacji...*, op. cit., p. 16–17.

⁹⁵ *Ibidem*, p. 20, 22 ; Maryse Tripier, *L'Immigration dans la classe ouvrière...*, p. 315.

⁹⁶ Hieronim Kubiak, « Teoria, ideologia, polityka asymilacji... », op. cit., p. 23.

⁹⁷ Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch, Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie... », op. cit., p. 68 ; Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji. Przemiany organizacji etnicznych. Zagadnienia teoretyczne i metodologiczne* [Le Lien ethnique. Les transformations des organisations ethniques. Questions théoriques et méthodologiques], Série *Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego* [Cahiers scientifiques de l'Université Jagellonne], n° 783, *Prace Polonijne* [Travaux sur les Polonais à l'étranger], vol. 10, Varsovie-Cracovie, PWN, 1986, p. 29.

⁹⁸ Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e–XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, p. 86–87 ; *Idem*, *Le Creuset français...*, op. cit., p. 341.

⁹⁹ Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, Paris, F. Bourin, 1992, p. 18.

Girard et Jean Stoetzel ont écrit dans leur ouvrage classique sur les Français et immigrés : « la notion d'assimilation ne rend pas compte d'une manière adéquate des processus qui se développent en eux [c'est-à-dire en immigrés] au cours de leur existence », car l'immigré « n'est pas semblable au national, mais il n'est plus semblable à ses compatriotes »¹⁰⁰. Ce que nous confirmerons, en étudiant l'attitude des Français envers les rapatriés polonais de l'immédiat après-guerre et celle des Polonais vivant sur la Vistule envers ces « Français » revenus. La notion d'« assimilation » leur paraissait tout simplement insuffisante du point de vue analytique.

Selon la distinction établie entre les deux termes, l'assimilation désigne le processus social, poussé par les autorités recrutées de la société dominante, dont la fin serait l'homogénéisation avec la société d'accueil, pendant que l'« **intégration** » signifie l'entrée d'un individu au sein d'un groupe, cet individu devenant un élément fonctionnel de cet ensemble. La logique d'intégration implique que cet individu s'identifie lui-même avec la société d'accueil et il s'approprie ses normes et les valeurs, sans que cette identification soit forcée¹⁰¹. Janine Ponty distingue l'intégration, c'est-à-dire « une adaptation harmonieuse sans le sacrifice de la sensibilité ni des valeurs culturelles propres », de l'assimilation conçue comme le processus aboutissant à « l'absorption complète des immigrés par le milieu d'accueil »¹⁰².

En transposant cette définition à la logique des groupes sociaux, on peut définir l'intégration comme le processus de la création par une groupe des immigrés des liens durables et forts avec la société d'accueil, sans que le lien intérieur unissant les membres de ce groupe-ci soit défait ou disloqué. L'assimilation serait ainsi le processus ayant pour le but la dislocation de ces liens intérieurs du groupe des immigrés et l'inclusion des individus y ayant appartenu au sein de la société du pays d'arrivée, leur inclusion en tant qu'individus singuliers¹⁰³.

La question de l'intégration (alors nommée plutôt « assimilation ») se posa comme un des enjeux principaux en France dans l'entre-deux-guerres. Dans cette époque, la société indigène française se construisait définitivement construite comme l'être cohérent ayant des intérêts communs¹⁰⁴. C'était aussi le temps où les premiers spécialistes de l'immigration apparurent en France, menant la réflexion sur des étrangers « assimilables » et ceux « inassimilables ». Déjà dans les années 1970, Pierre George a écrit que l'immigrant étant

¹⁰⁰ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 100.

¹⁰¹ Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale...*, op. cit., p. 86–87.

¹⁰² Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 351.

¹⁰³ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, op. cit., p. 40.

¹⁰⁴ Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale...*, op. cit., p. 119.

« destiné à s'insérer dans la population du pays d'arrivée, doit être *assimilable*, c'est-à-dire culturellement proche des habitants du pays »¹⁰⁵. La même logique désigna la politique de l'immigration française qui était née après la Libération et selon laquelle les Polonais étaient considérés comme de bons travailleurs mais leur proximité culturelle était médiocre.

Dans la sociologie de l'immigration contemporaine la problématique de l'intégration comprend l'installation à l'étranger, l'acculturation et l'acquisition par eux d'une position sociale et économique dans un pays d'arrivée¹⁰⁶. D'un côté, des spécialistes classiques de l'immigration prétend que les immigrés doivent manifester, « à plus ou moins long terme », le désir de changer son pays et sa nationalité¹⁰⁷, de l'autre Dominique Schnapper souligne que l'intégration des immigrés ne peut pas être réduite à l'intériorisation des normes imposées par l'extérieur¹⁰⁸. Ces deux constatations ne sont pas contradictoires, étant donné que le processus de l'intégration crée une nouvelle qualité.

Le sociologue américain Emerich Francis distingue quatre étapes de la transformation des groupes ethniques des immigrés. Or, il est vrai que Francis, lui-même, remarque que les critères de sa typologie ne sont ni rigoureux ni nets et que certaines phases de la transformation des groupes ethniques peuvent être omises. C'est pourquoi nous retenons ici la typologie de Francis, modifiée par Grzegorz Babiński, dans laquelle le critère décisif de la distinction des phases consécutives est le développement du lien institutionnel, les phases consécutives pouvant être référées aux processus influant sur les Polonais installés en France¹⁰⁹.

La première phase est la « collectivité ethnique » - l'ensemble des individus et familles venus dans les pays d'arrivée qui ne se sont pas encore organisés en groupement. Bien que la communauté polonaise qui s'installa en France dans l'entre-deux-guerres avait été assez différenciée, il semble que cette phase n'ait pas eu lieu dans le cas examiné du fait du caractère massif et bien encadré (par les institutions chargées par les États concernés) de l'immigration. L'étape suivante et celle des « groupes primitifs ». Il se caractérise par la création du lien et de la conscience supralocaux unissant les immigrés d'une même origine qui toutefois ne sont pas encore distincts de ceux du pays d'origine. Cette phase était propre aux immigrés polonais dans la période de l'entre-deux-guerres. Le procès de la création des associations surtout locales,

¹⁰⁵ Pierre George, *Les Migrations internationales...*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰⁶ Andrea Rea, Maryse Tripiet, *Sociologie de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁰⁷ Pierre George, *Les Migrations internationales...*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰⁸ Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés...*, *op. cit.*, p. 18.

¹⁰⁹ Sur le paradigme des transformations des groupes ethniques et ses quatre phases selon Emerich Francis, voir: Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch, Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie... », *op. cit.*, p. 56–60. Sur cette typologie-ci modifiée par Grzegorz Babiński, voir : Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, *op. cit.*, p. 14–18.

mais aussi de l'échelle nationale, et de la constitution des leaders locaux, propre à la phase du « groupe primitif », fut accéléré par l'arrivée en France des structures déjà formées en Westphalie d'où directement vinrent une partie importante des travailleurs polonais. L'autre raison était l'engagement parmi les immigrés des autorités politiques polonaises et du clergé catholique polonais

Les années de l'occupation et surtout les premières années après la Libération de la France représentèrent le temps de la constitution du « groupe secondaire » polonais dans ce pays, c'est-à-dire la troisième phase de la transformation d'un groupe ethnique d'après le schéma cité. Cette étape se caractérise par la suite du développement de la vie associative et des propres institutions des immigrés. Les intérêts collectifs deviennent alors plus importants mais au même temps les différences culturelles avec la société d'accueil disparaissent. Les liens avec le pays d'origine se desserrent. Ce qui devient le but principal du « groupe secondaire » est la promotion sociale au sein de la société du pays d'arrivée. C'était précisément le cas de la communauté polonaise en France dans la période étudiée dans cette thèse.

Voilà pourquoi nous sommes d'accord avec Emerich Francis quand il admet que la constitution d'un « groupe secondaire » (et le floraison de la vie associative des immigrés qui y est propre) n'est que faussement perçue comme la signe de séparation entre un groupe ethnique des immigrés et une société d'accueil. Étant vrai que la plupart des analyses, tant françaises que polonaises, présentent la dimension extraordinaire de la vie associative polonaise en France comme la preuve de manque d'intégration des immigrés polonais à la société d'accueil. Cependant, il faut repenser cette conviction et y voir l'étape intermédiaire et indispensable de l'intégration de la communauté polonaise immigrée à la société française.

La quatrième et dernière phase de la transformation d'un groupe ethnique immigré selon la typologie admise serait la constitution d'une « catégorie ethnique », quand ce qui différencie la communauté immigrée de la société indigène « de souche » toujours existe mais ces facteurs n'évoquent plus des divisions sociales ni ne provoquent plus de discrimination. Cette étape est propre à l'intégration progressive et volontaire des immigrés, les liens avec le pays d'origine ne restant que symboliques et occasionnels. La « catégorie ethnique » se compose surtout des représentants de la troisième génération des immigrés. Il semble que la communauté polonaise en France dans l'immédiat après-guerre (avant 1950) n'entra pas encore dans cette phase, sauf le cas des enfants des immigrés polonais déjà nés en France ou arrivés en France avant leur âge scolaire¹¹⁰.

¹¹⁰ Sur l'intégration des immigrés polonais à la société français, voir chapitre III.3.

L'intégration des immigrés en France, ce pays étant le vieux État-nation, renforcée par sa tradition et sa force d'assimilation, ne se termina pas par la constitution des « catégories ethniques » distinctes. Il était conforme à la tradition nationale d'absorber tous les immigrés, en en créant des Français. Bien sûr, la communauté polonaise en France dans la période examinée fut encore loin de ce but.

L'intégration d'un groupe ethnique dépend aussi de la situation internationale, notamment des relations entre le pays d'origine des immigrés et le pays de leur arrivée¹¹¹. Il est évident que l'intégration des Polonais en France dans la période analysée resta en coïncidence avec les relations tendues franco-polonaises de l'époque. La problématique de l'intégration des immigrés polonais installés en France depuis l'entre-deux-guerres à la société dominante et leurs parcours des travailleurs étrangers vers les Français d'origine polonaise est étudiée dans un sous-chapitre distinct¹¹².

*1.4. Le sens des termes « nation » et « nationalité » –
pour éviter une incompréhension franco-polonaise*

Après avoir analysé les notions et les conceptions de l'assimilation et de l'intégration des immigrés, avec la référence au cas des Polonais installés en France, il vaut mieux s'arrêter sur le fait que le concept de « **nation** » et par la suite celui de « **nationalité** » ne sont pas les mêmes en France et en Pologne. Dans la tradition républicaine française de l'État-nation, les notions de nationalité et celle de citoyenneté sont synonymes, vu que c'est un projet politique commun qui crée la nation. Être de nationalité française, être Français est équivalent d'être de citoyenneté française, l'origine ethnique de chaque individu étant la question secondaire et sans aucune conséquence juridiques. L'idéal républicain de l'intégration (dite auparavant l'assimilation), issue des valeurs de la Révolution, résulte d'un autre modèle de présence des étrangers en France que dans l'Europe centrale et orientale. En effet, il n'y a pas lieu en France pour des minorités ethniques en tant que corps durable, les immigrés étant prévus pour l'intégration dont la fin est la naturalisation et puis une fois naturalisé, l'immigré devient Français¹¹³. La France est un État-nation unitaire, fondée sur la citoyenneté individuelle, où « l'unité politique se confond avec l'unité nationale ». La France étant l'État-nation de l'intégration individuelle, elle réduit le droit à l'existence des communautés

¹¹¹ Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch, Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie... », *op. cit.*, p. 60.

¹¹² Voir chapitre III.3.

¹¹³ Dominique Schnapper, *L'Europe des immigrés...*, *op. cit.*, p. 42, 89.

« intermédiaires »¹¹⁴. Voilà c'est pourquoi les autorités françaises avaient du mal à accepter le développement de l'activité extraordinaire des associations nationales polonaises en France, le système distinct de l'enseignement polonais pour les enfants des immigrants polonais ou l'engagement des aumôniers catholiques polonais parmi les ouvriers venus de ce pays.

En ce qui concerne la réalité polonaise, la notion de nationalité est bien distinguée de celle de citoyenneté, le concept polonais de nation étant celui dans le sens allemand où le facteur unissant est un lien communautaire¹¹⁵. On peut être citoyen polonais, en n'appartenant pas à la nation polonaise. En effet le terme « nationalité » (*narodowość*) à la polonaise est similaire à celui d'origine ethnique dans l'usage française, la notion de nationalité à la française ayant son équivalence dans le mot « société » (*społeczeństwo*). Pour retenir un exemple, un Juif polonais est un citoyen polonais, membre de la société polonaise mais il ne doit pas être forcément membre de la nation (*naród*) polonaise, sa nationalité étant juive. C'est ainsi que le mot « Juif » (*Żyd*) est écrit avec une majuscule, comme Polonais ou Français (sauf la désignation pour un croyant de la religion mosaïque, dans ce cas l'usage de la minuscule ou de la majuscule est différencié selon l'utilisateur). Ces différences ne se limitent pas à la terminologie mais elles créent les différentes réalités sociales dans les deux pays respectifs.

Nous avons décidé d'observer la terminologie s'inscrivant dans le concept français de nationalité, de même sa logique de construction – c'est pourquoi dans la problématique des Polonais en France est incluse celle des Juifs polonais et dans une moindre mesure des Ukrainiens de nationalité polonaise. Cependant, l'auteur se décide à la « J » majuscule dans le mot « Juif » parce que le concept d'appartenance à la diaspora juive dans l'Europe centrale et orientale fut similaire à celui de la « nationalité » juive dans le sens allemand de ce mot. C'était ainsi que la logique des minorités ethniques – dite en Pologne selon la logique communautaire « minorités nationales » (*mniejszości narodowe*) – fut assumée par les représentants des groupes concernés.

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 114.

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 89.

2. L'approche méthodologique de la recherche sur l'immigration

2.1. L'apport des différentes disciplines à la recherche sur les immigrés

Jusqu'à la fin des années 1980, la problématique des migrations internationales a été notamment étudiée par les économistes et les démographes. Dans les années 1980, les sociologues de l'immigration ont accéléré leurs recherches en France, le développement des études dans la sociologie de l'émigration ayant lieu en Pologne dans les années 1970 (notamment sur les immigrés polonais et leurs descendants aux États-Unis).

Les études démographiques ont perçu les migrations internationales dans la perspective des pressions démographiques, celle exercée par un attrait des pays faiblement peuplés (*pull factors*) et celle exercée par les responsables des pays surpeuplés dont le but est souvent d'expédier à l'étranger le surplus de ses ressortissants (*push factors*). Quant à la perspective économique, certains chercheurs ont expliqué les processus des migrations internationales dans les termes de l'économie classique, comme la fonction des différences des conditions de travail et des salaires entre le pays d'origine et le pays d'arrivée, c'est-à-dire la fonction des forces du marché libre et des décisions individuelles des intéressés. L'autre orientation scientifique, opposée à celle « néolibérale », a été représentée par les chercheurs influencés par le marxisme, qui ont vu dans les immigrés les victimes de la surexploitation par les bourgeois du pays d'arrivée, leur émigration ayant le caractère forcé, faute de chances de survie dans son pays d'origine¹¹⁶.

Pour l'exemple de cette dernière perspective peut servir l'ouvrage des chercheurs américains, Stephen Castles et Godula Kosack. Dans leur analyse comparative de la situation sociale des immigrés dans plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest, ils ont défendu que la classe ouvrière était divisée entre les ouvriers immigrés et ceux issus de la population indigène. Les premiers auraient été concentrés dans les professions non qualifiées, tandis que les derniers auraient cherché à les quitter. La promotion sociale de la classe ouvrière indigène serait dans cette perspective liée directement à l'existence de la sous-classe des ouvriers immigrés, exerçant les métiers placés les plus bas dans la hiérarchie sociale, et non aux compétences individuelles des nationaux¹¹⁷. Les deux points de vue, économique et démographique, se sont

¹¹⁶ *Ibidem*..., p. 11.

¹¹⁷ Stephen Castles, Godula Kosack, *Immigrant workers and class structure...*, *op. cit.*, p. 476–477, 481.

distingués par le repli sur des « préoccupations immédiate, [une perspective] forcément différente de celle des historiens qui travaillent *sur le long terme* »¹¹⁸.

La sociologie européenne s'est intéressée à la question des immigrés tardivement. Les recherches sociologiques pionnières sur l'immigration ont été menées par les chercheurs appartenant à l'école de Chicago. Ils ont les premiers étudié les questions de la concentration résidentielle, de la constitution des communautés d'origine immigrée, du statut social des intéressés et leur assimilation à la société d'installation. En effet, aux États-Unis, la problématique de l'immigration n'était jamais « minoritaire », étant donné que les migrations internationales avaient été fondatrices de la société américaine, tout comme le sujet des immigrés pour la sociologie américaine. En ce qui concerne la naissance de la sociologie de l'immigration française, c'était la situation précaire des immigrés de l'après Seconde Guerre mondiale qui poussa certains jeunes chercheurs à engager des études sur les intéressés. Ce dans ce contexte-ci qu'Alain Girard et Jean Stoetzel publièrent en 1953 et 1954 dans l'édition de l'Ined leurs travaux classiques sur les Français et les immigrés en France¹¹⁹. Quant à l'histoire de l'immigration, à l'époque, elle n'exista pas encore. Même si la France était un seul pays européen de l'immigration, non de l'émigration, les Français l'ont longtemps ignoré. Dominique Schnapper explique cet état de fait par la contradiction prétendue entre, d'un côté, la valorisation de la problématique de l'immigration et de l'intégration et de l'autre, le principe de l'« unité nationale », l'accentuation de la diversité des origines ethniques de la population constituant la nation française pouvant porter le risque pour le modèle de l'intégration sociale « à la française »¹²⁰.

Quant aux sociologues polonais, la problématique de l'émigration a été particulièrement étudiée depuis les années 1970, notamment dans le cas des immigrés polonais et de la population d'origine polonaise aux États-Unis. Actuellement, c'est la problématique des migrations internationales qui y occupe la place prépondérante, cette question concernant de centaines de milliers de Polonais dans la période actuelle.

¹¹⁸ Benjamin Stora, Émile Temime, « Introduction générale », dans Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrations...*, *op. cit.*, p. 11.

¹¹⁹ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, 532 p.; Alain Girard (dir.), *Français et immigrés. Nouveaux documents...*, *op. cit.*, 293 p.

¹²⁰ Andrea Rea, Maryse Tripiet, *Sociologie de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 16–19, 21.

2.2. *L'histoire de l'immigration « à la française » et celle de l'émigration « à la polonaise »*

Dans l'historiographie, la question des immigrés a été souvent subordonnée à des égards politiques, ce qui – selon Gérard Noiriel – a empêché l'appréciation de l'activité scientifique dans ce domaine¹²¹.

En Pologne, des historiens travaillent sur une émigration polonaise (dans le sens d'une communauté des émigrés) dans des pays divers, y compris en France. La perspective la plus répandue, dans ces recherches, est celle politique, notamment après le changement du système politique en Pologne en 1989. La constatation que les recherches sur les émigrés polonais contemporains installés dans divers pays de l'Europe occidentale sont souvent influencées par des inclinations personnelles des chercheurs est d'autant plus juste que les événements postérieurs à l'entre-deux-guerres suscitent toujours de vives émotions au sein de la société polonaise. Tandis que de nombreuses études sur les émigrés polonais, notamment celles s'inscrivant dans l'histoire politique, effectuées au cours de l'époque de la Pologne populaire (1944–1989) furent fortement marquées par les « pensées uniques » de cette période-là, aujourd'hui les chercheurs reprenant certaines idées ou constatations de cette époque passée sont, par ce simple fait, parfois critiqués en tant qu'« épigones de l'historiographie communiste ». L'autre trait significatif pour cette historiographie est l'extrapolation des problèmes ou des termes empruntés du vocabulaire propre au contexte politique et social intérieur polonais. Cela cause la perspective dans laquelle les processus sociaux, que les immigrés subissent dans leurs pays d'arrivée, sont perçus comme « bons » ou « mauvais », et encore plus souvent comme avantageux ou désavantageux¹²². Il est caractéristique que la tendance à présenter la « résistance » des immigrés issus d'une communauté dont le chercheur appartient a souvent pour but une sorte de « réhabilitation » des siens. Ce point de vue fait partie de la vision « substantialiste » des groupes sociaux qui mène à une « mise en extériorité » des communautés étudiées¹²³.

D'ailleurs, le point de vue analogue n'est pas rare dans les recherches françaises, parfois n'étant concentrées que sur les événements importants de la perspective française, ou

¹²¹ Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 8.

¹²² Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 27–28.

¹²³ Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 244–245.

valorisant l'assimilation facile et rapide des immigrés et dévalorisant chaque indication du rattachement des intéressés au pays ou la culture d'origine.

Aujourd'hui, la problématique de l'immigration, constitue le champ de recherche pratiqué par les sociologues et les historiens français, notamment dans la perspective générale des études sur toute l'immigration en France depuis le XIX^e siècle. Simultanément, certains chercheurs (et parfois les mêmes qui s'occupent de l'ensemble de l'immigration en France) se spécialise particulièrement dans la problématique d'une communauté immigrée choisie, comme est le cas par exemple de Janine Ponty pour l'immigration polonaise.

En ce qui concerne la problématique des immigrés polonais en France, l'intégration sociale des Polonais à la société d'installation peut être étudiée de plusieurs points de vue : économique, social, culturel, politique, etc. Lors du colloque qui s'est tenue à Lille en 1989, l'historien Wiesław Śladkowski a énuméré plusieurs points sur lesquels l'attention des chercheurs polonais est particulièrement attirée, qui semblent être toujours d'actualité. Ce sont : le nombre et la répartition géographique des Polonais, la vie politique, la vie religieuse, les transformations sociales et nationales des générations consécutives des immigrés et de leurs descendants, la culture et la langue¹²⁴. Jean Anglade, quant à lui, dans son livre sur la vie quotidienne des immigrés en France, paru en 1976, se concentre sur : l'origine géographique et ethnique, les motifs et les circonstances historiques des départs, la situation familiale, la formation obtenue, le caractère rural ou urbain, agricole ou industriel de l'installation des intéressés. Son analyse ne porte d'ailleurs que sur les travailleurs étrangers de diverses nationalités, en mettant à part toutes les autres catégories des étrangers, ce qui relève des problèmes formulés ci-dessus¹²⁵.

Les destinées des immigrés, étudiés autant comme un groupe originaire d'un pays étranger que comme un groupe statutaire spécifique comme les réfugiés ou les travailleurs étrangers, peut être décrite dans la perspective collective. Les immigrés sont ainsi perçus dans une approche macro-historique. Mais il y a une autre voie, celle d'« une approche croisée », où « l'étude d'itinéraires individuels » dans une approche micro-historique se rencontre avec celle macro-historique, comme le postulent les historiens Olivier Forcade et Philippe Nivet. L'immigré devient ainsi un réfugié, tout comme le réfugié est remplacé par un réfugié¹²⁶.

¹²⁴ Wiesław Śladkowski, « Les Recherches en Pologne sur l'immigration polonaise après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 7.

¹²⁵ Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, p. 10-11.

¹²⁶ Olivier Forcade, Philippe Nivet, « Pour une histoire des réfugiés... », *op. cit.*, p. 9.

Les postulats de deux chercheurs susmentionnés se réfèrent à l'historiographie des réfugiés mais ils sont, dans leur majorité, tout à fait légitimes dans le cas de tous les immigrés. Olivier Forcade et Philippe Nivet proposent l'étude des départs : sont-ils organisés ou improvisés, contraints ou volontaires ?, quelles furent les destinations d'abord choisies par les intéressés ? Puis, il faut étudier, d'après eux, la prise en charge des réfugiés – par l'État, son administration, par la société, par les associations et les Églises, par les institutions internationales. Par la modification de cette dernière question, on peut la référer aux travailleurs polonais immigrés dans l'entre-deux-guerres : quelle fut la politique de la France, notamment celle de l'intégration, envers ces Polonais-là ? Comment est-ce que les immigrés polonais en France tentèrent de s'organiser eux-mêmes, en groupe de défense des intérêts ou voire en groupe de pression. Enfin, il faut approfondir la problématique de l'indentité des immigrés polonais en France. Pour étudier l'histoire des immigrés, il faut les compter et les analyser, en prenant en compte les divers critères identitaires, comme la nationalité, l'origine géographique et celle ethnique, la langue, le statut juridique dans le pays d'arrivée¹²⁷. Nous essayons de trouver des réponses à ces questions-là et suivre ces postulats de recherche.

Pour étudier de manière approfondie la matière d'immigration polonaise en France, il faut dessiner un contexte élargi de la situation. Gérard Noiriel a écrit avec raison que par des études ne se concentrant que sur des cas particuliers sans le regard plus large sur l'ensemble de la problématique de l'immigration, « on a isolé le *problème juif*, le *problème maghrébin*, le *problème des réfugiés*, etc., mais on n'a pas vraiment essayé de voir en quoi chacun de ces exemples pouvait contribuer à la construction de l'objet *immigration* en tant que tel »¹²⁸.

Cela ne veut pas dire que les études de ces cas particuliers ne sont pas utiles, cette thèse s'incriminant aussi dans la recherche sur le cas particulier des Polonais. Il s'agit de ne pas abstraire un cas particulier de l'ensemble de la problématique, autrement dit : de l'étudier en tant qu'exemplification de la problématique générale. Dans cette approche la question des Polonais en France dans l'immédiat après-guerre ne peut pas être présentée sans toucher la situation générale de la France dans cette période, les étrangers en France dans leur ensemble, leur statut juridique, l'attitude de la France envers ces immigrés. Il faut enfin prendre en compte le contexte international, les relations entre le pays d'origine des immigrés polonais et la France en tant que pays de leur installation, mais aussi le contexte plus large de l'émergence de la guerre froide.

¹²⁷ *Ibidem*, p. 9–10 ; Olivier Forcade, « Conclusion », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 333, 335, 337.

¹²⁸ Cité d'après Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 9.

3. La France et sa population au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

3.1. Le contexte démographique et la présence étrangère

La présence nombreuse des étrangers en France était le résultat de la baisse démographique au sein de la société française indigène. Cette baisse, liée aux mœurs malthusiennes des Français, c'est-à-dire les comportements restrictifs dans le domaine de la procréation, datait de trois siècles. Après la Grande Guerre, un nouvel élément s'ajouta – les grosses pertes humaines causées par la guerre (plus d'un million et demi de morts). Une autre raison pour laquelle la France dut faire appel aux étrangers étaient économique – la France eut besoin de la main-d'œuvre exerçant des professions particulièrement dures dont la population indigène n'avait pas voulu exercer mais qui étaient indispensables pour l'économie nationale (et pas moins pour les patrons français), comme le mineur ou l'ouvrier agricole. C'était déjà avant 1914 que la France avait signé les premiers accords concernant l'émigration des volontaires ressortissants de plusieurs pays européens (l'Italie et la Belgique) en France. Après la Première Guerre mondiale, les traités principaux furent signés avec l'Italie (1919), la Pologne (1919) et la Tchécoslovaquie. Au cours de la décennie entre 1920 et 1930, un excédent des entrées de travailleurs étrangers en France sur les sorties fut de 1 150 000 ¹²⁹.

Au mois de décembre 1944, le ministère de l'Intérieur ordonna le recensement général de tous les étrangers de plus de 15 ans, habitant dans le pays. Cette mesure, plus d'un an avant le recensement général de la population en France, prévu pour 1946, fut motivé par d'amples mouvements des étrangers au cours de l'occupation, notamment des transferts forcés d'un point du territoire français à l'autre et les déportations des étrangers introduits en France par les Allemands. Il fallait aussi identifier des étrangers ayant utilisé pendant l'occupation de faux papiers pour qu'ils puissent rentrer chez eux dans la légalité. Les étrangers furent recensés depuis le 1^{er} janvier. L'opération aurait primitivement dû prendre fin le 28 février 1945, mais la date finale de la préparation des questionnaires par les mairies fut enfin établie au 30 avril et au 15 mai pour les grandes agglomérations où les fiches des mairies de la région furent remises jusqu'au 30 avril. En résultat, toutes les personnes recensées auraient reçu leurs fiches de recensement avant le 20 mai 1945, ces fiches servant ensuite de document confirmant l'identité et cela même pour ceux ayant le titre de séjour valide. Par contre, un certain nombre

¹²⁹ *Ibidem*, p. 114 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 22–24.

d'étrangers était dispensé de cette mesure. C'étaient les militaires des armées alliées, les anciens combattants des FFI, ensuite régulièrement incorporés dans l'armée française et les étrangers séjournant en France depuis moins de deux mois et ayant un passeport ou un ordre de mission délivré par l'autorité militaire alliée¹³⁰. Le recensement de 1945 établit le nombre d'étrangers en France de 1 420 213.

La Seconde Guerre mondiale contribua aussi aux mouvements importants de la population indigène française. Le Nord et le Nord-Est de la France, notamment les Ardennes, la Meuse et la Moselle, subirent spécialement les effets de la guerre et cela à trois reprises : d'abord, les évacuations organisées en 1939 par les autorités françaises, puis l'exode des mois de mai et de juin 1940, face à l'agression allemande, enfin les déplacements au tournant des années 1944 et 1945. C'était ainsi que les départements épargnés par la guerre, au centre de la France virent l'augmentation de leur population, autant leurs effectifs totaux que le nombre d'étrangers y habitant.

D'après le recensement général de la population du 10 mars 1946, la population totale de la France était de 39 848 182 habitants, y compris 1 743 619 étrangers, soit 4,38 % de la population totale. Par rapport au recensement général précédent qui avait été effectué en 1936, la population totale diminua de 3,24 %, le nombre d'habitants de la France ayant alors été de 41 183 193. La diminution absolue du nombre d'étrangers – de 20,68 % – fut beaucoup plus considérable que celle du nombre de nationaux (de 2,26 %). Il faut ajouter que le nombre d'étrangers en France en 1936 ne fut pas record, vu que le recensement général précédent de 1931 avait établi le nombre d'étrangers à 2 715 000, c'est-à-dire 6,59 % de la population totale de l'Hexagone. En effet, les étrangers en France furent le moins nombreux depuis un quart de siècle. Il faut néanmoins souligner que la diminution de l'effectif des étrangers en France de près de la moitié entre 1931 et 1946 coïncida avec la hausse du nombre de natrualisés de 136 %¹³¹.

¹³⁰ Les autres catégories particulières des étrangers dispensés des formalités du recensement de 1945 étaient : les membres des corps diplomatiques et consulaires et leurs familles, les ressortissants andorrans et monégasques, les Algériens et les protégés français. AN, F 7 16102, Circulaire sur les mesures applicables aux étrangers résidant en France : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 21 décembre 1944 ; AN, F 1a 3345, Circulaire concernant le recensement des étrangers : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 20 mars 1945 ; *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 190.

En effet, nous disposons d'une lettre émanant du Préfet de Police de Paris qui donnait le nombre de Polonais dans le département de la Seine, avec la répartition de 22 814 Polonais recensés sur les hommes (9 157), femmes (11 728) et enfants de moins de 15 ans (1 929). Archives de la Préfecture de Police (A PPP), BA 2186, Lettre : Préfet de Police de Paris au Consul Général de Pologne à Paris, [Paris], le 26 juin 1945.

¹³¹ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, op. cit., p. 51.

À part 1 743 619 étrangers, la France fut habitée par 853 144 naturalisés (Français « par acquisition ») et 22 114 Algériens musulmans¹³². Le terme « naturalisé » désigne conventionnellement tous ceux qui avaient acquis leur nationalité française après leur naissance, c'est-à-dire tous les Français ayant auparavant eu une autre nationalité.

Tableau 1. La population totale en France, selon les recensements généraux de la population de 1936 et de 1946

Date du recensement général de la population	Population totale	Français		Étrangers	
		Nombre absolu	Part de la population totale	Nombre absolu	Part de la population totale
1936	41 183 193	38 984 957	94,66 %	2 198 236	5,34 %
1946	39 848 182	38 104 563	95,62 %	1 743 619	4,38 %
Changement en nombre absolu	- 1 335 011	- 880 394		- 454 617	
Changement en pourcentage	- 3,24 %	- 2,26 %		- 20,68 %	

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : : Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, vol. 2 : *Population présente totale*, Paris, Impr. nationale, 1953, p. 22, 354 ; Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 296.

La population indigène de la France diminua à cause de :

- l'excédent de décès naturels sur les naissances vivantes de 550 000,
- les pertes militaires de 150 000 et de 20 000 partisans des Forces françaises de l'Intérieur (FFI),
- les décès des civils par faits divers de guerre de 150 000,
- les décès des Français retenus par l'occupant hors de la métropole de 280 000,

¹³² Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 184, 296 ; Pierre George, *Les Migrations internationales...*, op. cit., p. 178.

Les premiers résultats du recensement établirent le nombre d'étrangers résidant en France pour 1 670 742, soit 4,12 % de la population totale, comptant, quant à elle, 40 518 884. Le nombre de Français fut estimé à 38 848 142, c'est-à-dire 95,88 % de l'effectif total de la France. En plus, 310 000 militaires, marins et fonctionnaires hors de France furent recensés. Voir : Insee, *Premiers résultats du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, Paris, Impr. nationale, 1947, p. 14 ; *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 34, n° 12, décembre 1946, p. 524 ; Jean Casevitz, « Le Recensement du 10 mars 1946 », *L'Information géographique*, 1947, vol. 11, n° 3, p. 102.

- la présence des forces armées françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche.

En général, la guerre avait causé la mort de 1 060 000 Français. Ces pertes humaines avaient été amorties, du point de vue démographiques, par les naturalisations, les naissances des enfants des pères étrangers devenant Français de plein droit et les simples déclarations de nationalité des enfants d'étrangers y ayant droit. L'autre facteur pour une hausse était l'excédent de l'immigration, tant des étrangers que des nationaux ayant auparavant séjournés à l'étranger ou aux colonies.

En ce qui concerne les étrangers, leur nombre diminua suite à :

- l'excédent de décès naturels sur les naissances vivantes de 90 000 (y compris les enfants français dont les pères furent étrangers),

- les naturalisations des étrangers, les naissances des enfants des pères étrangers devenant Français de plein droit à leur naissance et les déclarations de nationalité française des enfants d'étrangers y ayant droit – ce qui contribua parallèlement à l'augmentation de la population française.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'étrangers avait considérablement baissé (de 350 000, dont 150 000 Italiens) mais ces pertes avaient été amorties par le fort excédent de l'immigration sur les retours entre 1936 et 1939 (de 420 000).

L'influence des hostilités sur le mouvement des étrangers se découvre dans les chiffres de l'année 1939. Le recensement général de 1936 avait été effectué l'année où – du fait de la crise de la première moitié des années 1930 – le nombre d'étrangers semble être, selon toute vraisemblance, le plus bas pour toute la décennie 1930–1939 !

Selon le ministère de l'Intérieur, au 1^{er} janvier 1939 habitèrent en France 2 673 000 étrangers, dont 918 000 Italiens, 510 000 Polonais, 421 000 Espagnols et 205 000 Belges¹³³. Patrick Weil juge ses estimations surévaluées, en faisant référence aux résultats du recensement de 1936, ainsi effectué trois ans plus tôt. En tout état de cause, ces chiffres étaient plus proches de l'effectif réel des étrangers au moment du déclenchement des hostilités que celles de 1936.

¹³³ Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 464 (réf. 18).

Tableau 2. Bilan de la population en France pour la période 1936–1946, selon les premiers résultats des recensement généraux de la population (chiffres en milliers)

	Population totale	Population française	Population étrangère
Population selon le recensement de 1936	41 610	39 450	2 160
Naissances vivantes	6 036		
	} - 550		
Décès naturels	6 586		- 90
Pertes militaires :	- 170 :		
	92		
Campagne en 1940	58		
La guerre entre 1940 et 1945	20		
FFI			
Décès des civils par faits de guerre :	- 150 :		
Bombardements	60		
Opérations terrestres, Massacres	60		
Fusillés	30		
Décès de Français retenus hors de la métropole par l'ennemi :	- 280 :		
	40		
Prisonniers de guerre en captivité	60		
Déportés politiques	100		

Déportés raciaux	40		
Travailleurs			
Français incorporés dans la <i>Wehrmacht</i>	30	} 40	
tués	10		
disparus			
Naturalisations		+ 200	- 200
Autres acquisitions de la nationalité française		+ 20	- 20
Attribution de la nationalité française à la naissance		+ 250	- 250
Excédent d'immigration	+ 320	+ 250	+ 70
Population selon les premiers résultats du recensement de 1946	40 780	39 110	1 670

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Insee, *Premiers résultats du recensement général...*, p. 18 ; Jean Bourgeois, « La Situation démographique », *Population*, 1947, vol. 2, n° 2, p. 330–331 ; Jean Bourgeois-Pichat, « La Situation démographique », *Population*, 1947, vol. 2, n° 4, p. 752.

Par rapport aux pertes éprouvées au cours de la guerre de 1914–1918, celles de la Seconde Guerre mondiale furent moins importantes. La Grande Guerre s'était traduite par une perte démographique d'environ 2 850 000, dont 1 350 000 décès de soldats et 1 500 000 de l'excédent des décès dits naturels sur les naissances¹³⁴. Ces grosses pertes humaines avaient contribué à l'immigration massive des travailleurs étrangers pendant l'entre-deux-guerre.

Entre 1936 et 1946, la population totale diminua dans 58 départements et augmenta dans 32, les mouvements en général n'étant pas considérable (ne dépassant pas 2 %). Voici un aperçu sur les mouvements de la population nationale et étrangère de la France, sur la base des premiers résultats du recensement de 1946 :

¹³⁴ Paul Vincent, « Conséquences de six années de guerre sur la population française », *Population*, 1946, vol. 1^{er}, n° 3, p. 431.

Par rapport à l'entre-deux-guerres, plusieurs régions furent particulièrement touchées par le dépeuplement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'étaient :

- le Midi méditerranéen – au total une diminution de 11, 79 %,
- la région de l'Est avec une diminution de 9 %,
- les régions industrielles, ce qui rendit plus difficile la reconstruction économique du pays – dans la région parisienne la population diminua de 3, 17 %,
- la région du Nord, avec le déficit humain de 3, 61 % (diminution de 5, 18 % dans le Nord et de 0, 93 % dans le Pas-de-Calais),
- la région lyonnaise – une diminution de la population totale de 7, 63 %,
- les régions agricoles et certains départements côtiers.

Les régions de la France dans lesquelles la population totale augmenta entre 1936 et 1946 étaient :

- le Bassin aquitain, avec une augmentation totale de 3, 24 %,
- les régions de l'Ouest, sauf les territoires touchés par la guerre,
- une augmentation faible dans le Sud-Est¹³⁵.

La diminution du nombre d'étrangers entre 1936 et 1946 put être observée dans 54 départements, pendant que le nombre d'étrangers augmenta dans 36 départements. En général, le mouvement de la population étrangère correspondit à celui des Français. Par contre, les 18 départements se trouvèrent dans une situation particulière : tandis que la population nationale augmenta entre 1936 et 1946, le nombre d'étrangers en même temps baissa. Ces départements appartenaient aux régions suivantes :

- les 7 départements dans le Sud-Est et dans la vallée du Rhône : les Alpes-Maritimes, la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère, les Basses-Alpes, le Drôme, le Gard, la Vaucluse,
- dans le département des Pyrénées-Orientales,
- les 2 départements dans le Sud-Ouest : la Gironde et les Basses-Pyrénées,
- les 3 départements à forte population urbaine dans la vallée de la Loire : la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire,
- les 2 départements aux environs de Paris : la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne,

¹³⁵ Jean Casevitz, « Le Recensement du 10 mars 1946... », *op. cit.*, p. 102–103.

- dans le Pas-de-Calais le nombre de nationaux augmenta de 14 800, pendant que celui d'étrangers baissa de 25 700,
- dans le Doubs et la Côte-d'Or¹³⁶.

La répartition géographique des étrangers n'était pas égale, les départements industriels et ceux frontaliers constituant le noyau de la présence des immigrés de sorte que les dix départements totalisaient près de la moitié des étrangers en France (800 000).

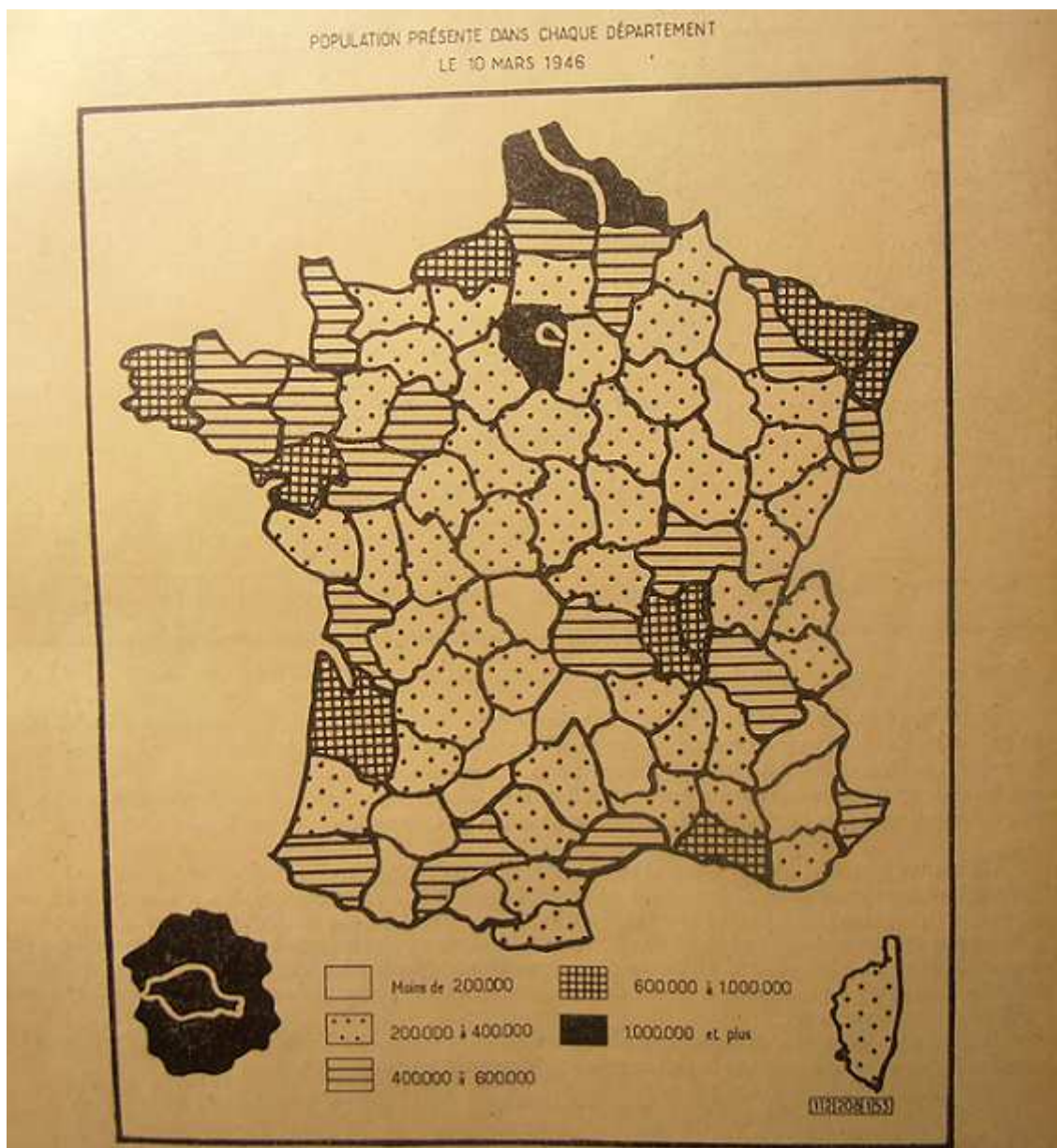
D'après le recensement général du 10 mars 1946, les départements dans lesquels les étrangers constituèrent le part particulièrement important de la population totale se trouvaient :

- dans le Midi méditerranéen, où habitèrent 300 600 étrangers, soit 8,02 % de la population totale,
 - dans le Bassin aquitain, avec 238 300 étrangers, soit 5,74 % de la population totale,
 - dans l'Est de la France, avec 178 000 étrangers, particulièrement en Moselle (64 200, soit 10,31 % de la population totale) et en Meurthe-et-Moselle (40 800, soit 7,72 %) ; par contre les étrangers ne furent pas nombreux en Alsace, avec 8 100 intéressés dans le Bas-Rhin (1,21 % de la population du département) et 15 700 dans le Haut-Rhin (3,23 % de la population),
 - dans le Nord de la France, avec 230 900 étrangers, soit 7,48 % de la population de la région : dans le Nord habitèrent 120 700 étrangers, soit 6,3 % de la population, pendant que dans le Pas-de-Calais ils se trouvèrent dans le nombre de 110 200, soit 9,43 % de la population départementale,
 - dans la région parisienne qui compta 253 700 étrangers, soit 4,1 % de la population,
 - dans le Rhône (36 900 étrangers, soit 4,01 % de la population), dans la Loire (22 200, soit 3,52 %), dans l'Isère (34 300, soit 5,97 %),
 - dans les régions agricoles du Bassin parisien, avec 162 600 étrangers, soit 3,95 % de la population totale, spécialement : dans l'Aisne (30 900, soit 6,81 %), dans l'Oise (25 500, soit 6,44 %) et dans la Seine-et-Marne (28 800, soit 7,07 %),
- en Savoie où il y avait 25 900 étrangers, soit 5,12 % de tous les habitants¹³⁷.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 104.

¹³⁷ Insee, *Premiers résultats du recensement général...*, *op. cit.*, p. 54 ; Jean Casevitz, « Le Recensement du 10 mars 1946... », *op. cit.*, p. 104–105.

Carte 1. Le peuplement de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, selon la population présente par départements, d'après le recensement général du 10 mars 1946



Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 23.

Si on prend en compte le critère de nationalité des étrangers résidant en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Italiens étaient le plus nombreux. En 1931, ils s'étaient trouvés en France dans le nombre de 808 000, en 1936 leur effectif avait été de 720 926 et d'après les données du ministère de l'Intérieur, au début de 1939, était de 918 000. Selon le recensement de 1946 le nombre d'Italiens fut de 450 764, cette communauté immigrée constituant 25,9 % de tous les étrangers en France. Cette différence résultait des naturalisations opérées par de nombreux Italiens au cours de cette période. À ce nombre des Italiens en France, il faut ajouter un certain afflux des immigrés venus clandestinement par les Alpes.

Le deuxième rang fut occupé par les Polonais, dont le nombre avait été de 508 000 soit 18,7 % de tous les étrangers en 1931, de 422 694 soit 19,2 % de tous les étrangers en 1936, environ 510 000 en 1939 soit 19,07 % de l'effectif étranger de la France (selon le ministère de l'Intérieur) et enfin de 423 470 selon le recensement général de 1946, c'est-à-dire 24,29 % de tous les étrangers. C'était ainsi que le poids de ces deux communautés immigrées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale était « sensiblement égal »¹³⁸.

Les suivants dans l'ordre décroissante furent : les Espagnols – 302 201 personnes ou 17,3 % de tous les étrangers en France, ensuite les Belges – 153 299 ou 8,8 % de l'ensemble des étrangers, les Suisses – 53 526 (3,1 %) et les Russes – 50 934 (ou 2,9 %).

Le recensement général de 1946 montra plutôt la situation exacte pour l'année 1945, faute de la prise en compte d'un grand mouvement inorganisé et souvent clandestin qui s'effectua alors et qui échappa au recensement¹³⁹. Une remarque analogue concerne le recensement des étrangers de 1945 qui montra la situation exacte pour la fin de l'année 1944.

¹³⁸ Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 110 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 464.

¹³⁹ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 184, 296 ; Anne-Marie Faidutti-Rudolph, « L'Évolution de l'immigration en France de 1946 à 1960 », *Information Géographique*, 1962, vol. 26, n° 4, p. 152–153.

Tableau 3. Les départements avec les plus grands nombres d'étrangers et les nationalités dominantes, selon le recensement général de la population de 1946

Département	Nombre d'étrangers	Nationalités dominantes
Seine	226 120	Polonais, Russes
Nord	122 726	Belges, Polonais
Pas-de-Calais	108 037	Polonais
Bouches-du-Rhône	98 550	Italiens
Moselle	64 643	Polonais, Italiens
Seine-et-Oise	60 129	Italiens, Polonais
Alpes-Maritimes	59 352	Italiens
Meurthe-et-Moselle	42 888	Italiens, Polonais
Haute-Garonne	42 319	Italiens, Espagnols

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 357 ; Insee, *Premiers résultats du recensement général...*, op. cit., p. 49 ; AN, 577 AP 5, Georges Mauco, *Note sur une politique de peuplement*, mai 1949 ; Jean Casevitz, « Le Recensement du 10 mars 1946... », op. cit., p. 104–105 ; Thérèse Le Liepvre, Marie-Hélène de Bousquet, « Étude de 4.000 dossiers du Service social d'aide aux émigrants », dans Alain Girard (dir.), *Français et immigrés. Nouveaux documents...*, op. cit., p. 234.

En 1945, les étrangers résidant en France constituèrent environ 10 % de toute la population active, en exerçant généralement des professions moins qualifiées et plus dures. Il faut néanmoins souligner que presque un tiers d'étrangers recensés en 1945 ne déclara pas une profession exercée. Parmi tous les étrangers employés dans l'industrie de transformation en France, c'étaient les Italiens qui prédominèrent en 1945, en constituant 35 % de tous les ouvriers étrangers dans ce secteur. Les Espagnols représentèrent 17 % des travailleurs étrangers dans le secteur, ensuite se placèrent les Polonais (15 %) et les Belges (10 %). Les Italiens représentèrent plus de la moitié de l'effectif étranger dans l'industrie de la construction, le nombre d'étrangers travaillant dans ce secteur de l'économie étant de 94 000. En ce qui concerne l'industrie de la métallurgie, elle employa plus de 74 000 étrangers. Le nombre d'étrangers travaillant à la confection atteignit 33 000, dans l'industrie ligneuse – 26 000 étrangers, dans l'industrie cutanée – 16 000 étrangers, dans celle textile – 11 000 étrangers.

Tableau 4. Les départements comprenant le plus d'étrangers, selon les renseignements du ministre l'Intérieur au 31 décembre 1948

Département	Nombre d'étrangers
Population étrangère totale en France	1 938 952
Seine	296 342
Nord	125 987
Pas-de-Calais	108 924
Bouches-du-Rhône	108 407
Moselle	79 331
Alpes-Maritimes	78 552
Seine-et-Oise	67 724
Rhône	66 158
Meurthe-et-Moselle	46 494
Isère	44 968

Source : AN, 577 AP 5, G. Mauco, *Note sur une politique de peuplement*, mai 1949.

Dans l'agriculture, les étrangers dans le nombre le plus élevé se trouvèrent dans les départements suivants : l'Hérault (14 000), le Lot-et-Garonne (12 000), l'Aude (12 000), l'Aisne (12 000), les Alpes-Maritimes (10 000), le Nord (10 000), la Seine-et-Marne (10 000), la Haute-Garonne (10 000), le Gers (10 000), l'Oise (10 000), les Bouches-du-Rhône (9 000), la Seine-et-Oise (9 000), les Pyrénées-Orientales (7 000) et la Gironde (6 000).

Dans les régions frontalières de la France, les immigrés dits « frontaliers » furent composés des Belges dans le Nord, des Italiens dans le Midi méditerranéen et des Espagnols dans le Sud-Ouest¹⁴⁰.

Entre 1936 et 1946, les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, habité spécialement par les Polonais (les deux départements) et les Belges (dans le Nord) subirent une évolution considérable. Les cités minières du Nord déclinèrent, pendant que celles du Pas-de-Calais virent leur croissance. Dans ce dernier département, la population du bassin houiller (Lens, Liévin, Avion, Harnes, Sallaumines, Hénin-Liétard, Carvin, Bully-les-Mines, Nœux-les-Mines,

¹⁴⁰ « Rola Polaków w gospodarce francuskiej » [L'Apport des Polonais à l'économie française], *Gazeta Ludowa* [Gazette populaire], 1947, n° 27 du 1 septembre, p. 6.

Bruay-en-Artois, Divion, Marles-les-Mines, Auchel, Calonne-Ricouart, Béthune, Arras) augmenta d'environ 18 800. En même temps, le bassin houiller du Nord perdit 10 900 habitants¹⁴¹. C'était ainsi que l'importance du bassin houiller du Pas-de-Calais, particulièrement habité par les mineurs polonais et leurs familles, augmenta.

Tableau 5. Les étrangers en France, selon le recensement des étrangers de 1945 et le recensement général de la population de 1946

Nationalité	Recensement des étrangers de 1945	Recensement général de la population de 1946
Allemands	18 251	24 936
Belges	142 568	153 299
Espagnols	260 246	302 201
Italiens	393 737	450 764
Polonais	324 840	423 470
Portugais	19 431	22 261
Russes	42 510	50 934
Suisses	47 904	53 526
Tchécoslovaques	18 502	19 364
Tous les étrangers	1 420 213	1 743 619

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 365, 406 ; *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 224-225 ; Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 296.

Le nombre d'étrangers travaillant dans les mines et carrières en France diminua de 95 500 à 73 200. Seuls les Espagnols augmentèrent leur effectif dans ce secteur¹⁴². Au premier trimestre de l'année 1946, les étrangers constituèrent 34, 4 % de l'effectif total des mineurs travaillant dans les houilles et lignites, c'est-à-dire 117 500 sur 341 000 mineurs. Malgré la diminution considérable en pourcentage par rapport à l'entre-deux-guerres, les Polonais étaient les plus nombreux parmi tous les étrangers travaillant dans les mines. Avant le rapatriement dans le nombre de 53 000 (selon le recensement des étrangers de 1945) et après les premiers

¹⁴¹ Jean Casevitz, « Le Recensement du 10 mars 1946... », op. cit., p. 109.

¹⁴² *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 211.

départs à leur patrie dans le nombre de 51 700, ils constituèrent au premier trimestre 1946, environ 15, 2 % de tous les mineurs et 44 % des mineurs étrangers en France. D'ailleurs, presque 50 000 prisonniers de guerre allemands furent placés dans les mines françaises pour y travailler en attendant leur libération, constituant 14, 5 % de l'effectif total des mineurs en France.

Tableau 6. La répartition de la main-d'œuvre occupée dans les mines de houille et de lignite pour le 1^{er} trimestre 1946, selon le ministère de la Production industrielle

Catégorie des mineurs	Nombre	Pourcentage
Français	220 550	64, 7 %
originaires de la France d'outre-mer	3 000	0, 9 %
Polonais	51 700	15, 2 %
autres étrangers	16 200	4, 7 %
Prisonniers de guerre de l'Axe	49 600	14, 5 %
Effectif total	341 000	100 %

Source : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 215.

3.2. Le contexte économique et politique

La situation économique de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale était très difficile. Sur l'ensemble de 101 grands fours métallurgiques, seulement 7 furent actifs. L'extraction du charbon ne constitua qu'un tiers de celle d'avant-guerre, tandis que la production agricole diminua de moitié. L'indice général de la production industrielle pour l'année 1944 baissa par rapport à 1938 de 62 %. La plupart des moyens de transport ne représenta aucune utilité.

Dès l'automne 1944, l'inflation constituait un problème important pour les gouvernements consécutifs dans l'immédiat-guerre. Entre 1938 et 1944, les prix furent multipliés par trois (sans prise en compte du marché noir), tandis que les salaires augmentèrent

de 63 %. Puis, entre la Libération et janvier 1947, les prix quadruplèrent et les salaires haussèrent de 50 %¹⁴³.

L'autre problème de l'époque fut le ravitaillement. Comme a écrit sur cette période l'historien Jean-Pierre Rioux : « (...) les Français demandent de la nourriture, des vêtements et du chauffage que l'économie ne peut pas fournir continûment et en masse »¹⁴⁴. Jusq'en 1949 les cartes d'alimentation furent régulièrement renouvelées. Supprimée à la fin du mois d'août 1945, c'est-à-dire au cours de la campagne électorale pour la Constituante, les cartes de pain furent rétablies dès la fin du mois de décembre de cette année et cela avec la ration journalière abaissée. Face à la situation extrêmement grave, les autorités procédèrent au contrôle des prix et des réquisitions autoritaires de certains produits et matières alimentaires, effectuées par des commissaires de la République et des préfets. À la fin de 1945, le franc subit une dévaluation, perdant plus de la moitié de sa valeur, dans le but de freiner les exportations. Avant 1950, le franc subit encore deux dévaluations, celle du mois de janvier 1948 (de plus de 44 %) et celle du mois de septembre 1949 (de 22 %)¹⁴⁵.

L'autre question qui se trouvait au centre des débats était la nationalisation. Déjà en décembre 1944, les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais avaient été créées par une ordonnance spéciale. En décembre 1945, le gouvernement nationalisa le crédit. L'État devint le seul actionnaire de la Banque de France et des quatre autres banques de dépôts. Le pas suivant était la nationalisation des assurances, réalisée en avril de l'année suivante. Le même mois, le gouvernement réussit à établir son monopole sur l'électricité et le gaz. Ce coup de nationalisation finit par la loi du 17 mai 1946 constituant les Charbonnages de France, l'exploitation du charbon devenant le domaine d'État. Les Charbonnages de France étaient composées de neuf sociétés de bassins, indépendante l'une de l'autre. En plus, un certain nombre d'entreprises furent prises par l'État, comme Renault devenue la Régie nationale des Usines Renault (RNUR)¹⁴⁶.

C'était encore avant le milieu de l'année 1946 que la « production » du charbon en France atteignit le volume de l'avant-guerre, pour dépasser le pic de l'entre-deux-guerres en

¹⁴³ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République : I. L'Ardeur et la nécessité, 1944–1952*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 36–37 ; Jacques Dalloz, *La France de la Libération*, Paris, PUF, 1983, p. 79 ; Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 64 ; Éric Duhamel, Olivier Forcade, *Histoire et vie politique en France depuis 1945*, 1^{ère} éd., Paris, Nathan, 2000, p. 5. Voir aussi Dominique Veillon, Jean-Marie Flonneau (dir.), *Le Temps des restrictions en France, 1939–1949*, Série « Les Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent », vol. 32–33, Paris, IHTP, 1996, 539 p.

¹⁴⁴ Cité d'après Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁴⁵ *Ibidem* p. 44–46, 102, 276.

¹⁴⁶ *Ibidem*, p. 108–109, 268 ; Jacques Dalloz, *La France de la Libération...*, *op. cit.*, p. 82–84.

mars 1947¹⁴⁷. Malgré cette croissance de l'extraction charbonnière, la situation économique du pays était dure. Au début de 1946, la production industrielle en France n'atteignit que 65 % de son indice de 1938 et 70, 5 % de l'indice de la production de ... 1913. En janvier 1946, la durée moyenne du travail fut de 42, six heures par semaine, tandis que huit ans avant les ouvriers industriels avaient travaillé moyennant de 39 heures. L'excès de l'import sur l'export atteignit le niveau de 68 % le pouvoir d'achat net ne constituant en avril 1946 que 63 % de celui de 1938¹⁴⁸. En octobre, on supprima les prix libres de la vente de viande, en introduisant un système de sa distribution (300 g par semaine). La ration de pain fut augmentée de 250 à 300 g par jour. L'accès au courant électrique chez les particuliers fut aussi fortement limité¹⁴⁹.

Le 2 juin 1944, le Comité français de Libération nationale (CFLN) se transforma en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). L'ordre républicain fut rétabli par l'ordonnance du 9 août de la même année. La reconstruction était assurée par les commissaires de la République, chargés de remplacer les préfets régionaux de Vichy et de l'installation des autorités légales qui seraient supérieures à tous les pouvoirs de fait, issu de la Résistance armée, la légalité républicaine et l'unité nationale étant suprême à celle de la Résistance¹⁵⁰.

La période de l'immédiat après-guerre en France, entre 1944 et 1947, se traduit par l'installation du modèle de « tripartisme », c'est-à-dire la collaboration issue de la Résistance entre le Parti communiste français (PCF), la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et le Mouvement républicain populaire (MRP). Ces trois partis n'étaient pas les seuls à agir mais ils étaient le plus importants lors de toute la période étudiée dans cette thèse. La situation des étrangers, notamment des réfugiés originaires de l'Europe de l'Est, fut étroitement liée à une constellation instantanée au sein du gouvernement de la République. Les communistes, défenseurs forts des immigrés déjà installés dans l'Hexagone, étaient hostiles à l'immigration des personnes déplacées et « néo-réfugiés » de l'Allemagne occupée en France, ceux-ci ne voulant pas retourner vers leur pays d'origine étant conçus comme anticommunistes. En revanche, les socialistes appuyaient le plus la cause des réfugiés de l'Europe centrale et

¹⁴⁷ Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire...*, *op. cit.*, f. 154 ; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 253.

¹⁴⁸ Georges Tapinos, *L'Immigration étrangère en France...*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁹ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 274 ; *Gazeta Ludowa*, 1946, n° 24 du 25 octobre, p. 5.

¹⁵⁰ Bertrand Mathieu, Michel Verpeaux, « La Transition juridique : l'ordonnance du 9 août 1944 », dans *La Rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Actes du colloque de Caen les 6-8 octobre 1994, Bruxelles, Fondation Charles-de-Gaulle – Complexe, 1996, p. 805 – 830 ; Jacques Dalloz, *La France de la Libération...*, *op. cit.*, p. 36 ; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 70.

orientale, cette partie du continent étant devenue les démocraties populaires sous l'influence de l'Union soviétique.

Le MRP, parti d'inspiration chrétienne, s'opposait « au capitalisme comme à l'étatisme totalitaire », en appelant « des structures nouvelles qui ne s'accommodent ni des injustices du libéralisme, ni des oppressions du marxisme »¹⁵¹. Le plus proche au général Charles de Gaulle au sein du bloc des trois partis, le MRP n'était néanmoins pas son porte-parole ni réalisateur de sa pensée politique¹⁵².

Les socialistes, partisans de la nationalisation et ennemis du capitalisme, étaient démocrates et tenaient la distance envers le radicalisme des communistes et leur soumission aux directives du Kremlin. Au lendemain de la Libération, la SFIO se prononça pour la nationalisation de l'enseignement, la question constituant dans cette période un enjeu important pour les communautés immigrées, notamment pour celle polonaise¹⁵³.

Les problèmes économiques du pays et la situation dure des ouvriers contribuèrent à la popularité des idées communistes. Au lendemain des hostilités, le PCF constitua le plus nombreux parti politique en France, avec près de 800 000 membres à la fin de 1946. Les influences des communistes augmentèrent fortement par rapport à l'entre-deux-guerres, le PCF comptant 333 000 membres en 1937, 380 000 en mars 1945 et atteignant 800 000 en janvier 1946. Le nombre de sections du parti augmenta entre 1937 et 1945 de 976 à 2 744 et celui de cellules de 891 à 26 555¹⁵⁴. Entre 1944 et 1947, les communistes contrôlèrent entre autres le ministère du Travail (Ambroise Croizat) et celui des Anciens Combattants (Laurent Casanova). Le ministère de la Santé, s'occupant aussi des questions de la population, fut dirigé dans le GPRF par des communistes entre 1944 et 1945 et puis pendant une demi-année de 1946 par René Arthaud et une autre demi-année de 1947 par Georges Marrane¹⁵⁵. Ces trois postes étaient absolument clés pour le traitement des affaires des étrangers résidant en France. C'était pourquoi la révocation des ministres communistes du gouvernement Ramadier au mois de mai 1947 fut tellement importante du point de vue de la problématique étudiée. Le PCF voulait voir toutes les branches économiques essentielles contrôlées par l'État. Toute sa politique, tant intérieure qu'internationale, était soumise aux intérêts du bloc communiste, dirigé par l'Union

¹⁵¹ Cité dans Paul Marabuto, *Les Partis politiques et les mouvements sociaux sous la IV^e république : historique, organisation, doctrine, activité*, Paris, Recueil Sirey, 1948, p. 78.

¹⁵² *Ibidem*, p. 84–85.

¹⁵³ *Ibidem*, p. 127–129.

¹⁵⁴ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 85 ; Paul Marabuto, *Les Partis politiques et les mouvements sociaux...*, *op. cit.*, p. 154.

¹⁵⁵ *Ibidem*, p. 156–158.

soviétique et personnellement par Joseph Staline, maréchal de l'URSS et le secrétaire général du comité central du Parti communiste (bolchevik) dans cette pays-ci.

Le 13 octobre 1946, le « oui » remporte la victoire pour la Constitution favorisant un pouvoir de l'Assemblée nationale et le modèle du « tripartisme », c'est-à-dire le pouvoir de l' « union nationale » composée des communistes, des socialistes et des démocrates chrétiens. L'esprit de confiance sur la stabilité de la collaboration issue de la Résistance anima les auteurs de la Constitution de 1946. En effet, la Constitution légitima la pratique de la « colonisation » des ministères par les trois forces politiques¹⁵⁶.

L'année 1947, nommé l' « année terrible », apporta le doublement des prix et se caractérisa par l'instabilité extraordinaire en France sur le plan politique. La production du charbon devint insuffisante. Avec le début de l'année 1947, les prix galopants furent baissés par décret de 5 %. Le prochain mois, une nouvelle baisse des prix de 5 % fut ordonnée. Au début de l'année 1949, les prix furent bloqués. Quant aux salariés, entre la Libération et l'année 1948, la durée de leur travail hebdomadaire passa en moyenne de 40 à 45 heures, pendant que leur pouvoir d'achat tomba de 30 % depuis l'automne 1944. En février 1950, les salaires furent libérés¹⁵⁷.

À partir du mois d'avril 1947 le mouvement revendicatif social fut déclenché, sa direction étant bientôt prise par les communistes. C'était dans ce contexte que le premier ministre Paul Ramadier décida de révoquer les ministres communistes de son gouvernement, ce qui contribua à la fin de l' « unité nationale » issue de la Libération et aux grèves consécutives, déclenchées d'inspiration communiste en automne 1947 et l'année suivante¹⁵⁸.

L'attitude des communistes français envers l'immigration changea après leur révocation du gouvernement au mois de mai 1947. Jusqu'à ce moment-là, ils s'étaient présentés en tant que défenseurs principaux des immigrés, dorénavant le PCF et la Confédération générale du Travail (CGT) – par crainte de l'arrivée des personnes déplacées originaires de l'Europe de l'Est, en général marqués par leur anticommunisme (vu qu'ils ne désiraient pas rentrer chez

¹⁵⁶ Les Français votèrent dans leur 67, 4 % pour le projet proposée de la Constitution et 31, 2 % d'entre eux se prononcèrent contre. Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 152 ; Jacques Dalloz, *La France de la Libération...*, *op. cit.*, p. 58, 62.

¹⁵⁷ Michel Margairaz, « La Reconstruction matérielle : crise, inflexion ou ajustement », dans Serge Bernstein, Pierre Milza (dir.), *L'Année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 15-44 ; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 120, 273, 278, 280 ; Jacques Dalloz, *La France de la Libération...*, *op. cit.*, p. 122-123.

¹⁵⁸ Sur l'influence de la révocation des ministres PCF du gouvernement Ramadier sur la situation des Polonais en France, voir aussi chapitre IV.1.2 ; sur l'influence des grèves de 1947 et de 1948 à la situation des Polonais en France, voir chapitres IV.1.2, V.3.4. et V.3.9.

eux) – se prononcèrent pour la clôture de l’immigration. La presse communiste souligna la croissance du chômage au sein de la population française¹⁵⁹.

D’après des analyses faites à chaud par Mieczysław Biesiekierski, exilé polonais, anticommuniste convaincu mais aussi spécialiste en matière du marché du travail, ce n’était qu’à partir du dernier trimestre de l’année 1948 que le lien entre immigration et appel à la main-d’œuvre économique se corrélait. La situation sur le marché du travail empirait et cela même si le chômage concernait essentiellement les ouvriers non qualifiés. Depuis la seconde moitié de 1947, le nombre de demandes d’emploi non satisfaites et celui des allocations pour les chômeurs furent toujours grandissantes, tandis que le nombre d’offres d’emploi non satisfaites baissa. Les besoins en mineurs et en ouvriers agricoles devinrent progressivement de moins en moins importants¹⁶⁰.

Nous constatons que le dégagement définitif de la question des immigrés de ses prédéterminations politiques dans la seconde moitié de l’année 1948 convergea avec l’abaissement des valeurs économiques par l’immigration en tant que solution pour résoudre les problèmes de l’économie nationale.

¹⁵⁹ Bibliothèque polonaise de Paris (BPP), Fonds Mieczysław Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 8 de la situation et de l’activité dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} novembre 1947 et 31 mai 1948, [Paris, juin 1948], p. 2.

¹⁶⁰ Entre janvier 1948 et octobre 1949, le nombre de chômeurs percevant les allocations augmenta de 6 841 à 43 908. Le nombre de demandes d’emploi non satisfaites passa de 58 268 en janvier 1948 à 129 000 en mai 1949. La baisse du nombre d’offres d’emploi non satisfaites fut de près de la moitié entre septembre 1947 et novembre 1948 : de 52 201 à 28 609. Une relation entre les demandes et les offres d’emploi non satisfaites en France passa entre la demi-année 1948 et le mois de mai 1949 de 2 :1 à 6 :1. BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation et de l’activité dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, février 1949], p. 2 ; *Ibidem*, Rapport n° 11 de la situation et de l’activité dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} février et 31 octobre 1949, [Paris, novembre 1949], p. 1–2. Mieczysław Biesiekierski, jusqu’à la reconnaissance par la France du gouvernement polonais installé à Varsovie, avait rempli la fonction de conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale près l’Ambassade de Pologne à Paris ; ensuite, il collabora avec l’ancien ambassadeur polonais Kajetan Morawski en tant qu’employé du gouvernement polonais en exil dont le siège se trouvait à Londres. Il dressa régulièrement les rapports concernant la situation sociale en France pour le premier ministre polonais de Londres.

Conclusion

D'après le recensement général de la population, effectué le 10 mars 1946, 1 743 619 étrangers en France constituaient 4,38 % de la population totale de la France. Au lendemain de la Libération, les étrangers en France constituèrent environ 10 % de la population active du pays et ils exerçaient généralement des professions moins qualifiées et plus dures que les indigènes. Dans les débats menés par l'opinion publique en France au lendemain de la guerre, la problématique des immigrés prit une place secondaire. C'étaient le ravitaillement, les salaires et le réglage des prix, la question des assurances sociales et la politique internationale qui prédominèrent.

Il est évident que l'intérêt pour la problématique de l'immigration, autrefois « minoritaire » du fait de la position sociale relativement basse des immigrés, devient aujourd'hui très important et très « à l'heure », à cause du poids politique considérable de cette question¹⁶¹.

Dans ce chapitre, nous avons dessiné le tableau général d'une histoire des immigrés polonais en France. On a analysé des notions utilisées dans les recherches sur l'immigration et sur les immigrés de diverses catégories. Après avoir mis de l'ordre dans le domaine terminologique, on a parcouru les approches opérées par des chercheurs travaillant jusqu'ici sur l'immigration, son histoire et sa sociologie, pour formuler l'approche que nous voulons la nôtre. Enfin, on a présenté le contexte démographique, économique et politique générale de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en ne retenant que des éléments essentiels du point de vue de l'approfondissement de la problématique principale – celle des immigrés polonais en France dans l'immédiat après-guerre.

Il est temps de donner des éléments de la genèse de la communauté polonaise en France, de son installation dans l'Hexagone et les importantes transformations sociales et politiques qu'elle subit au cours de la Seconde Guerre mondiale.

¹⁶¹ Andrea Rea, Maryse Tripiet, *Sociologie de l'immigration...*, op. cit., p. 24–25.

CHAPITRE II

La genèse : l'arrivée des Polonais en France et la constitution d'une communauté polonaise au cours de la Seconde Guerre mondiale

1. Avant 1939 : Les débuts de la communauté polonaise en France et le grand afflux des travailleurs polonais dans l'entre-deux-guerres

1.1. Les débuts de l'immigration polonaise en France

Depuis le XIX^e siècle, la présence polonaise en France était devenue marquante. Depuis 1793, la Pologne indépendante n'avait pas existé, ayant été envahie et partagée par les trois puissances voisines : la Russie, la Prusse, autour de laquelle ensuite se forma l'Allemagne en 1870, et l'Autriche, devenue en 1867 l'Autriche-Hongrie, les territoires polonais appartenant à la partie autrichienne de la Double Monarchie. Le partage de la Pologne demeura jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, celle-ci constituant pour les Polonais une chance pour l'indépendance grâce aux hostilités qui dressèrent à l'époque entre elles les puissances ayant occupé les territoires polonais depuis les dernières décennies du XVIII^e siècle. Avant cela, les territoires d'une ancienne Pologne avaient été pendant le XIX^e siècle divisés en quatre parties principales. Le « Royaume de Pologne », créé en 1815 et composé des territoires du centre et du centre-est d'une ancienne monarchie indépendante, s'était trouvé sous la domination russe, le tzar étant *ex officio* le roi de la Pologne. La Galicie, c'est-à-dire le sud et le sud-est des territoires polonais, fit partie de l'Empire de Habsbourg et obtint après 1860 une autonomie politique relativement large par rapport aux autres territoires ex-polonais. Les sols polonais de

l'ouest et du nord-ouest furent incorporés par la Prusse. Enfin, les vastes confins orientaux d'une ancienne Pologne devinrent une partie intégrale de l'Empire russe.

La naissance de la « question polonaise » en France fut liée à l'insurrection polonaise de 1830, à laquelle participèrent surtout les représentants de la noblesse, écrasée par les Russes. Dans l'esprit de la Révolution de Juillet 1830, la France offrit le refuge aux insurgés ayant dû quitter le Royaume de Pologne. La France décida de les concentrer dans les « dépôts » spéciaux créés à la province, par crainte de leurs idées « révolutionnaires ». En 1833, le nombre de Polonais installés dans ces « dépôts » était d'environ 4 500, le nombre de tous les autres Polonais habitant en France étant alors de 500¹⁶². Les réfugiés polonais constituant cette « Grande Émigration », notamment des militaires gradés dont la plupart étaient originaires des classes aisées, avaient représenté à l'époque près de 65 % de tous les réfugiés en France, le nombre total de ceux-ci étant de 7 000 personnes, et 78 % de tous les bénéficiant des allocations aux réfugiés sous la Monarchie de Juillet. L'afflux des Polonais déclencha le premier débat sur l'asile pour les réfugiés en France¹⁶³.

Le suivant événement politique qui contribua à l'augmentation du nombre des Polonais en France était le « Printemps des Peuples » en Europe de 1848, des émeutes n'ayant pas épargné les territoires polonais. À sa suite, une nouvelle vague des réfugiés polonais arriva au nombre de quelques 300–400 personnes, dont près de la moitié s'installèrent à Paris¹⁶⁴. Puis, c'était l'échec de l'insurrection suivante de la noblesse polonaise de 1863, dirigée notamment contre le pouvoir russe, qui causa l'afflux d'environ 5 000 Polonais en France. L'accueil qui leur fut réservé de la part des autorités françaises étaient beaucoup moins chaleureux que trente ans avant¹⁶⁵. Le quatrième événement important pour l'histoire de l'installation des Polonais dans l'Hexagone était l'insurrection de la Commune de Paris de 1871 où la présence polonaise fut particulièrement considérable. L'opinion publique en France qualifia les Polonais des « révolutionnaires » et la voie du rapprochement politique entre la Troisième République et la Russie émergée après 1871 contribua au placement des Polonais dans la disgrâce. L'étape de l'importance de l'émigration politique polonaise en France fut alors close.

Les années 1870 peuvent être conçues comme celles du début de l'émigration de masse des Polonais. Jusqu'à la Première Guerre mondiale les Polonais émigrèrent, notamment vers

¹⁶² Wiesław Śladkowski, *Polacy we Francji* [Les Polonais en France], Lublin, Polonia, 1985, p. 78–79.

¹⁶³ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 27 ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 7 ; Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France...*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁶⁴ Wiesław Śladkowski, *Polacy we Francji...*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁶⁵ *Ibidem*, p. 109.

l'outre-mer, et le nombre de leurs retours était faible. L'écrasante majorité des migrations furent spontanées¹⁶⁶.

Wiesław Śladkowski, qui consacra son ouvrage à l'étude des Polonais vivant en France entre 1871 et 1918, distingue trois catégories principales des immigrés temporaires polonais de l'époque : des étudiants, des artistes et hommes de lettres et enfin des militants politiques du socialisme polonais¹⁶⁷. Au début des années 1890 la communauté polonaise compta environ 6 000 personnes, en rattrapant les pertes causées par l'échec de l'insurrection de la Commune de Paris de 1871 où la présence polonaise avait été considérable. Plus de la moitié de ces Polonais résidèrent à Paris, le reste habitant en province¹⁶⁸.

L'immigration encadrée par les propriétaires fonciers et des sociétés privées, démarra immédiatement avant la Première Guerre mondiale. Déjà à partir de 1906, les premiers ouvriers saisonniers vinrent en France lors des moissons ou à la faveur de la récolte des betteraves sucrières¹⁶⁹. En 1908, les premiers essais d'organisation de l'immigration collective des Polonais furent réalisés par l'admission des ouvriers agricoles, embauchés par la Fédération des Sociétés Agricoles du Nord-Ouest. Une partie de ceux venus dans les deux départements de la région du Nord y demeurèrent, en s'employant ensuite dans les mines de charbon des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. En 1909, les immigrés polonais apparurent dans le bassin de Meurthe-et-Moselle. La même année, les premiers ouvriers agricoles s'y installèrent, comme à l'Est et au centre de la France (la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne)¹⁷⁰. Primitivement, les Français avaient désiré des immigrés saisonniers mais, à partir de 1909, les premiers ouvriers annuels arrivèrent, embauchés de manière collective¹⁷¹.

Les immigrés polonais arrivés en France entre 1908–1914 étaient principalement originaires de la Galicie où le surpeuplement de la campagne et la misère de la paysannerie favorisaient cette tendance. Ceux-ci avaient été comptés par les autorités françaises parmi les Autrichiens. Ceux provenant du Royaume de Pologne constituèrent un pourcentage faible.

¹⁶⁶ Halina Janowska, « An Introductory Outline of the Mass Polish Emigrations, their Directions and Problems, 1870–1945 », dans Celina Bobińska, Andrzej Pilch (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles World wide, XIX and XXc.*, Série *Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego* [Cahiers scientifiques de l'Université Jagellonne], n° 417, *Prace Polonijne* [Travaux sur les Polonais à l'étranger], vol. 1^{er}, Varsovie-Cracovie, PWN, 1975, p. 122.

¹⁶⁷ C'est en France que le Parti socialiste polonais (*Polska Partia Socjalistyczna*, PPS) avait été créé en 1892 lors du Congrès de Paris. Son nom était initialement l'Union des socialistes polonais à l'étranger.

¹⁶⁸ Le nombre des Polonais vivant à Paris était de 3 500, ceux habitant à la province étant d'environ 2 500. Voir : Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871–1918...*, *op. cit.*, p. 19–20.

¹⁶⁹ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁷⁰ BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji ?* [Qu'est-ce que l'émigration polonaise en France ?], [1944], f. 44 ; Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 17 ; Georges Tapinos, *L'Immigration étrangère en France...*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁷¹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 12, 25.

Les premiers Polonais embauchés dans l'industrie avaient été originaires de Westphalie et de Rhénanie, donc légalement des Prussiens¹⁷². Recrutés individuellement et sans contrat, ils présentèrent un grand avantage – l'expérience professionnelle. Janine Ponty met en relief un autre facteur décisif – l'attachement des ces ouvriers catholiques polonais à la pratique religieuse, ce qui était bien vu par les patrons des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, fort marqué par la déchristianisation des ouvriers français¹⁷³.

Cette nouvelle immigration, limitée mais déjà organisée, était le résultat de l'alliance politique entre le mouvement politique paysan et les propriétaires fonciers galiciens. Son caractère était principalement saisonnier, la plupart des travailleurs arrivant en France pour une année.

Le nombre de tous les immigrés polonais vivant en France atteignit – d'après Małgorzata Gmurczyk-Wrońska – 22 000. Selon elle, ce flux migratoire put même être conçu comme la première étape de l'immigration collective et massive de l'entre-deux-guerres¹⁷⁴. Janine Ponty estima le nombre d'ouvriers agricoles polonais présents en France à la veille de la Grande Guerre à 10 000 au maximum, dont 8 000 venus de la Galicie et 2 000 originaires des territoires soumis au tzar¹⁷⁵. C'était à cette époque que les premières colonies polonaises s'établirent, comme Barlin, Billy-Montigny (Pas-de-Calais), Deuchy et Lallaing (Nord). Les mineurs polonais étaient alors d'environ 500–600, ce qui donna le nombre de 3 000 personnes environ, y compris les membres de familles inclus¹⁷⁶.

Les conditions de leur travail avaient pourtant été différentes qu'après la Grande Guerre. Les ouvriers employés dans l'agriculture étaient ceux dont la situation fut la plus favorable, à condition qu'un contrat de travail ait été respecté et que les intéressés aient travaillé une année entière, c'est-à-dire qu'ils n'aient pas été saisonniers. Il faut aussi prendre en compte que le statut juridique d'un travailleur polonais était alors inférieur de celui d'autres étrangers, faute de la protection engagée de la part des pays dont des immigrés polonais avaient

¹⁷² Sur ces Polonais, dits « Westphaliens », voir sous-chapitre II.1.2.

¹⁷³ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 7, 22, 25.

¹⁷⁴ Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polacy we Francji w latach 1871–1914...*, op. cit., p. 253 ; Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871–1918...*, op. cit., p. 36. Halina Janowska estima le nombre de Polonais résidant en France en 1913 de 13 000 personnes. Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, op. cit., p. 55. Jan Sikora a écrit de 25 – 30 000 Polonais en France à la veille de la Grande Guerre, dont de 12 à 15 000 ouvriers. Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, op. cit., p. 18. Jean Anglade a donné le chiffre de 20 000 Polonais installés en France avant 1914. Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés...*, op. cit., p. 30. Jerzy Jankowski, militant anticommuniste polonais, actif en France au lendemain de la Libération, estima le nombre de Polonais résidant en France en 1918 à environ 15 000. BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji ?...*, op. cit., f. 44.

¹⁷⁵ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 15.

¹⁷⁶ Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871–1918...*, op. cit., p. 37 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », op. cit., p. 188.

la nationalité et du fait des manques dans l'organisation de l'immigration¹⁷⁷. Nous pouvons ajouter que les droits et le confort des paysans immigrés ne constituèrent guère une priorité pour les grands propriétaires polonais.

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, l'effectif des Polonais résidant en France ne cessa pas d'augmenter au fil des ans. La communauté ne comptant que 6 000 membres au début des années 1890, s'accrut jusqu'à presque 20 000, dont environ 10 000 à Paris. En y rajoutant les travailleurs saisonniers, le nombre des Polonais vivant en France à la veille de la Grande Guerre s'éleva jusqu'à 30 000 ou même 40 000 personnes¹⁷⁸. À partir de 1917, les travailleurs polonais n'étaient plus nommés « Allemands » ou « Autrichiens », ces qualificatifs étant remplacés par le mot Polonais¹⁷⁹.

1.2. La grande vague de l'immigration polonaise :

les travailleurs venus dans l'entre-deux-guerres

Au cours de l'entre-deux-guerres, parmi 1 013 000 émigrés polonais, environ 400 000 (39, 9 %) choisirent la France comme un pays de destination, le nombre auquel il faut rajouter des Polonais venus directement d'Allemagne. Jusqu'à 1930, c'est-à-dire avant la crise des années trente, les départs pour la France constituèrent 51, 1 % de tous les déplacements étrangers des Polonais effectués dans la recherche de travail. En même temps, les retours de France ne furent que 11 % de tous les rapatriements des Polonais à l'époque. La situation se changea sensiblement dans les années de la crise – au cours des années 1930, les arrivées en France ne représentaient que 23 % de tous les départs, tandis que les retours étaient de 50, 4 % de tous les rapatriements des Polonais¹⁸⁰.

Dans l'entre-deux-guerres, la France devint la destination principale de l'émigration polonaise continentale. Les paysans polonais souffraient du surpeuplement de la campagne et du manque de possibilité de trouver un travail dans l'industrie, l'économie polonaise ayant un caractère fort agraire¹⁸¹. Ces immigrés se fixèrent, la plupart de temps, définitivement et ils allaient faire partie de la classe ouvrière dans le pays d'arrivée. Ils exercèrent des métiers déficitaires et durs où il y avait le manque des volontaires de la population indigène, comme de

¹⁷⁷ Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polacy we Francji w latach 1871–1914...*, *op. cit.*, p. 254, 256.

¹⁷⁸ Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871–1918...*, *op. cit.*, p. 39.

¹⁷⁹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁸⁰ Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, *op. cit.*, p. 79.

¹⁸¹ Janine Ponty estime que cette domination du secteur agraire avait constitué une cause majeure de l'émigration, à côté du surpeuplement de la campagne et de la mauvaise répartition du sol, liée à ce surpeuplement. Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 42.

mineur ou d'ouvrier agricole. Dans l'entre-deux-guerres, les Polonais constituaient 57,9 % de tout l'effectif étranger dans les mines et presque un quart de tous les travailleurs employés dans les mines françaises¹⁸².

L'immigration des travailleurs polonais était encadrée par la convention franco-polonaise signée le 3 septembre 1919. L'embauchage en Pologne se fit sur la base d'un de trois contrats-types : minier, industriel ou agricole, signé un an avant le départ¹⁸³.

La convention sociale du 14 octobre 1920 égala les travailleurs polonais avec leurs camarades de travail français sur le plan des droits sociaux, comme le droit aux allocations aux vieillards, aux veuves ou aux enfants des travailleurs décédés, l'égalité de traitement dans le domaine de l'assistance sociale et médicale et le droit aux pensions de retraite après au moins 15 ans de travail¹⁸⁴.

En 1924, la Société générale d'Immigration fut créée pour réaliser tout le recrutement en tant que représentation patronale française, tant industrielle qu'agricole¹⁸⁵.

La maintenance du contrat de travail permit à l'État de diriger les immigrés vers les secteurs déficitaires¹⁸⁶. C'était pourquoi les Polonais furent concentrés dans les mines du Nord, en vue de la reprise de l'extraction fort tombée au cours de la guerre, ou dans l'industrie lourde en Lorraine. L'organisation de l'immigration fut confiée aux entreprises privées. Les contrats des travailleurs dans les mines ou dans l'industrie lourde furent plus avantageux que ceux des ouvriers agricoles. Et comme le précise Janine Ponty, les mineurs gagnaient « mieux leur vie dans le Pas-de-Calais que dans le Nord, et dans ces deux bassins que partout ailleurs »¹⁸⁷. Entre 1920 et 1926, un tiers de l'effectif polonais recrutés dans l'agriculture était constitué des femmes. Initialement très mobiles dans leur ensemble, les ouvriers agricoles polonais dans leur deux tiers finirent par le transfert dans l'industrie, souvent en moins qu'une année¹⁸⁸.

Grâce au traité franco-polonais du 21 décembre 1929 concernant les mineurs ayant travaillé en France ou alternativement en France et en Pologne, les immigrés qui atteignaient l'âge de 55 ans, ayant jusqu'à ce moment-là travaillé au moins trente ans, dont au moins quinze ans en France, reçurent le droit à la pension de retraite calculée sur la base de toute sa carrière

¹⁸² Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, *op. cit.*, p. 114.

¹⁸³ Le texte intégral de ladite convention, voir : Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 395–398. Voir aussi Convention entre la France et la Pologne relative à l'émigration et à l'immigration, Varsovie, le 3 septembre 1919, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 124–127.

¹⁸⁴ Le texte de cette convention est reproduit dans : Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 398–402.

¹⁸⁵ Pour plus de détails, voir : Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 51–54, 71.

¹⁸⁶ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 27.

¹⁸⁷ Cité d'après Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 136. Voir aussi Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 203.

¹⁸⁸ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 112.

professionnelle dans les deux pays respectifs. La loi fut promulguée par la partie polonaise le 3 février 1931 et la France l'adopta finalement le 9 mars 1934¹⁸⁹. Les travailleurs qui avaient possédé le nombre suffisant d'années de travail (les années en France et en Allemagne incluses), mais dont moins de quinze ans avaient été passés en France, recevaient des allocations de la part du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale¹⁹⁰.

Le nombre de Polonais progressait jusqu'au début des années 1930, sauf en 1927 quand une récession brève se marqua, pour ensuite noter la chute au cours de la première moitié de cette dernière décennie et voir une reprise de l'immigration à la veille des hostilités. Selon les recensements généraux consécutifs de la population en France, effectués dans l'entre-deux-guerres, tous les cinq années depuis 1921, la communauté polonaise dans l'Hexagone compta 45 766 en 1921 et déjà 309 312 en 1926 pour atteindre 507 811 cinq ans plus tard, dont deux tiers hommes et 106 000 enfants de moins de dix ans. En 1936, les Polonais se trouvèrent dans le nombre de 422 694¹⁹¹. Alors qu'ils représentaient 3 % de tous les étrangers en 1921, dix ans plus tard il constituaient 18, 7 % de l'effectif étranger en France et 1, 7 % de la population totale¹⁹².

Les tendances des migrations des Polonais au cours de l'entre-deux-guerres, révélant des statistiques françaises et polonaises étaient identiques, même si les chiffres n'étaient pas semblables. On peut ajouter que la plupart des Polonais d'origine ethnique non polonaise étaient arrivés en France après 1926. Le nombre de Juifs, uniates et orthodoxes, augmenta au cours des années 1930.

Les Polonais peuplèrent particulièrement le bassin minier du Nord. Ils résidaient dans le département Pas-de-Calais dans le nombre de 3 371 en 1921 et déjà de 90 996 en 1926, leur pourcentage au sein de toute la communauté polonaise de France passant de 7 à 29. Dans ce département, 93 % des travailleurs du sexe masculin étaient mineurs. Selon le recensement général de 1931, la population polonaise du Pas-de-Calais s'éleva jusqu'à 115 264.

¹⁸⁹ *Ibidem*, p. 317.

¹⁹⁰ Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 107.

¹⁹¹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 118 ; *Eadem*, « Un enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919–1948 », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX^e siècle*, Cracovie, Eventus, 2002, p. 96 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 533 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 61 ; BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji ?...*, *op. cit.*, f. 45.

¹⁹² Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, *op. cit.*, p. 107.

Tableau 7. Le bilan de l'immigration et des retours des Polonais arrivés en France au cours de l'entre-deux-guerres , selon les statistiques officielles françaises et polonaises¹⁹³

Année	Statistiques françaises			Statistiques polonaises		
	Entrées	Retours	Bilan de l'immigration	Entrées	Retours	Bilan de l'immigration
1920	14 651	2 031	+ 12 620	14 183	?	-
1921	9 345	4 113	+ 5 232	8 851	4 100	+ 4 751
1922	31 687	1 850	+ 29 837	29 840	1 900	+ 27 940
1923	54 673	61	+ 54 612	70 895	1 100	+ 69 795
1924	38 048	89	+ 37 959	48 912	8 000	+ 40 912
1925	30 634	11	+ 30 623	36 373	5 126	+ 31 247
1926	53 311	2	+ 53 309	68 704	6 392	+ 62 312
1927	9 981	12 509	- 2 528	16 211	4 143	+ 12 068
1928	24 617	11 872	+ 12 745	32 145	10 058	+ 22 087
1929	55 269	10 578	+ 44 691	81 508	8 448	+ 73 060
1930	54 907	9 817	+ 45 090	86 500	9 800	+ 76 700
1931	19 947	24 570	- 4 623	28 000	26 174	+ 1 826
1932	6 090	37 139	- 31 049	8 100	25 126	- 17 026
1933	7 359	16 178	- 8 819	11 400	10 171	+ 1 229
1934	4 871	16 334	- 11 463	8 000	20 204	- 12 204
1935	1 036	20 731	- 19 695	1 400	35 451	- 34 051
1936	5 653	14 867	- 9 214	8 400	23 229	- 14 829
1937	24 188	2 893	+ 21 295	33 000	7 600	+ 25 400
1938	14 459	4 663	+ 9 796	20 500	12 100	+ 8 400
1939	5 162	4 585	+ 577	?	?	-
Total	465 888	194 893	+ 270 995	612 922*	219 122**	+ 379 617**

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 425.

* Chiffres ne comprenant que les années 1920–1938.

** Chiffres ne comprenant que les années 1921–1938.

¹⁹³ Les chiffres français d'après les numéros convenables du *Bulletin du ministère du Travail*, les chiffres polonais d'après les numéros convenables de l'*Annuaire statistique de la République de Pologne*.

Les premières cités minières polonaises, dites « corons », s'étaient créés dans l'arrondissement de Béthune, de Bruay et de Courrières. Les immigrés polonais constituèrent alors près de 90 % de mineurs du sous-sol. Après la crise de la première partie des années 1930, leur effectif tomba à 88 664 ¹⁹⁴.

En 1923, le recrutement débuta pour l'Alsace où les mines de potasse devaient recourir à la main-d'œuvre immigrée¹⁹⁵. En Lorraine, il y avait 40 000 Polonais en 1926, dont 20 000 en Moselle et 12 000 en Meurthe-et-Moselle¹⁹⁶.

Les Polonais venus de diverses régions de la Pologne reconstituée, se tinrent souvent sur la réserve envers leurs compatriotes habitant avant 1918 dans une autre partie des territoires polonais. Plus de cent ans des partages avaient eu leur poids non négligeable¹⁹⁷. La plupart des immigrés venus dans les années 1920 étaient originaires du Sud et du Sud-Ouest de la Pologne, notamment des voïévodies de Kielce, Łódź, Poznań, Cracovie et Lwów. Un pourcentage le moins élevé provenait des confins orientaux de la Pologne, habités dans la majorité par les paysans d'origine ethnique non polonaise. À la fin de cette décennie-là, l'apport des travailleurs originaires l'Est de la Pologne augmenta et ceux arrivés des confins orientaux polonais apparurent¹⁹⁸. Par ailleurs, il paraît que ces divisions régionales ne furent pas la source des conflits quotidiens mais c'étaient plutôt diverses conflits ordinaires qui stimulèrent une conscience de ces divisions et des reproches réciproques sur ce plan¹⁹⁹.

Un nombre important de Polonais arriva en France directement d'Allemagne, de Rhénanie et notamment de Westphalie, où ils (ou leurs ascendants) s'étaient auparavant installés, à partir de 1871, dans la recherche de travail, y venant généralement de la région de Poznań ou de la Silésie. Ils étaient nommés « Westphaliens ». Les premiers étaient déjà arrivés en France avant la Première Guerre mondiale et ils étaient très appréciés par des patrons français. La guerre terminée et la Pologne ayant regagné son indépendance, les Polonais de Westphalie ou de Rhénanie, étant jusqu'ici *de jure* de nationalité allemande, reçurent le droit

¹⁹⁴ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 118, 124, 427 ; Joël Michel, « II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia zamieszkałej na terytorium północnej Francji » [La Seconde Guerre mondiale et l'évolution de la communauté polonaise du nord de la France], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań...*, *op. cit.*, p. 580.

¹⁹⁵ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 59, 63.

¹⁹⁶ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 127.

¹⁹⁷ Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej reemigrantów polskich z Francji* [Les Modifications de la conscience nationale chez les rapatriés polonais de France], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1960, p. 85 ; Jan Gruszyński, *Spółczesność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 270 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 388.

¹⁹⁸ BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji ?...*, *op. cit.*, f. 49 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 252.

¹⁹⁹ Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej...*, *op. cit.*, p. 85.

d'option en faveur de la Pologne²⁰⁰. Une partie importante d'entre « Westphaliens » avaient alors choisi d'arriver en France. D'après les statistiques établies par Georges Mauco dans les années trente, leur nombre était de 80 000 à 100 000, membres de familles compris. Janine Ponty, qui a étudié la question, estime le nombre de « Westphaliens » à « entre 100 000 et 130 000 »²⁰¹. Dans l'écrasante majorité, ils s'installèrent dans les deux départements miniers dans la région du Nord – le Pas-de-Calais et le Nord. Des « Westphaliens » constituaient aussi un nombre important de premiers travailleurs polonais venus en Lorraine et en Alsace²⁰².

Ces « Westphaliens » se distinguèrent d'autres Polonais arrivés en France. Parlant parfois mieux allemand que polonais, ils avaient été invités par les autorités françaises, sans frais de déplacement à payer, en tant que mineurs déjà expérimentés et qualifiés. Souvent ils furent bien organisés dans des associations diverses qu'ils avaient transmis directement d'Allemagne en France²⁰³. Enfin, ils avaient pu prendre avec eux leurs biens mobiliers, cet avantage étant lié à la conviction qu'ils allaient s'installer en France définitivement. Et tout cela contrairement à des Polonais venus directement de Pologne. Les divisions profondes entre les « Westphaliens » et d'autres Polonais persistèrent pendant toute la période de l'entre-deux-guerres²⁰⁴. En revanche, il faut mettre l'accent sur un élément intéressant. C'étaient les « Westphaliens » qui avaient le plus contribué dans l'entre-deux-guerres à la réconciliation entre tous les groupes des Polonais installés en France, en prenant spontanément le leadership dans divers aspects de la vie sociale des immigrés polonais²⁰⁵.

Malgré toutes ces différences, certes non négligeables, la communauté polonaise s'intégra généralement dans son intérieur au cours de l'entre-deux-guerres – notamment grâce à la langue commune – pendant qu'elle resta à l'écart de la population indigène française dans la mesure plus importante que les Italiens, les Belges ou les Suisses. Parmi des raisons de cet état de fait on peut citer la distance culturelle, plus sensible entre les immigrés polonais appartenant à un peuple slave et les Français, ceux-ci se ressemblant, sur ce point, aux étrangers de nationalités rapportés ci-dessus. L'autre facteur était la distance géographique considérable

²⁰⁰ Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 35–36.

²⁰¹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 61–62, 67–68.

²⁰² Luc Delmas, *Lorraine du Fer : Terre d'immigrés*, dans *Mineurs immigrés. Histoire, témoignages, XIX^e, XX^e siècles*, Actes du colloque de Lens les 17 et 18 mai 2000, [Montreuil], Institut d'histoire sociale minière – Éd. VO, 2000, p. 78.

²⁰³ Sur le rôle des « Westphaliens » dans le développement de la vie associative des Polonais en France, voir chapitre V.3.1.

²⁰⁴ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 63, 133 ; Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 271 ; Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 45 ; Roman Dzwonkowski, « Geneza i rola przywódczej grupy społecznej w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920–1945 » [La Genèse et le rôle du groupe social meneur dans l'histoire de l'émigration économique polonaise en France, 1920–1945], *Przegląd Polonijny*, 1979, n° 3, p. 79.

²⁰⁵ Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej...*, *op. cit.*, p. 82, 85.

entre la France et la Pologne, un pays lointain et inconnu pour les Français. Enfin, la forte concentration des immigrés polonais dans plusieurs régions de la France, notamment dans les régions industrielles de l'Est et du Nord du pays, contribua à la création des véritables colonies polonaises où on pouvait se passer des contacts avec les Français. Les Polonais appelèrent leurs familles à les rejoindre de sorte que la sociabilité des travailleurs polonais pouvait être renfermée dans le milieu polonais.

C'était dans l'entre-deux-guerres qu'on construisit de fameux corons polonais dans les Pas-de-Calais et dans le Nord. Cependant, contrairement à un stéréotype fort répandu, ces colonies minières n'étaient pas homogènes, comme l'écrit Janine Ponty, « immigrés et autochtones se côtoient »²⁰⁶. En plus, ces colonies n'étaient pas en mesure de reproduire la totalité des institutions de la vie sociale de Pologne et créer ces « petites Polognes » retentissante. Citons encore une fois la spécialiste dans la question : ces descriptions « reposent toujours sur les quatre à cinq colonies le plus favorisées », comme Oignies, Bruay-en-Artois, Marles-les-Mines, Sallaumines ou Nœux-les-Mines²⁰⁷. L'image de la séparation totale et le manque absolu de l'intégration des immigrés polonais avec la société indigène est fort exagérée. En effet, les travailleurs polonais arrivés dans l'entre-deux-guerres, avaient le droit aux maisonnettes avec des jardins, tant au Nord de la France, que dans le bassin potassique alsacien²⁰⁸. Dans ce premier cas le nombre de Polonais était tout simplement bien plus élevé.

Cette concentration qui, certes, facilita l'installation de nouveaux venus, résulta aussi de l'intérêt patronal. Les patrons ne voulaient pas que les travailleurs immigrés aient l'accès facile aux milieux ouvriers français et notamment aux syndicats français, ce qui se croisa avec le même désir des autorités polonaises qui avaient peur des idées révolutionnaires, répandues au sein de la classe ouvrière française²⁰⁹.

Les Polonais venus en France dans l'entre-deux-guerres envisagèrent initialement de rentrer en Pologne, après avoir gagné de l'argent pour acheter un lopin de terre dans leur patrie. Beaucoup d'entre eux firent des économies et les expédièrent pour la Pologne. C'était ainsi qu'ils ne cherchèrent pas à s'intégrer à la société indigène. En 1930, on créa une succursale de la Banque polonaise d'État, PKO S.A. (*Polska Kasa Opieki*, Caisse polonaise d'Assistance – créée en 1929 pour faciliter des opérations financières aux Polonais de l'étranger), qui

²⁰⁶ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 140–141.

²⁰⁷ Cité d'après *Ibidem*, p. 175.

²⁰⁸ Marie-Claude Blanc-Chaléard, « Les Immigrés et le logement en France depuis le XIX^e siècle : une histoire paradoxale », dans Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrations...*, *op. cit.* p. 70.

²⁰⁹ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 198 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, *op. cit.*, p. 182 ; Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 124.

emprunta de l'argent aux agriculteurs polonais et rendit possible l'envoi de l'argent pour la Pologne²¹⁰. Pourtant, la distance étant considérable et le prix de voyage assez élevé, les immigrés voulurent économiser de sorte que peu d'entre eux effectuèrent un voyage dans leur pays natal²¹¹.

C'était la période du gouvernement du Front Populaire en France (1936–1937) qui fut clé pour le changement de conscience des immigrés polonais, d'autant plus que c'étaient les Polonais qui avaient le plus souffert des rapatriements forcés des années précédentes. Les bénéfices principaux de cette période-là persistèrent la chute du Front Populaire et contribuèrent à l'augmentation de l'attachement des travailleurs polonais à la France. L'intérêt pour les affaires intérieures polonaises diminua et les questions de la vie sociale et politique française prirent la priorité, la Pologne devenant la patrie tant idéalisée que lointaine²¹². Enfin, on peut pas négliger le fait de la promotion professionnelle des Polonais, qui ayant commencé comme manœuvres atteignirent les postes à l'abattage²¹³.

Les Polonais arrivés en France appartenaient dans leur écrasante majorité à la classe ouvrière. L'activité des immigrés polonais dans le secteur des services furent fort restreinte²¹⁴. De petites commerces fleurirent de plus en plus dans les colonies polonaises au Nord de la France, même si leurs ambitions et leurs résultats avaient été fort limités. Parmi ces vendeurs se trouvèrent notamment : bouchers, charcutiers, épiciers, boulangers, restaurateurs²¹⁵.

Pendant les « années noires », entre 1931 et 1936, l'excédent des retours sur les entrées fit très net. Les chiffres des rapatriements – forcés de fait, même si le plus souvent volontaires *de jure* – furent considérables, bien que les autorités consulaires polonaises aient fait de leur mieux pour arrêter cette tendance, le retour massif des émigrés créant un gros problème pour l'économie polonaise, elle aussi plongée en crise et fort touchée par le surpeuplement de la campagne. L'écrasante majorité de ces rapatriements ne constituèrent ni expulsions ni refoulements, ces deux mesures n'étant appliquées – au moins selon la lettre de la loi – que rarement et seulement envers des « troubleurs de l'ordre public », notamment les

²¹⁰ On trouve parfois dans la littérature le nom « Caisse d'Épargne postale » (*Pocztowa Kasa Oszczędności*), dont le sigle polonais était identique (PKO). Cette dernière institution, banque principale de l'État polonais, créée en 1919, était l'une de trois institutions étatiques qui constituaient l'ensemble des actionnaires de la Caisse polonaise d'Assistance, banque autonome créée en 1929 spécialement pour des besoins des Polonais vivant en dehors de la Pologne.

²¹¹ Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 286.

²¹² Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej...*, *op. cit.*, p. 108–109 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 323.

²¹³ *Ibidem*, p. 289.

²¹⁴ Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 79 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 173.

²¹⁵ *Ibidem*, p. 379 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 195.

communistes actifs (expulsions) ou envers des personnes demeurant dans une situation irrégulière, par exemple ayant pénétré en France clandestinement, travaillant sans contrat ou résidant en France sans carte de travailleur (refoulements)²¹⁶.

Les retours frappèrent des Polonais notamment dans les années 1931–1933, les années 1934–1936 se caractérisant toujours de l'excédent des rapatriements sur l'immigration, avant que l'embauchage massif fut repris en 1937.

En général, les rapatriements des années 1931–1936 touchèrent 129 819 travailleurs selon les sources officielles françaises ou 140 355 selon celles polonaises²¹⁷. Ces années des rapatriements des anciens travailleurs devenus chômeurs polonais, souvent avec leurs femmes et leurs enfants ne connaissant que la France, laissèrent une trace profonde dans la mémoire collective des immigrés, persistant toujours après la Seconde Guerre mondiale.

En ce qui concerne la répartition professionnelle des immigrés polonais, au moment de la sortie de la crise, en 1936 (selon le dernier recensement général de la population présente en France qui put être effectué avant la Seconde Guerre mondiale), 59 150 d'entre eux étaient mineurs, soit 26, 93 % de tous les Polonais actifs en France, ce dernier nombre étant de 219 627. Pour les hommes, ce pourcentage atteignit 35, 64 (58 410 sur 163 911 personnes). 25, 88 % des hommes polonais travaillaient dans l'agriculture et 9, 87 % dans la métallurgie. Quant aux femmes, dont la partie professionnellement active comptait 55 716, le secteur le plus fréquent était l'agriculture où travaillaient 43, 44 % d'entre elles. Ensuite, 18, 55 % étaient employées dans le service domestique et 15, 76 % dans les textiles et confection.

Si on ne prend en compte que le Pas-de-Calais, 25 827 mineurs polonais constituaient 82, 97 % de tous les hommes polonais actifs. Les Polonaises du Pas-de-Calais travaillaient dans le nombre de 2 024, soit 41, 8 % de toutes les Polonaises actives, dans l'agriculture. Les hommes polonais de ce département constituaient 18, 59 % de tous les Polonais travaillant en France. Les femmes de ce même département n'étaient que 8, 69 % de toutes les Polonaises actives en France²¹⁸. Cela démontre que dans le Pas-de-Calais, le modèle traditionnel de la famille polonaise, où l'activité des femmes se limitait au foyer de leur résidence, dominait²¹⁹, confirmant à la fois que les revenus des mineurs polonais de ce département leur permettaient plus qu'ailleurs d'entretenir leurs familles.

²¹⁶ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 226–227.

²¹⁷ *Ibidem*, p. 425.

²¹⁸ *Ibidem*, p. 426, 428.

²¹⁹ Voir : Émile Temime, « L'Immigration au féminin », dans Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrations...*, *op. cit.*, p. 109.

Il est à noter que l'augmentation considérable du nombre d'immigration au cours des dernières années avant la Seconde Guerre mondiale échappa au recensement général de la population en France effectué en 1936. C'est pourquoi il faut se tenir sur la réserve envers toutes les comparaisons entre les nombres de Polonais, et plus largement les nombres d'étrangers, en France avant et après les hostilités faites sur la base des résultats des recensements effectués dans les années 1936 et 1946. Nous pouvons essayer de dégager le nombre de Polonais à la veille de nouvelles hostilités sur la base de plusieurs statistiques établies à l'époque, sans l'instrument si complet que le recensement général de la population.

Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, au 1^{er} janvier 1939 vivaient en France 510 000 ressortissants polonais²²⁰. Dans le département le plus peuplé par les Polonais, le Pas-de-Calais, d'après les statistiques de la Préfecture locale, leur nombre aurait été de 105 773, dont 36 836 hommes, 32 891 femmes et 36 046 enfants²²¹.

D'après les chiffres fournis dans une élaboration de 1944, écrite par le journaliste Jerzy Jankowski, militant politique fédéraliste et anticommuniste polonais, au début de l'année 1939, il y avait environ 499 000 personnes de nationalité polonaise demeurant en France, dont 200 000 hommes, 143 000 femmes et 156 000 enfants de moins de 14 ans²²². Au sein de ce demi-million, les Juifs constituèrent environ 50 000 personnes, les Ukrainiens entre 35 et 40 000 et il y avait quelques 5 000 Biélorusses, Allemands, Tchèques et habitants de la ville libre de Dantzig²²³. Il faut souligner que l'écrasante majorité des Ukrainiens résidant en France, entre 80 et 85 %, étaient de nationalité polonaise, et non soviétique. Ils étaient originaires de la partie orientale de la Galicie polonaise²²⁴.

Un document du ministère polonais de la Défense nationale de Londres, fait la même année que l'élaboration susmentionnée, donna des chiffres différents mais qui confirmaient cette différenciation d'origine ethnique des immigrés polonais installés en France au 1^{er} janvier 1939 : sur 480 000 citoyens polonais en France, environ 75 % étaient d'origine ethnique polonaise et en plus 12 % étaient Juifs, 10 % étaient Ukrainiens, des Polonais d'autres origines

²²⁰ Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 464.

²²¹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 427.

²²² BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji ?...*, *op. cit.*, f. 46.

²²³ *Ibidem*, f. 49. Ces estimations furent reprises par Aleksander Kawałkowski, chef de la Résistance polonaise en France fidèle au gouvernement polonais en exil, dans son esquisse sur la lutte des Polonais en France contre l'ennemi nazi. BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość : POWN we Francji* [Qu'est-ce qu'était l'Organisation polonaise de Lutte pour l'Indépendance : POWN en France], Paris, juillet 1945, f. 8.

Dans son rapport envoyé au gouvernement polonais à Londres en 1944, Kawałkowski écrivit qu'au 1^{er} janvier 1939 sur environ 500 000 ressortissants polonais, quelque 100 000 étaient « non-Polonais possédant la coityonneté polonaise », dont 50 000 Juifs et 40 000 Ukrainiens. The Polish Institute and Sikorski Museum – The Archives à Londres (PISM), A.XI.E/598, Rapport sur la situation des Polonais en France, [Paris, 1944].

²²⁴ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 181.

ethniques constituant 3 % de leur effectif total, notamment les Biélorusses, les Allemands et les citoyens de la ville libre de Dantzig²²⁵.

Il est impossible de discerner des immigrés polonais en France selon leur origine ethnique sur la base des statistiques officielles polonaises. Par exemple, d'après la publication « Statystyka Pracy » [Statistique du Travail], relevant de l'Office national polonais des Statistiques (*Główny Urząd Statystyczny*), entre 1925 et 1939, les Juifs et les Ukrainiens ne constituaient que... 2 % de tous les immigrés polonais venus en France. Par ailleurs, ces statistiques n'avaient pas fait de distinctions ethniques, en apportant le renseignement sur la confession des intéressés²²⁶.

Janine Ponty cite des estimations d'autres spécialistes concernant les Juifs polonais, d'après lesquelles il y avait entre 50 000 et 55 000 vers 1935 et entre 80 000 et 90 000 Juifs de nationalité polonaise en France en 1939²²⁷. Ces derniers chiffres dépassent de loin 10 % de tous les Polonais en France, le pourcentage fourni d'habitude par des sources polonaises. Les Juifs polonais étaient particulièrement concentrés dans les villes principales d'Alsace et de Lorraine, notamment à Strasbourg et à Metz²²⁸. La majorité des Juifs polonais (et lithuaniens) étaient arrivés en France à la suite de la crise économique dans l'Europe de l'Est, c'est-à-dire à partir de la fin des années 1920. L'afflux des Juifs de Pologne, concentré particulièrement sur Paris et ses banlieues, persistait tout au long des années 1930, tant pour des raisons économiques que politiques (dans les cas des communistes persécutés en Pologne, indépendamment de leur origine ethnique, mais aussi du fait de l'augmentation des tendances antisémites dans ce pays)²²⁹. Les Juifs français ou plutôt les Français de confession israélite ressentaient la différence profonde entre eux et les immigrés juifs de l'Europe centrale et orientale. Pendant que ceux premiers étaient déjà bien avancés dans la voie de l'intégration nationale à la société française, en ne se distinguant que par leur religion, les Juifs de l'Est se concevaient très souvent eux-mêmes comme de nationalité juive, en ne ressentant pas d'unité avec leur pays d'origine et en parlant dans leur majorité en yiddish. Des Juifs polonais menaient des boucheries, charcuteries, boulangeries offrant des spécialités de Pologne pour leur compatriotes²³⁰. Les immigrés juifs, dans leur ensemble, y compris ceux originaires de Pologne, prit relativement vite la décision de devenir Français par naturalisation et

²²⁵ BPP, vers. 4042, Bulletin spécial du ministère de la Défense nationale de Pologne – Bureau de la Protection des militaires – Département de Culture et d'Éducation, n° 1/44, Londres, le 28 juillet 1944.

²²⁶ Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, op. cit., p. 102.

²²⁷ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 319.

²²⁸ *Ibidem*, p. 126.

²²⁹ Nancy L. Green, « Les Juifs étrangers à Paris », dans André Kaspi, Antoine Marès (dir.), *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris, Impr. nationale, 1989, p. 109.

²³⁰ *Ibidem*, p. 118.

d'intérioriser les valeurs français, la France étant dans leur conscience le pays de leur liberté, mais surtout de leur égalité et de la fin des discriminations.

Citons les dernières chiffres se référant à l'effectif des Polonais fixés en France en 1939, ceux fournis en 1969 par le général Józef Jaklicz, qui était, entre 1942 et 1944, chef d'une armée secrète polonaise en France, alors en grade de colonel (formellement l'« interprète suprême » des Groupements de Travailleurs étrangers (GTE) polonais de Vichy)²³¹. Jaklicz estima le nombre de citoyens polonais en France à la veille des hostilités à 540 000²³².

À la veille des hostilités, les deux tiers de tout l'effectif polonais travaillaient dans les mines ou dans l'industrie (notamment celle de la métallurgie), principalement dans les départements Pas-de-Calais, Nord, Moselle, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire et Loire, et un tiers dans les départements agricoles du Sud-Ouest de la France et dans les départements près de Paris²³³. Plus d'un tiers de tous les travailleurs polonais habitaient dans les deux départements septentrionaux, exerçant généralement la profession de mineur. Entre 10 et 15 % travailleurs polonais s'étaient installés dans L'Est de la France (les départements Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haut-Rhin), notamment dans les mines. Plus de 10 % Polonais habitaient dans la Picardie et la Champagne (les départements Aisne, Oise, Somme, Ardennes, Marne, Aube), dans l'écrasante majorité les ouvriers agricoles. En Bourgogne, les Polonais étaient employés dans le bassin minier, à Chalon-sur-Saône et à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), dans la Côte-d'Or et dans l'Yonne. La présence polonaise était aussi importante dans l'industrie de la métallurgie de la Loire, particulièrement à Saint-Étienne. Les centres de l'industrie textile où travaillaient les Polonais se trouvaient dans le Rhône et dans l'Isère. Outre les centres principaux miniers susmentionnés, les immigrés polonais étaient employés aussi dans le Gard, dans l'Aveyron et dans le Tarn. Les mines de fer et l'industrie ferroviaire avec le personnel polonais se trouvaient aussi en Normandie, dans les départements du Calvados et de l'Eure²³⁴.

Les travailleurs généralement d'origine paysanne arrivés en France après 1908, et particulièrement après 1919, n'eurent pas de contact direct avec la vieille émigration polonaise du XIX^e siècle, celle-ci étant déjà bien intégrée à la société indigène et très souvent déjà assimilée à la communauté nationale française. C'est pourquoi dès que la Seconde Guerre

²³¹ Sur les Polonais dans les GTE, voir : sous-chapitre II.3.1.

²³² Chiffre cité dans Nicolas Petersen, « Emigracja polska we Francji » [L'Émigration polonaise en France], *Kultura* (Paris), 1971, n° 1/2, p. 152.

²³³ Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés...*, op. cit., p. 30 ; BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, op. cit., f. 8.

²³⁴ Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, op. cit., p. 64–65.

mondiale éclata en 1939 et de nouveaux réfugiés polonais s'installèrent en France, les immigrés polonais qui y étaient arrivés avant le déclenchement des hostilités furent dénommés « anciens émigrés » par leurs compatriotes nouveaux venus.

2. La mobilisation des immigrés polonais contre l'agression allemande (1939–1940)

2.1. La reconstitution de l'Armée polonaise en France

Au cours de derniers mois de paix, les autorités françaises et celles polonaises cherchèrent une mode la plus avantageuse de l'utilisation des immigrés / émigrés polonais en France au profit de la lutte contre les Allemands. Les Français préférèrent que les travailleurs polonais soient affectés aux services dits « civils » pour que l'extraction charbonnière et la production industrielle et agricole soient assurées, tandis que la partie polonaise désirait utiliser cette réserve des recrutés potentiels. Les autorités polonaises se prononcèrent pour l'enrôlement des volontaires par l'appareil consulaire et avec l'aide des associations unissant des travailleurs polonais dès le début de la guerre. Dans des conditions tout à fait différentes, parce qu'avant un grand afflux des travailleurs immigrés, le précédent avait déjà eu lieu, lorsque l'Armée polonaise, bientôt transmise sous le commandement du général Józef Haller avait été créée en France en 1917²³⁵. Les discussions n'aboutirent pas à un résultat favorable avant le déclenchement des hostilités, bien qu'à partir du mois d'avril 1939 l'ambassadeur Juliusz Łukasiewicz avait coordonné des travaux en vue de la création d'une division polonaise composée des émigrés fixés en France et que le mois suivant une convention militaire franco-polonaise prévoyant l'utilisation des Polonais vivant en France avait été signée²³⁶.

²³⁵ Le décret du 4 juin 1917 porta sur la constitution pour la durée de guerre d' « une armée polonaise autonome, placée sous les ordres du haut commandement français et combattant sous le drapeau polonais » (art. 1^{er}). Cette armée, soumise à toutes les dispositions alors en vigueur dans l'armée française (art. 3), fut composée des Polonais jusqu'à ce moment-là servant dans l'Armée française et des engagés volontaires (art. 4). Naturellement, la condition de nationalité juridique ne fut pas clé, la Pologne n'ayant pas encore alors retrouvé son indépendance. Décret du 4 juin 1917 portant sur la création de l'armée Haller, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 121. En avril 1919, quand cette armée fut transférée en Pologne, elle compta environ 70 000 soldats. Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 122.

²³⁶ Eadem, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 349 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, op. cit., p. 59 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 212.

Le 1^{er} septembre 1939, l'agression allemande contre la Pologne fit éclater la Seconde Guerre mondiale. Le 3 septembre, la France déclara la guerre aux Allemands. La guerre, prévue depuis un certain temps, devint la réalité, même si la France entra dans le temps de la « drôle de guerre » de plusieurs mois. Le réseau associatif des immigrés polonais pourtant s'activa immédiatement. Sous l'autorité du recteur de la Mission catholique polonaise en France, le Comité civique polonais (*Polski Komitet Obywatelski*) fut créé, celui-ci ouvrant le 4 septembre ses bureaux d'engagement des volontaires. Le nombre de volontaires, dont la majorité fut constituée des anciens combattants et des militants des associations polonaises, atteignit 17 000 jusqu'au 29 septembre, la date de la fermeture de ces bureaux à la suite du déclenchement de la mobilisation officielle²³⁷.

Le 9 septembre, l'accord franco-polonais relatif à la création « d'une division polonaise faisant partie de l'Armée polonaise, commandée par des officiers polonais » en France (art. 1^{er}) fut signé, reposant sur la présence importante des Polonais dans ce pays. Le recrutement des travailleurs y n'était pas exclue – l'engagement volontaire étant généralement acceptée (art. 2) – mais les employeurs pouvaient réquisitionner leurs ouvriers polonais pour le délai de trois mois, compté du jour de l'appel des intéressés au service dans l'Armée polonaise (art. 5)²³⁸. En plus, l'employeur avait droit à une demande de mise en affectation spéciale des Polonais appelés au service militaire, qui devait être formulée un mois avant la fin du délai de réquisition²³⁹. Le recrutement des travailleurs polonais était donc fort difficile.

Outre une division polonaise, les autorités françaises conclurent le 2 octobre un accord analogue avec le gouvernement tchécoslovaque. En juin 1940, cette armée se composa d'environ 11 400 militaires²⁴⁰.

Après l'invasion soviétique sur les territoires de l'Est de la Pologne, ce qui avait lieu le 17 septembre, au cours de la nuit suivante, les autorités polonaises – le Président, le gouvernement et le Commandant en chef (*Naczelny Wódz*) de l'Armée polonaise en grade du maréchal de Pologne – prirent la décision de s'évacuer en France par la Roumanie, munies des accords préalables de l'ambassadeur Léon Noël et d'un représentant roumain pour ces

²³⁷ Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, op. cit., p. 14. Le président de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger, Bolesław Wierzbiański donna dans son ouvrage publié en 1946 le chiffre de « plus de 20 000 » volontaires jusqu'à l'ouverture des bureaux officiels de recrutement : Bolesław Wierzbiański, *Polonia zagraniczna w latach 1939–1946* [La Polonia à l'étranger dans les années 1939–1946], Série « Polska Historia Drugiej Wojny Światowej » [Histoire de la Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale], vol. 3, Londres, Wyd. Światowego Związku Polaków z Zagranicy [Éd. de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger], 1946, p. 31.

²³⁸ Centre des Archives économiques et financières (CAEF) à Savigny-le-Temple, B 33. 773 / F³⁰ 3216, Accord franco-polonais du 9 septembre 1939 portant la création d'une division polonaise.

²³⁹ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, op. cit., p. 379–380.

²⁴⁰ Jean-Philippe Namont, *La Colonie tchécoslovaque. Une histoire de l'immigration tchèque et slovaque en France, 1914–1940*, Paris, Institut d'études slaves, 2011, p. 350.

démarches. Or, en Roumanie, les autorités polonaises se trouvèrent internées, sous la pression allemande. Le régime militariste d'avant-guerre de la *sanacja* (« assainissement »), héritiers politiques du maréchal Józef Piłsudski, fut communément inculpé de la défaite rapide²⁴¹, c'était pourquoi le nouveau pouvoir, reconstitué en exil, devait être construit sur la base des partis politiques jusqu'à ce moment-là d'opposition.

En Roumanie, le Président de Pologne Ignacy Mościcki, conformément à la Constitution polonaise d'avant-guerre, fit l'usage de son droit à désigner en temps de guerre le successeur et à passer dans ses mains son office – le 30 septembre, il transmet son pouvoir à Władysław Raczkiwicz, l'homme de la *sanacja*, mais modéré, acceptable à l'opposition et à la France, ce qui était important, vu le désir d'installer les autorités polonaises sur la Seine²⁴². Le même jour, le général Władysław Sikorski, représentant éminent d'opposition d'avant-guerre, devint le premier ministre, remplaçant le général Felicjan Sławoj Składkowski dont le gouvernement n'avait été composé que des militants de la *sanacja*. Le 7 novembre, après la démission retardée du maréchal Edward Rydz-Śmigły, le général Sikorski devint aussi le Commandant en chef de l'Armée polonaise. Ces changements furent bien vus par les Français. La nomination au poste de premier ministre du général Sikorski fut clé, de ce point de vue, celui-ci étant connu pour sa francophilie, en contraste de la politique internationale du gouvernement précédent de la *sanacja* et de l'ancien ministre des Affaires étrangères le colonel Józef Beck. Le Président Raczkiwicz décida de ne réaliser toutes ses prérogatives personnelles, issues de la Constitution de la Pologne de 1935, qu'« en accord étroit » avec le premier ministre. Cette décision, imprévue dans le droit constitutionnel polonais, fut généralement respectée pendant toutes les hostilités²⁴³.

La France, où les représentants éminents d'opposition polonaise à la *sanacja*, avaient déjà séjourné au mois de septembre, devint le siège du gouvernement polonais en exil. L'avis favorable des autorités françaises pour la demande polonaise résulta de la peur d'une constitution éventuelle d'un gouvernement polonais concurrent par les Allemands ou les

²⁴¹ La campagne polonaise des Allemands ne se termina définitivement que le 2 octobre 1939 mais des positions principales frontalières de défense avaient été perdues au cours des premiers jours de l'agression.

²⁴² Le premier successeur à l'office du Président de Pologne désigné par Mościcki – le général Bolesław Wieniawa-Długoszowski, ne trouva pas d'acceptation du Quai d'Orsay.

²⁴³ Mirosław Dymarski, *Stosunki wewnętrzne wśród polskiego wychodźstwa politycznego i wojskowego we Francji i w Wielkiej Brytanii, 1939–1945* [Les Relations intérieures au sein de l'émigration politique et militaire polonaise en France et en Grande-Bretagne, 1939–1945], Série *Acta Universitatis Wratislaviensis*, n° 2162, Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego [PU de l'Université de Wrocław], 1999, p. 25–41 ; Tadeusz Wyrwa, *Bezdroża dziejów Polski : kraj i emigracja po 1 września 1939 r.* [Fausses routes de l'histoire de la Pologne : le pays et l'émigration après le 1^{er} septembre 1939], Lublin, Norbertinum, 1999, p. 14.

Soviétiques, ce que le premier ministre Édouard Daladier confirma explicitement²⁴⁴. Au mois de novembre, le gouvernement fut déplacé par les Français de Paris à Angers (Maine-et-Loire), c'est-à-dire à 296 km de la capitale. Les autorités polonaises y jouirent du statut d'exterritorialité mais ce déplacement montra que le gouvernement français désirait d'éloigner les Polonais du centre de décision. On constitua aussi en France un substitut de la législature sous forme du Conseil national de la République de Pologne²⁴⁵.

Les mois suivants, une vague importante des réfugiés polonais se déferlait en France, venant directement de la Pologne occupée, soit des centres d'internement situés en Hongrie et en Roumanie. Dans ces deux pays s'établirent de nombreux Polonais, comme les militaires des unités ayant réussi à passer des frontières méridionales de la Pologne, les civils ayant fui de l'agression soviétique de l'Est de la Pologne – outre des membres de l'appareil suprême d'État polonais, des institutions officielles et même des entreprises privées. Parmi ces réfugiés la sur-représentation des officiers de grade, diplomates et employés publiques, ainsi que leurs familles, fut visible. Une fois l'installation du gouvernement polonais à Paris avait été annoncée, la France devint la « terre promise » pour tous ces Polonais. L'afflux des réfugiés polonais d'Hongrie et de Roumanie dura sans cesse entre septembre 1939 et la défaite française de juin 1940²⁴⁶.

Le devoir principal du gouvernement polonais en exil était la reconstitution de l'Armée polonaise, apte à participer à la lutte contre l'ennemi commun de la Pologne et de la France. Bien que l'accord du 9 septembre 1939 était valable, la constitution d'une armée polonaise avança lentement. En vertu de cet accord, l'ambassadeur de Pologne lança une « ordonnance » à tous les citoyens polonais du sexe masculin, résidant ou de passage en France, âgés de 17 à 45 ans (50 ans dans le cas des officiers de réserve) et n'ayant pas contracté à ce moment-là l'engagement volontaire pour l'Armée française, de se faire recenser dans une mairie propre à son lieu de résidence. Cela veut dire que l'administration française aida dans l'opération de la mobilisation des Polonais. L'action fut effectuée sur le plan technique par le Bureau central de Recrutement, dirigé par Aleksander Kawałkowski, consul général de Pologne à Lille.

²⁴⁴ Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polska – niepotrzebny aliant Francji? : Francja wobec Polski w latach 1938–1944* [La Pologne – un allié inutile de la France ? : La France envers la Pologne dans les années 1938–1944], Varsovie, Neriton – Instytut Historii PAN [Institut d'Histoire de l'Académie polonaise des Sciences], 2003, p. 184.

²⁴⁵ Tadeusz Wyrwa, *Bezdroża dziejów Polski...*, *op. cit.*, p. 17 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 56–57.

²⁴⁶ Mieczysław Biesiekiński, « Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie okupacji niemieckiej, czerwiec 1940–wrzesień 1944 » [L'Action polonaise de protection sociale en France pendant l'occupation allemande, juin 1940–septembre 1944], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1993, n° 105, p. 38–39.

La majorité de militaires polonais réfugiés en France étaient officiers de grade, officiers de réserve et sous-officiers des unités d'arrière-garde. Le grand réservoir de la communauté immigrée polonaise établie en France depuis l'entre-deux-guerres constitua le champ du conflit entre les autorités françaises et polonaises, les premières désirant conserver la main-d'œuvre, tant nombreuse que précieuse, pour que les besoins de l'économie en guerre soient assurés, celles dernières voulant profiter de cette source du recrutement des soldats. D'après les estimations d'Aleksander Kawałkowski, à la fin de 1939, il y avait en France environ 129 000 Polonais nés entre 1894 et 1922, c'est-à-dire soumis au recensement susmentionné, dont environ 103 000 auraient été aptes au service militaire²⁴⁷.

Parmi les enrôlés, nombreux étaient les Juifs de nationalité polonaise qui se s'engagèrent volontairement²⁴⁸. D'après les estimations d'Edmond Epelbaum, l'apport des Juifs polonais à l'effectif total de certaines compagnies de l'Armée polonaise était d'environ 15 %²⁴⁹. L'étude des dossiers individuels concernant les allocations militaires pour les étrangers résidant dans le 11^e arrondissement, déposés dans les Archives de Paris, confirme un nombre considérable des Juifs polonais effectivement mobilisés pour l'Armée polonaise au cours de la première moitié de l'année 1940, appelés généralement à Coëtquidan. À l'époque, le 11^e arrondissement était connu pour sa nombreuse population juive originaire de l'Europe de l'Est. La proportion des Juifs polonais engagés volontaires parmi tous les Juifs de l'arrondissement effectivement enrôlés dans l'Armée polonaise était, d'après l'analyse des dossiers individuels mentionnés, de moins de 30 %, le reste étant appelé par les autorités militaires polonaises²⁵⁰.

Dans des centres de formation de l'Armée polonaise, des incidents antisémites parfois eurent lieu. C'était pourquoi – d'après le renseignement fourni par Edmond Epelbaum – au mois de mars 1940, le gouvernement français donna le droit aux déserteurs de l'Armée polonaise d'être accueillis dans des formations étrangères de l'Armée française sous des noms

²⁴⁷ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 11. Ces chiffres furent cités par le président de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger : Bolesław Wierzbiański, *Polonia zagraniczna w latach 1939–1946...*, *op. cit.*, p. 31. Józef Jaklicz, au cours de l'occupation chef de l'armée secrète polonaise à Vichy, quant à lui, estima le nombre de Polonais du sexe masculin aptes au service militaire à environ 120 000. Chiffre cité dans Nicolas Petersen, « Emigracja polska we Francji... », *op. cit.*, p. 152.

²⁴⁸ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p. 67.

²⁴⁹ Didier Edmond Epelbaum, *Les Enfants de papier : l'intégration des juifs de Pologne immigrés en France, 1919–1939 : génération charnière, culture de transition*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Nancy L. Green, EHESS, 1998, f. 475. Edmond Epelbaum nomme erronément l'Armée polonaise en France des années 1939–1940 par « l'armée Haller ».

²⁵⁰ Archives de Paris, Perotin-1052-11-70-2, art. 54–56, Dossiers individuels concernant les allocations militaires aux Polonais engagés pour la durée de guerre, résidant dans le 11^e arrondissement.

d'emprunt pour que les intéressés n'aient pas pu être réclamés par les autorités militaires polonaises²⁵¹.

Des anciens des Brigades internationales (BI) ayant combattu en Espagne furent aussi enrôlés, bien que beaucoup d'entre eux veuillent effacer cet engagement. Comme l'a écrit David Lederman qui s'occupa de cette question, « la mémoire communiste voulait qu'aucun *Dąbrowszczak* [soldat de la 13^e BI « Jarosław Dąbrowski », combattant dans la guerre civile en Espagne] n'ait rejoint l'armée Sikorski ». Cependant, au moins 82 anciens du Bataillon, auparavant internés à Gurs, se trouvèrent parmi les enrôlés, étant dirigés au centre de formation de Niort, comme un certain nombre de ceux restant en liberté²⁵². Les responsables principaux du mouvement de la Résistance communiste en France, Main-d'Œuvre Immigrée (MOI), comme Ludwik Gronowski (celui étant reformé pour un pneumothorax), Adam Rayski ou Joseph Epstein – les Juifs et les communistes déclarés – s'engagèrent tous dans l'Armée polonaise en France²⁵³. C'était vrai que les anciens des BI n'avaient pas été acceptés dans l'Armée polonaise mobilisée en vue de la défense de Pologne en 1939 mais le général Sikorski supprima cette interdiction à l'égard de l'engagement dans une armée reconstituée en France.

Le nouvel accord franco-polonais du 4 janvier 1940 porta sur la reconstitution de l'Armée polonaise, créée sur la base de la mobilisation des militaires ayant combattu dans la campagne de Pologne et des réservistes et l'engagement volontaire des travailleurs polonais fixés en France. L'Armée fut munie de son haut-commandement (art. 1^{er}) et soumise aux autorités polonaises mais « placée, en tant qu'armée d'État alié, sous les ordres du général commandant en chef de l'armée française » (art. 2). Les ressortissants polonais pouvant être enrôlés étaient « militaires venus de Pologne », « militaires de classes de réserves », « recrues appelées (...) en vertu de la conscription » et « engagés volontaires ». En revanche, les dispositions concernant des affectations spéciales furent maintenues (art. 3). La constitution de plus d'une division polonaise fut permise – « en nombre correspondant aux effectifs » (art. 4). Cet accord franco-polonais abroga celui du 9 septembre 1939 (art. 12)²⁵⁴.

²⁵¹ Didier Edmond Epelbaum, *Les Enfants de papier...*, *op. cit.*, f. 476.

²⁵² David Lederman, « Les Polonais de la brigade internationale Dąbrowski internés en France et Afrique du Nord – destins et itinéraires, 1939–1945 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L'Impact de la Seconde Guerre mondiale sur les relations franco-polonaises, Cahiers du Centre d'étude de l'Europe médiane*, n° 11, *Studia Gallo-Polonica*, Paris, INALCO, 2000, p. 90. L'information sur les rejets prétendus des candidatures des volontaires ayant combattu en Espagne dans les rangs de la Brigade « Dąbrowski » a été diffusée entre autres dans : Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji, 1919–1946* [Les Communistes polonais en France, 1919–1946], Varsovie, Książka i Wiedza, 1971, p. 33.

²⁵³ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 67.

²⁵⁴ L'accord Daladier-Sikorski concernant l'armée polonaise en France du 4 janvier 1940, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 247–248. Texte intégral de l'accord, voir : CAEF, B 33. 773 / F³⁰ 3216, Accord militaire franco-polonais du 4 janvier 1940 portant la reconstitution de l'Armée polonaise en France. Le

Des centres nécessaires à l'instruction des soldats polonais furent mis à la disposition par le gouvernement français. Les conditions d'hébergement furent dures, les baraques ne furent pas chauffées et le manque d'armes et d'uniformes fut ressenti. Ce n'était que l'accord du 4 janvier 1940 qui marqua « le début effectif » de la création de l'Armée polonaise²⁵⁵.

Le recrutement toucha environ 84 000 ressortissants polonais. Parmi environ 49 000 soldats recrutés, quelques 44 500 appartenaient à l'immigration polonaise établie depuis des années en France. Une grande partie des travailleurs polonais établis en France dès l'entre-deux-guerres fut comptée parmi les affectés spéciaux de sorte qu'ils ne pouvaient pas s'engager dans l'Armée polonaise (ni dans des unités composées des étrangers dans les rangs de l'Armée française). Par contre, les autorités militaires françaises avaient une attitude très bienveillante, en ne reconnaissant pas comme réfractaires les déserteurs d'origine polonaise – Français par naturalisation qui avaient quitté l'Armée française pour rejoindre celle polonaise²⁵⁶.

Les cadres étaient composés de 7 285 officiers, 578 aspirants et 14 789 sous-officiers. L'excès des officiers était évident²⁵⁷. Parmi les mobilisés se trouvèrent les premiers réfugiés,

même jour, les deux pays signèrent le protocole concernant l'organisation de la justice militaire polonaise en France, celle-ci reposant dans les mains des tribunaux militaires polonais (art. 1). Ce protocole constituait l'annexe aux accords principaux franco-polonais : CAEF, B 33. 773 / F³⁰ 3216, Protocole du 4 janvier 1940 relatif à l'organisation de la justice militaire polonaise en France.

²⁵⁵ Sylvain Francia, *Le Gouvernement et l'armée polonaise en France de septembre 1939 à juin 1940*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Régis Ladous, Université Jean Moulin – Lyon III, 2009, f. 152.

²⁵⁶ Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 54.

²⁵⁷ Mirosław Dymarski, *Stosunki wewnętrzne wśród polskiego wychodźstwa...*, *op. cit.*, p. 74, 86 ; Tadeusz Wyrwa, *Bezdroża dziejów Polski...*, *op. cit.*, p. 22. Ces chiffres sont cités le plus souvent dans des ouvrages contemporains concernant l'Armée polonaise en France. Halina Janowska a cité des estimations n'étant qu'un peu différent : 44 700 immigrés polonais fixés en France avant la guerre sur la totalité de 82 000 militaires de l'Armée polonaise en France : Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, *op. cit.*, p. 271.

Cependant, le chef du recrutement Aleksander Kawałkowski, lui-même, estima l'effectif des soldats mobilisés jusqu'en juin 1940 à environ 80 000, dont quelque 53 000 travailleurs fixés en France dès l'entre-deux-guerres. BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 11.

En général, les représentants du gouvernement polonais en exil et les militants des associations qui leur étaient proches, donnèrent dans les années 1940 le chiffre de 51 000 engagés volontaires originaires de l'immigration économique de l'entre-deux-guerres pour l'Armée polonaise créée en France, l'effectif étant établi à la date du 11 juin 1940. Voir par exemple : PISM, A.XI.E/598, Rapport sur la situation des Polonais en France, [Paris, 1944] ; PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światopol*) pour la période entre les 17 septembre 1939 et 1^{er} septembre 1946, Londres, le 8 septembre 1946, f. 136 ; BPP, vers. 4042, Bulletin spécial du ministère de la Défense nationale de Pologne – Bureau de la Protection des militaires – Département de Culture et d'Éducation, n° 1/44, Londres, le 28 juillet 1944, p. 8 ; Bolesław Wierzbiański, *Polonia zagraniczna w latach 1939–1946...*, *op. cit.*, p. 32. L'effectif des immigrés polonais fixés avant guerre en France et engagés pour l'Armée polonaise était estimé dans tous ces documents à 51 000 personnes.

Ces chiffres ont été généralement toujours repris par des chercheurs dans les années 1970 (sauf un exemple déjà mentionné des estimations citées par Halina Janowska encore dans la décennie précédente), voir : Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość (POWN) we francuskim ruchu oporu w latach 1941–1945 » [L'Apport de l'Organisation polonaise de Lutte pour l'Indépendance (P.O.W.N.) à la Résistance française dans les années 1941–1945], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1976, n° 38, p. 60.

D'après l'Organe de Liquidation de l'Armée polonaise en France (OLAP), l'effectif officiel de l'Armée polonaise en France à la date du 24 juin 1940 était de 80 326 militaires, dont 30 326 réfugiés y venus après le déclenchement de la guerre et 50 000 immigrés polonais de l'entre-deux-guerre. A MAE, Pologne, art. 31, Note : OLAP à l'État-

devenant émigrés politiques, qui ne s'étaient pas, eux-mêmes, considérés comme des émigrés – étant alors fort persuadés de la brièveté de leur séjour en France²⁵⁸. Ils furent à la source de la « nouvelle émigration » polonaise en France, ayant le caractère « politique », par l'opposition à l'« ancienne émigration » massive de l'entre-deux-guerre du caractère « économique ».

On créa quatre unités : la 1^{ère} Division de grenadiers, primitivement appelée Division d'Infanterie, dirigée par le général Bronisław Duch et la 2^e Division d'infanterie (de chasseurs) sous le commandement du général Bronisław Prugar-Ketling. La Brigade autonome de chasseurs de Podhale fut créée en vue de l'envoi sur le front de la « guerre d'hiver » entre l'Union Soviétique et la Finlande, avec l'effectif d'environ 5 000 personnes. La paix ayant été signée avant la constitution définitive de cette unité, la Brigade atteignit finalement la Norvège où elle participa à la bataille de Narvik contre les Allemands. Enfin, on incorpora au sein de l'Armée polonaise en France la 10^e Brigade de cavalerie blindée, commandée par le général Stanisław Maczek, ayant déjà eu l'expérience des combats contre les Allemands pendant la campagne de septembre 1939 en Pologne.

L'autre accord signée le 4 janvier 1940 porta sur la création des Forces aériennes polonaises en France²⁵⁹. La formation des pilotes polonais fut assurée dans un centre polonais à Bron, dans la banlieue de Lyon, et dans les centres français à Montpellier, Rabat, Marrakech, Fès (les trois dernières villes étant situées au Maroc) et Blida (en Algérie)²⁶⁰. Des unités furent créées selon les principes de l'armée de l'air française. Avant la campagne de France, on ne réussit à organiser qu'une seule unité entièrement polonaise, le groupe de chasse I/145

major de l'Armée française – 2^e Bureau, Suresnes, le 18 juillet 1947, f. 97 ; L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji, 1939–1945* [L'Armée polonaise en France, 1939–1945], Paris, Montbrun, 1950, p. 126. Ces statistiques ont été citées par Jan Gruszyński : Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 40.

D'après le colonel Andrzej Liebich (*Na obcej ziemi: Polskie Siły Zbrojne, 1939–1945* [Sur le sol étranger : les Forces armées polonaises, 1939–1945], paru à Londres en 1947), le 15 juin 1940, le nombre de soldats et officiers polonais dans l'armée constituée en France fut de 82 261. Polish Library – P.O.S.K. à Londres, 916/RPS, Antoni Stefan Koper, *Polscy Displaced Persons w Niemczech, 1945–1947* [Personnes déplacées polonaises en Allemagne, 1945–1947], Londres [1979], introduction et première partie de la thèse de doctorat préparée à l'Université Polonaise en Exil (*Polski Uniwersytet Na Obczyźnie*) – brouillon, p. 12.

Maria Pasztor et Dariusz Jarosz donne encore d'autres chiffres : au printemps 1940, parmi environ 82 000 militaires polonais se seraient trouvés 44 007 soldats recrutés en France : Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 31.

Le chiffre le plus élevé des immigrés polonais d'avant-guerre enrôlés dans l'Armée polonaise donna Piotr Kalinowski, en 1939 secrétaire du Comité civil polonais, au lendemain des hostilités étant secrétaire général de l'Union centrale des Polonais de France : 60 000 émigrés fixés en France sur l'effectif total de 85 000 militaires polonais : Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 15.

²⁵⁸ Józef Łaptos, « La Situation et le rôle de l'émigration polonaise en France à l'époque de la guerre froide, 1944–1956 », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne...*, *op. cit.*, p. 183 ; Józef Łaptos, « La "Kultura" dite parisienne et l'émigration polonaise en France », dans Agnieszka Jakuboszczak, Daniel Tollet (dir.), « Toute la France est polonaise! » *La présence polonaise en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris-Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 244.

²⁵⁹ CAEF, B 33. 773 / F³⁰ 3216, Accord franco-polonais du 4 janvier 1940 relatif aux Forces aériennes polonaises.

²⁶⁰ Sur ce sujet voir : Jean-Baptiste Manchon, *L'Aéronautique militaire française outre mer, 1911–1939*, Paris, PUPS, 2013, 800 p.

« Varsovie », faisant partie du 42^e groupement de chasseurs, les autres pilotes polonais étant entrés dans des unités françaises²⁶¹.

La mobilisation à l'étranger d'environ 84 000 Polonais en plusieurs mois, après une grande défaite militaire de la Pologne du mois de septembre 1939 et sans avoir le droit à faire un recours à quelques 43 000 travailleurs polonais fixés en France et placés dans des branches clés de l'économie nationale française, semble être un succès, même si le général Sikorski voulait rassembler une armée de 100 000 soldats mobilisés et recrutés²⁶².

Caractéristique de cette Armée polonaise, les cadres militaires supérieurs étaient originaires de la Pologne de 1939, pendant que les simples soldats provenaient de l'immigration venue en France parfois vingt ans avant, imprégnée du mode de vie et d'esprit d'égalité propre à leur pays d'arrivée. Adam Vetulani, professeur en droit à l'Université Jagellonne et sous-officier dans la 2^e Division de chasseurs, a rappelé trente ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale le temps passé parmi les immigrés polonais fixés dès l'avant-guerre en France pendant leur internement en Suisse au cours des hostilités. La 2^e Division avait été formée presque entièrement de ces travailleurs, différemment de la 1^{ère} Division et de la Brigade autonome Podhale qui s'étaient composées d'une quantité importante des réfugiés venus en France après le début de la guerre. Par contre, tous les officiers et presque tous les sous-officiers de cette 2^e Division arrivèrent fraîchement de Pologne. Vetulani souligna un fort antagonisme existant initialement entre ces deux catégories des militaires et le « ressentiment » des travailleurs immigrés envers la Pologne, conçue comme une « mauvaise belle-mère » et non comme une mère. Vetulani a même écrit qu' « ils désiraient, contrairement à des soldats français, se battre contre les Allemands, mais presque les tous désiraient le faire sous les drapeaux français et non polonais ». La France était devenue pour eux leur « seconde mère ». D'après Vetulani, l'état d'âme des immigrés polonais engagés dans la 2^e Division ne changea qu'avec la défaite de la France en juin 1940. Ils cessèrent alors d'avoir honte de la défaite polonaise de septembre 1939, souvent reprochée par les Français lors de la « drôle de guerre », la France ne s'étant défendue que dix jours de plus que la Pologne. Beaucoup d'entre les immigrés demeurés en France depuis longtemps ressentirent la fierté, quand des Suisses les saluèrent en les appelant « les braves Polonais » ou « *die brave Polen* ». Pourtant, quand le

²⁶¹ Sylvain Francia, *Le Gouvernement et l'armée polonaise en France...*, *op. cit.*, f. 430–450.

²⁶² Bolesław Wierzbiański, *Polonia zagraniczna w latach 1939–1946...*, *op. cit.*, p. 31 ; L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji...*, *op. cit.*, p. 126 ; Tadeusz Wyrwa, *Bezdroża dziejów Polski...*, *op. cit.*, p. 22. Le militant des associations polonaises anticommunistes en France, Piotr Kalinowski estima le nombre d'affectés spéciaux à 47 000. Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 15.

Pour un exemple du bassin alsacien, Yves Frey écrit que seulement « quelques dizaines » mineurs de la potasse s'engagèrent dans l'Armée polonaise, l'écrasante majorité d'entre eux étant soumis au régime des affectés spéciaux. Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 381.

gouvernement de Pierre Laval signa le Protocole du 16 novembre 1940 avec les Allemands sur le rapatriement de Suisse des soldats Français, les Polonais n'étant pas concerné par cette décision, beaucoup d'entre eux essayèrent de convaincre l'occupant qu'ils se sentaient Français, qu'ils étaient tout près de l'accomplissement de la procédure de naturalisation... Une fois les hostilités terminées, l'écrasante majorité d'entre eux retournèrent en France mais se sentant fort Polonais. La narration d'Adam Vetulani est une source importante et intéressante sur la question de la conscience des immigrés, même si elle est quelque peu marquée par l'esprit de rivalité et de « supériorité morale » (voyons les immigrés polonais vraiment désirant se battre contre les Allemands, « contrairement à des soldats français »), assez typique pour la mémoire collective de la Seconde Guerre mondiale d'une partie importante de la société polonaise²⁶³.

2.2. La participation de l'Armée polonaise aux combats de la campagne de France

L'Armée polonaise fut engagée dans la lutte au cours de la deuxième phase des combats, c'est-à-dire après la rupture du front sur la Somme et l'Aisne par les Allemands. Le nombre de soldats polonais ayant activement combattu dans les rangs de l'Armée polonaise au cours de la campagne de France était d'environ 50 000. Le nombre de pilotes polonais était de 130 personnes. En plus, les soldats polonais combattirent dans les rangs de plusieurs compagnies anti-chars, affectées à des divisions françaises. Plus de 30 000 Polonais ne réussirent pas à participer dans les combats, se trouvant dans des camps et dépôts des unités en formation, dans des centres d'instruction ou dans des centres de triage et hébergement.

Les pertes humaines atteignit plus de 1 000 personnes, outre 5 000 soldats blessés. Environ 15 à 20 000 Polonais se trouvèrent emprisonnés par les Allemands, dont un certain nombre de Polonais de la 1^{ère} Division furent placés en Alsace. Toutes les unités furent dissoutes, sauf la 2^e Division d'infanterie dont 13 000 militaires, après avoir traversé la frontière suisse le 19 juin, se trouvèrent internés dans ce pays jusqu'à la fin de la guerre. Selon les chiffres fournis par le 1^{er} Département de l'État-major polonais, une partie importante de l'effectif de l'Armée, c'est-à-dire environ 23 711 militaires, dont 12 730 simples soldats d'infanterie et 4 475 officiers – en outre de 167 militaires de la Brigade autonome de chasseurs de Podhale – réussirent à s'évacuer en Grande-Bretagne, dont leur majorité ceux qui

²⁶³ Adam Vetulani, « Wśród emigracji francuskiej » [Parmi l'émigration polonaise de France], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań...*, op. cit., p. 548–550 ; traduction par P.S.

n'avaient pas activement participé aux combats, rassemblés jusqu'à ce moment-là à Coëtquidan, à Parthenay ou dans la vallée du Rhône. Quelques 15 à 20 000 militaires restèrent sur le sol français, avec la prédominance des officiers. Enfin, entre 10 à 15 000 réfugiés civils polonais restèrent sur le territoire français en dispersion, surtout dans la zone dite libre, c'est-à-dire dans l'« État français » de Vichy, nouvellement constitué. Ils traversèrent au cours des mois de juin et de juillet le sol français pour se rendre dans la zone libre, principalement à Toulouse, à Marseille et à Lourdes²⁶⁴.

Le gouvernement polonais et tout l'appareil d'État polonais, jusqu'à ce moment-là résidant en France, furent évacués à Londres où ils allaient exister jusqu'à la fin des hostilités et – même après la perte de la reconnaissance internationale en 1945 – jusqu'en 1990.

En ce qui concerne l'évacuation susmentionnée des soldats originaires de l'immigration résidant en France avant les hostilités, des témoignages confirment qu'aucune pression ne fut pas exercée sur eux en vue de leur déplacement en Grande-Bretagne (ce qui aurait permis le maintien de l'effectif militaire polonais pour la continuation de la lutte contre l'ennemi). Tout au contraire, les officiers les avertirent que l'itinéraire était périlleux. D'après un immigré vivant en France depuis 1921, ouvrier agricole engagé en 1939 dans la 3^e Division de cavalerie blindée en voie de constitution (composée dans sa majorité des immigrés d'avant-guerre), la plupart des immigrés désiraient se rendre en Angleterre, lui-même choisissant de demeurer en France. Il écrivit dans son récit, écrit dans les cadres du concours des meilleurs souvenirs des émigrés polonais, organisé par l'hebdomadaire « 7 Dni w Polsce » (Sept jours en Pologne) en Pologne populaire en 1957 : « Nous avons tous eu des larmes dans nos yeux. Les uns et les autres [ceux décidé de s'évacuer en Angleterre et ceux désirant rester en France], on n'a pas fait de reproches réciproquement, car personne ne savait qui faisait bien et quel serait l'avenir »²⁶⁵.

²⁶⁴ Polish Library – P.O.S.K. à Londres, 916/RPS, Antoni Stefan Koper, *Polscy Displaced Persons...*, *op. cit.*, p. 12 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 41 ; PISM, A.46/2, Notice : Chef de la Mission militaire polonaise de Liquidation en France (*Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna we Francji*, PWML) à l'ambassadeur Kajetan Morawski, Paris, le 15 avril 1947 ; L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji...*, *op. cit.*, p. 126, 149 ; Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 24 ; Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France dans les années de la Seconde Guerre mondiale », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne...*, *op. cit.*, p. 135 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 74, 77 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie : Polska Misja Katolicka we Francji, 1836–2006* [La Plus vieille au monde : La Mission catholique polonaise de France, 1836–2006], 2^e éd., Paris, Polska Misja Katolicka we Francji [Mission catholique polonaise de France], 2006, p. 159 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 388.

Le capitaine L'Hôpitalier donna des statistiques précises suivantes : présumés prisonniers en Allemagne – 20 283, internés en Suisse – 13 022, embarqués en Angleterre – 27 083, restés dans la France en zone dite libre – 13 438, restés dans la France occupée – 6 500. L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji...*, *op. cit.*, p. 153.

²⁶⁵ Souvenirs de Franciszek Oborski, dans *Pamiętniki emigrantów, 1878–1958* [Souvenirs des émigrés, 1878–1958], Varsovie, Czytelnik, 1960, p. 87 ; traduction par P.S.

L'effectif total des immigrés polonais d'avant-guerre en France se trouva sensiblement affaibli, le nombre de ceux qui retournèrent directement dans leurs foyers après la défaite de juin 1940 ne fut que d'environ 10 000²⁶⁶, le reste faisant partie des soldats évacués en Grande-Bretagne, internés en Suisse, emprisonnés par les Allemands, enfin certains d'entre eux ayant trouvé leur mort sur le champ de bataille. Quant aux pilotes polonais, ils furent littéralement tous évacués en Grande-Bretagne où ils allaient rejoindre la RAF²⁶⁷

En ce qui concerne, l'évacuation des troupes alliées, celle-ci toucha aussi une partie des militaires de l'Armée tchécoslovaque, dans le nombre de 4 044 soldats et plusieurs centaines de civils²⁶⁸.

Le 25 juin 1940, les autorités de Vichy créèrent l'Organe de Liquidation de l'Armée polonaise en France à Fouilleuse – Suresnes (Seine), sous la direction du capitaine L'Hôpitalier, celui-ci étant après la Libération très considéré par les milieux polonais pour son action en faveur des militaires démobilisés polonais²⁶⁹. Les anciens militaires polonais, comme ceux de l'Armée tchécoslovaque²⁷⁰, perçurent la prime de démobilisation et dans le cas des officiers une pension convenable. Or, la prime de démobilisation ne fut pas versée à tous ayant droit. Aussi longtemps que les hostilités persistaient, des soldats qui avaient été incorporés dans les GTE ne perçurent pas ces primes, prévues dans la convention franco-polonaises sur les combattants, ce qui constituait l'acte de violation d'un accord franco-polonais²⁷¹.

La participation des immigrés polonais à la campagne de France, c'est-à-dire dans la lutte commune contre l'ennemi allemand, les rapprocha de la société française.

²⁶⁶ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'Union pour la période entre les 17 septembre 1939 et 1^{er} septembre 1946, Londres, le 8 septembre 1946, f. 136 ; BPP, vers. 4042, Bulletin spécial du ministère de la Défense nationale de Pologne – Bureau de la Protection des militaires – Département de Culture et d'Éducation, n° 1/44, Londres, le 28 juillet 1944, p. 8.

²⁶⁷ L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji...*, *op. cit.*, p. 150 ; Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 23.

²⁶⁸ Jean-Philippe Namont, *La Colonie tchécoslovaque...*, *op. cit.*, p. 354.

²⁶⁹ En 1948, L'Hôpitalier eut prêt son ouvrage sur l'histoire de l'Armée polonaise en France des années 1939–1940 et les destinées des Forces armées polonaises à l'Ouest de l'Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale.

²⁷⁰ Jean-Philippe Namont, *La Colonie tchécoslovaque...*, *op. cit.*, p. 355.

²⁷¹ Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre pendant la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 69.

2.3. *L'engagement volontaire des Polonais dans des unités de la Légion Étrangère*

Le décret du gouvernement français paru le 12 avril 1939 permit aux immigrés âgés de 18 à 40 ans de s'engager dans un corps de l'armée française, autre que la Légion étrangère, et cela même le temps de paix. Le deuxième décret, du 6 juin 1939, porta sur la possibilité de l'engagement des étrangers dès le temps de paix ou en temps de guerre, pour la durée de la guerre et « en vue de servir dans des corps spéciaux de combattants étrangers faisant partie organiquement de l'armée française »²⁷².

Une fois la guerre éclatée, un certain nombre de citoyens polonais fixés en France préféra s'engager dans des unités composées des étrangers et appartenant à l'Armée française, c'est-à-dire dans la Légion Étrangère. Les étrangers eurent la possibilité d'entrer dans les rangs des 21^e, 22^e et 23^e Régiments de Marche des Volontaires étrangers (RMVE) et du Groupement de Bataillons de Pionniers RMVE dont l'existence fut prévue uniquement pour la durée des hostilités ou des 11^e et 12^e Régiments étrangers d'Infanterie (REI), créés pour la durée indéterminée, en outre de la 13^e Demi-Brigade de la Légion Étrangère (DBLE), formée depuis février 1940²⁷³.

Or, le 3 septembre 1939, l'État-major français donna une ordre aux bureaux de recrutement de ne pas accepter les engagements des mineurs étrangers²⁷⁴. Cette ordre concerna l'engagement dans des unités appartenant à la Légion Étrangère, celle-ci dans une division, puis dans l'Armée, polonaise étant bientôt encadrée par les accords distincts franco-polonais du 9 septembre 1939 et du 4 janvier 1940.

Pourtant, l'engagement volontaire des travailleurs polonais (ouvriers industriels et agricoles) « catholiques » dans la Légion Étrangère ne restait qu'une théorie, ceux-ci qui désiraient combattre l'ennemi préférant l'entrée dans l'Armée polonaise. Parmi les Polonais. C'étaient donc quelques 6 000 Ukrainiens de nationalité polonaise et un certain nombre de Juifs polonais qui s'étaient engagés dans les RMVE pour manifester son attachement à la

²⁷² Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 348–349.

²⁷³ Stéphane Leroy, « Les Exilés républicains espagnols des Régiments de Marche des Volontaires Étrangers : Engagement, présence et formation militaire, janvier 1939–mai 1940 », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, printemps 2010, n° 6, <http://ceec.revues.org/3285> (à la date du 22 février 2015). Les 21^e et 22^e régiments furent déjà créés au mois d'octobre 1939 sous l'appellation de respectivement 1^{er} et 2^e régiment de marche des volontaires étrangers, leurs appellations étant changées en février 1940. Le 23^e RMVE fut créé au mois de mai 1940. Le Groupement de Bataillons de Pionniers fut composé de trois bataillons.

²⁷⁴ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 379.

France, soit afin d'éviter la mobilisation dans l'Armée polonaise²⁷⁵. La majorité de tous les engagés volontaires était constituée des Espagnols.

Certains Juifs, se trouvant précédemment mobilisés dans l'Armée polonaise en France, ensuite présentèrent leur candidature aux unités étrangères de l'Armée française. On a déjà mentionné la décision du ministère français de la Défense nationale du mois de mars 1940 qui avait permis aux déserteurs de l'Armée polonaise de s'enrôler, sous des noms d'emprunt, a ces unités-là. Edmond Epelbaum cite un document de la première moitié relevant de l'administration française avec un renseignement suivant dans la question : « Interrogés sur les motifs de leur désertion, prétendent avoir été l'objet de mauvais traitements parce qu'ils étaient juifs ; ils auraient été menacés et brutalisés par leurs camarades non juifs »²⁷⁶. Il est sûr que l'antisémitisme devait exister parmi une partie des militaires polonais « catholiques » mais il faut aussi prendre en compte la possibilité que quelques-uns avait utilisé l'argument de l'antisémitisme prétendu parce qu'ils ne voulaient pas combattre dans l'Armée polonaise, par exemple du fait qu'ils ne se sentaient pas Polonais ou parce qu'ils désiraient faire partie de l'Armée française.

L'étude des dossiers individuels concernant les allocations militaires aux Polonais du 11^e arrondissement de Paris engagés pour la durée de la guerre confirme la forte prédominance parmi les Juifs polonais des engagés volontaires dans des unités étrangères de l'Armée française sur ceux mobilisés dans l'Armée polonaise. Effectivement, 75 % d'entre eux s'engagèrent dans une des unités de la Légion Étrangère, tandis que 25 % dans l'Armée polonaise (il faut encore rappeler que parmi ceux derniers plus de 70 % étaient appelés par les autorités militaires polonaises et non engagés volontaires). Pour le 11^e arrondissement de Paris, tous les Polonais volontaires pour la Légion étaient Juifs, tous les « catholiques » polonais intéressés ayant rejoint l'Armée polonaise.

Parmi les engagés pour des formations de la Légion Étrangère, près de 55 % furent engagés en tant que « engagés volontaires pour la durée de la guerre » (EVDG) dans le 11^e REI, formé à La Valbonne. Près de 14 % s'engagèrent dans le 3^e Bataillon de Pionniers des Volontaires étrangers, créé à Septfonds. Ensuite, un peu moins de 12 % entrèrent au sein du 22^e RMVE, constitué au camp du Barcarès. Le reste furent engagée dans d'autres unités : les 21^e et 23^e RMVE, la 13^e DBLE et le 2^e Bataillon de Pionniers.

²⁷⁵ Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 131.

²⁷⁶ Cité d'après Didier Edmond Epelbaum, *Les Enfants de papier...*, *op. cit.*, f. 476.

Presque 10 % Juifs engagés dans la Légion Étrangère entre 1939 et 1940, avaient été précédemment appelés (sans effet) à effectuer leur service militaire dans l'Armée polonaise. Les dossiers étudiés montre qu'ils effectuèrent leur service volontaire sous leurs vrais noms²⁷⁷.

Le fait de la participation des Polonais à des unités de la Légion Étrangère pendant la campagne de France constitue une partie de l'histoire des Polonais en France pendant la Seconde Guerre mondiale et cela pour deux raisons principales. Tout d'abord, parce qu'ils étaient de nationalité polonaise, et puis parce que la question de leur engagement à ces unités était fort liée à celle de la constitution de l'Armée polonaise en France.

3. Les années des hostilités : la situation de la communauté polonaise en France

3.1. Dans la zone dite libre

Après la défaite française, quelques 15 à 20 000 soldats polonais se dispersèrent dans la Zone non occupée par les Allemands, y trouvant le refuge effectif, tout comme entre 10 à 15 000 civils polonais de la « nouvelle émigration ». Une fournée importante de plusieurs milliers de réfugiés fut aussi constituée par des Polonais évacués de la zone occupée, notamment d'Alsace et de Lorraine, des départements orientaux, annexés de fait au Reich²⁷⁸. Parmi ceux-ci se trouvèrent ainsi des prisonniers évadés et des anciens de la Brigade « Dąbrowski » d'Espagne. Les réfugiés étrangers bénéficièrent des allocations attribuées par les autorités de Vichy, prévues pour toute la période de la résidence hors de son domicile.

Déjà, le 22 juillet 1940, les autorités de Vichy avaient promulgué la loi relative à la révision des naturalisations effectuées depuis 1927, l'année où les formalités à remplir dans le but de l'obtention de la nationalité française avaient été simplifiées. C'était ainsi que 2 963 originaires de Pologne furent déchus de la nationalité française, à savoir – 19,6 % de tous les étrangers touchés par cette mesure et 6,1 % de tous les Polonais naturalisés français. La plupart d'entre eux étaient Juifs, en s'inscrivant dans l'ensemble de 6 000 Juifs dénaturalisés de toutes

²⁷⁷ Archives de Paris, Perotin-1052-11-70-2, art. 54–56, Dossiers individuels concernant les allocations militaires aux Polonais engagés pour la durée de guerre, résidant dans le 11^e arrondissement.

²⁷⁸ Sur cette question, voir : Paweł Sękowski, « Les Polonais d'Alsace et de Lorraine à travers de la Seconde Guerre mondiale », dans Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas Williams, Olivier Forcade, Rainer Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales – Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, p. 189–205.

nationalités d'origine, le nombre constituant 39, 6 % de toutes les dénationalisations issues de cette loi. Dépourvus de la nationalité française, ils couraient plus que les autres le risque d'être déportés. Par ailleurs, les dépourvus de nationalité française d'origine polonaise reçurent ensuite des révisions des décisions sur la privation de la nationalité, grâce à un avis favorable du Commissaire de Police et du Préfet – à condition qu'ils aient effectué leur service militaire dans l'Armée française ou dans l'Armée polonaise, soit qu'ils soient catholiques. L'un de deux cas suffisait pour récupérer sa nationalité française²⁷⁹.

En ce qui concerne les soldats de l'Armée polonaise dissoute, ils bénéficièrent de l'assistance des autorités militaires de Vichy. Les soldats polonais originaires de l'immigration de l'entre-deux-guerres – ceux qui n'avaient pas été capturés par les Allemands, rejoignirent leurs familles, ayant été auparavant démobilisés. Ceux qui s'étaient trouvés en France après le 3 septembre 1939 furent cantonnés dans des centres de démobilisés, ensuite ils furent encadrés dans les rangs de vingt « compagnies de travail » (Groupements de Travailleurs Étrangers), créés par la loi du 27 septembre 1940²⁸⁰. Cette disposition toucha les étrangers de toutes les nationalités séjournant dans la Zone non occupée, y compris les anciens soldats dans les cas des Polonais, Tchécoslovaques et Belges. L'encadrement dans les GTE concernait les hommes âgés de 18 à 55 ans et fut surveillé *de jure* par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage. Dans le cas des anciens soldats polonais, c'était effectivement le chef de l'Organe de Liquidation de l'Armée polonaise en France (OLAP) – le capitaine L'Hôpitalier qui s'occupa des anciens soldats polonais. Son service fut très apprécié par les Polonais concernés, même si au début les soldats polonais encadrés dans les GTE avaient été fort mécontents du fait d'être soumis à un tel régime. Les étrangers dans les rangs des GTE ne recevaient pas de salaire mais des allocations pour eux et leurs familles. Les membres polonais des GTE qui n'étaient pas aptes au travail furent placés dans quatre refuges militaires polonais²⁸¹. Certains soldats polonais furent mis dans des camps d'internement du Vernet, Rivesaltes, Noé et Gurs²⁸².

Les GTE composés des soldats polonais, officiellement démobilisés, constituèrent en effet les troupes de l'armée polonaise secrète – « Forces armées polonaises en France », avec

²⁷⁹ Le nombre d'originaires de Pologne dénationalisés les placèrent au deuxième rang parmi toutes les origines étrangères, après les Français d'origine italienne (29, 5 % de tous les dénationalisés). Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 62–64. D'après une autre source, entre 1941 et 1943, environ 1 420 Français d'origine polonaise furent privés de la nationalité française, dont la plupart étaient Juifs. Nicolas Petersen, « Emigracja polska we Francji... », *op. cit.*, p. 152.

²⁸⁰ Voir : Loi du 27 septembre 1940 « relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale », dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 256–257.

²⁸¹ Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 52–53.

²⁸² « YMCA i Polski Ruch Oporu we Francji » [YMCA et la Résistance polonaise en France], *Nasze Sprawy* [Nos Affaires], juin–juillet 1947, p. 3.

toute la hiérarchie militaire respectée et attendant la future lutte commune, à côté des troupes françaises, contre les Allemands. Certain nombre d'évadés des camps allemands de la zone occupée et d'Alsace et de Lorraine y furent intégrés, comme aussi les déserteurs de la *Wehrmacht*, depuis 1943²⁸³. À partir de l'été 1942, une règle fut établie que les Polonais seraient réunis en unités distinctes avec la présence des « interprètes » polonais auprès des commandants français. Cette disposition relevant d'un accord informel entre les autorités militaires polonaises et françaises de Vichy, facilita la constitution des unités camouflées de l'armée polonaise. Le commandant en chef polonais de l'Armée polonaise secrète en France après l'armistice, le général Juliusz Kleeberg, reçut le titre d' « interprète général ». Il garda les contacts avec les ministères vichyssois de la Défense nationale et du Travail, muni de l'autorisation des libres déplacements dans toute la zone non occupée. Les quatre officiers supérieurs polonais – commandants des « régions » (sic!) furent nommé « interprètes principaux ». Les commandants des compagnies (c'est-à-dire d'une unité GTE) devinrent « interprètes chefs » près des commandants français. Les autres officiers et sous-officiers polonais constituèrent le corps des « interprètes »²⁸⁴.

La tâche principale des dirigeants polonais des GTE était l'organisation des passages illégaux des soldats polonais, par petits groupes, au delà de la frontière espagnole, par les Pyrénées, d'où les intéressés devraient rejoindre les unités polonaises en Grande-Bretagne. Cette opération, appelée « Ewa » (un prénom féminin polonais), était ainsi la source de la majorité des pertes de l'effectif des compagnies. Ceux qui avaient été ensuite arrêtés par les services espagnols furent placés dans le camp de Miranda de Ebro²⁸⁵. Si le nombre de Polonais dans les GTE avait été au mois d'avril 1942 de 3 025 personnes, au début du mois d'octobre 1942 il n'y avait que 2 349 membres polonais des GTE²⁸⁶. D'après le témoignage du délégué semi-légal du gouvernement polonais pour la zone dite libre, Stanisław Zabiełło, les autorités

²⁸³ Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu, 1939–1945* [Les Polonais dans la Résistance en Europe, 1939–1945], Varsovie, Interpress, 1972, p. 30.

²⁸⁴ Stanisław Zabiełło, *Na posterunku we Francji* [Au poste en France], Varsovie, PAX, 1967, p. 233–234 ; Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polska – niepotrzebny aliant Francji?...*, *op. cit.*, p. 469.

À la veille de l'entrée des troupes allemandes au Sud de la France (novembre 1942), les quatre « régions » des « Forces armées polonaises » en France (Marseille, Nîmes, Grenoble, Toulouse) disposaient des effectifs polonais de compagnies de travail numéros 801, 802, 803, 804, 805, 806, 863, 931, 951, 973. The National Archives, WO 315/18/13, Personnel des Forces armées polonaises en France, [Londres], 1946.

²⁸⁵ Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 69 ; Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji. Historia Gimnazjum i Liceum im. Cypriana Norwida w Villard-de-Lans, 1940–1946* [Une école libre polonaise en France occupée. L'histoire du gymnase et lycée polonais Cyprien-Norwid à Villard-de-Lans, 1940–1946], Varsovie, PWN, 1990, p. 285–286 ; Ewa Valentin-Stączek, *Villardczycy : życiorysy. Powstanie i funkcjonowanie polskiego Liceum w Villard de Lans, 1940–1946* [Les Villardiens : biographies. La création et vie du Lycée Polonais à Villard de Lans, 1940–1946], Wrocław, Amia, 2003, p. 57.

²⁸⁶ Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji... », *op. cit.*, p. 43.

de Vichy donnèrent leur accord à cette disparition des Polonais des registres des GTE, à condition que le nombre de l'effectif total soit exacte, c'est-à-dire que les évacués soient remplacés par d'autres Polonais²⁸⁷. Grâce à l'action de l'évacuation, effectuée dans les années 1940–1944, environ 3 500 soldats furent évacués, y compris une centaine d'aviateurs anglais et américains. Les Polonais qui réussirent à venir en Grande-Bretagne, y intégrèrent ensuite les Forces armées polonaises sous l'autorité militaire britannique et celle politique du gouvernement polonais en exil à Londres²⁸⁸.

Au mois de décembre, l'activité du général Kleeberg fut découverte par la police nationale de Vichy, de plus en plus dépendante des Allemands, et il fut alors remplacé à la tête des unités polonaises par le colonel Józef Jaklicz, celui-ci étant ensuite changé en mai 1944 par le lieutenant-colonel Kazimierz Gaberle²⁸⁹. Au mois de mai 1944, les 12 compagnies polonaises de travail comptaient près de 3 300 membres, affectés aux travaux agricoles ou industriels²⁹⁰. Globalement, pendant l'existence des GTE polonais au Sud de la France, entre 8 à 10 000 Polonais y appartinrent²⁹¹.

Bien que l'« État français », c'est-à-dire la « Zone libre » et son gouvernement de Vichy, dépendait de l'Allemagne nazie, la marge de manœuvre existait, même une certaine bonne volonté des autorités de Vichy envers les Polonais et leurs représentants en France. Les offices consulaires et le chargé d'affaires de Pologne, rentrés de Lisbonne où ils s'étaient réfugiés auparavant, fonctionnèrent jusqu'au mois de septembre 1940, le Vichy interprétant que la représentation polonaise n'était pas touchée par l'exigence allemande de la clôture de tous les offices des pays ennemis. Comment cela pouvait aller ? Les Allemands, eux-mêmes, déclarèrent l'État polonais inexistant, ainsi les agents consulaires et diplomatiques de la Pologne ne pouvaient-ils pas être considérés comme représentants du pays ennemi²⁹² ! Les

²⁸⁷ Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 230.

²⁸⁸ Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine à Nanterre (BDIC), O pièce 26364, Aleksander Kawałkowski, « La Résistance polonaise en France en 1941–1944 », dans *La Pologne en lutte 1939–1945–1949*, [brochure], Paris, Comité d'entente de l'Association des Polonais libres, 1949, p. 31.

En revanche, les services secrets communistes en Pologne d'après-guerre estimèrent bien autrement l'importance de cette action, en écrivant de « plus de 1 000 » évacués. Archiwum Instytutu Pamięci Narodowej (AIPN), 0179/1385, Département d'Information du Ministère de la Sécurité publique (*Wydział Informacji Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego*), *Emigracja polska. Broszura szkoleniowa* [Émigration polonaise. Brochure d'instruction], Varsovie, août 1948, p. 75.

²⁸⁹ Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 265 ; Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, p. 31.

²⁹⁰ A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 59 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 118–120 ; Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 65, 69 ; Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 143–144.

²⁹¹ Małgorzata Nossowska, *O Francuzce, która pokochała Polskę : Rosa Bailly i stowarzyszenie Les Amis de la Pologne* [Sur une Française qui est tombée amoureuse de la Pologne : Rosa Bailly et l'association Les Amis de la Pologne], Lublin, Wydawnictwo UMCS [PU de l'Université Marie Curie-Skłodowska de Lublin], 2012, p. 287.

²⁹² Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 131.

consulats polonais dans la zone dite libre et le chargé d'affaires Feliks Frankowski poursuivirent légalement leur activité.

Une fois que les autorités nazies se furent rendues compte de cette situation et eurent demandé la suppression du réseau diplomatique et consulaire polonais en France, le MAE de Vichy commença à chercher, avec l'Ambassade de Pologne, une solution alternative dans le but du maintien d'une représentation polonaise sur son territoire²⁹³. Ce fut au mois de janvier 1941 que le réseau des « Offices polonais » fut mis sur pied. Leur direction centrale fonctionna auprès du gouvernement de Vichy, tandis que les offices régionaux se trouvèrent dans les locaux des anciens consulats polonais, à Toulouse, Marseille, Lyon et Nice. Les Offices polonais furent dirigés par des Polonais, avec une seule exigence vichyste que ce ne fut pas l'ancien consul. En revanche, tout le personnel, comme les archives consulaires furent conservés²⁹⁴. Les Offices polonais dans la zone non occupée furent particulièrement chargés de la délivrance des certificats d'identité aux ressortissants polonais, remplissant de fait les fonctions consulaires, sauf la délivrance des titres de voyage et la prolongation des passeports. La nationalité polonaise des ressortissants polonais séjournant en France fut toujours reconnue. Les Offices polonais purent délivrer aux ressortissants polonais des « certificats d'origine » qui étaient reconnus par les autorités allemandes. C'était le Polonais Stanisław Zabiełło – employé du MSZ d'avant guerre, jusqu'à ce moment-là un de trois agents délégués par le gouvernement polonais pour la direction de l'action sociale en France – qui fut nommé le Directeur général des Offices polonais. Il fut accrédité auprès des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur²⁹⁵. Parallèlement, des Offices belges, luxembourgeois, néerlandais et norvégiens furent créés²⁹⁶. Jusqu'à la fin de 1941, Zabiełło fut conçu par le MAE de Vichy comme le représentant de fait de la Pologne auprès des autorités de Vichy, d'autres administrations

²⁹³ Le MAE de Vichy communiqua le 18 septembre 1940 que l'activité des l'Ambassade et des consulats de Pologne en France prendrait fin à la date du 23 septembre. Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polska – niepotrzebny aliant Francji?...*, op. cit., p. 402.

²⁹⁴ AN, F 7 15175, Lettre : ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères au ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, Vichy, le 25 septembre 1940 ; *Ibidem*, Circulaire : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur aux préfets et sous-préfets délégués, Vichy, le 18 janvier 1941. Les Consulats polonais et l'Ambassade de Pologne en France cessèrent leur activité à la date du 23 septembre 1940 et les Offices polonais furent ouverts à la date du 18 janvier 1941 ; A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 52.

²⁹⁵ AN, F 7 15175, Circulaire : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur aux préfets et sous-préfets délégués, Vichy, le 18 janvier 1941 ; *Ibidem*, Lettre : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur au Préfet de l'Allier, Vichy, le 18 janvier 1941 ; *Ibidem*, Note confidentielle, faite par l'Ambassade de Pologne à Vichy, Vichy, le 21 septembre 1940 ; Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, op. cit., p. 167.

²⁹⁶ AN, F 7 15175, Circulaire : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur aux préfets de la Zone libre, Vichy, le 6 janvier 1942.

vichysoises le concevant comme un porte-parole des intérêts de la nombreuse colonie polonaise²⁹⁷.

Tableau 8. Les Offices polonais dans l' « État français », 1940–1941

Office polonais	Directeur	Circonscription
Direction Général	Stanisław Zabięłło	
Marseille	Jan Maęczyński	Ardęche, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard, Hérault, Hautes-Alpes, Lozère, Var, Vaucluse
Toulouse	Bernard Fuksiewicz	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Dordogne, Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Indre, Charente, Corręze, Creuse
Lyon	Stefan Domański, puis : Leon Koppens *	Ain, Allier, Cantal, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Jura, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie
Nice	Zbigniew Szubert **	Alpes-Maritimes

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Stanisław Zabięłło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 162–163, 176–177. AN, F 7 15175, Lettre : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur aux préfets et sous-préfets délégués, Vichy, le 18 janvier 1941. Le document cité relevant du gouvernement de Vichy apporte deux informations erronées : Z. Szubert y est qualifié du directeur de l'Office polonais de Lyon, celui de Nice n'étant guère mentionné ; le directeur de l'Office polonais de Marseille y est nommé « Janusz Malenczyński ».

* Leon Koppens ne remplaça Stefan Domański que formellement à la demande des autorités de Vichy. En effet, Domański garda ses compétences intactes.

** Zbigniew Szubert avait déjà été consul honoraire de Pologne à Nice, depuis l'automne 1939, mais il n'avait pas reçu de l'*exequatur* avant l'armistice, et c'est pourquoi il pouvait garder la direction du nouvel Office polonais.

En effet, c'étaient les autorités polonaises qui l'avaient précédemment désigné et proposé aux responsables de Vichy, Zabięłło étant reconnu par le gouvernement polonais en

²⁹⁷ Stanisław Zabięłło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 161.

exil comme le délégué du gouvernement polonais en France et par la majorité des immigrés polonais comme l'ambassadeur de Pologne. Par ailleurs, les responsables des Offices polonais régionaux furent traités de consuls de Pologne.

De même, le personnel de la Croix-Rouge polonaise en France (*Polski Czerwony Krzyż we Francji*, CRP), l'organisation autorisée par le ministère de l'Intérieur de Vichy par l'arrêté du 21 janvier 1941 et portant l'aide sociale aux Polonais, agissant en France de fait depuis l'armistice, jouit des facilités de séjour et de déplacement dans la zone dite libre, pouvant visiter les centres d'hébergement et les GTE²⁹⁸. Dans la Zone non occupée, la CRP agit légalement jusqu'en juin 1941. Les réfugiés polonais trouvèrent refuge particulièrement dans la région de Grenoble, à Marseille, Toulouse et Lourdes, un certain nombre s'installant aussi près de Bordeaux²⁹⁹. Initialement des centres d'hébergement pour des Polonais nécessiteux furent gérés par la CRP et co-subsidiés par le gouvernement de Vichy. La plupart des hébergés étaient composée des femmes, des enfants, des vieillards et des personnes inaptes au travail originaires de la « nouvelle émigration »³⁰⁰. Au mois d'octobre 1940, dans des centres d'accueil se trouvèrent 3 393 ressortissants polonais, dont 764 enfants et adolescents³⁰¹. Au mois d'avril 1941, le nombre des résidents des ces centres s'élevait à 3 600, dont une centaine des Juifs³⁰². En outre des centres civils, la CRP porta l'aide aux anciens soldats de l'Armée polonaise étant inaptes au travail, installés dans quatre refuges militaires. Parmi les Polonais hébergés par les soins de la CRP, il y avait de 600 à 800, dont une partie habitèrent dans trois maisons pour officiers³⁰³. La CRP fut aussi autorisée à envoyer des colis aux prisonniers de guerre de l'Armée polonaise en France³⁰⁴.

Au mois de juin 1941, l'autorisation fut retirée à l'activité de la CRP par le gouvernement de Vichy, les centres d'accueil polonais étant pourtant maintenus³⁰⁵. Au 1^{er}

²⁹⁸ AN, F 7 15175, Note confidentielle, faite par l'Ambassade de Pologne à Vichy, Vichy, le 21 septembre 1940 ; Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji... », *op. cit.*, p. 41.

²⁹⁹ BPP, Fonds Józef Jakubowski, art. prov. 25, Lettre : délégué régional de la CRP de Bordeaux à la Délégature de la CRP à Paris, Bordeaux, le 29 juin 1945.

³⁰⁰ BDIC, O pièce 26364, Aleksander Kawalkowski, *La Résistance polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 33. Voir aussi Témoignage d'« un exilé polonais », dans Antoine Marès, « Témoignages d'exilés et de réfugiés politiques d'Europe centrale en France après 1945 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre-décembre 1996, n° 44, p. 49 ; Czesław Bobrowski, *Wspomnienia ze stulecia* [Mémoires du centenaire], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1985, p. 121.

³⁰¹ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 41.

³⁰² Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 71.

³⁰³ *Ibidem*, p. 68.

³⁰⁴ Stanisław Zabiełto, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 208.

³⁰⁵ La CRP en France fut dissoute le 27 juin 1941. AN, F 7 15175, Arrêté portant retrait d'autorisation de l'association étrangère dite « La Croix-Rouge Polonaise en France », Vichy, le 27 juin 1941 ; *Ibidem*, Lettre : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur au Gouverneur général de l'Algérie, les préfets de la Zone libre et sous-préfet de Saint-Amand, Vichy, le 18 août 1941 ; A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 59 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Notice : J. Jakubowski au délégué du ministre du

septembre de la même année, l'ancienne activité CRP fut reprise par le Bureau central du Groupement d'Assistance aux Polonais en France (*Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji*, GAPF), formellement une société privée d'utilité publique, créée le 12 juin 1941 et remplissant presque exactement les mêmes fonctions que l'ancienne CRP³⁰⁶. Le GAPF fut placé sous la surveillance des ministères vichyssois de l'Intérieur et du Travail, par l'intermédiaire de l'inspecteur français, le général Roger Kaepelin, fort polonophile dont la femme était Polonaise, et du réseau des « régisseurs » français. L'agent polonais du ministère du Travail et de la Protection sociale, Mieczysław Biesiekierski devint conseiller auprès du Service social de Formation d'Étrangers, au sein du Commissariat à la Lutte contre le Chômage³⁰⁷. Les centres commencèrent à recevoir des allocations pour leurs résidents de la part de l'administration locale de Vichy, l'application de cette mesure, ne basant que sur la déclaration, dépendait des relations entre le GAPF et des préfetures. L'attitude particulièrement favorable envers les réfugiés polonais fut prouvée par le préfet de Haute-Garonne qui avait même élargi le droit aux prestations à des soldats des GTE. L'attribution des allocations furent liée à l'interdiction des déplacements des réfugiés sans l'avis favorable préalable du préfet³⁰⁸. Certains centres d'accueil acceptèrent les résidents originaires de l'« ancienne » immigration – il s'agissait des vieillards, enfants et des personnes inaptes au travail. Un certain nombre d'anciens immigrés devinrent employés des administrations des centres de réfugiés, vu leur connaissance de la langue française et du pays³⁰⁹. C'était en même temps que le nombre de résidents d'origine juive augmenta considérablement – au 1^{er} septembre 1941 sur 1 771 Polonais dans des camps gérés par le GAPF, la moitié étaient Juifs.

Travail et de la Protection sociale pour la France Stanisław Jurkiewicz, jointe au rapport de l'activité de la CRP / le GAPF au 15 novembre 1941, le 20 novembre 1941.

³⁰⁶ Le GAPF reçut l'autorisation du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur de Vichy déjà le 17 août. Voir la monographie sur le GAPF : Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji, 1941–1944* [Groupement d'Assistance aux Polonais en France, 1941–1944], Toruń, Oficyna Wydawnicza Kucharski, 2013, p. 67–68, 74–75. Voir aussi E. Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 195. Piotr Kalinowski a traduit le nom de cet organisme comme « Société de Protection des Polonais », une telle traduction étant littéralement plus proche de son nom polonais mais c'était l'abréviation GAPF qui avait été déjà utilisée à l'époque : Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 29.

³⁰⁷ Stanisław Zabiełto, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 200 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Notice : J. Jakubowski au délégué du ministre du Travail et de la Protection sociale pour la France Stanisław Jurkiewicz, jointe au rapport de l'activité de la CRP / le GAPF au 15 novembre 1941, le 20 novembre 1941. Le chef de l'organisation principale de la Résistance polonaise en France, POWN, Aleksander Kawałkowski nomma le général Kaepelin « le grand ami de la Pologne et des Polonais ». BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 37.

³⁰⁸ Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 72.

³⁰⁹ Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji...*, *op. cit.*, p. 152 ; Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 33.

Les autorités vichysoistes faisaient de leur mieux pour que ces « Israélites » émigrent en dehors de France³¹⁰.

La CRP, puis le GAPF attribua des petites allocations pour les civils polonais nécessiteux, ceux hébergés dans des centres et ceux vivant indépendamment. Au 1^{er} septembre 1941, 3 659 allocataires, dont 90 % étaient réfugiés de la zone Nord³¹¹. Au mois de janvier 1944, le GAPF s'occupa de 4 601 hommes, 1 657 femmes et 2 643 enfants polonais. Dans des centres d'accueil polonais résidèrent alors 1 015 hommes, 547 femmes et 565 enfants³¹².

En réalité, tout l'appareil de la CRP et puis du GAPF n'était que l'appareil du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale, responsable devant le gouvernement polonais. C'était le général Sikorski, en sa personne, qui donna à l'ancien consul général de Pologne à Leipzig, Feliks Chiczewski, réfugié en France depuis 1939, la disposition de prendre la tête de l'action sociale du gouvernement polonais dans ce pays. Lors d'une réunion secrète postérieure, encore avant l'armistice, les représentants des employés du MSZ réfugiés en France et les délégués des associations principales de l'ancienne immigration, décidèrent d'emprunter la couverture de la Croix-Rouge polonaise en France, dont Chiczewski devint président. Au début, l'action fut financé des restes du Trésor d'État polonais et de la Banque polonaise, puis par les subventions du gouvernement polonais de Londres³¹³. Chiczewski. La CRP, puis le GAPF, furent dirigés de fait par le « Comité sociale », composé de trois personnes (y compris le président de la CRP/du GAPF et son directeur exécutif), ce comité étant soumis directement au gouvernement polonais de Londres. Au jour de la création du GAPF, le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski se trouva à sa tête³¹⁴. Outre le GAPF, les délégués secrets du ministre du Travail et de la Protection sociale, Stanisław Jurkiewicz, ensuite Gustaw

³¹⁰ Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 71. D'après les chiffres fournis par Anna Pachowicz, au 1^{er} septembre 1941, les camps civils du GAPF étaient habités par 2 025 ressortissants polonais : Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji...*, *op. cit.*, p. 432 (tableau 79).

³¹¹ Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 70–71 ; Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji...*, *op. cit.*, p. 432 (tableau 79) ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 47–48.

³¹² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Rapport de l'activité du GAPF entre les 1^{er} septembre 1941 et 30 avril 1944, [s. l. et d.]. D'après le rapport final de l'activité du GAPF entre les 1^{er} octobre 1943 et 30 septembre 1944, au 1^{er} janvier 1944, les centres d'accueil polonais étaient habités par 1 964 personnes, dont 972 hommes, 458 femmes et 534 enfants : Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji...*, *op. cit.*, p. 205 (tableau 20), 432 (tableau 79).

³¹³ Pendant la mission de Stanisław Zabiełło, des francs furent principalement achetés en Portugal, ensuite envoyés à Vichy par l'intermédiaire de la Légation polonaise à Lisbonne, par la poste diplomatique des tiers États. Une autre partie arriva par la Suisse. En plus, une certaine somme venant de Portugal fut légalisée pour documenter les dépenses officielles pour les besoins de l'action sociale envers les Polonais – ces sommes furent échangées au prix officiel, très inprofitable. Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 87–89, 143 ; Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji... », *op. cit.*, p. 54.

³¹⁴ Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji...*, *op. cit.*, p. 67, 71.

Zieliński (jusqu'à son arrestation par la Gestapo en juillet 1944) furent les hommes de confiance du ministre. De même, le délégué du ministre de l'Instruction publique et des Cultes (l'équivalent au ministère de l'Éducation nationale), le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski poursuivit son action jusqu'à son arrestation en 1942 et l'emprisonnement dans le camp de concentration de Buchenwald³¹⁵. Il fut alors remplacé à la tête du GAPF par Józef Jakubowski et par le père Augustyn Jakubisiak au poste du délégué du ministre de l'Instruction publique et des Cultes³¹⁶.

Les autorités de Vichy autorisèrent aussi la poursuite de l'activité du centre principal des associations polonaises en France d'avant-guerre, c'est-à-dire de l'Union des Polonais en France. Son siège fut déplacé de Lille à Lyon. De même, des périodiques polonais pouvait paraître dans la Zone non occupée.

De même, les moniteurs polonais pouvaient poursuivre leur activité envers les enfants des immigrés, tant de l'« ancienne » que de la « nouvelle » émigration polonaise. Les cours en polonais furent menés librement dans des colonies polonaises et dans des centres d'accueil jusqu'à l'entrée des troupes allemandes en novembre 1942, en couvrant plus de 6 000 enfants polonais, à savoir – deux fois de plus qu'en 1934³¹⁷. Dès l'automne 1942, l'enseignement polonais entra dans la clandestinité.

L'histoire de l'enseignement polonais sur le sol français dans les années des hostilités est généralement associée à l'activité des Gymnase et Lycée Cyprien Norwid – la première école secondaire polonaise créée en France après le déclenchement du grand afflux des travailleurs de l'entre-deux-guerres³¹⁸. C'était le recteur de Mission catholique polonaise le

³¹⁵ BDIC, O pièce 26364, Aleksander Kawałkowski, « La Résistance polonaise en France en 1941–1944... », *op. cit.*, p. 32 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Rapport de l'activité du GAPF entre les 1^{er} septembre 1941 et 30 avril 1944, [s. l. et d.]. Notice biographique Zygmunt Lubicz Zaleski, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France. Dictionnaire biographique*, vol. 1^{er}, Paris, Concorde, 1996, p. 175.

³¹⁶ Notice biographique de Augustyn Jakubisiak, voir: Izydora Dąmbska, « Jakubisiak Augustyn (1884–1945) », dans *Polski Słownik Biograficzny* [Dictionnaire biographique polonaise], vol. 10, Cracovie, PAN, 1962–1964, p. 374–375 ; Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 78 ; *Cmentarz polski w Montmorency* [Le Cimetière polonais de Montmorency], Jerzy Skowronek (éd.), Varsovie, PIW, 1986, p. 155–156.

³¹⁷ Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polskie we Francji w czasie drugiej wojny światowej, 1939–1945 » [Les Écoles polonaises en France au cours de la Seconde Guerre mondiale, 1939–1945], *Studia Polonijne*, 1981, vol. 4, p. 190. Edmond Gogolewski a autrefois cité le chiffre très différent de 5 002 enfants polonais enseignés dans les deux départements septentrionaux. Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire du polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 176. Mais dans son ouvrage ultérieur il a repris le chiffre fourni par Roman Dzwonkowski. Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 40.

³¹⁸ Il y avait pourtant le précédent - l'école des Batignolles avait été créée en 1842 par la « Grande émigration » polonaise. Cette école fut fermée en 1922. Tadeusz Łepkowski, l'historien de l'école secondaire polonaise des années 1939–1946 et lui-même ancien élève de cette école, argumente – d'après l'auteur de cette thèse efficacement – qu'il n'y avait aucune filiation entre l'ancienne école des Batignolles et celle créée à Paris en 1939. Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, *op. cit.*, p. 35, 50–51.

père Franciszek Cegiełka, personnalité dont le charisme dépassa de loin les milieux ecclésiastiques, qui encore en 1939 avait initié la création des Gymnase et Lycée polonais Cyprien Norwid à Paris³¹⁹. Le besoin d'un tel établissement fut fort ressenti par les jeunes réfugiés polonais. Avant, la nécessité d'une école secondaire n'avait pas été trop ressentie, vu que les enfants des travailleurs polonais n'avaient que rarement d'aspirations d'une éducation au delà de l'école primaire. L'école polonaise obtint l'autorisation du ministère français de l'éducation et de l'Académie de Paris et les derniers examens oraux s'y passèrent le 13 juin 1940³²⁰! Le Gymnase et le Lycée Cyprien Norwid se virent recréés en automne 1940 dans la zone non occupée, à Villard-de-Lans (Isère), cette fois-ci les représentants du gouvernement polonais en exil étant à la source de l'initiative. Cette localité fut choisie pour sa localisation près de la frontière suisse, ce petit village étant riche en hôtels pouvant servir des internates pour les élèves³²¹. Le délégué du ministère polonais de l'instruction publique et des cultes (cette fonction étant secret), le professeur en philosophie Zygmunt Lubicz Zaleski devint son premier directeur jusqu'à l'arrestation mentionnée, puis Waclaw Godlewski, avant les hostilités lecteur de la langue polonaise à Lille. En mars 1944, Godlewski fut aussi arrêté et ensuite emprisonné dans le camp de concentration de Mauthausen. Son successeur et dernier directeur de l'école de Villard-de-Lans fut Ernest Berger³²². L'enseignement s'y fit sur la base des programmes polonais d'avant-guerre avec des modifications issues du fait de la localisation en France. Le déroulement des examens terminaux en vue de l'obtention de la *matura* fut surveillé par l'Académie de Grenoble et son inspecteur Bernard Hamel, polonophile déclaré. La dernière *matura* fut passée au mois de mars 1944³²³.

Le corps des élèves du Lycée et du Gymnase polonais Cyprien Norwid à Villard-de-Lans fut initialement largement dominé par les réfugiés venus en France après l'éclatement de la guerre, leur origine sociale étant très différenciée. Au début de l'année scolaire 1942–1943 les proportions entre les élèves originaires de l'« ancienne » et de la « nouvelle » immigration s'alignèrent, les années suivantes les « anciens » immigrés devenant dominants³²⁴. L'effectif total des élèves du Gymnase et du Lycée polonais compta 159 personnes au début de l'année 1940-1941, dont 20 filles et 139 garçons. L'année suivante, sur 226 élèves, 40 étaient filles et 186 étaient garçons. L'année 1942-1943, la chute du nombre de garçons étaient considérables (121), mais ils constituaient toujours la majorité des élèves (65 %), en face de 64 filles.

³¹⁹ *Ibidem*, p. 26 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 159–160.

³²⁰ Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, *op. cit.*, p. 33.

³²¹ *Ibidem*, p. 40–41.

³²² Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 69.

³²³ Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, *op. cit.*, p. 77, 87, 157.

³²⁴ *Ibidem*, p. 91–92.

L'année 1943-1943 les proportions des filles et des garçons s'alignèrent (98 filles et 113 garçons)³²⁵. Une partie importante des élèves du sexe masculin considérèrent leur séjour à Villard-de-Lans comme le congé du service militaire et entre 1941 et le début 1944, presque 20 % des jeunes hommes (environ 50 élèves) traversèrent la frontière espagnole par les Pyrénées pour se rendre ensuite en Grande-Bretagne³²⁶. En 1944, les instituteurs et les élèves polonais de Villard-de-Lans se rendirent au centre des combats sur le plateau de Vercors et presque une vingtaine d'entre eux trouvèrent alors la mort³²⁷.

Grâce aux rapports entretenus par le professeur Zaleski avec plusieurs anciens ministres français de l'éducation, il réussit à recevoir la reconnaissance des certificats polonais de bac (*matura*) par les universités dans la France non occupée³²⁸.

En novembre 1941, le gouvernement de Vichy, sous la pression allemande ou plutôt sur la base de la « décision définitive » allemande, supprima les Offices polonais et à la date du 16 décembre 1941 le nouveau réseau, nommé dorénavant Bureaux d'Administration des Polonais (BAP), commença leur activité. Les BAP, contrairement aux Offices polonais antérieurs, relevèrent directement des autorités de Vichy. Divers « bureaux d'administration » furent alors établis pour les étrangers dépourvus de protection diplomatique et consulaire des pays dont ils possédaient la nationalité.

Le Bureau central d'Administration des Polonais, situé à Vichy, fut rattaché au Département des Affaires étrangères et son Service du Contrôle des Étrangers. Les BAP exercèrent les fonctions remplies jusqu'à ce moment-là par les Offices polonais. La direction des BAP fut confiée, contrairement aux Offices polonais antérieurs, aux Français, en général agents consulaires retraités. La direction réelle fut pourtant exercée par les « conseillers techniques » polonais, parfois cette fonction fut même remplie par un ancien directeur de l'Office polonais de la même ville. Le personnel polonais fut maintenu. Les employés polonais devinrent *de jure* agents du MAE, rémunérés par le gouvernement de Vichy. En ce qui concerne les archives des BAP, cette fois-ci ils furent mises sous scellés, à l'exception des documents se référant à « l'identité ou les intérêts des Polonais réfugiés ou résidant en France »³²⁹. Les BAP se trouvèrent à Lyon, Marseille, Nice et Toulouse, ces centres ayant été

³²⁵ *Ibidem*, p. 251.

³²⁶ *Ibidem*, p. 285.

³²⁷ *Ibidem*, p. 189, 192.

³²⁸ Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polskie we Francji... », *op. cit.*, p. 198.

³²⁹ AN, F 7 15175, Note : MAE – Direction politique sur les Offices polonais, luxembourgeois, belges, hollandais et norvégiens, Vichy, le 4 novembre 1941; *Ibidem*, Lettre : amiral de la Flotte – ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères au ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, Vichy, le 18 décembre 1941 ; *Ibidem*, Circulaire : ministre secrétaire d'État à l'Intérieur aux préfets de la Zone libre, Vichy, le 6 janvier 1942 ; A MAE, Pologne, art.

de sièges des anciens consulats polonais, puis des Offices polonais, au Sud de la France. Le délégué du gouvernement polonais en France et ancien directeur général de l'Office polonais à Vichy, Stanisław Zabiełło qualifia directement ces changements par le mot « mascarade »³³⁰. Zabiełło, qui n'entra pas dans la structure des BAP, restait le délégué secret des autorités polonaises en France et ses contacts avec des responsables de l'administration de Vichy furent poursuivis.

Les centres d'accueil aux ressortissants polonais, gérés par le GAPF, ne furent pas alors supprimés mais dorénavant ils se virent placés sous la surveillance du ministère du Travail de Vichy par l'intermédiaire des chefs des centres français, assistés d'un personnel polonais. Par ailleurs, ce changement de la couverture défendit les résidents de centres d'accueil polonais des déportations forcées en Allemagne³³¹.

Certains des Polonais se trouvèrent dans une situation particulièrement pénible, d'autant plus que beaucoup d'entre eux étaient Juifs. Il s'agit des anciens des Brigades internationales (BI), ayant combattu lors de la guerre civile en Espagne. D'après la loi polonaise du 20 janvier 1920 portant sur la citoyenneté polonaise, toute personne étant « entrée dans l'armée d'un pays étranger sans autorisation du voïvode compétent (...), déclarée, dans le cas de la volonté d'entrer en service dans l'armée d'un pays étranger, en accord avec le commandant de la circonscription du corpus » (art. 11) devait perdre la citoyenneté polonaise³³². Cette disposition, « rappelé » par un règlement paru dans le « Journal Officiel » polonais le 11 décembre 1936³³³, avait contribué à la privation des anciens des BI de toute protection des Offices polonaises dans la zone non occupée. Le sort d'un apatride d'origine polonaise, encore plus s'il était Juif, fut extrêmement incertain. Cette situation des anciens des BI d'origine polonaise est en général connue parmi les historiens mais il faut souligner une chose beaucoup moins connue. En effet, en 1943, les autorités polonaises décidèrent d'interpréter la loi de 1920 favorablement à cette catégorie de Polonais, étant conscientes quel danger constituait leur statut d'apatride après la défaite française de juin 1940. Le ministère polonais des Affaires étrangères à Londres décida de ne pas considérer comme déchu de sa citoyenneté polonaise toute personne qui n'avaient jamais reçu une décision individuelle et écrite portant sur la privation de la citoyenneté polonaise. Au cas où une telle décision n'avait jamais été prise, « le ministère de l'Intérieur ne

4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 55 ; Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 180–181.

³³⁰ *Ibidem*, p. 181.

³³¹ *Ibidem*, p. 212–213.

³³² Loi du 20 janvier 1920 portant sur la citoyenneté polonaise, dans : <http://fr.yourpoland.pl/userfiles/pdfs/ustawa-1920-fr.pdf> (à la date du 22 février 2015), traduction française.

³³³ David Lederman, « Les Polonais de la brigade internationale Dąbrowski... », *op. cit.*, p. 85.

trouve pas d'obstacles à ce que les citoyens polonais ayant servi dans la Brigade internationale soient couverts par la protection consulaire et qu'ils reçoivent des cartes provisoires d'identité ». Il fallait toutefois prouver son ancienne citoyenneté polonaise, faute de documents la maîtrise de la langue polonaise à l'oral et à l'écrit faisant foi. À partir de ce moment-là, l'administration polonaise commença (!) à reconnaître la citoyenneté polonaise des anciens des Brigades internationales, la protection des BAP leur étant attribuée³³⁴.

En général, pendant les années des hostilités, la situation incomparablement pire que des Polonais d'origine ethnique polonaise était celle des Juifs polonais. Les 16 et 17 juillet 1942, les arrestations de 12 884 Juifs étrangers, y compris apatrides d'origine étrangère, eurent lieu en accord avec les autorités de Vichy. Des policiers et gendarmes français les rassemblèrent au vélodrome d'Hiver et ensuite tous ces malheureux furent déportés à l'Est. Cet événement est nommé la rafle du vélodrome d'Hiver (ou du vél' d'Hiv'). Au sein de toutes les nationalités étrangères, c'étaient les Juifs de nationalité polonaise ou apatrides d'origine polonaise qui y étaient les plus nombreux. Moins de 100 déportés survécurent la Shoah³³⁵.

Le début du changement considérable de la situation des Polonais fut lié à l'entrée de l'Armée allemande dans l'« État français » au mois de novembre 1942, à partir de ce moment-là ne pouvant plus être dénommé « zone libre ». Dorénavant, les agents des BAP constituèrent l'objet constant des suspicions nazies. Jusqu'à ce moment-là, la population polonaise n'avait subi que la surveillance parfois agaçante de la police nationale vichyssoise qui avait qualifié l'attitude des Polonais « anti-nationale ». Dorénavant, les Polonais firent l'objet des mesures extraordinaires de surveillance, de la suppression de toutes les activités publiques qualifiées « polonaises », tout comme d'« une véritable chasse à l'homme » dans les cas des anciens militants et agents polonais, particulièrement dirigée contre la « nouvelle émigration ». Des visites de la Gestapo devinrent fréquentes et de nombreuses arrestations furent effectuées. Le BAP et le GAPF réussirent, avec le soutien de l'administration vichyssoise, de placer des Polonais risqués dans des campagnes et employer un certain d'entre eux inaptes au travail en tant qu'ouvriers agricoles dans les fermes³³⁶. Malgré ces épreuves, plus de 1 000 Polonais furent arrêtés au cours des deux dernières années de l'occupation de l'« État français » par les troupes allemandes, dont une partie furent déportés pour des travaux forcés en Allemagne, d'autres

³³⁴ Aleksander Sołtysik, *Śłużba konsularna Drugiej Rzeczypospolitej w okresie drugiej wojny światowej* [Le Réseau consulaire de la Seconde République de Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale], thèse de doctorat: histoire, sous la dir. de Tomasz Gąsowski, Université Jagellonne de Cracovie, 2010, cote AUJ, dokt. 2010/178, f. 66–67. Cité d'après Hoover Institution, MSZ, Série 738, boîte 551, fichier 12, Note : ministère de l'Intérieur au MSZ, Londres, le 26 février 1943, dans Aleksander Sołtysik, *Śłużba konsularna Drugiej Rzeczypospolitej...*, op. cit., f. 66 ; traduction par P.S.

³³⁵ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, op. cit., p. 47.

³³⁶ A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 68–69.

expédiés vers les camps de concentration, quelques dizaines ayant été fusillés, pendus ou assassinés pendant des interrogatoires³³⁷.

Avec l'entrée des troupes allemandes dans la France du Sud, les périodiques polonais furent supprimés, sauf un seul, celui le plus important : « *Wiarus Polski* » (Le Vaillant combattant polonais). Après la Libération, la parution de ce journal fut supprimée et le titre accusé de la collaboration avec l'ennemi. Cependant, le délégué secret du gouvernement polonais en France, Stanisław Zabiełło a écrit dans ses mémoires parues dans les années 1960 qu'il avait défendu « *Wiarus Polski* » des tentatives vichyssoises de sa suppression, ce journal ayant été à l'époque neutre sur le plan politique et très apprécié par la communauté polonaise³³⁸.

Les Polonais de la zone dite libre furent exposés au risque des réquisitions allemandes. Les incorporations massives des Polonais dans l'organisation Todt furent aussi prescrites par le ministère de l'Intérieur de Vichy, à la demande allemande, en vue de l'édification des fortifications allemandes de la côte atlantique. Le risque de l'engagement toucha particulièrement des Polonais résidant dans des centres d'accueil et encadrés dans les compagnies de travail. En pratique, seulement les mineurs polonais ne furent pas concernés par le risque de l'engagement dans cette organisation. Même les ouvriers agricoles du Sud de la France y furent prescrits au cours de la dernière année des hostilités³³⁹.

Après que les Allemands avaient élargi, en janvier 1944, le devoir du travail et la menace des déportations au Reich sur la population polonaise de Vichy, les autorités françaises, notamment le ministère du Travail, firent de leur mieux, en collaboration avec des BAP, pour que les anciens combattants de 1940 soient épargnés, sans faire de distinction entre les anciens immigrés et ceux venus en France après le déclenchement des hostilités³⁴⁰. Le capitaine L'Hôpitalier n'informa les Allemands que très tardivement de l'absence des évadés des GTE³⁴¹.

³³⁷ Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 36.

³³⁸ Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 106 ; Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 220.

³³⁹ Pendant qu'en 1941, l'organisation Todt utilisa sur le territoire français environ 11 000 travailleurs étrangers, l'année suivante 37 000 étrangers supplémentaires furent affectés. Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 54–55 ; Roman Buczek, « *Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość...* », *op. cit.*, p. 60.

³⁴⁰ A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 61 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Rapport de l'activité du GAPF entre les 1^{er} septembre 1941 et 30 avril 1944, [s. l. et d.].

³⁴¹ Yolande Dupont-Hordyński, « *La Protection des Polonais de la zone libre...* », *op. cit.*, p. 66 (réf. 27).

Tableau 9. Les Bureaux d'Administration des Polonais (BAP) se trouvant dans l' « État français » au mois de juillet 1944

BAP	Directeur	Conseiller technique	Circonscription
Bureau central à Vichy	Paul Chastand ³⁴²	Wiesław Dąbrowski	Cantal, Puy-de-Dôme, parties non occupées de l'Allier et du Cher
Lyon	Paul Auloge-Duvivier*	Andrzej Starzyński	Ain, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Rhône, Savoie, parties non occupées du Jura et de la Saône-et-Loire
Marseille	Ronflard	Jerzy Żłobnicki	Ardèche, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard, Hautes-Alpes, Hérault, Lozère, Var, Vaucluse
Nice	Durné	Zbigniew Szubert	Alpes-Maritimes
Toulouse	Boucoiran	Bernard Fuksiewicz	Ariège, Aude, Aveyron, Corrèze, Creuse, Gard, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Indre, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, parties non occupées des départements occupés adjacents

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : AN, F 7 15175, Liste des Bureaux d'Administration d'étrangers dépourvus de protection diplomatique et consulaire, établie par le ministère des Affaires étrangères – Service des étrangers, Vichy, le 3 juillet 1944 ; Aleksander Sotysik, *Służba konsularna Drugiej Rzeczypospolitej...*, *op. cit.*, f. 300–301.

* Au début de 1944, Paul Auloge-Duvivier remplaça à la fonction du directeur du BAP de Lyon Charles Billecocq.

³⁴² Stanisław Zabiełło nomme erronément dans ses mémoires publiées en 1967 M. Chastand comme « Chastemps ».

Les anciens immigrés polonais, résidant au Sud de la France, étaient renforcés dans leur attitude, d'habitude très hostile, envers l'ennemi par leur clergé dont l'attitude au cours des hostilités fut – selon l'expression de Gabriel Garçon, spécialiste de la matière – « chargée de moins d'équivoques que celle du clergé français ». Des prêtres polonais n'informèrent pas leurs fidèles des mandements formulés par des évêques français et appelant au loyalisme à l'égard des autorités de Vichy³⁴³. La Mission catholique polonaise de Paris et son Centre pastoral à Lyon menèrent une vaste action caritative, portant notamment l'aide aux réfugiés abrités dans la zone dite libre³⁴⁴.

Au mois de décembre 1942, Stanisław Zabiełło fut arrêté par la Gestapo et déporté au camp de concentration de Buchenwald. Il désigna comme son successeur au poste du délégué du gouvernement polonais pour la France le prof. Tytus Komarnicki, ancien délégué polonais auprès de la Société des Nations, puis chargé d'affaires à Berne. Contrairement à la mission de Zabiełło, semi-légale de fait, la charge de Komarnicki fut clandestine³⁴⁵. En septembre 1943, Komarnicki dut quitter la France pour ne pas être arrêté par les Allemands³⁴⁶. Son adjoint et ensuite successeur de fait, Aleksander Kawałkowski était déjà chef de la Résistance polonaise en France. À la fin de 1943, il devint par ce cumul des fonctions le véritable leader de la communauté polonaise en France, ou plutôt de sa majorité fidèle au gouvernement en exil. La nomination officielle au poste du « délégué du gouvernement pour les affaires des émigrés polonais en France, en Belgique et aux Pays-Bas » fut décidée par le Conseil des Ministres polonais le 17 mai 1944³⁴⁷.

En ce qui concerne le domaine de l'aide sociale aux réfugiés polonais, à la fin du mois d'avril 1944 le GAPF fut forcé à se dissoudre, à la demande des autorités de Vichy, quant à

³⁴³ Gabriel Garçon, « L'Église catholique et l'immigration polonaise en France pendant l'entre-deux-guerres », dans Agnieszka Jakuboszczak, Daniel Tollet (dir.), « *Toute la France est polonaise!* » ..., *op. cit.*, p. 170.

³⁴⁴ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 272.

³⁴⁵ Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji... », *op. cit.*, p. 54.

³⁴⁶ C'était une version diffusée par Aleksander Kawałkowski. D'après Stanisław Zabiełło, Komarnicki renonça à son poste du fait du conflit avec le chef suprême de la POWN. Celui dernier aurait de plus en plus isolé le délégué du gouvernement polonais de l'action de plus en plus large du mouvement clandestin polonais. Komarnicki devint ensuite représentant du gouvernement polonais auprès des autorités hollandaises en exil à Londres. Stanisław Zabiełło, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 271.

³⁴⁷ Résolution du Conseil des Ministres du 17 mai 1944 portant la création du poste de délégué du gouvernement pour les affaires des émigrés polonais en France, en Belgique et aux Pays-Bas, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la République de Pologne], vol. VII : mai–novembre 1944, Wojciech Rojek (éd.), Cracovie, Secesja, 2006, p. 23–24 ; BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 42 ; *Ibidem*, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu (POWN)* [L'Organisation de la Résistance polonaise (POWN)], [s.d.], f. 99.

celles-ci posées devant l'exigence allemande³⁴⁸. La surveillance des centres polonais passa alors du ministère du Travail aux mains du Service des Étrangers de la MAE de Vichy. Le personnel polonais de l'ancien GAPF devint le corps auxiliaire rattaché aux BAP. L'ancien directeur exécutif du GAPF, Józef Jakubowski devint conseiller pour les affaires polonaises près d'Édouard Verdier, chef du Service des Étrangers du MAE de Vichy dans le rang du consul général de France³⁴⁹. En outre, trois autres personnalités polonaises devinrent conseillers techniques auprès du Directeur du Bureau central d'Administration des Polonais : Mieczysław Biesiekierski, Gustaw Zieliński et Henryk Jabłoński (qui sera ultérieurement la figure importante au sein du pouvoir de la Pologne populaire)³⁵⁰. Les centres d'accueil polonais fonctionnèrent sans cesse jusqu'à la Libération et toujours avec le personnel polonais.

Une fois le territoire de France s'était vu libérée, l'Ambassade de Pologne et les Consulats polonais furent réouverts. Quant à l'appareil du GAPF, il fut repris par la CRP recrée. Au mois de septembre 1944, les BAP de Lyon, Marseille, Toulouse et Nice furent déjà transformés en consulats polonais, tandis que des Bureaux d'Administration des Tchécoslovaques toujours poursuivirent leur activité³⁵¹.

Les agents diplomatiques et consulaires de la Pologne dans la France libérée ne cessèrent pas d'apprécier l'attitude des Français ayant été chargés de la surveillance des activités polonaises à Vichy, cette attitude étant devenue particulièrement bienveillante envers les Polonais dès que l'administration des centres d'accueil polonais avait passé au Service des Étrangers du MAE de Vichy.

³⁴⁸ Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji...*, *op. cit.*, p. 403, 410.

³⁴⁹ L'assemblée du GAPF à laquelle on prit la décision sur la dissolution de cet organisme se tint le 29 avril 1944 : *Ibidem*, p. 403–408. Voir aussi A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 69–70 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Rapport n° 1 de l'activité de la CRP en France entre les 1 septembre et 30 novembre 1944 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Rapport de l'activité du GAPF entre les 1^{er} septembre 1941 et 30 avril 1944, [s. l. et d.] ; Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji... », *op. cit.*, p. 58.

³⁵⁰ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 11, Protocole de l'Assemblée du GAPF du 29 avril 1944 ; BPP, M. Biesiekierski, art. prov. 1, Nomination de M. Biesiekierski à la charge du Conseiller technique du Directeur du BAP, Vichy, le 26 mai 1944, f. 102.

³⁵¹ A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : Édouard Verdier, chargé des Services du Département à Vichy au ministre des Affaires étrangères du GPRF Georges Bidault, Vichy, le 12 septembre 1944, f. 9–10.

Tableau 10. Les centres d'accueil des Polonais dans l' « État français », relevant des BAP, au mois de juillet 1944

Localité du centre d'accueil des Polonais	BAP responsable
Vic-sur-Cère (Cantal)	Central à Vichy
Aix-les-Bains (Savoie) *	Lyon
Bourg-d'Oissons (Isère)	Lyon
Brides-les-Bains (Savoie)	Lyon
Challes-les-Eaux (Savoie)	Lyon
Hauteville (Ain) **	Lyon
Lans (Isère)	Lyon
Mercury-Gémilly (Savoie)	Lyon
Montfaucon (Haute-Loire)	Lyon
Le Sappey (Isère)	Lyon
Uriage-les-Bains (Isère)	Lyon
Villard-de-Lans (Isère) ***	Lyon
Voiron (Isère)	Lyon
Yssingaux (Haute-Loire)	Lyon
La Bastide (Lozère)	Marseille
Lasalle (Gard)	Marseille
Saint-Agrève (Ardèche)	Marseille
Bretenoux (Lot)	Toulouse
L'Isle-Jourdain (Gers)	Toulouse
Salies-du-Salat (Haute-Garonne)	Toulouse
La Vernusse – Bagneux (Indre)	Toulouse

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : AN, F 7 15175, Renseignements sur l'administration des centres d'accueil polonais, Vichy, le 3 juillet 1944.

* À Aix-les-Bains, outre le centre d'accueil polonais, se trouva l'hôpital polonais, y transféré en 1943 de Marseille.

** À Hauteville, on créa le sanatorium pour tuberculeux.

*** À Villard-de-Lans, le Lycée polonais fut créé.

Au lendemain de la Libération, l'ancien « conseiller technique » du directeur du Bureau central d'Administration des Polonais à Vichy, à l'époque conseiller de l'Ambassade de

Pologne à Paris, Wiesław Dąbrowski dit lors d'une allocution publique que la structure des anciens BAP « avait permis de conserver les éléments essentiels pour la reprise de l'activité consulaire, et aussi et surtout d'accomplir les travaux nécessaires pour la Résistance polonaise en France », en remerciant ainsi à M. Chastand, ancien directeur central des BAP à Vichy³⁵². Dans la nouvelle situation, ces éloges eurent son poids considérable. C'était pourquoi Édouard Verdier, ancien « inspecteur général » des centres d'accueil polonais, souligna et même cita, dans sa lettre au ministre des Affaires étrangères du GPRF, Georges Bidault, ce propos favorable et il expliqua les destinées des agents d'État polonais à Vichy après la suppression du réseau diplomatique et consulaire en France dès septembre 1940³⁵³.

3.2. Dans la zone occupée

L'agression allemande de mai 1940 provoqua l'évacuation de nombreux Polonais du Nord vers le Sud du pays. Après la défaite de juin 1940, le Nord de la France fut occupé par les troupes allemandes et traité comme l'ensemble administratif avec la Belgique, sous le commandement militaire installé à Bruxelles. Malgré ces événements, après l'armistice, environ 300 000 Polonais se trouvèrent dans la zone occupée de la France, c'est-à-dire plus de 75 % de tous les Polonais sur le sol français³⁵⁴.

La politique de l'occupant hitlérien envers les Polonais restés au Nord de la France, c'est-à-dire en Zone occupée, ne se caractérisait pas par des répressions particulièrement graves fondées sur des critères ethniques, sauf à l'égard des Juifs polonais qui souffraient des persécutions racistes en tant que Juifs. L'explication de cet état de fait vient tout d'abord du caractère presque exclusivement ouvrier des immigrés polonais dans le Nord et le Pas-de-Calais, pendant que les répressions nazies contre les Polonais étaient prioritairement concentrées sur les élites intellectuelles, politiques et sociales. D'autre part, les mineurs et les ouvriers polonais – conformément aux accords franco-polonais de septembre 1939 et de janvier 1940 – avaient été exclus de la mobilisation pour l'Armée Polonaise en France, en tant qu' « affectés spéciaux », à moins qu'un employeur donne l'avis favorable pour l'engagement

³⁵² A MAE, Pologne, art. 6, Texte de l'allocution de Wiesław Dąbrowski, conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris, Vichy, le 11 septembre 1944, f. 12. Voir aussi A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 72. De même, l'animatrice et secrétaire générale de l'association des Amis de la Pologne, Rosa Bailly dans ses mémoires décrit très chaudement les agents du gouvernement de Vichy responsable des questions des Polonais dans la zone dite libre. Małgorzata Nossowska, *O Francuzce, która pokochała Polskę...*, *op. cit.*, p. 292 (réf. 150).

³⁵³ A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : Édouard Verdier, chargé des Services du Département à Vichy au ministre des Affaires étrangères du GPRF Georges Bidault, Vichy, le 12 septembre 1944, f. 9–10.

³⁵⁴ Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 117.

d'un intéressé. Des affectations spéciales protégèrent beaucoup de Polonais du Nord des déportations ou de l'encadrement dans le Service du Travail Obligatoire. Les mineurs polonais du Nord et du Pas-de-Calais ne furent même pas obligés de payer une taxe spéciale, la surveillance policière particulière étant principale mesure dirigée contre les Polonais dans le Bassin³⁵⁵. Les cours en langue polonaise aux enfants des mineurs du Bassin charbonnier firent aussi reprise, sans aucun obstacle³⁵⁶.

D'où cette « gentillesse » des nazis ? Piotr Kalinowski, à l'époque secrétaire général de l'Union des Polonais de France, avant d'être, lui-même, arrêté et emprisonné à Buchenwald, donna l'explication suivante : « au cours de deux premières années après l'armistice, les autorités militaires allemandes et même la Gestapo estimaient que les grands groupes de l'émigration polonaise dans le Nord de la France étaient déjà assimilés, enracinés dans la population française »³⁵⁷ - une constatation surprenante par rapport au stéréotype, répandu en France, de la faible intégration des immigrés polonais !

Bref, les conditions d'existence des Polonais dans la Zone occupée furent suffisamment supportables pour que la CRP, puis le GAPF procèdent aux transferts des membres des GTE de Vichy vers cette zone³⁵⁸. Un reporter polonais qui publia dans la revue polonaise « Kultura », parue près de Paris, écrivit en 1950 sur la « Polonia » du Nord : « Ils ne parlent que rarement et sans envie de la guerre [récente]. Les Allemands ont tenu à l'extraction du charbon, donc les Polonais n'ont pas été persécutés. Pareillement, il n'y avait pas de bombardements, les mines ne pouvant pas être détruites de l'air. Par instants, j'ai eu l'impression que dans ce bassin personne ne se souvenait de la guerre, comme s'il n'aurait pas eu de guerre »³⁵⁹.

En revanche, les Polonais du Nord de la France furent privés de la protection des Offices polonais, puis de celle de BAP. Néanmoins, ils se dirigèrent vers ces offices avec certaines questions pratiques, comme des traductions ou des légalisations d'actes d'état civil. Dans ce cas-là, l'administration polonaise à Vichy leur donna satisfaction³⁶⁰. La population

³⁵⁵ Jacques Kmieciak, « La Protection des Polonais en zone interdite », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 79–80 ; Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance dans le Pas-de-Calais et le Nord, 1940–1944 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944–1947 : La communauté polonaise [du nord de la France] et la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, juillet–septembre 1975, vol. 57, n° 226, p. 439.

³⁵⁶ Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polskie we Francji... », *op. cit.*, p. 188.

³⁵⁷ Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 34.

³⁵⁸ Yolande Dupont-Hordyński, « La Protection des Polonais de la zone libre... », *op. cit.*, p. 65.

³⁵⁹ Cité d'après Wacław Zbyszewski, « Polonia francuska » [La Polonia de France], *Kultura* (Paris), 1950, n° 11, p. 112 ; traduction par P.S.

³⁶⁰ A MAE, Pologne, art. 4, Note du MAE relative au BAP, [Paris], le 30 avril 1945, f. 56.

polonaise de la zone occupée fut conçue par les Allemands comme les *statenloos*, c'est-à-dire les personnes originaires du pays privé des éléments constitutifs d'un État³⁶¹.

En ce qui concerne l'aide sociale aux Polonais en zone occupée, ils ne jouirent pas de la protection de la CRP, puis du GAPF. Par contre, la Croix-Rouge française et notamment le Service social d'Aide aux Émigrants (SSAE) et son département polonais dirigé par Mme Loevenhard firent de leur mieux pour aider aux malheureux. Le GAPF coopéra, selon des possibilités réelles limitées, avec ces deux organismes, par exemple par des subventions au SSAE pour l'aide aux ressortissants polonais³⁶².

Les institutions d'État polonaises furent dans la zone occupée interdites, tout comme les associations d'avant-guerre et la presse polonaise. Il y avait quand même des exceptions surprenantes, comme la Banque polonaise PKO S.A. qui poursuivit son activité au cours de toute la période de l'occupation. La Banque ne put pas alors accepter des versements, en revanche les travailleurs polonais pouvaient retirer leur argent (avant que l'ennemi ne décide éventuellement de la clôture de la PKO). Au cours des hostilités quelques mille comptes bancaires furent fermés et environ 50 millions de francs furent retirés. Le directeur de la PKO Szymon Jaxa-Konarski remplit sa fonction avec le consentement du gouvernement polonais en exil, même à son ordre, et dans l'intérêt des immigrés polonais³⁶³. En plus, certaines associations polonaises locales à caractère strictement religieux pouvaient poursuivre librement leur activité, sans pour autant convoquer des assemblées générales périodiques³⁶⁴.

Au mois de décembre 1941, l'enseignement en langue polonaise fut supprimée par la décision des inspecteurs de l'Académie de Lille et d'Arras. Les Houillères encadrèrent alors des moniteurs polonais en tant qu'employés des Mines. Les cours en polonais furent à nouveau autorisés en mars 1942, mais le nombre d'heures diminua. Quand les autorités d'occupation décidèrent en juillet 1943 de la suppression des cours en polonais, sauf si un certain nombre de parents des enfants polonais demandèrent à l'écrit cet enseignement, la plupart de ceux qui avaient jusqu'à ce moment-là envoyé leurs enfants aux cours polonais déposèrent une telle demande auprès des autorités allemandes³⁶⁵. D'après un rapport publié lors de l'Assemblée

³⁶¹ Jacques Kmieciak, « La protection des Polonais en zone interdite... », *op. cit.*, p. 82.

³⁶² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Rapport de l'activité du GAPF entre les 1^{er} septembre 1941 et 30 avril 1944, [s. l. et d.].

³⁶³ BPP, BPP 1168, Lettre : A. Kawałkowski au Président de Pologne [en exil], Władysław Raczkiewicz, Paris, le 7 novembre 1945 ; « Biuletyn Prasowy Światlicy żołnierskiej PCK w Bessières » [Bulletin de presse du Foyer militaire à Bessières], 1944, n° 7 du 1^{er} septembre, p. 1. Notice biographique de Szymon Konarski, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 100.

³⁶⁴ Roman Dzwonkowski, « Przywódca grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920–1980 » [La Question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920–1980], *Studia Polonijne*, 1983, vol. 5, p. 72.

³⁶⁵ Bolesław Wierzbiański, *Polonia zagraniczna w latach 1939–1946...*, *op. cit.*, p. 38.

constitutive de l'Union centrale des Polonais de France, qui se tint en mai 1945, au cours des hostilités 69 moniteurs avaient donné des cours en polonais aux quelques 10 000 enfants polonais au Nord de la France³⁶⁶.

Un problème délicat lié à la période de l'occupation allemande fut constitué par la question des Polonais qui s'étaient révélés *Volksdeutsche*, un nombre considérable de Polonais du Nord et du Pas-de-Calais étant constitué par les anciens « sujets » allemands. Ceux qui s'étaient inscrits à la *Volksliste* pouvaient changer leurs noms polonais en ceux allemands et jouir des avantages comme la majoration des salaires de 25 %. Une explication intéressante de ces tentatives est fournie par Janine Ponty : l'occupant avait l'espoir de détacher les immigrés polonais, dont le niveau d'intégration à la société française était toujours relativement faible, de la France et de les séduire, en ponctuant leur liaison avec la culture et la langue allemandes et en promettant des avantages concrets³⁶⁷. Pour des raisons probablement plus politique, une partie des Ukrainiens polonais originaires de l'ancienne Galicie collabora avec la Gestapo. Certains d'entre eux s'inscrivirent à la Division SS « Galicie », une unité ukrainienne de la *Waffen SS*³⁶⁸.

À titre d'exemple : sur la liste établie au lendemain de la Libération par la mairie de Montigny-en-Ostrevent, dans l'arrondissement de Douai (Nord), nous trouvons 47 ressortissants polonais ayant appartenu à *Volkstum der Kulturgemeinschaft in Nordfrankreich*. Parmi eux, 12 personnes avaient travaillé durant l'occupation pour les Allemands, outre 5 gendarmes (*Feldgendarm*) et 4 engagés aux SS. Le lieu de naissance des concernés montre qu'il s'agissait dans une partie importante des Polonais « Westphaliens » (et il faut prendre en compte que certains « Westphaliens » encore pourraient être nés sur le sol polonais avant leur immigration en Westphalie ou Rhénanie)³⁶⁹. Jusqu'au printemps 1943, les Allemands réussirent à inscrire environ 4 700 *Volksdeutsche* polonais, selon les arrondissements

³⁶⁶ Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polskie we Francji... », *op. cit.*, p. 189. Edmond Gogolewski a autrefois fourni le chiffre différent: 7 342 participants des cours en polonais aux enfants des immigrés en zone occupée. Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 176. Dans son ouvrage ultérieur il cita les mêmes chiffres que Roman Dzwonkowski. Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 43.

³⁶⁷ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 274.

³⁶⁸ BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 8.

³⁶⁹ Archives Départementales du Nord à Lille (AD Nord), 27 W 38474/6, Liste des ressortissants polonais s'étant révélés *Volksdeutsche* : mairie de Montigny-en-Ostrevent à la Sous-préfecture de Douai, Montigny-en-Ostrevent, le 6 octobre 1944. L'historien Mirosław Cygański a même prétendu catégoriquement que les autorités allemandes dans leur action de l'engagement sur la *Volksliste* ne s'étaient intéressées que des « Westphaliens » : Mirosław Cygański, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy w polityce germanizacji części emigracji polskiej we Francji północnej i wschodniej w latach 1943–1944 » [Les Échecs des autorités d'occupation du III^e Reich dans la politique de germanisation d'une partie de l'émigration polonaise dans la France du Nord et de l'Est dans les années 1943–1944], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań...*, *op. cit.*, p. 600.

respectifs : 1 700 à Lens, 1 300 à Douai, 900 à Béthune et 800 à Valenciennes³⁷⁰. Entre le mois d'avril 1943 (le début de l'action) et la fin des hostilités, 5614 Polonais de France inscrits sur la *Volksliste* admirent la citoyenneté du Reich, dans les cadres de la *Deutschämmigeaktion* – c'est-à-dire environ 11 % de tous les « Westphaliens »³⁷¹. Après la Libération, dans l'arrondissement de Béthune, où la colonie polonaise était particulièrement importante, on arrêta environ 1 100 ressortissants polonais, accusés de la collaboration avec l'ennemi³⁷². En été 1944, durant la fuite de l'occupant allemand devant l'avancement des armées alliées, quelques 3 500 personnes ayant la citoyenneté polonaise ou de la ville libre Dantzig, furent évacuées par les autorités militaires allemandes. La majorité de ces évacués s'était autrefois révélée *Volksdeutsche*³⁷³. Il faut constater que le pourcentage des engagés dans cette action n'était pas élevé, d'autant plus qu'une partie importante de ces immigrés polonais était née en Allemagne ou y avait vécu pendant des années. Par contre, au lendemain de la Libération, les rumeurs sur la collaboration particulière des Polonais du Nord avec l'occupant furent diffusées³⁷⁴. Peut-être, ces rares Polonais qui s'étaient révélés *Volksdeutsche* furent spécialement « retentissants », soit les Polonais furent désignés comme des « boucs émissaires » par la majorité française.

Pendant que certains Polonais, notamment des « Westphaliens » inscrits sur la *Volksliste*, s'inscrivaient ensuite volontairement au travail dans le Reich ou dans les rangs de la SS, éventuellement pour l'organisation Todt agissant sur le sol français, les autres y furent déportés forcément au cours de l'année 1943 – l'année où l'occupation de la zone occupée s'était aggravée. C'était ainsi que pour la première fois dans l'histoire des travailleurs polonais en France dans de certaines colonies le nombre de femmes devint plus élevé que celui d'hommes, ce qui fut le cas de Sallaumines. De nombreux enfants des immigrés polonais habitant dans des villes, furent envoyé à la campagne, pour des raisons de sécurité³⁷⁵. Dans la région parisienne, les déportations forcées pour des travaux en Allemagne touchèrent la moitié de la totalité d'environ 30 000 Polonais, dont 20 000 hommes et 10 000 femmes déportés de

³⁷⁰ Mirosław Cygański, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy... », *op. cit.*, p. 600. D'après d'autres chiffres, environ 3 800 Polonais s'étaient inscrits pendant l'occupation à la *Volksliste*, c'est-à-dire moins de 2 % de la population totale polonaise de deux départements septentrionaux. Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu” » [Les Polonais du Nord], *Kultura* (Paris), 1949, n° 1^{er}, p. 22.

³⁷¹ Mirosław Cygański, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy... », *op. cit.*, p. 601.

³⁷² Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 274.

³⁷³ Mirosław Cygański, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy... », *op. cit.*, p. 602.

³⁷⁴ Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu”... », *op. cit.*, p. 22.

³⁷⁵ Janine Ponty, « Społeczność polska w Sallaumines (Pas-de-Calais, Francja) w latach 1922–1946 : studium demograficzne » [La Communauté polonaise à Sallaumines (Pas-de-Calais, France) dans les années 1922–1946 : étude démographique], dans Stanisław Klubiński (dir.), *Polska klasa robotnicza : studia historyczne* [La Classe ouvrière polonaise : études historiques], vol. 8, Varsovie, PWN, 1978, p. 371 ; Mirosław Cygański, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy... », *op. cit.*, p. 601.

toute la France³⁷⁶. Au Nord de la France, un certain nombre de Polonais qui voulaient se soustraire à une déportation, s'embauchèrent dans les mines, les mineurs n'étant pas concernés par ces déportations³⁷⁷.

Une situation particulière avait lieu dans la zone dite réservée, composées des départements suivants : Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Territoire de Belfort, la majorité de la Meuse et des Ardennes, des parties adjacentes de l'Aisne, de la Haute-Marne et du Jura. Les Allemands envisageaient que ces territoires seraient peuplés dans l'avenir par des colons allemands. Dans l'entre-temps, à partir de 1943, la zone frontalière de la France occupée devint le lieu de déportation d'un certain nombre des Polonais des territoires polonais occupés, notamment de ceux-ci annexés au Reich. En 1943, le *Gauleiter* du *Reichsgau Wartheland* (c'est-à-dire de la région de Grande-Pologne occupée mais avec des parties adjacentes du centre et du sud de la Pologne) Arthur Greiser accepta la demande des autorités allemandes d'occupation militaire de la France, de la main-d'œuvre polonaise supplémentaire. C'était ainsi que 23 512 Polonais, à partir du mois de mars, s'y trouvèrent dans le cadre de la *Frankreich-Action*³⁷⁸. La plupart des déportés étaient paysans des anciens voïévodies de Łódź et de Cześćochowa, parfois déplacés par des campagnes entières – hommes, femmes, enfants, vieillards inaptes au travail, tous confondus. Les conditions de leur venue, en wagons de troisième classe ou en wagons de marchandises, furent déplorables.

C'était pour la première fois que la structure sociale des « nouveaux » immigrés était proche de l'origine sociale des « anciens » travailleurs polonais. Au printemps 1944, de nouveaux déportés polonais y apparurent. Destinés à des travaux forcés dans les fermes agricoles allemandes de la société de colonisation « Exploitation de Grandes Entreprises Agricoles pour le compte des Autorités occupantes », appartenant à la WOL (*Wirtschafts Oberleitung*, Direction régionale de mise en culture), ils se trouvèrent alors dans la zone frontalière orientale de France dans le nombre d'environ 30 000.

Le SSAE leur porta l'aide jusqu'à la Libération, recevant aussi des subsides de la part du gouvernement polonais de Londres par l'intermédiaire de ses agents en France. Le SSAE

³⁷⁶ BPP, vers. 4042, Bulletin spécial du ministère de la Défense nationale de Pologne – Bureau de la Protection des militaires – Département de Culture et d'Éducation, n° 1/44, Londres, le 28 juillet 1944.

³⁷⁷ Archives nationales du Monde du Travail à Roubaix (ANMT), 1994 051 1852, Lettre : M. Richard, directeur délégué du Groupe de Béthune des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais à M. Alby, ingénieur des Mines à Béthune, [Béthune], le 9 novembre 1945.

³⁷⁸ Czesław Łuczak, « Deportations of Polish Manpower to Hitler's Reich, 1939–1945 », dans Celina Bobińska, Andrzej Pilch (dir.), *Employment-seeking Emigrations...*, op. cit., p. 181 ; Czesław Łuczak, « Przemieszczenia ludności z Polski podczas drugiej wojny światowej » [Les Déplacements de population de Pologne pendant la deuxième guerre mondiale], dans Andrzej Pilch (dir.), *Emigracja z ziem polskich w czasach nowożytnych i najnowszych, XVIII–XX w.* [L'Émigration du sol polonais aux temps modernes et contemporains, XVIII^e–XX^e siècles], Varsovie, PWN, 1984, p. 460.

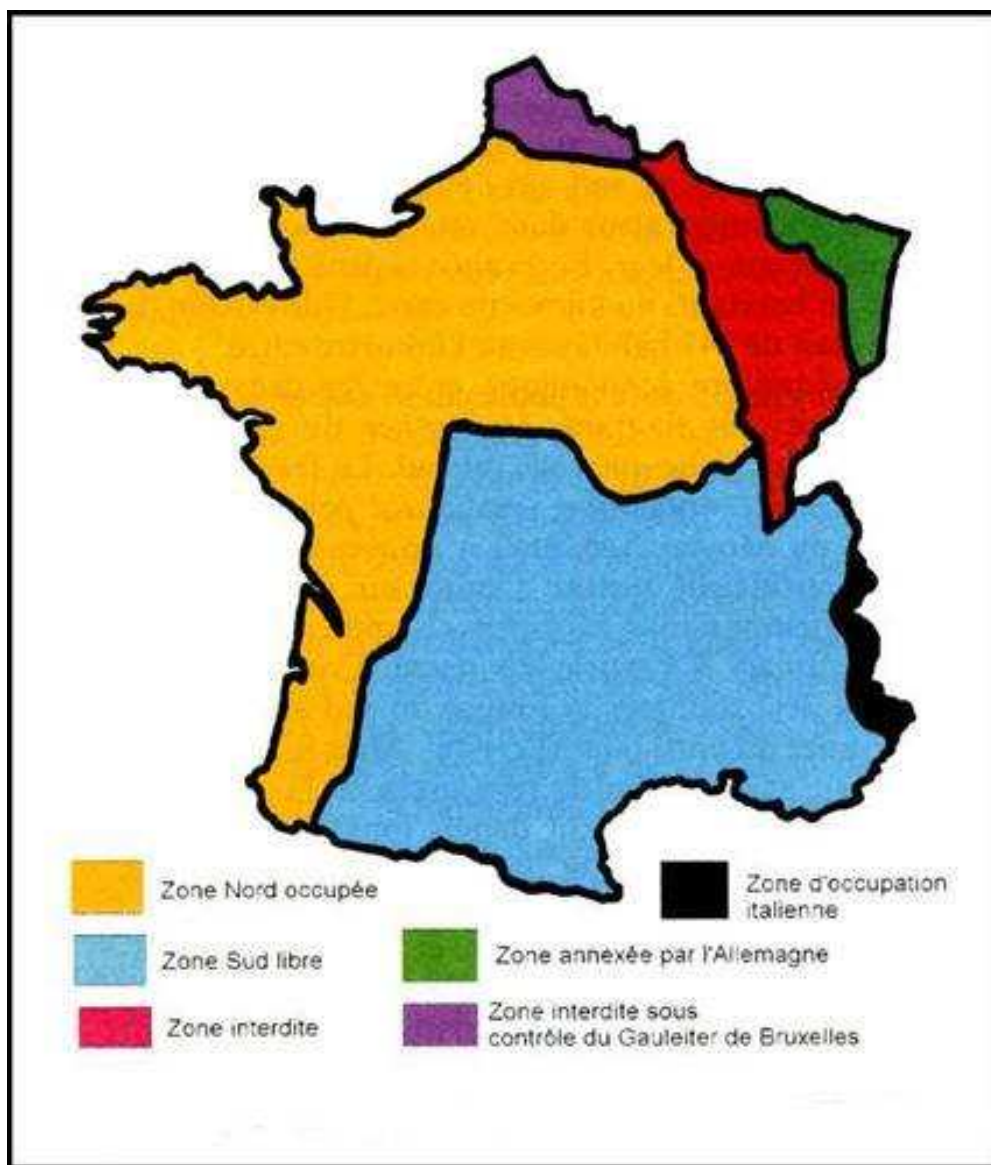
réussit à obtenir l'égalité des « transférés polonais » avec les anciens immigrés polonais dans les domaines de la protection médicale gratuite et des allocations familiales, tout comme l'accès des intéressés aux cartes de ravitaillement et de vêtements. Le service spirituel, comme des cours en polonais pour des enfants, furent exercés par la Mission catholique polonaise, dirigée par le père Czesław Wędzioch qui avait remplacé le père Cegiełka après son arrestation et l'emprisonnement dans les camps de concentration de Sachsenhausen et Dachau (dans les années 1942–1945). La Mission porta aussi l'aide aux prisonniers polonais³⁷⁹.

D'après les renseignements des assistantes de cette association, le plus important contingent de ces « transférés polonais » se trouvait dans les Ardennes, dans le nombre d'environ 14 000. Environ 10 000 d'entre eux étaient installés dans la Meuse, quelques 3 500 furent placés dans l'Aisne, 2 250 dans la Meurthe-et-Moselle et 150 dans la Haute-Marne. En plus, quelques 50 déportés polonais se trouvaient dans la Somme. Ils furent destinés à des travaux forcés dans les fermes agricoles allemandes de la société de colonisation *Ostland*. Ces déportés furent exclus de toute la vie sociale, travaillant par des familles entières, les enfants compris. La présence de ces paysans polonais à l'Est de la France faisait partie du phénomène plus large des migrations forcées des populations civiles en Europe en temps de cette guerre totale. Les déportés polonais étaient installés sur les territoires d'où la population française avait préalablement été expulsée³⁸⁰. L'écrasante majorité de ces déportés ensuite retourna en Pologne dans le cadre de l'action du rapatriement des « personnes déplacées » dans l'immédiat après-guerre.

³⁷⁹ Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej » [Les Problèmes de la Mission catholique polonaise en France pendant les premières années après la Seconde Guerre mondiale], *Studia Polonijne*, 1987, vol. 11, p. 233 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 272. Notice biographique de Franciszek Cegiełka, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 184–185.

³⁸⁰ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, Note de la CRP au sujet des Polonais déportés pour la France, Paris, [après le mois d'octobre 194] ; Lucienne Chibrac, *Assistance et secours auprès des étrangers : Le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE), 1920-1945*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. d'Yves Lequin, Université Lumière – Lyon II, 2004, http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2004.chibrac_1&part=184538 (à la date du 22 février 2015) ; Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji... », *op. cit.*, p. 52–53.

Carte 2. La France après la défaite du mois de juin 1940



Source : Éric Alary, *La Ligne de démarcation, 1940-1944*, Paris, PUF, 1995, p. 32.

La population civile du Bassin désirait manifester son hostilité envers l'occupant. Au mois de mai 1941, une grève importante éclata dans tout le Bassin du Nord et du Pas-de-Calais. La participation des immigrés polonais fut décisive. La situation des Polonais dans la zone occupée s'empira en 1943, les conditions de travail étant de plus en plus dures et les ruptures d'approvisionnements devenant de plus en plus éprouvantes. De nombreux mineurs polonais participèrent alors dans une grève qui échoua en octobre. Puis, certains d'entre eux figurèrent parmi les mineurs arrêtés et placés dans le camp à Béthune. Étant donné l'insuccès de la grève d'octobre et la présence des unités allemandes dans les colonies polonaises, des actes d'insoumission ne se reproduisirent pas avant le débarquement des Alliés en Normandie, sauf le cas distinct de la Résistance organisée polonaise. L'administration des compagnies minières fit augmenter les salaires et améliora l'approvisionnement de crainte de nouvelles émeutes sociales³⁸¹.

Les sentiments patriotiques et l'hostilité envers l'occupant nazi de la majorité de la population polonaise du Nord et du Pas-de-Calais furent renforcés par le clergé polonais. Celui-ci était, durant les hostilités, auprès de ses fidèles. Les aumôniers polonais fortement influencèrent l'état d'esprit de la communauté, en appelant à une attitude résolue et modérée. D'ailleurs, certains prêtres rejoignirent l'Angleterre pour devenir aumôniers de l'Armée polonaise³⁸².

Le débarquement allié de juin 1944 soucita des réactions spontanées au sein des colonies polonaises. Des sabotages et des grèves devinrent fréquents. La communauté polonaise du Nord et du Pas-de-Calais, pendant l'occupation soumise aux mêmes contraintes de la part de l'ennemi que les Français, accueillit avec joie la Libération de la France et la débâcle de l'occupant hitlérien.

³⁸¹ Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 448–449 ; Louis Petit [Ludwik Gronowski], *Le Problème des immigrés dans la France libérée*, [Paris], Centre d'Action et de Défense des Immigrés, [1945], p. 28.

³⁸² Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 252–253.

3.3. En Alsace et en Moselle³⁸³

L'agression nazie contre la France en mai 1940 avait contribué aux évacuations massives de la population d'Alsace et de Lorraine vers le Sud de la France. Dans le cas de Polonais d'Alsace, leur majorité ne fut pas concernée, sauf ceux habitant dans la partie nord de la région. Cela résulta du fait que le bassin potassique alsacien se trouvait dans la zone 2 (« réservée »), non dans la zone 1 (« avancée »), celle dernière ayant été évacuée³⁸⁴. En Moselle les Polonais furent aussi touchés par cette mesure³⁸⁵. En outre, les autorités allemandes avaient procédé en novembre et décembre 1940 aux expulsions d'un certain nombre des immigrés, des naturalisés et des Juifs, ces trois catégories concernant ainsi des Polonais. Les immigrés polonais, tout comme les naturalisés, qui ensuite désirèrent rentrer chez eux, y compris les Polonais, furent refoulés³⁸⁶. Un certain nombre de travailleurs polonais, sans leurs familles, furent déportés en Allemagne. Enfin, environ 60 % des hommes et des adolescents furent emportés lors de la fuite des Allemands au début de l'année 1945³⁸⁷. Tous les Polonais d'Alsace et de la Moselle ne purent ainsi rentrer chez eux que lorsque les Alliés eurent traversé le Rhin, ce qui eut lieu en mars 1945³⁸⁸.

Par l'ordonnance de Hitler du 2 août 1940, l'Alsace et la Moselle se trouvèrent sous l'administration civile allemande et annexées à la province de Pays de Bade (*Gau Baden*) dont le directeur (*gauleiter*) était Robert Wagner. La Moselle fut jointe à la province du Pays de Sarre et du Palatinat (*Gau Saarpfalz*) et à partir de 1942, ces territoires constituèrent la nouvelle province– *Gau* de la *Westmark*³⁸⁹. Les territoires de l'Alsace et de la Moselle furent traités par les occupants comme des terres annexées.

Les Polonais d'Alsace furent traités par l'occupant différemment des Alsaciens indigènes, conformément aux principes de sa politique raciale. La situation des mineurs polonais était pire que celle des Alsaciens. Les immigrés polonais ne furent pas considérés

³⁸³ Sur cette question, à un point de vue concentré sur les mouvements de la population polonaise au cours de la Seconde Guerre mondiale, voir : Paweł Sękowski, « Les Polonais d'Alsace et de Lorraine... », *op. cit.*, p. 189–205.

³⁸⁴ « Polacy w Alzacji » [Les Polonais en Alsace], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji* [Bulletin d'information de l'Union centrale des Polonais en France], 1945, n° 4 du 1^{er} octobre, p. 8 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 373–374.

³⁸⁵ PISM, A.17/4, Rapport sur l'état de l'enseignement polonais sur le territoire français, [s.l.], le 1 mars 1945, f. 131.

³⁸⁶ Pierre Rigoulot, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939–1945*, Paris, PUF, 2^e éd., 1998, p. 26.

³⁸⁷ BPP, vers. 4089, Rapport : secrétaire du Groupe Sud de la POWN au Consulat de Pologne à Bar-le-Duc, Metz, le 4 mai 1945, p. 1.

³⁸⁸ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 483.

³⁸⁹ Pierre Rigoulot, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre...*, *op. cit.*, p. 25.

comme « citoyens du Reich et de l'État » ni comme *Volksdeutsche*, mais seulement en tant que « membres de l'entreprise » (*Angehörige des Betriebs*). La politique militaire nazie, y compris la discrimination des Polonais, s'était radicalisé au printemps 1941. Néanmoins, la question des Polonais ne constituait qu'un problème marginal pour le *Gauleiter* administrant l'Alsace occupée, Robert Wagner³⁹⁰.

Les Polonais furent confinés dans des cités minières où pourtant l'activité des organisations ouvrières et des associations nationales polonaises fut autorisée³⁹¹. En janvier 1941, le nombre des Polonais travaillant dans les mines haute-alsaciennes baissa à 855 personnes, mais grâce au recrutement des jeunes ce nombre s'éleva à 1 117 à la fin de 1942³⁹². Les immigrés polonais sur les territoires annexés de fait appartinrent à la catégorie de *Nichtdeutsche*, étant véritablement exclus de la vie sociale de leurs entreprises. Leur statut juridique ne pouvait être comparé qu'à la situation, plus dégradée encore dans ce domaine, des Juifs et des Tziganes³⁹³. Les cours pour des enfants immigrés en polonais furent interdits³⁹⁴.

En effet, les Polonais d'Alsace et de la Moselle virent leur nationalité polonaise niée, devenant de *statenloos*. Leurs rations alimentaires et leurs salaires furent diminués. Les Polonais n'avaient pas droit aux loisirs. Les jeunes n'avaient pas droit à passer des examens terminaux aux degrés secondaire et supérieur, étant obligés d'exercer la même profession que leurs parents. Ils pouvaient tout juste survivre. En plus, les Polonais subirent des « péréquations » d'un pourcentage de leurs salaires. Au lendemain de la Libération, le Conseil national des Polonais en France, principal centre associatif des immigrés polonais reconnaissant le gouvernement provisoire polonais de Varsovie, estima les pertes que les Polonais de ces deux régions avaient subies à environ 142 millions de francs. Ces « péréquations » avaient privé environ 4 500 travailleurs polonais d'Alsace et de Lorraine d'environ 15 % de leur salaire³⁹⁵. Les pertes étaient moindres pour les citoyens polonais qui avaient disposé avant les hostilités des passeports de la République populaire d'Ukraine occidentale, l'État ukrainien indépendant ayant existé entre 1918 et 1923³⁹⁶.

³⁹⁰ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 420–422.

³⁹¹ *Ibidem*, p. 402.

³⁹² *Ibidem*, p. 417–418.

³⁹³ *Ibidem*, p. 429–430.

³⁹⁴ PISM, A.17/4, Rapport de l'enseignement polonais sur le territoire français, [s.l.], le 1^{er} mars 1945, f. 131.

³⁹⁵ « O zniesieniu praw wyjątkowych dla Polaków we Wschodniej Francji » [Pour la suppression du droit extraordinaire pour les Polonais dans la France de l'Est], *Sztandar Polski* [L'Étendard Polonais], 1946, n°17 du 28 avril ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 451–452 ; Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 238–239.

³⁹⁶ BPP, vers. 4089, Rapport : secrétaire du Groupe Sud de la POWN au Consulat de Pologne à Bar-le-Duc, Metz, le 4 mai 1945, p. 1.

Malgré toutes ces mesures, la situation des Polonais d'Alsace et de la Moselle était bien meilleure que celle de leurs compatriotes dans le Gouvernement Général (la dénomination de la Pologne occupée). En outre, à certains points de vue, leur situation fut meilleure que celle des indigènes. Par dessus tout, les Polonais ne furent pas enrôlés dans la *Wehrmacht*. Malgré toutes les discriminations, les immigrés pouvaient continuer à travailler dans les mines ou dans l'industrie et vivre dans leurs colonies quasi exterritoriales, pendant que la population indigène fut forcée de servir sur le front de l'Est. De différences essentielles entre les statuts des Polonais et des Alsaciens contribuèrent au blocage de l'intégration des Polonais au sein de la population d'Alsace.

En ce qui concerne la question délicate de l'inscription de certains Polonais sur la *Volksliste*, effectuée depuis 1941, d'après Yves Frey, seuls 149 employés polonais sur 1 107 mineurs en Haute-Alsace s'y étaient inscrits. Au total, environ 15 % des Polonais de cette région entreprirent des démarches volontaires en vue de la reconnaissance comme « Allemand de sang », c'est-à-dire selon l'idéologie raciste des nazis personne ayant droit à la citoyenneté allemande. Mais même ceux-ci qui avait réussi à convaincre les autorités nazies de leur origine prétendue allemande étaient nommés dans les documents allemands plutôt des *Volkspolen* que *Volksdeutsche*, leur statut juridique étant inférieure à celui de ceux derniers³⁹⁷. La présence des *Volksdeutsche* se recrutant de la communauté polonaise d'Alsace devait être ressentie si elle fut confirmée dans l'organe de presse de l'Union centrale des Polonais et au lendemain de la Libération, même si cette information fut donnée dans le contexte soulignant que les concernés avaient été stigmatisés par la communauté polonaise³⁹⁸. Au printemps 1944, l'occupant ne reçurent dans les départements mosellans que 3 374 demandes d'inscription à la *Volksliste*, le chiffre préalablement établi comme possible à atteindre étant 30 000 immigrés. Quant à l'Alsace, environ 6 700 demandes analogues furent recueillies, dont une partie importante sous la pression de l'occupant, pour ensuite ne retenir que 2 308 dossiers acceptés³⁹⁹.

L'Alsace et la Moselle occupées devinrent les régions d'installation d'un certain nombre des déportés polonais pour des travaux forcés. En avril 1941, ils s'y trouvèrent dans le nombre de 3 344 et au mois de septembre de la même année de 3 685⁴⁰⁰. Les statistiques ultérieures des Polonais déportés incluaient les territoires orientaux français annexés de fait au Reich dans les chiffres généraux pour le Reich de sorte qu'il est impossible de dégager des

³⁹⁷ *Ibidem* ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 425.

³⁹⁸ « Polacy w Alzacji », *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1945, n° 4 du 1^{er} octobre, p. 8-9.

³⁹⁹ Mirosław Cygański, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy... », *op. cit.*, p. 603-604.

⁴⁰⁰ Czesław Łuczak, « Deportations of Polish Manpower... », *op. cit.*, p. 193 ; *Idem*, « Przemieszczenia ludności z Polski... », *op. cit.*, p. 465.

chiffres précis des déportés polonais travaillant dans ces régions françaises. D'après les chiffres fournis en 1945 par le Consulat de Pologne à Strasbourg, entre les mois de février et de mai 1943, les Allemands transférèrent dans le Haut-Rhin 636 Polonais, qui dès septembre 1944 furent déportés à l'intérieur du Reich, de sorte qu'à la mi-octobre 1944 il ne restait dans le bassin potassique de Haut-Rhin que 12 déportés polonais⁴⁰¹. De toute façon, la dimension des transferts des Polonais sur les territoires annexés de fait était moindre que celle des déportations vers les départements de la zone « réservée ».

4. La participation des Polonais à la Résistance sur le territoire français

En outre des aspects de la vie des Polonais en France dans les années des hostilités qui sont éclairés dans le sous-chapitre précédent, il reste à présenter la problématique de la Résistance polonaise sur le territoire français contre l'occupant allemand. En général, les organisations clandestines polonaises furent partagées entre celles reconnaissant l'autorité du gouvernement polonais exilé à Londres, dirigées par des agents de ce gouvernement et celles d'inspiration communiste ou communistes, au moins depuis l'année 1943 ne reconnaissant pas le pouvoir des autorités polonaises de Londres⁴⁰². Cette division fut très profonde de sorte qu'il n'y avait pas des signes de collaboration entre les deux courants, notamment après l'année mentionnée.

⁴⁰¹ PISM, A.XI.E/598, Rapport: Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 7.

⁴⁰² Les relations diplomatiques polono-soviétiques, rompues après l'agression soviétique des territoires orientaux de la Pologne du 17 septembre 1939, furent reprises au mois de juillet 1941, c'est-à-dire après le déclenchement de la guerre germano-soviétique. Cependant, au mois d'avril 1943, le gouvernement de l'Union Soviétique rompit les relations diplomatiques avec le gouvernement polonais de Londres, à la suite de l'appel du même mois des autorités polonaises à la Croix-Rouge internationale à la constitution d'une commission indépendante chargée de l'enquête sur la massacre de Katyne. En effet, les Allemands avaient révélé environ 4 500 cadavres des officiers polonais tués par les Soviétiques dans la forêt de Katyne. Ces tombes ne faisaient qu'une partie de plus de 21 500 Polonais tués dans des forêts près de plusieurs localités alors soviétiques, à la suite de la résolution du 2 mars 1940 du Bureau politique du Parti communiste (bolchevik). Jusqu'à l'époque de Gorbatchev (1990), les autorités de l'Union Soviétique renoncèrent à admettre leur responsabilité dans la massacre, en accusant l'Allemagne nazie. Bien entendu, les communistes polonais cessèrent de reconnaître le gouvernement polonais de Londres au même moment que leurs camarades soviétiques.

4.1. La Résistance fidèle au gouvernement polonais en exil

Déjà en 1940, la première cellule de la Résistance polonaise en France se constitua comme le réseau de renseignement, muni de sa propre station de radiodiffusion. Ce réseau, appelé « F-1 » (« Famille internationale », « Interallié »), fut créé par le commandant Roman Garby-Czerniawski (« Armand »), pilote et ancien chef du renseignement de la 1^{ère} Division de grenadiers. Il entra en contact avec le service de renseignement français, en ramassant des informations concernant les mouvements des troupes allemandes, localisation des dépôts de munition, des aérodromes, des usines et de la production française au service du Reich. Toutes les données furent transmises à *Intelligence Service* britannique et au ministère britannique de la Guerre. Le réseau fut démantelé par les Allemands à la fin de 1941⁴⁰³.

Le réseau « F-2 » fut créé en été 1940 comme la filiale du « F-1 », ensuite le « F-2 » devint indépendant. Entre 1940 et 1942, ce mouvement constituant la succursale de la 6^e Section (Renseignement, nommée aussi la Section spéciale) de l'État-major polonais, fut le réseau de renseignement le plus important en France. Il fut commandé par le lieutenant Wincenty Zarębski (« Tudor »), puis par le colonel pilote Marian Romeyko (« Mak »), le lieutenant de la marine Leon Śliwiński (« Jean Bol ») et Zdzisław Piątkiewicz (« Bis »). Chaque mois, de centaines de dépêches furent envoyées à Londres, portant des renseignements de France, de Belgique et d'Italie. Ces renseignements furent bien appréciés par le SHAEF (*Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force*). Au printemps 1944, le réseau « F-2 » comptait plus de 2 800 collaborateurs, dont la majorité étaient Français⁴⁰⁴.

Des officiers polonais résidant au sud du territoire français participaient également aux organismes clandestins français, comme le Combat, la Libération-Sud et les Francs-Tireurs, qui, en 1943, donnèrent naissance à l'Armée Secrète, dirigée par le général Charles Delestraint (« Vidal »), puis par le général Pierre Dejeussieu-Pontcarral. Certains militaires polonais

⁴⁰³ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France sous l'occupation hitlérienne, 1940–1944 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais...*, *op. cit.*, p. 469 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 34. Le chef du réseau, Roman Czerniawski accepta à la fin de 1941, après son dévoilement par les Allemands, de devenir leur agent en Grande-Bretagne. Néanmoins, une fois il était arrivé en Angleterre, il se mit en contact avec le MI-5 britannique, devenant son agent très efficace et continuant à mener son double jeu.

⁴⁰⁴ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 468–469. Le commandant en chef de la Mission militaire polonaise de Liquidation de France (PWML), le colonel Antoni Szymański écrivit que le réseau « F-2 » avait été créé par les Polonais et ensuite intégré comme « partie » de la Résistance française. PISM, A.46/2, Notice : commandant en chef de la PWML à l'ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947. Voir aussi Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 35 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 216.

collaborèrent avec l'Organisation de Résistance de l'Armée et particulièrement dans les domaines de renseignement et du contre-espionnage⁴⁰⁵.

Un parti politique polonais ayant exercé son activité en France avant les hostilités, fut particulièrement actif dans des initiatives clandestines des immigrés polonais. Il s'agit du Parti socialiste polonais (*Polska Partia Socjalistyczna*, PPS). Dans la zone dite libre de la France, l'action des socialistes polonais fut animée par les réfugiés venus de Pologne après la défaite de 1939. Dès janvier 1941, ils se réunirent sous la couverture légale du « Club de discussions scientifiques » à Grenoble, pour mener ainsi l'activité clandestine de l'Union de Lutte pour l'Indépendance de la Pologne (*Związek Walki o Niepodległość Polski*). Celle-ci fut concentrée sur l'édition des brochures, appels et périodiques polonais, pas exclusivement socialistes. Au mois de mai 1942, l'assemblée socialiste à Uriage-les-Bains décida de la création du PPS – Liberté – Égalité – Indépendance (PPS – *Wolność – Równość – Niepodległość*, PPS-WRN) dans la France du Sud. Parmi les socialistes polonais agissant dans la Résistance au Sud de la France, se trouva Henryk Jabłoński, à l'époque membre important de l'appareil des BAP de Vichy. Il se situait à l'aile gauche du mouvement, étant rédacteur en chef du périodique clandestin « *Lewym Torem* » (La Voie gauche), radical sur le plan social mais reconnaissant le gouvernement en exil⁴⁰⁶.

L'activité clandestine du PPS en zone occupée de la France fut le domaine des ouvriers polonais, issus de l'ancienne immigration d'avant-guerre. Elle y fut dirigée par Wawrzyniec Baran⁴⁰⁷. L'activité clandestine des mouvements relevant des autorités polonaises de Londres y commença avec l'action fort limitée de l'organisation « S », dirigée par le socialiste Józef Szczerbiński (après l'arrestation en 1942, il fut déporté au camp de concentration de Mauthausen) et celle de l'organisation « *Orzeł Biały* » (L'Aigle blanc), fondée à Harnes par Julian Majcherczyk, moniteur polonais de la colonie polonaise locale. Ces deux groupes disposèrent de quelques 300 membres, résidant dans des colonies polonaises principales et se concentrèrent sur le travail intérieur d'organisation et de propagande. En 1943, quand la structure de l'organisation principale de la Résistance polonaise, POWN fut implantée au Nord, les membres de ces mouvements intégrèrent leurs rangs⁴⁰⁸. Outre des orientations socialiste et

⁴⁰⁵ Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 37–38.

⁴⁰⁶ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 468.

⁴⁰⁷ W. Boryna, « PPS w południowej Francji w latach 1940–1944 » [Le PPS dans la France du Sud dans les années 1940–1944], *Światło* [La Lumière], 1947, vol. 1^{er}, n° 3, p. 67–68. Le nom PPS-WRN eut sa source dans le changement du nom du PPS en clandestinité après la défaite de Pologne de 1939 pour la WRN. Puis, on utilisa le nom double PPS-WRN, ce qui ainsi différenciait les socialistes antocommunistes de la fraction du PPS désirant la collaboration étroite avec les communistes.

⁴⁰⁸ Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 446 ; Témoignage de Julian Majcherczyk (partie : *Débats*), dans *Libération du Nord et du Pas-de-Calais...*, *op. cit.*, p. 479–480.

communiste, d'autres courants politiques au sein de la communauté immigrée polonaise n'exerçaient pas à l'époque d'influence importante⁴⁰⁹.

En décembre 1941, on créa l'Organisation militaire polonaise (*Polska Organizacja Wojskowa*), disposant d'environ 1 000 personnes. L'année suivante, le mouvement changea le nom en Organisation polonaise pour l'Indépendance (*Polska Organizacja Niepodległościowa*). Enfin, la Résistance polonaise relevant des autorités exilées à Londres prit le nom d'Organisation polonaise de Lutte pour l'Indépendance (*Polska Organizacja Walki o Niepodległość*, POWN), « Monika ». À la fin de 1942, elle compta environ 2000 membres⁴¹⁰. Créée au Sud de la France et implantée au Nord, dès le début de 1943, elle devint la principale organisation de la Résistance polonaise en France, même si son importance résulta plutôt du chiffre important de ses rangs que de l'activité militaire. D'après un rapport du chef suprême de l'organisation au gouvernement polonais de Londres, au 1^{er} août 1944, le nombre de membres assermentés de la POWN aurait été de 8 150 personnes en France, Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas, groupées au sein d'environ 500 cellules, dites « postes ». Jusqu'à 5 052 membres de la POWN résidèrent dans les trois départements français : le Pas-de-Calais, le Nord et la Somme, 235 personnes dans le district parisien et 115 dans celui de Nancy – le chiffre important si on prend en compte le contrôle permanent de la population polonaise par la Gestapo. En même temps, au Sud de la France auraient été 2 210 membres du mouvement. Jusqu'à 95 % des membres de la POWN étaient issus de l'immigration ouvrière polonaise d'avant-guerre⁴¹¹.

⁴⁰⁹ Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 135–136.

⁴¹⁰ Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 465 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 211. Le schéma susmentionné des changements du nom est parfois présenté différemment : sans l'étape intermédiaire de l'Organisation polonaise pour l'Indépendance. Voir par exemple : Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 122–123. Au début le pseudonyme de la POWN avait été « Angelika », ensuite on prit celui de « Monika », les deux mots étant les prénoms féminins polonais. Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 62.

⁴¹¹ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu...*, *op. cit.*, f. 97. Le nombre de 8 000 membres assermentés de la POWN en août 1944 fut repris par son chef suprême dans son texte paru dans l'ouvrage collectif publié par les exilés polonais éminents en 1949 : BDIC, O pièce 26364, Aleksander Kawałkowski, « La Résistance polonaise en France en 1941–1944... », *op. cit.*, p. 27. Cependant, le 10 septembre 1944, lors de son allocution dans la Radio Lille, Aleksander Kawałkowski parla de plus de 12 000 Polonais qui avaient passé par la POWN dans les deux zones de la France. « Przemówienie p. Kawałkowskiego » [L'Allocution de M. Kawałkowski], *Sztandar* [L'Étendard], 1944, n° 2 du mois de septembre, p. 1. Dans son élaboration, écrite l'année suivante, Kawałkowski estima le nombre de membres assermentés de la POWN, à la date du 1^{er} août 1944, à « presque 10 000 » (pourtant initialement il avait écrit le nombre de « plus de 8 000 », le fragment étant ensuite rayé). BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 50. Dans son rapport envoyés aux autorités polonaises de Londres (1944) et lors de sa conférence en direct dans la Radio Paris, au mois de février 1945, il donna le chiffre de 7 600 membres assermentés de la POWN. PISM, A.XI.E/598, Rapport sur la situation des Polonais en France, [Paris, 1944] ; BPP, BPP 1165, Conférence d'Aleksander Kawałkowski dans la Radio Paris, le 19 février 1945, f. 112.

La création de la POWN fit partie de l' « action continentale », lancée dès juillet 1940 par le gouvernement polonais en exil à Londres. L'action eut pour but la constitution des mouvements clandestins responsables des actes de sabotage, de diversion et de la propagande contre l'occupant allemand dans des pays occidentaux occupés. Étant donné que la France constituait le siège de l'immigration polonaise particulièrement nombreuse, le rôle d'une organisation française devait être particulier. C'était ainsi que l'autorité de la POWN couvrit non seulement le territoire de la France mais aussi la Résistance polonaise (celle fidèle au gouvernement en exil) en Belgique et en Pays-Bas. En février 1941, Aleksander Kawałkowski se rendit à la tête du mouvement clandestin polonais en France, soumis au Bureau d'Action continentale à Londres (une branche du ministère de l'Intérieur) qui restait en contact courant avec la SOE (*Special Operations Executive*) britannique⁴¹².

Pendant toute la période de son activité, la POWN fut dirigée par Aleksander Kawałkowski (« Justyn »), officier de grade et consul général de Pologne à Lille d'avant-guerre, nommé à la tête de la Résistance polonaise en France par le général Sikorski au mois de mars 1941⁴¹³. Le commandant en chef, « chef suprême » (*szef główny*), de l'organisation initialement désira construire la POWN sur la base des moniteurs, aumôniers et commerçants polonais, des militants actifs des associations polonaises d'avant-guerre mais notamment des fonctionnaires des services d'État polonais à l'étranger et des amis d'Aleksander Kawałkowski⁴¹⁴. Les premiers dirigeants de l'organisation étaient proche des milieux des agents de la MSZ, et en général du courant de l'ancien régime de la « *sanacja* » et le mouvement parut avoir un caractère de cadre⁴¹⁵. Le véritable développement de la POWN fut lié à l'entrée dans ses rangs des cadres des socialistes polonais, ceux-ci jouissant d'une influence considérable dans les milieux des travailleurs polonais. Déjà en 1942, une partie des membres de l'Union de Lutte pour l'Indépendance de la Pologne firent leur accès à la POWN, le reste des socialistes y entrant jusqu'à la fin de 1943⁴¹⁶. D'autre part, l'entrée de l'Union des

L'adjoint du chef suprême de la POWN, Czesław Bitner a déclaré en 1972 à l'historien Marian Zgórniak les chiffres suivants concernant les membres du mouvement : en mai 1943 – environ 6 000, en juin 1944 – environ 8 000, en août 1944 – environ 11 000. Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 465.

⁴¹² Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 120–121 ; Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 144.

⁴¹³ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu...*, *op. cit.*, f. 94.

⁴¹⁴ *Ibidem*, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 18–19.

⁴¹⁵ Déjà le nom initial du mouvement – « Organisation militaire polonaise » avait constitué la référence évidente pour tous les Polonais à l'organisation secrète du même nom, dirigée pendant la Première Guerre mondiale par Józef Piłsudski, ensuite par Edward Rydz-Śmigły. On décida de changer le nom du mouvement pour ne pas décourager des immigrés éloignés de l'admiration pour le mythe du maréchal Piłsudski.

⁴¹⁶ W. Boryna, « PPS w południowej Francji w latach 1940–1944 », *Światło*, 1947, vol. 1^{er}, n° 3, p. 68 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 214 (réf. 6).

Polonais de France, avec l'aile importante catholique, au sein de la POWN lui donna l'appui du clergé polonais.

Le chef suprême de la POWN eut deux adjoints : Wiesław Dąbrowski, conseiller technique auprès du directeur du Bureau central d'Administration des Polonais à Vichy et Piotr Kalinowski, secrétaire général de l'Union des Polonais de France⁴¹⁷, remplacé en décembre 1942, après son arrestation par la Gestapo, par Czesław Bitner. Ce dernier avait été désigné par le gouvernement polonais en exil en 1940 pour centraliser la Résistance polonaise en France⁴¹⁸. La structure du mouvement se divisèrent en deux « groupes », « Sud » (ou « Bas ») et « Nord » (ou « Haut »), selon le partage du territoire français après l'armistice. Jusqu'en mai 1943, quand la direction de la POWN s'implanta à Paris, le siège du mouvement s'était trouvé à Lyon. Les « Groupes » (*grupy*) du mouvement se divisèrent en sous-groupes (*podgrupy*), les sous-groupes en districts (*okręgi*, la division effectuée sur le plan territorial) et en secteurs (*sektory*, la division faite selon le domaine de l'activité), les districts en postes (*placówki*) – une par localité, enfin les postes en sections (*sekcje*) composées de plusieurs personnes⁴¹⁹. Le Groupe « Nord » organisa aussi toute la structure de la POWN en Belgique qui compta environ 500 membres, comme des cellules au Limbourg (Pays-Bas) et même parmi les mineurs polonais près d'Aix-la-Chapelle⁴²⁰. Au printemps 1944, l'Organisation créa ses structures en Meurthe-et-Moselle et dans la Moselle, mais leur effectif fut assez réduit⁴²¹.

En ce qui concerne le bassin potassique alsacien, il existait, depuis 1941, le réseau clandestin de renseignement polonais. Par contre, celui n'appartenait pas à la POWN mais était issu directement de l'Armée de l'Intérieur (*Armia Krajowa*), mouvement principal de la Résistance dans la Pologne occupée, fidèle au gouvernement en exil. Un réseau des courriers d'une Polonaise Ludwika Zawierta se chargeait du renseignement jusqu'au mois de mars 1944, la date où Mme Zawierta fut arrêtée par la Gestapo et puis assassinée⁴²².

Au mois, de juillet 1943, la POWN, jusqu'à ce moment-là un mouvement à caractère civil, reçut sa branche militaire, connue aussi sous le nom « Monika W ». Celle-ci fut dirigée par le lieutenant-colonel, puis colonel Antoni Zdrojewski (« Daniel »), parachuté en France.

⁴¹⁷ Notice biographique de Piotr Kalinowski, voir : Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 90.

⁴¹⁸ Lettre à la rédaction d'Aleksander Kawałkowski, *Syrena* [La Sirène], 1951, n° 179 du 7 juillet, p. 3.

⁴¹⁹ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 20–21 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 65 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 124–125, 127, 129.

⁴²⁰ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 24 ; *Ibidem*, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu...*, *op. cit.*, f. 97 ; Roman Buczek, «Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 66.

⁴²¹ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu...*, *op. cit.*, f. 97.

⁴²² Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 396, 398–400.

« Daniel » commença sa tâche par la prise du commandement sur 300 membres de la POWN qui dorénavant constituèrent des « unités spéciales »⁴²³. Tous les secteurs dirigés par le colonel Zdrojewski, comme le parachutage et le renseignement, se trouvèrent dans la circonscription du Groupe « Sud » du mouvement.

En effet, Zdrojewski en tant que délégué du ministre polonais de la Défense nationale pour la France entra rapidement en conflit de compétences avec Kawałkowski, commandant en chef de toute la POWN. Pendant que celui dernier prétendait être chef suprême de tout le mouvement, le colonel Zdrojewski se prenait pour le seul responsable de la branche militaire, doté de son propre budget et d'un réseau de liaison distinct. Le fait que Kawałkowski était adhérent convaincu de l'ancienne « *sanacja* », tandis que Zdrojewski était proche de l'orientation centriste de l'ancienne opposition anti-pilsudskiste n'était pas extérieur à ce conflit. Kawałkowski interpréta la mission de Zdrojewski comme la tentative du gouvernement polonais de Londres de s'assujettir la POWN, jusqu'à ce moment-là fort autonome⁴²⁴. Ces querelles, persistant toujours au lendemain de la Libération, influencent les sources de l'époque, notamment certains souvenirs ou mémoranda concernant la Résistance polonaise en France, dont l'un des buts était d'argumenter tel ou tel point de vue sur la question.

Indépendamment de la POWN, dans les années 1941–1942, l'autre organisation polonaise de la Résistance reconnaissant les autorités polonaises de Londres fut active. C'était le réseau « Nurmi », créé par le lieutenant Teodor Dzierzgowski. Contrairement à la POWN et aux « Forces armées polonaises » en France⁴²⁵, le « Nurmi », composé de moins de 200 personnes, ne dépendit pas du gouvernement polonais mais directement de la SOE. L'activité principale du « Nurmi » était le renseignement en vue des actions de sabotage envisagées par les Britanniques. L'organisation qui ne jouissait de faveur ni de la part du délégué du gouvernement polonais Stanisław Zbieńko, ni du côté de la POWN, fut désintégrée en 1942 par les arrestations nombreuses effectuées par la police nationale vichysoise. Le 29 octobre 1943, gouvernement polonais de Londres, malgré les protestations de Zbieńko et de Kawałkowski,

⁴²³ Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 466 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 75 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 126.

⁴²⁴ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 35. D'après Kawałkowski, Zdrojewski fut « chef d'État-major auprès de commandant en chef de la POWN » et son adjoint pour les affaires militaires.

⁴²⁵ La structure semi-légale des « Forces armées polonaises » dans la zone dite libre de la France, c'est-à-dire des militaires de l'ancienne Armée polonaise en France de 1939–1940, couverte par la structure officielle des GTE polonais, est décrite dans le sous-chapitre II.3.1.

reconnurent le service dans le « Nurmi » comme égal au service dans l'armée régulière polonaise⁴²⁶.

La POWN, contrairement à la Résistance polonaise d'obédience communiste, s'était initialement distancée de la Résistance française, en soulignant son service aux intérêts purement polonais mais aussi de crainte des influences communistes dans la Résistance en France et de sa pénétration par l'ennemi. L'historien de la Résistance polonaise en France, Jan Eugeniusz Zamojski a écrit de « certaines structures, se situant dans une position de neutralité et même d'isolement de la société française et de la Résistance française », la description correspondant à certaines structures de la POWN⁴²⁷. Néanmoins, au tournant des années 1942 et 1943, Aleksander Kawałkowski chargea Czesław Bobrowski – socialiste et avant les hostilités membre du groupe de jeunes économistes étatistes en Pologne, à l'époque responsable de l'action envers les réfugiés polonais dans la France du Sud – des négociations secrètes sur les possibilités éventuelles de la coopération entre la POWN et les Polonais des formations communistes des Franc-Tireurs et Partisans – Main-d'Œuvre immigrée (FTP-MOI). Les pourparlers de Bobrowski avec Erwin Wolf, membre des FTP et ancien de la Brigade « Dąbrowski » n'aboutirent pas à un résultat positif. En effet, la POWN, consciente de sa domination numérique et dans le domaine des structures, n'était pas intéressée par la vision de cette coopération⁴²⁸. Dorénavant, la POWN fut présentée par les communistes polonais comme « une sorte d'organisation militaire groupant certains éléments amenés en France en 1939–1940, dont l'influence sur l'ancienne immigration économique semble être très faible »⁴²⁹.

Jusqu'à l'été de l'année 1943, l'activité extérieure de la POWN fut très réduite, même dans la zone occupée, fort peuplée par les immigrés polonais. C'était le maintien de la cohésion et de l'autorité du gouvernement polonais de Londres sur l'immigration polonaise en France et le renforcement des sentiments anti-allemands de la communauté polonaise en France qui constituèrent les tâches principales de ce mouvement. Aussi la Résistance polonaise relevant

⁴²⁶ Stanisław Zabiełto, *Na posterunku...*, *op. cit.*, p. 254–256 ; Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 147.

⁴²⁷ *Ibidem*, p. 130.

⁴²⁸ Czesław Bobrowski, *Wspomnienia ze stulecia...*, *op. cit.*, p. 122 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 71. Czesław Bobrowski qui au lendemain de la Libération exerça la fonction de délégué du ministre du Travail et de la Protection sociale du gouvernement polonais de Londres pour la France (après un quelque temps passé en Grande-Bretagne, entre 1943 et 1944), décida ensuite de retourner en Pologne où il allait diriger dans les années 1945–1948 l'Office central du Planification (*Centralny Urząd Planowania*). Membre du PPS, puis du Parti ouvrier unifié polonais (*Polska Zjednoczona Partia Robotnicza*, PZPR), cet économiste renommé fut une figure considérable dans les milieux de gauche polonais, tant au sein du régime communiste que parmi des militants de l'opposition anticommuniste.

⁴²⁹ Cité dans Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 394.

des autorités de Londres fut accusée – tant pendant qu’après les hostilités – d’ « attentisme »⁴³⁰. Il est vrai que la POWN ne se concentra que sur les objectifs purement polonais, bien que dans ses rangs s’étaient trouvés quelques dizaines de Français. Dans l’appel de la fin de 1942, la direction du mouvement déclara : « Il faut, de prime abord, consacrer toutes nos énergies à la cause polonaise, sans écarts ni exceptions. Nous ne nous laisserons plus emporter par aucune sympathie, aucun mot d’ordre politique ou social qui nous détourneraient de nos buts exclusivement polonais ». Et encore plus clairement : « Vous avez tous entendu l’appel du gouvernement de la République [de Pologne], nous invitant à garder le calme, à nous abstenir de prendre part à quelques agitations que ce soit, émanant de la société dans laquelle nous vivons, et ce, jusqu’à ce que vienne pour nous l’heure d’agir »⁴³¹. Cette attitude était conforme aux dispositions venant de Londres. Le général Sikorski désirait préserver les forces de l’immigration polonaise de France pour les besoins d’une future armée polonaise régulière⁴³².

Cependant, des activités clandestines furent conduites. Le service d’information, dirigé par le journaliste Jerzy Jankowski « Dominik » ramassa des informations qui furent ensuite transmises à Londres⁴³³. Des tracts et brochures, rédigés en polonais, français et allemand, furent diffusés parmi les soldats d’origine non-allemande (Polonais, Alsaciens, Mosselains) de la *Wehrmacht* et parmi les travailleurs de l’organisation *Todt*⁴³⁴. La POWN publia aussi plusieurs périodiques clandestins, la plupart d’eux de tendance socialiste mais celui le plus important – « Sztandar » (Étendard), paru au Nord, fut représentatif pour la direction suprême du mouvement. L’entrée des troupes allemandes au Sud de la France, au mois de novembre 1942, causa de nombreuses arrestations au sein de la direction du Groupe « Sud » de la POWN.

Au mois d’août 1943, le mouvement obtint l’ordre d’effectuer l’opération « Bardsea » au Nord de la France, c’est-à-dire de déclencher la propagande anti-allemande forcée parmi les Polonais, d’organiser la « résistance passive » des travailleurs polonais, de préparer des groupes opérationnels chargés des actions de diversion au Nord de la France qui seraient actifs dès le débarquement des armées alliées et d’élaborer un projet de la mobilisation générale des

⁴³⁰ Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 447. L’accusation de l’ « attentisme », voir par exemple dans : Louis Petit [Ludwik Gronowski], *Le Problème des immigrés...*, *op. cit.*, p. 35.

⁴³¹ L’appel de la Résistance polonaise POWN, dans Janine Ponty, *L’Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 278.

⁴³² Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 64.

⁴³³ Jusqu’au mois de novembre 1942, c’est-à-dire jusqu’à l’entrée des troupes allemandes au Sud de la France, la POWN envoya à Londres environ 2 000 rapports. BPP, BPP 1165, Aleksander Kawalkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 28; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 72.

⁴³⁴ *Ibidem*, p. 68.

Polonais en France en vue de la participation d'une nouvelle Armée polonaise dans la guerre en Allemagne⁴³⁵.

Au mois de juillet 1943, la direction de la POWN mit sur pied l'organisation politique, regroupant des représentants des associations et partis politiques polonais reconnaissant le gouvernement polonais de Londres. Elle fut nommée le Comité central de Lutte (*Centralny Komitet Walki*, CKW) et fut destinée à prendre la tête de la communauté polonaise en France dès que la France serait libérée. Pendant les hostilités, son rôle fut plutôt symbolique, puisqu'il n'eut pas des possibilités de se réunir⁴³⁶. La direction du CKW, contre le gré de son initiateur Aleksander Kawałkowski, fut dominée par les socialistes. Bien que le chef suprême de la POWN avait pris sa direction (pour le temps de guerre), les deux d'entre trois adjoints du président du CKW étaient socialistes : Wawrzyniec Baran et Aleksander Skrodzki, comme le secrétaire de la direction Teodor Krawczyński, même s'ils représentèrent formellement des associations polonaises d'avant-guerre (et non le PPS)⁴³⁷. Kawałkowski, quant à lui, se prononça contre la « politisation » de la Résistance polonaise et contre le renforcement des divisions politiques au sein de l'immigration polonaise, d'après le langage de lui-même et de ses adhérents⁴³⁸, c'est-à-dire pour le maintien de l'emprise dominante des milieux des anciens agents d'État du milieu de la « *sanacja* », dans le langage des adhérents des partis politiques principaux. Des Comités régionaux de Lutte furent créés dans de nombreuses localités habitées par les Polonais.

En mars 1944, le réseau de renseignement polonais fut mis sur pied, dirigé par le lieutenant Władysław Ważny « Tygrys » et placé sous le commandement suprême du colonel Zdrojewski. Les responsables du réseau recrutèrent ses membres parmi les Polonais des GTE et les résidents des centres d'accueil polonais au Sud de la France. Pendant plusieurs mois de son activité, ce réseau remporta un grand succès, en détectant entre autres des missiles V1 et V2.

⁴³⁵ A. Kawałkowski, « P.O.W.N. », *Syrena*, 1954, n° 330/331 du 7 août, p. 5–6 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 76 ; Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 465–466 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 127.

⁴³⁶ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 39–40 ; BPP, BPP 1170, Rapport: Aleksander Kawałkowski au ministre des Affaires étrangères de Pologne à Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, f. 8 ; PISM, A.XI.E/598, Rapport sur la situation des Polonais en France, [Paris, 1944].

⁴³⁷ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 40–41 ; BPP, BPP 1171, J. Jankowski, *Organizacja emigracji polskiej we Francji* [L'Organisation de l'émigration polonaise en France], [1944], f. 55.

⁴³⁸ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 16–17.

Les 173 rapports concernant 162 rampes de lancement de fusées furent envoyés aux Britanniques, grâce à ces rapports la moitié des rampes furent ensuite détruites par la RAF⁴³⁹.

Le 28 mai 1944, le chef militaire de la POWN, le colonel Antoni Zdrojewski réussit à signer l'accord avec le Conseil national de la Résistance (CNR), représenté par le général Jacques Chaban-Delmas, délégué militaire du GPRF. Conformément à cet accord, les unités militaires de la POWN entrèrent dans les rangs des Forces françaises de l'Intérieur (FFI), l'organisation militaire de toute la Résistance française, créée en février 1944 sous l'autorité du CFLN, puis du GPRF. On conclut que jusqu'à la Libération, les unités militaires de la POWN seraient dépendantes sur le plan tactique du commandement des FFI. Le colonel « Daniel » entra en contact direct avec le général Marie-Pierre Kœnig, commandant en chef des FFI⁴⁴⁰. Les négociations précédant la signature de l'accord n'avaient pas été faciles, notamment du fait des protestations du Centre d'Action et de Défense des Immigrés (CADI), celui-ci étant conçu par le CNR comme l'organisme réunissant tous les immigrés dans la Résistance en France. Or, le CADI fut fort influencé par les communistes et même dirigé par le communiste polonais Édouard Kowalski qui exerça la fonction de son secrétaire général. C'était l'Organisation d'Aide à la Patrie (*Organizacja Pomocy Ojczyźnie*) et ensuite, depuis 1944, le Comité polonais de Libération nationale en France (*Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego we Francji*, CPLN), les mouvements communisants et ne reconnaissant pas l'autorité du gouvernement polonais de Londres, qui déjà représentèrent les immigrés polonais au sein du CADI. Enfin, le CNR accepta l'entrée de la POWN dans les rangs des FFI, au titre de l'émanation du gouvernement allié de Pologne. L'accord du mois de mai 1944 augmenta le rang de la POWN au sein de la Résistance en France, son importance étant dorénavant conçue comme égale avec le CADI, ainsi plus grande que l'importance du CPLN. Par ailleurs, l'importance de la POWN fut incomparable à celle d'autres mouvements composés des immigrés et regroupés dans le CADI. Au mois de novembre 1944, l'organe de presse de la CKW et de la POWN, « Sztandar », paru à Lens (Pas-de-Calais), déclara que « les autorités militaires françaises, anglaises et américaines » avaient confirmé que la POWN était « la plus forte organisation en France », juste après l'« Organisation de la Résistance » française (il s'agit probablement du CNR)⁴⁴¹.

⁴³⁹ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 473 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 86–89.

⁴⁴⁰ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu...*, *op. cit.*, f. 103 ; Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 468 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 133–134.

⁴⁴¹ « Ze Zjazdu CKW z Lille » [De l'Assemblée du CKW à Lille], *Sztandar*, 1944, n° 13 du mois de novembre, p. 1–2.

Au printemps 1944, les compagnies polonaises du travail, encadrés dans les GTE et constituant les « Forces armées polonaises » secrètes se transformèrent en régiments, bataillons et compagnies militaires, tous attendant le débarquement des alliés pour participer ensuite aux combats libérateurs. En même temps, toute la structure de cette armée secrète reconnut le commandement suprême du colonel Zdrojewski en tant que délégué du ministère de la Défense nationale⁴⁴². Les rangs de ces unités, composés des soldats de l'Armée polonaise en France de 1940, furent renforcés par un certain nombre des soldats de la 2^e Division polonaise, internée depuis 1940 en Suisse. Ceux-ci avaient réussi à traverser les Alpes. Tout comme par des jeunes immigrés polonais d'avant-guerre et des déserteurs polonais de la *Wehrmacht* et de l'organisation Todt. Les unités polonaises dans les rangs des FFI furent aussi créées par les détachements de la branche militaire de la POWN⁴⁴³

Tandis que le rôle du colonel Zdrojewski augmentait systématiquement, depuis 1943, et il était enfin devenu l'interlocuteur majeur représentant la Résistance polonaise en France auprès des autorités militaires de la Résistance française, la position d'Aleksander Kawalkowski s'était renforcée dans les milieux polonais depuis mai 1944, au moment où il avait été nommé délégué du gouvernement polonais de Londres pour la France. Le 5 février 1944, les deux responsables de la POWN signèrent l'ordre portant que le service dans les rangs de la POWN était égal au service dans des formations régulières de l'Armée polonaise. L'ordre fut ensuite approuvée par le ministre polonais de la Défense nationale, le général Marian Kukiel⁴⁴⁴. La raison principale de cette intervention se trouvait dans la conscience que le mot

⁴⁴² BPP, BPP 1165, Aleksander Kawalkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 48.

⁴⁴³ Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 153–154 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 43. Des bataillons des « Forces armées polonaises » ne firent pas partie des FTP-MOI, comme l'écrivent certains auteurs. Voir par exemple : Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 31.

⁴⁴⁴ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawalkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 47 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 78–79.

Enfin, le gouvernement polonais à Londres reconnut en tant que service dans l'armée régulière polonaise avec tous les droits liés à ce statut aux membres de trois organisations de la Résistance polonaise en France qui ne dépendaient ni de l'autorité militaire française entre 1939–1940 ni de l'autorité militaire britannique après juin 1940 : la POWN, le « Nurmi » et les « Forces armées polonaises » en France (1940–1944), y compris le réseau d'évacuation des soldats polonais. The National Archives, WO 315/55/33, Arrêté de la Mission de Liquidation des Forces armées polonaises – Bureau de Liquidation du Département financier sur les salaires dus aux membres de la Résistance polonaise en France, Londres, le 4 juin 1947.

Par contre, après la guerre, les autorités militaires britanniques ne reconnaissaient ni le service dans la POWN, ni dans le « Nurmi », ni dans les « Forces armées polonaises » en France entre 1940 et 1944 comme le service dans les Forces armées polonaises sous l'autorité militaire britannique, sauf si les membres de ces organisations avaient été envoyés en France pour participer à la Résistance polonaise ayant été précédemment membres des Forces armées polonaises sous l'autorité militaire britannique. The National Archives, WO 315/18/5, Memorandum : *War Office au Main Liquidation Committee of the Polish Armed Forces*, Londres, le 14 février 1948 ; *Ibidem*, Arrêté de la Mission de Liquidation des Forces armées polonaises – Bureau de Liquidation du Département financier sur les

d'ordre communiste de l'action immédiate était plus attractive que l' « attentisme » de la POWN.

Une fois les armées alliées eurent débarqué en Normandie, la Résistance polonaise en France s'activa. Initialement, la POWN envisagea, conformément à l'instruction de Londres, la mobilisation de vingt-quatre classes d'âge des ressortissants polonais en vue de la lutte (« insurrection ») contre les Allemands. Lorsqu'au mois de juillet, il était devenu clair que la France libre ne désirait pas la mobilisation générale des Français, la POWN aussi prit le chemin de l'engagement volontaire. Quelques 500 cellules, créées sur la base des anciens postes de la POWN, dont plus de 300 au Nord de la France, presque 150 au Sud et plus de 50 en Belgique, commencèrent le recrutement pour l'Armée polonaise qui ne serait accéléré qu'après la Libération⁴⁴⁵.

Quatorze compagnies polonaises et trois batteries autonomes de la POWN dans les rangs des FFI prirent part aux luttes dans le Massif central, en Provence, en Savoie et dans le Sud-Ouest (dans les départements : Côte-d'Or, Jura et Saône-et-Loire), sous le commandement suprême du lieutenant-colonel Kazimierz Gaberle. Ils constituèrent plusieurs bataillons et ensuite un régiment polonais, commandé par le colonel-lieutenant Janusz Górecki. Les unités polonaises participèrent à la libération de plusieurs villes françaises, comme Châteauroux, Poitiers, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Cosne-d'Allier⁴⁴⁶.

En revanche, les plans concernant l'opération « Bardsea » furent fort limités, faute des possibilités réelles de les réaliser sans grosses pertes humaines mais par dessus tout à la décision du SHAEF, pour des raisons opérationnels. L'action de la branche civile de la POWN se restreignit à des petites sabotages et actions de diversions au Nord de la France, les actes de diversion envisagés étant suspendus⁴⁴⁷. Or, les buts politiques de la POWN furent atteints – pendant l'insurrection à Paris, le 21 août, on réussit à gagner le bâtiments de l'Ambassade de

modifications dans le domaine des primes de démobilisation et des suppléments d'ancienneté, Londres, le 28 mai 1948.

⁴⁴⁵ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 43–44.

⁴⁴⁶ Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 47 ; Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 471 ; *Idem*, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 153–154 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 130.

Aleksander Kawałkowski écrivit en 1945 de seize compagnies (pourtant en n'énumérant que quinze) et trois « pelotons d'artillerie ». BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 52, 91–92. Sur la participation des unités polonaises des FFI d'origine POWN dans combats dans les Alpes, voir : W. Mizgier, « Jak Polacy walczyli w Alpach » [Comment les Polonais ont combattu dans les Alpes], *Nasze Sprawy*, juillet–août 1946, p. 4–5.

⁴⁴⁷ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, « Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, f. 51 ; A. Kawałkowski, « P.O.W.N. », *Syrena*, 1954, n° 330/331 du 7 août, p. 5–6. Voir aussi Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 81–82 ; Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 459 ; *Idem*, *La Présence polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 145 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 130.

Pologne et du Consulat général de Pologne d'avant-guerre. Tous les bâtiments consulaires polonais dans toute la France furent pris par la POWN⁴⁴⁸.

En outre des mouvements de la Résistance polonaise, la 1^{ère} Division blindée participa activement à la Libération du territoire français. Elle fut créée en 1942 sur la base de la 10^e Brigade de cavalerie blindée (entre autres) et commandée par le général Stanisław Maczek, le même qui en 1940 avait dirigé la 10^e Brigade lors des combats de la campagne de France. Cette 1^{ère} Division polonaise entra au sein du 2^e Corps d'armée de la 1^{ère} Armée canadienne, dans le 21^e groupe d'armées. L'effectif total de la Division polonaise fut d'environ 16 000 militaires. Le général Maczek reconnaissait l'autorité du Commandant en chef de l'Armée polonaise de Londres, restant fidèle au gouvernement polonais en exil. Ayant débarquée le 29 juillet 1944 à Arromanches et Courseulles-sur-Mer, la Division fut engagée sur le front entre Caen et Falaise, participant au mois d'août aux opérations à Falaise et à Chambois. Le bilan des batailles était la perte de 2 192 soldats et 135 officiers et la capture de 5 550 soldats et 150 officiers ennemis. La Division du général Maczek libéra les villes suivantes : Elbœuf, Buchy, Neufchâtel, Abbeville, Hesdin et Saint-Omer. Comme l'écrivit l'officier français de l'époque L'Hôpitalier : « Partout, pour éviter dégâts et pertes parmi la population civile, les têtes de pont sont établies en dehors de villes et les villes conquises par débordement sans appui de l'artillerie. Tels étaient les ordres des autorités militaires polonaises ». Le 6 septembre, La 1^{ère} Division Blindée passa en Belgique, puis aux Pays-Bas, pour se rendre à la fin de la guerre en Allemagne et participer à l'occupation de ce pays par les armées alliées dans la zone britannique⁴⁴⁹.

Une fois la majorité des territoires français libérée, la POWN révéla son activité. L'organisation appela à la reprise de la vie normale, au retour au travail et au gonflement des efforts dans la production industrielle et agricole pour les besoins de la continuation de la

⁴⁴⁸ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawalkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 50 ; Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 45 ; Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 473.

⁴⁴⁹ L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji...*, *op. cit.*, p. 157–158 ; Tadeusz A. Wysocki, *Pierwsza Polska Dywizja Pancerna, 1939–1947 : geneza i dzieje* [La Première Division blindée, 1939–1947 : la genèse et l'histoire], 2^e éd., Varsovie, Bellona, 1994, p. 71, 88, 162, 184, 216. Tadeusz Wysocki, l'auteur de la monographie de la 1^{ère} Division blindée, fut dans les années 1944–1947 chef d'État-major de la 10^e Brigade de cavalerie blindée, faisant partie de la 1^{ère} Division. Voir aussi Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 237–238 ; Karol Grünberg, « Od klęski wrześniowej i czerwcowej do wspólnego zwycięstwa, 1939–1945 » [De la défaite de septembre et de juin à la victoire commune, 1939–1945], dans Andrzej Tomczak (dir.), *Polska – Francja. Dziesięć wieków związków politycznych, kulturalnych i gospodarczych* [Pologne – France. Dix siècles des liaisons politiques, culturelles et économiques], Varsovie, Książka i Wiedza, 1983, chapitre X, p. 487–488. Karol Grünberg, spécialiste polonais de la Seconde Guerre mondiale, apporte le chiffre de 5 650 prisonniers de guerre allemands capturés par la 1^{ère} Division blindée.

guerre contre les Allemands⁴⁵⁰. Sur le territoire français, un personnage extérieur à la Résistance prit la poste d'ambassadeur de Pologne en France – Kajetan Morawski, jusqu'à ce moment-là ambassadeur de Pologne auprès du CFLN à Alger, très apprécié par les diplomates français et par le général Charles de Gaulle. Mais les responsables principaux de la POWN prirent des postes importants dans le réseau diplomatique et consulaire de Pologne en France, tout comme les anciens agents des BAP du Sud de la France, en le conservant jusqu'au 29 juin 1945, le jour où la France officiellement reconnut le gouvernement provisoire de Pologne de Varsovie, dominé par les communistes (cette reconnaissance étant égale à la fin de la reconnaissance du gouvernement polonais de Londres).

En ce qui concerne les unités polonaises de la POWN, y compris ceux relevant des anciens GTE polonais, combattant dans les combats libérateurs contre les Allemands dans les rangs des FFI, une partie de leurs membres passa – immédiatement après la Libération – par la frontière méridionale de la France en Italie où ces soldats rejoignirent les rangs du 2^e Corps polonais du général Władysław Anders⁴⁵¹. En général, tous les soldats des unités polonaises des FFI relevant du gouvernement polonais de Londres passèrent dans l'Armée polonaise, à nouveau recrée à l'Ouest pour participer dans la dernière étape de la guerre contre l'Allemagne nazie⁴⁵².

La POWN fut reconnue par les autorités françaises comme l'organisation de la Résistance intérieure sur le territoire français par le décret du 9 juillet 1948, paru dans le « Journal Officiel » du 13 juillet de la même année⁴⁵³.

⁴⁵⁰ Polish Library – P.O.S.K. à Londres, 243/RPS/5c, Élaboration sur l'activité de la POWN en France et en Belgique, [s. l. et d.].

⁴⁵¹ Par exemple, au mois d'octobre 1944, environ 3 000 Polonais des « maquis », soumis aux ordres du colonel Zdrojewski et du lieutenant-colonel Gaberle, furent concentrés près de Marseille et ils attendirent leur embarquement à un navire vers l'Italie. The National Archives, WO 204/5701, Mémoire pour le colonel Haley, Delta Base Section, [France], le 16 octobre 1944.

⁴⁵² Sur l'engagement des Polonais de France dans cette nouvelle armée polonaise qui finalement ne put pas participer activement dans la dernière étape de la Seconde Guerre mondiale, voir chapitre IV.2.1.

⁴⁵³ BDIC, O pièce 26364, Aleksander Kawałkowski, « La Résistance polonaise en France en 1941–1944... », *op. cit.*, p. 29.

4.2. Les communistes polonais dans la Résistance

En outre d'une résistance polonaise relevant des autorités polonaises de Londres, il y avait sur le territoire français dans les années des hostilités une résistance tout à fait distincte à caractère communiste et communisante. Le fait que les mouvements clandestins appartenant à cette catégorie ne reconnaissaient pas l'autorité du gouvernement polonais en exil (ou subordonnaient leur attitude envers ce gouvernement aux directives politiques du centre mondiale du mouvement communiste à Moscou, c'est-à-dire à l'attitude de l'Union Soviétique) détermina les deux orientations de la Résistance polonaise en France qui ne collaboraient pas et même combattaient sur le plan politique l'une contre l'autre.

Le Parti communiste français (PCF) était entré en clandestinité encore avant la campagne de France de 1940, ayant été interdit par le gouvernement français à partir du 26 septembre 1939 du fait du pacte germano-soviétique Ribbentrop-Molotov du 23 août de la même année. Le PCF conçut les hostilités déclenchés le 3 septembre comme une « guerre impérialiste » où les deux parties belligérantes étaient hostiles aux intérêts de la classe ouvrière mondiale. Après l'armistice, les « groupes de langue » (sections) polonais de la Main-d'Œuvre immigrée (MOI – structure autonome composé des immigrés de toutes les nationalités étrangères au sein du PCF), furent secrètement recréés à Paris. Contrairement à une résistance d'obédience « londonienne », les communistes polonais commencèrent leur action clandestine en zone occupée. C'était donc dès le début l'action parmi les travailleurs polonais, au sein d'une communauté polonaise établie en France depuis l'entre-deux-guerres, et non parmi les réfugiés polonais des années 1939–1940. Ce qui ne veut guère dire que les influences des communistes étaient très importantes parmi les travailleurs polonais du Nord et du Pas-de-Calais. Tout au contraire, là-bas se trouvait justement le noyau d'une Résistance d'obédience « londonienne » mais la POWN n'allait s'implanter qu'au début de l'année 1943.

Des cellules de base, « trios » composaient un « quartier », plusieurs quartiers faisaient un « secteur », quelques secteurs constituaient une « région ». Des régions formaient une « zone ». Il y avait deux zones dans la structure de la MOI : septentrionale et méridionale. Chaque échelon de la hiérarchie fut dirigé par trois personnes – un « trio ». La composition de la direction centrale du « groupe de langue » polonais de la MOI subissait des changements. Parmi ses membres se trouvaient Franciszek Sobecki, Bolesław Maślankiewicz, Jan Rutkowski, Stefan Franciszczak, Rudolf Larysz, Stanisław Kuc et Roman Kornecki. Sobecki

devint le premier secrétaire du « trio » dirigeant de la section polonaise à Paris⁴⁵⁴. Le développement de l'activité clandestine des communistes polonais fut entravé par de grosses pertes humaines que le Parti communiste polonais (*Komunistyczna Partia Polski*) d'avant-guerre avait subies dans la période de la « Grande Terreur » stalinienne des années 1937–1938. En plus, une partie considérable des anciens des BI d'Espagne fut internée par des autorités françaises encore avant la campagne de 1940⁴⁵⁵. Les problèmes de cadre parmi les communistes avaient encore deux sources : d'un côté ils n'avaient jamais été auparavant trop nombreux, de l'autre côté bien des communistes polonais ne voulaient pas s'engager dans l'action active pendant que l'Union Soviétique collaborait avec l'Allemagne nazie. Néanmoins, l'action fut déjà déclenchée avant l'été 1941, même si elle allait être évidemment accélérée après l'agression allemande contre l'Union Soviétique⁴⁵⁶. À l'époque où la foi communiste égalait à la raison d'État de l'Union soviétique, il était évident que des dirigeants et militants de la MOI devaient être « associés au fonctionnement des services soviétiques »⁴⁵⁷.

Il faut nous arrêter pour une explication cardinale. Les auteurs de l'ouvrage classique concernant la Résistance communiste des immigrés en France, titré *Le Sang de l'étranger*, paru en 1989, partagent de façon stricte la section polonaise de la MOI, dont la direction parisienne aurait été composée « de jeunes ouvriers mineurs du Nord-Pas-de-Calais, politiquement inexpérimentés » de la section juive distincte⁴⁵⁸. L'explication est d'autant plus pertinente que les membres des sections (« groupes de langue ») respectives « ne se côtoient pas », chaque section restant fort indépendante l'une de l'autre⁴⁵⁹. En effet, les sources polonaises, y compris des témoignages des intéressés, montrent que les Juifs polonais participèrent activement à la section polonaise de la MOI, y compris ceux les plus éminents de la direction centrale de la MOI, comme Ludwik Gronowski, Édouard Kowalski, Joseph Epstein, Jacques Kaminski et Adam Rayski. Tous les quatre ne sont associés dans l'ouvrage susmentionné qu'à la sous-section, puis section juive de la MOI⁴⁶⁰.

⁴⁵⁴ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 469–470 ; Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 102 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁵⁵ Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 441.

⁴⁵⁶ Jan Gruszyński a même écrit que les communistes polonais n'avaient pas commencé à collaborer avec leurs camarades français que dès 1941, la thèse étant vraie pour de nombreux membres de la Partti communiste polonais d'avant-guerre et des « groupes de langue » polonais de la MOI. Jan Gruszyński, « Integracja emigracji polskiej ze społeczeństwem francuskim w latach 1919–1975 » [L'Intégration de l'émigration polonaise à la société française dans les années 1919–1975], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań...*, *op. cit.*, p. 572.

⁴⁵⁷ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 186.

⁴⁵⁸ *Ibidem*, p. 48.

⁴⁵⁹ *Ibidem*, p. 90.

⁴⁶⁰ *Ibidem*, p. 78, 278.

Ludwik (Louis) Gronowski était ancien responsable de la sous-section juive de la MOI et, depuis 1938, se trouvait placé à la tête de toute la MOI⁴⁶¹. Mais il était aussi volontaire pour l'Armée polonaise en France (bien qu'il avait été reformé pour des raisons médicales) et ensuite inspirateur de la reconstitution de la section polonaise de la MOI⁴⁶². Les auteurs de l'ouvrage cité, en apportant l'information sur l'aventure de Gronowski avec l'Armée polonaise en France, n'écrivent rien de son engagement au sein de la section polonaise. En revanche, il y a une information que Gronowski se mit « en rapport avec les Polonais », dont l'un, Bolesław Maślankiewicz s'est ensuite chargé « de recréer une section polonaise »⁴⁶³. Après la Libération, Gronowski allait retourner en Pologne pour y participer dans la construction du régime communiste. En bref, Ludwik Gronowski doit être compté parmi les membres de la Résistance polonaise en France⁴⁶⁴.

De même, l'autre membre du « trio » central de la MOI, Jacques Kaminski, tout comme Édouard Kowalski, secrétaire général du CADI et Adam Rayski, responsable national de la MOI depuis 1941. Rayski s'engagea même dans l'Armée polonaise en 1940. Ils retournèrent ensuite tous en Pologne au lendemain de la Libération pour y construire la démocratie populaire⁴⁶⁵. Joseph Epstein (Józef Epsztein), commandant des FTP-MOI de la région parisienne était aussi Polonais⁴⁶⁶. C'est vrai que leurs tâches majeures furent liées à la section juive de la MOI et à l'organisation de la Résistance juive en France (en outre de la direction centrale de la MOI), mais ils font aussi partie de l'histoire de la Résistance polonaise en France.

Parmi les membres polonais de la MOI, notamment dans la direction des unités chargées des missions à caractère militaire, se trouva un nombre important d'anciens de la 13^e BI « Dąbrowski ». En effet, les Polonais avaient constitué plus de 14 % de tous les volontaires pour les BI durant la guerre civile en Espagne, leur effectif comptant 5 000 hommes pendant deux ans des luttes, dont 3 000 issus de l'immigration demeurant en France. Presque la moitié d'entre eux étaient Juifs⁴⁶⁷. Les anciens des BI dans les rangs de la MOI étaient déjà préparés

⁴⁶¹ *Ibidem*, p. 52.

⁴⁶² Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 470 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁶³ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, p. 67, 102.

⁴⁶⁴ Ludwik Gronowski, *Polacy we francuskim ruchu oporu* [Les Polonais dans la Résistance française], Varsovie, Prasa Wojskowa, 1950, 52 p. Ses mémoires personnelles concernant l'activité dans le mouvement communiste sont déposées dans les Archives des Actes nouveaux à Varsovie – Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 101 (réf. 24).

⁴⁶⁵ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 67, 414.

⁴⁶⁶ Gaston Laroche, *On les nommait des étrangers. Les immigrés dans la Résistance*, Paris, Éditeurs français réunis, 1965, p. 93–94 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 25.

⁴⁶⁷ Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej...*, *op. cit.*, p. 121 ; Ludwik Gronowski, *Polacy we francuskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 11 ; Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji : przyczynek do dziejów PPR we Francji » [De l'activité des communistes polonais en France :

aux actions de la Résistance active et bien instruits dans l'usage des armes. Ils participaient activement dans l'Organisation spéciale de Combat, une branche quasi-militaire créée en automne 1940, et au sein des Bataillons de la Jeunesse⁴⁶⁸. Les Polonais étaient au premier rang parmi les étrangers arrêtés en tant que « terroristes » entre juin 1941 et février 1942, dont la majorité dans les deux départements septentrionaux⁴⁶⁹.

Au mois de mai 1941, les communistes déchaînèrent la grève générale d'environ 100 000 mineurs des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Celle-ci dura jusqu'au mois suivant. La participation des Polonais y fut tellement retentissante qu'elle fait partie de presque tous les récits et textes concernant cet événement. Or, c'étaient les communistes polonais, Rudolf Larysz et Jan Rutkowski, qui se trouvèrent parmi les organisateurs principaux de la grève⁴⁷⁰.

Un moment décisif pour la Résistance communiste fut constitué par l'agression allemande contre l'Union Soviétique, au mois de juin 1941. Jusqu'à ce moment-là, la position des communistes en France avait été délicate, encore plus celle des communistes polonais. Pour ne rien dire des communistes polonais juifs. Dès le traité Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939, l'Allemagne nazie avait cessé d'être conçue par Moscou comme l'ennemi majeur de la classe ouvrière. Cependant, les Allemands allaient bientôt vaincre et ensuite occuper la Pologne, à l'exception du territoire annexé par d'autres voisins de Pologne, y compris l'Union Soviétique à l'Est (par ailleurs cette dernière annexion était acceptée par les communistes polonais pour des raisons idéologiques). Au fur et à mesure que l'occupation allemande des territoires polonais devenait de plus en plus dure pour tous les Polonais et particulièrement le sort de la population juive polonaise de plus en plus pénible, les communistes polonais en France furent plongés de plus en plus dans l'apathie et dans la résignation. Toutefois, ils se forçaient d'accepter la « raison d'État » de l'Union Soviétique, en attendant le moment inévitable de la confrontation entre les deux puissances, communiste et fasciste.

En 1942, la direction du PCF décida de créer sur la base de l'Organisation spéciale de Combat et des Bataillons de la Jeunesse une nouvelle organisation centralisée de la résistance

contribution à l'histoire du Parti ouvrier polonais (PPR) en France], *Nowe Drogi*, 1962, n° 2, p. 44 ; Marek J. Chodakiewicz, *Zgrabiona pamięć : Wojna w Hiszpanii, 1936–1939* [Une mémoire usurpée : La guerre en Espagne, 1936–1939], Varsovie, Fronda, 1997, p. 91–92. L'ancienne littérature française sur les BI a surestimé le pourcentage des Juifs dans l'effectif total des volontaires polonais, parfois on a même écrit que les Juifs avaient constitué « une large majorité » des engagés polonais. Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁶⁸ *Ibidem*, p. 122 ; Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 109 (réf. 34) ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁶⁹ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 127.

⁴⁷⁰ Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 20 ; Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji... », *op. cit.*, p. 46–47 ; Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 442–443 ; Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 470.

armée communiste – les Franc-Tireurs et Partisans français (FTP) et sa branche composée des immigrés – FTP-MOI. Le commandement suprême des FTP fut confié à Charles Tillon⁴⁷¹. À la tête de toute l'organisation des FTP-MOI fut placé l'Italien Illo Barontini, puis dès l'été 1943 le Croate Ljubomir Ilic⁴⁷² (qui serait en 1944 le seul étranger en grade de général des FTP). Bien que les FTP-MOI aient été subordonnés sur le plan politique aux idées communistes leurs rangs étaient rejoints aussi par des non-communistes, notamment des membres de la CGT d'avant-guerre.

Des unités polonaises, créées encore en 1941 dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, se mirent en actions de diversion et de sabotage, notamment contre les objets de l'infrastructure ferroviaire. Entre 1942 et 1943, des unités de combats polonaises des FTP-MOI apparurent au Sud de la France⁴⁷³. Le mot d'ordre de l'action immédiate, sans tenir compte du danger des représailles allemandes attirait de nombreux immigrés polonais, désireux de venger l'occupation de leur deux pays, la Pologne et de la France. Le déclenchement de l'activité des unités polonaises coïncida avec le début des déportations des immigrés polonais pour des travaux en Allemagne⁴⁷⁴. Néanmoins, les cadres des FTP-MOI subissaient de nombreuses arrestations. Par exemple, dans le Nord entre 1942 et 1943, les effectifs tombèrent de moitié⁴⁷⁵. L'autre raison de cet état de fait était le passage clandestin d'un certain nombre de responsables communistes polonais de France aux territoires polonais occupés par les Allemands. Ceux-ci furent chargés de renforcer les cadres du Parti ouvrier polonais (*Polska Partia Robotnicza*, PPR) et sa branche militaire, la Garde populaire (*Gwardia Ludowa*), en voie de constitution à l'époque⁴⁷⁶. Il y avait même des périodes pendant lesquelles les postes dans des « trios » régionaux de la MOI furent vidés, y compris dans les « régions » du Nord et du Pas-de-Calais. Ces problèmes furent surmontés au cours de la seconde moitié de 1943, quand les unités polonaises des FTP-MOI virent leur autonomie élargie par la suppression de leur surveillance par un commandant français des FTP⁴⁷⁷. Des unités polonaises, au Nord et à l'Est de la France, étaient chargées par la direction des FTP de l'action parmi les prisonniers de guerre soviétiques amenés en France pour des travaux dans les mines ou dans les villages. Grâce à la

⁴⁷¹ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 144–145.

⁴⁷² Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 21.

⁴⁷³ Gaston Laroche, *On les nommait des étrangers...*, *op. cit.*, p. 170–176 ; Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 470.

⁴⁷⁴ Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji... », *op. cit.*, p. 49.

⁴⁷⁵ Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 445.

⁴⁷⁶ Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji... », *op. cit.*, p. 48. Le PPR, créé en 1942, remplaça l'ancien Parti communiste polonais, dissous par Staline en 1938. Demeurant d'obédience communiste, les communistes polonais renoncèrent au mot « communiste » dans le nouveau nom du parti pour ne pas indisposer de larges parties de la population polonaise.

⁴⁷⁷ Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 450.

connaissance de la langue russe et d'autre part de celle française, les Polonais facilitèrent des évasions et aidèrent les ressortissants soviétiques libérés à nouer des contacts avec les FTPF et le PCF⁴⁷⁸.

Au début de 1944, l'effectif total des « groupes de langue » polonais de la MOI comptait environ 1 370 membres. Au lendemain de la Libération (en septembre), le chiffre passa à environ 2 500, selon des rapports de la direction de la section polonaise⁴⁷⁹.

Parfois, des Polonais commandèrent des détachements plurinationaux. C'était le cas de la 35^e Brigade des FTP-MOI, opérant dans le Sud-Ouest et commandée respectivement par Jan Gerhard et Marcel Langer. Elle était composée d'Italiens, de Polonais, d'Espagnols, d'Allemands, de Juifs étrangers et même de Français⁴⁸⁰. Mais plus fréquemment, les Polonais participaient à des détachements français des FTPF ou à ceux dominés par une autre nationalité étrangère. Le plus retentissant était le cas du groupe FTP-MOI dirigé par l'Arménien Missak Manouchian. Ce détachement plurinational, relevant de l'Organisation spéciale du Combat, opéra dans la région parisienne jusqu'à l'arrestation et l'assassinat de ses 23 membres à la suite du verdict de la Cour martiale allemande de Paris du mois de février 1944. Parmi eux se trouvèrent six Polonais et un apatride d'origine polonaise, dont six Juifs et trois anciens des BI⁴⁸¹.

L'entrée des communistes au sein du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1943 contribua au changement de leur tactique et de leur langage. Cette évolution toucha aussi les communistes polonais en France. Au Sud de la France fut créée l'organisation politique clandestine, l'Organisation d'Aide à la Patrie (*Organizacja Pomocy Ojczyźnie*, OPO), étendue au Nord. Les femmes furent réunies au sein de l'Union de Femmes polonaises « Maria Konopnicka » (*Związek Kobiet Polskich im. Marii Konopnickiej*)⁴⁸², tandis que la jeunesse alimentait l'Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald » (*Związek Młodzieży Polskiej „Grunwald”*). Ces trois associations entrèrent ensuite au sein du Comité polonais de Libération nationale en France (CPLN), créé au mois d'avril 1944 dans le Pas-de-Calais en tant que la représentation politique des immigrés polonais de gauche ne reconnaissant pas le

⁴⁷⁸ *Ibidem*, p. 445 ; Gaston Laroche, *On les nommait des étrangers...*, *op. cit.*, p. 172.

⁴⁷⁹ Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 143.

⁴⁸⁰ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 49 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁸¹ Gaston Laroche, *On les nommait des étrangers...*, *op. cit.*, p. 34, 44–46. Ludwik Gronowski écrivit erronément dans son esquisse de 1950 de 24 assassinés, dont trois Polonais : Ludwik Gronowski, *Polacy we francuskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 37.

⁴⁸² L'Union « Konopnicka » fut créé en 1944, sur la base des sections féminines de l'OPO : Anna Nowakowska-Wierzchoś, « „Praca polityczna” Polskiej Partii Robotniczej – oddział we Francji w środowisku polskich emigrantek w 1946 r. » [Le « Travail politique » du Parti ouvrier polonais – Section en France dans le milieu des femmes immigrées polonaises en 1946], *Teki Archiwalne*, 2011, vol. 11, p. 303.

gouvernement polonais de Londres. Des comités locaux furent également créés. Les dénominations « patriotiques » de toutes ces organisations montraient clairement que les communistes étaient déjà entrés dans le temps des « fronts nationaux », en rejetant leurs « sectarisme » préalable – ce qui était commun à l'époque à tout le camp communiste européen. À l'été 1943, le nouveau mot d'ordre apparut dans la presse clandestine polonaise d'obédience communiste : « La bataille pour la France est aussi la bataille pour la Pologne »⁴⁸³. L'importance de la structure politique de la MOI diminua ainsi, l'organisme devenant le lieu de coordination de divers comités nationaux. Bientôt, la MOI allait mettre en place le Comité d'Action et de Défense des Immigrés (CADI) qui représenterait tous les mouvements de la Résistance des immigrés de gauche au sein du CNR. Le CADI se disait représenter tous les immigrés désirant demeurer en France et combattre pour sa cause, ce qui constituait par dessus tout l'allusion à la POWN et son attitude polonocentriste⁴⁸⁴.

Dès que la gauche communiste et communiste polonaise eut pris le pouvoir sur les territoires polonais libérés par l'Armée rouge, en créant un comité quasi-gouvernemental nommé le CPLN dont le siège était à Lublin, en juillet 1944, le CPLN en France reconnut son autorité suprême⁴⁸⁵. Même si les organisations faisant partie du CPLN en France n'étaient pas très nombreuses, le poids de leur propagande était important, notamment grâce au soutien du PCF dont elles jouissaient. De même, les unités polonaises des FTP-MOI, et non la POWN, avaient la faveur des maquis français. Le Comité faisait parti du CADI et ainsi du CNR, à côté des organisations communistes des immigrés italiens, espagnols, tchécoslovaques, russes, ukrainiens, hongrois, arméniens, roumains et juifs (ceux réunis indépendamment de leur nationalité juridique dans le Comité d'Unité et de Défense juive)⁴⁸⁶. Le CPLN, contrairement aux structures de la POWN ou du CKW, entra au sein des Comités départementaux de Libération, représentant la branche civile de la Résistance française.

En général, les Polonais au Nord restaient fidèle dans leur majorité aux autorités de Londres et s'approchaient plutôt à la ligne de la POWN. Au Sud de la France, les influences londoniennes étaient aussi dominantes, même si les communistes étaient relativement forts parmi les ouvriers de l'ancienne immigration. En revanche, une orientation communiste forte

⁴⁸³ Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 311.

⁴⁸⁴ *Ibidem*, p. 402–403.

⁴⁸⁵ Déclaration du CPLN en France à l'occasion de la création du CPLN en Pologne, [Nord de la France], le 30 juillet 1944, dans « Grupy polskie Francuskiej Partii Komunistycznej podczas okupacji hitlerowskiej. Materiały programowe, VIII 1941–VIII 1944 » [Les Groupes polonais du Parti communiste français pendant l'occupation hitlérienne. Documents de programme, août 1941–août 1944], Kazimiera Maj (réd.), *Archiwum Ruchu Robotniczego*, 1973, vol. 1^{er}, p. 336–338.

⁴⁸⁶ Voir : Appel du CADI aux immigrés en France du mois d'août 1944, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 282.

dominait à Paris et dans toute l'ancienne circonscription consulaire parisienne, notamment grâce aux appels au combat immédiat⁴⁸⁷. L'action des communistes polonais à Paris fut animée par Mieczysław Bibrowski qui, depuis 1943, coordonnait l'activité de l'intelligentsia de gauche et de la presse clandestine communiste⁴⁸⁸. Les communistes polonais publièrent leur journal « Niepodległość » (L'Indépendance).

Au tournant des années 1943 et 1944, les communistes français changèrent leur stratégie, en se dirigeant vers l'action militaire au sein des maquis et en dépassant les actions de sabotage et de diversion dominantes jusqu'à ce moment-là. Comme toute l'organisation des FTPF, les Polonais des FTP-MOI devinrent dès le début de 1944 membres des FFI. Suivant la disposition générale du PCF, la section polonaise de la MOI appela en février 1944 à la création de la Milice patriotique polonaise (MPP) dans des usines, dans des mines et dans des colonies polonaises⁴⁸⁹.

Après le débarquement des alliés en Normandie, les unités polonaises des FTP-MOI se mirent en combat contre les Allemands. Le jour suivant, le CPLN appela à la mobilisation générale dans les rangs de la MPP et aux grèves des mineurs dans le Bassin du Nord et du Pas-de-Calais⁴⁹⁰. Plusieurs unités indépendantes polonaises des FTP-MOI participèrent aux combats ouverts, notamment les suivantes : le détachement du capitaine des FFI Roman Piotrowski « Maurice » dans le Tarn (dans le bassin de Carmaux) ; l'unité « Adam Mickiewicz » à Montceau-les-Mines ; l'unité « Tadeusz Kościuszko » et le bataillon « Étienne » commandé par le capitaine S. Godlewski dans le région de Saint-Étienne ; le bataillon « Henryk Dąbrowski » près de Lyon ; le bataillon polono-soviétique « Stalingrad » dirigé par Bolesław Maślankiewicz (avec l'apport des prisonniers de guerre soviétiques évadés)⁴⁹¹. La compagnie « Stanisław Kubacki »⁴⁹² participa au soulèvement de Paris. En ce qui concerne le Nord de la France, de grands résultats furent atteints par la mobilisation de la

⁴⁸⁷ BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 8 ; Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość... », *op. cit.*, p. 68.

⁴⁸⁸ Karol Grünberg, « Od kłęski wrześniowej i czerwcowej... », *op. cit.*, p. 489.

⁴⁸⁹ Circulaire de la direction du groupe de langue polonais de la MOI portant la création de la Milice patriotique polonaise, [Sud de la France], février 1944, dans « Grupy polskie Francuskiej Partii Komunistycznej... », *op. cit.*, p. 318–319.

⁴⁹⁰ Appel du CPLN à la mobilisation des immigrés polonais au combat commun avec les Français contre l'ennemi allemand, [s.l.], juin 1944, dans « Grupy polskie Francuskiej Partii Komunistycznej... », *op. cit.*, p. 333.

⁴⁹¹ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 471–473 ; Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 454 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 136–137. Voir aussi Louis Petit [Ludwik Gronowski], *Le Problème des immigrés...*, *op. cit.*, p. 30–31.

⁴⁹² Stanisław Kubacki était immigré polonais vivant en France, ouvrier mouleur de profession, ancien des BI en Espagne, puis militant de la MOI dans la région parisienne, membre du groupe de Manouchian, assassiné par les Allemands à la suite du procès de ce groupe en 1944. Gaston Laroche, *On les nommait des étrangers...*, *op. cit.*, p. 75–76 ; Seweryn Ajzner, *Madryt – Saragossa* [Madrid – Saragosse], Varsovie, Książka i Wiedza, 1961, p. 236. (réf. 37).

MPP qui participa ensuite à la libération de Lille et de Valenciennes. Au total, furent créés six régiments de la MPP comptant à peu près 9 000 membres. Les unités polonaises furent rejointes par des déserteurs polonais de la *Wehrmacht* et de l'organisation Todt, souvent par des groupes entiers. Au fur et à mesure que les Alliés avançaient, les responsables communistes polonais déclenchaient des grèves dans le Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, qui furent protégées par la MPP.

Cependant, une partie importante des maquisards communistes polonais des FFI combattirent au sein des unités françaises des FTPF. Dans la zone frontalière, environ 500 Polonais firent partie des FTPF et d'autres unités des FFI. 1 500 personnes rejoignirent la MPP. Il faut avouer que les Ukrainiens polonais, tout comme la majorité des Juifs polonais, préférèrent appartenir aux unités françaises des FTPF qu'aux détachements polonais des FTP-MOI⁴⁹³.

*

Au sommet des combats libérateurs contre l'occupant, à l'été 1944, environ 41 000 Polonais y participèrent, avec une arme aux mains. Au moins 15 000 d'entre eux faisaient partie des unités des FTP-MOI et 10 000 de la Milice patriotique polonaise, tandis qu'environ 16 000 dans les rangs des compagnies relevaient de la POWN. Quelques 9 000 ressortissants polonais appartinrent aux unités françaises de combat. Au total, environ 50 000 Polonais combattirent durant l'été de l'année 1944 contre les Allemands sur le sol français. 5 000 y trouvèrent la mort. Les pertes polonaises constituaient 15 % de toutes les pertes humaines de la Résistance en France. D'autre part, plusieurs milliers de Polonais furent arrêtés, dont un nombre considérable fut déporté dans les camps de concentration en Allemagne nazie⁴⁹⁴.

⁴⁹³ Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 131.

⁴⁹⁴ Marian Zgórnjak, « La Résistance polonaise en France... », *op. cit.*, p. 473 ; Mémoire du CPLN en France au CPLN en Pologne sur l'émigration polonaise en France et son potentiel militaire, Paris, décembre 1944, dans « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji, 1941–1945 » [Documents pour l'histoire des formations militaires démocratiques polonaises en France, 1941–1945], Wincenty Romanowski, Mieczysław Wrzosek (réd.), *Polska Ludowa. Materiały i Studia*, 1966, vol. 5, p. 198 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, *op. cit.*, p. 138 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 51–52.

D'après le CPLN, lui-même, plus de 20 000 Polonais issus des FTPF ou de la MPP avaient combattu dans les rangs des FFI, dont 9 000 originaires de la communauté polonaise du Nord et du Pas-de-Calais. *Comité polonais de Libération nationale en France. Service de documentation*, 1944, n° 1^{er} du mois d'octobre, p. 2.

Mieczysław Bibrowski, président du Club de l'Intelligentsia travaillant polonaise de Paris et chef d'un détachement de la MPP lors du soulèvement de la capitale, estima l'effectif des Polonais combattant pour la libération de la France sous l'égide du CPLN à 15–20 000. BPP, BPP 1201/II, Mieczysław Bibrowski, *Polacy w powstaniu paryskim* [Les Polonais dans le soulèvement de Paris], coupure de presse, [s.d.], f. 202.

Pendant toute la Seconde Guerre mondiale, environ 150 000 Polonais de France passèrent ou collaborèrent avec au moins un mouvement de la Résistance sur le territoire français. Les mouvements de la Résistance polonaise éditèrent ainsi 45 titres de périodiques clandestins de diverses orientations politiques⁴⁹⁵.

La Résistance polonaise en France fut activement rejointe aussi par des femmes. Elles portèrent l'aide aux soldats de l'Armée polonaise de 1939–1940, y compris aux prisonniers de guerre évadés des camps allemands de la zone occupée, mais aussi des déserteurs polonais de la *Wehrmacht*. D'autres, en tant que marraines, correspondirent avec ceux détenus par l'occupant. L'apport des femmes polonaises fut également très significatif dans l'enseignement polonais et dans l'alimentation des enfants polonais. Les femmes polonaises participèrent aux manifestations de solidarité avec les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais lors de la grève de mai et juin 1941. Elles ne permirent pas aux briseurs de grèves, dits « jaunes », d'accéder aux mines. Les Polonaises participèrent à la POWN, faisant partie du service féminin et du réseau de liaison⁴⁹⁶. L'importance de cette dernière tâche – effectuée très souvent par des femmes – fut une clé, bien que la fonction d'agent de liaison ne soit pas favorisée dans les documents et récits de l'époque, produits presque exclusivement par des hommes. Comme l'écrit Janine Ponty, « les Allemands se méfiaient moins de filles à bicyclette qui, dans leur panier à provisions amarré sur le porte-bagages, transportaient des messages ou des armes, de jeunes femmes munies d'un seul sac à main »⁴⁹⁷. Pourtant, certaines femmes payèrent l'addition comparable à des héros masculins mieux connus. C'est par exemple le cas de Helena Kalinowska dont le parcours dans la Résistance a été raconté par Janine Ponty. Épouse de Piotr Kalinowski, adjoint du chef suprême de la POWN, engagée, elle-même, dans le réseau « F-2 » en tant qu'agent de liaison, elle fut arrêtée par la Gestapo en mars 1943 et ensuite déportée dans les camps de concentration allemands de Ravensbrück, Hanovre, enfin Bergen-Belsen⁴⁹⁸.

⁴⁹⁵ Jan Zamojski, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 155 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁹⁶ Katarzyna Konopczyńska, « Akcja kobieca » [L'action des femmes], *Polonia Zagraniczna* [Polonia de l'étranger : Bulletin d'organisation de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger], 1946, n° 30 du 15 décembre ; Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji... », *op. cit.*, p. 47 ; Karol Grünberg, « Od klęski wrześniowej i czerwcowej... », *op. cit.*, p. 485.

⁴⁹⁷ Cité d'après Janine Ponty, « L'Apport des témoignages à l'histoire de la Résistance polonaise en France : F2 et POWN », *Revue des études slaves*, 2004, vol. 75, n° 2, p. 304.

⁴⁹⁸ *Ibidem*.

Conclusion

La présence des Polonais sur le territoire français commença au XIX^e siècle, avec la « Grande Émigration », composés des réfugiés fuyant les répressions du tzar après l'insurrection polonaise de 1830. Jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, l'immigration polonaise en France avait un caractère majoritairement politique. Au cours de dernières années avant la Grande Guerre, les premiers ouvriers agricoles et mineurs polonais arrivèrent en France, encore sur des initiatives privées.

La période de l'entre-deux-guerres contribua au grand afflux des travailleurs polonais qui était encadré par la convention franco-polonaise de 1919. Cette immigration de masse changea profondément le type de la communauté polonaise en population à caractère fort ouvrier. Selon les recensements généraux de la population en France, le nombre de ressortissants polonais était de 45 766 en 1921, de 309 312 en 1926, et de 507 811 en 1931. Après les « années noires » de la crise économique, l'effectif des Polonais était de 422 694 en 1936, ce qui constituait 19,2 % de tous les étrangers en France. D'après des estimations variables, le nombre de Polonais résidant en France en 1939 était entre 480 000 à 510 000.

Au cours des hostilités, les sentiments nationaux polonais parmi les anciens immigrés se renforcèrent tout en évoluant. Le facteur folklorique de leur patriotisme fut repoussé à l'arrière, celui de la lutte contre l'ennemi commun de la France et de la Pologne devenant prépondérant. La résistance civile et la lutte armée des Polonais contre les Allemands étant connue au sein de la communauté polonaise en France, c'était ainsi que la fierté d'être Polonais, jusqu'à ce moment-là rarement exprimée, apparut chez les immigrés polonais.

Indépendamment de leurs opinions politiques, il faut constater que les immigrés polonais en France, dans leur ensemble, sortirent de la période des hostilités avec des complexes envers la société française bien réduits. À la fois, leur intégration à la société française avançait par rapport à l'entre-deux-guerres et ce processus fut même accéléré par les faits de la guerre, de l'occupation et de la Résistance de certains d'entre eux – tous ces faits ayant été communément vécus.

En général, les chercheurs sont d'accord pour dire que la Seconde Guerre mondiale contribua au rapprochement entre les Polonais en France et les Français. En effet, un sort

commun rapprocha les immigrés polonais de la société française au cours des années des hostilités. Néanmoins, on peut trouver des voix contraires. Il semble que l'activité clandestine au sein d'une résistance communiste donna en général plus d'occasions aux immigrés polonais des contacts courants avec les Français, même s'il n'est pas insignifiant qu'il s'agissait par dessus tout des contacts entre les gens partageant un socle d'idées radicales communes. Il ne faut pas non plus oublier le cas analogue du réseau commun polono-français « F-2 », dont les initiateurs polonais, officiers de grade fidèles au gouvernement polonais en exil, furent rejoints par de nombreux Français. C'est pourquoi on ne peut pas suivre la narration classique communiste selon laquelle seulement les organisations communistes ou communisantes réalisaient, c'est-à-dire entreprirent consciemment, la tâche de réunir les étrangers et les nationaux dans la lutte contre l'ennemi commun. D'autant plus que la participation des immigrés polonais dans telle ou telle organisation de la Résistance était souvent sans aucun motif politique ni idéologique. C'était notamment le cas des Polonais résidant hors des colonies principales du Nord et du Pas-de-Calais.

La participation des Polonais à une résistance commune, à côté des Français, semblait être liée à leur niveau de l'intégration à la société française⁴⁹⁹. Cela veut dire que c'étaient généralement les anciens immigrés qui firent partie des organisations polono-françaises ou françaises de la Résistance, avec l'exception de la coopération secrète entre les officiers de deux nationalités. Cependant, ce facteur de l'ancienneté ne joua pas comme une règle universelle – 95 % membres de la POWN se recrutaient des travailleurs venus en France avant les hostilités.

Il est vrai que dans le cas de la POWN, notamment avant le soulèvement de l'été 1944, les motifs patriotiques strictement polonais étaient dominants. L'historien Roman Buczek, lui-même exilé polonais d'orientation « pro-londonienne », écrivit même que la « force morale » de la communauté polonaise des départements septentrionaux avait eu sa source dans leur « ressentiment envers les Français » („*niechęć do Francuzów*”), à côté du patriotisme profond et de la fidélité au gouvernement légal. Buczek continua dans la phrase suivante : « ces circonstances causaient que la particularité rigoureuse de la « Monika » [POWN] jouissait [parmi les Polonais] d'une faveur plus grande que l'idée de la coopération avec les Français »⁵⁰⁰. C'étaient donc la pratique, la fraternité d'armes, et non quelque idée consciente, qui contribuèrent au rapprochement entre ces immigrés et la population française⁵⁰¹. En tout

⁴⁹⁹ Maryse Tripier, *L'Immigration dans la classe ouvrière...*, *op. cit.*, p. 59.

⁵⁰⁰ Roman Buczek, « *Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość...* », *op. cit.*, p. 71 ; traduction par P.S.

⁵⁰¹ Joël Michel, « *II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia...* », *op. cit.*, p. 585.

état de cause, l'objectif commun de la lutte contre l'ennemi unifiait aussi les Polonais de la POWN à la Résistance française.

CHAPITRE III

La situation et les changements au sein de l'immigration polonaise d'avant-guerre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

1. La caractéristique de l'ancienne immigration polonaise en France au lendemain de la Libération

1.1. La composition et la répartition territoriale de l'immigration polonaise d'avant-guerre

Le recensement des étrangers en France, effectué sur l'ordre du ministère de l'Intérieur au cours de la première moitié de 1945, établit le nombre d'étrangers en France à 1 420 213. Parmi eux, 324 840 étaient ressortissants polonais. 76, 95 % de tous les Polonais en France se répartissaient dans 17 départements. La population active polonaise comptait environ 203 200 personnes⁵⁰².

Selon la méthodologie du recensement, ils n'étaient pas concernés par cette mesure : les enfants de moins de 16 ans, les soldats des Forces armées polonaises de l'Ouest, les anciens des FFI, les soldats de l'Armée française, y compris ceux engagés volontaires dans les deux bataillons polonais au sein de la 1^{ère} Armée française et les membres du corps diplomatique et consulaire polonais en France (et leurs familles). En plus, furent concernés les Polonais

⁵⁰² *Rocznik wychodźstwa polskiego we Francji i Belgii = Annuaire de l'émigration polonaise en France et en Belgique*, Paris, « Gazeta Polska », 1948.

séjournant en France depuis moins de deux mois, s'ils étaient munis d'un passeport ou d'un ordre de mission délivré par l'autorité militaire alliée⁵⁰³.

C'est pourquoi, et du fait que la guerre durait toujours avec les déplacements qui y étaient liés, le recensement général de la population française du 10 mars 1946 indique mieux la répartition territoriale et professionnelle de la communauté polonaise en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

D'après le recensement général de la population de France du 10 mars 1946, le nombre de ressortissants polonais résidant en France était de 423 470 personnes – 218 040 hommes et 205 430 femmes (dont 51 % étaient travailleurs actifs). Ce chiffre plaça la communauté polonaise au deuxième rang parmi toutes les nationalités étrangères en France, juste après les Italiens. Les Polonais constituèrent 24, 29 % de tous les immigrants en France⁵⁰⁴.

Tableau 11. Les départements avec les plus grands nombres de ressortissants polonais

Département	Nombre de Polonais selon le recensement général de la population de 1936	Nombre de Polonais selon le recensement des étrangers de 1945	Nombre de Polonais selon le ministère de l'Intérieur (au 1 ^{er} semestre 1946)	Nombre de Polonais selon le recensement général de la population de 1946
Pas-de-Calais	88 664	66 338	90 138	88 849
Nord	59 499	43 008	55 230	56 866
Seine (avec Paris)	53 076	29 633	20 885	34 160
Moselle	25 613	15 742	20 767	24 069
Aisne	16 067	10 618	16 644	17 822
Meurthe-et-Moselle	17 655	11 550	17 470	16 366
Seine-et-Oise	14 624	10 456	13 223	15 628
Seine-et-Marne	12 425	9 928	13 340	13 864
Oise	10 720	7 025	10 507	11 689
Saône-et-Loire	10 226	7 494	10 314	10 418
France entière	422 694	324 840	416 704	423 470

⁵⁰³ *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 190, 206, 224–225 ; AN, F 7 16102, Circulaire sur les mesures applicables aux étrangers résidant en France : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 21 décembre 1944 ; AN, F 1a 3345, Circulaire concernant le recensement des étrangers : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 20 mars 1945.

⁵⁰⁴ Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 348.

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 364–365, 371 ; *Rocznik wychodźstwa polskiego we Francji i Belgii = Annuaire de l'émigration polonaise en France et en Belgique*, Paris, « Gazeta Polska », 1948 ; A MAE, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des Renseignements généraux – 6^e Section, *Les Polonais en France*, [Paris], le mois de mai 1946 : Annexe II : *Situation numérique des Polonais en France (1^{er} semestre 1946)*, p. 1–2 ; voir aussi : AN, F 7 15589.

D'après le recensement général de la population de 1946, les femmes polonaises qui habitaient en France étaient 205 430. Parmi toutes les nationalités étrangères en France, les Polonaises étaient le plus nombreuses, constituant 27,68 % de tous les immigrés en France. Les Italiennes constituaient 27,42 % de toutes les femmes de nationalité étrangère et les Espagnoles en faisant 16,16 %⁵⁰⁵.

Tableau 12. La répartition par sexe des populations étrangères principales en France, selon le recensement général de la population de 1946

Nationalité	Nombre de tous les ressortissants	Hommes		Femmes	
		Nombre absolu	Part de la population totale	Nombre absolu	Part de la population totale
Italiens	450 764	247 247	54,85 %	203 517	45,15 %
Polonais	423 470	218 040	51,49 %	205 430	48,51 %
Espagnols	302 201	182 254	60,31 %	119 947	39,69 %
Belges	153 299	88 003	57,41 %	65 296	42,59 %
Suisses	53 526	32 191	60,14 %	21 335	39,86 %
Russes	50 934	30 763	60,40 %	20 171	39,60 %
Portugais	22 261	16 752	75,25 %	5 509	24,75 %
Tchécoslovaques	19 364	10 552	54,49 %	8 812	45,51 %
Tous les étrangers	1 743 619	1 001 467	57,44 %	742 152	42,56 %

Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 406.

Nous voyons que les Polonaises se plaçaient au premier rang parmi toutes les nationalités étrangères en France, et à la fois, la part des femmes polonaises dans toute la

⁵⁰⁵ Calculs de l'auteur sur la base de : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 406.

population de cette nationalité était la plus élevée parmi toutes les nationalités étrangères principales en France. Avec la part de 48, 51 % ressortissants polonais, les Polonaises se trouvaient bien au-delà de la moyenne pour tous les étrangers qui était de 42, 56 %.

Dans certains départements, les Polonaises étaient même plus nombreuses que les hommes polonais. Parmi ceux-ci, il faut mentionner surtout :

- le Nord, où les femmes dans le nombre de 28 817 constituaient 50, 68 % de la population polonaise totale,
- la Seine, où résidaient 18 041 Polonaises, soit 52, 81 % de tous les ressortissants polonais dans le département.

Les autres départements où les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein d'une communauté polonaise locale étaient : les Alpes-Maritimes, le Calvados, les Côtes-du-Nord, la Gironde, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Mayenne, les Basses-Pyrénées et la Somme. La proportion strictement égale des hommes et des femmes au sein de la population polonaise caractérisait les départements suivants : l'Ardèche, le Territoire de Belfort et la Drôme.

En résumé, sur 90 départements de la France métropolitaine, au sein de la population polonaise, les hommes étaient en 1946 plus nombreux que les femmes dans 75 départements, l'excédent des femmes sur les hommes touchant seulement 12 départements. L'équilibre entre les deux sexes s'établissait dans 3 départements⁵⁰⁶.

À titre comparatif, il vaut mentionner que dans le cas des Italiens, l'excédent des femmes sur les hommes ne touchait qu'un seul département (les Alpes-Maritimes), et dans le cas des Espagnols, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans l'ensemble des 90 départements français⁵⁰⁷.

⁵⁰⁶ Calculs de l'auteur sur la base de : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 406-422.

⁵⁰⁷ *Ibidem*.

Tableau 13. La répartition par sexe de la population polonaise dans les départements avec les plus grands nombres de ressortissants polonais, selon le recensement général de la population de 1946

Département	Nombre total de Polonais	Hommes		Femmes	
		Nombre absolu	Part de la population polonaise totale	Nombre absolu	Part de la population polonaise totale
Pas-de-Calais	88 849	45 181	50, 85 %	43 668	49, 15 %
Nord	56 866	28 049	49, 32 %	28 817	50, 68 %
Seine (avec Paris)	34 160	16 119	47, 19 %	18 041	52, 81 %
Moselle	24 069	12 986	53, 95 %	11 083	46, 05 %
Aisne	17 822	9 056	50, 81 %	8 766	49, 19 %
Meurthe-et- Moselle	16 366	8 688	53, 09 %	7 678	46, 91 %
Seine-et-Oise	15 628	8 047	51, 49 %	7 581	48, 51 %
Seine-et-Marne	13 864	7 472	53, 89 %	6 392	46, 11 %
Oise	11 689	6 166	52, 75 %	5 523	47, 25 %
Saône-et-Loire	10 418	5 698	54, 69 %	4 720	45, 31 %
France entière	423 470	218 040	51, 49 %	205 430	48, 51 %

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 406-422.

D'après le recensement des étrangers effectué en 1945, l'année de la plus forte immigration, au sein de tous les ressortissants polonais recensés, était 1923⁵⁰⁸. Cela veut dire que parmi tous les Polonais en France, en examinant chaque année séparément, ceux arrivés en 1923 étaient le plus nombreux. Ce qui était commun aux Polonais de France et aux immigrés

⁵⁰⁸ *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 201. Par ailleurs, nous voyons une disconvénience entre les résultats du recensement des étrangers de 1945 et les statistiques d'entrées des Polonais dans l'entre-deux-guerres, tant selon le *Bulletin du ministère du Travail* que selon l'Annuaire statistique de la République de Pologne (Voir chapitre II, tableau 7). Sans compter l'année 1939 (l'arrivée de nombreux réfugiés polonais), nous voyons l'excédent du nombre de Polonais arrivés en France en 1935 et toujours y résidant en 1945 (1 713 personnes) sur le nombre total d'entrées des Polonais en 1935 (1 036 selon les sources françaises, 1 400 selon les sources polonaises), ce qui est bien évidemment illogique.

russes dans ce pays, plus de 30 % des membres de ces communautés immigrées étaient arrivés en France avant 1925. Malgré ce fait, la proportion des naturalisés issus de ces communautés était faible⁵⁰⁹. Ces étrangers s'étaient enracinés dans le territoire français, sans pourtant s'intégrer pleinement à la société française. D'après le recensement de 1945, dans le cas des immigrés polonais, 37,4 % des Polonais étaient arrivés en France avant 1926.

Tableau 14. Les Polonais en France suivant l'année d'entrée en France, selon le recensement des étrangers de 1945

Année d'entrée en France	Nombre de Polonais	Tous les étrangers	Part des Polonais dans l'ensemble des étrangers
1914 et avant	4 129	181 731	2,27 %
1915	180	13 561	1,33 %
1916	219	13 643	1,61 %
1917	219	10 104	2,17 %
1918	371	11 193	3,31 %
1919	1 218	34 992	3,48 %
1920	6 263	47 891	13,08 %
1921	7 141	33 852	21,09 %
1922	25 551	74 894	34,12 %
1923	37 461	108 695	34,46 %
1924	23 473	93 815	25,02 %
1925	15 257	69 356	22,00 %
1926	18 687	60 794	30,74 %
1927	7 580	30 820	24,59 %
1928	11 604	39 404	29,45 %
1929	25 835	66 168	39,04 %
1930	29 474	76 113	38,72 %
1931	11 259	37 814	29,77 %
1932	4 525	21 646	20,90 %
1933	5 281	22 532	23,44 %
1934	3 625	16 302	22,24 %
1935	1 713	11 825	14,49 %
1936	4 436	15 678	28,29 %
1937	14 644	31 546	46,42 %
1938	10 080	26 211	38,46 %
1939	5 706	105 667	5,40 %
1940	4 837	14 929	32,40 %
1941	1 676	7 155	23,42 %
1942	1 999	11 155	17,92 %
1943	8 408	16 600	50,65 %
1944	4 802	12 786	37,56 %

⁵⁰⁹ Jean Bourgeois, « La Situation démographique », *Population*, 1947, vol. 2, n° 2, p. 340.

1945	7 465	24 873	30,01 %
<i>non déclarée</i>	19 722	76 468	25,79 %
Étrangers entrés en France dans les années 1919–1939	270 813	1 026 015	26,39 %
Étrangers entrés en France dans les années 1940–1945	29 187	87 498	33,36 %
Ensemble Des étrangers	324 840	1 420 213	22,87 %

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 229.

La population polonaise comptait entre 5 000 et 10 000 personnes dans 4 départements suivants : la Loire (8 192), la Somme (7 271), la Marne (6 721) et le Haut-Rhin (5 829). Ainsi, au total, le nombre de ressortissants polonais était supérieur à 5 000 personnes dans 14 départements français. En ce qui concerne les autres nationalités étrangères, les Italiens étaient concentrés dans le nombre supérieur à 5 000 dans 20 départements, les Espagnols dans 17 départements et les Belges dans 7 départements. Ces chiffres montrent que les Italiens et les Espagnols étaient répartis bien plus équitablement que les immigrants polonais⁵¹⁰.

En général, dans le Nord et le Nord-Est de la France, les travailleurs polonais arrivés avant le déclenchement des hostilités étaient concentrés. La population active polonaise y était de 36 703 dans le Pas-de-Calais et 24 829 dans le Nord⁵¹¹.

Les Polonais au Nord de la France restaient en général fort concentrés dans leurs colonies d'avant-guerre. Tel était le cas de l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais). D'après les statistiques préfectorales du Pas-de-Calais pour la fin de 1945, sur 93 162 Polonais dans le département, dans le seul arrondissement de Béthune habitaient 77 193 ressortissants polonais⁵¹², soit 82,86 %. Précisons que 55 000 d'entre eux vivaient dans les 17 communes. Les Polonais constituaient 38,5 % de tous les habitants de Barlin (3 765 sur 9 778 au total) et 31,95 % de tous les habitants de Sallaumines (4 186 sur 13 102 au total)⁵¹³.

⁵¹⁰ Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 370.

⁵¹¹ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », op. cit., p. 183, 190.

⁵¹² Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », *Population*, 1949, vol. 4, n° 1^{er}, p. 157.

⁵¹³ Janine Ponty, « Społeczność polska w Sallaumines... », op. cit., p. 368 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », op. cit., p. 197.

Même si ces deux départements septentrionaux constituaient les centres principaux de l'immigration polonaise, 65, 59 % Polonais habitaient en dehors de la région du Nord-Pas-de-Calais. Le trait caractéristique de la répartition des Polonais en France était la dispersion⁵¹⁴.

En ce qui concerne la population juive polonaise en France, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle était particulièrement concentrée dans la région parisienne. Environ 5 000 polonais habitaient à Paris, à Belleville, où se trouvait le noyau de la communauté immigrée yiddishophone de la capitale, à Saint-Paul faisant partie du quartier du Marais dans le 4^e arrondissement ou dans d'autres quartiers de la ville. Ces immigrés étaient, dans leur majorité, des tailleurs, des pelletiers ou des artisans. Quelques centres des Juifs polonais se trouvaient aussi au Sud de la France⁵¹⁵.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le nombre des Polonais en France correspondait avec les données du dernier recensement général de la population d'avant-guerre, effectué en 1936. Cependant, il faut toujours être conscient que le chiffre de 422 694 ressortissants polonais dans la France métropolitaine en 1936 n'était guère représentatif pour cette période précédant les hostilités. Le recensement de 1936 fut effectué dans l'année où des effets cumulés de la grande crise économique de la première moitié des années 1930 avaient atteint leur record, même si l'année 1936, elle-même, se caractérisa par le ralentissement de cette crise. Ensuite, entre 1937 et 1939, le nombre de Polonais, et en général des étrangers en France, augmenta régulièrement.

Néanmoins, malgré cette réserve, la comparaison des résultats des deux recensements généraux de la population de France, dans les années 1936 et 1946, nous donne une certaine notion des modifications que la structure de l'immigration polonaise en France avait subies au cours de cette décennie. De toute façon, il est évident qu'un nombre similaire des Polonais en France ne désignait pas exactement les mêmes personnes.

Les facteurs contribuant à cette fluctuation du nombre de Polonais résidant en France entre 1936 et 1946 ont été mis en évidence par Janine Ponty⁵¹⁶. Il ne nous reste donc qu'à les reprendre, en précisant parfois tel ou tel facteur.

⁵¹⁴ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 94.

⁵¹⁵ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France du *American Polish War Relief*, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, la fin de 1944], p. 3–4 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans la Délégation de la CRP à Paris entre les 8 et 24 janvier 1946, p. 2.

⁵¹⁶ Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises... », *op. cit.*, p. 96–97.

Parmi les facteurs affaiblissant la population polonaise en France entre 1936 et 1946 se trouvaient :

- les décès des immigrés ;
- les naturalisations ;
- les retours en Pologne, effectués dans les années 1936 et 1939 ;
- l'émigration des immigrés polonais vers un autre pays étranger, celle-ci ayant été effectuée surtout après le déclenchement des hostilités ; dans ce groupe se trouvaient aussi les soldats engagés dans l'Armée polonaise en France qui s'étaient ensuite trouvés en Grande-Bretagne ;
- les déportations des Juifs de nationalité polonaise dans des camps de concentration nazis, surtout vers le territoire polonais occupé par les Allemands, au cours de la Seconde Guerre mondiale ;
- le rapatriement (*reemigracja*) en Pologne, effectué depuis 1945 ; bien entendu, cette catégorie ne comprend que des retours des anciens immigrés qui étaient revenus en Pologne avant la signature du premier accord franco-polonais concernant le rapatriement des travailleurs polonais (le 10 février 1946). Il ne s'agit pas des retours des réfugiés de guerre ou des déportés par les Allemands en temps de guerre, puisque ces personnes-là étaient arrivées en France après le recensement de 1936. La terminologie officielle polonaise à l'époque distingua le rapatriement des anciens immigrés – *reemigracja* (ré-émigration) du rapatriement des personnes déplacées par les événements de guerre – *repatriacja*.

Parmi les facteurs augmentant le nombre de ressortissants polonais en France, entre 1936 et 1946, se trouvaient :

- les naissances des enfants des immigrés polonais, mais seulement de ces enfants qui n'avaient pas acquis la nationalité française par naissance ;
- l'immigration de la main-d'œuvre polonaise dans les années 1936–1939 ;
- l'afflux des réfugiés de guerre, notamment entre septembre 1939 et mai 1940, et des volontaires pour l'Armée polonaise reconstituée en France entre 1939 et 1940 ;
- la déportation des paysans polonais des territoires polonais occupés par les Allemands dans la zone frontalière orientale de la France ;
- l'arrivée en France des personnes déplacées polonaises d'Allemagne après la capitulation allemande ;
- l'entrée en France des premiers réfugiés en provenance directement de la Pologne populaire.

Bien entendu, seulement les deux premiers facteurs susmentionnés augmentant le nombre de Polonais en France entre 1936 et 1946 concernaient l'ancienne immigration polonaise d'avant-guerre.

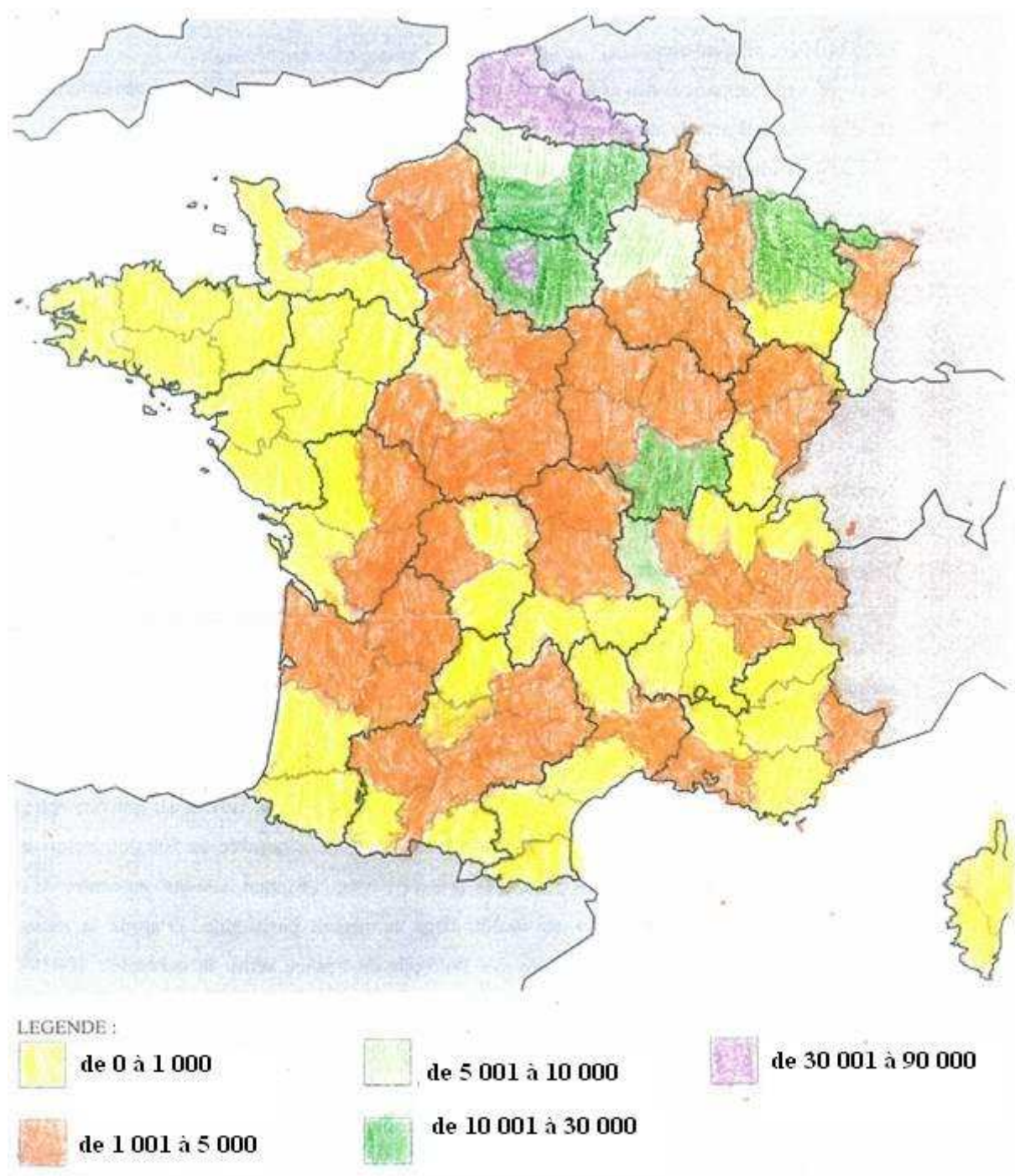
Le nombre d'anciens immigrants polonais était presque toujours exagéré dans des estimations établies par des agents d'État polonais, tant ceux relevant des autorités « londoniennes » que du pouvoir établi à Varsovie, et par des militants associatifs en France. À titre d'exemple, l'Union centrale des Polonais de France (*Centralny Związek Polaków we Francji*, UCPF), rassemblant des associations polonaises en France fidèles au gouvernement en exil à Londres, donna dans une brochure publiée en 1946 le nombre de 500 000 Polonais, dont 181 000 dans le Nord-Pas-de-Calais, 93 000 à l'Est de la France, 126 000 au centre de la France, 30 000 au Sud du pays et 70 000 dans la région parisienne. D'après la même brochure, la répartition professionnelle des Polonais en France serait la suivante : 100 000 ouvriers industriels, environ 75 000 mineurs et 40 000 travaillant dans l'agriculture⁵¹⁷.

Une autre source, à savoir la note faite au lendemain de la Libération par Józef Jakubowski, président de la Croix-Rouge polonaise en France, fournit le chiffre d'environ 600 000 Polonais de l'ancienne immigration, dont 40 % auraient été constitués des enfants⁵¹⁸. Il est évident que l'auteur de la note incluait parmi les Polonais en France les Français d'origine polonaise.

⁵¹⁷ BPP, vers. 4089, *Informacje dla Polaków, pragnących znaleźć pracę we Francji* [Informations pour les Polonais désirant s'installer en France], UCPF, Paris, 1946, p. 2.

⁵¹⁸ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France du *American Polish War Relief*, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, la fin de 1944], p. 1.

Carte 3. La répartition par départements des Polonais en France, selon le recensement général de la population de 1946



Carte établie par l'auteur. Source d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 364–365.

Source du contour : http://pierre-mera.ac-versailles.fr/IMG/png/carte_france_geo_reg_dep_muette.png

L'ambassadeur du gouvernement polonais de Londres en France, Kajetan Morawski donna à la fin de 1948 le chiffre d'environ 530 000 Polonais sur le territoire français, dont 500 000 issus de l'ancienne immigration⁵¹⁹. Le même nombre de 530 000 Polonais en France avait été fourni en 1943 par le Comité des Émigrés polonais de France en Grande-Bretagne, composés des militants de la vie associative et politique de l'ancienne immigration polonaise en France qui s'étaient évacués en Angleterre en 1940. Ce document donne aussi les estimations des chiffres selon les circonscriptions consulaires polonaises d'avant-guerre : 230 000 dans la circonscription de Lille, 160 000 dans celle de Paris, 70 000 dans celle de Strasbourg, 50 000 dans la circonscription de Lyon et 20 000 dans celle de Toulouse. Les hommes constituaient, d'après le même document, 37, 74 % de tous les Polonais en France, les femmes – 32, 07 % et les « enfants et adolescents » - 30, 19 %⁵²⁰. Ces estimations semblent aussi inclure les naturalisés – les Français d'origine polonaise.

En revanche, les estimations fournies par un autre militant polonais anticommuniste, Tadeusz Parczewski, dans les années 1950, semblent être vraisemblables. D'après lui, la communauté polonaise en France relevant de l'ancienne immigration (celle de l'entre-deux-guerres) comptait 350 000 Polonais-nationaux en 1954⁵²¹. En 1952, le nombre d'enfants des travailleurs polonais qui avaient atteint l'âge de majorité était au moins de 50 000. Ceux-ci auraient généralement été attachés aux milieux polonais, notamment dans les colonies polonaises du Nord et du Pas-de-Calais, dans des villages et à la campagne, c'est-à-dire hors des grandes villes⁵²². Dans toute la France, il y avait alors quelques 600 localités, situées dans 50 départements, où les Polonais constituaient plus de 100 habitants⁵²³.

Après la Libération, la diminution du nombre de ressortissants polonais résultait de deux facteurs principaux :

- le rapatriement de dizaines de milliers de travailleurs polonais et membres de leurs familles au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (notamment entre 1946 et 1948) ;
- les naturalisations des immigrés polonais : par décret, par la naissance en France d'un père étranger ou par la simple déclaration des enfants d'étrangers y ayant droit.

⁵¹⁹ PISM, A.46/15, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 28 octobre 1948.

⁵²⁰ PISM, A.17/4, Projet de la mobilisation des immigrés polonais en France, élaboré par le Comité des Émigrés polonais de France, les 27 octobre et 7 novembre 1943, f. 83.

⁵²¹ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, [s.l.], [1954], p. 2.

⁵²² *Ibidem*, p. 16.

⁵²³ *Ibidem*.

D'après les statistiques françaises pour l'année 1948, le nombre de ressortissants (nationaux) polonais en France diminua à 389 395⁵²⁴. En 1949, leur nombre diminua à environ 374 000⁵²⁵. D'après le ministère de l'Intérieur, à la fin de 1949, le nombre total de ressortissants polonais au Nord de la France était de 131 343 hommes et femmes âgés de 16 ans et plus, dont 50 916 dans le Nord et 80 427 dans le Pas-de-Calais⁵²⁶. La chute était donc considérable par rapport aux résultats du recensement général de 1946, et encore plus par rapport à la veille des hostilités. Nous savons qu'en 1939 le nombre de ressortissants polonais dans le Pas-de-Calais était de 105 773, d'après les statistiques fournies par la Préfecture du département (nous ne disposons pas de chiffres pour le département du Nord)⁵²⁷.

Les deux questions, celle concernant le rapatriement des travailleurs polonais (pas seulement mineurs) et celle touchant à la naturalisation des immigrés, font l'objet des sous-chapitres distincts. Mentionons aussi les « nouveaux immigrés » polonais qui s'installèrent surtout à Paris et dans la région parisienne, où la présence polonaise n'avait pas été auparavant importante. Or, le Nord de la France, où la présence polonaise était la plus importante avant les hostilités, restait l'une des destinations majeures pour les anciens déplacés et réfugiés de guerre polonais. Cependant, contrairement à l'« ancienne » immigration de l'entre-deux-guerres, celle « nouvelle » était concentrée en dehors des cités minières. Les principaux centres des anciens déplacés et réfugiés de guerre polonais au Nord de la France étaient l'agglomération de Lille, Roubaix et Tourcoing. Un autre centre important recevant de « nouveaux immigrés » polonais en France était la région Champagne-Ardenne, et surtout, la ville de Reims (Marne)⁵²⁸.

⁵²⁴ Roman Dzwonkowski, « Status prawny Polonii Francuskiej » [Le Statut juridique de la Polonia de France], *Przegląd Zachodni*, 1979, vol. 35, n° 2, p. 115 ; Roman Dzwonkowski, Wiesław Śladkowski, « Polonia francuska » [La Polonia de France], dans Barbara Szydłowska-Ceglowa (dir.), *Polonia w Europie* [La Polonia en Europe], Poznań, Zakład Badań Narodowościowych PAN [Unité des recherches ethniques de l'Académie polonaise des Sciences], 1992, p. 381 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 295.

⁵²⁵ Estelle Veru, *L'Émigration polonaise à l'épreuve de la guerre froide, 1944–1949*, mémoire de maîtrise : histoire, sous la dir. de Marie-Claude Blanc-Chaléard et Annie Fourcaut, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2004, p. 153.

⁵²⁶ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 212.

⁵²⁷ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 427.

⁵²⁸ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 90–91.

1.2. La répartition professionnelle des travailleurs polonais

Les répartitions géographique et professionnelle des anciens immigrés polonais sur le territoire français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale était en général identique à celle d'avant les hostilités. D'après le recensement général de la population de 1946, sur 216 478 personnes constituant la population polonaise active en France, 97 950 Polonais travaillaient dans l'industrie dans un sens large, soit 45, 25 % de tous les Polonais actifs. Dans ce nombre étaient contenus 56 691 travailleurs des mines et carrières, soit 26, 19 % de l'ensemble des travailleurs polonais. Une autre partie importante, à savoir 67 113 personnes travaillaient dans le secteur de l'agriculture et des forêts, qui constituait 31 % de la population polonaise active en France. Enfin 51 415 Polonais en France étaient actifs dans d'autres secteurs de l'économie nationale, soit 23, 75 % de tous les Polonais actifs, dont seulement 4 960 exerçaient des professions libres ou un métier d'instituteur ou de fonctionnaire public, c'est-à-dire 2, 29 % de la population polonaise active⁵²⁹.

Dans les deux départements septentrionaux, la majorité des Polonais travaillaient dans les mines des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais et dans des centres industriels. La communauté polonaise de ces deux départements était concentrée, tout comme avant la guerre, dans le chemin étroit du Bassin minier entre Béthune (Pas-de-Calais) et Valenciennes (Nord)⁵³⁰. Cette concentration était tellement forte qu'« on pourrait dire, sans exagération, que les colonies ouvrières près des puits ont le caractère notablement polonais dans presque tout le Bassin minier », pour citer un fonctionnaire polonais de l'appareil de l'action sociale envers les ressortissants polonais au Nord de la France.

L'écrasante majorité des immigrés polonais au Nord de la France était d'origine ethnique polonaise. Parmi eux, à la fin des années 1940, à l'issue du rapatriement, 80 000 à 90 000 appartenaient au groupe des « Westphaliens » - d'après les calculs du Consulat Général de Pologne. Seulement quelques 800 ressortissants polonais (dans la première moitié de 1948) étaient Juifs. En plus, environ 7 000 à 8 000 Ukrainiens et Biélorusses, ces derniers étant peu nombreux, étaient considérés comme Polonais par l'administration française, en ne jouissant plus de la protection polonaise. Dans la première moitié de 1948, le nombre d'Ukrainiens et de Biélorusses non naturalisés et munis avant les hostilités de la nationalité polonaise, diminua à

⁵²⁹ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 23, 31.

⁵³⁰ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 5.

environ 4 000⁵³¹. L'Union Soviétique et la Pologne populaire les considéraient comme les ressortissants soviétiques, pendant qu'eux-mêmes, se considéraient en général comme réfugiés politiques ukrainiens/biélorusses ou tout simplement comme travailleurs étrangers ne jouissant d'aucune protection consulaire. Il y avait pourtant des cas où des Ukrainiens de nationalité polonaise avant guerre se présentèrent auprès du Consulat Général de Pologne pour demander la confirmation de leur citoyenneté polonaise, de peur du rapatriement en Union Soviétique. Les autorités polonaises les considéraient comme « Ukrainiens – anciens citoyens polonais ». Leurs demandes de confirmation de leur nationalité polonaise étaient soumises à des décisions individuelles du gouvernement polonais à Varsovie concernant l'accord de la nationalité polonaise⁵³².

Les Polonais dans le Pas-de-Calais étaient concentrés dans les arrondissements de Lens et de Béthune. D'après les renseignements du Service régional des Renseignements généraux du mois d'août 1945, parmi 100 491 ressortissants polonais dans le département (il semble que ce chiffre soit exagéré), 54 283, soit 54,02 % habitaient dans l'arrondissement de Lens et 30 280, soit 30,13 % dans l'arrondissement de Béthune. 14 929 Polonais, soit 14,86 % des Polonais du Pas-de-Calais, résidaient dans l'arrondissement d'Arras⁵³³.

Parmi des colonies polonaises principales dans l'arrondissement de Lens, on peut mentionner les localités suivantes : Avion (1 946 Polonais, d'après les renseignements du mois de septembre 1945), Billy-Montigny (1 295 Polonais), Bully-les-Mines (1 449 Polonais), Carvin (4 187), Dourges (1 290), Fouquières-lès-Lens (2 000), Harnes (3 060), Hénin-Liétard (857), Leforest (1 007), Liévin (3 168), Loos-en-Gohelle (1 016), Mazingarbe (1 740), Méricourt (2 818), Montigny-en-Gohelle (1 182), Noyelles-sous-Lens (2 744), Oignies (1 869), Rouvroy (3 633), Sallaumines (4 318), Wingles (842)⁵³⁴.

Quant à l'arrondissement de Béthune, les colonies majeures étaient localisées dans les communes suivantes : Barlin (3 755 Polonais, selon les renseignements du mois d'octobre 1945), Béthune (1 145 Polonais), Bruay-en-Artois (6 058), Calonne-Ricouart (2 993), Divion

⁵³¹ Archives du Ministère des Affaires étrangères à Varsovie (A MSZ), Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1946, Lille, le 11 janvier 1947, f. 12 ; A MSZ, Série 20, art. 123, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 1^{er} trimestre de 1948, Lille, le 7 avril 1948, f. 12 ; A MSZ, Série 20, art. 48, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au MSZ – Département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, f. 3.

⁵³² MSZ, Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 3^e trimestre de 1947, Lille, le 7 octobre 1947, f. 86 ; A MSZ, Série 20, art. 123, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 2^e trimestre de 1948, Lille, le 8 juillet 1948, f. 41.

⁵³³ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements : Commissaire divisionnaire – Chef du Service régional des Renseignements généraux au Secrétaire général pour la Police de la Région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 2.

⁵³⁴ AD Nord, 27 W 38347/1, Direction générale de la Sécurité nationale : Rapport des nombres de Polonais dans le secteur de Lens, Lens, le 5 septembre 1945.

(2 758), Haillicourt (1 654), Hersin-Coupigny (1 992), Marles-les-Mines (4 746) et Nœux-les-Mines (2 590)⁵³⁵. L'écrasante majorité des Polonais dans l'arrondissement de Béthune habitaient dans le canton d'Houdain qui comprenait toutes les communes énumérées ci-dessus – d'après les calculs des services de renseignements pour le mois de novembre 1945 – sur 33 729 Polonais dans l'arrondissement de Béthune, 29 753 résidaient dans le canton d'Houdain, soit 88, 21 %⁵³⁶. Dans le Nord, on peut mentionner, entre autres : Auby, Lannoy, Ostricourt, Montigny-en-Ostrevent et Thivencelle⁵³⁷. D'après les statistiques du Service régional des renseignements généraux du mois d'août 1945, parmi 62 624 Polonais dans le Nord (un nombre trop élevé), l'écrasante majorité d'entre eux habitaient dans trois arrondissements : ceux de Douai et de Valenciennes (22 250 Polonais dans chacun de ces deux arrondissements, soit 35, 53 %) et celui de Lille (12 715 ressortissants polonais, soit 20, 3 %) ⁵³⁸.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, la majorité de la population active masculine était employée dans les mines. Jusqu'au mois de décembre 1944, les mines dans les deux départements septentrionaux étaient réunies au sein de 20 compagnies privées des mines (14 dans le Pas-de-Calais et 6 dans le Nord), ayant constitué 9 Groupes, dont les sièges étaient établis dans les localités suivantes : Auchel, Bruay-en-Artois, Béthune, Lens, Liévin, Oignies, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), Douai et Valenciennes (Nord)⁵³⁹. En décembre 1944, le gouvernement français institua les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, en établissant des administrateurs provisoires des compagnies devenues étatiques. La loi de nationalisation du 17 mai 1946 créa les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC), faisant partie des Charbonnages de France. Les 9 Groupes des Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais devinrent 9 Groupes des HBNPC. Les HBNPC constituaient l'une de neuf sociétés au sein des Charbonnages de France⁵⁴⁰.

Les ouvriers polonais de la métallurgie étaient concentrés à Lille (dans le quartier Fives), Maubeuge, Denain, Douai, Auby, dans le hameau du Pont-de-la-Deûle à Flers-en-Escrebieux

⁵³⁵ *Ibidem*, Direction générale de la Sécurité nationale : Rapport des nombres de Polonais dans le secteur de Béthune, Béthune, le 2 octobre 1945.

⁵³⁶ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur l'état numérique des étrangers dans le secteur de Béthune, Béthune, le 28 novembre 1945, tableau récapitulatif.

⁵³⁷ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 3 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 6 ; traduction par P.S. ; BPP, Fonds Tadeusz Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 4.

⁵³⁸ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements : Commissaire divisionnaire – Chef du Service régional des Renseignements généraux au Secrétaire général pour la Police de la Région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 1.

⁵³⁹ Janine Ponty, *Les Polonais du Nord...*, *op. cit.*, p. 10.

⁵⁴⁰ *Ibidem*, p. 121 ; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 109.

(Nord) et à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). Les ouvriers dans l'industrie chimique travaillaient dans l'arrondissement à Lille, Douai, Waziers, Auby et Roubaix (Nord). L'industrie textile employait des Polonaises à Roubaix, Tourcoing, Croix, Wasquehal et Lille (Nord). Dans cette dernière localité, environ 120 filles des ouvrières polonaises habitaient dans la maison des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, la congrégation polonaise des religieuses. Dans le seul arrondissement de Roubaix, les jeunes ouvrières polonaises étaient logées dans quinze pensions, organisés par leurs employeurs français dans le but de leur épargner la fatigue des trajets. Plusieurs milliers de Polonaises étaient employés dans le secteur des services domestiques, d'autre travaillaient dans des magasins ou restaurants. Les Polonais travaillant dans l'industrie, hors des mines, étaient moins concentrés que leurs compatriotes mineurs⁵⁴¹.

Quelque 11 % de la population polonaise du Nord-Pas-de-Calais travaillaient dans l'agriculture, surtout dans les arrondissements de Cambrai, Avesnes-sur-Helpe et Dunkerque (Nord). Depuis l'entre-deux-guerres et jusqu'aux années des hostilités, la règle du passage relativement rapide de ce secteur vers l'industrie et les mines contribua à ce que, d'après une enquête effectuée par le père Henri Desmettre, aumônier des immigrés slaves au Nord de la France, les ouvriers agricoles polonais dans le Nord-Pas-de-Calais n'habitaient en France que depuis « 7 à 10 ans, rarement au delà », tandis que ceux employés en 1946 dans les mines étaient arrivés en France, dans leur majorité, dans les années 1920. Après la Libération, ce passage fut rendu plus difficile, pour la raison de nouvelles contraintes imposées par la législation sur les étrangers⁵⁴².

⁵⁴¹ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 10 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 6 ; Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu”... », *op. cit.*, p. 25 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 82.

⁵⁴² AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements : Commissaire divisionnaire – Chef du Service régional des Renseignements généraux au Secrétaire général pour la Police de la Région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 2 ; A MSZ, Série 20, art. 444, Rapport du père H. Desmettre de la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], f. 22 ; ce document se trouve aussi dans : Archives des Actes nouveaux (AAN), Ministère du Travail et de la Protection sociale (*Ministerstwo Pracy i Opieki Społecznej*, MPIOS), art. 222, fiches non paginées. Des copies du rapport du père Desmettre se trouvent dans les A MSZ à Varsovie et dans les AAN, car son auteur l'envoya, entre autres, au Consulat Général de Pologne à Lille. En plus, dans les AAN se trouve l'abrégé du rapport, rédigé en polonais : AAN, MPIOS, art. 382, f. 37–40.

Tableau 15. Répartition professionnelle de la population active polonaise dans la région Nord-Pas-de-Calais, selon le recensement général de la population de 1946

Domaine de la profession	Nord		Pas-de-Calais		Toute la région Nord-Pas-de-Calais	
	Nombres	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Pêche	2	0,01 %	2	0,01 %	4	0,01 %
Forêts	18	0,07 %	12	0,03 %	30	0,05 %
Élevage et culture	3 641	14,67 %	3 161	8,61 %	6 802	11,05 %
Extraction et terrassement	11 626	46,82 %	25 308	68,95 %	36 934	60,02 %
Production et utilisation des métaux	1 305	5,26 %	773	2,11 %	2 078	3,38 %
Électricité et radio	93	0,38 %	93	0,25 %	186	0,30 %
Fabrication et transformation du verre	41	0,17 %	28	0,08 %	69	0,11 %
Cuisson des pierres et des terres	53	0,21 %	32	0,09 %	85	0,14 %
Construction et entretien bâtiment	294	1,18 %	331	0,90 %	625	1,01 %
Chimie	316	1,27 %	196	0,53 %	512	0,83 %
Production et conservation des aliments et boissons	472	1,90 %	713	1,94 %	1 185	1,93 %
Fabrication de fils et d'étoffes	1 048	4,22 %	913	2,49 %	1 961	3,19 %
Utilisation des tissus et matières connexes	371	1,49 %	551	1,50 %	922	1,50 %
Cuirs et peaux	77	0,31 %	84	0,23 %	161	0,26 %
Traitement et utilisation des bois	208	0,84 %	163	0,44 %	371	0,60 %
Arts graphiques	28	0,11 %	66	0,18 %	94	0,15 %
Métaux fins et pierres précieuses	3	0,01 %	2	0,01 %	5	0,01 %
Transport	162	0,65 %	408	1,11 %	570	0,93 %
Manutention et stockage	1 773	7,14 %	1 021	2,78 %	2 794	4,54 %

Commerce	330	1, 33 %	413	1, 13 %	743	1, 21 %
Services sociaux et domestiques	2 167	8, 73 %	1 492	4, 07 %	3 659	5, 95 %
Emplois de bureau	126	0, 51 %	140	0, 38 %	266	0, 43 %
Emplois intellectuels	163	0, 66 %	240	0, 65 %	403	0, 65 %
Spectacles	20	0, 08 %	21	0, 06 %	41	0, 07 %
Militaires et force publique	47	0, 19 %	40	0, 11 %	87	0, 14 %
Mal désignés	445	1, 79 %	500	1, 36 %	945	1, 54 %
Total	24 829	100 %	36 703	100 %	61 532	100 %

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 205.

En résumé, la répartition professionnelle des Polonais du Nord-Pas-de-Calais, selon les grandes catégories professionnelles était la suivante⁵⁴³ :

- Agriculture : 11 %
- Mines : 62, 5 %
- Autres industries : 19 %
- Commerce : 1 %
- Soins personnels et domestiques : 4, 5 %
- Autres : 2 %

Seulement 3, 8 % des Polonais actifs dans la région du Nord-Pas-de-Calais faisaient partie des cadres supérieurs, pendant que la proportion des personnes appartenant à cette catégorie au sein de toute la population active de la région était de plus de 25 %⁵⁴⁴.

Dans la région parisienne, parmi les Polonais résidant dans la Seine, la majorité étaient employés dans l'industrie de la métallurgie, celle automobile et dans la manufacture alimentaire. Paris et sa région constituaient le nid du prolétariat polonais non qualifié et peu qualifié. Dans la Seine-et-Oise, de nombreux Polonais travaillaient dans l'industrie chimique et dans la métallurgie, notamment à Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil et Argenteuil. Dans la Somme, des ouvrières polonaises étaient employées dans la lingerie (Amiens, Abbeville).

Les autres centres dans la circonscription consulaire polonaise de Paris où la présence des ouvriers polonais fut marquée se trouvait dans l'Aube. Là, des Polonaises travaillaient,

⁵⁴³ Calculs de l'auteur sur la base des données pour les départements Pas-de-Calais et Nord, fournies par : Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 206. Le calcul commun pour toute la région est établie, en prenant en compte que l'ensemble des Polonais actifs dans le Nord était équivalent à 67, 65 % de l'ensemble des Polonais actifs dans le Pas-de-Calais.

⁵⁴⁴ *Ibidem.*

entre autres, dans des usines de bas à Troyes. Dans le Calvados (la région de Normandie), les hommes polonais se trouvaient dans les mines de fer à Potigny ou auprès des fours de fer à Mondeville, Gouvix et Dives-sur-Mer. Parmi d'autres départements de la circonscription consulaire parisienne où les Polonais travaillaient dans l'industrie, on peut mentionner l'Aisne, la Loire-Inférieure, le Loiret et la Seine-Inférieure⁵⁴⁵.

Les ouvriers agricoles, quant à eux, étaient présents parmi les Polonais dans les départements de l'Aisne (7 556 travailleurs agricoles polonais en 1946), de la Seine-et-Oise, de l'Oise, de la Seine-et-Marne, Somme et du Loiret.

En ce qui concerne la circonscription consulaire polonaise de Lyon, environ 80 % des Polonais, y compris leurs familles, y travaillaient dans les mines ou d'autres industries et seulement 10 à 12 % étaient ouvriers agricoles. Le reste étaient fermiers ou propriétaires agricoles et dans de plus grandes villes (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand), commerçants, artisans ou exerçaient des professions libérales⁵⁴⁶. Environ 2 000 Polonais recensés par les autorités françaises au lendemain de la Libération sur les territoires faisant partie de la circonscription consulaire lyonnaise étaient Ukrainiens, Biélorusses ou Lithuaniens munis avant les hostilités de la nationalité polonaise. Ils n'étaient plus reconnus comme des citoyens polonais par les autorités polonaises, sauf des cas individuels⁵⁴⁷.

C'étaient par dessus tout la région de Saint-Étienne (Loire) et l'arrondissement de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), riches en puits de charbon, qui constituaient les centres des mineurs polonais. Saint-Étienne était aussi un centre important de l'industrie de la métallurgie. Parmi les colonies polonaises principales dans la Saône-et-Loire, se trouvaient, entre autres, celles de Montchanin et Le Creusot. Dans la Loire, les colonies principales étaient celles à Saint-Étienne, La Ricamarie, Firminy, Roche-la-Molière, Le Chambon-Feugerolles, Rive-de-Gier et Saint-Chamond⁵⁴⁸.

Lyon était un centre important des ouvriers polonais. Des mineurs polonais dans le Rhône étaient employés dans les mines de Saint-Pierre-la-Palud. Dans le département de l'Isère, les travailleurs polonais vivaient concentrés dans des localités comme La Mure et

⁵⁴⁵ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans la Délégation de la CRP à Paris entre les 8 et 24 janvier 1946, p. 2 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, op. cit., p. 4.

⁵⁴⁶ A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], f. 125.

⁵⁴⁷ A MSZ, Série 20, art. 17, Rapport de l'activité : Consulat Général de Pologne à Marseille à l'Ambassade de Pologne à Paris, [Marseille], le 21 novembre 1947, f. 33.

⁵⁴⁸ A MAE, Pologne, art. 86, Service départemental des Renseignements généraux de la Loire : Note d'information sur la colonie polonaise dans la Loire, Saint-Étienne, le 14 janvier 1946, f. 149.

Échirolles, où se trouvaient des fabriques de soie et d'acide sulfurique⁵⁴⁹. Des colonies polonaises se trouvaient aussi en Savoie, en Haute-Savoie, dans l'Ain (la région Rhône-Alpes), dans le Jura (dans la région Franche-Comté) et dans l'Allier (Montluçon et Commentry). Montluçon constituait, à côté de Saint-Étienne et de Montceau-les-Mines, le troisième centre principal de l'immigration polonaise dans la circonscription consulaire lyonnaise⁵⁵⁰. Une colonie importante des ouvriers agricoles polonais se trouvait à Beaulieu dans le Loiret. Plusieurs milliers des ouvriers agricoles polonais travaillaient aussi dans le Côte-d'Or⁵⁵¹.

Dans la circonscription consulaire polonaise de Toulouse, environ 60 % des Polonais travaillaient dans l'agriculture. Cette partie de la France était le nid principal des colons polonais (propriétaires, fermiers et métayers). En 1949, déjà la majorité des Polonais dans l'agriculture étaient colons et parmi ceux prédominaient les métayers, devant les fermiers et ensuite les propriétaires de plein droit. Les ouvriers agricoles n'étaient que minoritaires, ce qui prouvait que les immigrés polonais s'enrichissaient progressivement⁵⁵². Par exemple dans la Dordogne, où la plupart des Polonais étaient arrivés dans les années 1930–1933, en quittant des départements industriels en ce temps de crise économique, presque la totalité des Polonais actifs travaillaient comme ouvriers agricoles, fermiers ou métayers. En ce qui concerne des colons polonais, il faut particulièrement mentionner le village Périgueux (Dordogne) qui était le siège de la société anonyme d'exploitation agricole, nommée *Polska Spółka Osadnicza*. Elle était composée de 10 fermes où travaillaient presque exclusivement des immigrés polonais. Les colons polonais (propriétaires, fermiers, métayers) étaient aussi concentrés aux alentours des villes suivantes : Toulouse (Haute-Garonne), Agen (Lot-et-Garonne), Limoges (Haute-Vienne), Angoulême (Charente), Montauban (Tarn-et-Garonne), Châteauroux (Indre).

Des ouvriers agricoles polonais étaient particulièrement dispersés dans les départements suivants, l'Aude, l'Aveyron, l'Indre, la Creuse et les Deux-Sèvres. Les travailleurs des forêts, quant à eux, étaient concentrés dans les départements pyrénéens, dans les Landes et dans la

⁵⁴⁹ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France du *American Polish War Relief*, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, la fin de 1944], p. 4 ; A MSZ, Série 20, art. 125, Rapport de l'activité de l'inspecteur de l'éducation près le Consulat de Pologne à Lyon entre les 1^{er} janvier et 31 mars 1947, [Lyon, 1947], f. 61 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, p. 16.

⁵⁵⁰ A MSZ, Série 20, art. 126, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport social sur les Polonais de la circonscription consulaire, Lyon le 15 janvier 1948, f. 61 ; BPP, vers. 3892/2, Note d'Olgierd Junosza-Zdrojewski, lecteur de la langue polonaise à Dijon, sur la situation politique à Dijon, [s. l. et d.] ; A MSZ, Série 20, art. 17, Rapport : Agence consulaire de Pologne à Saint-Étienne à l'Ambassade de Pologne à Paris, [Saint-Étienne], le 10 mars 1949, f. 134.

⁵⁵¹ BPP, Fonds Zygmunt Lubicz Zaleski, vers. 3892/2, Note d'Olgierd Junosza-Zdrojewski, lecteur de la langue polonaise à Dijon, sur la situation politique à Dijon, [s. l. et d.] ; A MSZ, Série 20, art. 17, Rapport : Agence consulaire de Pologne à Saint-Étienne à l'Ambassade de Pologne à Paris, [Saint-Étienne], le 10 mars 1949, f. 134.

⁵⁵² A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, f. 79–80.

Gironde. Des Polonais dans la Vendée, les Deux-Sèvres et la Vienne s'occupaient de l'élevage⁵⁵³. Dans les sept départements de la région des Midi-Pyrénées, sauf pour l'Aveyron, d'après les calculs précis de la Direction régional des Services agricoles, se trouvaient presque 3 000 Polonais ne travaillant que dans l'agriculture⁵⁵⁴.

Les mineurs de charbon habitaient et étaient employés dans le bassin de Carmaux-Cagnac-les-Mines dans le Tarn et dans celui de Decazeville et Cransac dans l'Aveyron. Quelques dizaines de mineurs polonais travaillaient aussi dans les houillères de Faymoreau-les-Mines (Vendée). Les Polonais travaillaient dans les mines de wolfram, l'industrie de cuir et celle porcelainière dans la Haute-Vienne, dans les mines d'or à Salsigne (Aude), dans la métallurgie à Libos aux alentours de Fumel (Lot-et-Garonne) et dans des usines d'avions à Toulouse. Des colonies des ouvriers polonais se trouvaient aussi à Tarbes (Hautes-Pyrénées) et Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)⁵⁵⁵.

Quant à la circonscription consulaire polonaise de Marseille, l'arrondissement d'Alès (Gard) était le centre principal de l'ancienne immigration polonaise, concentrée autour des mines de charbon. Les colonies polonaises principales dans le Bassin minier du Gard se trouvaient à Alès (500 Polonais en 1947 et 408 en 1949, d'après les chiffres fournis par le Consulat de Pologne à Marseille), Le Martinet (250 Polonais en 1947 et 206 en 1949), Molières-sur-Cèze (250 en 1947 et 187 en 1949) et à La Grand-Combe (200 en 1947 et 101 en 1949). Des ouvriers polonais, peu nombreux, se trouvaient aussi en Corse. Des colonies polonaises habitaient aussi dans l'Hérault, entre autres à Graissessac (152 Polonais en 1949), dans le bassin houiller⁵⁵⁶. C'étaient presque exclusivement les anciens immigrés qui peuplaient

⁵⁵³ A MSZ, Série 20, art. 129, Liste des colonies polonaises plus importantes dans la circonscription consulaire de Toulouse, au mois de mars 1948, f. 31 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans la Représentation de la CRP à Limoges entre les 19 et 21 décembre 1945, p. 1 ; A MSZ, Série 20, art. 128, Rapport trimestriel de l'activité du Consulat de Pologne à Toulouse entre les mois de juillet et de septembre 1947, Toulouse, le 14 octobre 1947, f. 14 ; *Ibidem*, Rapport du 4^e trimestre de 1947 du Consulat de Pologne à Toulouse, Toulouse, [1948], f. 31 ; A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, f. 85.

⁵⁵⁴ AN, AJ 80 15, Commissariat général du Plan – Commission de Modernisation de la Production animale et équipement rural : Rapport sur les problèmes qui se posent dans les régions où l'on constate une tendance à l'abandon des exploitations agricoles et sur les solutions à envisager : Tableau n° 1 présentant la situation des étrangers dans les Midi-Pyrénées, [1945].

⁵⁵⁵ A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, f. 83 ; A MSZ, Série 20, art. 993, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais dans le 2^e semestre de 1949, Toulouse, le 20 mars 1950, f. 163.

⁵⁵⁶ A MSZ, Série 20, art. 119, Consulat Général de Pologne à Marseille : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1946, [Marseille, 1947], f. 30 ; A MSZ, Série 20, art. 48, Consulat Général de Pologne à Marseille : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Marseille, 1949], f. 110 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation de la CRP à Marseille entre les 22 et 27 octobre 1945, p. 3–5 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France du *American Polish War Relief*, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, la fin de 1944], p. 4.

les régions : de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Rhône-Alpes, de Languedoc-Roussillon et de la Corse. Les réfugiés de guerre polonais n'y habitaient plus au lendemain de la Libération⁵⁵⁷.

L'autre foyer de l'immigration polonaise en France se trouvait en Lorraine et en Alsace, appartenant à la circonscription consulaire polonaise de Strasbourg. Le centre principal des Polonais en Lorraine était le département de la Moselle. Les colonies polonaises principales de la « Lorraine industrielle » dans la Moselle se trouvaient dans les localités suivantes : à Algrange, Amnéville, Audun-le-Tiche, Carling, Creutzwald, Forbach, Freyming, Hagondange, Hayange, L'Hôpital, Knutange, Merlebach, Mondelange, Moyeuve-Grande, Nilvange, Ottange, Petite-Rosselle, Rombas, Stiring-Wendel, Talange et Thionville. Quant à la Meurthe-et-Moselle, il faut mentionner les communes suivantes : Auboué, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Boulligny, Briey, Cantebonne, Homécourt, Hussigny-Godbrange, Jœuf, Joudreville, Longwy, Trieux, Tucquegnieux et Villerupt. Dans la Moselle, résidaient aussi un certain nombre d'ouvriers agricoles polonais. Cependant, c'était la Meuse où dominaient les travailleurs de l'agriculture et des forêts⁵⁵⁸.

En ce qui concerne l'Alsace, dans l'arrondissement de Mulhouse (Haut-Rhin), les Polonais habitaient dans neuf colonies comptant dans leur ensemble environ 4 600 personnes, outre 1 000 ressortissants polonais à Mulhouse. Des colonies polonaises près des mines de potasse se trouvaient à Wittelsheim, Wittenheim, Bollwiller, Staffelfelden, Pulversheim, Ensisheim (Haut-Rhin). Un nombre peu élevé de travailleurs polonais était employé dans l'industrie de la métallurgie et celle textile⁵⁵⁹.

La majorité des travailleurs polonais à l'Est de la France était d'origine paysanne et provenait de la région Petite-Pologne, au Sud et Sud-Est de la Pologne. En général, ils étaient arrivés en France entre 1923 et 1928. En plus, 4 000 à 5 000 Polonais appartenaient à la

⁵⁵⁷ BPP, BPP 1171, Lettre : Leonard T. Mazur à Adam Pragier, ministre de l'Information et de la Documentation, Marseille, le 4 août 1946, f. 139.

⁵⁵⁸ PISM, A.XI.E/598, Rapport: Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 2 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans la Représentation de la CRP à Nancy au mois de juillet 1945 ; *Ibidem*, Rapport du contrôle effectué dans la Représentation de la CRP à Metz entre les 4 et 5 juillet 1945 ; A MSZ, Série 20, art. 133, Agence consulaire de Pologne à Metz : Rapport de la situation des Polonais, Metz, le 16 décembre 1947, f. 17, ce document se trouve aussi dans : A MSZ, Série 20, art. 17, f. 100 ; A MSZ, Série 20, art. 131, Consulat de Pologne à Strasbourg : Rapport de la situation des Polonais pour le mois de février 1949, [Strasbourg], le 24 février 1949, f. 132–134 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 128.

⁵⁵⁹ PISM, A.XI.E/598, Rapport: Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 1 ; *Polacy w Alzacji*, « Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji », 1945, n° 4 du 1^{er} octobre, p. 8–9 ; A MSZ, Série 20, art. 131, Consulat de Pologne à Strasbourg : Rapport de la situation des Polonais pour le mois de février 1949, [Strasbourg], le 24 février 1949, f. 135.

catégorie des « Westphaliens ». Il étaient employés dans les mines de charbon et de fer comme dans la métallurgie⁵⁶⁰.

Les ouvriers polonais peuplaient aussi les départements franc-comtois, faisant partie de la circonscription strasbourgeoise : le Doubs (travailleurs polonais présents notamment dans l'industrie automobile – les usines Peugeot à Sochaux et à Montbéliard) et la Haute-Saône (mineurs de fer). La majorité de travailleurs polonais dans la Haute-Saône travaillaient comme ouvriers agricoles, tout comme 75 % des Polonais dans le Territoire de Belfort⁵⁶¹.

1.3. La situation sociale et matérielle des travailleurs polonais selon les secteurs d'activité

D'après le recensement des étrangers de 1945, la répartition de la population active polonaise par des branches principales de l'économie était suivante⁵⁶² :

- Forêts et agriculture : 38, 09 %
- Mines et carrières : 25, 99 %
- Industries de transformation : 20, 52 %
- Soins personnels et domestiques : 6, 05 %
- Manutention et transport : 4, 33 %
- Commerce : 3, 25 %
- Professions libérales : 1, 77 %

La meilleure situation était celle des mineurs. Ils étaient rémunérés journalièrement, en percevant aussi des primes d'extraction supplémentaire. Les mineurs disposaient des maisons, généralement composés de 4 ou 5 pièces, et des lopins de terre (jardins), dont les houillères étaient propriétaire. À partir de 1941, à la suite de la grande grève des mois de mai et juin, tous les mineurs avaient le droit à l'approvisionnement supplémentaire en alimentation, tout comme le droit au vêtement de travail. Le travail dans les mines, notamment au sous-sol où l'effectif polonais était particulièrement important, était très dur, du fait que de minces nappes de houille se trouvaient entre de grandes nappes de pierre. À la fin de 1945, les salaires des mineurs se

⁵⁶⁰ A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Strasbourg : Rapport de la situation des Polonais, Strasbourg, le 21 mai 1949, f. 2–3.

⁵⁶¹ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans la Représentation de la CRP à Mulhouse entre les 5 et 6 juillet 1945 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 4 ; PISM, A.XI.E/598, Rapport: Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 6–7.

⁵⁶² Calculs de l'auteur sur la base de : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 207.

montaient de 3 000 à 5 000 francs toutes les deux semaines. À l'été 1947, le salaire moyen pour tous les mineurs polonais était toujours au niveau similaire, de 10 000 francs par mois, sans compter les allocations familiales. Au début de 1949, les salaires dans les mines au Nord de la France oscillaient entre 14 630 et 23 660 francs du salaire de base par mois pour les travailleurs du sous-sol et entre 12 540 et 20 428 francs par mois pour les travailleurs « en haut », ce qui résulta de la perte de valeur du franc. En plus, ils recevaient de la part des Houillères du charbon (plus d'une tonne par an), des vivres et du vin, le tout gratuitement et en nature. En même temps, à l'Est de la France, les mineurs de charbon et ceux des mines de fer percevaient entre 16 000 et 35 000 francs par mois du revenu total, tandis que les mineurs de potasse gagnaient chaque mois entre 18 000 et 40 000 francs. Dans le Tarn, l'Aveyron, l'Aude et les bassins de Saint-Étienne, de Montceau-les-Mines et de Montluçon, les mineurs polonais du sous-sol gagnaient, en 1949, entre 20 000 et 30 000 francs par mois, tandis que ceux travaillant en haut entre 12 000 et 14 000 francs. Après la Seconde Guerre mondiale, des mineurs polonais reçurent de nouveaux droits sociaux, comme les congés payés et les séjours au bord de la mer financés par l'État et leur situation sociale fut effectivement égalisée avec celle des mineurs français⁵⁶³.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs polonais et les membres de leurs familles étaient déjà traités comme les Français dans le domaine de l'assurance maladie, sur la base des cotisations faites dans des caisses de maladie. En revanche, la situation n'était pas égale dans les autres domaines, comme les allocations familiales qui n'étaient attribuées qu'aux travailleurs dont les familles demeuraient en France, l'assurance pour des accidents et l'assurance pour les vieillards⁵⁶⁴.

Il faut encore mentionner le cas particulier des « Westphaliens » qui avaient longtemps travaillé en Allemagne, avant qu'ils soient arrivés en France. D'après la convention franco-polonaise de 1919, le temps de travail en Pologne était compté dans l'ancienneté pour les

⁵⁶³ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 7 ; A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 5 ; A MSZ, Série 22, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et de la Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, f. 2 ; A MSZ, Série 20, art. 48, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au MSZ – Département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, f. 1 ; A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], f. 126–127 ; *Ibidem*, Rapport : Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Département des Polonais de l'étranger, Strasbourg, le 5 août 1949, f. 83 ; *Ibidem*, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, f. 83 ; Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu”... », *op. cit.*, p. 24.

⁵⁶⁴ Par contre, de certaines de prestations avaient été attribuées aux vieillards polonais en France encore avant les hostilités, sur la base du principe de réciprocité. Voir : Jean Laloum, « L'Assistance sociale auprès des populations juives parisiennes au temps de l'occupation », dans Colette Zytnicki (dir.), *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Série « Bibliothèque de Fondations », Paris, Éclat, 2010, p. 58.

immigrés polonais dont les retraites étaient payées par la partie française. Mais ce n'était pas le cas du temps de travail passé en Allemagne, tandis qu'il s'agissait des nombres d'années et des sommes considérables. Beaucoup de Polonais venus en France d'Allemagne n'avaient pas de chance de travailler quinze ans en France – le délai minimum qui donnait le droit à la pension de retraite française. Avant les hostilités, à partir de 1927, le paiement des pensions de retraite et des allocations de ceux qui avaient passé au moins deux tiers de leur ensemble des années de l'activité professionnelle en Allemagne était effectué par des *Knappschaft* ou *Landesversicherung* – sociétés d'assurance des entreprises, notamment des mines ou celles des États fédérés allemands. La situation de ceux qui étaient toujours actifs n'avait pas été réglée, en ce qui concerne les années de leur travail en Allemagne, sans prendre en compte une disposition relevant du traité signé en décembre 1929 et portant l'attribution de la pension de retraite aux travailleurs ayant atteint trente ans de travail, dont au moins quinze ans en France⁵⁶⁵. Le déclenchement des hostilités rompit tous les transferts allemands. Après la Seconde Guerre mondiale, les versements de *Knappschaft* allemands ne furent pas repris de sorte que les intéressés se trouvèrent dans une situation difficile, parfois misérable. Simultanément, l'État polonais n'était pas en mesure d'assurer le maintien des toutes les prestations attribuées par ses soins avant septembre 1939 pour les retraités ayant travaillé moins de quinze ans en France. Les autorités françaises argumentaient que cette question constituait un enjeu des relations polono-allemandes.

Le Statut des mineurs, promulgué le 14 juin 1946, garantit à tous les mineurs le logement perpétuel dans des maisonnettes attribuées par les Houillères et en général la gratuité du logement et des avantages en nature (notamment du chauffage) pour tous les mineurs en France. En plus, la loi garantissait des hausses considérables de salaires des concernés. Par exemple, pour les mineurs de potasse cette hausse était de 89,5 %, en quatre étapes, jusqu'à la fin de 1947⁵⁶⁶.

D'un côté, bien évidemment, cette décision augmenta l'attraction du métier de mineur, mais d'autre part elle pouvait contribuer à l'accélération de la mobilité professionnelle des descendants des mineurs polonais. Avant la guerre, un certain nombre de fils adultes des mineurs polonais, exerçant une toute autre profession, furent embauchés dans les mines, afin de

⁵⁶⁵ BPP, vers. 4089, Circulaire : Fédération des Ouvriers et des Émigrés polonais en France (FREP) aux sections locales de la FREP, Paris, le 21 juin 1945, p. 1.

⁵⁶⁶ Kléber Deberles, *La Grande épopée des mineurs*, Lille, « La Voix du Nord », 1992, p. 173 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 495 ; Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire...*, *op. cit.*, f. 153.

maintenir le logement de leurs pères qui étaient partis en retraite⁵⁶⁷. Dans d'autres régions de la France que le Nord-Pas-de-Calais, la situation domiciliaire des familles minières polonaises étaient différenciées, suivant une région. Par exemple, dans le bassin du Tarn, les travailleurs étaient logés dans des locaux de 3 ou 4 pièces, accompagnées d'un jardin, l'élevage des animaux y était fréquent. En revanche, dans l'Aveyron, les mineurs polonais habitaient dans de vieux bâtiments, les appartements étant composés de deux pièces et peu confortables. Il ne possédaient pas de jardin près de la maison mais de petits lopins de terrain, éloignés de leur foyer⁵⁶⁸. Dans les bassins de Montceau-les-Mines et de Montluçon, les mineurs polonais étaient tous logés dans des appartements attribués par des patrons, en profitant – en plus – d'un jardin et d'un lopin de terre à cultiver. En revanche, les mineurs du bassin de Saint-Étienne étaient logés dans la ville⁵⁶⁹.

En outre, le décret du 27 novembre 1946 portant l'organisation de la sécurité sociale dans les mines reconnut la silicose comme maladie professionnelle des mineurs et donna le droit de retraite aux mineurs ayant travaillé au moins trente ans au fonds à l'âge de 50 ans⁵⁷⁰. En effet, à la suite de la nationalisation des mines, l'État se chargea de la protection sur les mineures malades. Ces nouvelles dispositions encore augmentèrent l'attraction de la profession minière.

La loi du 22 août 1946 élargit le plein droit aux allocations familiales à presque toute la population résidant en France – car il s'agissait de tous les étrangers possédant une carte de résident privilégié ou ordinaire. La loi du 30 juin 1948 qui compléta celle précédente, définit que même les étrangers ayant qualité de résident temporaire pouvaient en bénéficier, s'ils avaient une carte de travailleur, d'exploitant agricole, de commerçant ou d'artisan⁵⁷¹.

⁵⁶⁷ ANMT, 1994 051 1852, Lettre : J. P. Plichon, administrateur des Mines de Béthune et de la Société électrique du Nord-Ouest à l'Administrateur provisoire du Groupe de Béthune des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, Lille, le 27 novembre 1944.

⁵⁶⁸ A MSZ, Série 20, art. 128, Rapport trimestriel de l'activité du Consulat de Pologne à Toulouse entre les mois de juillet et de septembre 1947, Toulouse, le 14 octobre 1947, f. 18.

⁵⁶⁹ A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], f. 126.

⁵⁷⁰ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, p. 162. Voir aussi Décret n° 46-2769 du 29 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, dans : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=345EC38456615E014957847ACDCD66FF.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000000867981&dateTexte=20080128 (à la date du 22 février 2015).

⁵⁷¹ Loi n° 46-1835 du 22 août 1946 ; Loi n°48-1042 du 30 juin 1948 modifiant l'art. 2 de la loi du 22 août 1946, voir le texte intégral de celle dernière :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19480701&numTexte=&pageDebut=06339&pageFin= (à la date du 22 février 2015) ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 9 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} juin et 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 11.

Par la convention concernant le paiement de pensions aux victimes de la guerre de 1939–1945 du 11 février 1947, les Polonais reçurent le droit aux pensions de guerre pour les invalides, d'autres victimes de la guerre et leurs ayants droits. Jusqu'à ce moment-là, les concernés ne percevaient que des « gratifications temporaires », et cela seulement dans les cas des Polonais gravement blessés. Les concernés pouvaient recevoir une Carte d'Invalide, celle-ci donnant le droit par exemple aux voyages en train avec le tarif réduit⁵⁷². La loi fut ratifiée le 30 septembre et publiée par le décret du 18 décembre 1947. Ses dispositions se référaient aux Polonais ayant servi dans l'armée française, dans les FFI ou dans la Résistance française ou polonaise en France, ainsi qu'à tous leurs ayants cause (art. 1^{er}).

L'article 2 de ladite convention décida que :

« Tous les droits et avantages prévus en faveur des anciens militaires français et de leurs ayants cause par la législation française sur les pensions militaires de décès et d'invalidité sont accordés aux ressortissants polonais ayant servi dans l'armée nationale polonaise placée sous les ordres du commandant en chef français pendant la guerre 1939-1945, ainsi qu'à leurs ayants cause, pourvu que les intéressés résident en France. »

D'après l'article 4 de la convention, les ressortissants civils polonais – victimes de la guerre par un fait survenu sur le territoire français étaient aussi traités comme les victimes civiles françaises⁵⁷³.

La convention surmentionnée complétait les dispositions de la loi du 15 mai 1946 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance (CVR). D'après cette loi, le statut de CVR était dû aux résistants ayant combattu pendant au moins trois mois dans les rangs des formations militaires d'un groupement reconnu par le Conseil national de la Résistance (CNR). En plus, le terme du CVR se référait aux déportés, blessés en lutte contre l'ennemi et décorés pour la participation à un groupement reconnu par le CNR⁵⁷⁴.

⁵⁷² Le texte intégral polonais de la convention, voir : AAN, MPiOS, art. 382, f. 123–126. Voir aussi « Francusko-polska umowa dotycząca pensji inwalidzkich dla ofiar wojny 1939/45 » [La Convention franco-polonaise relative aux pensions invalidité pour les victimes de la guerre 1939/45], 4.-ty Biuletyn Informacyjny Sekcji Polskiej [Le 4^e Bulletin d'information de la Section polonaise], p. 2, dans *Les Volontaires : Organe de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires des Guerres 1914–1918, 1939–1945, des T.O.E. et des Forces de la Résistance*, juin 1948 ; BPP, vers. 4115, Lettre : Mieczysław Jurkiewicz, chef du Département de la Protection sociale de la PWML au Comité directeur de l'UCPF, Paris, le 24 novembre 1945 ; Lettre du ministère français des anciens Combattants et des Victimes de Guerre à la Rédaction de la revue « Wieści » [Les Nouvelles], Paris, le 28 avril 1947, dans *Wieści*, 1947, n° 50 du 24 mai, p. 11–12.

⁵⁷³ Le texte intégral de ladite convention, voir :

http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=132305CC8C28013F1F0904978B1FCDC1.tpdjo11v_2?idSecti onTA=LEGISCTA000006157282&cidTexte=LEGITEXT000006074068&dateTexte=20120529 (à la date du 22 février 2015).

⁵⁷⁴ « Kronika terenowa: Francja » [Chronique du terrain: France], *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 20 du 15 juillet.

Le décret du 29 janvier 1948 élargit le droit d'avant-guerre à la Carte de combattant (dite « carte verte ») et au Croix de Combattant sur les combattants de la Seconde Guerre mondiale. Le décret du 4 mai 1948 définit les conditions d'attribution de la Carte du Combattant. Parmi les ayant droits étaient les étrangers qui avaient participé à des combats à côté des unités françaises, ayant appartenu à une unité française ou alliée pendant au moins trois mois (art. 2, art. 27), y compris les prisonniers de guerre issus desdites unités (art. 4), les évacués du fait de la blessure ou de la maladie (art. 3) et d'autres combattants blessés en lutte (art. 5). C'était ainsi que tous les CVR devaient recevoir une Carte de Combattant, celle-ci donnant la priorité dans l'obtention du travail, du logement, des bourses et des prêts, tout comme l'accès prioritaire à des cours professionnels⁵⁷⁵. Ces dispositions ne se référaient qu'aux étrangers domiciliés en France avant le 3 septembre 1939.

Les dispositions des autorités françaises concernant les droits des anciens combattants et leurs ayant droits (veuves et enfants) étaient très importantes du point de vue de larges cercles des immigrés polonais. Il suffit de mentionner que, dans la moitié de l'année 1948, parmi environ 32 000 membres de la Fédération nationale des Combattants volontaires des Guerres 1914–1918, 1939–1945, des T.O.E. et des Forces de la Résistance, l'une des principales organisations françaises des anciens combattants, se trouvaient 9 700 Polonais, cela veut dire qu'ils constituaient 30, 31 % de tous les membres de ladite Fédération !⁵⁷⁶

Cependant, il fallait attendre jusqu'en juillet 1948 pour que le service dans la Résistance polonaise fidèle au gouvernement polonais de Londres, dans les rangs de la POWN, soit égalisée devant la loi française avec les autres formes officiellement reconnues de la Résistance sur le territoire français. Cela veut dire que les anciens de la POWN seulement qu'à ce moment-là reçurent le droit à une Carte de Combattant volontaire, tout comme les veuves et enfants des ceux qui étaient morts en lutte en tant que les membres de la POWN pouvaient dorénavant jouir des pensions militaires des décès⁵⁷⁷.

⁵⁷⁵ Eugène Weismann, « Karta kombatanka » [Carte de combattant], *4-ty Biuletyn Informacyjny Sekcji Polskiej* [Le 4^e Bulletin d'information de la Section polonaise], p. 1, dans *Les Volontaires*, juin 1948 ; « Carte du combattant 1945 », *Les Volontaires*, 1948, n° 162 du mois d'août, p. 1.

Le texte intégrale de ce statut, voir : Loi n°46-1056 du 15 mai 1946 portant le statut et droits des combattants volontaires de la Résistance, dans

<http://www.youscribe.com/catalogue/manuels-et-fiches-pratiques/ressources-professionnelles/droit-et-juridique/jorf-du-16-mai-1946-436178> (à la date du 29 octobre 2013).

⁵⁷⁶ [Jay], « Walne Zebranie Federacji » [L'Assemblée plénière de la Fédération], *4-ty Biuletyn Informacyjny Sekcji Polskiej* [Le 4^e Bulletin d'information de la Section polonaise], p. 2, dans *Les Volontaires*.

⁵⁷⁷ Ladite disposition fut annoncée dans : J.O., n° 164 des 12–13 juillet 1948. BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 42/I, Circulaire n° 1 : Union des anciens de la POWN aux Comités régionaux et sections locales de l'Union, Paris, le mois d'août 1948 ; Comité directeur de l'Union des anciens de la POWN, « Komunikat P.O.W.N. » [Communiqué de la POWN], *Placówka* [Le Poste], 1948, n° 7 du 14 août, p. 4.

En ce qui concerne le domaine des assurances invalidité – vieillesse – décès, les arrangements franco-polonais, signés le 10 février 1947 réglaient ces questions. Le principal changement introduit par ces arrangements était l'élargissement des dispositions du traité franco-polonais du 21 décembre 1929 relatif aux assurances (notamment pensions de retraite) des mineurs polonais ayant travaillé en France ou alternativement en France et en Pologne, sur tous les travailleurs physiques et intellectuels de nationalité polonaise. En outre, on régla définitivement que toute la période du travail en Alsace et en Moselle devait être incluse dans la durée totale du travail des immigrés qui était indispensable pour obtenir le droit aux pensions de retraite en France. Jusqu'à ce moment-là, cette question n'avait pas été précisément fixée, en n'ayant pas été traitée par la convention susmentionnée de 1929⁵⁷⁸.

Le 9 juin 1948, la convention générale franco-polonaise sur la sécurité sociale fut signée à Paris. Le décret portant sa publication portait la date du 28 février 1949. La convention était accompagnée par deux arrangements supplémentaires, dont l'un était relatif à la sécurité sociale dans les mines et l'autre se référait au transfert des prestations au pays d'origine. La convention n'introduisit pas de nouveaux acquis sociaux, qui n'auraient pas été apportés par des accords antérieurs, mais elle mit de l'ordre dans l'ensemble des régulations déjà existantes. Un seul élément nouveau fut constitué par l'attribution de plein droit aux allocations – vieillesse pour des anciens travailleurs salariés polonais qui avaient résidé en France depuis au moins quinze ans (art. 13)⁵⁷⁹.

D'après les estimations du ministère de la Production industrielle du mois de juin 1945, les Polonais constituèrent alors 76, 92 % de tous les étrangers employés dans les mines françaises – 50 000 Polonais parmi 65 000 mineurs étrangers. « La plus grande partie » d'entre eux étaient employés au fond, et « plus spécialement encore » dans l'abattage – aux postes clés pour toute l'exploitation minière. Dans certaines mines, les Polonais constituèrent 80 % de tous

La description de la situation des anciens de la POWN vis-à-vis des réglementations françaises d'avant l'été 1948 voir dans : J. Jankowski, Commentaire sur la Lettre du 28 avril 1947 du ministère français des anciens Combattants et des Victimes de Guerre à la Rédaction de la revue « Wieści », *Wieści*, 1947, n° 50 du 24 mai, p. 12.

⁵⁷⁸ AAN, MPiOS, art. 222, Lettre : Ministère du Travail et de la Protection sociale – Département des Assurances sociales (*Departament Ubezpieczeń Społecznych*) à l'Office des Assurances sociales (*Zakład Ubezpieczeń Społecznych*, ZUS) à Varsovie et à la Caisse minière (*Spółka Bracka*) à Tarnowskie Góry, Varsovie, le 30 juin 1947, p. 2, 11 ; « „Arrangement” dotyczące konwencji polsko-francuskiej z r. 1920 » [L'Arrangement concernant la convention polono-française de 1920], *Lud Polski* [Le Peuple polonais], 1947, n° 11 du 13 avril, p. 3.

⁵⁷⁹ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 9 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} juin et 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 12 ; « Konwencja o ubezpieczeniu społecznym » [La Convention sur la sécurité sociale], *Głos Pracy* [La Voix du Travail], 1948, n° 1 du mois de février, p. 1 ; « Polsko-francuska umowa o ubezpieczeniach społecznych » [La Convention polono-française sur la sécurité sociale], *Placówka*, 1949, n° 12 du 19 mars, p. 4. Le texte intégral de ladite convention, voir : http://www.legislation.cnav.fr/textes/cv/TLR-CV_GEN_09061948.html (à la date du 7 octobre 2013).

les piqueurs au charbon, Français inclus⁵⁸⁰ ! Le recensement des étrangers de France de la première moitié de 1945 nous apporte le chiffre d'environ 53 000 Polonais employés dans le secteur des mines et carrières⁵⁸¹. Les chiffres plus précis furent donnés par le Bureau de documentation minière pour le 1^{er} trimestre de 1946 : 51 676 Polonais constituèrent alors 15, 15 % de tous les mineurs et 76, 14 % de tous les étrangers, sauf les prisonniers de guerre allemands, employés dans les mines de houille et de lignite en France⁵⁸². La renommée des miniers polonais devint immense dans toute l'Europe, comparable à celle des caillouteurs italiens ou des Italiens employés dans l'industrie des pierres⁵⁸³. Aussi le rapatriement de masse des mineurs polonais était mal vu par les autorités françaises.

Tableau 16. Les Polonais dans les mines de houille et de lignite à la date du 31 mars 1946, selon le ministère de la Production industrielle

Type des mines	Localisation des mines	Personnel polonais	Personnel étranger*	Personnel total	Part des Polonais dans le personnel total
Mines de houille	Nord-Pas-de-Calais	39 140	73 851	211 145	18, 54 %
	Moselle	2 771	15 277	32 227	8, 60 %
	Bourgogne-Nivernais (Nièvre)	2 992	4 543	12 174	24, 58 %
	Loire	1 941	6 518	23 227	8, 36 %
	Bourbonnais-Auvergne	1 170	2 550	8 529	13, 72 %
	Gard et Hérault	1 304	7 072	21 324	6, 12 %
	Tarn et Aveyron	1 457	3 879	12 865	11, 33 %
	La Mure (Isère)	185	918	3 123	5, 92 %
	Autres petites mines	382	1 806	6 545	5, 84 %
Mines de lignite	Fuveau (Bouches-du-Rhône)	239	2 514	5 943	4, 02 %
	Hostens (Gironde)	0	67	263	0 %
	Autres petites mines	95	1 502	3 640	2, 61 %
Total houille		51 342	116 414	331 159	15, 50 %
Total lignite		334	4 083	9 846	3, 39 %
Ensemble houille et lignite		51 676	120 497	341 005	15, 15 %

⁵⁸⁰ Lettre : ministre de la Production industrielle au ministre de la Justice du 14 juin 1945, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 293.

⁵⁸¹ *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 211.

⁵⁸² *Ibidem*, p. 215.

⁵⁸³ Jerzy Lerski, « Polacy z „Nord”... », op. cit., p. 16.

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : BPP, vers. 4089, *Mines de houille et de lignite. Personnel étranger (au 31 mars 1946)*, ministère de la Production industrielle – Bureau de Documentation minière ; *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 215.

* Les nombres de personnels étrangers incluent les prisonniers de guerre allemands (environ 41 % de tout le personnel étranger) et les mineurs originaires de la France d'outre-mer (environ 2, 5 % de tout le personnel étranger).

Kléber Deberles, fondateur du Musée de la Mine de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) apporta des chiffres plus précis mais un peu différents pour les deux départements septentrionaux (pour la même période) : 207 991 mineurs dans 8 Groupes des Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais à la fin du mois de mars 1946, dont 134 985 Français et 73 006 étrangers. Parmi les étrangers, 38 638 auraient été de nationalité polonaise, de sorte que les mineurs polonais auraient constitué 18, 58 % de l'effectif total des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais – un pourcentage à peu près identique avec celui relevant des statistiques du ministère de la Production industrielle. En effet, Deberles omit dans ces calculs le Groupe de Liévin et peut-être que c'est la source de la différence entre les deux sources évoquées.

D'après Kléber Deberles, les chiffres précis concernant l'effectif polonais des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais étaient les suivants :

- Groupe de Bruay et Groupe d'Auchel (ensemble) : 7 210 Polonais sur 41 046 mineurs, soit 17, 57 % de l'effectif total,
- Groupe de Béthune : 4 850 Polonais sur 28 527 mineurs, soit 17 % ,
- Groupe de Lens : 4 184 Polonais sur 34 223 mineurs, soit 12, 23 % ,
- Groupe de Hénin : 8 656 Polonais sur 38 315 mineurs, soit 22, 59 % ,
- Groupe de Oignies : 2 217 Polonais sur 8 864 mineurs, soit 25, 01 % ,
- Groupe de Douai : 5 798 Polonais sur 28 120 mineurs, soit 20, 62 % ,
- Groupe de Valenciennes : 5 723 Polonais sur 28 896 mineurs, soit 19, 8 % de l'effectif total.

27 117 mineurs polonais des 6 Groupes dans le Pas-de-Calais (sans celui de Liévin) constituaient alors 53, 41 % de tous les mineurs étrangers et 17, 96 % de l'ensemble des mineurs de ce département.

Dans le cas du département du Nord, 11 521 Polonais constituaient 51, 82 % de l'effectif étranger de deux Groupes des Houillères de ce département et 20, 21 % de tous les mineurs du département⁵⁸⁴.

⁵⁸⁴ Calculs de l'auteur sur la base de : Kléber Deberles, *La Grande épopée des mineurs...*, op. cit., p. 174.

C'était pourquoi le ministre de la Production industrielle, Robert Lacoste (SFIO) écrivit en juin 1945 au ministre de la Justice, Pierre-Henri Teitgen (MRP) une phrase significative, qu'il vaut citer : « C'est dire que le départ de France des mineurs étrangers s'il venait à se produire, aurait des conséquences désastreuses pour l'industrie minière et, partant, pour toute l'économie du pays »⁵⁸⁵.

À peu près justement deux ans plus tard, en mai 1947, le même ministre Lacoste dit : « ... par suite d'engagements internationaux, sur lesquels je n'ai pas à m'étendre, les ouvriers étrangers dans nos mines sont en train de nous quitter ; dans quelques mois, il n'en restera plus guère. Or, ce sont d'excellents ouvriers »⁵⁸⁶.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'effectif polonais des houillères du Nord et du Pas-de-Calais diminua progressivement, pour les mêmes raisons que toute la population polonaise de la région, et en général de la France : du fait des rapatriements et des naturalisations (par dessus tout, il y avait de moins en moins entrées dans les mines de nouveaux travailleurs polonais, les jeunes ayant été déjà bénéficiaire la nationalité française). Les nombres de Polonais dans les Houillères susmentionnées étaient les suivants⁵⁸⁷ :

- fin 1945 : 38 647

- fin 1946 : 35 151

- fin 1947 : 32 992

- fin 1948 : 30 655

- fin 1949 : 28 332.

La situation des mineurs de fer en Lorraine était pire que celle des mineurs de charbon. Le travail était dur et souvent dangereux. Leur salaire de base n'était qu'un peu inférieur mais ils ne recevaient pas de combustible de leur employeur. En plus, dans la seconde moitié des années 1940, ils ne travaillaient que cinq jours par semaine, ce qui contribuait à des revenus abaissés⁵⁸⁸.

Dans la métallurgie étaient généralement employés les hommes d'âge moyen. Au Nord de la France, leurs salaires étaient relativement élevés (8 000 à 10 000 francs du salaire de base par mois en été 1947, et entre 22 000 et 26 000 francs par mois au début de 1949). À l'Est de la France, des salaires étaient un peu inférieurs (16 000 à 28 000 francs par mois dans le 1^{er}

⁵⁸⁵ Lettre : ministre de la Production industrielle au ministre de la Justice du 14 juin 1945, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 293.

⁵⁸⁶ ANMT, 1994 057 0043, Allocution de Robert Lacoste, ministre de la Production industrielle, dans *La Situation des Houillères nationalisées : Conférence de M. Pugué, Charbonnages de France, le 30 mai 1947*, p. 15-16.

⁵⁸⁷ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 207.

⁵⁸⁸ A MSZ, Série 20, art. 133, Agence consulaire de Pologne à Metz : Rapport de la situation des Polonais, Metz, le 16 décembre 1947, f. 24 ; ce document se trouve aussi dans : A MSZ, Série 20, art. 17, f. 107.

semestre de 1949). Les ouvriers jouissaient souvent du logement attribué par le patron, parfois – comme les mineurs – ils disposaient ainsi du jardin et d’un lopin de terre. Les conditions étaient plus dures dans de grandes villes, comme par exemple à Saint-Étienne. Par contre, les conditions du travail étaient particulièrement dures. La situation était similaire dans l’industrie chimique. D’après le Consulat de Pologne à Lyon, les ouvriers polonais de la métallurgie n’y percevaient en 1949 qu’entre 14 000 et 20 000 francs par mois. En revanche, le Consulat Général de Pologne à Paris rapporta que le statut et les revenus perçus par les ouvriers polonais, entre 35 et 100 francs par heure à la fin de 1946, étaient égaux avec la situation des ouvriers français⁵⁸⁹.

C’étaient principalement de jeunes Polonaises, au dessus de 20 ans qui travaillaient dans l’industrie textile. Cette catégorie, comprenant dans sa majorité des filles des mineurs polonais, constituait environ 70 % de tous les travailleurs polonais de l’industrie textile dans les deux départements septentrionaux. La plupart d’entre elles traitaient leur emploi comme temporaire, avant de fonder leur famille. Au dernier rang, c’étaient des femmes d’âge moyen qui étaient employées dans ce secteur. Les hommes, presque tous étant jeunes, étaient peu nombreux. Déjà mentionné, le phénomène des internats pour de jeunes ouvrières polonaises, où elles vivaient dans sous un régime quasi-monacal, avait son origine dans des distances importantes entre les colonies minières et les centres principaux de l’industrie textile. Des salaires perçus dans l’industrie textiles étaient relativement peu élevés, d’autant plus que la durée du travail était temporairement limitée (en 1949, 32 heures par semaine en moyenne au Nord de la France)⁵⁹⁰.

L’industrie de construction devint, au lendemain de la Libération, une nouvelle branche de l’activité des Polonais en France, notamment au Nord et à l’Est de la France. Les ouvriers polonais n’y étaient pas nombreux mais les salaires attractifs impliquaient de jeunes immigrés dans l’œuvre de la reconstruction du pays. C’était ainsi qu’un certain nombre d’ouvriers non

⁵⁸⁹ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l’immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 10 ; A MSZ, Série 22, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au ministère de l’Industrie et de la Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, f. 6–7 ; A MSZ, Série 20, art. 48, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au MSZ – Département des Polonais de l’étranger, Lille, le 8 avril 1949, f. 2 ; A MSZ, Série 20, art. 49 : Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d’avril 1949], f. 127–128 ; *Ibidem*, Rapport : Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Département des Polonais de l’étranger, Strasbourg, le 5 août 1949, f. 26 ; A MSZ, Série 20, art. 116, Consulat Général de Pologne à Paris : Rapport de l’activité entre les 1^{er} octobre et 31 décembre 1946, [Paris, 1947], f. 27.

⁵⁹⁰ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l’immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 8 ; A MSZ, Série 22, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au ministère de l’Industrie et de la Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, f. 5 ; A MSZ, Série 20, art. 48, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au MSZ – Département des Polonais de l’étranger, Lille, le 8 avril 1949, f. 2 ; A MSZ, Série 20, art. 49, Rapport : Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Département des Polonais de l’étranger, Strasbourg, le 5 août 1949, f. 26.

qualifiés y trouvèrent leur emploi. En revanche, le travail dans cette branche n'était que saisonnier⁵⁹¹.

En comparant la situation matérielle des travailleurs polonais employés dans les mines à celle des ouvriers de la métallurgie ou de l'industrie textile, il faut prendre en compte un facteur important qui rehaussait l'avantage des mineurs. Tandis que les mineurs polonais travaillaient, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à des postes supérieurs et le plus qualifiés, les ouvriers polonais dans l'industrie exerçaient le plus souvent des métiers peu ou non qualifiés⁵⁹².

En ce qui concerne les ouvriers agricoles, à la fin de 1944, ils percevaient environ 150 francs du salaire journalier. Dans ce secteur de l'économie étaient employés tant les hommes que les femmes. En 1948, le salaire moyen des Polonais travaillant dans l'agriculture était de 40 francs par heure. En pratique, les ouvriers agricoles (pas seulement étrangers, mais surtout eux) étaient le plus sujets aux abus des employeurs, le plus dispersés et les conditions de leur travail dépendaient principalement des habitudes locales. Par exemple, dans la circonscription consulaire de Lyon, en 1949, les travailleurs polonais gagnaient souvent deux fois plus d'un revenu minimal requis pour un département, en atteignant jusqu'à 160 000 francs par an⁵⁹³. Bien des travailleurs ne jouissaient pas de tous les droits relevant de la législation sociale française. L'horaire du travail de beaucoup d'entre eux n'était pas fixe et était souvent bien allongé par rapport aux limites fixées par le droit français. De même, un salaire était parfois au dessous d'un revenu minimal, recompensé souvent par des prestations en nature. Souvent des travaux qui leur étaient attribués étaient le plus durs. Par contre, il y avait aussi des cas d'ouvriers agricoles polonais qui étaient traités par leurs patrons comme des membres de famille. C'était aussi le cas d'un certain nombre de « domestiques », dont la majorité étaient célibataires. Parfois, ils pouvaient aussi profiter de leurs lopins de terre. D'habitude, les Polonais travaillant dans de petites exploitations étaient mieux traités que ceux employés dans de grands fermes.

Les catégories des ouvriers agricoles dont la situation était la meilleure étaient les vachers et charretiers. Des conflits éventuels entre un employeur et travailleur étranger concernaient plus le logement et l'alimentation que les salaires. Une situation relativement

⁵⁹¹ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 10–11 ; A MSZ, Série 22, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et de la Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, f. 7 ; A MSZ, Série 20, art. 133, Agence consulaire de Pologne à Metz : Rapport de la situation des Polonais, Metz, le 16 décembre 1947, f. 17, ce document se trouve aussi dans : A MSZ, Série 20, art. 17, f. 100.

⁵⁹² A MSZ, Série 20, art. 49 : Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], f. 128.

⁵⁹³ *Ibidem*, f. 129.

inférieure des ouvriers agricoles polonais poussait ceux le plus entreprenants à chercher un autre travail dans des villes, soit dans l'industrie, soit dans des services domestiques. D'autre part, après la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs de ce secteur reçurent de nouveaux droits sociaux. Ceux qui avaient épargné de l'argent atteignirent l'indépendance, et cela de plus en plus souvent, en étant devenus des fermiers ou métayers. Une bonne conjoncture économique pendant les hostilités et au lendemain de la Libération permit à un certain nombre d'entre eux d'améliorer sensiblement leur niveau de vie⁵⁹⁴. À la fin des années 1940, le nombre de métayers et fermiers indépendants polonais était d'environ 5 000. Certains propriétaires polonais s'étaient déjà bien enrichis⁵⁹⁵. Malgré tous les problèmes mentionnés, en général, la situation des travailleurs polonais dans l'agriculture s'améliora bien par rapport à l'époque de l'entre-deux-guerres.

Au lendemain de la Libération, l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant le statut juridique des fermes donna aux colons étrangers dans l'agriculture qui appartenaient à une caisse de crédit agricole le droit à des prêts de courte et de moyenne durée, sur les mêmes droits qu'aux Français. Le crédit agricole de courte durée pouvait servir à couvrir des dépenses courantes, notamment dans le but de devenir un fermier indépendant. Le crédit de moyenne durée était destiné à effectuer des dépenses exigeant un certain délai d'amortisation, comme l'achat de l'inventaire vivant ou des outils et la modernisation des locaux utilisés pour des buts de la cultivation ou de l'élevage. Par contre, les étrangers étaient toujours exclus des prêts de longue durée, c'est-à-dire ceux contribuant à l'achat du ferme exploité pour qu'il devienne la propriété de plein droit d'un fermier intéressé. Comme l'avoua le ministère français de l'Agriculture dans la réponse à la question de l'Union des Agriculteurs polonais de France, cette limitation avait pour but d'encourager les cultivateurs étrangers à demander la nationalité française⁵⁹⁶.

Une autre loi, admise le 10 mars 1948, fixa l'égalité de traitement entre les ouvriers industriels et ceux agricoles dans les domaines du temps de travail et du repos. En revanche, les

⁵⁹⁴ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Note sur le travail dans l'agriculture en France, [Paris, 1948], p. 1, 4 ; A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 6-8 ; A MSZ, Série 22, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et de la Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, f. 3-4 ; A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, f. 79-80 ; Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 379 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France du *American Polish War Relief*, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, la fin de 1944], p. 4.

⁵⁹⁵ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Remarques concernant les possibilités de s'installer dans l'agriculture française comme métayers et fermiers, [Paris, 1948].

⁵⁹⁶ « Sprawa kredytów rolnych dla osadników polskich » [La Question des crédits agricoles pour les colons polonais], *Sztandar Polski*, 1946, n° 26 du 29 mai, p. 1.

ouvriers agricoles n'étaient toujours pas obligé de payer l'assurance-chômage, et c'était pourquoi les allocations des chômeurs pour cette catégorie des travailleurs étaient inférieures⁵⁹⁷.

Les autorités consulaires polonaises de la région du Nord rapportèrent qu'après les hostilités, l'intérêt des femmes polonaises pour le travail dans le service domestique bien baissa, malgré l'amélioration considérable des conditions du travail dans ce secteur. Les jeunes filles qui avaient été le plus nombreuses dans cette catégorie avant la guerre, désiraient dorénavant intégrer l'industrie. D'autres s'orientèrent vers des professions comme coiffeuse ou couturière, placées à un niveau professionnel supérieur que des travaux domestiques non qualifiés⁵⁹⁸.

Au lendemain de la Libération, la situation des étrangers en France, se rendit plus difficile suite aux décisions limitant leurs possibilités de l'ouverture des propres entreprises par les étrangers. Vu que les immigrés polonais appartenaient dans leur écrasante majorité à la classe ouvrière, leur structure sociale étant en général la même qu'avant les hostilités, ces mesures n'affligèrent pas spécialement à la communauté polonaise. En revanche, des facilités furent attribuées dans ce domaine aux anciens combattants et aux parents des enfants nés en France⁵⁹⁹.

Des ateliers d'artisanat polonais, peu nombreux d'ailleurs, se trouvaient presque exclusivement dans la Seine et les deux départements septentrionaux. Des Polonais étaient surtout tailleurs, cordonniers et pelletiers. Dans le domaine des magasins et des cafés polonais, le Nord et le Pas-de-Calais dominaient, notamment les villes comme Lens, Valenciennes, Ostricourt, Douai et Bruay-en-Artois⁶⁰⁰. Parmi d'autres types d'entreprises des immigrés polonais dans le Nord-Pas-de-Calais se trouvaient les boulangeries et les boucheries, moins nombreuses étaient les charcuteries, les salons de coiffeur et les magasins textiles. Pendant la

⁵⁹⁷ Loi n° 48-401 du 10 mars 1948 réglementant le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles. Son texte intégrale, voir :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19480311&numTexte=&pageDebut=02475&pageFin= (à la date du 22 février 2015).

⁵⁹⁸ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 11 ; A MSZ, Série 22, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et de la Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, f. 7 ; A MSZ, Série 20, art. 444, Rapport du père H. Desmettre de la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], f. 23 ; voir le même document : AAN, MPiOS, art. 222, pages non numérotées.

⁵⁹⁹ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 11.

⁶⁰⁰ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945 ; A PPP, BA 2388, Préfecture de Police de Paris : Renseignements concernant la colonie polonaise en France, Paris, le 8 avril 1948, p. 4.

guerre et dans l'immédiat après-guerre, certaines boulangeries et boucheries polonaises devinrent des entreprises importantes locales⁶⁰¹.

Dans les deux départements septentrionaux, presque la moitié des commerçants et artisans d'origine polonaise était composée des Français naturalisés et, au sein de ce groupe, nombreux étaient les Juifs d'origine polonaise⁶⁰².

Il faut rappeler qu'au lendemain de la Libération, de nouveaux règlements concernant le travail des étrangers en France raidirent leur appartenance à une profession, selon le type de « carte de travailleur » délivrée. Aussi le passage du secteur de l'agriculture à une autre branche de l'économie devint dorénavant plus difficile qu'avant les hostilités.

La célèbre mobilité des immigrants polonais en France s'amointrit après la Seconde Guerre mondiale. Ceux qui avaient été embauchés une fois dans des mines, y demeurèrent en général. D'après l'étude effectuée par l'Institut national d'études démographiques, dans les années 1951–1952, la moitié des mineurs polonais du Nord et du Pas-de-Calais n'avait jamais changé de résidence après leur arrivée en France. Le nombre moyen de changements de résidence par ce groupe des Polonais était de 0,9. La situation était bien différente pour les cultivateurs polonais résidant au début des années 1950 dans l'Aisne : seulement 22 % d'entre eux n'avaient jamais changé de domicile en France, alors que 54 % l'avaient changé au moins trois fois. Dans leur cas, le nombre moyen de changements de résidence était de 2,8⁶⁰³.

D'après l'enquête effectuée par Raymond Poignant en 1947 dans le Pas-de-Calais, entre 60 à 75 % des enfants du sexe masculin des mineurs polonais en France, âgés au-delà de 14 ans, exerçaient la même profession que leurs pères. Dans certaines cités ce pourcentage s'élevait à 90 %. Le reste était employé dans des professions diverses, notamment dans l'industrie. Seulement 10 % d'enfants polonais du Pas-de-Calais poursuivaient des études secondaires, même si ce pourcentage constituait déjà la hausse par rapport à l'entre-deux-guerres. Les candidats à des études supérieures étaient fort rares⁶⁰⁴.

Quant aux régions agricoles, d'après l'enquête de l'Ined des années 1951–1952, environ 40 % des fils des ouvriers agricoles polonais travaillaient, eux aussi, comme des ouvriers agricoles, mais ayant souvent des qualifications supérieures à celles de leurs pères⁶⁰⁵.

⁶⁰¹ « Rola Polaków w gospodarce francuskiej », *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 27 du 1 septembre, p. 6 ; A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 11–12.

⁶⁰² *Ibidem*, f. 11.

⁶⁰³ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrants...*, *op. cit.*, p. 67. L'étude porta sur 526 immigrants, dont 303 Italiens et 223 Polonais. Parmi les Polonais, 129 étaient cultivateurs dans l'Aisne et ses environs (les Ardennes, la Marne, l'Oise) et 94 travaillaient dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Voir : *Ibidem*, p. 59, 160, 166.

⁶⁰⁴ Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation... », *op. cit.*, p. 160.

⁶⁰⁵ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrants...*, *op. cit.*, p. 80.

La limite de 14 ans, mentionnée ci-dessus, n'était pas fortuite. Effectivement, 14 ans constituaient l'âge minimal des garçons pour travailler dans les mines. Dans les années 1920 cette âge minimal avait été encore plus bas, établi à l'échelle de 12 ans. Après la Seconde Guerre mondiale, les adolescents au-dessous de 18 ans ne pouvaient qu'être des apprentis dans des diverses divisions de la compagnie minière. Beaucoup de jeunes Polonais suivaient l'éducation dans des écoles techniques pour élever leurs compétences professionnelles. Une voie fréquente menée par des centres d'apprentissage instaurée à la suite de la décision du ministère du Travail. Les adolescents y suivaient leur éducation et travaillaient dans des usines, dans une proportion égale⁶⁰⁶.

Les immigrés polonais venus avant-guerre commençaient après la Libération à devenir chefs d'équipe, de poste ou de taille, des surveillants ou même accédaient au poste de porion. Ces derniers cas avaient lieu par exemple à Ostricourt, où les Polonais constituaient 80 % des travailleurs au sous-sol. À la fin des années 1940, dans la fosse 6 des mines d'Ostricourt le premier Polonais apparut au poste du chef-porion⁶⁰⁷. L'égalité de traitement étant la règle entre les mineurs français et polonais, l'ascension sociale avançait évidemment. En plus, les mineurs polonais pouvaient se permettre de vivre à un niveau de vie relativement élevé, en ne réalisant plus des économies⁶⁰⁸, étant donné qu'ils étaient assurés par des Houillères d'être logés jusqu'à leur mort et qu'ils avaient déjà renoncé à songer à revenir un jour en Pologne.

En revanche, Catherine Juif constate dans sa thèse de doctorat sur les Polonais dans la Saône-et-Loire que les jeunes Polonais de ce département se cantonnaient aux emplois de leurs pères – ce qui en général était commun avec les jeunes Polonais du Nord-Pas-de-Calais) – mais qu'en plus, il était difficile pour eux de subir une quelconque évolution favorable de leur statut professionnel, tant verticale que transversale⁶⁰⁹.

Il semble que l'ascension sociale de jeunes Polonais cheminait plus lentement en dehors du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, c'est-à-dire là où la concentration des immigrés polonais était moindre.

Dans les années 1940, l'éducation des enfants des immigrés polonais à l'école française devint une priorité pour leurs parents⁶¹⁰. L'école devint une voie principale de l'investissement

⁶⁰⁶ A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 9–10 ; Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu”... », *op. cit.*, p. 24.

⁶⁰⁷ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 462 ; Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu”... », *op. cit.*, p. 18.

⁶⁰⁸ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 470.

⁶⁰⁹ Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire...*, *op. cit.*, f. 445.

⁶¹⁰ Philippe Rygiel, *Destins immigrés. Cher, 1920–1980 : Trajectoire d'immigrés d'Europe*, Série « Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté », n° 712, coll. « Historiques », vol. 17, Besançon, PU franc-comtoises, 2001, p. 343.

dans l'avenir de jeunes Polonais, conscients déjà qu'il allaient passer leur vie en France et que la décision de ne pas retourner en Pologne avait déjà été prise.

Dans l'immédiat après-guerre, les premiers travailleurs polonais partirent en retraite. Voici le fragment du récit d'un immigré retraité depuis 1949, après vingt-sept ans de travail dans les mines françaises : « On m'a mis à disposition un appartement gratuit, composé d'une pièce, tout comme une tonne et demi de charbon par trimestre. Vu que des investigations médicales avaient démontré 15 % de silicose, on m'a attribué 20 000 francs supplémentaires par an. En général, c'était ni trop, ni peu. Cela suffisait pour une vie calme »⁶¹¹.

En 1947, les Polonais de France reçurent le versement des pensions pour le travail effectué en Pologne. La question des pensions pour le travail en Allemagne ne fut jamais définitivement réglée, car aucun traité polono-allemand concernant cette question ne fut signé.

Après la Seconde Guerre mondiale, la question de l'émigration polonaise de masse vers la France n'était plus d'actualité. Tout au contraire, les autorités polonaises de Varsovie s'efforçaient de ramener dans la nouvelle « Pologne populaire » – qui serait une « bonne mère » du peuple travaillant, et non plus une « mauvaise belle-mère » comme avant les dernières hostilités – le nombre le plus élevé possible d'ouvriers polonais. L'action de rapatriement des travailleurs polonais, menée par les autorités polonaises de Varsovie est décrite dans un sous-chapitre distinct⁶¹². La question de l'immigration polonaise passa à l'arrière-plan étant donné qu'à l'époque, les autorités françaises s'intéressaient plutôt aux possibilités d'une immigration des Italiens et des Nord-Africains.

⁶¹¹ Souvenirs de Marcin Bugzel, dans *Pamiętniki emigrantów, 1878–1958...*, *op. cit.*, p. 72 ; traduction par P.S.

⁶¹² Voir sous-chapitre III.2.

*1.4. La situation des Polonais appartenant à des groupes particuliers
créés en temps de guerre : d'un côté d'anciens déportés en Allemagne,
de l'autre côté les anciens Volksdeutsche de nationalité polonaise*

Dès le mois de mai 1945, les prisonniers de guerre polonais de la campagne de France, issus de l'ancienne immigration, commencèrent à rentrer chez eux. Ils recevaient la prime de démobilisation et la prime de libération, payées par les autorités françaises par l'intermédiaire de l'Organe de Liquidation de l'Armée polonaise en France à Fouilleuse – Suresnes (Seine), dirigé par le capitaine L'Hôpitalier⁶¹³.

À partir du mois de mai 1945, les premiers déportés polonais de France pour des camps de concentration en Allemagne nazie (et en Autriche) rentrèrent chez eux. À l'échelle nationale, la plus grande vague des revenus arrivèrent en France entre les 10 et 30 mai⁶¹⁴. Tous les déportés de nationalité étrangère, ayant résidé en France lors de leur déportation étaient rapatriés par les soins du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés (MPDR), au même titre que les Français. Ils recevaient ensuite un titre de séjour analogue à celui qu'ils avaient possédé antérieurement⁶¹⁵. De même, conformément à la circulaire commune des ministres des PDR et des Finances du 12 juin 1945, les déportés polonais revenus en France jouissaient de mêmes avantages financiers (primes et allocations prévues par l'ordonnance du 11 mai 1945 relative aux indemnités de « congé de libération » et de « déportation »), attribués sous les mêmes conditions et aux mêmes lieux, que les Français revenus des déportations. Ils subissaient une seule exigence supplémentaire : fournir la preuve qu'ils avaient habité en France au moment du déclenchement des hostilités. Pour se rendre dans le Centre de rapatriement et être rapatrié, une déclaration, au besoin accompagnée par un témoignage des camarades, était suffisante. Ensuite, dans un centre départemental, un certificat de domicile délivré par un maire de la commune était déjà requis. Même si la circulaire relative aux conditions du retour des étrangers déportés par l'ennemi, résidant en France avant les hostilités,

⁶¹³ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Rapport n° 5 de l'activité de la CRP – Section pour la France, pour le mois d'avril 1945, p. 4 ; BPP, vers. 4087, Lettre : Présidence de l'UCPF à A. Jankiewicz, président de la section de l'Association des Réservistes et des anciens Combattants à Hérimoncourt (Doubs), [Paris], le 18 janvier 1946.

⁶¹⁴ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 269.

⁶¹⁵ AN, F 7 16102, Note : Direction générale de la Sûreté nationale – Sous-Direction des Étrangers et des Passeports au ministre de l'Intérieur, Paris, le 28 avril 1945, p. 1–2. Voir aussi Ordonnance n° 456875 du 1^{er} mai 1945 relative à la réintégration ; au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers déportés et assimilés.

faisait la référence qu'elle soit applicable « notamment » aux républicains espagnols, ses dispositions concernaient ainsi les déportés polonais⁶¹⁶.

Les déportés juifs, qui avaient été persécutés à cause de la race, étaient inclus à la catégorie générale de « déportés politiques ». Comme l'a expliqué Annette Wiewiorka, historienne française : « Ne pas séparer, ne pas faire de catégories, inclure tous les déportés sous la dénomination de « déportés politiques », y compris ceux qui le furent au nom de la race, c'est revenir à la tradition républicaine qui veut que le fait juif ressortisse de la pratique religieuse privée, et qu'il n'en soit jamais fait mention sur un document officiel »⁶¹⁷. Les revenus d'origine juive étaient peu nombreux, encore moins les Juifs de nationalité polonaise. Ceux qui avaient réussi à survivre un génocide pouvaient jouir de l'aide des œuvres sociales spécifiquement juives. Comme c'étaient dans leur écrasante majorité les réfugiés qui ne se trouvèrent en France qu'après la Seconde Guerre mondiale qui bénéficiaient de ces initiatives, cette problématique ne sera pas approfondie dans cette thèse.

Parmi des revenus il y avait de nombreuses personnalités de la vie polonaise en France, comme le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski (délégué pour la France du ministère polonais de l'Instruction publique et des Cultes et premier directeur de l'école polonaise à Villard-de-Lans), le père Franciszek Cegiełka (recteur de la Mission catholique polonaise en France), Piotr Kalinowski (secrétaire général de l'Union des Polonais de France et ancien adjoint du chef suprême de la POWN), Gustaw Zieliński (ancien délégué pour la France du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale), Waclaw Godlewski (successeur du professeur Zaleski au poste du directeur de l'école polonaise à Villard-de-Lans), et bien d'autres. La liste établie par la Croix-Rouge polonaise en France, en janvier 1945, mentionnait 1 164 noms des immigrés polonais déportés pendant les hostilités de France en Allemagne, dont 144 personnes avaient déjà été libérées et 55 étaient déjà mortes⁶¹⁸. De sa part, le ministre Aleksander Kawałkowski écrivit au gouvernement polonais à Londres d'environ 200 personnes revenant des prisons et des camps de concentrations allemands⁶¹⁹. Jusqu'à la fin du mois de mai, les premiers 30 Polonais (25 hommes et 5 femmes) recherchés par la POWN revinrent en France. Le 17 juin, 11 Polonais libérés des camps de concentration d'Allemagne et d'Autriche annexée y passèrent

⁶¹⁶ AN, BB 30 1741, Circulaire des ministres des PDR et des Finances relative au paiement des primes et allocations prévues par l'ordonnance du 11 mai 1945, Paris, le 12 juin 1945.

⁶¹⁷ Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, p. 67.

⁶¹⁸ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Rapport n° 2 de l'activité de la CRP – Section pour la France, pour le mois de janvier 1945, p. 4.

⁶¹⁹ BPP, BPP 1168, Lettre: A. Kawałkowski au ministère polonais de l'Intérieur, [Paris], le 16 février 1945, f. 29.

la frontière française et retournèrent chez eux⁶²⁰. Avant que le gouvernement polonais à Londres ne perde la reconnaissance française, ce qui eut lieu à la fin du mois de juin 1945, on avait versé environ 145 allocations pour des membres de la POWN revenus de la déportation⁶²¹.

Les retours furent fêtés par le « Comité franco-polonais d'Aide aux Prisonniers de Guerre et Déportés ». Dans une note faite en mai 1945 par la direction de ce Comité et concernant une manifestation d'accueil en l'honneur des Polonais rapatriés en France se trouvaient les mots significatifs. Parmi les buts d'une manifestation seraient : « rappeler au public français la part des Polonais en France – sa deuxième patrie », « montrer le vrai visage du déporté polonais (...) qu'on ne saurait confondre avec le souvenir de quelques émergumènes au service de l'ennemi »⁶²². Nous voyons ce stéréotype subsistant, déjà mentionné dans le chapitre précédent, de la collaboration des Polonais du Nord avec l'occupant allemand⁶²³, pendant qu'il faut avouer qu'un phénomène authentique de la collaboration d'une partie de la population polonaise était bien réduit – sur le plan des nombres durs – par rapport à un autre phénomène, celui de la Résistance polonaise en France.

Les Polonais de France qui avait été déporté en Allemagne au cours des hostilités, après leur retour en France étaient soignés par la Croix-Rouge Polonaise en France (CRP), avant qu'ils rejoignent leurs foyers⁶²⁴. Quant aux anciens prisonniers de guerre – soldats de l'Armée polonaise reconstituée en France en 1939–1940, détenus pendant la guerre en Allemagne, ils commencèrent aussi à retourner en France au mois de mai 1945. Les mesures qui leur étaient applicables étaient les mêmes que subissaient les soldats français, c'est-à-dire qu'ils étaient dirigés vers des centres départementaux de réception des prisonniers de guerre français⁶²⁵.

⁶²⁰ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, Liste des Polonais rapatriés en France, anciens déportés au camp de Mauthausen, Mauthausen, le 12 juin 1945 ; BPP, vers. 4089, Communication : secrétaire général de la POWN aux secrétaires des Groupes et des districts de la POWN, Paris, le 1^{er} juin 1945. La date d'arrivée, le 17 juin, est écrite à main sur un document. Selon une autre source, 11 revenus rentrèrent en France des divers camps, dont 3 de Dachau et 3 de Mauthausen. Voir : *Ibidem* (le deuxième document).

⁶²¹ BPP, BPP 1168, Matériaux pour le rapport financier final de l'activité de la POWN dans la période de liquidation, [s.l. et d.], f. 43.

⁶²² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, Projet préliminaire d'une manifestation d'accueil en l'honneur des Polonais rapatriés en France, fait par le Comité franco-polonais d'Aide aux Prisonniers de Guerre et Déportés, Paris, le 22 mai 1945, p. 1.

⁶²³ Voir par exemple l'élaboration susmentionnée : A MAE, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des Renseignements généraux – 6^e Section, *Les Polonais en France*, [Paris], le mois de mai 1946, f. 91 ; voir aussi AN, F 7 15589. Là-bas, parmi des raisons de l'« antipathie » de la population française envers les immigrés polonais dans le Nord, fut mentionnée une « attitude douteuse pendant l'occupation d'un certain nombre de Polonais ayant réclamé le statut du *Volksdeutsch* ».

⁶²⁴ A MAE, Pologne, art. 84, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 4 mai 1945, f. 163.

⁶²⁵ AN, F 7 16102, Lettre : Ministère de l'Intérieur – Sous-Direction des Étrangers et des Passeports au Préfet du Cher, Paris, le 2 juillet 1945.

Des déplacements de population à travers la France au cours des hostilités, conduisirent à une vague des demandes de recherches des ressortissants polonais demeurant en France avant la guerre. C'étaient par dessus tout des familles des intéressés, de Pologne ou même d'autre partie de la France qui déposaient leurs demandes auprès de la CRP, puis après le mois de juillet 1945 (après la reconnaissance par la France du gouvernement polonais de Varsovie) auprès des consulats de Pologne en France. Le Consulat Général de Pologne à Paris transmet ces demandes à la Préfecture de Police de Paris, dont la Sous-Direction des Étrangers de la Direction de la Police générale (7^e Bureau) était chargée de la recherche de ces personnes-là. Avant de passer l'adresse des Polonais retrouvés, la Préfecture de Police demandait le consentement de l'intéressé. Un certain nombre d'immigrés polonais ne donna pas d'autorisation à ce que leurs coordonnées soient transmises au Consulat Général de Pologne à Paris⁶²⁶.

Des *Volksdeutsche* polonais au Nord de la France se trouvaient au lendemain de la Libération dans une situation bien différente de celle des anciens déportés. Au cours des premiers mois, encore en 1944, ils furent internés au titre de la répression dans des camps spéciaux. Presque la totalité des Polonais concernés appartenait au groupe des « Westphaliens », ce qui le ministre de l'Intérieur écrivit explicitement au ministre des Affaires étrangères : « Il s'agit de certains étrangers qui, bien que d'origine polonaise, sont nés en Westphalie et parlent couramment la langue allemande ». Les enfants des travailleurs polonais venu en France d'Allemagne au début des années 1920, déjà majeurs durant la guerre, bien qu'ils avaient été élevés en France, étaient nés et avaient passé leur enfance en Allemagne (à Herne, Dortmund, Essen, Duisburg, Bochum, Solingen, etc.). Tout cela contribuait à ce qu'une partie, d'ailleurs minoritaire, de ces Polonais « Westphaliens » se mirent en collaboration avec l'occupant allemand dans le Nord de la France⁶²⁷.

Les arrestations officielles des collaborateurs étrangers démarrèrent à la mi-octobre 1944, mais les FFI avait procédé à des arrestations dès la Libération du Nord de la France. Des personnes suspectées furent internées par décision administrative. Ensuite, des commissions de vérification examinèrent les dossiers des internés et décidèrent, soit de leur libération, soit de leur transfert devant la justice. Des étrangers envers lesquels des poursuites judiciaires furent

⁶²⁶ A PPP, BA 2186, Note : Sous-Direction de la Police générale (7^e Bureau) de la Préfecture de Police au Directeur du Cabinet – Sous-Direction administrative (1^{er} Bureau), Paris, le 3 mars 1945 ; *Ibidem*, Renseignements individuels concernant des ressortissants polonais recherchés en France, à la demande du Consulat Général de Pologne à Paris, le 22 novembre 1946.

⁶²⁷ A MAE, Pologne, art. 84, Lettre : ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 6 avril 1945, f. 118 ; AD Nord, 27 W 38328/24, Note de renseignements : Maurice Molmy, inspecteur aux Renseignements généraux au Commissaire de Police – Chef du Service des Renseignements généraux à Valenciennes, Valenciennes, le 2 octobre 1944.

déjà en cours de traitement, étaient ainsi internés, ce qui n'apporta pas des obstacles à des procédures déjà commencées⁶²⁸. Un certain nombre de *Volksdeutsche* avait réussi à quitter la France lors de la fuite de la *Wehrmacht*. Le reste fut identifié sur la base des :

- listes retrouvées de membres de l'association *Volksdeutsch* (par exemple, on avait trouvé une liste de *Volksdeutsche* de la région Calonne-Ricouart/Marles-les-Mines/Auchel au domicile d'un Polonais de Calonne-Ricouart, « feldgendarm en fuite ») ;

- demandes de la réduction du tarif de la carte d'identité, appuyées par l'accès à l'association *Volksdeutsche*, déposées dans les Préfectures des départements septentrionaux ;

- souscriptions dans les formations allemandes, comme la *Waffen SS* ou la *Feldgendarmerie* ;

- « régime de faveur dont ils bénéficiaient » ;

- « notoriété » de leurs actes de collaboration ou des membres de leur famille engagés dans la *Wehrmacht*, qui avaient quitté la France lors de la fuite des Allemands.

Il faut pour autant remarquer que le dernier critère pouvait non seulement subir une interprétation arbitraire, mais même accuser injustement des personnes tout à fait innocentes – ce qui pouvaient être des cas des membres de famille de l'engagé dans la *Wehrmacht*.

Cependant, au moins dans l'arrondissement de Béthune, la majorité des arrêtés reconnurent leur statut des *Volksdeutsche*. Au mois de janvier 1945, parmi 1 102 internés étrangers (ressortissants polonais), 716 furent placés dans le centre de Calonne-Liévin, 291 à Houdain et 95 à Béthune.

D'après le commissaire de Police de Béthune, la majorité des immigrés polonais de l'arrondissement approuva, « sans réserve », les arrestations susmentionnées. L'écrasante majorité des internés étaient assez rapidement libérés, pour un caractère peu grave de leur collaboration avec l'ennemi.

Les arrêtés étaient groupés dans des centres régionaux d'internement administratifs, situé à Douai, Lille – caserne Vandamme, Sin-le-Noble, Seclin (Nord), Arras et Bailleul-aux-Cornailles (Pas-de-Calais). Après une enquête, un certain nombre d'étrangers internés furent ensuite transférés au Camp d'internement à Noé (Haute-Garonne). Des centres d'internement administratifs dans la région du Nord furent fermés à la date du 10 décembre 1945, après la

⁶²⁸ AN, F 7 16102, Circulaire sur les mesures applicables aux étrangers résidant en France : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 21 décembre 1944, p. 8 ; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, op. cit., p. 55.

libération préalable des détenus, leur assignation administrative à résidence ou la mise sous mandat de dépôt des juges d'instruction dans les cas relevant de la Cour de Justice⁶²⁹.

Néanmoins, ils restaient 260 étrangers qui étaient condamnés à l'expulsion du territoire français. Le 10 décembre 1945, ils furent dirigés vers le Camp d'internement à Noé (Haute-Garonne). Parmi 260 étrangers il y avait 252 Polonais, des « Westphaliens » dans l'écrasante majorité. C'était ainsi qu'à la date du 30 janvier 1946, dans le camp d'internement à Noé étaient détenus 218 Polonais du Pas-de-Calais et 34 Polonais du Nord, dont 120 hommes et 132 femmes, détenus par les autorités françaises, dans leur majorité depuis le dernier trimestre de 1944. Voici la répartition de ces 252 Polonais selon le motif de leur internement :

1°) 160 Polonais, soit 63, 49 % des Polonais détenus dans le camp à Noé, pour le fait établi de la collaboration personnelle avec l'occupant :

- 115 Polonais – *Volksdeutsche* (45, 24 % de tous les Polonais détenus),
- 39 Polonais ayant travaillé pour / chez les Allemands (15, 48 %),
- 1 Polonais – *Volksdeutsche* et ancien travailleur pour les Allemands (0, 40 %),
- 2 Polonais ayant entretenu des rapports avec les Allemands (0, 79 %),
- 1 Polonais ayant servi dans la *Wehrmacht* (0, 4 %),
- 1 Polonais détenu pour une « collaboration » non précisée (0, 4 %),
- 1 Polonais « venu d'All[emagne] en 1944 », préalablement y déporté en 1940

(0, 4 %) ;

2°) 8 Polonais, soit 3, 17 % des Polonais détenus dans le camp à Noé, pour le soupçon de la collaboration personnelle avec l'occupant :

- 6 Polonais « présumés » / « suspectés » / « considérés » *Volksdeutsche* ;
- 1 Polonais interné pour une « vérification » et 1 Polonais interné en tant que « suspect »,

sans précisions ;

3°) 38 Polonais, soit 15, 08 % des Polonais détenus dans le camp à Noé, pour la collaboration avec l'occupant d'un membre de leur famille :

- 15 Polonaises – femmes des travailleurs pour les Allemands (5, 95 %),
- 4 Polonaises – femmes des soldats de la *Wehrmacht* (1, 59 %),
- 1 Polonaise détenu « à cause de son mari », sans précisions (0, 4 %),
- 5 Polonaises – mères des soldats de la *Wehrmacht* (1, 98 %),
- 1 Polonaise – mère dont la fille était mariée avec un Allemand (0, 4 %),

⁶²⁹ AD Nord, 27 W 38345/2, Commissariat régional de la République à Lille : Note pour la presse sur les étrangers internés, [Lille], le 11 décembre 1945 ; AD Nord 27 W 38345/1-2, États nominatifs des Polonais internés dans des centres d'internement administratif dans le Nord et le Pas-de-Calais, 1945.

5 Polonais, âgés de 17 à 47 ans, dont le père était *Volksdeutsch*, dont dans un cas les deux parents *Volksdeutsche* (1, 98 %),

3 Polonais, âgés de 20 à 23 ans, dont le père servait dans la *Wehrmacht* (1, 19 %),

3 Polonais, âgés de 19 à 33 ans, dont le père travaillait pour les Allemands, dont dans un cas les deux parents travaillaient pour les Allemands (1, 19 %),

1 Polonais, âgé de 19 ans, dont le frère servait dans la *Wehrmacht* (0, 4 %) ;

4°) 30 enfants polonais, âgés de 1 à 16 ans, accompagnant des Polonais détenus pour la collaboration qui constituaient 11, 90 % de tous les Polonais internés dans le camp ;

5°) 6 Polonais, soit 2, 38 % des Polonais détenus dans le camp à Noé, pour un fait établi autre que la collaboration avec l'ennemi :

4 Polonais détenus pour le défaut de papiers d'identité (1, 59 %),

2 Polonais expulsés de France avant les hostilités en ensuite revenus clandestinement (0, 79 %) ;

6°) 8 Polonais, soit 3, 17 % des Polonais détenus dans le camp à Noé, dont le motif d'internement était « ignoré » / « inconnu », en outre d'une Polonaise qui aurait été arrêtée pour le service de son mari dans une « armée polonaise » (!) – probablement il s'agissait de la *Wehrmacht*.

Nous voyons un pourcentage élevé des membres de familles de collaborateurs. Ceux-ci étaient internés surtout dans le cas où des collaborateurs, eux-mêmes, étaient inatteignable pour la justice française. C'était pourquoi à côté de 168 Polonais, hommes et femmes, internés pour leur collaboration établie (95, 24 % des cas) ou présumée (4, 76 % des cas), 38 membres de familles de collaborateurs furent internés : 20 femmes, 6 mères, 11 fils et filles adultes, 1 frère, outre 30 enfants mineurs qui n'étaient pas, eux-mêmes, internés mais accompagnaient leur parent (parfois les deux parents). Il faut aussi remarquer que 14 Polonais (5, 56 % de tous les Polonais détenus) étaient internés à Noé pour un fait autre que la collaboration avec l'occupant⁶³⁰.

Des individus issus de la communauté polonaise du Nord de la France furent même condamnés à mort. C'étaient les cas d'au moins trois hommes dans le ressort de la Cour de Justice de Douai. Ayant fui en Allemagne, ils furent condamnés par contumace pour avoir été agent de la *Gestapo* (l'un d'entre eux) ou pour avoir servi dans la *Waffen SS* (2 personnes)⁶³¹.

⁶³⁰ AD Nord, 27 W 38345/3, États nominatifs des Polonais des départements du Nord et du Pas-de-Calais, internés dans le Camp de Noé, à la date du 30 janvier 1946.

⁶³¹ AD Nord, 27 W 38328/31, Information sur les condamnations à mort pour la collaboration avec l'ennemi, [s. l. et d.].

Cependant, la communauté polonaise, en majorité, était restée hostile envers l'occupant allemand et une partie considérable des immigrés participèrent à la Résistance⁶³². Les estimations du Consulat Général de Pologne à Lille et celles du Service régional des Renseignements généraux de Lille étaient semblables – selon les deux parties, le nombre total de *Volksdeutsche* de nationalité polonaise dans les deux départements septentrionaux étaient d'environ 5 000⁶³³. D'après le commissaire de Police de Béthune, « une sévère épuration » au sein de la communauté polonaise avait été déjà faite avant la fin janvier 1945⁶³⁴.

Cela venait d'où alors, ce pourcentage assez élevé des Polonais parmi tous les internés pour des faits de collaboration avec l'occupant et l'opinion assez répandue parmi les Français du Nord que les Polonais avaient collaborés avec les Allemands ? Le Service régional des Renseignements généraux de Lille renseigna dans un rapport de janvier 1946 que les colonies polonaises de la région « jouissent de très peu de considération parmi la population française », entre autres, pour la raison qu'il vaut citer : « L'attitude durant l'occupation d'un grand nombre de ressortissants polonais, la plupart d'origine allemande, a choqué la population française. En effet, bon nombre de Polonais ont adhéré aux *Volksdeutsche* souvent par affinité et toujours dans un but lucratif. En outre, les Français n'ont pas oublié que la *Gestapo* trouvait assez facilement dans les milieux polonais des auxiliaires zélés »⁶³⁵.

En effet, 5 % des Polonais de deux départements septentrionaux constituaient déjà un groupe bien perceptible, vu la présence importante des immigrés polonais dans cette région. En plus, des Polonais constituaient presque la totalité des *Volksdeutsche* dans le Nord et le Pas-de-Calais, une partie d'entre eux étant les « Wespthaliens » arrivés en France directement d'Allemagne, empreints de culture et de langue allemande, souvent liés avec les Allemands par affinité. Si on ne peut pas du tout dire qu'un Polonais collaborant avec l'ennemi soit représentatif de l'immigration polonaise du Nord-Pas-de-Calais, il est légitime de constater que l'écrasante majorité des *Volksdeutsche* dans cette région se recrutaient dans la communauté polonaise.

⁶³² Rapport : commissaire de Police de Béthune au chef du Service régional des Renseignements généraux à Lille du 8 janvier 1945, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 273–274.

⁶³³ Le Consulat Général de Pologne à Lille possédait la liste de 3 442 *Volksdeutsche* de nationalité polonaise, mais dans de nombreux cas il fallait ajouter à ce chiffre des membres des familles, notamment enfants, rarement inscrits sur cette liste. A MSZ, Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1946, Lille, le 11 janvier 1947, f. 12 ; A MSZ, Série 22, art. 80, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, f. 2 ; AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements : Commissaire divisionnaire – Chef du Service régional des Renseignements généraux au Secrétaire général pour la Police de la Région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 3.

⁶³⁴ AD Nord, 27 W 38328/24, Lettre : Commissaire de Police – Chef du Service des Renseignements généraux au Commissaire divisionnaire – Chef du Service régional des Renseignements généraux à Lille, Béthune, le 22 janvier 1945.

⁶³⁵ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 6.

Nous trouvons une autre réponse intéressante à cette question dans un souvenir d'un travailleur polonais, « Westphalien », venu en France en 1922, qui n'avait pas lui-même collaboré avec l'occupant. Il écrivit dans son récit qu'au lendemain de la Libération, « la colère populaire » des Français du Nord de la France s'était concentrée sur des *Volksdeutsche* d'origine polonaise, car « il était plus facile de les atteindre et ils étaient le plus stupides, le plus maladroits, le moins préparés à se défendre. Ils n'avaient pas des bras longs, ni des relations protectrices. Il était facile de les donner en pâture »⁶³⁶. Il est bien probable qu'il était plus facile pour des Français d'éviter la peine pour des faits de collaboration avec l'occupant. Il s'agissait plus de la solidarité locale que d'une attitude tendancieuse des instances étatiques de l'épuration.

En plus, il n'est pas exclu que c'était ... un anticommunisme farouche de certains agents des services français de renseignement qui renforçait un stéréotype de la collaboration des Polonais du Nord avec les Allemands. Voyons une autre explication de l'hostilité des Français envers les colonies polonaises, fournie dans un rapport cité du Service régional des Renseignements généraux de Lille du mois de janvier 1946 : « ...on souligne le petit nombre de ceux qui eurent une attitude digne durant l'occupation, et on met en doute la sincérité d'un grand nombre qui se sont contentés à la Libération de remplacer chez eux le portrait d'Hitler par celui du Maréchal Staline »⁶³⁷, une image fort éloignée de l'attitude de l'écrasante majorité des Polonais et des réalités politiques au sein de l'immigration polonaise.

Les autorités françaises envisageaient initialement les expulsions de France de tous les *Volksdeutsche* d'origine polonaise, ayant été internés dans des centres d'internement administratifs situés dans le Nord et le Pas-de-Calais, sauf ceux inscrits sur la *Volksliste* par erreur ou contre leur gré. Ces plans ne furent pas réalisés du fait de la contradiction de la Pologne populaire à l'admission de ces éléments⁶³⁸.

La dernière constatation concerne la collaboration avec l'occupant au Nord de la France. Des Français accusèrent la communauté polonaise d'une « attitude favorable de

⁶³⁶ Souvenirs de Marcin Bugzel, dans *Pamiętniki emigrantów, 1878–1958...*, *op. cit.*, p. 66–67 ; traduction par P.S.

⁶³⁷ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 7.

⁶³⁸ *Ibidem*, Lettre : ministère de l'Intérieur – Inspection générale des Camps d'internement – Police générale au Commissaire de la République à Lille, Paris, le 2 octobre 1945, p. 3 ; *Ibidem*, Lettre : Ministère de l'Intérieur – Sous-Direction des Étrangers et des Passeports au Commissaire régional de la République à Lille, Paris, le 4 octobre 1945.

certaines Polonais à l'égard des prisonniers allemands ». Les Polonais accusèrent les Français, tant les civils que les autorités militaires, de la même attitude⁶³⁹.

En Alsace, les *Volksdeutsche* issus de l'immigration polonaise étaient souvent stigmatisés par cette communauté polonaise. L'attitude sévère résultait non seulement des raisons patriotiques mais aussi des raisons matérielles. D'après les calculs du Consulat de Pologne à Strasbourg, chaque Polonais qui ne s'était pas inscrit sur la *Volksliste* avait perdu par des « péréquations » environ 15 % de leurs salaires mensuels, qui avait été effectuées entre octobre 1940 et décembre 1944, en moyenne 45 000 francs (entre 40 000 et 70 000 francs par tête). Ceux qui s'étaient inscrits sur ladite liste, ne subissaient pas cette discrimination et ils jouirent des avantages supplémentaires de la part de l'occupant⁶⁴⁰.

Tout comme des Ukrainiens et des Biélorusses susmentionnés, les anciens *Volksdeutsche* issus de l'immigration polonaise en France n'étaient pas considérés comme citoyens polonais par les autorités polonaises, en étant toujours reconnus Polonais par les autorités françaises. Les demandes de la confirmation de la nationalité polonaise des anciens *Volksdeutsche* étaient soumises à la décision ministérielle sur l'accord éventuelle de ladite nationalité⁶⁴¹. En général, des anciens *Volksdeutsche* intéressés (plus que les Ukrainiens et les Biélorusses) reçurent des décisions favorables, étant donné que le gouvernement polonais craignait leur naturalisation éventuelle en France.

⁶³⁹ A MAE, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des Renseignements généraux – 6^e Section, *Les Polonais en France*, [Paris], le mois de mai 1946, f. 91 ; voir aussi AN, F 7 15589 ; AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 7.

⁶⁴⁰ « Polacy w Alzacji », *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1945, n° 4 du 1^{er} octobre, p. 8–9 ; PISM, A.XI.E/598, Rapport: Consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – Bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 3 ; AAN, Ambassade de Pologne à Paris, art. 346, Lettre : Consulat de Pologne à Strasbourg à l'Ambassade de Pologne à Paris, Bar-le-Duc, le 23 avril 1945, f. 6.

⁶⁴¹ A MSZ, Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 3^e trimestre de 1947, Lille, le 7 octobre 1947, f. 86

2. Le rapatriement des anciens immigrés polonais - l'action dite « *reemigracja* »

Le retour des Polonais de France dans leur patrie – dans la nouvelle Pologne populaire, sortie de la tourmente de la Seconde Guerre mondiale, dorénavant soumise à la domination des communistes, constituait l'enjeu principal de la politique des autorités de la Pologne populaire envers ses ressortissants résidant en France. En effet, le retour du plus grand nombre possible des émigrés, dont l'écrasante majorité étaient d'origine paysanne et appartenaient en France à la classe ouvrière, représentait pour la nouvelle Pologne populaire une sorte de légitimation du nouveau régime politique établi sur la Vistule dès la Libération du territoire polonais de l'occupation allemande. La décision de retourner en Pologne aurait été égale à l'acceptation du nouvel ordre politique dans le pays d'origine par les masses des ouvriers polonais vivant à l'étranger. La Pologne – « mauvaise belle-mère » serait ainsi devenue la « bonne mère » pour ses fils et filles éparpillés dans le monde entier. Sur le plan pragmatique, le retour de dizaines de milliers des travailleurs polonais, notamment des mineurs expérimentés, constituait l'occasion pour gagner la main-d'œuvre qualifiée, indispensable pour la reconstruction de l'économie nationale polonaise après les destructions de la Seconde Guerre mondiale et pour l'utilisation de nouveaux territoires occidentaux polonais, jusqu'à ce moment-là allemands. C'était pourquoi les rapatriés furent placés dans les zones strictement indiquées, en fonction des besoins économiques et de la politique de population. La France devint l'objectif principal des ces soins du gouvernement polonais de Varsovie puisque ce pays constituait le noyau majeur de l'immigration ouvrière polonaise en Europe.

La problématique du rapatriement (*reemigracja*) des immigrés polonais de France dans leur patrie constitue l'objet de recherche de Joanna Szulc, dans sa thèse de doctorat soutenue en 2012 à l'Université de Lorraine à Metz⁶⁴², ce qui libère l'auteur de cette thèse de la nécessité de rapporter soigneusement tout le déroulement de l'action du rapatriement des Polonais de France entre 1945 et 1949. Cependant, il vaut mieux approfondir certains aspects de cette entreprise, notamment les chiffres des résultats de l'action qui diffèrent selon les sources et le problème des motivations des décisions prises par les immigrés polonais, tant ceux-ci qui se s'étaient décidés à retourner en Pologne que ceux-là qui restaient en France.

⁶⁴² Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, op. cit., 494 f.

2.1. Les premiers retours – avant l'accord franco-polonais

Le premier ambassadeur de la Pologne populaire en France, Stefan Jędrychowski a écrit dans son souvenir concernant sa mission en France que les plans de l'action du rapatriement des immigrés polonais – y compris les mineurs – trouvèrent la compréhension et l'appui des leaders principaux du PCF – Maurice Thorez et Jacques Duclos, et cela encore en mai 1945⁶⁴³. Effectivement, la propagande des adhérents du gouvernement provisoire varsovien pour le rapatriement – tant des réfugiés de guerre et personnes déplacées polonais que des travailleurs polonais venus en France avant les hostilités – fut déclenchée bien avant le mois de juillet 1945, c'est-à-dire lorsque les autorités françaises reconnaissaient toujours le gouvernement polonais en exil⁶⁴⁴.

Les premiers retours commencèrent encore avant la signature de la première convention franco-polonaise sur le rapatriement. C'étaient les militants de l'Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald » qui se trouvèrent parmi ces pionniers, pour ensuite s'installer sur les nouveaux territoires occidentaux polonais⁶⁴⁵. En plus, un certain nombre d'activistes polonais du PCF et d'anciens des Brigades Internationales rentrèrent dans la Pologne populaire pour y accéder à des postes plus ou moins importants dans l'administration du pays ou dans les structures du Parti ouvrier polonais (PPR). Ces départs étaient organisés dans les cadres des convois des personnes déplacées polonaises (surtout des déportés pour des travaux forcés à l'Est de la France) ou des transports des rapatriés soviétiques. Les autorités françaises étaient bien conscientes de ces démarches clandestines des militants communistes polonais⁶⁴⁶.

Mais en général, les autorités françaises essayèrent de retarder le démarrage de l'action du rapatriement des masses des travailleurs polonais puisque ceux-ci constituaient la main-d'œuvre pas seulement nombreuse mais bien expérimentée et très hautement appréciée, et dans le cas des mines à l'époque même indispensable. Au début du mois de juin 1945, lors de la

⁶⁴³ Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du Gouvernement provisoire de la Pologne en France], Série « Materiały i Studia Historyczne » [Matériaux et études historiques], vol. 2, Varsovie, MSZ, 1987, p. 20.

⁶⁴⁴ BPP, BPP 1171, Rapport n° 3 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 15 janvier et 31 mars 1946, Paris, le 1^{er} avril 1946, f. 4 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, fiches non paginées.

⁶⁴⁵ Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises... », *op. cit.*, p. 102.

⁶⁴⁶ Le déroulement de ces départs est décrit par Joanna Szulc, voir: Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration...*, *op. cit.*, f. 215–216.

réunion interministérielle de plusieurs membres du gouvernement français, le nombre de Polonais déjà rapatriés fut estimé à presque 1 000 ⁶⁴⁷.

À cette quantité des anciens immigrés polonais rapatriés de France en 1945, il faut rajouter un groupe spécifique supplémentaire. En novembre 1945, les soldats de deux unités polonaises ayant fait partie de la 1^{ère} Armée française et reconnaissant l'autorité politique des autorités polonaises de Varsovie, c'est-à-dire les 19^e et 29^e Groupements d'Infanterie polonaise, revinrent en uniforme en Pologne. Après la fin des hostilités, pendant plusieurs mois, ces unités avaient stationné dans la zone d'occupation française en Allemagne. En effet, les volontaires pour ces unités étaient issus de l'ancienne immigration polonaise, établie en France dès l'entre-deux-guerres. Ces deux bataillons polonais comptèrent environ 2 800 soldats ⁶⁴⁸.

2.2. *L'action organisée du rapatriement sur la base des conventions franco-Polonaises (1946–1948) : déroulement et bilan*

La première convention sur le rapatriement des travailleurs polonais de France fut signée le 20 février 1946. Elle porta sur le retour de 5 000 mineurs qui devraient rentrer dans leur patrie jusqu'au 15 juillet de la même année. Le fait que ce contingent était si bas résultait de l'attitude française, la France ne voulant pas se dessaisir de trop d'immigrés polonais, dont le travail était très apprécié. En plus, 2 000 autres travailleurs polonais, dont la majorité étaient ouvriers agricoles, pouvaient retourner dans leur patrie.

Les questions précises concernant la répartition des immigrés à faire rapatrier au cours de l'année selon leur niveau de qualification professionnelle et les mines concrètes constituaient, selon l'article 3 de l'accord, la tâche de la Commission mixte franco-polonaise qui était composée des deux délégués gouvernementaux français (du ministère du Travail et du ministère de la Production industrielle), des deux délégués polonais (de l'Ambassade de Pologne à Paris et du Conseil national des Polonais de France – le centre des associations des immigrés polonais en France reconnaissant le gouvernement varsovien) et des deux délégués

⁶⁴⁷ Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises... », *op. cit.*, p. 103. Kazimiera Maj avait fourni le chiffre de « plus de 930 » rapatriés clandestinement, qui furent repris par Joanna Szulc : Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 213 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 216.

Un chiffre tout à fait différent fut apporté par Leon Turajczyk, qui se référa à Jan Blacha, premier secrétaire du Parti ouvrier polonais (PPR) – Section en France : celui-ci avait dit de 1 416 membres du PPR rapatriés de France avant le commencement de l'action organisée du rapatriement des immigrés polonais. Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 159 (réf. 201).

⁶⁴⁸ Sur les deux bataillons polonais dans le cadre de la 1^{ère} Armée française, voir chapitre IV.2.2.

syndicaux de la Fédération nationale du Sous-sol de la CGT (dont un Français et un Polonais relevant de la section polonaise CGT)⁶⁴⁹. Les retours en 1946 devaient concerner :

- 3 650 familles du Nord-Pas-de-Calais,
- 450 familles de la Moselle et Meurthe-et-Moselle,
- 300 familles des départements Bouches-du-Rhône, Gard et Haute-Loire,
- 200 familles de la Loire et de l'Isère,
- 200 familles de la Saône-et-Loire et de la Nièvre,
- 150 familles du Tarn et de l'Aveyron,
- 50 familles du Puy-de-Dôme⁶⁵⁰.

Bien que pendant toute l'année 1945 les militants du courant pro-varsovien avaient appelé leurs compatriotes travaillant en France à retourner le plus vite possible dans leur pays d'origine, les représentants de la Pologne populaire en France n'étaient pas préparés à la gestion efficace de nombreuses demandes de retour déposées par des immigrés polonais. En effet, la propagande pour le retour immédiat était dirigée vers toute la communauté polonaise, tandis que la dimension de l'action du rapatriement devait être subordonnée à des quotas inscrits dans la convention de rapatriement surmentionnée. Les personnes inscrites sur des listes des volontaires au retour étaient attentistes, et il n'était pas rare que des ouvriers agricoles cessent leur travail, bien que le délai de leur rapatriement n'avait pas encore été fixé⁶⁵¹.

Le premier appel à l'enregistrement des candidats pour le retour en Pologne apparut dans le journal communiste « *Gazeta Polska* » (Journal polonais), publié à Paris, le 6 mars 1946. L'enregistrement était effectué dans les consulats polonais en France. L'action commença à la mi-mai, par le Bassin du Nord-Pas-de-Calais. Le premier convoi partit le 19 mai⁶⁵². Les mineurs rapatriés étaient installés surtout sur les nouveaux territoires occidentaux de la Pologne.

Les autorités polonaises de Varsovie fixèrent des plafonds maximum des versements effectués dans la Banque PKO par des familles des mineurs inscrits au rapatriement en Pologne, avant leur départ. Les Polonais ayant travaillé en France moins de cinq ans étaient autorisés à verser jusqu'à 100 000 francs, ceux qui travaillaient entre cinq et dix ans pouvaient

⁶⁴⁹ Voir plus de précisions sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission mixte franco-polonaise dans : Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 259–260.

⁶⁵⁰ BPP, BPP 1171, Rapport n° 4 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre les 1^{er} avril et 31 juillet 1946, Paris, le 31 juillet 1946, f. 21 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, fiches non paginées ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 258.

⁶⁵¹ *Ibidem*, f. 211.

⁶⁵² « Pod światło: kto odpowie? » [Sur la lumière : Qui va répondre ?], *Sztandar Polski*, 1946, n° 23 du 19 mai, p. 2.

verser jusqu'à 150 000 francs, enfin les travailleurs de plus de dix ans d'expérience en France pouvaient verser 200 000 francs au maximum. Le taux d'échange d'un franc était fixé à 0,84 zlotys polonais⁶⁵³.

Au mois d'octobre 1946, le rapatriement des cultivateurs polonais démarra. Contrairement à des mineurs, le voyage des cultivateurs n'était pas gratuit. Les intéressés devaient payer 2 000 francs pour eux-mêmes, 1 500 francs pour une personne accompagnante de plus de cinq ans et 1000 francs par chaque personne supplémentaire. De plus, les cultivateurs polonais n'étaient autorisés qu'à avoir un bagage de 150 kg par personne, tandis que le poids des bagages des mineurs rapatriés n'étaient pas limité⁶⁵⁴. Cela démontre que le retour des mineurs constituait la priorité absolue pour les autorités de la Pologne populaire.

Mieczysław Biesiekierski, conseiller pour les affaires sociales de l'ancien ambassadeur polonais Morawski fournit le nombre de mineurs, avec leurs familles, du Nord-Pas-de-Calais qui retournèrent au cours de 1946. Il s'agissait de 3 600 travailleurs, rapatriés dans les cadres de 24 voyages. En outre, cinq transports des mineurs du Sud-Est de la France et trois transports de ceux de l'Est du pays eurent lieu⁶⁵⁵.

Les chiffres apportés par la Préfecture du Pas-de-Calais confirmaient les estimations des militants anticommunistes polonais : 3 604 mineurs partirent de Lens (Pas-de-Calais), Douai ou Valenciennes (Nord) au cours de toute l'année 1946, dans les cadres de 24 voyages. Parmi les mineurs, 2 353 partirent de Lens et 1 251 de Douai ou de Valenciennes. En comptant les membres des familles, 12 906 Polonais retournèrent en 1946 de deux départements septentrionaux dans leur patrie⁶⁵⁶.

⁶⁵³ « W sprawie operacji pieniężnych w związku z wyjazdem górników, powracających do Polski » [Sur les opérations financières liées au départ des mineurs retournant en Pologne], *Gazeta Polska* [Journal polonais], 1946 du 23 mai.

⁶⁵⁴ BPP, BPP 1171, Rapport n° 5 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} août et 15 novembre 1946, Paris, [après le 15 novembre 1946], f. 42 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I.

⁶⁵⁵ BPP, BPP 1171, Rapport n° 4 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre les 1^{er} avril et 31 juillet 1946, Paris, le 31 juillet 1946, f. 21 ; *Ibidem*, Rapport n° 5 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} août et 15 novembre 1946, Paris, [après le 15 novembre 1946], f. 42. Ces documents se trouvent aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, fiches non paginées.

⁶⁵⁶ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 325. En apportant des chiffres précis pour les deux départements, Joanna Szulc erronément écrit que ces statistiques concernaient le seul département du Pas-de-Calais.

Il faut mentionner qu'Alain Girard a autrefois apporté le chiffre de 2 416 mineurs rapatriés du Pas-de-Calais. Cette information n'est pas forcément contradictoire avec les données de la Préfecture du Pas-de-Calais (2 353 mineurs, dont un convoi était parti du Pas-de-Calais), car il n'est pas exclu que des mineurs d'un département septentrional auraient pu partir de l'autre département : Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 211.

À titre de comparaison, nous pouvons mentionner que le nombre de Polonais de Lorraine rapatriés en 1946 atteignit, selon la Commission mixte franco-polonaise, 1 858 personnes (membres des familles inclus)⁶⁵⁷.

D'après les statistiques de l'Ambassade de Pologne à Paris, au cours de l'année 1946, 5 029 mineurs et 1 716 travailleurs de l'agriculture retournèrent de toute la France en Pologne, ce qui donnait 6 745, nombre auquel il faut ajouter les membres de leurs familles, de sorte que le nombre total de Polonais rapatriés en 1946 s'élevait à 19 595 personnes⁶⁵⁸. Le plafond de 5 000 mineurs pour la France entière, établi dans l'accord franco-polonais fut atteint. La majorité des rapatriés dans le cadre de l'action de *reemigracja* revinrent sur la base de passeports polonais individuels, y compris les Français d'origine polonaise désirant leur retour en Pologne⁶⁵⁹.

La convention de rapatriement pour l'année 1947 fut signée le 28 novembre 1946. D'après cet arrangement, 17 000 travailleurs polonais devraient quitter la France au cours de l'année mentionnée, dont :

8 000 mineurs de toutes exploitations (charbon, fer, potasse, etc.),

6 000 ouvriers agricoles, fermiers et métayers,

1 000 ouvriers industriels,

2 000 « divers, notamment commerçants, artisans, invalides, sans profession, etc. ».

Comme l'année précédente, la Commission mixte franco-polonaise était chargée de la qualification des candidats au rapatriement. L'action du rapatriement en 1947 se tint entre les mois de février et de novembre, en commençant par les familles des ouvriers agricoles. Les retours des mineurs et ouvriers industriels démarrèrent au mois d'avril 1947.

En 1947, pour la première fois, l'action du rapatriement des Polonais de France était coordonnée, pour la partie polonaise, par un corps distinct. C'était la Délégation pour la France du Plénipotentiaire général du Gouvernement de la République de Pologne pour le

⁶⁵⁷ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 330.

⁶⁵⁸ « Konferencja w sprawie repatriacji » [La Conférence sur le rapatriement], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 9 du 28 février, p. 7 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 259 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 211.

L'Annuaire statistique polonais fournit l'information sur 10 078 rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* entre les mois de juillet et de décembre : *Rocznik Statystyczny 1947* [Annuaire statistique de la République de Pologne 1947], Varsovie, GUS [Office central de Statistique], 1947, p. 28.

Leon Turajczyk a écrit d'environ 25 000 Polonais rapatriés de le cadre de la *reemigracja* en 1946. Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 161. Dans son article précédent, cet auteur avait apporté le chiffre de 25 900 rapatriés en 1946. *Idem*, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji i ich postawa wobec powrotu emigracji zarobkowej do kraju, 1945–1948 » [Les Organisations sociales et politiques polonaises en France et leur attitude envers le retour de l'émigration économique au pays, 1945–1948], *Materiały i Studia z najnowszej historii Polski*, 1967, vol. 3, p. 62.

⁶⁵⁹ Kazimierz Pudło, « La Réadaptation en Pologne des Polonais de France après la Deuxième Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 206.

Rapatriement (*Delegatura Generalnego Pełnomocnika Rządu RP do Spraw Repatriacji we Francji*), créée en janvier 1947. La Délégation avait son siège à Paris et disposait de deux bureaux locaux : à Lens (Pas-de-Calais) et à Douai (Nord). Cet organisme était responsable du travail de la partie polonaise de la Commission mixte franco-polonaise⁶⁶⁰.

Le premier convoi partit d'Arras (Pas-de-Calais) le 28 février. Le deuxième transport qui partit le 10 mars 1947 de Châlons-sur-Marne fut repoussé à Fort Moselle de Metz par les autorités américaines en Allemagne parce que la partie polonaise essaya de présenter ce convoi des travailleurs polonais comme le retour des réfugiés de guerre – le transit de cette dernière catégorie étant beaucoup moins cher⁶⁶¹.

Jusqu'au 20 avril 1947, le rapatriement toucha environ 4 725 travailleurs de l'agriculture et membres de leurs familles, tandis que les prévisions antérieures des autorités polonaises étaient au niveau de 3 000 familles⁶⁶². Ainsi, l'intérêt des immigrés polonais pour le retour dans leur patrie était au-dessous des espoirs des dirigeants de la Pologne populaire.

Le conseiller de l'ambassadeur du gouvernement en exil, Mieczysław Biesiekierski calcula que même en admettant 50 transports pour toute l'année 1947, le rapatriement au cours de cette année-là ne pouvait comprendre que 25 000 personnes, c'est-à-dire environ 50 % de l'effectif total prévu par le gouvernement de la Pologne populaire⁶⁶³.

En ce qui concerne les données officielles polonaises, annoncées par Henryk Birecki, chef de la Délégation pour la France de l'Office national du Rapatriement (*Państwowy Urząd Repatriacyjny*, PUR), l'action du rapatriement en 1947 comprit 13 687 travailleurs et 16 466 membres de leurs familles, ce qui faisait au total 30 153 rapatriés. Le nombre de travailleurs rapatriés aurait constitué 80, 51 % du quota fixé dans la convention de rapatriement⁶⁶⁴.

Enfin, le compte-rendu du secrétariat de la Commission mixte franco-polonaise de rapatriement nous apporte les chiffres suivants : 13 018 travailleurs rapatriés, dont 12 899 étaient issus de l'ancienne immigration et 119 personnes appartenaient à la « nouvelle »

⁶⁶⁰ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 202.

⁶⁶¹ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 5, Ministère du Travail – Direction générale de Travail et de la Main-d'Œuvre – Direction de la Main-d'Œuvre : Circulaire n° 145/46 du 19 décembre 1946 concernant le rapatriement des travailleurs polonais ; « Choć po krótcie » [Brièvement], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 9 du 28 février, p. 7 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 6 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre les 16 novembre 1946 et 25 mai 1947, Paris, [après le 25 mai 1947], p. 4-5 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 286-287, 315. Sur la nouvelle composition de la Commission mixte franco-polonaise, voir : *Ibidem*, f. 287.

⁶⁶² BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 6 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 16 novembre 1946 et 25 mai 1947, Paris, [après le 25 mai 1947], p. 5.

⁶⁶³ *Ibidem*, Rapport n° 7 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre les 25 mai et 31 octobre 1947, [Paris], le 15 novembre 1947, p. 9.

⁶⁶⁴ *Ibidem*, Rapport n° 8 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre les 1^{er} novembre 1947 et 31 mai 1948, [Paris, après le 31 mai 1948], p. 10.

immigration (réfugiés de guerre). Parmi les rapatriés se trouvaient 4 272 agriculteurs, 3 451 mineurs, 3 314 ouvriers industriels et 1 981 Polonais « divers ». Les autorités polonaises de Varsovie réussirent à organiser les retours de 71, 2 % du nombre prévu de travailleurs de l'agriculture et seulement 43, 14 % du quota prévu pour les mineurs. C'était pourquoi le nombre d'ouvriers industriels polonais qui effectivement retournèrent en Pologne en 1947 constituait 331, 4 % du quota initialement fixé (de 1 000 ouvriers). Parmi eux, 845 mineurs du Pas-de-Calais (sur 2 500 prévus !) et 684 mineurs du Nord. Dans le Pas-de-Calais, outre les mineurs, 263 agriculteurs, 234 ouvriers industriels et 345 retraités mineurs quittèrent la France. Bien entendu, ces chiffres ne se référaient qu'aux travailleurs actifs, ou plus précisément aux « têtes de familles ». Ceux-ci étaient partis avec leurs familles : femmes et enfants. Le nombre total de Polonais rapatriés en 1947 était, selon les données de la Commission mixte, d'environ 29 500⁶⁶⁵. Au total, 56, 6 % des Polonais rapatriés en 1947 partirent du Nord-Pas-de-Calais et 34 % de Lorraine⁶⁶⁶.

Contrairement à l'année précédente, la majorité des Polonais rapatriés en 1947 retournèrent en Pologne sur la base des passeports collectifs⁶⁶⁷.

La troisième convention de rapatriement fut signée le 24 février 1948. Une date relativement tardive de la signature de ce troisième arrangement résultait du fait que les autorités françaises avaient durci leur attitude envers le rapatriement des Polonais, ce qui n'était pas étrange au changement du climat des relations diplomatiques entre la France et la Pologne populaire⁶⁶⁸. Cette troisième convention fixa le plafond des rapatriés à 16 000 travailleurs (et leurs familles), dont :

5 000 mineurs de toutes exploitations, dont 4 000 mineurs du charbon,

⁶⁶⁵ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 211 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 495 ; Leon Turajczyk, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji... », *op. cit.*, p. 60 (réf. 82) ; Simone Fleurance, « L'Émigration française à l'étranger : tendances actuelles », *Population*, 1948, vol. 3, n° 3, p. 561 ; Benjamin Kostrubiec, « Évolution de la structure de la population active polonaise du Nord/Pas-de-Calais. Étude par zone d'emploi », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 221.

Le périodique varsovien « Repatriant » [Le Rapatrié], publié par le PUR, donna dans son numéro du 10 janvier 1948 les chiffres différents : 30 175 immigrants rapatriés (13 687 familles) au cours de toute l'année 1947, dans les cadres de 58 convois, dont : 3 491 familles des mineurs, 4 229 familles des travailleurs de l'agriculture et 5 267 familles des ouvriers industriels, 400 familles des représentants des métiers libéraux et 300 familles des commerçants et artisans. 8 721 rapatriés partirent du Nord-Pas-de-Calais, soit 28, 9 % de tous les Polonais rapatriés. Stanisław Jaros, « Reemigracja Polaków z Francji w latach 1946–1948 » [Le Rapatriement des Polonais de France dans les années 1946–1948], *Problemy Polonii Zagranicznej*, 1971, vol. 6/7, p. 85–86 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 289–290, 296.

L'Annuaire statistique polonais fournit le chiffre de 33 586 Polonais rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* au cours de toute l'année 1947 : *Rocznik Statystyczny 1948*, Varsovie, GUS, 1948, p. 27.

⁶⁶⁶ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 342.

⁶⁶⁷ Kazimierz Pudło, « La Réadaptation en Pologne des Polonais de France... », *op. cit.*, p. 206.

⁶⁶⁸ Sur les relations diplomatiques franco-polonaises à l'époque, voir: Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, 385 p. Voir aussi chapitre IV.1.2.

5 000 ouvriers agricoles, fermiers et métayers,
3 000 ouvriers industriels, dont 700 ouvriers de la sidérurgie,
3 000 « divers », avec la possibilité d'inclure dans cette dernière catégorie des ouvriers industriels⁶⁶⁹.

La réalisation des dispositions pour 1948 s'effectuait très faiblement. En outre, dès l'année 1948, les autorités françaises commencèrent à créer des obstacles techniques au retour, à faire retarder des convois ou même inciter des inscrits sur les listes de retour à renoncer à leur projet.

L'action démarra au mois de mai. Les deux premiers convois comprenaient entre 700 et 750 personnes, les 22 suivants entre 300 et 500 personnes chacun. Selon les estimations du courant anticommuniste polonais en France, au cours de toute l'année 1948, environ 15 000 Polonais seraient retournés dans leur pays d'origine dans les cadres d'au maximum 28 transports, tandis que l'objectif annuel fixé était de 48 000 personnes. Les autorités polonaises de Varsovie informèrent, de leur part, sur 32 convois, ce qui aurait pu augmenter le nombre total des rapatriés jusqu'à environ 16 000 personnes⁶⁷⁰. Ces chiffres se réfèrent à l'ensemble des rapatriés. En ce qui concerne le nombre de travailleurs, « pères de familles », d'après le communiqué du ministère français du Travail celui-ci était de 6 307, ce qui constituait 42, 05 % du quota annuel fixé⁶⁷¹.

Joanna Szulc apporta les chiffres suivants pour toute l'action du rapatriement des immigrés polonais de France en 1948 : 6 802 travailleurs revenus, soit 42, 51 % du quota prévu, dont 1 742 de l'agriculture (34, 84 % du quota fixé), 1 375 mineurs (27, 5 % du quota établi), 2 445 ouvriers industriels, dont 371 métallurgistes (soit 81, 5 % du quota fixé pour toutes les industries et 53 % du nombre prévu de métallurgistes), enfin 1 240 représentants d'autres métiers. Le nombre total de Polonais revenus dans leur pays d'origine au cours de l'année 1948 était, selon diverses sources, d'entre 13 484 et 14 787 personnes. Parmi les rapatriés, 31, 72 % étaient partis du Nord-Pas-de-Calais⁶⁷².

⁶⁶⁹ Simone Fleurance, « L'Émigration française à l'étranger... », *op. cit.*, p. 561 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 8 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre les 1^{er} novembre 1947 et 31 mai 1948, [Paris, après le 31 mai 1948], p. 11 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 206.

⁶⁷⁰ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 9 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} juin et 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 9 ; *Ibidem*, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 9. Biesiekierski cita les chiffres apportés par le journal communiste « Gazeta Polska ».

⁶⁷¹ *Ibidem*, Rapport n° 11 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} février et 31 octobre 1949, [Paris, après le 31 octobre 1949], p. 9.

⁶⁷² Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 372, 381–382.

Le dernier train partit le 29 décembre, et c'était le dernier convoi de toute l'histoire du rapatriement des immigrés polonais de France sur la base des conventions franco-polonaises. Ce transport eut un caractère particulier, car la majorité des passagers était constituée des familles des militants communistes expulsés par les autorités françaises tout au long de l'année, notamment à la suite de la grève générale de l'automne de 1948⁶⁷³.

L'action du rapatriement en 1948 ne fut pas réussie du point de vue de ses organisateurs. Sur le plan technique, la majorité des rapatriés au cours de l'année 1948 avaient effectué leur retour sur la base des passeports familiaux⁶⁷⁴. En effet, l'écrasante majorité des Polonais désirant retourner dans leur pays d'origine le firent aux cours des années 1946 et 1947. Comme l'écrit Joanna Szulc, 72 % des retours des immigrés polonais de France dans leur pays d'origine, entre 1946 et 1950, se tinrent dans les deux premières années de cet intervalle de temps, et 54 % au cours de la seule année 1947⁶⁷⁵.

Au début de l'année 1949, la France refusa de signer la convention de rapatriement pour cette année-là. La Commission mixte franco-polonaise fut dissoute. La partie française même annula les deux convois, prévus pour les deux premiers mois de 1949, et organisés pour des immigrés inscrits sur les listes de retour avant la fin de 1948. Les protestations des communistes français furent ignorées par les autorités du pays qui argumentaient, de leur part, que le retour individuel ne posait plus de problème, désormais de la Seconde Guerre mondiale⁶⁷⁶. Dorénavant, tous les retours étaient organisés exclusivement par le gouvernement polonais, sans appui et même avec certains obstacles faits par la partie française. Un seul transport organisé directement par les autorités varsoviennes, de 710 volontiers pour le retour, se tint par la voie maritime le 19 mai 1949 du port au Havre, grâce au paquebot « Batory »⁶⁷⁷. Après cette date, l'agence de voyage d'État « Orbis » fut chargée de l'organisation des voyages en groupes par des trains internationaux ordinaires, payés par le gouvernement polonais. Ces départs se tinrent une fois par mois.

Selon les calculs du conseiller de l'Ambassade de Pologne (populaire) à Paris, Feliks Chiczewski, transmis à Mieczysław Biesiekierski, collaborateur de l'ambassadeur informel du

⁶⁷³ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 9.

⁶⁷⁴ Kazimierz Pudło, « La Réadaptation en Pologne des Polonais de France... », *op. cit.*, p. 206.

⁶⁷⁵ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré émigration...*, *op. cit.*, f. 324.

⁶⁷⁶ Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 177 (réf. 240) ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré émigration...*, *op. cit.*, f. 389.

⁶⁷⁷ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 9 ; Józef Łaptos, « La Situation et le rôle de l'émigration polonaise en France... », *op. cit.*, p. 183 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré émigration...*, *op. cit.*, f. 392.

gouvernement polonais en exil, au cours de toute l'année 1949 le rapatriement des immigrés polonais de France comprit environ 2 067 personnes, dont 710 retournés en mai par la voie maritime et environ 1 360 passagers des trains internationaux ordinaires dans le cadre de quatre voyages organisés entre les mois de juin et d'octobre⁶⁷⁸.

Il n'était pas rare que les travailleurs polonais inscrits sur les listes des personnes à rapatrier restaient en France, ce qui était particulièrement fréquent en 1948⁶⁷⁹. En effet, certains immigrés changèrent leur avis, mais très souvent les concernés s'étaient originellement inscrits pour le départ à l'instigation des militants des associations pro-varsoviennes ou des membres du personnel des consulats polonais en France pour pouvoir ranger leurs affaires consulaires ou d'autre caractère, pour ensuite tout simplement ne pas se présenter au moment du départ.

Les militants des associations anticommunistes polonaises accusaient souvent des partisans du Conseil national des Polonais de France (*Rada Narodowa Polaków we Francji*, CNPF), centre principal des associations communisants qui appelait les immigrés polonais à retourner en Pologne populaire, de ne pas vouloir rentrer, eux-mêmes, en Pologne. Nous trouvons la preuve qu'un tel phénomène était vrai dans un récit d'un Polonais enquêté par l'Ined au début des années 1950 qui parla de son père qui avait poussé les autres au rapatriement mais qui « lui-même n'a(vait) jamais voulu rentrer au pays, surtout après la visite qu'il y a faite »⁶⁸⁰.

D'après les statistiques polonaises – le recensement général de la population en Pologne du 3 décembre 1950, le nombre de travailleurs polonais de France qui étaient retournés en Pologne dans les années 1946–1948 dans les cadres de l'action du rapatriement était de 78 431. Cependant, ce nombre se référait précisément aux Polonais ayant résidé en France au mois d'août 1939, et non aux Polonais étant revenus grâce à l'action du rapatriement au lendemain de la Libération (même si ces nombres devaient être proches l'un de l'autre)⁶⁸¹. D'après les

⁶⁷⁸ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 11 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} février et 31 octobre 1949, [Paris, après le 31 octobre 1949], p. 10. Gabriel Garçon cite ce chiffre de 1 360 rapatriés en 1949 par train comme le nombre total de Polonais effectivement rentrés au cours de cette année-là. Voir : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France ...*, *op. cit.*, p. 288.

Le ministère polonais du Travail et de la Protection sociale fournit les autres chiffres : 1 939 revenus de France en Pologne au cours de 1949, dont 916 hommes. Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 392.

⁶⁷⁹ Voir entre autres : *Ibidem*, f. 376–377.

⁶⁸⁰ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 504.

⁶⁸¹ *Rocznik Statystyczny 1956*, Varsovie, GUS, 1956, p. 78 ; Leon Turajczyk, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji... », *op. cit.*, p. 62. Le nombre de plus de 70 000 Polonais rapatriés a été ainsi repris par Marie Claude Blanc-Chaléard : Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 53.

statistiques françaises, le nombre de Polonais retournés au pays était bien moindre – environ 51 000 ⁶⁸².

Selon Stanisław Jaros, chercheur polonais, 63 964 Polonais étaient rentrés de France dans le cadre du rapatriement des anciens immigrés (*reemigracja*) dans les années 1946–1948⁶⁸³. L'ensemble des chiffres établis par les autorités polonaises pour les années 1946–1948, cités ci-dessus, nous apporte le nombre de 64 557 rapatriés dans le cadre de l'action organisée sur la base de trois conventions franco-polonaises. Leon Turajczyk a apporté le chiffre d'environ 69 000 immigrés polonais revenus de France dans leur pays d'origine entre 1946 et 1948, augmenté de 1 000 Polonais revenus avant le commencement officiel de l'action du rapatriement (c'est-à-dire au cours de 1945 et avant le mois de mai 1946)⁶⁸⁴.

Il semble qu'un nombre de presque 65 000 rapatriés de France, établi dans les statistiques officielles polonaises faites à chaud, est le plus proche de la réalité. En effet, les statistiques françaises ne comprenaient le plus souvent que le nombre de travailleurs concernés, sans prendre en compte de membres de leurs familles⁶⁸⁵. Or, les autorités de la Pologne populaire ne pouvaient pas annoncer leur succès, car les rapatriés ne constituaient qu'environ 15 % de la communauté polonaise des immigrés d'avant-guerre qui habitaient en France après la Seconde Guerre mondiale. De plus, il faut souligner que parmi les rapatriés se trouvaient seulement 9 855 mineurs, tandis que les trois conventions de rapatriement consécutives avaient autorisé le retour de 18 000 représentants de ce métier, important pour l'économie nationale polonaise à l'heure de la reconstruction du pays.

Les motifs des immigrés qui se décidèrent au retour et de ceux qui prirent la décision de rester en France sont présentés plus loin. Ici, nous pouvons rendre compte que même ces 15 % constituaient un nombre considérable de Polonais, vu que leur décision était tout à fait libre et aucune autorité ne pouvait exercer de pression directe sur leur choix. Janine Ponty a attiré l'attention sur un autre aspect. Pendant que de centaines de milliers de Polonais arrivés en France au cours de l'entre-deux-guerres étaient pressés par le manque de travail ou des conditions de vie non satisfaisantes de vie dans leur patrie, à l'exception des « Westphaliens »,

⁶⁸² Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 219 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁸³ Les chiffres fournis par Stanisław Jaros ont été cités par Gabriel Garçon comme « les sources polonaises » représentatives. Voir : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 288.

⁶⁸⁴ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 207–208. Déjà dans l'un de ses articles précédent – par ailleurs, pionnier pour la problématique des retours des Polonais de France après la Seconde Guerre mondiale, cet auteur a apporté l'information de 68 900 Polonais rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* entre 1946 et 1948 : *Idem*, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji... », *op. cit.*, p. 62.

⁶⁸⁵ C'est Janine Ponty qui la première a insisté sur cette question, voir : Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises... », *op. cit.*, p. 98–99.

qui pourtant étaient après la Première Guerre mondiale, eux aussi, pressés par le devoir du choix d'une nationalité, les travailleurs polonais qui retournèrent en Pologne après la Seconde Guerre mondiale n'étaient pas du tout pressés ni sur le plan économique ni sur le plan politique⁶⁸⁶. Ceux qui retournèrent le firent par leur libre choix, relevant des motifs patriotiques ou idéologiques (dans le cas des militants communistes). Cela ne modifiait pas le fait que beaucoup d'entre eux regrettaient ensuite leur décision, auparavant convaincus par une propagande des militants communistes dans des colonies polonaises en France.

La part des personnes actives oscillait, d'après les données des l'Office national du Rapatriement, au niveau de 30 à 40 % de tous les rapatriés⁶⁸⁷.

D'après Halina Janowska qui a consacré un article à la comparaison entre les deux « rapatriements » des Polonais de France – celui forcé des années 1930 et celui organisé par les autorités de la Pologne populaire dans les années 1940 – environ 25 % de l'ensemble des Polonais rentrés dans leur pays d'origine avaient été composés des femmes⁶⁸⁸.

La part des enfants parmi les Polonais rapatriés est difficile à établir, étant donné que – comme l'a remarqué Halina Janowska – les statistiques polonaises ne donnaient pas de définition précises du terme « enfants ». Parfois, on distingua des enfants au dessous de 10 ans, d'autres documents apportèrent des chiffres des enfants de moins de 15 ans. D'autres ne précisèrent pas du tout ce que voulait dire la catégorie des « enfants » revenus en Pologne. Halina Janowska a estimé la part des enfants de 15 ans et moins à 30 % de tous les rapatriés de France dans les années quarante⁶⁸⁹. D'après Stanisław Jaros, en 1947, les enfants de moins de 14 ans constituaient 22, 95 % de l'ensemble des Polonais rapatriés, soit 6 926 sur 30 175 personnes revenues. Le pourcentage presque identique a été apporté pour l'année 1948 par Joanna Szulc : les enfants de moins de 16 ans constituaient 23, 5 % de tous les rapatriés⁶⁹⁰.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une question spécifique était constituée par le rapatriement des personnes reconnues par les autorités soviétiques en tant que citoyens de l'Union Soviétique. Conformément aux arrangements franco-soviétiques, tous les ressortissants soviétiques devaient être rapatriés, et cela indépendamment de l'avis des concernés. Par contre, la définition du « ressortissant soviétique » n'était pas la même pour les deux partis contractantes. Pendant que les Français ne considéraient comme les citoyens de

⁶⁸⁶ *Ibidem*, p. 105.

⁶⁸⁷ Halina Janowska, « Dwie reemigracje Polaków z Francji » [Les Deux rapatriements des Polonais de France], *Problemy Polonii Zagranicznej*, 1964–1965, vol. 4, p. 24.

⁶⁸⁸ *Ibidem*.

⁶⁸⁹ *Ibidem*.

⁶⁹⁰ Stanisław Jaros, « Reemigracja Polaków z Francji... », *op. cit.*, p. 85–86; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration...*, *op. cit.*, f. 289, 382.

l'Union Soviétique que ceux qui étaient munis du passeport de ce pays (ou qui au moins n'avaient pas d'autre passeport), la partie soviétique (tout comme les autorités polonaises de Varsovie) reconnaissait en tant que ses ressortissants les personnes d'origine ethnique ukrainienne, biélorusse, russe ou lithuanienne qui avaient été jusqu'à ce moment-là de nationalité polonaise. Puisque la majorité des concernés ne désiraient pas se trouver sous le pouvoir de Staline, ils réclamaient souvent la nationalité polonaise, même si une partie importante d'entre eux ne s'étaient pas considérés comme les Polonais avant que le rapatriement forcé des ressortissants soviétiques de France ne soit proclamé⁶⁹¹. Malgré toutes ces réserves, la France acceptait le rapatriement des « personnes déplacées soviétiques » jusqu'en juillet 1947, et parmi les rapatriés se trouvait un certain nombre de personnes ayant été munies d'un passeport polonais à la veille des hostilités⁶⁹².

La question du sort de ces personnes-là n'était pas primordiale pour les militants anticommunistes polonais en France. Après avoir appris l'existence de ce problème, les autorités françaises admirèrent que les personnes ayant été munies d'un passeport polonais ou lithuanien au moment du déclenchement des hostilités, disposaient du droit d'option de leur nationalité juridique. Ainsi, elles ne pouvaient pas être soumises au rapatriement obligatoire des ressortissants soviétiques. La même attitude fut admise dans la zone française d'occupation d'Allemagne où initialement, avant que les autorités militaires françaises ne s'orientent vers cette solution, les agents soviétiques avaient effectué de véritables chasses à l'homme, y compris à l'égard des personnes déplacées des territoires annexés à l'Union soviétique en 1939–1940, puis en 1944⁶⁹³.

En revanche, le sort des Polonais originaires des territoires orientaux de la Pologne d'avant-guerre, devenus soviétiques, constituait un enjeu important pour les responsables de deux gouvernements polonais. En général, ces personnes-là étaient reconnus en tant que citoyens polonais, s'il pouvaient confirmer leur origine ethnique de sorte que leur rapatriement – en Pologne, et non sur le territoire annexé par l'Union Soviétique – restait volontaire.

⁶⁹¹ PISM, A.46/1, Lettre : Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 4 avril 1946.

⁶⁹² Józef Łaptos, « Polityczne implikacje działalności humanitarnej UNRRA wobec środkowoeuropejskich "displaced persons", 1945–1947 » [Les Implications politiques de l'activité humanitaire de l'U.N.R.A.A. envers les personnes déplacées de l'Europe centrale], *Prace Komisji Środkowoeuropejskiej*, 1997, vol. 5, Cracovie, PAU - Wydział Historyczno-Filozoficzny [Académie polonaise des Arts et des Sciences - Département d'Histoire et de Philosophie], p. 150.

⁶⁹³ PISM, A.46/1, Rapport du commandant Tadeusz Wyszogrodzki, officier de liaison principal polonais dans la zone d'occupation française d'Allemagne, Rastatt, le 8 janvier 1946 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Notice sur l'arrangement franco-polonais relatif aux réfugiés polonais, faite par Mieczysław Biesiekierski, Paris, le 25 mai 1946.

*

L'intérêt de la Pologne populaire pour le rapatriement de ses ressortissant résidant depuis l'entre-deux-guerres dans l'Hexagone poussa la France à mettre à jour la question des regroupements familiaux entre les immigrés polonais désirant rester en France et des membres de leurs familles de Pologne désirant rejoindre ses proches de France. Avant les hostilités, la question n'était pas pressante, étant donné que la majorité des immigrés envisageaient leur retour en Pologne dans l'avenir, d'autres pensaient qu'on pourrait faire venir leurs familles en France dans quelque temps. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il n'était pas facile de passer la frontière polonaise pour des membres des familles des immigrés qui étaient restés en Pologne, tandis que de nombreux travailleurs se décidèrent à fixer définitivement leur foyer en France. Des cas spécifiques étaient constitués par des enfants qui s'étaient séparés avec leurs parents du fait de la guerre. La France demandait surtout un accord pour l'arrivée dans ce pays des enfants des immigrés et les raisons démographiques n'étaient pas sans importance parmi des motifs de cette attitude. Entre 1946 et 1948, 1 174 enfants polonais furent amenés en France par les trains polonais qui étaient venus en France pour prendre des volontiers pour le rapatriement. Plus de 800 d'entre eux arrivèrent en France en 1948. Le SSAE s'occupait de cette question, en recueillant des demandes des immigrés. Les transports des enfants furent organisés avec le concours de la Croix-Rouge française (les convoyeuses) et du Secours national (la mise à disposition de ses centres d'accueil et ses camions), en collaboration avec le personnel auxiliaire de la Croix-Rouge polonaise⁶⁹⁴. Des concessions polonaises pour des regroupements familiaux étaient strictement liées à la pression française qui était exercée par des interruptions à l'action du rapatriement des immigrés polonais de France⁶⁹⁵.

⁶⁹⁴ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 251, 257 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 10.

⁶⁹⁵ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 9 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} juin et 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 10.

2.3. *Partir en Pologne ou rester en France ? :*

Motivations des immigrés polonais

Il est sûr que la problématique des rapatriements des Polonais de France constituait un grand enjeu des relations franco-polonaises. L'échec relatif de l'action des retours des travailleurs polonais, arrivés en France dans l'entre-deux-guerres, résulta aussi de la « résistance » de la partie française et des mesures qui furent entreprises par la France pour diminuer l'échelle du rapatriement. La politique française envers les immigrés polonais jouait sur ce point un rôle plus important que la propagande contre le rapatriement du courant anticommuniste au sein de l'immigration polonaise.

Certes, ceux qui restaient avaient souvent peur du nouveau régime établi en Pologne et du pouvoir des communistes, mais c'était par dessus tout la proposition alternative formulée par les autorités françaises qui paraissait décisive. L'accès facilité à la nationalité française, à la suite du nouveau Code de la nationalité française du 19 octobre 1945, l'intégration progressive des enfants et adolescents de la « deuxième génération » de l'immigration polonaise, nés ou au moins élevés en France et marqués par l'éducation française (et cela indépendamment de la nationalité juridique des intéressés) et l'égalité de traitement des travailleurs polonais avec les Français semble être les clés. Ce dernier aspect a déjà été mentionné par Alain Girard et Jean Stoetzel dans leur ouvrage classique sur la situation des étrangers en France au début des années cinquante. Ils ont énuméré : les avantages de la sécurité sociale et des allocations familiales et l'égalité des pensions de retraite. Dans le cas des mineurs polonais, il faut ajouter le droit perpétuel au logement, attribué par les Houillères. Tous ces éléments contribuaient fortement à l'intégration des immigrés polonais à la France et à la société française.

En général, les femmes désiraient le plus retourner en Pologne. Elles étaient moins intégrées à la société française et, le plus souvent, ne parlaient que polonais. Parmi des motifs du retour – ou de la décision de rester en France – se trouvait aussi la possession – ou le manque, dans le cas inverse – de la propriété en Pologne, à savoir une ferme ou un lopin de terre⁶⁹⁶.

Souvent, les parents, parfois malgré leur désir profond, reculèrent devant les enfants qui ne voulaient pas « rentrer » dans un pays qu'il ne connaissaient pas. La « deuxième génération » de l'immigration polonaise, c'est-à-dire les enfants des immigrés d'avant-guerre,

⁶⁹⁶ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 426.

et encore plus les premiers membres de la « troisième génération », se sentaient beaucoup plus attachés à la France qu'à la Pologne qu'ils méconnaissaient souvent ou qu'il ne concevaient que comme le pays des souvenirs lointains. Cet argument pour demeurer en France se trouvait sans doute parmi les plus importants⁶⁹⁷.

Naturellement, la conscience des immigrés de la « première génération », c'est-à-dire de ceux qui étaient arrivés en France à l'âge adulte, était aussi bien modifiée. En restant toujours « Polonais », les fameux « Polak » (l'expression date de l'entre-deux-guerre), pour des Français, ils devenaient « Français » pour leurs compatriotes vivant sur la Vistule. Ils appréciaient la vie en France et sa culture. Comme l'a écrit Stefan Nowakowski, chercheur polonais : le rapatrié s'identifiait avec tous les avantages « caractéristiques » pour la France et il accusait ses compatriotes vivant toujours en Pologne de tous les défauts que la population française lui avait autrefois attribué ; à la fois, le Polonais « du pays » avait la tendance d'attribuer au rapatrié de France tous les défauts « caractéristiques » pour la société française⁶⁹⁸. Mais il paraît que ce dernier argument était moins important que ceux susmentionnés, étant donné que les intéressés n'en étaient pas toujours conscients.

En revanche, ceux qui s'étaient effectivement retournés, souvent le regrettaient et parfois essayèrent même de rentrer en France – et cela pas exclusivement pour des raisons politiques ou économiques, mais aussi du fait de cette altérité ressentie. Par ailleurs, il est vrai que les revenus étaient souvent traités avec méfiance et ils se sentaient surveillés. Certains rapatriés tentaient de revenir en France, parfois individuellement, séparés de leur famille, restée en Pologne. D'autres présentèrent leurs demandes aux consulats de France en Pologne, en faisant référence à leur nationalité française, lorsque cette dernière les avaient empêchés d'être précédemment rapatriés. Lors de la conférence des représentants des Polonais rapatriés de France et de la Direction centrale du Charbonnage de la Pologne populaire (*Centralny Zarząd Przemysłu Węglowego*), en octobre 1946, on souleva les objections suivantes envers les conditions de vie des rapatriés : les problèmes de logement et d'approvisionnement, le manque de travail pour les jeunes femmes, des retards dans le paiement des retraites, l'insuffisance des outils de travail, des conflits avec les Allemands employés dans les mines.⁶⁹⁹

⁶⁹⁷ *Ibidem*, p. 68, 82 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 214.

⁶⁹⁸ Stefan Nowakowski, « Przeobrażenia społeczne i adaptacja reemigrantów w Polsce » [Les Transformations sociales et l'adaptation des rapatriés en Pologne], *Myśl Współczesna*, 1950, n° 7, p. 83. Voir aussi les résultats des recherches de l'autre chercheur, confirmant les dissensions entre les Polonais rapatriés de France dans le cadre de *reemigracja* et les Polonais ayant toujours vécu en Pologne : Kazimierz Pudło, « La Réadaptation en Pologne des Polonais de France... », *op. cit.*, p. 213–215.

⁶⁹⁹ Halina Janowska, « Dwie reemigracje... », *op. cit.*, p. 26.

Le problème des rapatriés déçus par la réalité de la Pologne populaire devait être important étant donné que cette question fut abordée par l'ambassadeur français à Varsovie, Roger Garreau lors de sa conversation à Paris avec Kajetan Morawski, le dernier ambassadeur du gouvernement polonais en exil. Lors de cet entretien, qui se tint le 10 août 1946, Garreau informa que parmi ceux qui désiraient retourner en France se trouvaient aussi des officiers et des soldats des bataillons polonais de la 1^{ère} Armée française, revenus en uniformes en Pologne au mois de novembre de l'année précédente⁷⁰⁰. Une relation de Roger Garreau était d'autant plus intéressante qu'il jouissait dans les milieux anticommunistes polonais de la réputation du « soviétophile ». Effectivement, déjà en janvier 1946, un officier de liaison polonais dans la zone d'occupation française d'Allemagne avait renseigné sur le retour clandestin de plus de dix anciens soldats des bataillons polonais dans la 1^{ère} Armée française qui désiraient rentrer en France après leur court séjour en Pologne⁷⁰¹. Tous ces problèmes résultaient des faits qu'il n'était pas facile de quitter la Pologne après y être retourné. Indépendamment de cela, la France ne donnait pas de possibilité du retour dans ce pays à tous les rapatriés déçus.

En effet, les déçus avaient souvent auparavant fait partie d'une des associations communistes de l'immigration polonaise, mais ils retournèrent même clandestinement lorsqu'ils aperçurent que « la réalité était loin d'être comparable à ce qu'on leur avait promis ». D'après un autre Polonais qui avait lui-même initialement été militant actif du CNPF et qui avait pu rendre une courte visite dans son pays natal « si elle en avait les moyens et les possibilités, toute la jeunesse qui est rentrée en Pologne en 1947-48, reviendrait en France avec empressement »⁷⁰².

Certains Polonais essayèrent de trouver une solution pour que leur retour ne doive pas être forcément définitive. C'était par exemple le cas d'un immigré polonais qui envisageait d'arriver en Pologne en tant que membre d'une mission économique d'une entreprise française. L'intéressé pourrait ensuite prendre la décision s'il voulait rester en Pologne ou revenir en France⁷⁰³.

Un nombre important de travailleurs polonais reconnaissent leur séjour à l'étranger comme la réussite. C'est ainsi l'image qui relève des résultats de l'enquête effectuée par l'Ined au début des années 1950, tant pour les immigrés du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais que

⁷⁰⁰ PISM, A.46/1, Lettre : Kajetan Morawski à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 12 août 1946. Sur la participation des Polonais aux deux bataillons polonais faisant partie de la 1^{ère} Armée française, voir chapitre IV.2.2.

⁷⁰¹ PISM, A.46/1, Rapport du commandant Tadeusz Wyszogrodzki, officier de liaison principal polonais dans la zone d'occupation française d'Allemagne, Rastatt, le 8 janvier 1946.

⁷⁰² Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 425, 504.

⁷⁰³ BPP, Fonds Rosa Bailly, vers. 2845/1, Lettre privée : T. Ogierman-[Olearski - ?, mot illisible] à Rosa Bailly, [Champigny - ?, mot illisible], le 23 août 1945.

pour les ouvriers agricoles polonais de l'Aisne⁷⁰⁴. Les uns avaient acheté un terrain ou une maison, les autres désiraient profondément voir la promotion sociale de leurs enfants se réaliser en France, indépendamment des promesses faites par la nouvelle Pologne, dite populaire.

C'étaient surtout des personnes relativement jeunes mais appartenant à la « première génération » qui se décidèrent au retour en Pologne⁷⁰⁵. Cet état de chose pouvait résulter de deux motifs principaux. Premièrement, les Polonais plus âgés vivaient en France depuis des années et se sentaient en France comme « chez eux ». Souvent, ils avaient déjà réussi à acquérir une propriété en France. Comme l'a écrit Jean Anglade, ceux qui restaient « se trouvaient bien enracinés dans leur terre d'adoption, trop vieux pour nourrir de nouvelles espérances »⁷⁰⁶. De l'autre côté, ils avaient déjà des enfants qui étaient déjà bien francisés, en ignorant la Pologne.

Nous voyons ces constatations confirmées par des statistiques citées par Joanna Szulc. En 1946, 60 % des mineurs rapatriés étaient âgés de 36 à 50 ans. De même, pour l'année 1948, seulement 8 % des rapatriés avaient plus de 50 ans. En ce qui concerne le lieu de naissance des intéressés, 74 % des Polonais rapatriés, au cours de 1946, du Nord de la France étaient nés sur les territoires polonais, le pourcentage auquel il faut ajouter 13 % nés en Allemagne (« Westphaliens »). Seulement 12 % d'entre eux étaient déjà nés en France. Pour les rapatriés de la Moselle, ces chiffres étaient encore plus évidents : 92 % rapatriés étaient nés sur les territoires polonais, 6 % nés en Allemagne et seulement 1,6 % nés en France⁷⁰⁷.

Tout cela ne veut pas dire que les motivations politiques ne jouaient aucun rôle. De nombreux travailleurs déclaraient qu'ils seraient revenus, s'il y avait la Pologne « libre », c'est-à-dire indépendante des influences communistes et soviétiques. D'autant plus que le journal principal des immigrés polonais du Nord, « Narodowiec » (Le National) publiait des articles fort critiques à l'égard la réalisation pratique des promesses faites par les communistes, en mettant en relief des conditions néfastes des retours, tout comme des conditions dures de vie des mineurs rapatriés dans la Pologne populaire⁷⁰⁸. L'attitude négative envers l'action du rapatriement, réalisée officiellement dès le mois de mars 1946, mais en pratique dès les premières années de l'année précédente, était représentée par l'Union centrale des Polonais de France qui, tout en comprenant les sentiments nationaux qui animaient les volontaires pour le retour immédiat, appelait à ne pas revenir en Pologne, aussi longtemps qu'elle était dirigée par les communistes, contre le gré de la société polonaise elle-même.

⁷⁰⁴ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 443, 495 .

⁷⁰⁵ *Ibidem*, p. 111–112.

⁷⁰⁶ Cité d'après Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés...*, op. cit., p. 45.

⁷⁰⁷ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, op. cit., f. 332, 381.

⁷⁰⁸ C. Ciapała, « List z Polski: Górnicy są zadowoleni » [Lettre de Pologne : Les mineurs sont contents], *Gazeta Polska*, 1949, n° 156 des 3 et 4 juillet, p. 2.

Le courant « intransigeant » des adhérents du gouvernement en exil, mais aussi et même surtout « Narodowiec », indépendante vis-à-vis de deux gouvernements en concurrence, répandaient des témoignages des personnes déçues qui, après être parties pour la Pologne, revinrent ensuite en France. De telles histoires n'étaient pas rares. C'étaient les conditions de vie vraiment dures en Pologne au lendemain de l'occupation allemande qui choquaient le plus ces travailleurs, habitués au niveau de vie en France. La deuxième raison, souvent évoquée, était une attitude décourageante représentée par des fonctionnaires administratifs et miniers⁷⁰⁹. En outre, des militants anticommunistes en France soulignaient que les rapatriés pourraient devenir les objets de l'observation des services secrets communistes en tant qu'« agents » potentiels de l'Ouest⁷¹⁰. En effet, les services secrets polonais cherchaient à infiltrer les milieux des Polonais ayant autrefois vécu en France puisqu'ils constituaient une « population [qui] avait été longtemps sous influence du système capitaliste qui avait pu d'une manière ou d'une autre les utiliser ». Le dossier concernant les rapatriés polonais de France était dénoté par l'appellation « Ouest » (*Zachód*)⁷¹¹.

Mais on ne peut pas négliger le fait que la presse pro-varsoivienne, surtout « *Gazeta Polska* », publiait régulièrement des témoignages allant dans un sens tout à fait contraire. De larges extraits des lettres écrites par des rapatriés qui étaient contents de leur retour et qui louaient des conditions de vie en Pologne furent cités. Les mineurs écrivaient notamment ces lettres⁷¹². Parmi environ 50 000 immigrés qui revinrent dans leur pays d'origine dans les années 1946–1947, au moins 17 389 étaient membres du Parti ouvrier polonais en France (PPR), c'est-à-dire du parti communiste polonais. Cela veut dire qu'au moins 35 % des rapatriés sympathisaient activement avec le régime politique de la nouvelle Pologne populaire⁷¹³.

Parfois, les Polonais anticommunistes qui s'étaient décidés au retour en Pologne, se sentaient obligés d'expliquer, sinon justifier leur attitude. Un Polonais écrivit, en août 1945, dans sa lettre privée à Rosa Bailly, animatrice et secrétaire générale de l'association « Les Amis de la Pologne » : « Comprenez-moi, s'il vous plaît, que là-bas la famille entière m'attend,

⁷⁰⁹ Pour plus de précisions sur cette question et les exemples, voir : Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 212–214, 280, 293, 302, 305 – 306, 395, 414.

⁷¹⁰ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 5, Instructions générales du Mouvement « Indépendance et Démocratie », [s.l. et d.], p. 1.

⁷¹¹ Rapport de l'appareil de l'Office de la Sécurité publique (*Urząd Bezpieczeństwa Publicznego*) au ministère polonais de la Sécurité publique du 19 août 1950, cité dans Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 407 ; traduction par Joanna Szulc. Cette question, qui n'appartient pas à la problématique de la vie des immigrés polonais en France, est développée par Joanna Szulc. *Ibidem*, f. 407–414.

⁷¹² *Ibidem*, f. 303–305.

⁷¹³ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 132.

l'épouse et trois enfants ; je recule la décision sur le départ malgré les informations qui m'arrivent de Pologne, tant bonnes que moins bonnes. Mais la situation n'est pas tellement mauvaise qu'on la présente dans les journaux de Londres [des réfugiés polonais et du gouvernement polonais de Londres] »⁷¹⁴.

L'attitude du clergé polonais en France envers les retours de leurs compatriotes était d'abord modérée. Les prêtres et la presse catholique n'appelaient ni pour que les travailleurs polonais restent en France, ni pour qu'ils retournent en Pologne. On remarquait que ceux qui retournaient le faisaient pour leur mal du pays natal, non pour des motifs politiques⁷¹⁵. Cette attitude fut particulièrement exprimée dans une résolution votée par l'Assemblée générale de l'Union des Associations catholiques polonaises (*Polskie Zjednoczenie Katolickie*, UACP), dont la conférence se tint le 26 août 1945 à Lorette (Loire). On y écrivit : « ... l'Assemblée générale exprime sa protestation contre l'utilisation de la question des rapatriements à des fins politiques »⁷¹⁶. En novembre de l'année suivante, le Conseil de la Mission catholique polonaise vota une résolution avec les mots suivants : « Chacun a le droit, et parfois même le devoir, de rentrer au Pays, mais on ne peut pas forcer personne à prendre cette décision. Tous sont d'accord pour tenir l'attitude suivante : ne pas encourager, mais ne pas empêcher non plus »⁷¹⁷. Il semble que l'attitude relativement modérée des représentants de l'Église catholique polonaise en France envers l'action du rapatriement organisée par les autorités de la Pologne populaire résultait de la position personnelle du recteur de la Mission catholique polonaise, père Franciszek Cegiełka qui était hostile envers la politique de l'intégration progressive, dite à l'époque plus souvent de l'assimilation⁷¹⁸. Son successeur, père Kazimierz Kwaśny, qui était moins hostile envers les représentants de la Pologne populaire en France, au moins dans son activité publique, orienta le clergé polonais en France vers la critique ouverte du rapatriement. Il paraît que parmi tous les leaders de la vie sociale et associative des immigrés polonais en France, le recteur Kwaśny était le premier à avoir aperçu le caractère inévitable de la modification de la conscience des Polonais en France après leur séjour pluriannuel dans ce pays. Son initiative de la constitution du Congrès de la Polonia de France (en 1949) s'inscrivait bien dans ce point de vue. En effet, le recteur Kwaśny ne voulait pas diminuer les effectifs des fidèles polonais en France.

⁷¹⁴ BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, Lettre privée : T. Ogierman-[Olearski - ?, mot illisible] à Rosa Bailly, [Champigny - ?, mot illisible], le 23 août 1945.

⁷¹⁵ « Wrócimy wszyscy » [Nous retournerons les tous], *Polska Wierna* [La Pologne fidèle], 1946, n° 37 du 15 septembre, p. 1. Voir aussi Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 299.

⁷¹⁶ Cité d'après Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 207 ; traduction par l'autrice. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 310.

⁷¹⁷ Cité d'après Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 289 ; traduction par l'auteur.

⁷¹⁸ Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 191.

En général, on peut constater, d'après Jan Sikora, qu'en Pologne « revinrent alors par dessus tout ceux qui, malgré leur séjour déjà long en France, conservaient leur polonité, qui constituaient au sein de la Polonia une force vitale gravitant vers la Pologne »⁷¹⁹. Et pour conclure, il semble que des motivations politiques jouaient un rôle fort minoritaire, lorsque les immigrés prirent leur décision sur le retour en Pologne ou le maintien de leurs foyers en France⁷²⁰. Ce fut l'offre française d'intégration sociale et ensuite celle nationale qui remportèrent le succès dans cette bataille sur le rapatriement des travailleurs polonais de France. En effet, même ceux qui avaient pris leur décision de rester en France pour des raisons purement patriotiques anticommunistes intégraient par naturalisation, dans leur majorité, les rangs de la communauté des Français d'origine polonaise. Leurs enfants étaient déjà pleinement intégrés à la société française. C'était le principal paradoxe qui résultait du choix des Polonais intransigeants qui ne désiraient retourner que dans une Pologne vraiment souveraine, c'est-à-dire libérée de la domination communiste et soviétique.

2.4. *Le rapatriement des déplacés et réfugiés polonais de France – l'action dite « repatriacja »*

La fin des hostilités posa aux autorités polonaises un autre défi – l'organisation des retours des réfugiés de guerre et des « personnes déplacées » vers la Pologne. Pour faire la distinction entre ces retours et les retours des anciens immigrés « économiques » de l'entre-deux-guerres, l'action du rapatriement de « nouveaux » immigrés fut nommée *repatriacja*, tandis que le rapatriement des ouvriers et mineurs polonais fixés en France depuis des années était qualifiée *reemigracja*.

Dans la moitié du mois de juin 1945, le chef de la Mission militaire de l'armée polonaise du Gouvernement de Varsovie, le colonel Marian Naszkowski arriva en France avec son équipe, dont le commandant Waław Komar⁷²¹. La courte activité de cette Mission se termina – à la suite de l'ordre du maréchal polonais Michał Rola-Żymierski – à la date du 1^{er} avril 1946⁷²². L'installation de cette mission avait pour but non seulement l'exercice de la pression sur les autorités françaises pour mettre fin à l'activité de la Mission militaire polonaise

⁷¹⁹ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 61; traduction par P.S.

⁷²⁰ Cf : Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises... », *op. cit.*, p. 105.

⁷²¹ A MAE, Pologne, art. 4, Lettre de la Délégation du Gouvernement provisoire de la République de Pologne au MAE de la France informant sur l'arrivée du chef de la Mission militaire polonaise, Paris, le 16 juin 1945 ; *Ibidem*, Lettre du Ministre de la Guerre au MAE de la France informant sur la constitution de la Mission militaire polonaise (du Gouvernement de Varsovie) à Paris, Paris, le 29 juin 1945 ; Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, *op. cit.*, p. 12.

⁷²² A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 2 avril 1946.

de liquidation (*Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna*, PWML) dont le commandant en chef était le colonel Antoni Szymański, mais aussi l'organisation du rapatriement des réfugiés de guerre et déplacés polonais qui s'étaient trouvés en France au moment de sa Libération.

La majorité des déplacés polonais qui s'étaient trouvés en France après la fin des hostilités (venus d'Allemagne) décidèrent de retourner en Pologne. D'autant plus que les militants provarsoviens, comme d'ailleurs aussi le journal principal de l'ancienne immigration polonaise « *Narodowiec* », accusaient les autorités de Londres de privilégier les officiers, au détriment des anciens prisonniers de guerre de grades inférieures et d'autres « personnes déplacées » polonaises sur le territoire français⁷²³. Comme l'a écrit, en septembre 1945, un réfugié polonais du Camp de Rapatriement dans le Centre Chateaufier à Bruère-Allichamps (Cher) : « En général, la majorité des personnes plus âgées qui sont avec leurs familles désirent rentrer. Les célibataires et anciens prisonniers de guerre hésitent et n'arrivent pas à trouver la réponse »⁷²⁴.

L'action du rapatriement des personnes déplacées polonaises démarra au mois d'octobre 1945. D'après le Service PDR du ministère de la Population, entre mi-octobre et fin novembre 1945, la première étape du rapatriement devait concerner environ 15 000 déplacés polonais⁷²⁵. Jusqu'à fin octobre 1945, 12 766 déplacés de nationalité polonaise retournèrent en Pologne, au moins selon les données françaises. Au sein de ce nombre, les retours de 8 044 Polonais avaient été payés par les autorités militaires américaines et par leurs soins⁷²⁶. Parmi 18 903 étrangers rapatriés par les soins dudit Service au cours du mois de novembre, 12 718 étaient Polonais (soit 67, 28 % des les rapatriés)⁷²⁷.

D'après les statistiques de l'UNRRA (*United Nations Relief and Rehabilitation Administration*) - l'organisation responsable des logement, ravitaillement, habillement, protection médicale des « personnes déplacées » – le rapatriement des personnes déplacées polonais de France, y compris les réfugiés de guerre, concerna entre les 4 octobre et 14 décembre 1945 exactement 31 667 personnes. Pendant le même délai, le rapatriement des DP polonais de trois zones d'occupation en Allemagne (ainsi sauf celle soviétique) toucha 352 543 personnes⁷²⁸.

⁷²³ Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, op. cit., p. 38.

⁷²⁴ Cité d'après BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, Lettre : Stanisław Karaś à R. Bailly, Chateaufier – Bruère-Allichamps, le 5 septembre 1945 ; traduction par P.S.

⁷²⁵ AN, F 9 3840, Prévisions du rapatriement des Polonais entre les 18 octobre et 2 décembre [1945], [s.l. et d.].

⁷²⁶ *Ibidem*, Étrangers rapatriés de France au 15 novembre 1945.

⁷²⁷ *Ibidem*, Étrangers rapatriés de France au cours du mois de novembre 1945.

⁷²⁸ Bulletin d'information n° 10, Londres, le 16 janvier 1946, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza / Sztabu Głównego Polskich Sił Zbrojnych na Zachodzie, 1945–1947* [Les « Bulletins d'information » de l'État-major du Commandant en chef des Forces armées polonaises de l'Ouest / de l'État-major

Au total, jusqu'à la fin de l'année 1945 – d'après les renseignements fournis par les centres de rapatriement du MPDR, ensuite du Service PDR du ministère de la Population – l'action du rapatriement des personnes déplacées étrangères de France comprit 113 132 personnes⁷²⁹. Au cours de la première moitié de l'année 1946, le Service PDR, rattaché dorénavant au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, surveilla le rapatriement de 4 824 étrangers⁷³⁰.

L'action de *repatriacja*, organisée entre le mois d'octobre 1945 et la fin juin 1946 concernait environ 41 000 déportés et 1 500 anciens soldats de la *Wehrmacht*, par l'intermédiaire des autorités françaises ; 18 000 anciens soldats de la *Wehrmacht* et des compagnies de sentinelles, par l'intermédiaire de l'Armée américaine ; environ 3 500 soldats démobilisés des Forces armées polonaises de l'Ouest. Au total, environ 64 000 réfugiés et déplacés polonais revinrent de France dans le cadre de cette action de *repatriacja*. Jusqu'à la fin de l'année 1947, les 8 000 personnes suivantes furent rapatriées en Pologne⁷³¹.

des Forces armées polonaises de l'Ouest, 1945–1947], Czesław Brzoza (réd.), Cracovie, Księgarnia Akademicka, 2008, p. 219. Par contre, dans un autre bulletin d'information de l'État-major polonais, on écrivit que jusqu'au 28 décembre 1945 le rapatriement toucha 29 392 déplacés polonais de France. Ce nombre, provenant d'un rapport de l'UNRAA, fut ensuite repris en tant que l'état de rapatriement des réfugiés polonais de France jusqu'au 28 mars 1946 ! Bulletin d'information n° 12, Londres, le 16 février 1946, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 256 ; Bulletin d'information n° 18, Londres, le 15 mai 1946, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 361.

⁷²⁹ AN, F 9 3840, Nombre de rapatriés à la date du 31 décembre 1945.

⁷³⁰ *Ibidem*, Nombre de rapatriés entre les 1^{er} janvier et 15 juin 1946.

⁷³¹ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 286. D'après les statistiques fournies par Krystyna Kersten, entre 1945 et 1950, l'action du rapatriement des réfugiés de guerre et personnes déplacées de nationalité polonaise de France concerna 63 771 personnes. Voir : Krystyna Kersten, *Repatriacja ludności polskiej po II wojnie światowej : studium historyczne* [Le Rapatriement de la population polonaise après la Seconde Guerre mondiale: une étude historique], Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum, 1974, p. 236.

3. Des Polonais aux Français d'origine polonaise – l'intégration progressive à la société française : le processus de l'intégration sociale des immigrés polonais

3.1. L'évolution des mœurs et des traditions

au sein de la communauté polonaise établie en France depuis des années

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la communauté polonaise en France, bien qu'elle fut toujours fort attachée à son pays d'origine, subissait une évolution considérable qui résultait du fait du séjour pluriannuel dans le pays d'immigration. Cette transformation concernait non seulement les enfants des travailleurs venus dans l'entre-deux-guerres qui constituaient la « deuxième génération » de l'immigration, mais aussi leurs parents qui étaient arrivés en France à l'âge adulte en quête du travail.

Les Polonais vivant en France depuis l'entre-deux-guerres maintenaient toujours, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les contacts avec la Pologne, surtout par la correspondance régulière (69 % des familles des cultivateurs et 59 % des familles des mineurs, enquêtés par l'Ined au début des années 1950). En revanche, le jour où ils s'étaient rendus pour la dernière fois en Pologne s'était de plus en plus éloigné – 83 % des immigrés dans l'Aisne et 75 % dans le Nord-Pas-de-Calais n'avaient effectué aucun voyage en Pologne depuis leur installation en France⁷³². Parmi ceux qui avaient fait une visite à leur famille dans leur pays natal, dès les premières années d'après la Seconde Guerre mondiale, dominaient les immigrés le plus âgés, non les jeunes⁷³³. D'autres facteurs, toutefois révélaient les évolutions que les immigrés polonais subissaient en vivant depuis longtemps en France.

La femme conservait la tradition polonaise et la transmettait aux enfants. Les historiens de l'immigration découvrent une règle quasi-générale pour toutes les communautés immigrées en France, à savoir la suractivité des hommes en pourcentage (à moins de devoir parler de la sous-activité des femmes !) et la clôture des femmes dans l'espace domestique⁷³⁴. En ce qui concerne le travail des immigrées polonaises, c'est dans le bassin minier au Nord de la France où les Polonaises travaillaient le moins. Le statut économique relativement élevé permettait de conserver un modèle de la famille où seul l'homme travaillait. Les femmes étaient souvent

⁷³² Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 97.

⁷³³ Przemysław Pieczyński, « Les Voyages de la jeunesse d'origine polonaise de France en Pologne dans les années 1945–1991 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 218.

⁷³⁴ Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale...*, *op. cit.*, p. 66.

confinées dans leurs foyers, s'occupant des enfants et du ménage, soucieuses de la transmission de la tradition nationale polonaise à leurs enfants, même si cette tradition était de plus en plus influencée par les indigènes. Par exemple, la cuisine bien évolua. Au début des années 1950, seulement 10 % des Polonais du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, enquêtés par l'Ined déclara se nourrir uniquement « à la polonaise ». Dans le cas des ouvriers agricoles dans l'Aisne, cette proportion était encore moindre : 3 %. L'écrasante majorité des cultivateurs polonais se nourrissaient selon la tradition française, à savoir – 82 % d'entre eux, selon la même enquête. Par contre, au Nord-Pas-de-Calais, 71 % Polonais enquêtés déclarèrent se nourrir de manière « mixte », c'est-à-dire en combinant des éléments polonais et français⁷³⁵. C'était le vin français qui était devenu irremplaçable pour ces immigrés et qui avait beaucoup manqué à ceux qui avaient servi dans les années des hostilités dans les Forces armées polonaises en dehors de la France⁷³⁶.

Qu'est-ce cela nous dit ? Effectivement, si les Polonais se concentraient dans leur « colonies », ils gardaient davantage leurs coutumes. S'ils vivaient plus dispersés, au sein de la majorité française et avec des contacts certainement plus fréquents avec les indigènes, ils s'accommodaient plus rapidement au modèle majoritaire. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais constituait la forteresse de la polonité en France. Mais, comme le remarqua bien Jerzy Lerski dans sa correspondance des corons polonais du Nord, faite pour la revue polonaise « Kultura » en 1949, un fort attachement aux mœurs et traditions nationaux ne concernaient que « les adultes au-dessus de 25 ou 30 ans »⁷³⁷. Les plus jeunes étaient déjà sur la voie de la francisation.

Au Nord de la France, le modèle traditionnel de la famille polonaise pourtant évolua vers un certain matriarcat où la femme était la seule personne chargée de l'éducation et de l'introduction des enfants à la tradition polonaise, nationale et religieuse⁷³⁸. Dans les réalités de la campagne polonaise, pour des raisons matérielles, la femme devait aussi participer à un travail pour la subsistance de la famille. Par contre, dans d'autres régions de la France, où la situation matérielle des travailleurs polonais était moins favorable, des Polonaises travaillaient davantage qu'autrefois en Pologne – c'étaient par exemple les cas des femmes des ouvriers industriels et agricoles polonais dans l'Allier et dans la Saône-et-Loire, où très souvent toutes

⁷³⁵ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 74.

⁷³⁶ Z. Szebietowski, « Głosy oraz charakterystyka zdemobilizowanych żołnierzy-ochotników z Polonii zagranicznej » [Des paroles et la caractéristique des soldats volontaires démobilisés issus de la Polonia de l'étranger], *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 29 du 1^{er} décembre ; Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation... », *op. cit.*, p. 158.

⁷³⁷ Jerzy Lerski, « Polacy z „Nord”... », *op. cit.*, p. 21.

⁷³⁸ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 175.

les familles devaient travailler, y compris les enfants mineurs, pour gagner le revenu minimum d'existence⁷³⁹.

L'autre facteur qui peut indiquer l'attachement des immigrés au modèle traditionnel de la famille est le niveau de fécondité. D'après l'enquête de l'Ined susmentionnée, celui était à l'échelle de 3, 42 enfants par famille des ouvriers agricoles dans l'Aisne et de 3, 24 enfants par famille des mineurs polonais du Nord-Pas-de-Calais. Il est intéressant de noter qu'au Nord de la France, parmi les couples polonais où les femmes avaient plus de 50 ans, la fécondité atteignait le niveau de 4, 32 enfants par famille⁷⁴⁰. On peut estimer qu'une partie de ces couples avaient des enfants nés encore en Pologne, avant leur arrivée en France. Cela nous montre que le niveau de fécondité était sensiblement inférieur parmi les immigrés dont les enfants étaient déjà nés en France. Avant même les hostilités, au sein d'une génération, la fécondité des familles avait visiblement diminué, même parmi les « Westphaliens », cultivant le modèle familial le plus traditionnel parmi les immigrés polonais. Comme l'a remarqué Janine Ponty, les immigrés avaient moins d'enfants en France que leurs parents en Pologne⁷⁴¹.

En ce qui concerne la réception du costume français, l'accommodement était presque total, même dans les cités minières, étant absolument total là où les Polonais vivaient dispersés dans la population française. Le port du châle traditionnel par les Polonaises était déjà rare. Dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, les femmes polonaises plus âgées, lorsqu'elles allaient à l'église, s'habillaient toutes en noir, en portant des capotes, des pardessus, des robes, des bas, des souliers, même des gants, jamais portés par les femmes en Pologne... Les costumes nationaux polonais n'apparaissaient plus dans les corons, sauf les jours des fêtes majeures⁷⁴².

En ce qui concerne l'état civil des immigrés polonais, le recensement des étrangers de France de la première moitié de 1945 nous donne les indices suivants (pour les hommes et les femmes de plus de 15 ans, en mettant à part 0, 37 % de tous les Polonais recensés qui ne s'étaient pas déclarés)⁷⁴³ :

célibataires : 32, 78

mariés : 61, 88

veufs : 5, 00

divorcés : 0, 34

⁷³⁹ A MSZ, Série 20, art. 49 : Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949 [Lyon, le mois d'avril 1949], f. 128 ; Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire...*, *op. cit.*, f. 445.

⁷⁴⁰ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 77.

⁷⁴¹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 366.

⁷⁴² Wacław Zbyszewski, « Polonia francuska... », *op. cit.*, p. 113 ; Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 74, 473 ; Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation... », *op. cit.*, p. 158.

⁷⁴³ Calculs de l'auteur sur la base de : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 228.

Selon la même source, ces proportions pour l'ensemble de la population étrangère de France étaient les suivantes (sans compter 0, 46 % de tous les étrangers recensés qui ne s'étaient pas déclarés)⁷⁴⁴ :

célibataires : 30, 66

mariés : 59, 88

veufs : 8, 70

divorcés : 0, 76

Les proportions étaient donc similaires pour la communauté polonaise et pour l'ensemble des étrangers en France. Nous voyons pour autant la sous-représentation des veufs et veuves au sein de l'immigration polonaise – le pourcentage des veufs parmi tous les étrangers ayant déclaré leur état civil, sans compter les Polonais, s'élevait à 9, 8 %, ce qui pouvait résulter de l'âge moyen relativement bas des Polonais en France.

Nous voyons aussi que les Polonais en France divorçaient deux fois moins fréquemment que l'ensemble des étrangers dans ce pays. C'était ainsi que, sans compter les Polonais, le pourcentage des étrangers en France divorcés augmentait jusqu'à 0, 88 %.

Cette observation est confirmée au niveau micro pour la commune de Sallaumines (Pas-de-Calais). Les Polonais y constituaient 31, 95 % de la population totale en 1946, tandis qu'entre 1944 et 1946 ils ne constituèrent que 12, 5 % de tous les divorcés⁷⁴⁵. Cela montre que l'institution de la famille était toujours plus forte parmi les Polonais que parmi les autres étrangers en France.

Les immigrés vivant dans des colonies polonaises, tout comme avant la guerre, continuait à célébrer leurs fêtes nationales et religieuses, très souvent à caractère confondu national et religieux. On portait alors des costumes nationaux (notamment les enfants), mais à mesure sensiblement moindre qu'avant les hostilités. Les Polonais ne constituaient plus, comme auparavant, « une commune dans la commune »⁷⁴⁶.

Certains changements étaient évidents. Bien que le niveau des pratiques religieuses des Polonais fut toujours élevé, tant parmi les cultivateurs (66 % d'après l'étude de l'Ined des années 1951–1952) que parmi les mineurs (63 % d'après la même source), la vie religieuse des Polonais ne restait pas inperturbable. D'autant plus que l'effectif total des Polonais enquêtés dans le Nord-Pas-de-Calais ne comprenait pas près du quart des familles qui avaient renoncé à

⁷⁴⁴ Calculs de l'auteur sur la base de : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 228.

⁷⁴⁵ Janine Ponty, « Społeczność polska w Sallaumines... », *op. cit.*, p. 386.

⁷⁴⁶ Cité d'après Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés...*, *op. cit.*, p. 43.

répondre à des questions concernant la religion⁷⁴⁷. Souvent les parents avaient déjà abandonné leurs pratiques mais ils continuaient à donner une instruction religieuse à leurs enfants et à les envoyer à la messe chaque dimanche⁷⁴⁸. Si le niveau de la participation aux messes dominicales avait fort diminué, l'importance de certaines fêtes comme la Première Communion, la bénédiction d'un drapeau ou l'enterrement était toujours grande⁷⁴⁹. Si la présence dans les maisons des immigrés d'images de la Sainte-Vierge et d'autres saints catholiques prouvait toujours l'attachement à la religion, ce n'était de plus en plus qu'une religion conçue comme un élément de la tradition du pays d'origine. Par contre, le choix des prénoms issus du Nouveau Testament pour des enfants des immigrés n'étaient qu'un choix d'un prénom d'origine polonaise, ce qui prouvait plutôt les sentiments nationaux de leurs parents⁷⁵⁰.

Malgré des modifications de la conscience sociale des immigrés polonais, des événements comme les pèlerinages polonais persistaient toujours, notamment entre les mois de mai et de septembre de chaque année. Le plus grand pèlerinage polonais en France était celui organisé à Lourdes. Parmi d'autres pèlerinages, nous trouvons ceux à Lisieux (Calvados), Notre-Dame-de-Lorette à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), partout les mêmes lieux qu'avant-guerre⁷⁵¹. De même, à chaque période de l'année liturgique, des Polonais gardaient leurs traditions et leurs offices propres. Des coutumes comme *Oplątek* la veille de Noël – le partage du pain azyme en famille le 24 décembre au soir – et *Święcone* la veille de Pâques – la bénédiction des paniers avec la nourriture pour le petit déjeuner de Pâques – étaient observées indépendamment du niveau de la religiosité⁷⁵².

Pendant que dans l'entre-deux-guerres les Polonais étaient devenus de plus en plus « catholiques des quatre actes de l'existence » mais « sans l'avoir vraiment voulu »⁷⁵³, il semble qu'après la Seconde Guerre mondiale ils s'éloignaient des pratiques religieuses de plus en plus volontairement. Le père Henri Desmettre, aumônier des immigrés slaves dans la diocèse de Lille, écrivit même dans son rapport de 1946, avec une certaine exagération:

⁷⁴⁷ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 84, 481.

⁷⁴⁸ *Ibidem*, p. 402.

⁷⁴⁹ A MSZ, Série 6, art. 1001, Consulat Général de Pologne à Marseille : Rapport général de la situation des Polonais, Marseille, le 30 juin 1947, f. 79.

⁷⁵⁰ Sur ces indices de la vie religieuse des immigrés polonais dans l'entre-deux-guerres, voir : Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 154.

⁷⁵¹ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 357 ; Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 25 ; W. Jastrzębowski, « Polska Pielgrzymka Narodowa do Lourdes » [Le Pèlerinage national polonais à Lourdes], *Sztandar Polski*, 1945, n° 37 du 9 septembre, p. 1.

⁷⁵² Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 27.

⁷⁵³ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 153.

« L'étranger, plus ou moins déraciné, adopte volontiers la mentalité et le comportement religieux du milieu dans lequel il a été transplanté. Sa vie spirituelle est souvent un reflet de la vie spirituelle du Français qu'il côtoie journellement ». Ce passage se trouva dans une partie concernant les catholiques romains slaves au Nord de la France qui étaient, dans leur écrasante majorité, composés des travailleurs polonais et leurs familles⁷⁵⁴.

On peut constater que la religion devint pour beaucoup d'immigrés un élément de la tradition nationale, gardé à l'étranger pour maintenir l'identité collective polonaise, beaucoup plus qu'un élément de la foi personnelle. Très souvent, c'était un moment où il manquait de prêtre polonais quand des immigrés rompirent avec les pratiques. Il ne s'agissait pas exclusivement du manque de prêtre polonais, mais de toute l'ambiance propre à la liturgie polonaise, avec son caractère fort populaire et à la fois national et patriotique. Il faut pour autant faire une certaine remarque : la liturgie polonaise en France était empreinte de ces éléments à un niveau supérieur que celle exercée en Pologne. La nostalgie pour la patrie abandonnée avait renforcé une partie émotionnelle de cette liturgie. D'ailleurs, sur ce point se rassemblent des opinions de deux chercheurs des traditions différents : Roman Dzwonkowski (père pallotin) et Jan Sikora (ancien consul général de la Pologne populaire à Lille). La vie religieuse des immigrés polonais était liée à sa dimension sociale, dans le sens du besoin d'être parmi les siens et d'une atmosphère familiale⁷⁵⁵. Comme l'a constaté Marian Faleńczyk, un autre père pallotin, cette dimension sociale paraissait être détachée de la problématique de l'éthique sociale et de l'activité publique inspirée par des convictions religieuses⁷⁵⁶.

C'était donc une dimension sociale spécifique, limitée souvent aux manifestations communes des liaisons entre la religion catholique et le patriotisme polonais. En revanche, il est difficile de se mettre en accord avec une autre opinion du père Faleńczyk, que « le contact personnel avec Dieu » est (et était) « important et primordial » pour des immigrés polonais en France, en tant que représentants de l' « âme slave » (d'après père Faleńczyk, contrairement à la concentration sur la communauté des catholiques français)⁷⁵⁷, sauf si on prend en compte une « religion sans église », le sens de la religion étant toujours fort chez les immigrés polonais, même ceux non pratiquants, imprégnés par la culture polonaise.

⁷⁵⁴ A MSZ, Série 20, art. 444, Rapport du père H. Desmettre de la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], f. 25; voir le même document : AAN, MPiOS, art. 222, fiches non paginées.

⁷⁵⁵ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 150 ; Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 23.

⁷⁵⁶ Marian Faleńczyk, « L'Église polonaise en exil en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Agnieszka Jakuboszczak, Daniel Tollet (dir.), « *Toute la France est polonaise!* »..., *op. cit.*, p. 258.

⁷⁵⁷ *Ibidem*.

Simultanément, dès les années des hostilités, l'Église française, notamment les diocèses de Lille et de Nancy, essayèrent d'attacher la communauté polonaise aux paroisses et aux prêtres français et au catéchisme français pour des enfants des immigrés. Parfois, comme dans le cas de la paroisse Saint-Jacques à Ostricourt (Nord), le curé français interdit même aux prêtres polonais de mener des funérailles et des mariages, de sorte que ... les immigrés polonais, y compris ceux très croyants, se décidèrent à des cérémonies civiles de mariage ou de funérailles des membres de leurs familles⁷⁵⁸. Il semble qu'une raison principale de ces conflits entre les clergés polonais et français se trouvait dans la compétition entre des paroisses françaises et des « chapelles polonaises » situées dans leurs ressorts – une compétition tant prestigieuse que matérielle, puisque c'était un prêtre célébrant un mariage ou un enterrement qui en profitait financièrement. La question nationale passait bien alors au second plan⁷⁵⁹.

Cependant, d'après l'étude effectuée dans l'immédiat après-guerre par Raymond Poignant, en général, à la fin des années 1940, les immigrés polonais pratiquant de la première génération (c'est-à-dire ceux arrivés en France après l'âge scolaire) étaient déjà habitués au clergé français et le « pouvoir autocratique » des prêtres polonais sur la communauté polonaise du Bassin du Nord-Pas-de-Calais s'était sensiblement affaibli⁷⁶⁰. Ainsi, des immigrés polonais s'intégraient à la société française par l'Église catholique de France. Néanmoins, il ne faut pas négliger l'influence toujours forte du clergé polonais sur une partie importante des immigrés polonais, surtout parmi les « Westphaliens ». En général, les plus âgés et les femmes étaient plus attachés aux aumôniers polonais, pendant que les enfants des immigrés, élevés déjà en France et étaient, dans leur majorité, éloignés de leur influence⁷⁶¹.

En bref, il était évident qu'au lendemain de la Libération, le niveau des pratiques religieuses des anciens immigrés polonais était inférieur qu'avant la Seconde Guerre mondiale et fort inférieur par rapport à l'époque avant l'arrivée de ces Polonais en France. Il semble que les événements de la Seconde Guerre mondiale n'avaient pas spécialement contribué à cette évolution étant donné que l'autorité morale des prêtres polonais en France sortit renforcée de

⁷⁵⁸ Roman Dzwonkowski, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji... », *op. cit.*, p. 53 ; Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 230.

⁷⁵⁹ A MSZ, Série 20, art. 444, Rapport du père H. Desmettre de la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], f. 27–28; voir le même document : AAN, MPiOS, art. 222, fiches non paginées ; AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 6.

⁷⁶⁰ Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation... », *op. cit.*, p. 158. Raymond Poignant a recueilli des enquêtes effectuées dans la seconde moitié de 1947 au sein de 277 familles polonaises, dont 232 habitant dans des villes et 45 à la campagne. Des interlocuteurs avaient été choisis par hasard, « sans souci de lieu, de profession ou de tendance ». *Ibidem*, p. 157.

⁷⁶¹ Voir une analyse faite dans un rapport consulaire de Lille : A MSZ, Série 20, art. 48, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au MSZ – Département des Polonais de l'étranger, Lille, le 23 août 1949, f. 74.

cette période-là. Ainsi, cette tendance s'inscrivait dans le processus de l'intégration des immigrés polonais à la société d'accueil. D'après le sociologue et prêtre polonais en France de l'époque, Władysław Bartoń, en moyenne, les pratiques religieuses étaient régulièrement suivies par 25 à 30 % Polonais de culture catholique. C'était l'indifférence qui prédominaient, l'hostilité envers l'Église étant plutôt rare. Or, le pourcentage susmentionné était toujours fort supérieur à celui des Français pratiquant, qui étaient à l'époque au niveau de 7–8 % ⁷⁶².

Le séjour pluriannuel en France contribuait à des modifications dans la conscience et les comportements des travailleurs polonais de la première génération, même s'ils vivaient majoritairement dans des milieux d'autres Polonais. Une instruction relevant du gouvernement polonais de Londres du mois de juin 1944 les caractérisa de façon suivante : « Un Polonais de France est un ouvrier, principalement ouvrier industriel. [Il est] Élevé dans une ambiance spécifique de la démocratie française et de sa vie politique luxuriante, avec sa tradition des syndicats professionnels ouvriers. L'envergure des opinions politiques [est] très grande : de la droite radicale aux socialistes. Le fort sens de dignité personnelle et de l'indépendance civique ». L'omission des communistes dans le fragment concernant les opinions politiques résultait du fait que cette caractéristique fut préparée pour les besoins de la mobilisation des immigrés polonais de France dans l'Armée polonaise relevant des autorités exilées à Londres. La suite de ce portrait est aussi intéressante : « [Il] est accoutumé à épargner ses moyens financiers et à calculer froidement dans le domaine de l'argent. Leurs sentiments [c'est-à-dire des immigrés polonais de France] envers le pays d'origine a un caractère différent de le nôtre, pas tellement émotionnel. Ce soldat [issu de l'immigration polonaise en France] désire rentrer en Pologne, y avoir une maison et un lopin de terre, mais il sait que là, il y a la misère et c'est pourquoi il fait sa pelote avant qu'il retourne, pour assurer sa vieillesse et celle de sa famille » ⁷⁶³.

Une autre opinion concernant les Polonais des corons du Nord-Pas-de-Calais, relevant d'un rapport de la CRP en France, dit qu'ils résistaient efficacement contre la « dépolonisation », mais au même temps, ils n'avaient pas d'habitude de défendre les autorités polonaises envers les Français. Leur attitude envers le gouvernement polonais était plus sévère

⁷⁶² W. Dębski, « Życie religijne emigracji polskiej we Francji » [La Vie religieuse de l'immigration polonaise en France], *Polska Wierna*, 1947, n° 42 du 9 novembre, p. 5.

⁷⁶³ BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale relative à la mobilisation des émigrés polonais de France dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, Londres, le 20 juin 1944 ; traduction par P.S.

que loyale⁷⁶⁴. Cela confirme le jugement de Janine Ponty, selon lequel la polonité fervente des immigrés n'était pas égale au nationalisme et était éloignée des implications politiques⁷⁶⁵.

Les expériences communes des immigrés polonais, comme la peur de la crise dans la première moitié des années 1930, la joie des avancées sociales dans les années du Front populaire et – par dessus tout – le sort commun dans les années des hostilités, contribuèrent à la disparition des conflits divisant la communauté polonaise en France selon une région de leur provenance. Mais il semble que le facteur majeur qui contribuait à l'unification des immigrés polonais en France d'avant-guerre était la fuite du temps. Même les « Westphaliens » étaient de moins en moins distingués comme « Westphaliens », en appartenant à plein droits au groupe des Polonais. La conscience de la participation des Polonais à la lutte contre les Allemands dans les années de la Seconde Guerre mondiale débarrassa la communauté immigrée en France de leurs complexes et l'impregna du sentiment de la fierté nationale.

Bien entendu, la conscience de l'unité de la communauté polonaise n'excluait pas la persistance des différences locales. Des Polonais de Barlin se distinguèrent, eux-mêmes, de ceux de Bruay-en-Artois, les deux communes étant éloignées l'une de l'autre de plusieurs kilomètres. Des immigrés se virent comme calmes et catholiques, tandis que ceux de Vieux-Condé étaient perçus comme socialistes et même communistes⁷⁶⁶. Des stéréotypes réciproques entre les Polonais existaient, mais ils s'inscrivaient de plus en plus dans des représentations sociales des sociétés indigènes locales.

On peut induire que le lien ethnique était fort parmi les immigrés polonais arrivés en France dans l'entre-deux-guerres – si nous admettons que des manifestations matérielles et « behaviorales » dudit lien sont décisives pour l'évaluer. D'autant plus que la société française, elle aussi, prescrivait aux immigrés polonais une identité nationale comme l'identité majeure, indépendamment de toutes les différences intérieures entre des représentants de ce groupe des « Polonais »⁷⁶⁷.

De toute façon, on ne peut pas se mettre d'accord sur l'opinion relevant de l'élaboration sur la communauté polonaise en France, rédigée par la Direction générale de la Sûreté nationale et la Direction des Renseignements généraux, au mois de mai 1946. Des auteurs de ce travail écrivirent sur l'immigration polonaise établie en France, « ... qu'en raison de son organisation sociale et culturelle, du tempérament collectif de ses membres et de la différence de caractère et

⁷⁶⁴ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Rapport n° 2 de l'activité de la CRP – Section pour la France, pour le mois de janvier 1945, p. 4–5.

⁷⁶⁵ Janine Ponty, *Les Polonais du Nord...*, *op. cit.*, p. 43.

⁷⁶⁶ Waclaw Zbyszewski, « Polonia francuska... », *op. cit.*, p. 111.

⁷⁶⁷ Sur cette question, voir : Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, *op. cit.*, p. 30 ; Philippe Rygiel, *Destins immigrés...*, *op. cit.*, p. 92.

de mœurs existant entre les races latine et slave, cette colonie est, en quelque sorte, comme un lopin de la nation polonaise transporté tout vif sur notre territoire »⁷⁶⁸. En effet, au lendemain de la Libération, les immigrés polonais vivant depuis des années sur le territoire français, dans leur ensemble, devenaient un groupe nouveau, en voie de la constitution d'un groupe ethnique polonais au sein de la société française. Il semble que ce processus s'accélérait plus vite qu'une représentation stéréotypée l'admet.

La situation des Polonais à l'Est de la France était un peu différente de celle au Nord du pays. En Alsace et en Lorraine, les étrangers, y compris les immigrés polonais, n'étaient pas les seuls « autres » aux yeux de la population française. Les indigènes, Alsaciens et Mosellans, eux aussi, étaient placés « sous curatelle de la République française », pour reprendre l'expression d'Yves Frey⁷⁶⁹. Déjà dans l'entre-deux-guerres, les instituteurs du bassin potassique alsacien avaient estimé que les petits Polonais apprenaient plus rapidement et sans accent le français que les Alsaciens⁷⁷⁰.

Au lendemain de la Libération, les Alsaciens et les Mosellans – et non les Polonais – étaient traités avec une certaine distance et méfiance par « Paris ». D'autant plus que la forte discrimination des ressortissants polonais par les Allemands dans les années de l'occupation étaient évidentes, tout comme la présence en Lorraine des déportés polonais pour des travaux forcés, y placés par l'occupant⁷⁷¹. L'extraction des mines de potasse alsaciennes ne fut reprise qu'au mois de mai 1945, c'est-à-dire après sept mois d'interruption, et le niveau normal de la production fut atteint à la fin de 1946⁷⁷². En Lorraine, le niveau de l'extraction d'avant-guerre ne fut atteint qu'en mars 1947⁷⁷³. Tandis qu'à la fin de 1944 les mines de potasse alsaciennes avaient employé 1 146 Polonais, après deux ans – c'est-à-dire après la culmination de l'action du rapatriement – leur nombre fut de 1 618, grâce aux retours des ressortissants polonais à la suite de la Libération de l'Est de la France et à l'embauche d'un certain nombre des personnes déplacées polonaises d'Allemagne ou des soldats démobilisés⁷⁷⁴.

Cependant, l'intégration des immigrés polonais à la société alsacienne devait être reprise à nouveau, tant les années de l'occupation allemande avaient éloigné les deux

⁷⁶⁸ A MAE, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des Renseignements généraux – 6^e Section, *Les Polonais en France*, [Paris], le mois de mai 1946, f. 91 ; voir aussi AN, F 7 15589.

⁷⁶⁹ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 8.

⁷⁷⁰ *Ibidem*, p. 243.

⁷⁷¹ Voir chapitre II.3.3.

⁷⁷² Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 484.

⁷⁷³ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 253.

⁷⁷⁴ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 487.

communautés⁷⁷⁵. C'était la différence principale entre les situations des Polonais dans les départements alsaciens et en Moselle et dans le reste de la France.

3.2. *Les naturalisations des immigrés polonais*

On admet très souvent que la naturalisation constitue le but du processus de l'intégration de l'immigré à la société d'accueil. C'est une constatation très simplifiée qui n'est pas toujours vraie⁷⁷⁶. En revanche, il est vrai que la volonté de recevoir la qualité de Français d'habitude prouve qu'une étape de l'intégration de l'immigré est déjà avancée.

C'était la menace de l'action du rapatriement des travailleurs polonais de France, organisée par les autorités de la Pologne populaire, qui mobilisait les autorités françaises à trouver une solution efficace pour s'y opposer. Pendant un certain temps, les Français pouvaient retarder le moment du déclenchement de cette opération – en y réussissant efficacement jusqu'à la fin de 1945 – mais il était évident que ce moment viendrait à cause des intérêts diplomatiques français de l'époque. Déjà le 3 juin 1945, lors de la réunion interministérielle des ministres français du Travail, de la Production industrielle, de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et du secrétaire général à la Population, la décision avait été prise de l'accélération de l'accession à la nationalité française des ressortissants polonais. On étudia également des mesures qui puissent être prises afin de contrer la propagande des autorités varsoviennes pour le retour des mineurs polonais⁷⁷⁷.

L'ordonnance du 19 octobre 1945 portant la Code de la nationalité française établi, à nouveau, plusieurs voies pour devenir Français. Les étrangers qui demandaient leur naturalisation pouvaient l'acquérir par décret. Parmi des conditions à remplir pour obtenir la satisfaction se trouvaient surtout la durée de séjour régulier en France – cinq ans de résidence habituelle en France au minimum, de « bonnes vie et mœurs », bon état de santé et l'assimilation poussée de l'intéressé. En revanche, les étrangers ayant au moins 3 enfants étaient dorénavant libérés de la condition de durée minimale de séjour, tout comme les anciens combattants de l'Armée française ou d'une armée alliée particulièrement mérités pour la France et les diplômés de certaines écoles supérieures françaises. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre des demandes de naturalisation et des décrets s'était accru par rapport à l'entre-deux-guerres. L'augmentation considérable du nombre de Polonais naturalisés dans

⁷⁷⁵ *Ibidem*, p. 500.

⁷⁷⁶ Sur cette question voir : Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 99, 104.

⁷⁷⁷ Voir la description détaillée de ladite réunion dans : Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 245–247. Voir aussi Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises... », *op. cit.*, p. 103.

l'immédiat après-guerre était aussi due à la disposition du ministère de la Production industrielle portant sur la suppression du droit de sceau lors du dépôt de la demande de naturalisation par les mineurs étrangers. La nouvelle carte d'identité serait ainsi gratuite. En outre, on avait annoncé que les demandes des mineurs seraient traitées comme prioritaires et examinées en premier lieu. Le décret du 24 décembre 1945 transféra la gestion des dossiers de naturalisation de la part du ministère de la Justice aux mains du ministère de la Santé publique et de la Population (entre les mois de juin et de novembre 1946, dans le premier gouvernement de Georges Bidault, les domaines de la Population et celui de la Santé furent divisés entre les deux ministères distincts). Ce changement, qui n'était pas seulement structurel mais qui résulta du changement profond de la logique de la politique française de naturalisation au lendemain de la Libération, n'était pas sans influence sur la croissance progressive du nombre de naturalisations en France après la Seconde Guerre mondiale. À titre d'exemple, en 1947, plus de 93 % des décisions sur la naturalisation furent favorables, ce qui d'ailleurs constituait le taux le plus élevé jamais atteint⁷⁷⁸.

L'autre circulaire, publiée le 23 avril 1947 par le ministère de la Santé publique et de la Population, relative à l'instruction des demandes de naturalisation donna des préférences aux demandes déposées par certaines catégories des étrangers. La priorité absolue fut donnée aux mineurs, ensuite aux anciens combattants, résistants et les veuves de guerre. Les autres catégories privilégiées étaient dorénavant constituées par les ouvriers industriels et les travailleurs de l'agriculture (ouvriers agricoles, fermiers et métayers); les étrangers « susceptibles de rendre à notre pays [à la France] des services exceptionnels dans le domaine de la technique, des sciences, des arts et des lettres », enfin les pères d'au moins 3 enfants. Tous les ouvriers industriels et agricoles étaient libérés du droit de sceau, non seulement les mineurs comme auparavant. En effet, l'ensemble de ces catégories comprenaient presque la totalité des Polonais appartenant à l'ancienne immigration économique. La participation à la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale constituait aussi un grand avantage pour les étrangers désirant leur naturalisation. En plus, la circulaire recommanda un examen moins rigoureux de la connaissance de la langue française des demandeurs. L'assimilation poussée des enfants des immigrés était dorénavant qualifiée comme un argument important pour

⁷⁷⁸ Alexis Spire, *Étrangers à la carte...*, *op. cit.*, p. 35, 42, 64–65, 338 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1945, n° 4 du 24 octobre ; « Postawa Polonii w Zachodniej Europie » [L'attitude de la Polonia dans l'Europe de l'Ouest], *Polonia Zagraniczna*, 1945, n° 5 du mois de novembre.

l'acceptation d'une demande du parent moins intégré. En plus, ladite circulaire encourageait le processus de la francisation des noms étrangers des naturalisés⁷⁷⁹.

Pendant la période examinée, une seule disposition gouvernementale française allait dans le sens du durcissement de la politique de naturalisation, mais c'était une disposition temporaire et motivée par des raisons purement politiques. Il s'agit du circulaire du ministère de la Santé et de la Population annoncé au mois de décembre 1948 – c'est-à-dire dans le contexte des représailles des autorités françaises contre les participants étrangers à la grève générale des mineurs de la même année – qui recommanda la suspension des naturalisations des mineurs, jusqu'à la date du 1^{er} février 1949. Des demandes de naturalisation présentées par des étrangers condamnés pour leur participation à ladite grève devraient être rejetées même après cette date. Un autre nouvel élément, la possibilité de privation de la nationalité française accordée au cours de l'année précédente, ce qui se référait aussi aux grévistes actifs⁷⁸⁰. Mais ces mesures n'influençaient pas le mouvement des naturalisations des immigrés polonais.

L'acquisition de la nationalité française se faisait aussi par la naissance, par le mariage ou par déclaration. L'acquisition de la nationalité par la naissance se référait aux enfants nés en France des parents étrangers qui n'avaient pas décliné la qualité de Français lors qu'ils atteignaient leur majorité (l'âge de 21 ans) dans les six mois qui l'avaient précédée et qui avaient résidé en France au moins depuis l'âge de 16 ans. La voie de déclaration concernait des enfants nés en France des parents étrangers ayant l'âge au-dessous de 21 ans. Mais les enfants nés en France d'un parent Français ou d'un parent étranger né lui-même en France devenaient Français dès leur naissance.

En plus, un certain nombre de Polonaises devinrent Françaises au moment où elles se marièrent avec des Français, à moins de renoncer à la nationalité française avant le mariage. Par contre, les hommes polonais ne se voyaient pas Français par le mariage avec les Françaises. Ils ne jouissaient que de la réduction du délai nécessaire pour demander la naturalisation par décret – à deux ans de séjour en France.

En général, la nouvelle loi facilita encore l'acquisition de la nationalité française par rapport à la loi précédente de 1927, qui avait déjà donné le droit à la qualité de Français pour des enfants nés en France des parents étrangers (à la majorité de l'enfant). Par dessus tout, l'accès à la naturalisation fut facilité aux mineurs nés en France. Tout en recevant la possibilité

⁷⁷⁹ Le texte intégral de ladite circulaire, voir:

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19470427&pageDebut=04029&pageFin=&pageCourante=04029 (à la date du 22 février 2015).

⁷⁸⁰ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 12. Sur la participation des mineurs polonais dans la grève générale de l'automne 1948, voir chapitre V.3.9.

de devenir Français encore avant la majorité (par déclaration de leurs parents), les enfants des immigrés devaient renoncer à la qualité de Français pour ne pas être reconnu en tant que tel à l'âge majoritaire. Le manque de décision était dorénavant égal à l'acquisition de la nationalité française.

Tandis qu'en 1936, il y avait eu en France environ 517 000 Français naturalisés, constituant 1, 25 % de tous la population totale du pays, en 1946 les Français naturalisés dans le nombre d'environ 853 000 constituaient déjà 2, 14 % de tous les habitants. Parmi tous les Français d'origine étrangère, qui avaient reçu leur qualité de Français par décret ou par déclaration, 56 % étaient femmes, tandis que la part des femmes dans l'ensemble des étrangers était de 42, 5 %. Cela démontre, par dessus tout, l'échelle des naturalisations obtenues par mariage d'une étrangère avec un Français⁷⁸¹.

En ce qui concerne l'immigration polonaise, on ne peut pas négliger l'influence des sentiments nationaux des travailleurs polonais quand on explique la raison de leur réserve initiale à l'encontre de la possibilité de la naturalisation en France. Cependant, le facteur décisif semble se trouver ailleurs : dans la forte et solidaire pression contre les naturalisations qui était exercée dans l'entre-deux-guerres par les consulats polonais, les associations, la presse polonaise et enfin le clergé polonais en France. En effet, la naturalisation était présentée par ces institutions comme la trahison de la Pologne et de la nation polonaise.

Après la Seconde Guerre mondiale, tant les autorités de la Pologne populaire que les militants anticomunistes fidèles au gouvernement en exil conservaient l'attitude défavorable à l'égard des naturalisations des immigrés polonais en France. La Délégation du Gouvernement provisoire de la République de Pologne, encore avant la constitution du Gouvernement provisoire d'Unité nationale à Varsovie et avant la reconnaissance des autorités varsoviennes par la France, aborda, en avril 1945, le problème des enfants des immigrés polonais qui étaient devenus Français au cours des hostilités, par le fait de l'atteinte de l'âge de 21 ans, et qui avaient été privés de leur droit à répudier la qualité de Français pendant les six mois précédents. Un tel droit n'avait pas été observé par les autorités de Vichy. L'intervention fut efficace et les intéressés se vinrent autorisés à répudier leur qualité de Français avec retard⁷⁸².

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la part de Français d'origine polonaise dans l'effectif total des naturalisés était fort inférieure au pourcentage des ressortissants polonais au

⁷⁸¹ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 50 ; Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 17.

⁷⁸² PISM, A.XI.E/192, Lettre : Adam Tarnowski, ministère des Affaires étrangères à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne en France, Londres, le 12 avril 1945. Voir aussi Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 105.

sein de tous les étrangers en France. Les Français naturalisés d'origine polonaise ne constituaient que 6 % de tous les naturalisés, tandis que les Polonais constituaient plus de 20 % de tous les étrangers. À titre comparatif, les originaires d'Italie faisaient 42 % de tous les Français naturalisés, ce qui par ailleurs démontre l'excédent important de la communauté d'origine italienne sur le territoire français (l'ensemble des ressortissants du pays d'origine et Français naturalisés) sur celle d'origine polonaise⁷⁸³.

L'immédiat après-guerre était le temps de l'accélération des naturalisations au sein de la communauté polonaise qui, au cours de toute la décennie entre 1940 et 1950, comptaient entre 13 et 21 % de toutes les acquisitions de la nationalité française par étrangers, c'est-à-dire trois fois de plus qu'avant les hostilités. La part des Polonais dans l'ensemble des naturalisations des étrangers en France était toujours grandissante, pour atteindre 20,86 % de leur totalité en 1949. Au cours de toute la décennie des années quarante, les originaires de Pologne passèrent au deuxième rang en proportion des naturalisés et des nationaux, après les Italiens, en devançant les Espagnols⁷⁸⁴.

Avant les hostilités, la majorité des demandes de naturalisations des immigrés polonais vivant en France avaient été effectuées par les Juifs polonais, dont une partie importante ne se sentaient pas liés à la communauté nationale polonaise ou qui tout simplement étaient mus par des motifs pratiques, en restant insensibles aux arguments nationalistes des organisations polonaises en France. Après la Seconde Guerre mondiale, laquelle pour la population juive constituait la période du génocide – la Shoah, la part des Juifs polonais dans l'ensemble des naturalisations des Polonais en France devint beaucoup plus faible. D'un côté, les immigrés d'origine ethnique polonaise, dont le nombre absolu était fort prépondérant au sein de toute la population polonaise de l'Hexagone, commencèrent à accepter plus largement l'idée de l'obtention de la qualité de Français, après des années vécues en France. De l'autre côté, le nombre de Juifs polonais en France fort diminua du fait des déportations et du génocide hitlérien. Mais ceux qui avaient survécu et eurent toujours au lendemain de la Shoah la nationalité polonaise, allaient devenir Français, dans leur quasi-totalité au cours des premières années suivantes⁷⁸⁵.

⁷⁸³ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés. L'attitude française...*, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁸⁴ *Ibidem* ; Alexis Spire, *Étrangers à la carte...*, *op. cit.*, p. 136 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 208.

⁷⁸⁵ Parmi les immigrés polonais d'origine juive qui étaient arrivés en France dans l'entre-deux-guerres et qui gardèrent leur nationalité polonaise jusqu'aux premières années après la Seconde Guerre mondiale, on peut mentionner, entre autres : Georges Charpak, Prix Nobel en physique de 1992, né Jerzy Charpak en 1924 en Pologne, arrivé en France en 1932, naturalisé en 1946 grâce à son statut de « mineur polonais » (depuis octobre 1945) ; ou Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT dans les années 1982–1992, né Henocho Krasucki en 1924

Tableau 17. Les acquisitions de la nationalité française par les Polonais et par l'ensemble des étrangers

Mode d'acquisition		Français d'origine polonaise				Tous les Français d'origine étrangère			
		1946	1947	1948	1949	1946	1947	1948	1949
Par décret	Naturalisés et réintégrés de l'âge majeure	2 850	15 956	11 622	10 471	14 898	69 636	50 141	43 112
	Mineurs compris par décrets des parents					3 216	15 607	9 868	9 295
Par déclaration		2 243	2 938	1 874	2 311	20 755	26 493	10 916	8 863
Ensemble des acquisitions de la nationalité française		5 093	18 894	13 496	12 782	38 869	111 736	70 925	61 270

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés. L'attitude française...*, *op. cit.*, p. 22 ; Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 108.

En 1945, il y eut lieu 2 386 naturalisations des Polonais de France, par déclaration et par décret incluses. Les années suivantes, la part des Polonais d'origine dans l'ensemble des naturalisés Français était la suivante pour des années consécutives :

- en 1946 : 13, 1 %,
- en 1947 : 16, 91 %,
- en 1948 : 19, 03 %,
- en 1949 : 20, 86 %⁷⁸⁶.

Les années 1947 et ensuite 1948 constituèrent le pic des naturalisations, jamais vu jusqu'à ce moment-là, tant parmi les immigrés polonais que pour l'ensemble des étrangers en France. Cependant, en 1949 le pourcentage des Polonais d'origine au sein de tous les étrangers naturalisés fut le plus haut. Ce phénomène des années quarante se traduit par le rattrapage des

en Pologne, arrivé en France en 1928, naturalisé en 1947. Voir : Janine Ponty, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours...*, *op. cit.*, p. 150–152.

⁷⁸⁶ Calculs de l'auteur sur la base de : Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 22 ; Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 108. Les mêmes chiffres concernant les naturalisations des Polonais, apportés par Janine Ponty, ont aussi été cités dans : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 292.

années des hostilités et par la libéralisation d'accès à la nationalité française par les nouvelles lois de 1945, ce qui se référait par dessus tout à l'année 1947⁷⁸⁷.

Dans les deux départements septentrionaux, il y avait, d'après le recensement général de 1946, 10 784 Français naturalisés d'origine polonaise, dont 5 678 dans le Nord et 5 106 dans le Pas-de-Calais, ce qui constituaient 7, 4 naturalisés sur 100 ressortissants polonais. Le Nord de la France, où la concentration des immigrés polonais était particulièrement forte, il y avait un indice de naturalisation supérieur que dans le reste de la France. Cela ne change pas le fait que les Français d'origine polonaise ne constituaient que 8, 9 % de tous les naturalisés dans le Nord et 15, 4 % dans le Pas-de-Calais⁷⁸⁸.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme l'a déjà remarqué Janine Ponty, la plupart des immigrés polonais étaient devenus Français par décret. Dans les années 1946–1949, dans l'ensemble de 50 265 naturalisations des Polonais d'origine, 40 899 personnes, soit 81, 37 % (!), devinrent Français par cette voie⁷⁸⁹. Mais dans l'écrasante majorité des cas, c'étaient les naturalisations « de manière automatique », et non par une déclaration acquisitive ou par décret suivant une demande de naturalisation. Il s'agit donc des naissances en France des enfants des immigrés (quoi qu'il leurs parents soient naturalisés ou non), des naturalisations à l'âge majeure des enfants des immigrés ayant vécu en France depuis un temps requis et des mariages des Polonaises avec des hommes Français. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale déjà la majorité des enfants des immigrés polonais en France naquirent en tant que Français puisque l'un de leurs parents était déjà naturalisé Français ou au moins né lui-même en France. Grâce au retour en Pologne dans l'immédiat après-guerre de quelques dizaines de milliers de travailleurs polonais avec leurs familles – entre 1946 et 1954, l'année où le recensement général suivant en France eut lieu, la population polonaise en France chuta de 423 470 à 281 384 personnes⁷⁹⁰ !

En ce qui concerne la proportion entre les ressortissants polonais vivant en France et les Français d'origine polonaise, déjà en 1946, il y avait 10, 6 naturalisés sur 100 ressortissants de la Pologne. Dix ans plus tôt, cette proportion avait été de 6, 8 sur 100. D'après les deux recensements généraux de la population de France, en 1946, les originaires de Pologne constituaient 5, 5 % de tous les naturalisés, tandis qu'en 1936 ce pourcentage était de 5 %⁷⁹¹. Même si les naturalisations des Polonais s'accéléraient, leur niveau était toujours très bas par

⁷⁸⁷ Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 110.

⁷⁸⁸ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 447 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 207.

⁷⁸⁹ Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 108.

⁷⁹⁰ *Ibidem*, p. 99, 106.

⁷⁹¹ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 90.

rapport à la communauté italienne de laquelle se recrutait 26 % de tous les naturalisés⁷⁹². La répartition géographique des naturalisés était très similaire à celle-ci des autres Polonais en France⁷⁹³.

Il faut être conscient que le fait de naturalisation n'était pas égal à la francisation réelle de tous les intéressés. La distinction juridique entre le national et l'étranger peut être fort éloignée de la réalité concernant le niveau de l'intégration de l'immigré⁷⁹⁴. Tout d'abord, l'immigré qui était devenu Français par naturalisation restait toujours immigré, avec toute son histoire et son origine. Parfois, une motivation clé pour la décision était la peur du chômage et du renvoi en Pologne par les autorités françaises, surtout après les fameuses « années noires » de la première moitié des années 1930⁷⁹⁵. D'autres désiraient obtenir des facilités dans l'accès à la propriété, qui étaient liées à la loi Loucheur de 1928⁷⁹⁶. Encore d'autres désiraient que leurs enfants aient leur promotion sociale facilitée. Encore d'autres, voulaient accéder à des indemnités des pertes due à la guerre qui n'étaient attribuées par la France qu'à ses ressortissants⁷⁹⁷. Beaucoup de Polonais s'ouvrirent à la naturalisation, après qu'ils s'étaient décidés de ne pas retourner en Pologne populaire dans les cadres de l'action du rapatriement des années quarante. Aussi, n'était-il pas rare de voir les naturalisés vivre toujours dans les milieux polonais ou de continuer à agir dans des associations polonaises, des tendances politiques diverses, en France.

D'autre part, bien des représentants de la « deuxième génération » des immigrés restaient étrangers devant la loi, en étant quand même très bien intégrés à la société française, fréquentant l'école française et parlant mieux français que polonais. De nombreux immigrés polonais avaient l'attitude positive envers la naturalisation en France mais ils croyaient que des démarches qu'il fallait effectuer pour obtenir la qualité de Français étaient trop compliquées, et de l'autre côté des avantages issus de cette qualité si limités, que ces Polonais renoncèrent souvent à toute la procédure⁷⁹⁸.

Même après la libéralisation des conditions d'accès à la qualité de Français par le Code de la nationalité de 1945, certains Polonais désirant devenir Français se virent refuser cette

⁷⁹² Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration...*, op. cit., p. 52.

⁷⁹³ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, op. cit., p. 16.

⁷⁹⁴ Voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, op. cit., p. 213.

⁷⁹⁵ Voir l'exemple d'un Polonais enquêté par l'Ined : Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 516.

⁷⁹⁶ Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, op. cit., p. 209.

⁷⁹⁷ BPP, vers. 4115, Lettre : Comité régional de l'UCPF à Mulhouse au Comité directeur de l'UCPF, Mulhouse, le 23 août 1945.

⁷⁹⁸ Joël Michel, « II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia... », op. cit., p. 597.

démarche. Au lendemain de la Libération, ce furent surtout des anciens *Volksdeutsche* ou membres de leurs familles qui subirent ce refus. À la fin des années 1940, les décisions défavorables concernaient par dessous tout les militants actifs des associations communistes polonaises en France.

De toute façon, à la fin des années 1940, la forte majorité des immigrés polonais de l'entre-deux-guerres étant déjà plus ou moins décidée à prendre la nationalité française – d'après les estimations des services français de la Justice, entre 380 000 et 390 000. En revanche le nombre d'immigrés qui se considéraient comme ressortissants polonais en France, reconnaissant son gouvernement légal à Varsovie, oscillaient entre 18 000 et 20 000. En même temps, 48 550 originaires de Pologne refusaient ouvertement la reconnaissance des autorités varsoviennes, en renonçant à la fois à la naturalisation en France – parmi ceux-ci se trouvaient aussi, en constituant même la majorité absolue au sein de ce groupe – les anciens immigrés venus en France pendant l'entre-deux-guerres⁷⁹⁹.

3.3. Les facteurs contribuant à l'intégration progressive des Polonais à la société française

Étant donné que le taux des naturalisations ne révèle pas le niveau réel de l'intégration des étrangers, il faut regarder d'autres facteurs clés dont l'ensemble peut éclaircir plus cette question.

L'endogamie restait caractéristique pour la communauté polonaise en France. En 1945, il y avait en France 4 135 couples mixtes franco-polonais, dont 2 937 composés d'un Français et d'une Polonaise et 1 198 formés par un Polonais et une Française⁸⁰⁰. D'après l'enquête de l'Ined du début des années cinquante, 91 % des Polonais du sexe masculin du Nord-Pas-de-Calais et 95, 5 % Polonais dans l'Aisne étaient mariés (ou vivaient maritalement) à une Polonaise, sans compter les conjointes françaises d'origine polonaise : 1, 5 % dans le Nord-Pas-de-Calais et 3 % dans l'Aisne⁸⁰¹. Naturellement, ce résultat correspond à la constatation sur la force du lien ethnique au sein de la communauté polonaise en France mais il n'est pas du tout antithétique de l'intégration des immigrés polonais. Car l'évolution intérieure de cette communauté avançait. Cette évolution allait de la collectivité des Polonais transplantés, avec

⁷⁹⁹ Józef Łaptos, « La Situation et le rôle de l'émigration polonaise en France... », *op. cit.*, p. 186.

⁸⁰⁰ Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 167–168.

⁸⁰¹ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 70, 394, 469.

toutes leurs mœurs et traditions, sur le territoire français vers le « groupe ethnique secondaire », constituant déjà une nouvelle qualité.

En revanche, parmi les mariages contractés entre un Français et une étrangère dans les années 1945–1949, ceux réalisés par les Polonaises constituaient 26, 98 % de l'effectif total, ce qui correspondait au pourcentage des Polonaises parmi toutes les femmes étrangères en France (d'après le recensement général de 1946) : 27, 68 % de tous les immigrées en France. Par contre, dans l'immédiat après-guerre, le pourcentage de nouveaux mariages d'un Polonais et d'une Française parmi tous les mariages contractés par les Françaises avec les étrangers était bien au dessous de la part des hommes polonais à la population masculine étrangère en France, puisque ces pourcentages pour les hommes polonais étaient respectivement 12, 98 % des maris étrangers des Françaises et 21, 77 % de tous les étrangers du sexe masculin (selon le recensement général de 1946). Pour les deux sexes inclus, entre 1945 et 1949, les mariages mixtes franco-polonais constituaient 19, 08 % de toutes les unions contractées, tandis que la population polonaise en France faisait selon le recensement susmentionné 24, 29 % de l'ensemble des étrangers en France⁸⁰².

Or, l'endogamie, qui dominait chez les Polonais, n'allait pas à l'encontre des comportements prouvant leur intégration progressive au sein de la société française. D'après les statistiques fournies par l'enquête de l'Ined, au début des années cinquante, au Nord de la France 45 % des Polonais ne parlaient en famille que polonais. En même temps, déjà 13 % parlaient français seulement et 42 % en deux langues. Le pourcentage élevé des familles où on ne parlait que polonais résultait partiellement de l'ignorance du français par les parents. Ces statistiques étaient encore plus significatif pour les Polonais dans l'Aisne, où seulement 16 % d'entre eux parlaient en famille exclusivement en polonais, tandis que 43 % se servaient exclusivement du français et 41 % de deux langues⁸⁰³. Il faut souligner qu'il ne s'agissait que de la langue parlée à la maison, non l'indice de la connaissance des langues. Il était fréquent que les enfants des immigrés parlent entre eux en français, tandis que les parents parlaient polonais et les représentants de deux générations menaient des conversations en deux langues, soit « les questions se font dans une langue, et les réponses dans l'autre »⁸⁰⁴.

⁸⁰² Calculs de l'auteur sur la base de : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 406 ; Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 169 (tableau 13).

⁸⁰³ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 78, 407, 487.

⁸⁰⁴ *Ibidem*, p. 408.

Tableau 18. Les mariages mixtes entre les Français et les Polonais dans l'immédiat après-guerre, d'après les statistiques du mouvement de la population de l'Insee

L'année	une Polonaise + un Français	<i>une étrangère + un Français</i>	% des Polonaises parmi l'ensemble des étrangères	une Française + un Polonais	<i>une Française + un étranger</i>	% des hommes Polonais parmi l'ensemble des étrangers	L'ensemble des mariages mixtes franco-polonais	<i>L'ensemble des mariages mixtes franco-étrangers</i>	% des mariages franco-polonais dans l'ensemble des mariages mixtes
1945	2 937	10 199	28, 80 %	1 198	13 452	8, 91 %	4 135	23 651	17, 48 %
1946	3 861	14 254	27, 09 %	2 033	15 226	13, 35 %	5 894	29 480	19, 99 %
1947	2 990	11 086	26, 97 %	2 078	13 402	15, 51 %	5 068	24 488	20, 70 %
1948	2 352	9 156	25, 69 %	1 906	13 469	14, 15 %	4 258	22 625	18, 82 %
1949	2 061	7 944	25, 94 %	1 639	12 673	12, 93 %	3 700	20 617	17, 95 %
Entre 1945 et 1949	14 201	52 639	26, 98 %	8 854	68 222	12, 98 %	23 055	120 861	19, 08 %

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, op. cit., p. 169 (tableau 13). Les mêmes chiffres pour les mariages mixtes des Polonais, voir aussi : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 293.

Au lendemain des hostilités, la lecture de la presse française était plus fréquente dans les foyers des immigrés polonais que celle-là des journaux polonais. Selon l'enquête susmentionnée de l'Ined, seulement 30 % des Polonais du Nord-Pas-de-Calais ne lisaient que des journaux polonais, tandis que 29 % lisaient exclusivement ceux français et 41 % les journaux « des deux pays » - précisément, en deux langues, car les journaux polonais en France étaient y rédigés et imprimés. Dans l'Aisne, où la concentration des Polonais était moindre, seulement 38 % des Polonais enquêtés se limitaient à la lecture de la presse polonaise, le pourcentage de ceux qui ne lisaient que des titres français étant de 45 %.

Les pourcents fournis par l'Ined pour l'écoute des émissions en deux langues à la radio – avec la forte domination des émissions françaises – semblent être peu importants, du point de vue cognitif, étant donné une dimension très limitée des émissions polonaises à la radio française et les difficultés d'accès aux émissions à la radio polonaise de Varsovie. En revanche, on ne peut pas négliger que 71 % des Polonais de l'Aisne et 96 % des Polonais du Nord-Pas-

de-Calais écoutèrent à la radio des émissions françaises (soit exclusivement, soit à côté de celles polonaises)⁸⁰⁵.

Certainement, l'affaiblissement du rôle des aumôniers polonais et de l'enseignement polonais – dans le contexte de la nationalisation des mines et des événements qui en résultaient, comme la suppression de l'institution des aumôniers rémunérés par les houillères et la nationalisation des écoles des compagnies minières – contribuait beaucoup à la transformation de la communauté polonaise au lendemain de la Libération⁸⁰⁶.

Le maintien des éléments de la culture d'origine ne devait pas forcément être opposé à l'intégration dans le pays d'accueil. Parfois, c'étaient même les Français « de souche » qui interceptèrent des traditions polonaises. Par exemple, l'enquête de l'Ined nous apporte l'information sur le port de bottes de cuir par les jeunes cultivateurs français dans l'Aisne ou l'élevage des oies, tant dans le milieu agricole de l'Aisne qu'au Nord de la France⁸⁰⁷.

Nous ne partageons pas l'avis de Jan Sikora quand il constate l'impossibilité de l'intégration des immigrés dans les conditions françaises. Sikora argumente qu'une voie de l'« intégration » ne pouvait constituer que le désir des immigrés, eux mêmes, qui voulaient conserver des éléments clés de leur identité polonaise, tandis que la France ne proposait que l'assimilation totale – à l'instar du modèle américain⁸⁰⁸. C'est vrai que les autorités françaises à l'époque désiraient l'assimilation totale et le rejet de tous les facteurs primordiaux de la polonité (y compris la langue du pays d'origine), tout comme certaines associations polonaises en France désiraient que les immigrés restent conservés pour leur ancienne patrie, mais la majorité des immigrés choisissaient une voie intermédiaire. Au fil des années, pendant l'entre-deux-guerres, l'immigré polonais en France « s'éloigne de la Pologne sans pour cela se rapprocher de la France, mais uniquement du coin de France où il séjourne », comme l'a écrit Janine Ponty⁸⁰⁹. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'immigré polonais était déjà bien implanté dans ce « coin de France où il séjourne » et comme ce coin faisait partie de la France, cet immigré commençait à se rapprocher de la France entière. Cette constatation coïncide avec une conclusion plus générale de Gerard Noiriel : l'intégration ou l'assimilation des immigrés ne dépendait pas d'une politique du pays, celle-ci ne révélant que les désirs des

⁸⁰⁵ *Ibidem*, p. 76.

⁸⁰⁶ Sur les problèmes de l'enseignement et de l'aumônerie polonaise en France, voir chapitres V.1 et V.2.

⁸⁰⁷ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 75.

⁸⁰⁸ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 210. D'ailleurs, cette conviction n'est pas étrange à un nombre considérable de chercheurs. Sur ces débats, voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 341–342.

⁸⁰⁹ Cité d'après Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 351.

autorités du pays d'accueil⁸¹⁰. En effet, l'intégration dépendait par dessus tout de la nature des processus sociaux mais aussi psychologiques que ces immigrés subissaient.

Le sociologue Hieronim Kubiak a autrefois énuméré plusieurs facteurs contribuant à la maximalisation des « chances pour l'assimilation », parmi lesquels une place prépondérante était prise par le désir de l'installation définitive dans le pays d'immigration⁸¹¹. Une fois que des immigrés polonais avaient pris la décision de rester en France ou plutôt, tout d'abord de ne pas retourner en Pologne au cours de premières années après la Seconde Guerre mondiale, ils s'ouvrirent à l'intégration progressive à la société française.

La nature complexe du processus que les Polonais en France subissaient démontre que la notion d'« intégration » paraît plus conforme que celle d'« assimilation ». Cela d'autant plus que les immigrés polonais dans l'Hexagone, surtout dans les deux départements septentrionaux, vivaient en nombreux groupes de leurs compatriotes de sorte qu'ils constituaient une communauté nationale dont le poids était trop important pour que celle-ci puisse se fondre dans la société d'accueil⁸¹².

Les problèmes rencontrés par des enfants des immigrés avaient un caractère particulier. Précisément dit, leur intégration à la société française ne présentait aucun problème, sauf un seul – pour retenir les mots d'Alain Girard et Jean Stoetzel : « d'être eux-mêmes fils ou fille d'un immigrant »⁸¹³. En effet, bien que l'accueil des travailleurs polonais par la société indigène n'ait pas été toujours facile, l'intégration de ces immigrés était toujours possible et après la Seconde Guerre mondiale même incitée par les autorités françaises. Il semble que la raison principale des problèmes dans l'intégration des immigrés polonais en France était le manque de la volonté de nombreux Polonais de s'intégrer⁸¹⁴. Ce manque de volonté résultait tant des traits psychologiques et culturels des travailleurs polonais et leurs familles, que de la politique consciente des autorités polonaises et des représentants de l'Église polonaise en France. En s'abstrayant des obstacles objectifs, certes existant, notamment avant les hostilités, c'était justement la volonté ou le manque de cette volonté qui décidait du succès de l'intégration. La période de l'immédiat après-guerre était une clé de ce point de vue, car c'était

⁸¹⁰ Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 343.

⁸¹¹ Hieronim Kubiak, « Proces przystosowania społecznego emigrantów polskich do warunków kulturowych krajów osiedlenia. Podstawowe założenia i konkluzje teoretyczne » [Le Processus d'adaptation sociale des émigrés polonais aux conditions culturelles de vie du pays de réinstallation. Les principes basiques et conclusions théoriques], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań...*, *op. cit.*, p. 67.

⁸¹² Voir entre autres : Jan Gruszyński, « Integracja emigracji polskiej... », *op. cit.*, p. 561.

⁸¹³ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 111.

⁸¹⁴ Sur des raisons différentes des difficultés dans le processus de l'assimilation (selon la terminologie y admise), voir : Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch, Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie... », *op. cit.*, p. 78.

alors que la majorité des immigrés polonais choisirent la fixation dans le pays d'accueil, et ensuite – initialement les représentants de la « deuxième génération » – l'intégration à la société française. Déjà dans la première moitié des années cinquante, le militant important du courant anticomuniste au sein de l'immigration polonaise en France, Tadeusz Parczewski a constaté que cette communauté était en train de passage de l' « émigration polonaise en France » vers la « Polonia française », qui – comme l'ajoute Parczewski – étant devenus citoyens français reconnaissait toujours ses devoirs envers la cause polonaise⁸¹⁵.

Même si un certain nombre de Polonais, notamment d'immigrés de la « première génération », résistaient jusqu'à leur mort contre la francisation, en gardant leurs traditions, leur langue et la citoyenneté polonaise, la majorité des Polonais de France se dirigèrent dans l'autre sens, et leur décision, totalement consciente ou parfois encore inconsciente, fut prise le plus souvent dans la seconde moitié des années 1940. Comme l'a lapidairement constaté Janine Ponty sur les immigrés polonais qui ne s'étaient pas décidés au retour en Pologne dans les années 1940 :

« Pour ceux qui refusent la proposition, une page est définitivement tournée. Le mythe du séjour temporaire en terre étrangère prend fin. Ils vieilliront en France et ils le savent. »⁸¹⁶

3.4. « La deuxième génération » opte pour la France : le facteur principal du progrès de l'intégration

Alain Girard et Jean Stoetzel indiquèrent que les familles polonaises en France cherchaient en général d'uniformiser le statut juridique des membres de la famille, cela veut dire de choisir entre la naturalisation de toute la famille ou le manque de naturalisation pour tous les membres de la famille. Cette homogénéité de la nationalité juridique n'allait pas conjointement avec le niveau de l'intégration, celui dernier étant d'habitude fort différent pour des membres particuliers de la famille. Ce niveau de l'intégration était tout autre pour des parents qui avaient émigré en tant qu'adultes, une autre encore pour des enfants arrivés en France à l'âge de l'adolescence, et encore différente pour des enfants plus jeunes qui avaient grandi en France⁸¹⁷.

⁸¹⁵ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, p. 2.

⁸¹⁶ Cité d'après Janine Ponty, « Une intégration difficile : les Polonais en France dans le premier vingtième siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, n° 7, p. 58.

⁸¹⁷ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 78.

En revenant aux résultats de l'enquête effectuée par l'Ined et à la question sur la langue parlée à la maison, si nous ne regardons que les pourcents concernant les enfants faisant partie de la « deuxième génération » des immigrés, nous verrons que seulement 2 % jeunes Polonais dans l'Aisne ne connaissaient pas le français, ce phénomène étant déjà inexistant au Nord de la France. En revanche, déjà 56 % de jeunes Polonais dans l'Aisne ne parlaient que français. Dans le Nord, où les colonies polonaises étaient nombreuses, 92 % des membres de la « deuxième génération » parlaient les deux langues, mais même là-bas 8 % ne se servaient que du français⁸¹⁸.

Effectivement, la « deuxième génération », dont les membres grandissaient dans le milieu mixte mais qui fréquentaient des écoles françaises, contribuaient à l'accélération de l'intégration de leurs parents. Les jeunes rapportaient des journaux français et leurs manuels scolaires, ils écoutaient des émissions françaises à la radio. Leurs camarades français venaient chez eux⁸¹⁹.

Les enfants des immigrés devinrent de plus en plus souvent Français, même si leurs parents restaient Polonais. Cela n'était pas en contradiction avec la tendance des demandes de naturalisation par toutes les familles, vu que les enfants avaient des voies faciles de naturalisation, autres que par décret, celui dernier exigeant la demande de l'intéressé. Il s'agissait des voies déjà évoquées, par naissance ou par déclaration. C'est pourquoi, au début des années 1950, déjà 61% des enfants des Polonais enquêtés par l'Ined dans le Nord-Pas-de-Calais étaient Français et seulement 39 % restaient Polonais, ce qui n'excluait pas qu'ils pouvaient toujours devenir Français dans l'avenir. Parmi les enfants au-dessous de 15 ans, c'était toujours la minorité qui avait la qualité de Français, tandis que parmi les aînés cette proportion atteignait 67 %⁸²⁰.

D'où cette divergence ? En effet, les enfants des immigrés, nés et vivant en France et ayant plus de 15 ans pouvaient se déclarer, eux-mêmes, Français. En ce qui concerne, les enfants qui atteignirent leur majorité, ils devenaient ainsi Français, à moins qu'ils n'aient renoncé à cette qualité. Quant aux enfants au-dessous de 16 ans, seule la déclaration des parents, si l'enfant était né en France, ou le fait d'être né des parents naturalisés antérieurement, donnait droit à la nationalité française aux enfants des immigrés.

La transformation de la conscience de jeunes Polonais de la « deuxième génération » des immigrés n'échappait pas à l'attention de leurs compatriotes arrivés en France après le

⁸¹⁸ *Ibidem*, p. 78, 407, 487.

⁸¹⁹ *Ibidem*, p. 82.

⁸²⁰ *Ibidem*, p. 486.

déclenchement des hostilités. Une correspondance publiée en 1948 dans le périodique polonais de Londres « *Orzeł Biały* » (L'Aigle blanc) cita la constatation des étudiants polonais issus de la « nouvelle émigration » qui avaient passé leurs vacances dans des centres de l'ancienne immigration polonaise : « la situation de l'enfant polonais est mauvaise, tant chez l'ouvrier polonais que chez le mineur. L'enfant polonais nous abandonne, tout comme nos centres de l'intérêt et nos passions, notre langue et notre culture »⁸²¹. En même temps, un document relevant des organisateurs du courant anticommuniste de l'enseignement polonais en France s'alarma : « La connaissance de la langue des pères se rétracte au sein de la jeune génération ; des jugements erronés concernant la culture polonaise, dans son ensemble et en particulier, notre héritage de la période de l'entre-deux-guerres, se répandirent, de manière intentionnelle, de plus en plus vigoureusement »⁸²².

Le niveau de l'intégration des enfants des immigrés dépendait de l'âge auquel ils s'étaient trouvés en France. En général, ceux qui avaient suivi toute leur éducation en France était à peu près entièrement francisés. Les enfants aînés étaient restés liés à la Pologne en tant que pays de leur enfance, bien qu'ils se soient francisés ayant grandi en France. En revanche, un facteur était commun pour tous les membres de la « deuxième génération ». Ils grandissaient tous dans des foyers où leurs parents se sentaient « à l'étranger », qui gardaient des traditions polonaises et qui parlaient polonais à la maison. C'était par dessus tout la présence de la langue polonaise à la maison qui conservait la polonité parmi les enfants des immigrés. Ce qui explique pourquoi les autorités françaises étaient malveillantes envers l'enseignement polonais des enfants des immigrés, et cela indépendamment de sa coloration politique (même si une coloration politique jouait aussi son rôle). Pour confirmer cette analyse, il vaut mieux donner la parole à un enquêteur de l'Ined de Barlin (Pas-de-Calais) :

« Il semble que les enfants de ces immigrants doivent s'assimiler à la vie française, ils parlent notre langue et l'écrivent, lisent nos livres et nos journaux, fréquentent nos écoles et nos lycées, nos cinémas et nos bals ; ils semblent rebelles à la cuisine polonaise. Mais ils conservent leur langue »⁸²³.

⁸²¹ [T.K.], « Po wakacjach polskiej młodzieży akademickiej we Francji » [Après les vacances de la jeunesse académique polonaise en France], *Orzeł Biały* (Londres), 1948, n° 43, p. 4; traduction par P.S.

⁸²² BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 4; traduction par P.S.

⁸²³ Cité dans Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 531. Sur l'enseignement polonais en France, voir chapitre V.1.

Les autorités françaises incitait, en plus, les immigrés polonais à la naturalisation par des mesures comme le droit à une bourse des mines pour des enfants des mineurs polonais, qui était réservé exclusivement pour les enfants ayant la nationalité française⁸²⁴.

Une fois que les enfants des immigrés étaient devenus adultes et qu'ils allaient se marier eux-mêmes, il était beaucoup plus fréquent qu'ils se marient avec un Français ou une Française. D'après les enquêtes de l'Ined, au début des années cinquante, 25 % des mariages des membres de la « deuxième génération » de l'immigration polonaise au Nord de la France avaient été contractés avec des conjoints de nationalité française – sans compter les suivants 25 % des Français naturalisés d'origine polonaise. Les conjoints d'origine polonaise (l'ensemble des ressortissants polonais et des Français d'origine polonais) constituaient 63 % des tous les conjoints de la « deuxième génération » des immigrés polonais, mais les conjoints de nationalité polonaise ne constituaient que 49 % de l'effectif total des conjoints⁸²⁵. À la fin des années 1940, des militants associatifs et politiques polonais se rendirent compte que les jeunes Polonais de France se décidaient de plus en plus souvent à se marier avec des Français⁸²⁶.

Les enfants issus des mariages mixtes, appartenant à la « troisième génération » seraient tous les Français dès leur naissance. L'écrasante majorité des enfants issus des mariages endogamiques polonais deviendraient, eux aussi, Français – soit « par naissance » à leur majorité, soit antérieurement par déclaration de leurs parents ou leur propre déclaration, à partir de l'âge de 16 ans. Il faut encore ajouter des cas des naturalisations des enfants de la « troisième génération » par décret, à la suite de la demande formulée par leurs parents de la « deuxième génération »... Il n'y avait à peu près plus des Polonais de la « troisième génération », ayant gardé la nationalité polonaise à l'âge adulte. Déjà, dans les cadres chronologiques de cette étude, on peut constater qu'à peu près tous les premiers enfants de la « troisième génération » de l'immigration polonaise avaient la nationalité française.

⁸²⁴ Janine Ponty, « Le Problème des naturalisations... », *op. cit.*, p. 104.

⁸²⁵ Calculs de l'auteur sur la base de : Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 490.

⁸²⁶ BPP, vers. 3220, Lettre : Jerzy Jankowski à Krystyna Kozłowska, Paris, le 5 mars 1949.

Conclusion

La problématique de l'évolution de la communauté polonaise en France dans les premières années après la Seconde Guerre mondiale est très importante parce que cette période-là avait plusieurs traits particuliers. Le processus social de l'intégration progressive des immigrés à la société du pays d'accueil – que nous pouvons qualifier « ordinaire » et évident après le séjour pluriannuel à l'étranger, était alors accompagné par l'action du rapatriement des travailleurs polonais, organisée par les autorités de la Pologne populaire. C'était pourquoi le choix de ne pas retourner en Pologne devenait d'une quelque manière égal au « choix de la France ».

Le processus de l'intégration des immigrés polonais en France était fort encouragé par la politique d'immigration et celle d'intégration, dite à l'époque d'assimilation, menées par les autorités françaises dès la Libération. Le nouveau Code de la nationalité française du 19 octobre 1945 facilita l'accès à la nationalité française aux étrangers résidant en France depuis longtemps.

Faisons aussi un point sur la problématique de l'intégration de « nouveaux immigrés » polonais. Tout d'abord, il était caractéristique que les Polonais issus des classes aisées, relativement nombreux parmi les réfugiés de guerre, rencontraient des problèmes dans leur intégration sociale en France. En effet, pour diverses raisons – parmi lesquelles : l'instruction peu utile en France, la profession dont la réalisation par les étrangers était restreinte par les autorités françaises, enfin la méconnaissance ou la connaissance insuffisante de la langue française – un rôle social de ses immigrés était moins marqué à celui autrefois rempli en Pologne, et parfois cette distance entre ces deux rôles sociaux constituait un véritable fossé. L'impossibilité de l'intégration de l'immigré à une catégorie socioprofessionnelle analogue et l'impossibilité de remplir un rôle social adéquat constituaient l'un des obstacles majeurs à l'intégration sociale des immigrés dans un pays d'accueil⁸²⁷.

Cependant, en général, l'intégration de nouveaux immigrés polonais à la société française était souvent plus facile et plus rapide que le processus analogue subi par leurs

⁸²⁷ Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch, Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie... », *op. cit.*, p. 75.

compatriotes venus dans l'entre-deux-guerres⁸²⁸. Cette constatation se réfère surtout aux réfugiés de guerre, venus en France dans les années 1939–1940, qui grâce à leur compétences culturelles élargissaient les champs des interactions entre les Français et les Polonais résidant en France. En effet, on ne peut pas oublier que d'anciens soldats des Forces armées polonaises et anciennes personnes déplacées polonaises venues d'Allemagne pouvaient déjà profiter de la présence de centaines de milliers des travailleurs polonais, fixés en France depuis des années. En plus, après la Seconde Guerre mondiale, l'attitude des Français envers les Polonais était, en général, plus favorable que dans l'entre-deux-guerres, grâce aux contacts réciproques anciens et aux expériences communes des années d'hostilité⁸²⁹.

⁸²⁸ Jan Gruszyński, « Integracja emigracji polskiej... », *op. cit.*, p. 570.

⁸²⁹ Sur l'attitude des autorités françaises envers les réfugiés et DP polonais au lendemain de la Libération, voir : Paweł Sękowski, « Francja wobec polskich uchodźców wojennych i dipisów w pierwszych latach po drugiej wojnie światowej » [La France et les réfugiés et déplacés polonais dans l'immédiat après-guerre], *Dzieje Najnowsze*, 2014, vol. 46, n° 2, p. 71–83.

CHAPITRE IV

L'enjeu du « contrôle » de la communauté polonaise en France par les autorités polonaises en exil et au pays

1. Le fonctionnement des réseaux diplomatique et consulaire de l'État polonais en France

Les divergences essentielles au sein de la communauté polonaise en France ont été déjà mentionnées à plusieurs reprises. La problématique des conflits entre les représentants en France de deux gouvernements de Pologne, opposés l'un à l'autre, appartient à l'histoire de la communauté polonaise en France dans l'immédiat après-guerre. Il faut décrire brièvement cette question pour comprendre la nature des divisions profondes partageant les travailleurs polonais dans cette période-là. Il est vrai que les réfugiés de guerre restaient dans leur écrasante majorité fidèles au gouvernement polonais de Londres ou au moins à l'orientation anticommuniste soi-disante « réaliste » du mouvement paysan indépendant (qui dans les années 1945–1947 fit partie du système politique sur la Vistule et jusqu'aux élections à la Diète constituante polonaise (*Sejm Ustawodawczy*) du mois de janvier 1947 même participa au Gouvernement provisoire d'Unité nationale). Les opinions politiques des ouvriers polonais venus dans l'entre-deux-guerre étaient bien plus différenciées, ce qui s'était visiblement manifesté au sein de la Résistance polonaise au cours des hostilités. Les idées communistes, fort minoritaires au sein de la classe ouvrière en Pologne, étaient bien plus répandues parmi les travailleurs polonais en France. Mais c'étaient la politique internationale et ses exigences qui déterminaient la réponse française à la question : qui est-ce qui représente l'État polonais sur le territoire français ?

La problématique des relations franco-polonaises dans la période d'après-guerre a déjà été profondément étudiée, notamment par deux historiens polonais, Maria Pasztor et Dariusz Jarosz, dans leur livre commun qui nous donne beaucoup d'informations importantes, sur la

base des sources archivales polonaises et françaises⁸³⁰. Cependant, nous ne prétendons pas de reconstruire dans ce sous-chapitre la totalité des relations bilatérales franco-polonaises. Notre tâche est plus modeste : il s'agit d'examiner la question des relations entre le gouvernement français et les représentants de la République de Pologne en France.

*1.1. Quand la France reconnaissait le gouvernement polonais de Londres
(septembre 1944–juin 1945)*

Une fois que la capitale française avait été libérée, l'Ambassade de Pologne et le Consulat Général de Pologne à Paris, les deux bâtiments ayant été gagnés par la POWN le 21 août, avaient repris leur activité et cela eut lieu dès le 27 août. De même, à la fin du mois d'août 1944, le travail des consulats polonais dans les autres villes libérées, à Lille, Lyon et Toulouse, fut relancé par les partisans du gouvernement polonais de Londres, le seul pouvoir polonais légitime dans les yeux du GPRF. Les consuls polonais démarrèrent leur activité, sans demander l'autorisation des Français, en présentant cette reprise comme la poursuite de la mission dont la continuité avait été interrompue par la force de l'occupant allemand⁸³¹. À Marseille, où cette argumentation n'avait pas trouvé de compréhension des autorités locales, le Consulat Général de Pologne reprit son activité au mois d'octobre⁸³².

Avant les hostilités, le réseau des circonscriptions consulaires polonaises en France était composé de deux consulats généraux, à Paris et à Lille et de quatre consulats dans les villes suivantes, Lyon, Toulouse, Strasbourg et Marseille, outre plusieurs agences consulaires. En 1939, le Consulat Général de Pologne à Marseille fut créé sur la base d'un consulat ordinaire. En plus, les consulats honoraires se trouvaient dans les villes suivantes, Nice, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Le Havre, Nantes⁸³³. Après la tourmente guerrière, les BAP polonais à Lyon et à Toulouse s'étaient transformés en Consulats de Pologne. Le BAP marseillais était devenu le Consulat Général de Pologne à Marseille. Le BAP de Nice devint

⁸³⁰ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la Guerre froide : les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 384 p.

⁸³¹ Cette mode de la reprise de l'activité des consulats polonais fut suggérée par l'ambassadeur Morawski. BPP, Fonds Kajetan Morawski, art. prov. 6/I, Lettre: K. Morawski, ambassadeur de Pologne près le GPRF à Alger à Feliks Frankowski, secrétaire général du MSZ, Alger, le 18 août 1944.

⁸³² A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Commissaire régional de la République à Marseille au ministre des Affaires étrangères, Marseille, le 20 octobre 1944, f. 4.

⁸³³ A MAE, Pologne, art. 6, Liste des consulats polonais en France avant la guerre de 1939, annexée à la lettre du Délégué du GPRF à Londres au Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, Londres, le 30 septembre 1944, f. 27 ; A MSZ, Base de donnée électronique des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1918–1945, faite par Janusz Deszczka. Voir aussi la carte dans Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 424.

vice-consulat polonais. Le bâtiment du Consulat Général de Pologne à Lille fut repris par la POWN un jour avant l'entrée des soldats anglais dans cette ville ce qui fut possible par une cave. Le Consulat de Pologne à Strasbourg fut le premier office consulaire étranger qui reprit l'activité après la Libération de l'Est de la France, son rétablissement devant pour autant attendre la Libération de l'Alsace et de la Lorraine⁸³⁴.

Il nous faut jeter un regard sur la situation intérieure du Gouvernement de la République de Pologne à Londres. Jusqu'au mois de novembre 1944, le leader du Parti paysan (*Stronnictwo Ludowe*), Stanisław Mikołajczyk avait assumé la tâche du premier ministre. Cependant, celui-ci démissionna puisqu'il se prononçait pour la poursuite des négociations polono-soviétiques, même au prix de la résignation par la Pologne de ses territoires orientaux au profit de l'Union Soviétique. Au moment où le Comité polonais de Libération nationale de Lublin, fort du soutien soviétique, contrôlait déjà l'administration d'une grande partie du territoire polonais jusque-là occupé par les Allemands et où les territoires orientaux de Pologne étaient déjà incorporés au sein de l'Union Soviétique, l'attitude de Mikołajczyk paraissait réaliste aux yeux des Alliés occidentaux. Mais pour la majorité de la classe politique polonaise à Londres – de la droite nationale jusqu'à la gauche socialiste – la résignation des anciens confins orientaux polonais et un accord pour des négociations conduisant à la création d'un nouveau gouvernement polonais, intégrant les éléments du Comité de Lublin et du gouvernement exilé à Londres, ne constituait que la trahison de la cause polonaise.

Le 29 novembre 1944, le Président de Pologne en exil Władysław Raczkiewicz nomma à la tête du gouvernement le socialiste Tomasz Arciszewski. Le choix d'un partisan de la gauche aurait pu faciliter la défense contre les accusations soviétiques de caractère « réactionnaire » des autorités polonaises suprêmes, mais Arciszewski était particulièrement intransigeant sur les questions susmentionnées. Dorénavant, le gouvernement polonais, toujours légitime dans les yeux de tous les alliés, sauf l'Union Soviétique, s'était vu de plus en plus isolé, voire marginalisé sur la scène de la politique internationale. Le premier ministre britannique, Winston Churchill commença à appuyer la ligne de Stanisław Mikołajczyk, désirant mettre en place un gouvernement polonais sur la Vistule qui serait constitué par des éléments communistes et communistes fort appuyés par le maréchal Staline et d'une partie

⁸³⁴ « Wiadomości miejscowe » [De nouvelles locales], *Sztandar*, 1944, n° 3 du mois de septembre 1944, p. 4 ; BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 50; *Ibidem*, Conférence d'Aleksander Kawałkowski dans la Radio Paris, le 19 février 1945, f. 113 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Histoire de la Délégation de la CRP à Toulouse..., p. 26, 28. Voir aussi Paweł Sękowski, « Attitude des autorités françaises envers les représentants du gouvernement polonais en exil à la veille de la guerre froide, 1944–1949 », *Annales. Centre scientifique de l'Académie polonaise des Sciences à Paris*, 2012, vol. 14, p. 393–394.

des éléments anticomunistes de Londres, concentrés autour de la personne de l'ancien premier ministre polonais. La situation des autorités en exil était devenue encore plus difficile lorsque le Comité de Lublin se proclama Gouvernement provisoire de la République de Pologne, l'appellation étant reprise dès le début de 1945.

En revenant sur le territoire français, l'organisation du réseau consulaire polonais en France avait été planifiée, par la direction de la POWN, déjà au mois d'octobre 1943. On avait prévu que le personnel des consulats au Sud de la France serait formé sur la base des employés des anciens BAP, tandis que les offices à Paris et à Lille seraient occupés par des partisans de la POWN et ensuite par des agents de carrière du MSZ résidant dans des centres d'accueil sur le territoire français⁸³⁵. Après la Libération, on choisit une autre voie : les postes clés dans les consulats au Nord de la France furent occupés exclusivement par des anciens de la POWN, pendant que les offices consulaires au Sud de la France furent conduits par des anciens agents des BAP et d'autres agents de carrière du MSZ d'avant-guerre. Le personnel de l'Ambassade de Pologne à Paris était composé des anciens agents des BAP et membres de l'appareil du GAPF.

La fonction de l'ambassadeur fut exercée par Kajetan Morawski⁸³⁶. Il avait déjà représenté les autorités polonaises, depuis le 10 septembre 1943, auprès du CFLN à Alger⁸³⁷. Avant les hostilités, il avait été, entre autres, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de Wincenty Witos en 1926 et le vice-ministre du Trésor national dans les années 1938–1939. L'ambassadeur Morawski étant arrivé à Paris via Londres à la date du 25 novembre 1944⁸³⁸. Jusqu'à ce moment-là, le gouvernement polonais avait été représenté en France par le ministre plénipotentiaire devenu après la Libération chargé d'affaires ad interim, Aleksander Kawałkowski, chef suprême de la Résistance POWN⁸³⁹. L'ambassadeur Kajetan Morawski jouissait d'un grand respect personnel dans le bâtiment du Quai d'Orsay, tout comme dans les

⁸³⁵ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, *op. cit.*, f. 42 ; *Ibidem*, Conférence d'Aleksander Kawałkowski dans la Radio Paris, le 19 février 1945, f. 111–112.

⁸³⁶ Notice biographique de Kajetan Morawski, voir: Alina Szklarska-Lohmannowa, « Morawski Kajetan (1892-1973) », dans *Polski Słownik Biograficzny*, vol. 21, Cracovie, PAN, 1976, p. 727–729 ; Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 136.

⁸³⁷ Jerzy Marek Nowakowski, « O Kajetanie Morawskim » [De Kajetan Morawski], dans Kajetan Morawski, *Tamten brzeg* [L'Autre bord], Varsovie, Spotkania, 1996, p. 8.

⁸³⁸ A MAE, Pologne, art. 6, Note : Direction du Protokole MAE pour la Direction politique MAE, Paris, le 28 novembre 1944, f. 34 ; Kajetan Morawski, *Tamten brzeg...*, *op. cit.*, p. 194.

⁸³⁹ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 15 septembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VII..., p. 389 ; A MAE, Pologne, art. 6, Dépêche : Délégué du GPRF à Londres au MAE, Londres, le 10 septembre 1944, f. 8 ; *Ibidem*, Direction du Protokole MAE pour la Direction politique MAE, Paris, le 24 novembre 1944, f. 32.

yeux du général Charles de Gaulle. Kawałkowski maintint pour autant sa fonction de ministre plénipotentiaire, en devenant aussi conseiller de l'Ambassade⁸⁴⁰.

La structure et le personnel du réseau consulaire polonais en France furent confirmés par le décret du ministre polonais des Affaires étrangères du 10 février 1945, réaffirmée par les nominations du 27 février. C'était ainsi que les anciens responsables de la POWN, Czesław Bitner (dès la Libération) et Bohdan Samborski (dès le mois de novembre 1944, après plusieurs semaines à la tête du Consulat de Pologne à Lyon) exerçaient les fonctions des consuls généraux, respectivement à Lille et à Paris. Le Consulat Général de Pologne à Marseille était dirigé par son maître d'avant-guerre, Witold Obrębski. L'ancien directeur de l'Office polonais à Lyon, Stefan Domański était, depuis novembre 1944, Consul de Pologne dans cette ville. De même, l'ancien consul polonais à Strasbourg, Tadeusz Nagórny dirigea le consulat provisoirement établi en Lorraine, à Bar-le-Duc (Meuse). L'ancien consul polonais à Stettin (annexée en Pologne en 1945, la ville est devenue Szczecin), à la fois ancien chef de la POWN à Toulouse, Roman Wodzicki, devint consul polonais dans cette dernière ville.

Tableau 19. Le réseau consulaire polonais en France à la date du 19 mai 1945

Office	Consul Général / Consul	Circonscription
Consulat Général à Paris*	Bohdan Samborski	Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Eure-et-Loir, Ille-et-Villaine, Indre-et-Loire, Manche, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Morbihan, Haute-Marne, Oise, Orne, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne

⁸⁴⁰ Motion du ministre des Affaires étrangères pour la réunion du Conseil des Ministres portant les modifications dans la liste des postes et des revenus dans le budget pour 1944, annexée au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 12 décembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VIII : décembre 1944–août 1945, Wojciech Rojek (réd.), Cracovie, Secesja, 2008, p. 33.

Consulat Général à Lille	Czesław Bitner	Nord, Pas-de-Calais
Consulat Général à Marseille**	Witold Obrębski	Ardèche, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard, Hérault, Hautes-Alpes, Lozère, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes
Consulat à Lyon***	Stefan Domański	Ain, Allier, Cantal, Côte-d'Or, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Jura, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie
Consulat à Toulouse****	Roman Wodzicki	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Dordogne, Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Indre, Charente, Charente-Inférieure, Basses Pyrénées, Gironde, Vienne, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Landes, Vendée
Consulat à Strasbourg*****	Tadeusz Nagórny	Bas-Rhin, Doubs, Haut-Rhin, Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Territoire de Belfort

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, f. 77 ; Ibidem, Nominations consulaires de B. Samborski, C. Bitner, W. Obrębski, S. Domański, R. Wodzicki et T. Nagórny, Londres, le 27 février 1945, f. 78-83 ; AAN, Ambassade de Pologne à Paris, art. 331, Liste des offices de la République de Pologne à l'étranger pour l'année 1945, f. 14-16 ; Ibidem, Information sur le réseau consulaire de Pologne en France et en Afrique du Nord entre les mois d'octobre 1944 et de juin 1945, [s.l. et d.], f. 70-74 ; AN, F 1a 3303, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, ce document se trouve aussi dans : A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, f. 62.

* Dans la circonscription du Consulat Général de Pologne à Paris fonctionnaient deux agences consulaires : à Charleville-Mézières pour les Ardennes et à Rennes pour l'Ille-et-Villaine.

** Dans la circonscription du Consulat Général de Pologne à Marseille fonctionnaient deux agences consulaires : à Alès pour le Gard et à Nice pour les Alpes-Maritimes.

*** Dans la circonscription du Consulat de Pologne à Lyon fonctionnait une agence consulaire à Montluçon pour l'Allier.

**** Dans la circonscription du Consulat de Pologne à Toulouse fonctionnaient trois agences consulaires : à Périgueux pour la Dordogne, à Limoges pour les trois départements : Haute-Vienne, Vienne, Indre et l'agence à Bordeaux pour les départements suivants : Charente, Charente-Inférieure, Basses-Pyrénées, Gironde, Landes.

***** Dans la circonscription du Consulat de Pologne à Strasbourg fonctionnaient deux agences consulaires : à Metz pour la Moselle et à Nancy pour les deux départements : Meurthe-et-Moselle et Meuse.

Bien que le délégué polonais pour la France, Aleksander Kawałkowski ait informé les autorités françaises, le 11 septembre 1944, sur la réouverture du Consulat de Pologne à Nice, l'office était enfin devenu l'une de plusieurs agences consulaires sur le territoire français. Elle fut placée sous la direction de Leon Koppens, ancien directeur de l'Office polonais à Lyon. L'agence niçoise était propre pour le département des Alpes-Maritimes et soumise au Consulat Général de Pologne à Marseille. Il est sûr qu'un poste à Nice était toujours vice-consulat au mois de février 1945 – quand les autorités polonaises de Londres nommèrent officiellement tous les chefs des consulats généraux et ordinaires en France, et au mois de mai 1945 – lorsque l'Ambassade de Pologne à Paris fit la référence à ces nominations, dans une lettre au Quai d'Orsay. De même, le représentant du gouvernement varsovien qui prit la gestion de l'office à Nice au début du mois de juillet 1945 fut initialement plénipotentiaire de l'Ambassade de Pologne dans l'Agence consulaire à Nice, ce dont résultait que le poste niçois n'était pas devenu consulat ordinaire avant la reconnaissance par la France du gouvernement varsovien⁸⁴¹.

Parmi les institutions polonaises en France qui étaient traitées comme les organismes représentant l'État polonais envers ses ressortissants sur le territoire français se trouvaient aussi : la Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation, ensuite

⁸⁴¹ A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : A. Kawałkowski, délégué du gouvernement polonais pour la France, la Belgique et les Pays-Bas au MAE, Lyon, le 11 septembre 1944, f. 16 ; *Ibidem*, Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 20 septembre 194, f. 19 ; A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, f. 77 ; *Ibidem*, Nominations consulaires de B. Samborski, C. Bitner, W. Obrębski, S. Domański, R. Wodzicki et T. Nagórny, Londres, le 27 février 1945, f. 78–83 ; *Ibidem*, Liste des fonctionnaires du « Consulat de Pologne » à Nice, le 1 juillet 1945, f. 111 ; AN, F 1a 3303, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945 ; ce document se trouve aussi dans : A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, f. 62.

D'après une motion du ministre polonais des Affaires étrangères du mois de décembre 1944, le poste consulaire à Lyon serait Consulat Général mais placé sous la direction du consul ordinaire. Probablement, ce n'était qu'une faute dans le document. Voir : Motion du ministre des Affaires étrangères pour la réunion du Conseil des Ministres portant les modifications dans la liste des postes et des revenus dans le budget pour 1944, annexée au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 12 décembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VIII..., p. 35. De toute façon, la nomination du mois de février 1945 était au poste du consul ordinaire à Lyon.

transformée en Mission militaire polonaise de Liquidation (PWML), la CRP en France, la Délégation du ministère du Travail et de la Protection sociale, la Délégation du ministère de l'Instruction publique et des Cultes et l'Inspecteur principal de l'Éducation – c'étaient les institutions auxquelles l'ambassadeur Morawski dirigea sa demande des consultations avec l'appareil du MSZ de toutes leurs démarches liées à la politique extérieure de la Pologne⁸⁴².

L'Ambassade et les consulats polonais appuyaient l'activité des associations des anciens immigrés qui reconnaissaient les autorités polonaises de Londres. Cette entrée des représentants d'État dans le domaine de la vie associative s'inscrivait dans le contexte de la bataille entre deux gouvernements polonais, étant donné que la Délégation pour la France du gouvernement provisoire de Varsovie soutenait des associations reconnaissant ce gouvernement-là.

L'action des agents du gouvernement polonais était bien limitée par rapport aux attentes de la partie polonaise du fait de la suspension des avances françaises, prévues par l'accord financier franco-polonais du 7 septembre 1939⁸⁴³. La France exigea que ces moyens ne soient utilisés que pour des besoins de l'action sociale envers les ressortissants polonais en France, menée par l'appareil gouvernemental polonais sous la couverture de la Croix-Rouge polonaise en France⁸⁴⁴.

L'activité officielle de ce réseau diplomatique et consulaire polonais en France fut interrompue par le retrait de la reconnaissance du gouvernement polonais en exil, ce qui eut lieu le 29 juin 1945. La France se décida de le faire en tant que le premier Allié occidental, mais cette décision n'était guère surprenante pour les agents du gouvernement polonais de Londres. Déjà depuis plusieurs mois, la position des représentants des autorités polonaises en exil était affaiblie, tandis que celle de la délégation semi-officielle des autorités polonaises de Lublin (ensuite de Varsovie) se voyait par conséquent renforcée.

La poursuite de l'action des représentants du gouvernement polonais de Londres en France s'inscrivait dans la logique de la vie politique des exilés polonais et de ce titre relève de la problématique d'un sous-chapitre distinct⁸⁴⁵.

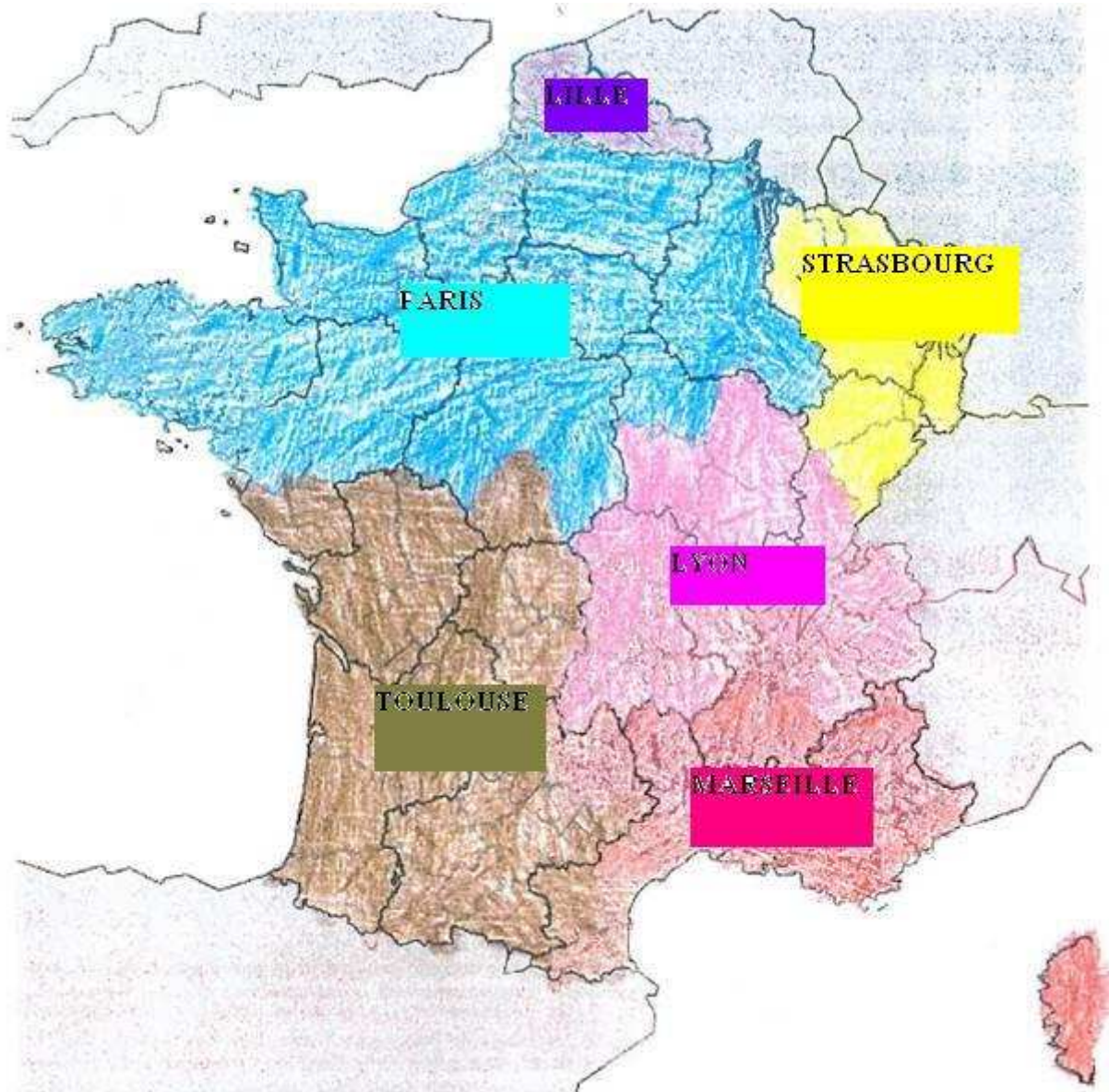
⁸⁴² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, Lettre : Ambassadeur de Pologne à Paris aux dirigeants des institutions d'État polonaises en France, Paris, le 10 janvier 1945. Voir aussi Paweł Sękowski, « Attitude des autorités françaises... », *op. cit.*, p. 395–396.

⁸⁴³ Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji, grudzień 1944–lipiec 1945 » [Le Déclin de la mission de l'ambassadeur Kajetan Morawski en France, décembre 1944–juillet 1945], *Teki Historyczne* (Londres), 1993, vol. 20, p. 394.

⁸⁴⁴ Plus de précisions sur cette question, voir sous-chapitre IV.3.1.

⁸⁴⁵ Voir sous-chapitre IV.1.3.

Carte 4. Le réseau consulaire de Pologne au mois de mai 1945



Carte établie par l'auteur. Sources d'information : A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, f. 77 ; Ibidem, Nominations consulaires de B. Samborski, C. Bitner, W. Obrębski, S. Domański, R. Wodzicki et T. Nagórny, Londres, le 27 février 1945, f. 78–83 ; AAN, Ambassade de Pologne à Paris, art. 331, Information sur le réseau consulaire de Pologne en France et en Afrique du Nord entre les mois d'octobre 1944 et de juin 1945, [s.l. et d.], f. 70–74.

Source du contour : http://pierre-mera.ac-versailles.fr/IMG/png/carte_france_geo_reg_dep_muette.png

1.2. Quand la France reconnaissait le gouvernement polonais de Varsovie à partir du 29 juin 1945

Les autorités polonaises de Lublin cherchèrent le contact avec le GPRF de son installation à Paris⁸⁴⁶. Au début le gouvernement français gardait la distance envers le Comité de Lublin (CPLN). Le représentant français à Moscou de l'époque, Roger Garreau refusa même de recevoir la notification informant sur la création du Comité⁸⁴⁷.

C'était la question de l'envoi en Pologne d'un représentant français chargé de recueillir des informations sur le sort des ressortissants français demeurant après la fin des hostilités sur la Vistule qui rapprocha la France au CPLN, celui-ci étant la seule force exerçant le pouvoir réel sur le territoire polonais. C'était ainsi qu'à la fin de 1944, le capitaine Christian Fouchet fut envoyé en Pologne, placé sous la dépendance de l'Ambassade de France à Moscou⁸⁴⁸. En récompense les autorités polonaises de Lublin, avec un accord muet du GPRF, envoyèrent en France Stefan Jędrychowski, membre du PPR, en tant que délégué du CPLN en France⁸⁴⁹. Il arriva en France à la mi-janvier 1945, en se servant dès le début de sa mission du titre de délégué du Gouvernement provisoire de la République de Pologne, même si le Quai d'Orsay continuait à le titrer par délégué du CPLN, étant donné que la France reconnaissait toujours le gouvernement polonais en exil à Londres⁸⁵⁰.

Au mois de mars 1945, la Délégation du gouvernement varsovien remporta un succès prestigieux, en recevant l'autorisation française à l'engagement volontaire des soldats polonais, ce qui priva le gouvernement polonais de Londres du monopole de la mobilisation des

⁸⁴⁶ Sur les premières tentatives du CPLN de Pologne de nouer le contact avec le gouvernement français, voir : Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944–1947 » [L'Activité des représentants diplomatiques et consulaires des autorités varsoviennes de la République de Pologne en France dans les années 1944–1947], *Dzieje Najnowsze*, 2012, vol. 44, n° 3, p. 94–95. Voir aussi Zofia Zaks, « Rząd francuski wobec Polskiego Komitetu Wyzwolenia Narodowego i Rządu Tymczasowego RP (lipiec 1944–sierpień 1945) » [Le Gouvernement français envers le Comité polonais de Libération nationale et le Gouvernement provisoire de la République de Pologne, juillet 1944–août 1945], *Polska 1944/45–1989 : Studia i materiały*, 1995, vol. 1^{er}, p. 65, 69–70.

⁸⁴⁷ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 35.

⁸⁴⁸ *Ibidem*.

⁸⁴⁹ A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Délégation pour la France du CPLN à Georges Bidault, ministre français des Affaires étrangères, Paris, le 29 décembre 1944, f. 23.

⁸⁵⁰ *Ibidem*, Note : Direction d'Europe MAE pour la Direction du Protocole MAE, Paris, le 31 mai 1945, f. 84 ; « Odezwa przedstawiciela Rządu Tymczasowego RP, dr Stefana Jędrychowskiego » [Appel du délégué du Gouvernement provisoire de Pologne, dr Stefan Jędrychowski], *Niepodległość* [L'Indépendance], 1945, n° 11 du mois de mars, p. 1 ; Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, *op. cit.*, p. 8. Sur l'activité de la Délégation pour la France du CPLN (puis du gouvernement provisoire polonais), voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich... », *op. cit.*, p. 96–97.

ressortissants polonais résidant en France⁸⁵¹. En outre, les représentants de Varsovie se trouvaient autorisés, au mois d'avril 1945, à visiter des camps de rapatriement où étaient rassemblés des Polonais déportés à l'Est de la France par les Allemands⁸⁵². Au mois de mai 1945, la Délégation du gouvernement provisoire polonais de Varsovie se vit autorisée à demander de la part des autorités françaises des informations concrètes comme, par exemple, une raison de l'arrestation des ressortissants polonais, en recevant une réponse complète de la Préfecture de Police de Paris. En effet, les représentants du gouvernement varsovien était traités par la France comme munis de fait de mêmes prérogatives que des agents du gouvernement polonais de Londres, bien avant la reconnaissance formelle du Gouvernement provisoire d'Unité nationale (GPUN)⁸⁵³.

La reconnaissance par la France du GPUN de Varsovie, en tant que premier allié occidental eut lieu le 29 juin 1945. Elle changea profondément la situation des institutions d'État polonaises dans ce pays. Sur le plan international, cela prouvait que la France s'était décidée à jouer la « carte de l'Est » contre les Anglo-Saxons⁸⁵⁴, ou plutôt à montrer l'indépendance de sa politique extérieure. Au début du mois de juillet, le siège de l'Ambassade et tous les bâtiments consulaires furent transférés aux gens désignés par Jędrychowski, devenu le premier ambassadeur de la Pologne populaire en France.

En général, la classe politique française se prononça pour le rapprochement avec la nouvelle Pologne populaire. Cet état d'esprit est bien expliqué par l'historien George-Henri Soutou. En effet, beaucoup de Français pensaient que la France nouvelle et progressiste de l'après-guerre s'entendrait bien avec la nouvelle Pologne populaire⁸⁵⁵. L'autre enjeu était constitué par la perspective d'une nouvelle alliance franco-polonaise dont le but serait le contrôle d'Allemagne. La reconnaissance du gouvernement de Varsovie permettait d'exercer une influence réelle sur la Pologne et sur la politique extérieure de ce pays, pendant que le gouvernement polonais à Londres ne disposait d'aucun pouvoir réel en Pologne et d'aucune influence sur les événements de la scène politique internationale.

⁸⁵¹ Sur l'engagement en France dans des unités militaires polonaises relevant des autorités varsoviennes, voir chapitre IV.2.2.

⁸⁵² Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, op. cit., p. 46–47 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 91.

⁸⁵³ A PPP, BA 2186, Lettre : Délégué pour la France du gouvernement provisoire polonais de Varsovie à la Préfecture de Police de Paris, le 7 mai 1945 ; *Ibidem*, Lettre : Préfet de Police de Paris au Délégué pour la France du gouvernement provisoire polonais de Varsovie, Paris, [le mois de mai 1945].

⁸⁵⁴ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, op. cit., p. 36.

⁸⁵⁵ Georges-Henri Soutou, « La Place de la Pologne dans la politique extérieure française pendant la Guerre froide », dans Isabelle Davion, Jerzy Kłoczowski, Georges-Henri Soutou (dir.), *La Pologne et l'Europe du partage à l'élargissement, XVIII^e –XXI^e siècles*, Paris, PUPS, 2007, p. 254–255 ; Georges-Henri Soutou, Préface, dans Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, op. cit., p. 8.

Au mois de juillet 1945, lorsque Stefan Jędrychowski entra au sein du gouvernement polonais à Varsovie, la fonction de l'ambassadeur de Pologne en France fut attribuée à Stanisław Skrzyszewski, membre du PPR et jusqu'à ce moment-là ministre de l'Instruction à Varsovie⁸⁵⁶. Le nouvel ambassadeur continua des purges dans les institutions d'État polonaises en France mais certains anciens fonctionnaires du MSZ résidant à l'époque en France et ayant déclaré leur loyauté envers les autorités varsoviennes purent poursuivre leur carrière. L'ex-ambassadeur Kajetan Morawski reçut même la proposition de poursuivre sa carrière diplomatique dans le siège du MSZ à Varsovie, mais il y renonça⁸⁵⁷. Certes, il y a aussi des exemples contraires, comme celui de Kazimierz Czerny-Szwarcenberg, ancien consul polonais à Schneidemühl (devenu en 1945 polonais sous le nom Piła), qui en vain essaya de trouver un poste dans un consulat sur le territoire français, pour enfin devoir retourner en Pologne, faute de moyens de survivre en France⁸⁵⁸. Parmi ceux qui continuaient leur travail dans les réseaux diplomatique et consulaire polonais en France, malgré le changement de l'employeur, on peut mentionner Tadeusz Dalbor, ancien démocrate national qui maintint son poste du conseiller pour les affaires de l'émigration et économiques auprès de l'Ambassade de Paris⁸⁵⁹. L'autre exemple était celui de Feliks Chiczewski, ancien consul à Leipzig, le même qui avait exercé la fonction du premier président de la CRP en zone non occupée de la France en 1940. Au mois de novembre 1945, il était devenu consul général à Lille, ensuite en octobre 1947 conseiller pour les affaires de l'émigration dans l'Ambassade de Pologne à Paris⁸⁶⁰. Le secrétaire du Consulat de Pologne à Toulouse et ancien fonctionnaire de l'appareil des BAP, ancien prisonnier à Mauthausen, futur écrivain Andrzej Kuśniewicz, après le 1^{er} juillet, directement

⁸⁵⁶ A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris à la Direction d'Europe MAE, Paris, le 9 juillet 1945, f. 119 ; *Ibidem*, Lettre : MSZ au MAE, Varsovie, le 24 juillet 1945, f. 143. Sur les circonstances de cette nomination, voir : Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich... », *op. cit.*, p. 98.

⁸⁵⁷ Relation de Maciej Morawski à l'auteur, Paris, le 28 février 2012. Notice biographique de Maciej Morawski (fils de l'ambassadeur Kajetan Morawski) qui était arrivé en France en 1946 pour rejoindre son père, voir : Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 236–237.

⁸⁵⁸ BPP, Fonds Kazimierz Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, Lettre privée : K. Czerny-Szwarcenberg à Leon Babiński, La Monta (Isère), le 5 novembre 1945 ; *Ibidem*, Lettre privée : K. Czerny-Szwarcenberg à Jeanne Deray, La Monta, le 18 avril 1946. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich... », *op. cit.*, p. 99.

⁸⁵⁹ BPP, Fonds K. Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, Lettre privée : Jeanne Deray à K. Czerny-Szwarcenberg, Baume-les-Dames (Doubs), le 7 novembre 1945. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich... », *op. cit.*, p. 99.

⁸⁶⁰ A MAE, Pologne, art. 86, Direction générale de la Sécurité nationale – Direction des Renseignements généraux : Note sur les activités des Polonais en France entre les 25 novembre et 10 décembre 1945, Paris, le 12 décembre 1945, f. 117 ; A MSZ, Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1947, Lille, le 14 janvier 1948, f. 97 ; BPP, J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : J. Jakubowski au Président de la CRP à Londres, Paris, le 15 septembre 1945, p. 1 ; BPP, Fonds K. Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, Lettre privée : F. Chiczewski à K. Czerny-Szwarcenberg, Paris, le 11 octobre 1945 ; *Ibidem*, Lettre privée : F. Chiczewski à K. Czerny-Szwarcenberg, Paris, le 5 novembre 1945.

passa au poste du gérant du Consulat de Pologne à Strasbourg, pour devenir en octobre 1947 consul de Pologne à Lille⁸⁶¹. Romuald Putryński, ancien consul à Lyck (devenu en 1945 polonais sous le nom Elk), à Vienne et à Riga, au mois de mai 1946, prit la fonction du gérant du Consulat de Pologne à Lyon⁸⁶². Cette attitude libérale du gouvernement polonais de Varsovie envers les anciens agents de carrière des autorités de Londres ne dura que jusqu'à 1947, l'année du durcissement de la ligne politique des communistes en Pologne⁸⁶³.

Le personnel des consulats de la Pologne populaire fut recruté progressivement. On modifia aussi la structure du réseau consulaire polonais en France. L'Agence consulaire à Nice devint Consulat (ordinaire) de Pologne, placé sous la direction de Leon Stachiewicz, jusqu'à ce moment-là vice-consul dans la même ville. La circonscription consulaire niçoise ne couvrait que les Alpes-Maritimes. Le consul Stachiewicz géra simultanément, à titre provisoire, le Consulat Général de Pologne à Marseille. Dans la première moitié de 1946, lorsqu'un autre agent prit la fonction du consul général à Marseille, l'office niçois devint Consulat honoraire, faisant dorénavant partie, comme autrefois, de la circonscription marseillaise⁸⁶⁴. En outre de sa circonscription dans la France métropolitaine, le Consulat Général de Pologne à Marseille était responsable de la protection des Polonais résidant à Madagascar⁸⁶⁵. En plus, un département français – le Cher changea sa circonscription consulaire, de celle du Consulat Général à Paris (comme avant la guerre et au lendemain de la Libération) à celle du Consulat de Pologne à Lyon. Après le 1^{er} juillet 1945, plusieurs agences consulaires furent supprimées : à Bordeaux, Limoges, Montluçon, Nancy et Rennes. Seulement 3 agences furent maintenues : à Alès, Charleville-Mézières et Metz. L'agence à Périgueux fut aussi supprimée en juillet 1945 mais ensuite réouverte dans la seconde moitié de 1946 (pour accélérer l'action de l'enregistrement des citoyens polonais dans la Dordogne, cette action étant analysée ci-dessous). En plus, une nouvelle agence consulaire fut créée à Saint-Étienne pour la Saône-et-Loire. L'agence à Charleville-Mézières fut supprimée en 1946, lorsque le rapatriement des déportés polonais des

⁸⁶¹ A MAE, Pologne, art. 5, Notices biographiques de récemment nommés Consuls de Pologne en France : Jean Baelen, ambassadeur de France à Varsovie au MAE, [Varsovie], le 7 janvier 1948, f. 75, 77.

⁸⁶² BPP, BPP 1171, Rapport de la situation des Polonais dans la région lyonnaise entre les 15 avril et 31 mai 1946, f. 143 ; ce document se trouve aussi dans : PISM, A.46/29, fiche non paginée.

⁸⁶³ Janusz Wróbel, « Działania Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego przeciwko repatriantom z Zachodu w latach 1945–1953 » [Les Activités du Ministère de la Sécurité publique contre les personnes rapatriés de l'Ouest dans les années 1945–1953], dans Ryszard Terlecki (dir.), *Aparat bezpieczeństwa wobec emigracji politycznej i Polonii* [L'Appareil de sécurité envers l'émigration politique et la Polonia], Varsovie, IPN, 2005, p.226–227.

⁸⁶⁴ A MSZ, Série 6, art. 984, Rapport de l'action de la mise en possession des postes consulaires polonais en France, [le mois de juillet 1945], f. 3 ; A MSZ, Série 15, art. 169, Protocole de la conférence des consuls polonais en France, tenue entre les 24 et 25 juin 1946 à Paris, f. 24 ; A MSZ, Base de donnée électronique des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1946–2012, faite par Janusz Deszczka

⁸⁶⁵ A MSZ, Série 20, art. 120, Lettre : MSZ – Bureau consulaire au Consulat Général de Pologne à Marseille, Varsovie, le 12 novembre 1946, f. 64.

Ardennes désirant leur retour en Pologne avait été terminé. Les agences à Alès et à Périgueux ne furent maintenues que jusqu'en 1947.

En 1949, la structure du réseau consulaire polonais en France fut la suivante :

trois Consulats Généraux de Pologne : Paris, Lille, Marseille,
trois Consulats de Pologne ordinaires : Lyon, Toulouse, Strasbourg,
un Consulat honoraire de Pologne : Nice,
deux agences consulaires polonaises : Metz, Saint-Étienne⁸⁶⁶.

Parmi les premiers chefs des consulats de la Pologne populaire en France se trouvaient :

- dans le Consulat Général de Pologne à Paris : Tomasz Piętka, ancien mineur, président du CPLN en France, gérant depuis juillet 1945 et consul général depuis janvier 1946, jusqu'à son retour en Pologne en novembre 1947, ses fonctions étaient ensuite exercées par consul Leon Rembiszewski (à la fin de 1947), puis par consul Jan Sukiennik (entre janvier 1948 et février 1949), ensuite depuis février 1949 par Eustachy Czwartacki, ancien attaché consulaire à Trieste, adjoint du consul général à Paris et consul à Lyon;

- dans le Consulat Général de Pologne à Lille : Henryk Arasimowicz, ancien délégué pour la France du Nord du CPLN en tant que gérant provisoire, remplacé en novembre 1945 par Feliks Chiczewski (jusqu'à fin septembre 1947), ensuite consul Andrzej Kuśniewicz (depuis le 1^{er} octobre 1947) ; à la fin de 1949 le Consulat Général fut géré par le vice-consul Józef Szczerbiński, ancien de la Résistance polonaise en France et prisonnier à Mauthausen ;

- dans le Consulat Général de Pologne à Marseille : Ignacy Henner, puis Leon Stachiewicz, simultanément consul à Nice en tant que gérants provisoires, ensuite depuis 1946 consul général Witold Ptasiński, puis Tadeusz Łempicki (depuis novembre 1947), depuis avril 1949 vice-consul Józef Skrzyński en tant que gérant du Consulat Général ;

- dans le Consulat de Pologne à Lyon : Ryszard Deperasiński, puis Rudolf Larysz, ancien militant du « groupe de langue » polonais de la MOI en tant que gérants provisoires, ensuite le consul Łukasz Głuszcak, remplacé en mai 1946 par Romuald Putryński qui gère le

⁸⁶⁶ A MSZ, Base de donnée électronique des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1946–2012, faite par Janusz Deszczka ; A MAE, Pologne, art. 4, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, f. 77 ; AAN, Ambassade de Pologne à Paris, art. 331, Information sur le réseau consulaire de Pologne en France et en Afrique du Nord entre les mois d'octobre 1944 et de juin 1945, [s.l. et d.], f. 70–74 ; A MSZ, Série 6, art. 1001, Rapport : Consulat Général de Pologne à Marseille au MSZ – Département politique, Marseille, le 30 décembre 1946, f. 51 ; PISM, A.46/29, Rapport : Roman Wodzicki, « consul » du gouvernement polonais de Londres à Toulouse à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, [Toulouse, le mois de novembre 1946], p. 4.

Consulat jusqu'en août 1947, ensuite dès le mois d'octobre 1947 par Eustachy Czwartacki, puis en février 1949 par Marian Noga, ancien vice-consul;

- dans le Consulat de Pologne à Strasbourg : Stanisław Heresztyn en tant que gérant provisoire, puis consul Rudolf Simek (jusqu'à la fin de 1946), remplacé par Andrzej Kuśniewicz (jusqu'à fin septembre 1947), ensuite Rudolf Larysz ;

- dans le Consulat de Pologne à Toulouse : Lucjan Chmielewski en tant que gérant provisoire, puis consul Henryk Arasimowicz (entre novembre 1945 et septembre 1947), ensuite Roman Nowek, puis entre les mois d'avril et de novembre 1948 Aleksander Bodak, jusqu'à ce moment-là consul polonais à Alger, remplacé par vice-consul de Marseille, Józef Skrzyniarz en tant que gérant du Consulat (jusqu'en avril 1949);

- dans le Consulat de Pologne à Nice : Leon Stachiewicz qui y était aussi le consul honoraire après que le poste niçois avait été transformé en Consulat honoraire en 1946⁸⁶⁷.

Selon des renseignements fournis par des anciens fonctionnaires du gouvernement polonais de Londres en France, le personnel de l'Ambassade de Pologne et de tous les

⁸⁶⁷ A MSZ, Série 6, art. 984, Rapport de l'action de la mise en possession des postes consulaires polonais en France, [le mois de juillet 1945], f. 3 ; AN, F 1a 3303, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, ce document se trouve aussi dans : A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, f. 62 ; A MSZ, Série 20, art. 456, Rapport : Ambassade de Pologne à Paris au MSZ, Paris, le 31 juillet 1945, f. 21–22 ; A MAE, Pologne, art. 5, Lettre: MAE à l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, [après le 5 juillet 1946], f. 6 ; A MAE, Pologne, art. 86, Direction générale de la Sûreté nationale – Direction des Renseignements généraux : Note sur les activités des Polonais en France entre les 25 novembre et 10 décembre 1945, Paris, le 12 décembre 1945, f. 117 ; A MSZ, Série 6, art. 1001, Compte-rendu de la conférence des consuls polonais de France à Lille, tenue entre les 22 et 24 février 1946, f. 24 ; A MAE, Pologne, art. 5, Notices biographiques de récemment nommés Consuls de Pologne en France : Jean Baelen, ambassadeur de France à Varsovie au MAE, [Varsovie], le 7 janvier 1948, f. 75, 77–78 ; A MSZ, Série 20, art. 116, Consulat Général de Pologne à Paris : Rapport de l'activité entre les 1^{er} octobre et 31 décembre 1946, [Paris, 1947], f. 5 ; *Ibidem*, Consulat Général de Pologne à Paris : Rapport de l'activité entre les 1^{er} octobre et 31 décembre 1947, [Paris, 1948], f. 140 ; A MSZ, Série 20, art. 117, Consulat Général de Pologne à Paris : Rapport de l'activité dans le 1^{er} trimestre de 1948, Paris, le 8 juin 1948, f. 4 ; A MSZ, Série 20, art. 118, Consulat Général de Pologne à Paris : Rapport de l'activité entre les 1^{er} janvier et 31 mars 1949, Paris, le 30 mai 1949, f. 4 ; A MSZ, Série 20, art. 127, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de l'activité dans le 1^{er} trimestre de 1949, [Lyon, 1949], f. 7 ; A PPP, BA 2388, Préfecture de Police de Paris : Renseignements concernant la colonie polonaise en France, Paris, le 8 avril 1948, p. 117 ; AD Nord, 27 W 38474/6, Lettre : Préfet du Nord au Commissaire régional de la République à Lille, Lille ; le 12 décembre 1945 ; A MSZ, Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1947, Lille, le 14 janvier 1948, f. 97 ; A MSZ, Série 20, art. 124, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 3^e trimestre de 1949, Lille, le 26 octobre 1949, f. 47 ; A MSZ, Série 20, art. 121, Consulat Général de Pologne à Marseille : Rapport de l'activité dans le 2^e trimestre de 1949, [Marseille, 1949], f. 19 ; A MSZ, Série 20, art. 125, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de l'activité entre les 1^{er} juillet et 30 septembre 1947, Lyon, le 10 octobre 1947, f. 85 ; *Ibidem*, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1947, Lyon, le 14 janvier 1948, f. 101 ; A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], f. 177 ; A MSZ, Série 20, art. 128, Rapport trimestriel de l'activité du Consulat de Pologne à Toulouse entre les mois de juillet et de septembre 1947, Toulouse, le 14 octobre 1947, f. 11 ; A MSZ, Série 20, art. 129, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de l'activité dans le 2^e trimestre de 1948, [Toulouse, 1948], f. 35 ; *Ibidem*, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1948, [Toulouse, 1949], f. 60 ; A MSZ, Série 20, art. 131, Consulat de Pologne à Strasbourg : Rapport de l'activité entre les 1^{er} octobre 1947 et 1^{er} janvier 1948, Strasbourg, le 12 janvier 1948, f. 15.

consulats aurait été composé des personnes choisies par l'ambassadeur Skrzyszewski, en n'étant pas encore approuvé, à la fin du mois de juillet 1946, par le MSZ à Varsovie⁸⁶⁸.

C'était l'organisation du rapatriement de masse des travailleurs polonais qui constituait l'objectif principal de tout le réseau diplomatique et consulaire de la Pologne populaire en France dans la période étudiée⁸⁶⁹.

L'Ambassade de Pologne à Paris essaya de reprendre le contrôle sur la Bibliothèque Polonaise de Paris et la Maison polonaise parisienne (à la rue Crillon, dans le 4^e arrondissement). La Maison polonaise fut efficacement reprise par le Consulat Général de Pologne à Paris au mois de janvier 1946. En ce qui concerne la Bibliothèque Polonaise, l'établissement daté de 1838, enfin elle ne passa pas aux mains des autorités varsoviennes.

La direction de la Bibliothèque Polonaise était assumée depuis 1926 par François Pulaski (Franciszek Pułaski) qui, dès 1945, avait reconstruit le bâtiment sur l'Île Saint-Louis détruit par l'occupant et avait récupéré des objets volés par les Allemands pendant les hostilités (les derniers en 1947)⁸⁷⁰. Au mois de juin 1945, pour rendre la Bibliothèque indépendante de l'Académie polonaise des Arts et Sciences (*Polska Akademia Umiejętności*, PAU – son ancienne gestionnaire, soumise depuis 1945 aux autorités varsoviennes), le directeur Pulaski mit la Bibliothèque en bail de neuf ans, avec une possibilité du prolongement de neuf ans de plus, à l'Union catholique-romaine polonaise d'Amérique, dont le siège était situé à Chicago (*Polish Roman Catholic Union of America*). L'Union fut représentée par un membre du milieu de la Bibliothèque Polonaise, père Augustyn Jakubisiak, délégué pour la France du ministère de l'Instruction publique et des Cultes de Londres. Pendant le temps de ce bail, la Bibliothèque devait être gérée par le Conseil d'Administration, composé des hautes personnalités de la vie polonaise en France. Un de ses membres était à la fois délégué de ladite Union. Après la mort du père Jakubisiak (en novembre 1945), cette fonction fut brièvement remplie par Witold Kozłowski, ancien consul polonais à Milan, ensuite elle passa aux mains du professeur

⁸⁶⁸ BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul de Pologne à Toulouse, R. Wodzicki de la situation des Polonais au Sud-Ouest de la France entre les 1^{er} avril et 25 juillet 1946, f. 127.

⁸⁶⁹ Voir chapitre III.2.

⁸⁷⁰ BPP, Fonds K. Morawski, art. prov. 19/I, Lettre: F. Pulaski à Karol Rozmarek, président du Congrès de la Polonia américaine (*Polish American Congress*), Paris, le 30 juillet 1947 ; Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939–1978 » [Centre Scientifique Polonais de Paris dans les années 1939–1978], dans Danuta Rederowa, Bohdan Jaczewski, Waldemar Rolbiecki, *Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1893–1978* [Centre Scientifique Polonais de Paris dans les années 1893–1978], Série « Monografie z dziejów nauki i techniki » [Monographies de l'histoire de la science et de la technique], vol. 126, Wrocław, Ossolineum, 1982, p. 210. Notice biographique de François Pulaski (Franciszek Pułaski), voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, op. cit., p. 152.

Zygmunt Lubicz Zaleski⁸⁷¹. Au mois de juillet 1946, le milieu de la Bibliothèque procéda avec succès à la réactivation de la Société historique et littéraire polonaise (*Towarzystwo Historyczno-Literackie*, SHLP), dissoute en 1893. Dans son premier Comité directeur se trouvèrent : Camille Gronkowski (président), André Poniatowski (vice-président) et Zygmunt Lubicz Zaleski (secrétaire)⁸⁷². La SHLP, munie d'un statut précieux d'une association d'utilité publique commença la bataille juridique en France contre les autorités polonaises de Varsovie, pour le maintien du caractère indépendant de l'institution. Pendant plusieurs années, jusqu'à la fin de 1956, la Bibliothèque fut fermée au public⁸⁷³.

Au mois de juin 1946, la PAU, dont le siège était situé à Cracovie, créa une autre institution à Paris qui serait, contrairement à la Bibliothèque Polonaise, dépendante des autorités polonaises de Varsovie. Ainsi, fut créé le Centre scientifique de l'Académie polonaise des Arts et sciences (PAU) à Paris⁸⁷⁴. Son premier directeur était Stanisław Wędkiewicz, professeur renommée en linguistique et de l'histoire de la littérature. En 1951, lorsqu'on avait liquidé la PAU en Pologne et on avait créé l'Académie polonaise des Sciences (*Polska Akademia Nauk*, PAN), l'institution prit le nom du Centre scientifique de la PAN à Paris. Depuis le mois de juin 1949, le Centre scientifique de la PAU (puis de la PAN) à Paris eut son siège à la rue Lauriston (16^e arrondissement)⁸⁷⁵.

Quant à la Banque PKO, elle était devenue automatiquement soumise au gouvernement varsovien dès que la France avait reconnu le GPUN. En effet, en tant que filiale de la Banque PKO dont le siège social se trouvait à Varsovie, déjà au début du mois de juin, la banque parisienne reçut l'ordre de reconnaître le gouvernement provisoire varsovien. L'Ambassade de Pologne à Paris, toujours aux mains des représentants de Londres, chercha la meilleure sortie de la situation. On voulut changer la filiale française de la PKO en société anonyme privée en

⁸⁷¹ PISM, A.46/23, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 23 mai 1946 ; BPP, Fonds K. Morawski, art. prov. 19/I, Protocole de la réunion du Conseil d'Administration de la Bibliothèque polonaise du 27 mai 1947 ; Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu... », *op. cit.*, p. 212, 225.

⁸⁷² PISM, A.46/23, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 13 juillet 1946.

⁸⁷³ La bataille devant le Tribunal civil de la Seine démarra en février 1951. Au mois de janvier 1952, le Tribunal décida que la PAU « avait perdu son caractère national de l'institution autonome ». Le gouvernement varsovien déposa le recours, dans lequel il argumenta que la PAU avait été reconnue en tant qu'établissement public polonais par la Convention culturelle franco-polonaise du 19 février 1947. En 1953, la Bibliothèque se trouva sous l'administration judiciaire française. En septembre 1955, le Tribunal de la Seine ne reconnut pas de continuité entre la SHLP créée en 1946 et celle-là dissoute en 1893. La bataille ne fut gagnée par la SHLP et le milieu de la Bibliothèque polonaise qu'à la fin de 1956, à la suite de la décision du Cour d'Appel. BPP, Fonds K. Morawski, art. prov. 19/I, Mémoire sur la Bibliothèque polonaise de Paris, [Paris, 1955].

⁸⁷⁴ Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu... », *op. cit.*, p. 230.

⁸⁷⁵ *Ibidem*, p. 242.

droit français, mais ces tentatives échouèrent⁸⁷⁶. Quant au Gymnase et Lycée Cyprian Norwid à Villard-de-Lans, l'école s'était aussi trouvée sous la surveillance de Varsovie, étant donné que son gestionnaire légal, la CRP – Section pour la France s'était subordonnée au nouveau gouvernement polonais. Le Comité directeur de la CRP en France annula son ancienne résolution portant la transmission de la gestion de l'école aux mains du professeur Zygmunt Lubicz Zaleski⁸⁷⁷.

Une autre démarche effectuée par les représentants de la Pologne populaire envers ses ressortissants en France était l'action d'enregistrement extraordinaire des citoyens polonais résidant stablement sur le territoire français. L'enregistrement ne concernait pas les ressortissants polonais d'origine ethnique polonaise et juive. Les Ukrainiens, Biélorusses, Lithuaniens ayant eu la nationalité polonaise avant les hostilités étaient conçues après la guerre par les autorités polonaises comme citoyens soviétiques, sauf des cas individuels acceptés par Varsovie. En ce qui concerne les anciens *Volksdeutsche* de nationalité polonaise, on n'enregistrait que ceux désirant leur réhabilitation par la procédure effectuée par un service gouvernemental convenable à Varsovie⁸⁷⁸. Commencée à la date du 1^{er} juillet 1946, cette opération aurait dû être achevée jusqu'à la fin de la même année, pour enfin durer jusqu'en 1949.

Les militants polonais reconnaissant l'autorité du gouvernement exilé à Londres et même les partisans du Parti paysan polonais (nommé aussi Parti populaire polonais ; *Polskie Stronnictwo Ludowe*, PSL) du vice-premier ministre du GPUN varsovien Stanisław Mikołajczyk, critiquait cette initiative, en la désignant comme illégale et ayant des buts secrets, à savoir – l'infiltration de la communauté polonaise en France par le PPR. Les militants du gouvernement polonais de Londres, responsables des associations et anciens fonctionnaires d'État, appelait au boycottage de l'enregistrement fait par les consulats de la Pologne populaire puisqu'ils ne reconnaissaient pas l'autorité du GPUN. Le Comité directeur de l'Union centrale des Polonais de France (UCPF) instruisit ses comités régionaux qu'il n'existait pas dans le droit consulaire une institution de l'enregistrement obligatoire des citoyens polonais à l'étranger et qu'on ne pouvait pas retenir des conséquences de l'absence dans cette initiative. L'UCPF informa aussi que tous les documents qui avaient donné le droit à résider en France jusqu'à ce

⁸⁷⁶ Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji... », *op. cit.*, p. 390.

⁸⁷⁷ PISM, A.46/1, Note relative à la situation des institutions polonaises en France, [Paris, le mois d'août 1945] ; BPP, BPP 1171, Rapport n° 3 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 15 janvier et 31 mars 1946, Paris, le 1^{er} avril 1946, p. 1 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, fiches non paginées.

⁸⁷⁸ A MSZ, Série 15, art. 169, Instruction de l'Ambassade de Pologne à Paris relative au déroulement de l'enregistrement extraordinaire des ressortissants polonais à l'étranger, [Paris, le mois de juin 1945], f. 28–29.

moment-là, seraient toujours valides. L'Union des Associations catholiques polonaises (UACP) appela aussi les immigrés polonais en France à ne pas se faire enregistrer dans les consulats de la Pologne populaire ni par des militants des associations « varsoviennes ».

En effet, l'action de l'enregistrement basait, selon l'Ambassade de Pologne à Paris, sur l'article 16 de la loi du 11 novembre 1924 relative à l'organisation des consulats et aux activités consulaires. Ledit article dit que « les consuls doivent tenir un registre des ressortissants polonais, demeurant dans la circonscription consulaire »⁸⁷⁹. Les consulats et les agences consulaires polonais en France délivraient des certificats d'enregistrement, en exigeant ensuite de les présenter lors d'un rangement de ses affaires dans des institutions polonaises en France. Or, ces certificats, fournis par des consulats, n'avaient pas été reconnus en tant que documents légaux par les autorités françaises, d'autant plus que seulement l'Ambassade de Pologne à Paris (et non les consulats) était qualifiée à délivrer des passeports aux ressortissants polonais résidant en France⁸⁸⁰. L'Union des Associations catholiques polonaises (UACP) se aussi prononça contre l'enregistrement comme l'action qui ne relèvait pas du droit⁸⁸¹. Mais les protestations des associations anticomunistes n'étaient pas trop fortes car leurs dirigeants ne voulaient pas être tenus responsable des situations fâcheuses que les Polonais non enregistrés pourraient éventuellement subir⁸⁸².

Bien qu'en général, l'enregistrement ait été perçu par de nombreux immigrés polonais comme l'action à caractère purement politique et préparée par des communistes, beaucoup d'entre eux s'enregistrèrent, notamment dans le dernier trimestre de 1946, par la crainte des conséquences négatives éventuelles. Les uns entendaient que l'absence pourrait coûter la perte du droit au retour en Pologne ou même la perte de la nationalité polonaise, ce qui était suggéré par des communistes, notamment dans la circonscription consulaire strasbourgeoise. D'autres craignaient de perdre des prestations versés par l'État polonais. Certains avaient besoin des documents délivrés par les consulats pour ranger leurs affaires matérielles en France. Encore d'autres, s'étaient inscrits par la crainte du sort de leurs familles restées en Pologne.

⁸⁷⁹ *Ibidem*, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 24 juin 1946, f. 31 ; Loi du 11 novembre 1924 relative à l'organisation des consulats et aux activités consulaires ; traduction par P.S. Le texte de cette loi, voir : <https://sejmometr.pl/prawo/25372> (à la date du 1^{er} septembre 2013).

⁸⁸⁰ BPP, vers. 4087, Circulaire : Comité directeur de l'UCPF aux comités régionaux de l'UCPF, comités locaux et comités directeurs des associations polonaises en France, Paris, le 29 juin 1945 ; « Obowiązek czy partyjne oszustwo? » [Un devoir ou une tromperie politique ?], *Gazeta Ludowa*, 1946, n° 33 du 27 décembre, p. 7.

⁸⁸¹ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 326.

⁸⁸² AN, F 1a 3364, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des Renseignements généraux : Note de renseignements sur le recensement des Polonais en France, Paris, le 5 août 1946, p. 2.

Effectivement, le MSZ à Varsovie envisageait initialement de priver les Polonais en France qui ne s'enregistreraient pas de la nationalité polonaise mais ce plan ne fut pas réalisé⁸⁸³.

Le représentant du gouvernement polonais de Londres en France, Kajetan Morawski écrivit dans une lettre au premier ministre, le général Tadeusz Komorowski, qu'il y avait « bien des cas où les gens étant ennemis déclarés du régime varsovien, s'étaient enregistrés, en le traitant comme autrefois un contact inévitable avec des autorités d'occupation ». Parmi les enregistrés se trouvait Józef Jakubowski qui avait informé de sa démarche ses employeurs de Londres. Il ne voulait pas que son fils ait des problèmes dans le passage légal de Pologne en France. La femme de Jakubowski ne donna pas son accord à un passage clandestin, vu qu'elle avait déjà perdu un fils dans le soulèvement de Varsovie de 1944. Nous voyons donc que les motifs de l'enregistrement étaient parfois complexes. Par ailleurs, les autorités polonaises de Londres s'y rendaient compte, en présentant une attitude compréhensive envers de tels cas⁸⁸⁴.

Le fait que les fichiers d'enregistrement comportaient une place pour la photo constituait aux yeux des militants anticommunistes une preuve de la volonté du contrôle total de la population polonaise en France⁸⁸⁵.

Il semble que l'action d'enregistrement dirigée par les consulats polonais en France pouvait contribuer à recueillir des renseignements sur la répartition des opinions politiques au sein de la communauté polonaise en France. L'action était réalisée de fait par le biais des associations polonaises pro-varsoviennes comme le Conseil national des Polonais de France (CNPF) et l'Organisation d'Aide à la Patrie (OPO) et leurs filiales locales. Étant vrai que ceux qui ne s'étaient pas enregistrés pouvaient être perçus comme hostiles au nouveau régime installé sur la Vistule, même si certains immigrés, notamment des ouvriers agricoles habitant dans des campagnes isolées, pouvaient ne pas être concernés par l'action pour des raisons bien plus prosaïques. Retenir des conclusions de la participation à l'enregistrement paraît encore plus difficile. À côté des partisans du nouveau régime de la Pologne populaire, ils étaient associés des personnes qui se décidèrent à l'inscription pour une des raisons susmentionnées et les immigrés qui ne s'intéressaient pas à la politique et qui suivaient tout simplement une

⁸⁸³ A MSZ, Série 15, art. 169, Note relevant du MSZ pour Wincenty Rzymowski, ministre des Affaires étrangères et pour le Bureau consulaire MSZ, Varsovie, le 4 juillet 1946, f. 21 ; PISM, A.46/29, Rapport : Bohdan Samborski, « consul général » du gouvernement polonais de Londres à Paris à Kajetan Morawski, l'ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 12 novembre 1946, p. 2.

⁸⁸⁴ PISM, A.46/15, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au Premier ministre de Pologne [du gouvernement de Londres], Paris, le 20 octobre 1948 ; traduction par P.S. ; *Ibidem*, Lettre : T. Komorowski, premier ministre du gouvernement polonais de Londres à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Londres, le 29 octobre 1948.

⁸⁸⁵ BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul de Pologne à Toulouse, R. Wodzicki de la situation des Polonais au Sud-Ouest de la France entre les mois d'avril et de mai 1946, f. 133 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, op. cit., p. 6.

recommandation des autorités légales du pays dont ils étaient ressortissants. Enfin, les militants de l'orientation de Stanisław Mikołajczyk, assez populaire parmi les ouvriers agricoles et métayers polonais en France, ne se prononcèrent pas explicitement ni pour ni contre la participation à l'enregistrement (même si l'idée, elle-même, de cette initiative fut critiquée).

Dans un rapport de l'ancien consul polonais à Strasbourg, Tadeusz Nagórny, fait au mois d'août 1946 pour Aleksander Kawałkowski, nous trouvons une phrase suivante : « En général, on prétend que la majorité des Polonais s'enregistrent, de peur de perdre leur citoyenneté ». Par contre, dans toute la circonscription strasbourgeoise, on réussit jusqu'à ce moment-là à préparer les listes des enregistrés que dans deux départements sur sept y appartenant. Parfois, les préfectures françaises s'opposèrent à l'action d'enregistrement, en se référant à une opinion négative prétendue du ministère de l'Intérieur⁸⁸⁶. En ce qui concerne la circonscription toulousaine, l'ancien consul « londonien », Roman Wodzicki informa que le Consulat de Pologne à Toulouse avait subi des critiques de la part de l'Ambassade lui reprochant de faibles résultats de l'action⁸⁸⁷. Dans la circonscription marseillaise, d'après un rapport analogique, c'étaient en général les Juifs qui s'étaient enregistrés, en désirant recevoir des documents indispensables pour émigrer outre-mer⁸⁸⁸.

À la fin du mois de mars 1949, il y avait dans les deux départements septentrionaux 103 790 ressortissants polonais enregistrés, c'est-à-dire presque 98 % de la communauté polonaise du Nord de la France, étant donné que parmi 145 715 Polonais recensés dans le Nord-Pas-de-Calais en mars 1946 se trouvaient de dizaines de milliers travailleurs et leurs familles rapatriés dans l'entre-temps en Pologne, les originaires de Pologne devenus dans l'entre-temps Français par naturalisation, enfin les anciens *Volksdeutsche* polonais et les Ukrainiens et Biélorusses ayant eu la nationalité polonaise avant les hostilités, ces dernières catégories n'étant pas enregistrées. conçues après la guerre par les autorités polonaises comme citoyens polonais. Des Ukrainiens et Biélorusses ayant possédé avant les hostilités la nationalité polonaise et les *Volksdeutsche* d'origine polonaise avaient pu s'inscrire sur une liste

⁸⁸⁶ BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul de Pologne à Strasbourg, T. Nagórny de la situation des Polonais à l'Est de la France, Bar-le-Duc, le 10 août 1946, f. 70–71 ; traduction par P.S.

⁸⁸⁷ *Ibidem*, Rapport de l'ancien consul polonais à Toulouse, R. Wodzicki de la situation des Polonais au Sud-Ouest de la France, [Toulouse], le 11 juin 1946, f. 128.

⁸⁸⁸ *Ibidem*, Rapport de L. T. Mazur sur la situation des Polonais dans la région marseillaise, Marseille, le 7 septembre 1946, f. 141. Même si l'explication fournie par Mazur paraît bien logique et neutre, pourtant il faut savoir que ce militant anticommuniste était particulièrement « concentré » sur la question juive, en développant une théorie du « judéo-communisme ». Par exemple, il caractérisa le personnel du Consulat de Pologne à Marseille de façon suivante : « le caractère juif homogène avec l'addition de deux goys pour des buts de représentation : le consul général Ptaszyński et le vice-consul Nowek ». *Ibidem* ; traduction par P.S.

distincte qui fut ensuite transmise en Pologne et soumise à des décisions individuelles du gouvernement polonais concernant l'accord de la nationalité polonaise aux intéressés⁸⁸⁹.

Dans la circonscription consulaire de Paris, jusqu'en avril 1949, il y avait environ 100 000 enregistrés (52 351 fichiers d'enregistrement, souvent remplis pour toutes les familles)⁸⁹⁰. En 1946, contrairement aux dispositions officielles, des Ukrainiens, Biélorusses et Lithuaniens munis de nationalité polonaise d'avant-guerre furent souvent enregistrés, au cas où les intéressés se déclaraient Polonais et présentaient une pièce d'identité prouvant ce fait. D'après le Consulat Général parisienne, cet état de chose résulta de la méconnaissance par des militants du CNPF qui avaient procédé à l'enregistrement de l'instruction de l'Ambassade relative à la propre procédure. À partir de 1947, l'enregistrement des retardataires était effectué directement par le Consulat Général⁸⁹¹.

Jusqu'à fin août 1948, dans le Consulat de Pologne à Strasbourg, 38 612 Polonais furent enregistrés⁸⁹². À Lyon, jusqu'à la fin de 1949, 27 938 Polonais s'enregistrèrent, parmi eux presque 27 000 étaient arrivés en France avant la guerre⁸⁹³. Dans la circonscription de Toulouse, jusqu'à fin de 1949, on n'enregistra que 12 958 ressortissants polonais, dont 11 770 immigrés d'avant-guerre⁸⁹⁴. À Marseille, jusqu'à fin septembre 1949, l'enregistrement fut effectué par 4 910 Polonais, soit presque 90 % de tous les Polonais dans la circonscription⁸⁹⁵.

⁸⁸⁹ Jusqu'à fin septembre 1947, 411 *Volksdeutsche* et 78 Ukrainiens s'étaient enregistrés dans le Consulat Général de Pologne à Lille. A MSZ, Série 20, art. 122, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 3^e trimestre de 1947, Lille, le 7 octobre 1947, f. 86 ; A MSZ, Série 20, art. 48, Rapport : Consulat Général de Pologne à Lille au MSZ – Département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, f. 5.

⁸⁹⁰ A MSZ, Série 20, art. 77, Rapport : Consulat Général de Pologne à Paris au MSZ – Département des Polonais de l'étranger, Paris, le 26 avril 1949, f. 60.

⁸⁹¹ A MSZ, Série 20, art. 118, Consulat Général de Pologne à Paris : Rapport de l'activité dans le 3^e trimestre de 1949, [Paris], le 23 novembre 1949, f. 89.

⁸⁹² A MSZ, Série 20, art. 131, Consulat de Pologne à Strasbourg : Rapport de l'activité entre les mois d'août et de septembre 1948, Strasbourg, le 20 octobre 1948, f. 96 ; A MSZ, Série 20, art. 32, Consulat de Pologne à Strasbourg : Rapport de l'activité en 1948, Strasbourg, le 8 janvier 1949, f. 31.

⁸⁹³ A MSZ, Série 20, art. 1074, Résultat de l'enregistrement des ressortissants polonais : M. Noga, consul de Pologne à Lyon au MSZ – Bureau consulaire, Lyon, le 2 janvier 1950, f. 1. Jusqu'à fin mars 1949, sur 27 516 Polonais enregistrés, 26 453 étaient arrivés en France avant les hostilités : A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de la situation des Polonais, à la date du 31 juillet 1949, [Lyon, 1949], f. 187.

⁸⁹⁴ A MSZ, Série 20, art. 993, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais dans le 2^e semestre de 1949, Toulouse, le 20 mars 1950, f. 160. Dans un rapport précédent du mois de mai 1949, on apporta un nombre plus élevé des anciens immigrés enregistrés que dix mois plus tard : 12 071 Polonais arrivés en France avant la Seconde Guerre mondiale sur l'effectif total de 12 654 polonais enregistrés dans la circonscription jusqu'à fin mars 1949 : A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, f. 79. Dans le rapport consulaire pour le dernier trimestre de 1947, le consul Roman Nowek donna un chiffre plus élevé de 19 405 Polonais enregistré qui était erroné : A MSZ, Série 20, art. 128, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1947, [Toulouse, 1948], f. 30 ; A MSZ, Série 20, art. 129, Consulat de Pologne à Toulouse : Rapport de l'activité dans le 1^{er} trimestre de 1948, [Toulouse, 1948], f. 18–19.

⁸⁹⁵ A MSZ, Série 20, art. 121, Consulat Général de Pologne à Marseille : Rapport de l'activité dans le 3^e trimestre de 1949, Marseille, le 12 novembre 1949, f. 36.

Ces chiffres comprenaient aussi des Polonais ensuite retournèrent en Pologne dans le cadre de l'action du rapatriement des années 1946–1948.

Ce que les offices d'État polonais en France n'avaient pas de caractère apolitique et qu'ils favorisaient des adhérents des associations appartenant à un centre relevant du gouvernement varsovien, le CNPF, est évident et n'était jamais mis en doute par des chercheurs, y compris dans des publications parues dans la Pologne populaire⁸⁹⁶. Outre l'action d'enregistrement, c'était par dessus tout le domaine du rapatriement où la discrimination était particulièrement visible. En effet, ceux qui se prononçaient contre le retour en Pologne étaient effrayés par diverses menaces, parmi lesquelles notamment la perte de la nationalité polonaise ou du droit aux prestations fournies par la CRP. Les associations polonaises anticommunistes, notamment l'UCPF et ses cellules prirent souvent des résolutions protestant contre l'exploitation de l'Ambassade de Pologne, du réseau consulaire polonais, des moniteurs polonais et de la CRP pour des buts particuliers, politiques⁸⁹⁷.

Même si certains employés des consulats polonais voulaient garder leur indépendance, ils étaient surveillé par des « auxiliares », ceux derniers étant militants communistes. C'était par exemple le cas du Consulat de Pologne à Strasbourg où le consul Rudolf Simek était contrôlé par son adjoint, Józef Pacholczyk. Celui dernier détenait les archives secrètes et des documents du personnel, étant aussi responsable de l'enregistrement des citoyens polonais dans la circonscription strasbourgeoise⁸⁹⁸.

Au mois de février 1947, l'ambassadeur Stanisław Skrzyszewski fut rappelé en Pologne, pour y prendre pour la seconde fois le poste du ministre de l'Instruction dans le gouvernement à Varsovie. Il fut remplacé à la fonction de l'ambassadeur de Pologne à Paris par Jerzy Putrament. Ce jeune écrivain (et ancien ami du futur Prix Nobel polonais Czesław Miłosz), ancien envoyé extraordinaire et ministre plenipotentiaire en Suisse, délégué polonais à la mission d'enquête des Nations Unies en Grèce, était bien respecté par les diplomates français, et même qualifié comme « celui pour lequel ses interlocuteurs suisses ont le plus d'estime » parmi les diplomates de tous les pays de l'Europe centrale et orientale⁸⁹⁹. Putrament,

⁸⁹⁶ Voir par exemple une opinion explicite : Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 303.

⁸⁹⁷ BPP, BPP 1172, Protestation du Conseil Supérieur de l'UCPF, Lille, le 3 février 1946, f. 74–75. Ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, fiche non paginée.

⁸⁹⁸ PISM, A.46/29, Rapport : T. Nagórny, ancien consul de Pologne à Strasbourg à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, [Bar-le-Duc], le 30 mars 1946, p. 1 ; BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul de Pologne à Strasbourg, T. Nagórny de la situation des Polonais à l'Est de la France, Bar-le-Duc, le 10 août 1946, f. 70. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich... », *op. cit.*, p. 105–106.

⁸⁹⁹ A PPP, BA 2187, Note au sujet du départ de l'Ambassadeur de Pologne, [Paris], le 3 mars 1947 ; A MAE, Pologne, art. 5, Dépêche confidentiel urgent sur l'opinion sur l'activité de Jerzy Putrament en Suisse, Berne, le 19

malgré son appartenance au PPR, n'était pas regardé comme un communiste radical. D'après l'ambassadeur de France à Berne, Henri Hoppenot, le nouvel ambassadeur polonais en France et sa femme ne pouvait pas « être suspectés de nostalgie pour le régime polonais d'avant-guerre, ni de sympathie spontanée pour le puissant voisin de l'Est »⁹⁰⁰. Encore à la fin de 1949, c'est-à-dire dans l'« année noire » dans les relations diplomatiques franco-polonaises, l'ambassadeur Putrament fut conçu par le Quai d'Orsay comme une personne beaucoup plus souple que ses patrons du MSZ et d'autres diplomates des pays du bloc oriental en France. Les clients de l'Ambassade de Pologne à Paris auraient été desservis « de manière occidentale », tandis que les autres ambassades des pays de la démocratie populaire se caractérisaient par la brutalité du traitement et le désordre⁹⁰¹.

La personne du nouvel ambassadeur polonais ne pouvait pas arrêter des transformations de la situation internationale, liées à la mise en place de la « guerre froide », partageant le continent européen. Dans cette logique la Pologne devenait de plus en plus dépendante de l'Union Soviétique, tandis que la France avait pris la décision de se rapprocher du bloc occidental des Anglo-Saxons, notamment après la révocation des communistes du gouvernement français, ce qui eut lieu au mois de mai 1947. En automne 1947, la politique française envers la Pologne populaire subit un changement considérable. On peut constater, d'après Georges-Henri Soutou, que les autorités françaises s'aperçurent que des tentatives de la partie polonaise de maintenir de bonnes relations avec la France, dans le but de diminuer le risque du renforcement de l'Allemagne servaient à encourager la politique extérieure soviétique et à mettre la France en conflit avec les Anglo-Saxons⁹⁰². Dans les années 1944–1947, la France était présentée par la presse polonaise comme le meilleur ami dans l'Europe occidentale⁹⁰³. Encore dans la moitié de 1947, les autorités françaises estimaient que la France jouissait en Pologne des sympathies « les plus marquées » parmi tous les pays de l'Europe centrale et orientale⁹⁰⁴. Jusqu'en 1947, la France envisageait le renouvellement de l'alliance

avril 1947, f. 23–24 ; *Ibidem*, Note : Cabinet du MAE pour la Direction d'Europe MAE, Paris, le 13 mai 1947, f. 31.

⁹⁰⁰ Cité d'après *Ibidem*, Note : Henri Hoppenot, ambassadeur de France à Berne pour Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, Berne, le 25 juin 1947, f. 37.

⁹⁰¹ PISM, A.46/4, Rapport de K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris de sa conversation avec Jacques Dumaine, chef de la Direction du Protocole MAE, effectuée le 6 décembre 1949, Paris, le 7 décembre 1949.

⁹⁰² Georges-Henri Soutou, *Préface...*, p. 9. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich... », *op. cit.*, p. 106–107.

⁹⁰³ Marek Szczerbiński, Krzysztof Zdanewicz, « Les Problèmes de l'émigration polonaise en France à travers la presse polonaise entre 1944 et 1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 155.

⁹⁰⁴ AN, 552 AP 64, Note : Direction d'Europe – Sous-Direction d'Europe orientale MAE pour Vincent Auriol, Président de France, Paris, le 16 juin 1947, p. 4.

franco-polonaise de 1921, ce que la partie polonaise proposait chaudement, mais on ne s'était pas mis en accord sur un texte définitif du document. En effet, la Pologne populaire cherchait la reconnaissance de la nouvelle frontière occidentale polonaise sur la ligne Oder-Neisse, pendant que la France ne désirait que signer un texte général confirmant l'alliance entre les deux États. Les négociations avaient été définitivement interrompues par la partie française au mois de novembre 1947. La question des négociations autour des projets dudit accord a déjà été profondément étudiée par Maria Pasztor et Dariusz Jarosz dans leur ouvrage sur les relations diplomatiques franco-polonaises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale⁹⁰⁵.

L'ambassadeur Putrament rapporta, déjà le 7 octobre 1947, que la révocation des communistes du gouvernement français « nous a privés du soutien bienveillant des ministères économiques et la position d'autres ministères (dont celui de R. Schuman) s'est durcie »⁹⁰⁶. Naturellement, l'Ambassade de Pologne à Paris entretenait des relations officielles avec les représentants de tous les principales forces politiques en France mais ces relations n'étaient cordiales qu'avec les communistes. Les pires étaient celles avec les socialistes (la SFIO), car – contrairement aux gaullistes – les socialistes n'avaient pas de faiblesse « ni pour des éléments sentimentaux ni pour ceux impériaux »⁹⁰⁷.

Au cours de l'année 1947, de premières tensions au sein des consulats polonais en France apparurent, ce qui était lié au durcissement de la ligne politique en Pologne, à la suite des élections à la Diète constituante du mois de janvier 1947. Le nouveau gouvernement varsovien, présidé par le socialiste procommuniste Józef Cyrankiewicz, ne poursuivait pas la tradition de l'« unité nationale », incluse dans le nom du gouvernement précédent. Le PSL de Stanisław Mikołajczyk entra dans l'opposition officielle contre le pouvoir dominé par les communistes, même si les représailles du service de sécurité polonaise avaient touché de nombreux militants du PSL déjà au cours de 1946. La Pologne entra sur la voie conséquente de la stalinisation, même si le plein stalinisme ne commencerait en Pologne qu'en 1948.

C'était dans ces circonstances que de nombreux anciens agents diplomatiques et consulaires polonais, issus des cadres d'avant-guerre, furent révoqués. En France, on peut donner l'exemple du consul général à Lille, Andrzej Kuśniewicz qui fut démissionné en 1949

⁹⁰⁵ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, op. cit., p. 38–51. La documentation de la partie française de ces négociations constitue un carton distinct : A MAE, Pologne, art. 59.

⁹⁰⁶ Cité dans Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, op. cit., p. 111 ; traduction dans l'ouvrage mentionné.

⁹⁰⁷ Jerzy Putrament, *Pół wieku : Zagranica* [Un demi-siècle : à l'étranger], Varsovie, Czytelnik, 1965, p. 278 ; traduction par P.S.

pour la raison de son activité dans le service de renseignement « F-2 » pendant les hostilités⁹⁰⁸. Au mois de novembre 1947, le communiste Rudolf Larysz fut désigné au poste du consul polonais à Strasbourg. En même temps, le Consulat de Pologne à Toulouse fut confié à Roman Nowek et le Consulat Général de Pologne à Marseille à Tadeusz Łempicki, juriste sans expérience préalable dans la diplomatie (ancien mari de la peintresse célèbre de l'Art déco, Tamara de Lempicki)⁹⁰⁹.

Le début de l'année 1948 fut marqué par la naissance de la solidarité du monde occidental dans le cadre du démarrage de la « guerre froide ». Ce changement profond de la situation internationale fut accéléré grâce à deux événements à l'époque : la création du Kominform à l'Est et la mise en œuvre du plan Marschall à l'Ouest⁹¹⁰.

La participation active de nombreux mineurs polonais en France à l'action des grèves qui éclata en automne 1947 contribua au durcissement de la politique française envers les immigrés polonais en France, notamment envers les associations d'obédience communiste. C'était par ailleurs assez évident, étant donné que les grèves des ouvriers français avaient été fort appuyées par un Comité polonais d'Aide aux Grévistes de France, créé à Varsovie et regroupant les institutions et associations représentatives pour le régime de la Pologne populaire. Le Comité organisa même une quête en faveur des grévistes français⁹¹¹. Les services secrets français commencèrent à contrôler et espionner les institutions polonaises et leurs employés en France⁹¹². Dans un rapport de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), écrit probablement à la fin de 1947, on écrivit que parmi les employés de l'Ambassade de Pologne à Paris et des consulats polonais en France se trouvaient les agents des services secrets

⁹⁰⁸ Janusz Wróbel, « Działania Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego... », *op. cit.*, p. 226–227. Janusz Wróbel écrit que la révocation du consul A. Kuśniewicz eut lieu en 1948, mais celui dernier encore signa un rapport périodique de l'activité du Consulat Général de Pologne à Lille du 17 janvier 1949 et participa en tant que consul général à Lille dans une conférence en mars de la même année : A MSZ, Série 20, art. 123, Consulat Général de Pologne à Lille : Rapport de l'activité dans le 4^e trimestre de 1948, Lille, le 17 janvier 1949, f. 84 ; A MSZ, Série 20, art. 18, Protocole de la conférence mensuelle dans le Consulat Général de Pologne à Lille, tenue le 26 mars 1949, f. 9.

⁹⁰⁹ A MAE, Pologne, art. 5, Note : Direction de Protocole MAE à la Direction d'Europe MAE, Paris, le 20 novembre 1947, f. 57 ; *Ibidem*, Note : Direction du Protocole MAE à la Direction d'Europe MAE, Paris, le 22 novembre 1947, f. 59 ; *Ibidem*, Note : Direction du Protocole MAE à la Direction d'Europe MAE, Paris, le 25 novembre 1947, f. 64.

⁹¹⁰ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 120.

⁹¹¹ *Ibidem*, p. 346.

⁹¹² A MAE, Cabinet du Ministre, Cabinet G. Bidault 1944–1948, art. 55, Document intitulé « Services spéciaux polonais en France avec liste des organismes officiels et officieux camouflant les SR » [services de renseignements polonais], [Paris, 1947], cité dans Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 121.

Par ailleurs, cette pratique des services secrets français envers les immigrés en France n'était pas nouvelle. Voir la monographie de l'ensemble des activités des services spéciaux français pendant l'entre-deux-guerres : Olivier Forcade, *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, 702 p.

polonais. De même, les agents prétendus des services secrets se seraient trouvés dans la Mission économique polonaise, l'appareil de la CRP, la presse polonaise d'obédience « varsoivienne », la Banque polonaise PKO, l'agence de voyage « Orbis », le CNPF, le PPR – Section en France, l'Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald », l'Association de l'Université ouvrière TUR, l'Union des Éclaireurs polonais en France d'obédience communiste et dans les associations des Juifs polonais⁹¹³.

L'ambassadeur Jerzy Putrament informa le ministre polonais des Affaires étrangères, Zygmunt Modzelewski dans son rapport du 16 février 1948 que la police française était entrée en possession des documents prouvant que de nombreuses associations polonaises à caractère « démocratique » (c'est-à-dire relevant du gouvernement de Varsovie) étaient subventionnées « à un degré assez élevé » par l'Ambassade de Pologne à Paris. Selon Putrament, le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault désirait neutraliser l'activité des immigrants polonais avant des grèves prévues en France pour le mois de mars de la même année⁹¹⁴.

L'Ambassade de Pologne à Paris protesta contre des mesures prises à l'encontre des militants de la vie associative de l'immigration polonaise en France, comme une observation permanente, des interventions policières dans le fonctionnement des associations polonaises liées à l'Ambassade, des convocations multiples de leurs militants aux préfetures. Mais par dessus tout, on critiqua des expulsions des grévistes polonais ayant participé à la grève générale des mineurs de l'automne 1948⁹¹⁵.

Les relations diplomatiques franco-polonaises empirèrent lorsque le Quai d'Orsay n'avait pas accepté de donner l'*exequatur*, c'est-à-dire son autorisation à un consul représentant un pays étranger pour remplir sa mission en France, à Aleksander Bodak, nommé par le MSZ polonais au poste du consul de Pologne à Toulouse. Précédemment, il avait rempli des fonctions consulaires à Alger⁹¹⁶. La même décision fut prise (officiellement le 24 janvier 1949 mais après quelque temps sans réponse) à l'égard de Jan Sukiennik, nommé consul général de

⁹¹³ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, *op. cit.*, p. 121.

⁹¹⁴ *Ibidem*, p. 126–127.

⁹¹⁵ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, p. 11. Sur la participation des Polonais à la grève générale de l'automne 1948, voir chapitre V.3.9.

⁹¹⁶ A MAE, Pologne, art. 6, Lettre : Préfet du Tarn au ministère de l'Intérieur – Sous-Direction des Étrangers et des Passeports, Albi, le 7 juillet 1948, f. 218 ; A MSZ, Série 6, art. 985, Lettre : Jerzy Putrament, ambassadeur de Pologne à Paris à Stefan Wierbłowski, secrétaire général MSZ, Paris, le 26 octobre 1948, f. 2 ; *Ibidem*, Comptendu de l'entretien de Przemysław Ogrodziński, conseiller de l'Ambassade de Pologne avec Georges Gueyraud, chef de la Sous-Direction d'Europe orientale MAE, [Paris], le 25 octobre 1948, f. 4–5 ; A MAE, Pologne, art. 5, Notices biographiques de récemment nommés Consuls de Pologne en France : Jean Baelen, ambassadeur de France à Varsovie au MAE, [Varsovie], le 7 janvier 1948, f. 75, 77.

Pologne à Paris qui avait déjà géré cet office depuis le début de 1948. Sukiennik avait été particulièrement actif dans l'action de rapatriement des travailleurs polonais⁹¹⁷.

Bientôt, une véritable « guerre des visas » franco-polonaise éclata. La partie française effectua des calculs selon lesquels l'Ambassade de Pologne à Paris et les consulats polonais en France possédaient un nombre d'employés trop élevé par rapport à un effectif français analogue en Pologne. En février 1949, les offices diplomatiques et consulaires polonais employaient 43 agents de carrière et 184 fonctionnaires auxiliaires en France, tandis que la partie française ne disposait en Pologne que des 19 agents de carrière et 26 fonctionnaires auxiliaires⁹¹⁸.

Les conflits franco-polonais contribua au refus français de signer un nouvel accord sur le rapatriement des travailleurs polonais pour l'année 1949. L'ensemble des relations franco-polonaises fut fort critiqué par le ministre Zymunt Modzelewski lors de son discours dans la Diète polonaise du 31 mars 1949. Déjà le 9 mars de la même année, la Diète polonaise avait exprimé sa crainte que les incidents récents puissent peser de manière négative sur les relations polono-françaises⁹¹⁹.

La fin de la période étudiée dans cette thèse fut marquée par l'apogée de la crise des relations franco-polonaises, cet état de chose étant directement lié à la grève générale suivante des mineurs en France qui se déroula le 4 octobre 1949 et avec laquelle les autorités de la Pologne populaire s'étaient solidarisées. En plus, les autorités polonaises entamèrent une véritable campagne contre plusieurs fonctionnaires français en Pologne, en les accusant d'espions. C'étaient, entre autres, les cas d'Yvonne Bassaler, Étienne Decaux, André Simon Robineau. Toutes ces « affaires » furent déjà minutieusement étudiées par Maria Pasztor et Dariusz Jarosz⁹²⁰.

En rétorsion, le 23 novembre 1949, les autorités françaises perquisitionnèrent les locaux des associations liées à l'Ambassade de Pologne. Des arrestations des militants communistes polonais en France se répandirent. Parmi les arrêtés, se trouvèrent, entre autres, le vice-consul polonais à Lille, Józef Szczerbiński, deux employés de l'Ambassade de Pologne à Paris, deux fonctionnaires du Consulat Général de Pologne à Marseille et le lieutenant Edward Myszkowski, membre du service de l'attaché militaire polonais. Le 23 novembre 1949, l'ambassadeur Jerzy Putrament déposa au Quai d'Orsay une note de protestation contre

⁹¹⁷ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 130–131.

⁹¹⁸ *Ibidem*, p. 132.

⁹¹⁹ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 11 de la situation et l'activité dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} février et 31 octobre 1949, p. 8. Voir aussi Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 134–135.

⁹²⁰ Voir : *Ibidem*, p. 196–227.

l'arrestation du lieutenant Myszkowski⁹²¹. Tous les arrêtés par les Français furent libérés jusqu'au 28 novembre, sauf le vice-consul Szczerbiński qui avait pour autant le droit à un avocat et jouissait de tous les droits attachés à la procédure judiciaire française, en attendant l'accusation formelle d'espionnage⁹²². En même temps, jusqu'à la fin du mois de novembre 1949, 52 ressortissants polonais devaient être expulsés du territoire français⁹²³. Au cours du mois de décembre 1949, les autorités françaises expulsèrent suivants 83 Polonais⁹²⁴. À la fin des années quarante, les relations diplomatique entre la France et la Pologne se trouvèrent dans une situation pire que jamais.

*1.3. L' « exopolitie » polonaise en France
après la perte de la reconnaissance française
par le gouvernement polonais de Londres*

La reconnaissance par la France du Gouvernement provisoire d'Unité nationale de Varsovie, en tant que premier allié occidental, ce qui avait lieu le 29 juin 1945, changea profondément la situation du réseau diplomatique polonais dans l'Hexagone. Sur le plan international, cela prouvait que la France s'est décidée à jouer la « carte de l'Est » contre les Anglo-Saxons⁹²⁵. Du coup, tous les employés de l'Ambassade, y compris l'ambassadeur Morawski, ainsi que tous les consulats et agences consulaires perdirent leur légitimité aux yeux des autorités françaises.

Le 30 juin matin, il y eut une réunion du chef de la Sous-direction de l'Europe orientale du MAE française avec M. Wiesław Dąbrowski, conseiller de l'Ambassade de Pologne. On décida que toute l'activité de l'Ambassade et des consulats cesserait et les portes de ces offices demeureraient fermées dès ce jour-là. Les diplomates et les consuls polonais obtinrent un délai d'une semaine (jusqu'au 7 juillet, 13h) pour fermer toutes leurs affaires personnelles et leurs services. Les immeubles de l'Ambassade et du Consulat Général à Paris, des Consulats généraux à Lille et Marseille, des Consulats à Lyon, Toulouse et Strasbourg (Bar-le-Duc), et des agences consulaires à Nice, Montluçon, Périgueux, Limoges, Bordeaux, Alès, Charleville-Mézières, Rennes, Nancy et Metz, devraient être transmises aux mains du MAE, des Commissaires de la République et des préfets ou leurs délégués. Néanmoins, on admit que les

⁹²¹ *Ibidem*, p 229–230.

⁹²² *Ibidem*, p. 235.

⁹²³ *Ibidem*, p. 241.

⁹²⁴ Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 187 ; *Idem*, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 138.

⁹²⁵ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 36.

anciens diplomates « continueront à bénéficier des privilèges et immunités diplomatiques pendant un certain temps », sans le préciser. Les fonctionnaires consulaires pourraient recevoir des cartes de travail, sans l'obligation que ceux-ci aient des contrats de travail réguliers signés. S'il s'agit des forces armées polonaises en France, on était conscient que c'était une question délicate et que la décision définitive ne serait prise qu'après les négociations avec les autorités militaires interalliées (SHAEF). M. Dąbrowski argumenta pour le maintien de la revue « Sztandar Polski » (L'Étendard Polonais) qui pourrait représenter ceux ressortissants polonais en France qui voudraient y rester et s'encadrer dans l'économie française à l'ère de la propagande varsoivienne du rapatriement massif⁹²⁶.

Les plus importants fonctionnaires de carrière polonais de l'« ancien régime » qui perdirent leurs postes suite à la décision des pouvoirs français du 29 juin étaient l'ambassadeur Kajetan Morawski, ministre plénipotentiaire et conseiller de l'Ambassade (et ancien commandant en chef de la Résistance polonaise en France fidèle au gouvernement de Londres pendant la Seconde Guerre mondiale) Aleksander Kawałkowski, conseiller pour les affaires sociales Mieczysław Biesiekierski et tous les consuls et agents consulaires.

Les diplomates polonais du gouvernement de Londres jusqu'au mois de juillet 1945 reçurent les prestations de la part du Fonds de l'Aide confraternelle des Employés du Corps étranger polonais. Après que le gouvernement en exil avait perdu la reconnaissance de la France, cette aide cessa⁹²⁷.

La perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais en exil ne signifiait pas que tous les contacts entre le Quai d'Orsay et les diplomates du gouvernement polonais de Londres avaient disparu. Tout au contraire, ils furent maintenus, même si bien limités. Tout au début de la nouvelle situation, le premier ministre polonais en exil, Tomasz Arciszewski, même informa ses ministres que les « relations semi-officielles pas seulement que n'avaient pas été rompues mais elles étaient devenues encore plus resserrées »⁹²⁸. Le MAE accepta de conserver les passeports diplomatiques et l'immunité qui en ressortait à un certain nombre des agents de carrière de l'Ambassade et des Consulats polonais en France du gouvernement polonais de Londres. Cette concession fut attribuée pour un certain temps, sans pourtant aucune définition de cet état provisoire.

⁹²⁶ A MAE, Pologne, art. 4, Note : Direction d'Europe MAE pour Jean Chauvel, Paris, le 30 juin 1945.

⁹²⁷ BPP, Fonds K. Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, Lettre privée : K. Czerny-Szwarcenberg à Jeanne Deray, La Monta (Isère), le 21 juillet 1945.

⁹²⁸ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 6 août 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VIII..., p. 664.

L'ancien ambassadeur Morawski fut, de fait, considéré comme le représentant légitime de cette partie importante des Polonais qui étaient anticomunistes et représentant du gouvernement polonais de Londres⁹²⁹. Tous ses privilèges diplomatiques lui furent maintenus sur la décision de la Direction d'Europe du MAE. Des conversations fréquentes avec M. Morawski dans cette Direction portaient sur la situation des immigrés polonais en France, l'évolution de la situation politique intérieure en Pologne et l'aide aux réfugiés. L'ancien ambassadeur pouvait fournir des memoranda et d'autres dossiers sur la situation des Polonais en France, y compris servir d'intermédiaires pour les organisations polonaises représentant les émigrés polonais⁹³⁰. Son statut exceptionnel de l'ambassadeur des « Polonais libres » persista jusqu'à 1969, l'année de l'aggravation de son état de santé⁹³¹.

Kajetan Morawski écrivit dans ses mémoires qu'au moment décisif quand la France se décidait à reconnaître le Gouvernement provisoire d'Unité nationale de Varsovie, un important politicien français, dont le rang au sein de la Résistance avait été élevé, lui suggérait de maintenir son poste d'ambassadeur, bien que le gouvernement polonais reconnu par la France s'était changé. L'ambassadeur Morawski cita dans ses mémoires sa réponse donnée dans une seule phrase : « Si je dois choisir entre l'exemple que la France combattant donna pendant la guerre et les conseils qu'elle donne aujourd'hui – je choisis celui le premier »⁹³².

Bien sûr, ces contacts furent secrets vu que les rapports entre le Quai d'Orsay et des militants de ce qui Stéphane Dufoix dénomme « l'exopolitie » – c'est-à-dire l'espace politique des exilés – remettaient en cause les relations diplomatiques avec le gouvernement officiellement reconnu de l'État dont ces militants provenaient⁹³³. Cependant, il se produisit une fois une erreur significative quand une lettre du MAE fut envoyée à l'adresse de l'Ambassade de Pologne à Paris, tandis que le destinataire fut Kajetan Morawski que l'expéditeur avait intitulé « Monsieur l'Ambassadeur ». Cela provoqua une dispute de plusieurs semaines entre les deux États⁹³⁴.

Malgré le changement radical de la situation politique des représentants des gouvernement en exil, les autorités polonaises de Londres ne rayèrent pas l'idée du maintien des rapports directs avec le Quai d'Orsay. Le premier ministre en exil Tomasz Arciszewski lança

⁹²⁹ Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil...*, *op. cit.*, p. 93.

⁹³⁰ *Ibidem*, p. 95.

⁹³¹ Jerzy Marek Nowakowski, « O Kajetanie Morawskim... », *op. cit.*, p. 8.

⁹³² Cité d'après Kajetan Morawski, *Tamten brzeg...*, *op. cit.*, p. 197–198, traduction par P.S.

⁹³³ Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil...*, *op. cit.*, p. 28, 92.

⁹³⁴ *Ibidem*, p. 96.

une idée de la formation d'un « Service des affaires polonaises » auprès du MAE⁹³⁵. Le responsable pour l'action sociale parmi les Polonais en France de la part du gouvernement en exil, l'ancien conseiller pour les affaires sociales auprès de l'Ambassade de Pologne à Paris, M. Mieczyslaw Biesiekierski rapporta au premier ministre au mois d'octobre 1945 qu'il restait en contact avec le Bureau de la Main-d'Œuvre étrangère du ministère du Travail, avec le Service des Étrangers du ministère de l'Intérieur et avec le Bureau du MAE pour les affaires juridiques et consulaires.

M. Biesiekierski était le conseiller informel dans la matière des Polonais qui ne reconnaissent pas l'autorité du gouvernement de Varsovie⁹³⁶. Entre septembre 1944 et la fin juin 1945, il remplissait le poste de conseiller pour les affaires sociales auprès de l'Ambassade de Pologne à Paris en devenant l'un de plus proches collaborateurs de l'ambassadeur Kajetan Morawski. Comme le conseiller pour les affaires sociales de l'Ambassade polonaise, il était ainsi par cumul des fonctions jusqu'à la fin du mois de mars 1945 délégué du ministère du Travail polonais pour la France. Après la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais de Londres, Biesiekierski restait le collaborateur de M. Morawski jusqu'à 1950 en tant que diplomate informel du gouvernement de Londres en France⁹³⁷.

L'échelon de la connaissance des détails de la politique française qui relève des rapports consécutifs de M. Biesiekierski pour les autorités de Londres prouve que celui-ci devait avoir l'accès à certains offices gouvernementaux français. Au mois de septembre 1946, Biesiekierski obtint même la proposition de remplir la fonction de délégué du gouvernement polonais pour la liaison avec la Pologne mais il ne prit pas ce poste⁹³⁸.

Même après la perte de la reconnaissance par le gouvernement polonais en exil, les anciens consuls et employés consulaires continuèrent de rapporter la situation des Polonais de leurs anciens circonscriptions à l'ambassadeur Morawski. Les copies de ces rapports furent

⁹³⁵ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 1, Deux lettres de Tomasz Arciszewski, premier ministre du gouvernement polonais de Londres à M. Biesiekierski, conseiller de l'ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Londres, [après le 29 juin 1945].

⁹³⁶ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France : M. Biesiekierski au Premier ministre du gouvernement polonais à Londres, [Paris], le 15 octobre 1945, p. 2.

⁹³⁷ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 1, Papiers de M. Biesiekierski – nominations, certificats, attestations, 1919–1944, f. 1–102 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Règlement intérieur du Département de la Protection sociale de la CRP en France, [avant le mois d'avril 1945] ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Notice sur le parcours professionnel de M. Biesiekierski en France, [s.l.], 1974.

⁹³⁸ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 1, Deux lettres du Gouvernement de la République de Pologne à Londres à M. Biesiekierski, Londres, les 5 septembre et 24 octobre 1946, f. 122, 124.

envoyées au ministre plénipotentiaire du gouvernement polonais en exil pour la France Aleksander Kawałkowski⁹³⁹.

La cohérence du camp des Polonais fidèles au gouvernement en exil fut fort affaiblie par la « crise présidentielle » de l'année 1947, lorsqu'au mois de juin le président de la République de Pologne en exil, Władysław Raczkiewicz, déjà mortellement malade, changea sa décision de 1944 sur la personne désignée comme son successeur, une telle nomination étant inscrite dans la constitution polonaise de 1935. C'était ainsi qu'au dernier moment, au lieu du chef des socialistes et toujours premier ministre du gouvernement polonais en exil, Tomasz Arciszewski, le Président de Pologne nomma son proche collaborateur et chef de sa Chancellerie civile (*Kancelaria Cywilna Prezydenta RP*), August Zaleski qui appartenait au courant politique de la *sanacja*. Une grande partie de l'exopolitie polonaise, tant à Londres que sur le continent ne reconnut pas cette décision tardive du Président Raczkiewicz, qui mourut le même mois, en argumentant que la constitution ne lui donnait pas le droit au changement de la personne du nommé à la succession. C'étaient les socialistes du PPS qui mettaient le plus en doute la légitimité du nouveau président Zaleski, tout en reconnaissant toujours le gouvernement en exil. C'était pourquoi l'Union centrale des Polonais en France se vit très divisée sur ce point et ses dirigeants, majoritairement socialistes, ne reconnaissait plus dorénavant l'autorité du Président de la République de Pologne.

À la fin du mois de juin 1947, les groupements de l'exopolitie polonaise contestant le choix d'August Zaleski constituèrent la Concentration démocratique (*Koncentracja Demokratyczna*). C'étaient les socialistes qui initiaient la création de ce corps. Un mois plus tard, le président Zaleski démissionna le premier ministre Arciszewski et nomma à ce poste le général Tadeusz Bór-Komorowski, membre du courant de la *sanacja*, commandant en chef suprême de l'Armée polonaise (avec son siège à Londres) pendant l'insurrection de Varsovie de 1944. La fonction du ministre des Affaires étrangères fut toutefois maintenue par le comte Adam Tarnowski et le ministre de la Défense nationale le général Marian Kukiel fut ainsi maintenu dans ces fonctions⁹⁴⁰.

⁹³⁹ Dans le Fonds A. Kawałkowski de la BPP se trouvent les revues de presse française parue à l'Est de la France et une copie du rapport de l'ancien consul polonais à Bar-le-Duc (Strasbourg) Tadeusz Nagórny sur la situation des Polonais à l'Est de la France pour la période entre les 1^{er} juin et 31 août 1946 ; les copies des rapports de l'ancien consul polonais à Toulouse Roman Wodzicki sur la situation des Polonais au Sud-Ouest de la France pour la période entre les 1^{er} avril et 25 juillet 1946 ; copies des rapports de M. Leonard Tadeusz Mazur sur la situation des Polonais dans la région de Marseille entre les 4 août et 7 septembre 1946 ; copies du rapports sur les Polonais dans la région lyonnaise entre les 15 avril et 15 juin 1946 ; un rapport de la fête nationale polonaise du 3 Mai et de la préparation au « référendum populaire » à Lille daté du 18 juin 1946. Voir : BPP, BPP 1171, fiches non paginées.

⁹⁴⁰ Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945–1956* [Le Parti socialiste polonais en exil dans les années 1945–1956], Cracovie, Księgarnia Akademicka, 1998, p. 38.

La fuite de la Pologne de M. Stanisław Mikołajczyk, leader du Parti paysan polonais (PSL) – jusqu'à ce moment-là le seul parti légal en Pologne étant dans l'opposition contre le gouvernement communiste, ce qui eut lieu à la fin du mois d'octobre 1947, créa un nouveau camp politique dans l'exopolie polonaise en France. En effet, le mouvement paysan alors cessa de reconnaître le gouvernement de Varsovie. Cependant, ils ne reconnurent pas par ce fait le gouvernement en exil, en clamant que celui-ci ne représentait pas la totalité des courants politiques anticommunistes polonais émigrés et qu'il fallait créer un nouveau centre politique de l'émigration politique. Le délégué de Mikołajczyk pour la France, le professeur Stanisław Kot aurait entretenu en 1949 certains contacts avec le MAE français, notamment avec la Direction Général des Conventions administratives et sociales et son directeur Raymond Bousquet. Le professeur Kot essaya d'obtenir l'aide du Quai d'Orsay dans son plan de la formation du Bureau central de la Protection sociale à Paris et du réseau des bureaux régionaux émanant de cet organisme. Le Bureau se serait occupé des réfugiés polonais en coopération avec l'Organisation internationale pour les Réfugiés⁹⁴¹. Ainsi, Stanisław Kot prépara plusieurs rapports sur la situation dans l'Europe centrale pour la Direction d'Europe, entre autres le rapport intitulé « Au sujet de l'immigration d'ouvriers polonais » qui était le compte-rendu de son entretien avec un Polonais venu d'un camp dans la zone britannique d'occupation de l'Allemagne⁹⁴². Installé dans un appartement de l'Hôtel de Malte, rue de Richelieu, le professeur Kot conserva tous ses privilèges diplomatiques en tant qu'ancien ambassadeur de Pologne populaire à Rome.

En effet, le professeur Kot, qui exerça à partir du mois de décembre 1948 la fonction du délégué de Stanisław Mikołajczyk pour l'Europe de l'Ouest avec son siège à Paris, avait les mêmes désirs que les diplomates du gouvernement polonais de Londres : la protection des intérêts des réfugiés polonais se trouvant en France et le concours pour l'idée de l'immigration des personnes déplacées polonaises d'Allemagne pour la France. Tous ces deux tâches seraient effectuées sous l'égide de l'Organisation internationale pour les Réfugiés.

L'opposition contre les autorités polonaises de Londres était devenue encore plus forte au sein de l'exopolie lorsque le PPS et le Parti du Travail formèrent, ensemble avec le PSL de Stanisław Mikołajczyk, une nouvelle structure des consultations : l'Entente des Partis démocratiques (*Porozumienie Stronnictw Demokratycznych*)⁹⁴³. La collaboration avec

⁹⁴¹ BPP, Fonds Stanisław Kot, art. prov. KOT 11, Deux lettres de S. Kot à la Direction Générale des Conventions administratives et sociales du MAE, Paris, les 13 et 18 janvier 1949.

⁹⁴² *Ibidem*, Rapport au sujet de l'immigration d'ouvriers polonais – note d'un entretien avec M. « F.K.D.P. », venu récemment d'Allemagne du camp Marx/Wittmund, Paris, le 2 avril 1949.

⁹⁴³ Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, *op. cit.*, p. 51.

Mikołajczyk, qui ne reconnaissait pas d'autorité du gouvernement en exil depuis plusieurs années marquait la modification des champs des divisions politiques au sein du courant anticommuniste en exil, tant que ceux-ci s'étaient formés dans la moitié de l'année 1945.

L'autorité du gouvernement polonais en exil s'était vue encore plus fragilisée lorsque Tadeusz Tomaszewski remplaça le général Komorowski au poste du premier ministre, ce qui avait lieu au mois d'avril 1949. Tomaszewski, l'ex-membre du PPS (jusqu'à la « crise présidentielle » de 1947 où il choisit la loyauté envers les autorités d'État en exil) ne put créer le gouvernement qu'avec quatre ministres, dont aucun ne représentait de principaux partis politiques de l'exopolie⁹⁴⁴.

À la fin des années quarante, le partage de l'exopolie polonaise en trois courants concurrents l'un à l'autre était un fait accompli et l'autorité des autorités polonaises en exil avait atteint le niveau inférieur dans son histoire:

- le Président de la République de Pologne et le gouvernement en exil, dominés par les gens de l'ancien camp de la *sanacja* ;

- le Conseil politique (*Rada Polityczna*), créé en décembre 1949 et composé des PPS, Parti national (*Stronnictwo Narodowe*) et mouvement « Indépendance et Démocratie », c'est-à-dire des groupements reconnaissant la continuité de la légitimité du gouvernement polonais en exil après le mois de juin 1945 mais en revanche, ne reconnaissant pas sa composition réelle ni la personne du président de la République ;

- l'Entente des Partis démocratiques, composé des PSL, Parti du Travail et Parti démocratique, c'est-à-dire des groupements ne reconnaissant pas du tout l'autorité du gouvernement polonais ni du Président en exil.

Toutefois, il faut constater qu'après 1947, le gouvernement polonais en exil n'exerçait plus aucune influence réelle sur la vie de la communauté polonaise installée en France depuis l'entre-deux-guerres.

La position des représentants des « intransigeables » et des militants du courant de Stanisław Mikołajczyk vis-à-vis des autorités françaises se renforça visiblement pendant la période de l'hostilité ouverte dans les relations officielles franco-polonaises (avec la Pologne populaire), ce qui avait lieu dans les années 1948–1949. Leur rôle diminua lorsqu'en 1950 la détente dans les relations diplomatiques bilatérales apparut.

⁹⁴⁴ *Ibidem*, p. 56.

2. Les anciens immigrés polonais toujours dans l'uniforme militaire après la Libération de la France : les deux nouvelles mobilisations et la démobilisation des ressortissants polonais de France

2.1. Une nouvelle mobilisation ordonnée par le gouvernement polonais en exil : l'engagement volontaire des immigrés polonais dans les Forces armées polonaises sous le commandement militaire britannique

Encore avant le débarquement des Alliés sur le territoire français, le délégué pour la France, la Belgique et les Pays-Bas du gouvernement polonais de Londres, Aleksander Kawalkowski reçut la mission de préparer la mobilisation des ressortissants polonais en France de manière que, lorsque la France serait libérée par les armées alliées, l'engagement pourrait immédiatement démarrer – ce qui faisait l'objet de la résolution prise par le gouvernement polonais à Londres le 17 mai 1944⁹⁴⁵. Au même mois, le ministre polonais de la Défense nationale, le général Marian Kukiel informa lors de la réunion gouvernementale que le général Marie-Pierre Kœnig, commandant en chef des FFI avait promis que la France faciliterait la tâche de l'engagement des immigrés polonais arrivés en France après le déclenchement des hostilités et des anciens soldats de la *Wehrmacht* d'origine polonaise et incorporés malgré eux. Cette déclaration concerna aussi les soldats de l'Armée polonaise reconstituée en France dans les années 1939–1940. En ce qui concerne de centaines de milliers de travailleurs polonais en France, le général Kœnig exprima sa crainte de l'impossibilité de les mobiliser, en raison des intérêts de l'économie nationale française⁹⁴⁶.

La mobilisation des immigrés polonais en vue du complètement des effectifs des détachements polonais qui seraient débarqués à l'Ouest de l'Europe, comme une part des armées alliées, était prévue déjà depuis 1943. D'après les estimations du Comité des Émigrés polonais de France en Grande-Bretagne de l'année 1943, le nombre de Polonais du sexe masculin en France aptes au service militaire étaient de 120 000. En revanche, 70 % d'entre eux travaillaient dans les mines ou dans l'industrie pour les besoins du temps de guerre, ce qui

⁹⁴⁵ Résolution du Conseil des Ministres du 17 mai 1944 portant la création du poste de délégué du gouvernement pour les affaires des émigrés polonais en France, en Belgique et aux Pays-Bas, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VII..., p. 24.

⁹⁴⁶ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 30 mai 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VII..., p. 136–137 ; Wojciech Rojek, « Les Rapports entre le gouvernement polonais de Londres et le Général de Gaulle, juin 1940–juin 1945 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L'Impact de la Seconde Guerre mondiale...*, *op. cit.*, p. 60.

diminua le nombre maximal de mobilisés jusqu'à 40 000, outre 10 000 femmes pouvant remplir des tâches auxiliaires⁹⁴⁷.

Une fois la majeure partie du territoire français avait été libérée, les autorités polonaises légales, relevant des autorités se trouvant en exil à Londres, annoncèrent l'engagement volontaire des immigrés polonais pour les Forces armées polonaises de l'Ouest (*Polskie Siły Zbrojne na Zachodzie*). Bien entendu, cette action fut stipulée avec le GPRF. L'objectif des responsables polonaises était le rassemblement d'une quantité maximale possible de Polonais de France aptes au service militaire, pour ensuite les transférer aux unités de l'Armée polonaise, notamment au 2^e Corps du général Władysław Anders stationnant en Italie. L'État-major polonais désirait unifier ensuite toutes les formations militaires polonaises, à l'époque dispersées⁹⁴⁸. L'Armée polonaise dans l'Europe occidentale, reconnaissant les autorités polonaises de Londres, constituait ainsi une force considérable avec laquelle les Alliés devraient compter. Cet argument paraissait particulièrement important dans le contexte du conflit diplomatique entre la Pologne et l'Union Soviétique, un conflit influençant de plus en plus l'avenir de la Pologne, lorsqu'elle serait libérée de l'occupation allemande.

Cette « deuxième mobilisation » avait trois traits principaux qui la distinguaient de la première des années 1939–1940. Tout d'abord, la mobilisation annoncée en 1944 avait un caractère volontaire, d'autant plus qu'une mobilisation parallèle au sein de l'Armée française dans le but de la continuation de la guerre contre l'Allemagne nazie avait, elle aussi, le caractère volontaire. Deuxièmement, seulement les immigrés de nationalité juridique polonaise pouvaient s'engager. Enfin, tandis que l'Armée polonaise reconstituée en France en 1939–1940 avait été soumise aux ordres du commandement militaire français, les engagés volontaires des années 1944–1945 entrèrent au sein des Forces armées polonaises de l'Ouest, placées sous le commandement militaire britannique.

Le futur enrôlement des immigrés polonais fut préparé par les autorités militaires polonaises (le ministère de la Défense nationale du gouvernement polonais à Londres) dès le mois de juin 1944, c'est-à-dire juste après le débarquement des armées alliées sur le territoire français. Dans une première instruction concernant la future mobilisation, faite en juin, la différence entre les soldats relevant de l'immigration de France et ceux n'ayant vécu qu'en Pologne avant le déclenchement des hostilités fut soulignée. Les engagés issus de l'immigration polonaise en France – selon les autorités militaires polonaises – ne connaissaient

⁹⁴⁷ PISM, A.17/4, Projet de la mobilisation des immigrés polonais en France, élaboré par le Comité des Émigrés polonais de France, les 27 octobre et 7 novembre 1943, f. 83.

⁹⁴⁸ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 5 octobre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VII..., p. 480.

ni le drille militaire ni d'autres signes extérieures de la discipline comme l'école insensible du soldat, et ne les aimaient pas. C'est pourquoi un engagé volontaire relevant de la communauté polonaise de France : « ...ne claquera pas des talons ni se raidira dans une position stricte. Il n'aimera pas des ordres dont il ne comprendra pas le sens »⁹⁴⁹.

Le 21 septembre 1944, l'engagement des volontaires polonais en France et en Belgique fut ordonné par le ministère polonais de la Défense nationale, en accord avec le MSZ et le ministère de l'Intérieur, et avec l'agrément préalable des autorités militaires alliées (SHAEF) et des autorités françaises⁹⁵⁰. L'enrôlement fut annoncé le 14 octobre 1944. À cette date le délégué pour la France du ministre de la Défense nationale, le colonel Antoni Zdrojewski annonça trois documents :

Instruction relative à l'engagement volontaire sur les territoires de la France et de la Belgique,

Instruction pour les commandants des postes de recrutement,

Liste des Camps de Rassemblement (*Obozy Zborne*) et des postes de rassemblement (*stacje zborne*).

La mobilisation était surveillée par le délégué ministériel, colonel Zdrojewski, et dans la partie nord de la France par son adjoint, le colonel Kazimierz Gaberle⁹⁵¹. Toute la structure des camps militaires polonais en France fut gérée par l'appareil du délégué – la Délégation pour la France du ministère de la Défense nationale, créée le 27 juin 1944, avant que cet office ne soit remplacé, le 8 février 1945, par la Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation (*Misja Wojskowa do Spraw Zaciągu i Ewakuacji*). À la date du 1^{er} mars 1945, le colonel fut remplacé aux fonctions du chef de la Mission par le colonel Antoni Szymański, qui devint aussi attaché militaire près l'Ambassade de Pologne à Paris⁹⁵².

⁹⁴⁹ BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale relative à la mobilisation des émigrés polonais de France dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, Londres, le 20 juin 1944 ; traduction par P.S.

⁹⁵⁰ « Zaciąg ochotniczy do służby wojskowej » [L'Engagement volontaire pour le service militaire], *Sztandar*, 1944, n° 12 du mois d'octobre, p. 1.

⁹⁵¹ BPP, BPP 1171, Ordre n° 4 du Délégué pour la France du ministre de la Défense nationale, Paris, le 20 septembre 1944.

⁹⁵² La notification du changement du nom de la Délégation du ministère de la Défense nationale en Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation avait eu lieu déjà le 21 décembre 1944, mais la réorganisation dura jusqu'au 1^{er} mars 1945. PISM, A.54/2, Lettre de A. Kawałkowski, ministre plenipotentiaire pour la France informant sur la création de la Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation, Paris, le 17 janvier 1945 ; *Ibidem*, Lettre du colonel Antoni Szymański, chef de la Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation informant sur la création de la Mission, Paris, le 2 mars 1945 ; Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykrajana-Morawskiego we Francji... », *op. cit.*, p. 386.

La date finale du recrutement avait été primitivement établie au 1^{er} mars 1945, mais on la bougea jusqu'à ce que le contingent officiel de 10 000 engagés résidant sur le territoire français soit atteint, ce qui eut lieu le 31 mai. Après ce jour-là, le recrutement était interdit⁹⁵³.

Selon la décision du commandement militaire interallié, inscrite dans le « protocole de Bruxelles » du 1^{er} novembre 1944, l'engagement pouvait comprendre 10 000 volontaires polonais de France au maximum. Ce plafond fut institué pour ne pas trop indisposer l'Union Soviétique. Au début du mois de novembre 1944, le général britannique Frederick Beaumont-Nesbitt donna son accord pour que le plafond de 10 000 volontaires ne concerne que les engagés issus de l'ancienne immigration polonaise. Cela voulait dire que des prisonniers de guerre de la *Wehrmacht* et des déserteurs de l'Armée allemande d'origine polonaise, des personnes déplacées venues d'Allemagne, des déportés pour des travaux forcés dans la zone frontalière orientale de la France, les soldats de l'Armée polonaise reconstituée en France en 1939–1940 et des réfugiés de guerre volontaires n'étaient pas concernés par ce plafond⁹⁵⁴. Cependant, le plafond de 10 000 engagés polonais au maximum sur le territoire français était toujours en vigueur. C'est pourquoi les soldats polonais étaient successivement expédiés au-delà de la frontière française, pour que le nombre de volontaires en France ne soit jamais supérieur à 10 000.

L'engagement volontaire fut menée sous la devise : « Pour la victoire et la gloire, en vengeance de [la destruction de] Varsovie » („*Po zwycięstwo i chwałę w odwecie za Warszawę*”), qui faisait référence à la destruction de la capitale polonaise par les Allemands, à la suite de l'échec du soulèvement de Varsovie de 1944⁹⁵⁵.

⁹⁵³ BPP, Fonds Edmund Strauch, art. prov. 3, Protocole de la conférence des dirigeants des Comités locaux et régionaux de Lutte du Nord de la France, effectuée le 27 janvier 1945 à Lille, Lille, le 14 février 1945 ; PISM, A.54/3, Lettre : Officier de liaison près le Consulat de Pologne à Lyon au Consulat de Pologne à Lyon, Lyon, le 20 juin 1945.

⁹⁵⁴ BPP, BPP 1171, Compte-rendu de la conférence des officiers polonais en France, Lyon, le 3 novembre 1944, f. 157 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais...*, op. cit., p. 131 ; L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji...*, op. cit., p. 158.

⁹⁵⁵ BPP, Fonds E. Strauch, art. prov. 2, Indications pour l'action de propagande des postes de recrutement polonaise, [s.l., le mois d'octobre 1944].

Le soulèvement de Varsovie, dont l'éclatement le 1^{er} août 1944 fut ordonné par les autorités militaires polonaises de Londres et accepté par le premier ministre polonais, dura jusqu'au 2 octobre. Il se termina par la défaite militaire et la mort de 150 000 à 200 000 civils, de 16 000 soldats de l'Armée de l'Intérieur (*Armia Krajowa*) et ceux relevant d'autres formations clandestines militaires polonaises combattant dans la ville contre les Allemands et la destruction quasi-totale de la ville par les Allemands. Après la défaite, au moins 500 000 habitants durent quitter la ville, dont environ 150 000 furent déportés pour des travaux forcés ou pour des camps situés en Allemagne. L'éclatement du soulèvement fut décidé, sans l'accord des Alliés occidentaux, en face de l'avance de l'Armée rouge soviétique, accompagnée par l'Armée polonaise d'obédience communiste, créée dans l'Union Soviétique. Vu que l'Union Soviétique ne cessait pas de monter en puissance et que le Comité polonais de Libération nationale avait été constitué à Lublin sur un territoire polonais déjà libéré, les autorités polonaises de Londres décidèrent de déclencher le soulèvement à Varsovie, en espérant que les Alliés, y compris l'Armée rouge, se sentiraient forcés à aider aux combattants. Or, l'Armée rouge attendait passivement jusqu'à la fin du

Les engagés devaient être âgés de 17 à 40 ans dans le cas des soldats et des sous-officiers et jusqu'à l'âge de 55 ans dans les cas des officiers. Les volontaires pouvaient être citoyens d'autres États, au cas où ils étaient d'origine polonaise et qu'ils avaient une catégorie d'aptitude « A » (suprême). Naturellement, dans le cas des pays alliés ou neutres, les intéressés devaient être munis d'une autorisation gouvernementale d'un État dont ils étaient citoyens⁹⁵⁶.

Au mois de février 1945, on annonça aussi l'engagement volontaire des Polonaises âgées de 18 à 45 ans pour le « service auxiliaire militaire des femmes » (*Pomocnicza Wojskowa Służba Kobiet*). En outre, on prévint l'engagement des garçons âgés de plus de 14 et demi ans, munis de l'autorisation parentale, et leur rassemblement dans un camp spécial jeunes élèves militaires (*obóz junaków*)⁹⁵⁷. Une école pour de jeunes élèves militaires fut créée au mois de février 1945 à La Chapelle-en-Serval (Oise). L'effectif total des volontaires, âgés de 13 à 16 ans, comptait 75 élèves, issus de l'ancienne immigration et des déportés par les Allemands (des années 1943–1944)⁹⁵⁸.

Tous les immigrés liés par leurs contrats de travail en France, pouvaient être réclamés par leurs employeurs français. Cela voulait dire que même si un Polonais désirait s'engager dans les Forces armées polonaises, les autorités militaires polonaises ne pouvaient pas l'accepter en cas d'une réclamation de son employeur⁹⁵⁹.

Effectivement, à partir du tournant des années 1945 et 1946, les mineurs polonais qui avaient abandonné la mine pour s'engager dans l'Armée polonaise furent poursuivis par les tribunaux pour abandon de poste. En général, les condamnés devaient payer 500 francs d'amende⁹⁶⁰.

Les commandants des postes de recrutement furent choisis parmi les anciens commandants locaux de la POWN ou des personnes désignées par eux. Là, où il n'y avait pas de cellule de la POWN, étaient des dirigeants des Comités locaux de Lutte ou des présidents

soulèvement à l'autre bord de la Vistule et Staline sabota tous les essais d'aide, d'ailleurs peu nombreux, des Alliés occidentaux, puisque le soulèvement de Varsovie était dirigé contre les Allemands sur le plan militaire mais sur le plan politique (géopolitique) par dessus tout contre l'Union Soviétique.

⁹⁵⁶ « Zaciąg ochotniczy do służby wojskowej », *Sztandar*, 1944, n° 12 du mois d'octobre, p. 1 ; « L'Engagement volontaire des Polonais résidant en France », *La Voix du Nord* du 2 novembre 1944, p. 2.

⁹⁵⁷ Les autorités militaires polonaises décidèrent d'accepter : des sous-lieutenants et lieutenants jusqu'à l'âge de 42 ans, des capitaines et des capitaines de cavalerie jusqu'à l'âge de 46 ans, des commandants (majors) jusqu'à l'âge de 51 ans, des lieutenants-colonels jusqu'à l'âge de 53 ans, des colonels jusqu'à l'âge de 55 ans. BPP, Fonds E. Strauch, art. prov. 2, Instruction du délégué pour la France du ministre de la Défense nationale, le colonel A. Zdrojewski relative à l'engagement volontaire, Paris, le 14 octobre 1944 ; BPP, Fonds E. Strauch, art. prov. 3, Protocole de la conférence des dirigeants des Comités locaux et régionaux de Lutte du Nord de la France, effectuée le 27 janvier 1945 à Lille, Lille, le 14 février 1945.

⁹⁵⁸ Bohdan Gajewicz, *Opieka nad kombatantami (1941–1944)* [La Protection sur les anciens combattants], Vals-les-Bains (Ardèche), GAPF, le mois d'octobre 1944, p. 77.

⁹⁵⁹ BPP, Fonds E. Strauch, art. prov. 2, Proclamation de l'engagement volontaire : A. Kawałkowski, chargé d'affaires ad interim de Pologne à Paris au Consulat Général de Pologne à Paris, Paris, le 14 octobre 1944.

⁹⁶⁰ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 1.

des associations polonaises principales qui devaient prendre un poste du commandant local. L'enrôlement fut aussi effectué par le biais des services militaires des consulats de Pologne. Des groupes des volontaires furent ensuite transférés des postes de recrutement à un de 15 postes de rassemblement⁹⁶¹. Ceux derniers étaient soumis à trois Centres de Rassemblement : Camp n° 1 à Paris, Camp n° 2 à Valence et Camp n° 3 à Lille.

Parmi les engagés issus de l'ancienne immigration polonaise les membres de la POWN dominaient. Les autorités militaires polonaises s'illusionnaient sur la possibilité de l'engagement d'environ 4 500 Polonais toujours rassemblés au sein des FFI, en général faisant partie des FTP-MOI ou des détachements français des FTPF⁹⁶². Effectivement, ces Polonais n'allaient pas rejoindre les Forces armées polonaises relevant des autorités de Londres, mais une partie importante d'entre eux entra au sein de deux bataillons polonais, reconnaissant sur le plan politique de gouvernement provisoire polonais à Lublin (transféré en février 1945 à Varsovie), faisant partie de la 1^{ère} Armée française⁹⁶³.

L'affluence aux camps de rassemblement des anciens prisonniers de guerre était parfois encadrée, comme dans les cas des officiers polonais de l'*Oflag* XVII-A à Edelbach (Autriche) ou de l'*Oflag* VI-B de Dössel (Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Ils furent transférés en France par les soins du SHAEF⁹⁶⁴.

En ce qui concerne des anciens soldats de la *Wehrmacht* d'origine polonaise, ils furent libérés des camps de prisonniers de guerre allemands par les autorités militaires interalliées, à la demande des officiers autorisés des Forces armées polonaises. Les intéressés subirent une vérification, dont la signification se trouva dans l'élimination des demandes des personnes appartenant à l'un de deux premiers groupes de la *Volkliste*, notamment des Allemands ayant eu avant les hostilités la nationalité juridique polonaise. Dès le début de 1945, les prisonniers de guerre – anciens de la *Wehrmacht* d'origine polonaise furent rassemblés dans le Camp n° 2 à

⁹⁶¹ BPP, Fonds E. Strauch, art. prov. 2, Proclamation de l'engagement volontaire : A. Kawałkowski, chargé d'affaires ad interim de Pologne à Paris au Consulat Général de Pologne à Paris, Paris, le 14 octobre 1944 ; *Ibidem*, Instruction du délégué délégué pour la France du ministre de la Défense nationale pour les commandants des postes de recrutement, Paris, le 14 octobre 1944.

⁹⁶² BPP, BPP 1171, Compte-rendu de la conférence des officiers polonais en France, Lyon, le 3 novembre 1944, f. 154.

⁹⁶³ Voir sous-chapitre IV.2.2.

⁹⁶⁴ Czesław Brzoza, « Żołnierze Polskich Sił Zbrojnych w oddziałach wartowniczych przy armii amerykańskiej we Francji, 1946–1947 » [Les Soldats des Forces armées polonaises dans les compagnies de sentinelles près de l'armée américaine en France, 1946–1947], dans Rafał Dmowski, Janusz Gmitruk, Grażyna Korneć, Wojciech Włodarkiewicz (dir.), *Wojsko i kultura w dziejach Polski i Europy. Księga jubileuszowa profesora Piotra Matusaka w 65 rocznicę urodzin* [L'Armée et la culture dans l'histoire de la Pologne et de l'Europe. Livre de mémoire en hommage du professeur Piotr Matusak à l'occasion de son 65^e anniversaire], Varsovie, MHPRL – Siedlce, Sprint, 2006, p. 493.

Sorgues, pour ensuite – après une vérification positive – être transférés en Italie, dans le but de renforcer le 2^e Corps polonais⁹⁶⁵.

Tableau 20. Les postes de rassemblement (*stacja zborna*) et des Camps de Rassemblement (*Obozy Zborna*) des engagés volontaires de France et de Belgique pour des Forces armées polonaises

Camp de Rassemblement (<i>Obóz Zborny</i>)	Numéro du poste de rassemblement (<i>Stacja Zborna</i>)	Localité du poste de rassemblement (<i>Stacja Zborna</i>)
Camp de Rassemblement n° 1 à Paris	Poste n° 1	Paris – caserne Bessières
	Poste n° 2	Laval (Mayenne)
	Poste n° 3	Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Camp de Rassemblement n° 2 à Valence (Drôme), effectivement créé à Sorgues (Vaucluse)	Poste n° 4	Saint-Étienne (Loire)
	Poste n° 5	Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)
	Poste n° 6	Riom, effectivement créé à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
	Poste n° 7	Grenoble (Isère)
	Poste n° 8	Auch (Gers)
	Poste n° 9	Périgueux (Dordogne)
	Poste n° 10	Marseille (Bouches-du-Rhône)
	Poste n° 11	Alès (Gard)
	Poste n° 12	Bordeaux (Gironde)
Camp de Rassemblement n° 3 à Lille (Nord)	Poste n° 13	Lille (Nord)
	Poste n° 14	Douai (Nord)
	Poste n° 15	Mons – en Belgique

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : BPP, Fonds E. Strauch, art. prov. 2, Liste des Camps de Rassemblement et des postes de rassemblement de l'Armée polonaise en France et en Belgique, Paris, le 14 octobre 1944 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, BPP 1171, f. 176. PISM, A.46/2, Notice : A. Szymański, chef de la PWML pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

⁹⁶⁵ *Ibidem*.

Le commandement militaire polonais désirait aussi intégrer dans les rangs de la nouvelle Armée polonaise des soldats de la 2^e Division d'Infanterie, interné depuis 1940 en Suisse. Des soldats de cette unité avaient rejoint la France par la voie clandestine à partir du mois d'août 1944, à l'ordre du Commandant en chef de l'Armée polonaise à Londres. Un réseau d'évacuation polonais avait été mis en place pour transférer des volontaires, relativement peu nombreux, par la France dans des centres des Forces armées polonaises en Italie ou en (dans leur majorité) Grande-Bretagne. Cette évacuation clandestine était secondée par les Britanniques. Mais la plupart des soldats de la 2^e Division, issue de l'ancienne immigration polonaise en France, ne désiraient que rentrer chez eux après plus de quatre ans de l'éloignement de leurs familles. Quand la Suisse libéra la 2^e Division polonaise de l'internement, après la capitulation allemande du mois de mai 1945, l'engagement pour l'Armée polonaise en France était déjà terminé. En plus, le commandant de l'unité, le général Bronisław Prugar-Ketling s'était décidé à retourner en Pologne pour y continuer son travail dans l'Armée populaire polonaise. Cela ne pouvait contribuer qu'à la diminution de l'intérêt des soldats de sa Division pour le maintien du service militaire dans les Forces armées polonaises de l'Ouest.

L'évacuation officielle de Suisse des soldats de la 2^e Division polonaise d'Infanterie avait commencé le 15 mai 1945, de Genève par Annemasse (Haute-Savoie) jusqu'à Grenoble. Jusqu'au début du mois de juin, quelques 500 soldats étaient officiellement revenus en France, dont environ 10 % désiraient poursuivre le service militaire dans les Forces armées polonaises. Tous les soldats revenus qui désiraient rentrer chez eux après des années d'internement étaient démobilisés par les autorités militaires françaises. Ceux qui désiraient continuer leur service militaire, dorénavant dans les rangs des Forces armées polonaises de l'Ouest, étaient transférés en Grande-Bretagne⁹⁶⁶.

Les volontaires originaires de l'immigration d'avant-guerre furent rassemblés dans des compagnies distinctes des anciens soldats de la *Wehrmacht* et des anciens prisonniers de guerre évadés d'Allemagne ou de Pologne occupée (ces derniers étant d'ailleurs peu nombreux)⁹⁶⁷. Selon l'opinion du ministère de la Défense nationale, le général Marian Kukiel, exprimée lors de la réunion gouvernemental du 20 octobre 1944, l'aide française à la mobilisation des

⁹⁶⁶ PISM, A.54/3, Ordre de la Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation concernant l'évacuation des soldats de la 2^e Division d'Infanterie de Suisse en France, [Paris], le 17 mai 1945 ; Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, op. cit., p. 64.

⁹⁶⁷ BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 1.

immigrés polonais « dépassait toutes les attentes imaginables » et le matériel militaire mis à disposition des Forces armées polonaises par les FFI présentait « une grande valeur matérielle et militaire »⁹⁶⁸.

Pour encourager l'engagement des immigrants polonais, le remboursement des frais de transport du lieu de domicile en France à un centre de mobilisation fut assuré, y compris le transport de retour pour des volontaires reformés. Les familles des engagés étaient couvertes par les allocations payées par le ministère de la Défense nationale, par l'intermédiaire du délégué du ministre pour la France. Par ailleurs, le ministère de la Défense nationale précisa que toutes les demandes de redevances dues au titre du service dans les FFI ou dans la POWN devaient être dirigées à « ceux qui les avaient auparavant payé », c'est-à-dire non aux autorités militaires polonaises⁹⁶⁹.

Les centres de mobilisation ne menaient pas de formation militaire. En revanche, les soldats furent informés des objectifs militaires de Pologne et de son apport aux combats précédents de la Seconde Guerre mondiale. On enseigna aussi les bases de la langue anglaise et de la culture britannique. La propagande communiste était combattue par « un éclairage calme et précis des tentatives et des aspirations du gouvernement de Pologne pour une entente durable avec la Russie [c'est-à-dire avec l'Union Soviétique] »⁹⁷⁰.

Le ministre Kawałkowski rapporta à Londres, à la fin de 1944, que les volontaires pour les Forces armées polonaises étaient logés dans des conditions qui laissaient à désirer. La situation des ces engagés étaient, d'après l'ancien chef suprême de la POWN, « nettement défavorable » par rapport à celle des Polonais dans des « détachements du CPLN », c'est-à-dire dans des unités FTP-MOI et dans d'autres détachements communistes des FFI. Les familles des soldats de l'Armée polonaise relevant du gouvernement de Londres percevaient des allocations inférieures à celles attribuées par le gouvernement français (pour des familles des soldats emprisonnés ou internés de l'Armée polonaise des années 1939–1940) et même par le CPLN (pour des familles des soldats des détachements FTP-MOI)⁹⁷¹.

D'après le renseignement fourni par la filiale française de la Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise à Londres, à la fin du mois de juillet

⁹⁶⁸ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 20 octobre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VII..., p. 567.

⁹⁶⁹ BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale relative aux redevances dues aux soldats de l'infanterie des Forces armées polonaises soumis aux délégué du ministère de la Défense nationale pour la France, Londres, le 10 octobre 1944, p. 3–4.

⁹⁷⁰ *Ibidem*, Instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 2, 5 ; traduction par P.S.

⁹⁷¹ BPP, BPP 1170, Rapport : A. Kawałkowski au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, f. 5, 18.

1945, se trouvaient sur le territoire français 9 790 engagés volontaires pour les Forces armées polonaises de l'Ouest. 7 217 d'entre eux (73, 72 %) déclaraient de suivre les ordres concernant un départ éventuel de France et un retour éventuel après le service militaire. 328 enrôlés (3, 35 %) désiraient partir immédiatement de France. 1 275 soldats polonais (13, 02 %) furent classés comme les « hésitants » dans cette question. Enfin, 970 engagés (9, 91 %) déclaraient ne pas retourner en France « dans une situation actuelle », après qu'ils auraient effectué leur service militaire dans l'Armée polonaise⁹⁷². Le nombre total de soldats des Forces armées polonaises qui s'étaient trouvés en France lorsque la France avait reconnu le gouvernement polonais constitué à Varsovie était de 12 500 hommes⁹⁷³. Le transport des soldats fut arrêté depuis la fin des hostilités mais ceux qui demeuraient en France n'étaient pas démobilisés, en restant dans des camps militaires et d'autres centres placés sous l'autorité de la Mission militaire polonaise de Liquidation (*Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna we Francji*, PWML) à Paris qui succédait l'ancienne Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation.

En réalité, le nombre de Polonais qui avaient rejoint les rangs des Forces armées polonaises, en s'y engageant en France, était beaucoup plus élevé mais beaucoup de volontaires passèrent successivement la frontière franco-italienne pour rejoindre le 2^e Corps du général Anders. Le travail du réseau clandestin d'évacuation, déjà mentionné, démarra au début du mois de septembre 1944⁹⁷⁴. Les soldats des unités FFI relevant de la POWN avaient été déjà évacués en Italie entre août et septembre 1944⁹⁷⁵. Déjà au début du mois de novembre 1944, le nombre de 10 000 volontaires polonais fut atteint : 3 816 engagés volontaires et 9 362 anciens soldats de la *Wehrmacht* d'origine polonaise passèrent la frontière française, principalement par la base de transit à Marseille, pour atteindre le 2^e Corps polonais en Italie. Le transport des volontaires polonais à Marseille fut assuré par les Armées américaine et britannique qui aussi, de leur part, exerçaient la pression sur la France pour qu'elle finance des troupes polonaises jusqu'à leur expédition en Italie. On envisagea le passage en Italie des suivants 30 000 soldats en quatre mois⁹⁷⁶. À la fin du mois de mars 1945, le contingent de 7 000 soldats polonais envoyés en Grande-Bretagne de l'Europe continentale, dont environ 5 000 engagés volontaires

⁹⁷² Polish Underground Movement Study Trust (*Studium Polski Podziemnej*, SPP), A.5.2.9., Dépêche : « Aza » à l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise, [France], le 31 juillet 1945, f. 432.

⁹⁷³ PISM, A.46/2, Notice : A. Szymański, chef de la PWML pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

⁹⁷⁴ BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość...*, op. cit., f. 85.

⁹⁷⁵ BPP, BPP 1170: Rapport : A. Kawałkowski au ministre des affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, f. 18.

⁹⁷⁶ BPP, BPP 1171, Rapport des affaires militaires polonaises au Sud de la France pour le ministre de la Défense nationale, Paris, le 8 novembre 1944, f. 150 ; *Ibidem*, Compte-rendu de la conférence des officiers polonais en France, Lyon, le 3 novembre 1944, f. 155–156.

en France, fut atteint. Les transports vers l'Angleterre furent alors arrêtés. La date finale de l'engagement en France, pour des besoins du 2^e Corps polonais d'Italie fut fixée au 31 mai, mais le recrutement secret fut continué jusqu'au mois de juillet, vu que le 2^e Corps avait toujours besoin de nouveaux soldats⁹⁷⁷.

L'ampleur de l'engagement volontaire soucia même certains responsables de la vie associative de l'ancienne immigration polonaise en France, qui avaient peur de perdre leurs meilleurs militants anticommunistes au Sud de la France (l'écrasante majorité des engagés résidaient au moment de l'enrôlement dans l'Armée au Sud de la France, ce qui était évident, puisque les mineurs et ouvriers polonais du Nord n'étaient pas autorisés par les autorités françaises à s'y engager). Et cela dans la perspective de la montée en puissance du CPLN en France, d'orientation communiste⁹⁷⁸.

D'après le chef de la PWML, le colonel Antoni Szymański, environ 40 000 engagés polonais de France (entre octobre 1944 et mars 1945) furent envoyés « au front » avant la capitulation allemande⁹⁷⁹. Le Département de Culture et d'Éducation de la PWML fournit les chiffres suivants : 555 officiers et 40 794 soldats engagés, dont 133 officiers et 31 054 soldats avaient été envoyés en Italie et 422 officiers et 9 740 soldats en Grande-Bretagne, sans compter quelque 4 à 5 000 soldats incorporés avant mi-octobre 1944⁹⁸⁰.

2.2. L'engagement volontaire dans les bataillons polonais relevant des autorités polonaises de Varsovie et faisant partie de la 1^{ère} Armée française

Bien que le GPRF avait dissous les commandements des FFI par le décret du 19 septembre 1944 et ensuite integra les FFI dans l'armée française par son décret du 23 septembre⁹⁸¹, bien des unités, notamment celles relevant des FTPF, continuaient leur existence indépendante sur le territoire français – du point de vue formel, en attendant leur intégration au sein de l'Armée. C'étaient aussi les cas de plusieurs détachements polonais des FTP-MOI qui du point de vue formel avaient le choix entre l'incorporation au sein de l'Armée polonaise relevant du gouvernement de Londres, l'entrée au sein de la Légion Étrangère ou leur dissolution.

⁹⁷⁷ Czesław Brzoza, « Żołnierze Polskich Sił Zbrojnych w oddziałach wartowniczych... », *op. cit.*, p. 493.

⁹⁷⁸ BPP, BPP 1170: Rapport : A. Kawałkowski au ministre des affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, f. 18–19 ; Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji... », *op. cit.*, p. 384.

⁹⁷⁹ PISM, A.46/2, Notice : A. Szymański, chef de la PWML pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

⁹⁸⁰ Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France...*, *op. cit.*, p. 50–51.

⁹⁸¹ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 23, 268.

Le service de renseignement polonais en France relevant des autorités militaires de Londres informa dans son rapport du mois de septembre 1944 sur la force de la « brigade Kościuszko » stationnant dans la région d'Agen (Lot-et-Garonne). Selon la même source les villes Tarbes et Lourdes (Hautes-Pyrénées) furent « assujetti » par les unités polonaises⁹⁸². De même, les sources militaires britanniques informèrent le *War Office* sur quelques 5 000 Polonais groupés dans des détachements « FFI et MOI » qui agissaient dans le Rhône et qui certainement ne rejoindraient pas l'Armée polonaise relevant des autorités en exil⁹⁸³.

Au total, jusqu'au début de 1945, quelques 120 000 membres des FFI, soit environ 30 % de leur effectif total, entrèrent dans des unités régulières, pour continuer le combat contre les Allemands, l'écrasante majorité au sein de la 1^{ère} Armée française, commandée par le général Jean de Lattre de Tassigny⁹⁸⁴.

À l'ordre des autorités de Lublin, le CPLN en France en tant que direction politique des unités polonaises des FTP-MOI au sein des FFI et de la MPP, procéda à la création de fait des troupes régulières polonaises. Ceci aurait eu son poids politique important, en démontrant que les Polonais d'obédience communiste auraient aussi participé aux armées alliées, comme les formations relevant des autorités militaires polonaises de Londres, actives dans les combats libérateurs dans l'Europe de l'Ouest. Les responsables communistes polonais, fort appuyés par le PCF, commencèrent à négocier avec les autorités militaires françaises la possibilité de créer des bataillons autonomes polonais au sein de l'Armée française relevant du GPRF.

Des volontaires se recrutant des unités communistes polonais des FFI et de la MPP entrèrent au sein de nouvelles bataillons polonais, sans toujours l'autorisation des autorités françaises mais avec le soutien des FFI, notamment des unités relevant des FTPF. C'était par exemple le cas d'une soixantaine de membres d'une unité FFI, ensuite militants de l'organisation « Grunwald » à Wingles (Pas-de-Calais). Ils firent tous leur accès aux « Forces régulières polonaises en France », c'est-à-dire à un bataillon polonais relevant de l'autorité du CPLN⁹⁸⁵. Au mois d'octobre, les communistes polonais disposèrent de quatre bataillons qui entraient ensuite au sein des formations régulières armées⁹⁸⁶. À la fin de 1944, quelques 500

⁹⁸² SPP, A.5.2.9., Dépêche n° 189 : « Migdał » à « Warta » [Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise], [France], le 27 septembre 1944, f. 69.

⁹⁸³ The National Archives, WO 204/5703, Dépêche du colonel Raikes, commandant de la 203 Sub-Area concernant le rythme de l'évacuation des Polonais, [France], le 28 décembre 1944.

⁹⁸⁴ Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République...*, *op. cit.*, p. 22. Des chiffres sont variables selon une source. Par exemple, Jacques Dalloz donne le chiffre de 137 000 hommes relevant des FFI et ensuite entrés au sein de la 1^{ère} Armée française, elle seule : Jacques Dalloz, *La France de la Libération...*, *op. cit.*, p. 28.

⁹⁸⁵ AD Nord, 27 W 38328/24, Renseignement : Commissaire de Police aux renseignements généraux de Lens au Commissaire de Police – Chef régional des renseignements généraux à Lille, Lens, le 12 octobre 1944.

⁹⁸⁶ A MAE, Pologne, art. 30, Extrait d'une feuille clandestine diffusée en Suisse par le CPLN en octobre 1944, [Paris], le 1^{er} novembre 1944, f. 3.

volontaires polonais se trouvèrent dans une caserne militaire à Hérin, dans l'arrondissement de Valenciennes (Nord) sous le commandement de Bolesław Maślankiewicz⁹⁸⁷, membre de la direction de la section polonaise de la MOI et ancien commissaire politique du bataillon « Adam Mickiewicz » de la 13^e BI pendant la guerre civile en Espagne. En général, dans des casernes sur tout le territoire français se trouvèrent environ 4 500 Polonais relevant des FTPF et FTP-MOI, disposant de l'aide des FFI et des Comités départementaux de Libération (cantonement, équipement, alimentation)⁹⁸⁸.

Tout comme le gouvernement polonais de Londres, les autorités militaires varsoviennes désiraient recruter un nombre le plus grand possible des soldats de la 2^e Division d'Infanterie, internés en Suisse depuis la défaite française de 1940. D'après le renseignement fourni par la filiale en France de la Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise à Londres, à la fin d'octobre 1944, la frontière franco-suisse fut pleine de passages clandestins, organisés par des maquis communistes et communistes français et polonais⁹⁸⁹.

Au début de l'année 1945, le ministère français de la Guerre du GPRF décida, à la demande du SHAEF, que les unités polonaises des FFI pourraient être soumises au commandement interallié en vue de la participation aux opérations militaires futures, sauf des unités voulant entrer au sein de l'Armée polonaise créée par les autorités polonaises de Londres et celles dont les membres désiraient s'engager dans la Légion Étrangère⁹⁹⁰. Cependant, le général de Lattre de Tassigny, dirigeant la 1^{ère} Armée française, donna son accord – « de sa propre autorité », selon une note relevant du Quai d'Orsay – à la création de deux bataillons polonais, qui ne faisaient pas partie de la Légion Étrangère mais étaient bien des unités polonaises se référant à l'autorité politique du CPLN⁹⁹¹. C'était la partie polonaise qui avait insisté à la création des bataillons purement polonais et non au sein de la Légion Étrangère⁹⁹².

⁹⁸⁷ AD Nord, 27 W 38328/24, Renseignement : Commissaire de Police aux renseignements généraux de Valenciennes au Commissaire de Police – Chef régional des renseignements généraux à Lille, Valenciennes, le 27 décembre 1944.

⁹⁸⁸ Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji... », *op. cit.*, p. 51 ; BPP, BPP 1170: Rapport : A. Kawałkowski au ministre des affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, f. 4.

⁹⁸⁹ SPP, SK.17.23, Rapport : « Basia » du poste « Lila » [Lyon] à la « Baza Moda » [filiale pour la France de la Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise], [Lyon], le 31 octobre 1944.

⁹⁹⁰ The National Archives, WO 204/5701, Arrêté du ministre de la Guerre relatif à l'emploi des unités polonaises des FFI, Paris, le 9 janvier 1945.

⁹⁹¹ A MAE, Pologne, art. 30, Note : Direction d'Europe MAE à Jean Chauvel, [Paris], le 1^{er} mai 1945, f. 18.

⁹⁹² Rapport : commandant B. Jeleń à la Mission militaire polonaise en France, Paris, le 12 août 1945, dans « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji... », *op. cit.*, p. 201.

Tableau 21. Les lieux d'hébergement des Polonais désirant entrer au sein des bataillons polonais relevant du Gouvernement provisoire de la République de Pologne à Lublin (à partir du 1^{er} février 1945 : à Varsovie), à la date du 23 janvier 1945

Caractère du poste de recrutement	Localité
Camp de Rassemblement	Seclin (Nord)
Camp de Rassemblement	Hérin (Nord)
Poste de rassemblement	Guesnain (Nord)
Poste de rassemblement	Arras (Pas-de-Calais)
Camp de Recrutement	Montigny-en-Ostrevent (Nord)
Section de Recrutement	Barlin (Pas-de-Calais)
Caserne de la MOI	Paris – caserne de Reuilly*
Compagnie polonaise	Coullomiers (Seine-et-Marne)
Poste de rassemblement	Vénissieux (Rhône)
Caserne	Lyon – caserne de Part-Dieu
Caserne de la MOI	Mende (Lozère)*
Bataillon « Adam Mickiewicz »	Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : SPP, A.5.2.9., Dépêche n° 189 : Base « Moda » [Filiale pour la France à Paris] à « Warta » [la Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise], [Paris], le 23 janvier 1945, f. 188.

* Les postes de recrutement des étrangers de diverses nationalités, y compris des ressortissants polonais.

À la fin du mois de mars 1945, la Varsovie remporta un succès prestigieux, en recevant l'autorisation française au recrutement sur le territoire français des volontaires polonais pour « l'Armée polonaise », sans pour autant définir de quelle armée s'agissait-il. Cette décision avait un sens symbolique – comme équilibrant le droit reçu par les autorités polonaises de Londres à l'engagement volontaire aux Forces armées polonaises de l'Ouest. En pratique, il n'étaient pas rare que des autorités françaises locales n'étaient pas orientées dans des querelles intérieures des Polonais et prenaient le recrutement effectué par des représentants des autorités varsoviennes pour l'engagement pour des Forces armées polonaises de l'Ouest. Le recrutement était mené sous l'autorité des Comité polonais locaux de Libération nationale dans 14

districts⁹⁹³. La Délégation du gouvernement provisoire varsovien n'avait pas disposé des locaux convenables en France, et c'était la raison pour laquelle cet engagement était poursuivie dans des centres des FFI (parfois non plus orientées dans la situation) et notamment des FTP-MOI et FTPF. En revanche, les autorités militaires interalliées (SHAEF) étaient bien renseignées de la situation par des officiers de liaison polonais (relevant des autorités de Londres) et s'opposèrent à cet engagement.

En effet, l'autorisation française du mois de mars 1945 avait peu contribué à l'accélération de l'engagement des volontaires pour deux bataillons polonais créés au sein de la 1^{ère} Armée française. La décision avait fait inquiétée vivement les autorités polonaises de Londres qui avaient même pris en compte une accélération de la fin de l'action de l'engagement pour les Forces armées polonaises, pour forcer la Varsovie à terminer son action analogue⁹⁹⁴. La dimension de ce recrutement n'était pas importante de sorte que deux bataillons polonais au sein de la 1^{ère} Armée française basaient sur les effectifs des anciens détachements des FTP-MOI et d'autres unités des FTPF.

On avait réussi à créer, sur la base des FTP-MOI polonais et des volontaires ultérieurement engagés, deux bataillons des pionniers polonais promis au nettoyage des mines allemandes, transformés en avril 1945 en le 19^e et le 29^e Groupements d'Infanterie polonaise (GIP, sous les commandements respectivement de Bolesław Maślankiewicz et de Jan Gerhard). Ils firent partie de la 1^{ère} Armée française. Toute la hiérarchie militaire de ces deux groupements était composée des Polonais, sauf leur commandant supérieur Henri Thevenon. Il disposa de l'adjoint polonais, commandant Bolesław Jeleń⁹⁹⁵. Cependant, les soldats de ces deux unités ne furent pas couverts par le ravitaillement du SHAEF, étant donné qu'elles ne reconnaissaient pas l'autorité du gouvernement polonais de Londres, le seul reconnu par la Grande-Bretagne et les États-Unis⁹⁹⁶. Les deux bataillons polonais participèrent à tout le chemin de la 1^{ère} Armée française : le passage par le Rhin et la poursuite des troupes ennemies dans le Sud-Ouest de l'Allemagne jusqu'au haut Danube.

⁹⁹³ PISM, PRM 162, Copie de la Dépêche n° 196 du 22 mars 1945 du K. Morawski, ambassadeur de Pologne à Paris : MSZ aux Président de Pologne, Président du Conseil des Ministres [premier ministre], ambassadeur de Pologne à Paris, ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur et de l'Information et de la Documentation, Londres, le 26 mars 1945, f. 293.

⁹⁹⁴ Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji... », *op. cit.*, p. 387.

⁹⁹⁵ Rapport : commandant B. Jeleń à la Mission militaire polonaise en France, Paris, le 12 août 1945, dans « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji... », *op. cit.*, p. 201–202.

⁹⁹⁶ A MAE, Pologne, art. 30, Note de la Direction d'Europe MAE concernant les 19^e et 29^e GIP au sein de la 1^{ère} Armée française, Paris, le 5 mai 1945, f. 19.

Après la capitulation allemande, les soldats de ces deux groupements remplirent jusqu'à l'automne 1945, le service dans les garnisons français à Baden-Baden, Horb, Karlsruhe, Singen, Stuttgart et Tuttlingen⁹⁹⁷. Les deux groupements comptèrent environ 2 800 militaires, dont environ 1 150 dans le 19^e GIP et 1 650 hommes au sein du 29^e GIP⁹⁹⁸.

2.3. *Le retour en France des engagés volontaires dans les Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France*

L'autre question liée au service militaire des anciens immigrés polonais dans l'Armée polonaise à l'Ouest concernait les retours des intéressés après leur démobilisation qui avaient lieu à partir du début de 1946, de Grande-Bretagne pour la France. Déjà au mois de mai 1944, le général Marie-Pierre Kœnig informa le ministre polonais de la Défense nationale que la France ne traiterait pas les démobilisés des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France de manière égale aux soldats français. La partie britannique s'était chargée du paiement des primes de démobilisation à tous les soldats qui avaient servi dans les rangs des Forces armées polonaises de l'Ouest⁹⁹⁹.

Après presque cinq années du service militaire à l'étranger, éloignés de leurs familles vivant en France, des immigrés polonais attendaient leur retour chez eux. Au mois de mai 1945, les représentants des soldats issus de l'immigration polonaise en France et des engagés volontaires polonais de Belgique, des Pays-Bas, de Luxembourg, de l'Amérique du Sud, des États-Unis et du Canada déposèrent aux autorités suprêmes polonaises de Londres le mémorandum dans lequel ils demandèrent son accord pour la démobilisation des soldats trop âgés ou déjà inaptes au service militaire qui restaient sans aucune raison en Grande-Bretagne¹⁰⁰⁰.

⁹⁹⁷ Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 53 ; Ludwik Gronowski, *Polacy we francuskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 46 ; Czesław Łuczak, *Polacy w okupowanych Niemczech, 1945–1949* [Les Polonais en Allemagne occupée, 1945–1949], Poznań, Pracownia Serwisu Oprogramowania, 1993, p. 23.

⁹⁹⁸ Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 53 ; Jan Zamojski, « La Participation des Polonais à la Résistance... », *op. cit.*, p. 455.

Les chiffres fournis sont pourtant variables. Jan Zamojski a donné le chiffre d'environ 3 000 soldats dans les deux bataillons polonais de la 1^{ère} Armée française : *Idem*, « La Présence polonaise en France... », *op. cit.*, p. 153. D'après Czesław Łuczak, les deux GIP au sein de la 1^{ère} Armée française comptèrent environ 2 000 soldats et officiers. Czesław Łuczak, *Polacy w okupowanych Niemczech...*, *op. cit.*, p. 33. Julian Andrzejewski a écrit dans son souvenir publié en 1962 que chaque groupement polonais avait été composé de 4 compagnies avec 290 hommes chacune, ce qui donnerait l'effectif total des deux GIP de 2 320 personnes : Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji... », *op. cit.*, p. 53.

⁹⁹⁹ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 30 mai 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VII..., p. 137.

¹⁰⁰⁰ PISM, A.17/24, Mémorandum : Soldats – engagés volontaires et mobilisés issus de la Polonia de l'étranger aux Président de Pologne, Commandant en chef de l'Armée polonaise, Président du Conseil des Ministres

Au mois d'août 1945, les autorités militaires polonaises donnèrent leur accord pour la démobilisation à tous les soldats enrôlés en dehors de la Pologne et ayant vécu à l'étranger avant le déclenchement des hostilités. Les militaires polonais issus de l'immigration polonaise en France (ayant résidé en France avant le 3 septembre 1939) et combattant en temps de guerre dans l'Armée polonaise sous le commandement militaire britannique pouvaient demander leurs démobilisation et retour en France jusqu'au 14 novembre 1945. Les demandes de visas d'entrée furent à déposer auprès du délégué du ministère français du Travail à Londres, qui y était arrivé au tournant des mois d'octobre et novembre. Chaque demande fut ensuite examinée et subit une décision individuelle de l'administration française¹⁰⁰¹. En effet, le retour d'un nombre maximum possible des travailleurs polonais, surtout d'environ 3 000 mineurs, était tout à fait conforme aux exigences de France¹⁰⁰².

La question des retours des engagés volontaires issus des l'immigration de l'entre-deux-guerres était devenue urgente, vu que les directeurs de certaines mines (par exemple ceux de Douai dans le Nord et de Messeix dans le Puy-de-Dôme) avaient menacé que si leurs travailleurs polonais ne revenaient pas rapidement de Grande-Bretagne, leurs familles perdraient les maisonnettes attribuées autrefois par les Houillères¹⁰⁰³.

Les procédures de la démobilisation furent commencées par l'action envers les soldats de la marine et de l'aviation militaire. À la mi-novembre 1945, les autorités militaires polonaises de Londres informèrent dans leur bulletin intérieur secret que jusqu'à ce moment-là 153 soldats de la marine militaire polonaise originaires de l'immigration établie en France avaient demandé de retourner en France. Ce nombre constituait 68,92 % de tous les volontaires de la marine polonaise en Grande-Bretagne au retour dans leurs pays de résidence permanent avant le 1^{er} septembre 1939 – la date de l'agression allemande contre la Pologne et du déclenchement des hostilités polono-allemands¹⁰⁰⁴. Un mois plus tard, à la mi-décembre 1945, les premiers 18 pilotes polonais des Forces aériennes polonaises en Grande-Bretagne,

[Premier ministre], ministre de la Défense nationale et président de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger, Londres, le 8 mai 1945, f. 142–145.

¹⁰⁰¹ SPP, A.5.2.9., Dépêche : « Warta » [Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise] à « Alan » [chef de la filiale pour la France de la Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef], [Londres], le 25 août 1945, f. 452 ; A MAE, Pologne, art. 87, Dépêche : René Massigli, ambassadeur de France à Londres au MAE, Londres, le 24 octobre 1945, f. 21 ; *Ibidem*, Note : Direction des Conventions administratives et sociales MAE à la [Sous-]Direction d'Europe orientale MAE, Paris, le 12 mars 1947, f. 115.

¹⁰⁰² A MAE, Pologne, art. 84, Note de la Direction des Conventions administratives MAE sur les mineurs polonais, Paris, le 2 juin 1945, f. 184–185.

¹⁰⁰³ BPP, vers. 4091, Lettre : Comité régional de l'UCPF à Douai au Comité directeur de l'UCPF, Douai, le 7 novembre 1945 ; *Ibidem*, Lettre : Société Anonyme des Houillères de Messeix à la PWML, Messeix, le 27 octobre 1945.

¹⁰⁰⁴ Bulletin d'information n° 6, Londres, le 15 novembre 1945, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 145.

issus de l'immigration établie en France, s'inscrivirent sur la liste des volontaires pour le retour au pays de résidence. L'effectif total des aviateurs militaires polonais en Grande-Bretagne ayant vécu avant la guerre en France compta 200 hommes, dont 5 officiers. Quant aux Polonais servant dans la marine polonaise en Grande-Bretagne, en un mois, entre mi-novembre et mi-décembre, encore 18 hommes présentèrent leurs demandes de retour en France depuis mi-novembre (en un mois). Pour toute l'année 1945, les immigrés polonais de France constituait 71, 25 % de toutes les demandeurs du retour de Grande-Bretagne au pays de résidence d'avant le 1^{er} septembre 1939 autre que la Pologne (240 volontaires sur la totalité de 450 engagés dans la marine hors de Pologne)¹⁰⁰⁵.

À la fin de 1946, le nombre total de demandes de démobilisation des soldats de la marine se recrutant de toute l'émigration polonaise était de 304 (sauf les demandes ensuite retirées), dont 252 démobilisés effectivement avant la fin de l'année. Nous ne connaissons pas leur répartition selon le pays de résidence mais la majorité des intéressés devaient être issus de l'immigration de France vu les statistiques antérieures (à la fin de 1945, 171 demandeurs sur 240 au total étaient issus de l'immigration polonaise en France)¹⁰⁰⁶. À la fin du mois de janvier 1947, le nombre total de demandeurs de démobilisation de la marine militaire polonaise parmi les Polonais engagés à l'étranger qui jusqu'à ce moment-là avaient déposé leur demandes, diminua à 302 hommes¹⁰⁰⁷.

En ce qui concerne les aviateurs militaires polonais, jusqu'au 1^{er} juin 1946, on réussit à démobiliser 3 Polonais de France. L'effectif total des engagés de l'étranger aux Forces aériennes polonaises démobilisés à cette date compta 59 hommes¹⁰⁰⁸. Jusqu'à la fin de 1946, on démobilisa 272 pilotes polonais engagés à l'étranger. Au mois de janvier 1947, les suivants 13 aviateurs polonais de l'étranger furent démobilisés. Le nombre total de demandeurs de démobilisation était de 401 hommes sur 619 engagés volontaires polonais de l'étranger¹⁰⁰⁹.

La démobilisation des soldats de l'infanterie démarra au début de l'année 1946. Les autorités françaises donnèrent leur accord au retour en France de tous les soldats des Forces

¹⁰⁰⁵ Bulletin d'information n° 8, Londres, le 15 décembre 1945, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 184–185; Bulletin d'information n° 10, Londres, le 16 janvier 1946, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 223.

¹⁰⁰⁶ Bulletin d'information n° 31, Londres, le 13 janvier 1947, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 595.

¹⁰⁰⁷ Bulletin d'information n° 32, Londres, le 10 février 1947, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 624.

¹⁰⁰⁸ Bulletin d'information n° 20, Londres, le 21 juin [19]46, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 408.

¹⁰⁰⁹ Bulletin d'information n° 31..., dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 597 ; Bulletin d'information n° 32..., dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 626 ; Bulletin d'information n° 30, Londres, le 16 décembre 1946, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 563.

armées polonaises qui y avaient résidé avant le 3 septembre 1939, à l'exclusion des personnes condamnées pour des crimes ou délits et des personnes expulsées (dans ce dernier cas, avec pourtant la possibilité d'une révision de la décision). Les soldats ayant été condamnés pour des « contraventions » n'étaient pas exclus du droit au retour en France. Tous les concernés seraient égalisés avec les Français dans le domaine du droit du travail et de la sécurité sociale. Les soldats polonais démobilisés, issus de l'immigration polonaise en France d'avant-guerre, pourraient recevoir une carte du « résident privilégié », conformément à la législation française concernant le séjour des étrangers en France, avec l'abrogation extraordinaire de la limite d'âge maximale et avec la prise en compte du délai passé dans les Forces armées polonaises comme équivalent aux années du séjour continu en France. Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas rentrer dans leurs établissements de travail d'avant-guerre (par exemple, à la suite de la clôture d'un lieu de travail), deviendraient aux yeux du ministère français du Travail et son Service de la Main-d'Œuvre des « demandants prioritaire », à l'exclusion pourtant des professions « particulièrement touchées par le chômage »¹⁰¹⁰. Le droit à la réintégration dans un emploi d'avant la mobilisation ou son équivalent était aussi assuré aux engagés volontaires de l'Armée française et des armées alliées par l'ordonnance de 1^{er} mai 1945¹⁰¹¹. Tous les immigrés polonais de France démobilisés des Forces armées polonaises en Grande-Bretagne, seraient transportés en France par groupes, directement à un camp militaire de transit. Là, ils obtiendraient des sauf-conduits remplaçant provisoirement une pièce d'identité¹⁰¹².

Sur 1 137 visas d'entrée à des pays divers, reçues par des soldats polonais en Grande-Bretagne jusqu'à la mi-janvier 1946, 995 soit 87, 51 % concernaient le désir de l'entrée en France des immigrés de France. Jusqu'à la mi-février 1946, cet état de chose n'avait pas évolué puisque les autorités militaires polonaises informèrent d'« environ 1 000 personnes » qui avaient reçu l'autorisation française pour leur retour en France¹⁰¹³. La partie française ne fut pas responsable de ce retard, puisque le *War Office* britannique ne transmit au Consulat Général de France à Londres les premiers listes des travailleurs polonais désirant rentrer en France que vers le 10 février 1946. En effet, il semble que c'était une faute des autorités polonaises qui, d'après une dépêche de l'ambassadeur français à Londres du début de mars

¹⁰¹⁰ Bulletin d'information n° 10..., dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 226. Dans le texte original du bulletin, on parla de l'« Office de la Main-d'Œuvre » au sein du ministère du Travail.

¹⁰¹¹ Ordonnance n° 456875 du 1^{er} mai 1945 relative à la réintégration ; au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers déportés et assimilés ; article 1^{er}.

¹⁰¹² Bulletin d'information n° 10..., dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 226–227.

¹⁰¹³ *Ibidem*, p. 221 ; Bulletin d'information n° 12, Londres, le 16 février 1946, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 263.

1946, « renouvellent presque chaque semaine à notre Consulat Général [celui de France à Londres] promesse de lui envoyer très prochainement les listes attendues »¹⁰¹⁴. Or, à la fin du mois de novembre 1945, lors de la conversation informelle entre Kajetan Morawski, l'ambassadeur en France du gouvernement polonais de Londres et François Coulet, directeur de la Direction d'Europe au Quai d'Orsay, celui premier mentionna le chiffre de 2 300 soldats polonais de France en Grande-Bretagne désirant leur démobilisation¹⁰¹⁵.

Les retours des soldats de l'infanterie commencèrent au mois de mars 1946. Les premiers 330 Polonais de France furent appelés au centre de démobilisation en Écosse à la date du 28 février, à côté de 70 soldats polonais originaires d'autres pays étrangers. On prévint deux transports par semaine, en commençant à la mi-mars avec le groupe de 200 démobilisés. Le premier convoi de 200 Polonais de France quitta la Grande-Bretagne à la date du 23 mars et arriva le jour suivant à Lille¹⁰¹⁶. Jusqu'au 10 mai 1946, 779 engagés dans l'Armée polonaise issus de l'immigration polonaise en France retournèrent effectivement d'Écosse chez eux¹⁰¹⁷. Le convoi des démobilisés polonais jusqu'au centre de démobilisation à Lille était à la charge des Britanniques. Dans le centre lillois des primes de démobilisation étaient versées et ensuite des fonctionnaires de l'Inspection générale du Travail de Lille dirigeait les intéressés sur le lieu de leur emploi¹⁰¹⁸.

À la date du 5 juillet de la même année, déjà 4 670 soldats polonais de France déposèrent leur *Form of Application* concernant la démobilisation et le rapatriement au pays de résidence d'avant-guerre. 1 773 d'entre eux étaient effectivement retournés en France. En revanche, 469 soldats se recrutant de l'immigration polonaise en France avaient retiré leurs demandes antérieures¹⁰¹⁹. L'amplification des demandes de démobilisation fut liée à la décision du gouvernement du Royaume-Uni annoncée le 22 mai 1946, portant la démobilisation progressive des toutes les Forces armées polonaises sous le commandement militaire

¹⁰¹⁴ A MAE, Pologne, art. 87, Dépêche : René Massigili, ambassadeur de France à Londres au MAE, Londres, le 12 février 1945, f. 70 ; *Ibidem*, Dépêche : R. Massigili, ambassadeur de France à Londres au MAE, Londres, le 4 mars 1946, f. 78.

¹⁰¹⁵ PISM, A.46/1, Rapport de K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris de sa conversation avec F. Coulet, Paris, le 27 novembre 1945.

¹⁰¹⁶ A MAE, Pologne, art. 87, Dépêche : R. Massigili, ambassadeur de France à Londres au MAE, Londres, le 21 mars 1946, f. 79 ; A MAE, Pologne, art. 86, Direction des Renseignements généraux : Note sur les Polonais en France, Paris, le 1^{er} avril 1946, f. 217 ; Bulletin d'information n° 14, Londres, le 28 mars 1946, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 300 ; « Wracają ochotnicy Polonii Zagranicznej » [Les Volontaires de la Polonia de l'étranger retournent chez eux], *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 13 du 6 avril, p. 5–6.

¹⁰¹⁷ Bulletin d'information n° 18, Londres, le 15 mai 1946, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 363.

¹⁰¹⁸ AD Nord, 27 W 38347/2, Lettre: ministère de l'Intérieur – Sous-Direction des Étrangers et des Passeports au Commissaire régional de la République à Lille, Paris, le 22 janvier 1946, p. 1–2.

¹⁰¹⁹ Bulletin d'information n° 22, Londres, le 18 juillet [19]46, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 431–432.

britannique et leur transformation en *Polish Resettlement Corps* en Grande-Bretagne. Entre les 5 juillet et 5 septembre 1946, les suivants 533 Polonais de France rejoignirent leurs foyers. Durant le même délai, 233 nouvelles demandes de démobilisation furent déposées par les immigrés polonais de France (en même temps, 93 personnes retirèrent leur demandes antérieures)¹⁰²⁰. Au cours de deux mois suivants, entre les 5 septembre et 5 novembre 1946, le nombre de Polonais de France qui firent leur accès à la démobilisation était de 507 et de ceux qui le retirèrent de 25 hommes. 272 soldats démobilisés furent effectivement renvoyés en France¹⁰²¹. Au mois d'août, une nouvelle vague de 190 Polonais de France reçurent l'autorisation française pour l'entrée en France¹⁰²².

Au cours de toute l'année 1946, 2 634 Polonais de France rentrèrent dans leurs foyers, dont 2 599 soldats, 15 officiers, 9 femmes du « service auxiliaire militaire des femmes » et 11 membres de familles des militaires¹⁰²³.

Une année après le remplissage de la demande de démobilisation, beaucoup de soldats des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France, n'étaient pas encore retournés chez eux. Ils attendaient l'accomplissement de toutes les formalités juridiques, de visas et de rapatriement. Encore au mois d'avril 1947, d'après le chef de la PWML, le colonel Antoni Szymański, restaient en Grande-Bretagne environ 14 000 soldats incorporés dans l'Armée polonaise qui étaient originaires de l'immigration polonaise en France¹⁰²⁴. Des immigrés polonais de France, maintenus en Grande-Bretagne, accusaient les autorités militaires polonaises de Londres de stopper des soldats désirant leur démobilisation immédiate dans le but de pouvoir motiver l'effectif vaste des officiers dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, transformées à l'époque en *Polish Resettlement Corps* en Grande-Bretagne¹⁰²⁵.

¹⁰²⁰ Bulletin d'information n° 26, Londres, le 21 septembre 1946, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 491.

¹⁰²¹ Bulletin d'information n° 29 Londres, le 16 novembre 1946, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 551.

¹⁰²² Bulletin d'information n° 24, Londres, le 23 août 1946, dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 463.

¹⁰²³ Bulletin d'information n° 32..., dans „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza..., *op. cit.*, p. 621.

¹⁰²⁴ PISM, A.46/2, Notice : A. Szymański, chef de la PWML pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

¹⁰²⁵ Jerzy Lerski, « Polacy z „Nord”... », *op. cit.*, p. 21.

Tableau 22. La démobilisation en Grande-Bretagne des engagés volontaires de l'armée de terre des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France – l'année 1946

Période	Nombre de <i>Formes of Application</i> (demandes de démobilisation)	Nombre de retraits des demandes de démobilisation	Nombre de retours effectués
les 15 mars–10 mai 1946	?	?	779
les 11 mai–5 juillet 1946	4 670	469	994
les 6 juillet–5 septembre 1946	233	93	533
les 6 septembre–5 novembre 1946	507	25	272
les 6 novembre–31 décembre 1946	?	?	56

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : Bulletins d'information n° 14–32, Londres, les 28 mars 1946–10 février 1947, dans „*Komunikaty Informacyjne*” *Sztabu Naczelnego Wodza...*, *op. cit.*, p. 300–621.

Les retours s'accéléraient en 1947. D'après des statistiques britanniques, citées par la presse polonaise en France, jusqu'au mois de septembre 1947, le nombre d'engagés volontaires issus de l'immigration polonaise en France qui étaient déjà rentrés chez eux était de 5 142 hommes¹⁰²⁶.

Et voici une caractéristique de ces immigrés polonais, volontaires pour l'Armée polonaise des années 1944–1945, faite par un correspondant du bulletin de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) :

« L'engagé volontaire de France dépense tout son argent à des cadeaux pour sa famille en France, il est chargé d'un grand bagage personnel. Quand il parle, il raconte volontiers et vivement sa vie en France et il se promet de rattraper la consommation perdue du vin français qui lui manque. Il veut rentrer dans son ancienne association, sportive le plus souvent ; il

¹⁰²⁶ *Gazeta Polska*, 1947, n° du 13 septembre, cité dans Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 41.

désire changer sa profession mais les conditions locales et la loi le force à revenir au travail dans les mines »¹⁰²⁷.

En général, ceux qui retournèrent effectivement chez eux, gardaient un bon souvenir de leur service militaire et du traitement qu'ils avaient subi en Grande-Bretagne. La Direction (française) des Renseignements généraux souligna que les revenus avaient été traités par des autorités militaires britanniques « exactement de la même façon et avec les mêmes égards que les militaires anglais », de sorte que leur séjour en Grande-Bretagne avait laissé dans ces Polonais de France une « impression éminemment favorable »¹⁰²⁸.

3. L'action sociale envers les ressortissants polonais nécessiteux en France

3.1. L'action des représentants du gouvernement polonais de Londres

Au mois de septembre 1944, l'action sociale des représentants du gouvernement polonais de Londres envers ses ressortissants résidant en France fut reprise sous la couverture de la Croix-Rouge Polonaise (CRP), dont le siège s'est initialement trouvé à Lyon¹⁰²⁹. La CRP – Section pour la France avait formellement constitué une succursale du Comité directeur de la CRP avec le siège à Londres qui faisait partie de la Croix-Rouge internationale. Le dernier président du GAPF, Józef Jakubowski devint premier président de la branche française de la CRP. Il était ancien directeur du GAPF et membre de la direction du Groupe « Sud » de la POWN. Au début du mois de novembre, le siège de la CRP en France fut transféré à Paris. L'action coordonnée par Jakubowski dépassait de loin les bornes admises pour l'activité des Croix-Rouges des pays étrangers, en s'inscrivant de fait dans l'action du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale (son Département de la Protection sociale, *Wydział Opieki Społecznej*) envers les ressortissants polonais en France. On se servit de la couverture de la

¹⁰²⁷ Z. Szepietowski, « Głosy oraz charakterystyka zdemobilizowanych żołnierzy-ochotników z Polonii zagranicznej », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 29 du 1^{er} décembre; traduction par P.S.

¹⁰²⁸ A MAE, Pologne, art. 30, Note de la Direction des Renseignements généraux sur la démobilisation des immigrés polonais de France des Forces armées polonaises en Grande-Bretagne, Paris, le 23 avril 1946, f. 120.

¹⁰²⁹ Ludwik Frencl, « Formy organizacyjne Opieki społecznej nad wychodźstwem polskim we Francji w roku 1944 » [Les Formes d'organisation de la protection sociale sur les émigrés polonais en France en 1944], *Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję* [Bulletin de la Croix Rouge Polonaise – Section pour la France], 1944, n° 1^{er} du 12 décembre, p. 3–4 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, Lettre privée : Władysław Rosiński à Józef Jakubowski, Lyon, le 6 septembre 1944.

CRP pour omettre de longues formalités (pour parler à l'échelle des États entre la France et la Pologne) et pour brusquer l'activité envers les nécessiteux polonais se trouvant sur le territoire français. C'était ainsi que la CRP – Section pour la France continua *de jure* l'activité de la CRP des années 1940–1941, sans demander d'autorisation des autorités françaises, puisque la dissolution ordonnée par le gouvernement de Vichy en 1941 était reconnue (par les intéressés eux-mêmes) comme illégale¹⁰³⁰. En effet, c'était le ministère polonais du Travail et de la Protection sociale qui informa (!) le Comité directeur de la CRP à Londres sur le choix de cette couverture pour l'action sociale du gouvernement polonais envers ses ressortissants résidant en France¹⁰³¹. Jusqu'à ce que les négociations polono-françaises concernant la reprise des avances attribuées par la France au profit du gouvernement polonais par l'accord financier du 7 septembre 1939 ne soient pas achevées, l'action sociale envers les Polonais en France fut financée d'un fonds de réserve spécial, créé par le gouvernement polonais¹⁰³².

La CRP travailla dans une coopération étroite avec le conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale près l'Ambassade de Pologne à Paris, Mieczysław Biesiekierski et avec le délégué pour la France du ministère du Travail et de la Protection sociale, Czesław Bobrowski. Le 28 mars 1945, lors de la réunion du « Conseil de la Protection sociale » (*Rada Opieki Społecznej*), organe consultatif pour les affaires sociales composés des militants éminents des associations et institutions de l'ancienne immigration polonaise en France, on précisa même que la CRP en France constituait « une cellule autonome sous le contrôle du délégué du ministère du Travail et de la Protection sociale ». Au sein de la CRP, le département autonome de la Protection sociale poursuivit sa mission sous la direction directe du délégué du ministère du Travail et de la Protection Sociale, Czesław Bobrowski, ensuite remplacé par Mieczysław Biesiekierski. Cette division autonome de la CRP était de fait son organe de supervision¹⁰³³. La direction de la CRP – Section pour la France prépara chaque mois

¹⁰³⁰ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Rapport n° 1 de l'activité de la CRP en France entre les 1^{er} septembre et 30 novembre 1944, p. 1 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 13, Protocole de la réunion du Comité Directeur de la CRP – Section pour la France, [Paris], le 19 février 1945 ; PISM, A.17/4, Compte-rendu de la réunion interministérielle sur l'émigration polonaise en France, [Londres], le 26 janvier 1945, f. 110 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Rapport de l'Ambassade de Pologne à Paris de l'organisation de l'action sociale en France dans les années 1940–1944, de l'état actuel de cette action et des indications pour l'avenir proche, [Paris, avant le mois de novembre 1944], p. 10.

¹⁰³¹ BPP ; Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : ministère du Travail et de la Protection sociale au Comité directeur de la CRP à Londres, Londres, le mois de mars 1945.

¹⁰³² Motion du ministre du Travail et de la Protection sociale portant la création du fonds de réserve pour des besoins de la protection sociale en France, annexée au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 16 mars 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VIII..., p. 371.

¹⁰³³ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Protocole de la réunion du Conseil de la Protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 1–2 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I ; *Ibidem*, Règlement intérieur du Département de la Protection sociale de la CRP en France, [s. l. et d.].

un rapport pour Biesiekierski. Toute la correspondance de l'Ambassade de Pologne à Paris pour des dirigeants des offices polonais en France fut envoyée, entre autres, au président de la CRP en France¹⁰³⁴.

L'action sociale envers les Polonais en France était menée par le biais de plusieurs structures indépendantes l'une de l'autre. En outre de la CRP – Section pour la France, le délégué pour la France du Comité directeur de la CRP de Londres, lieutenant-colonel Zabłocki représenta la « vrai » société CRP, sans pour autant disposer des moyens financiers ni de personnel pour agir. L'existence parallèle de deux Croix-Rouges Polonaises en France relevant des autorités de Londres ne cessait pas d'étonner la Croix-Rouge américaine sur place, avec laquelle la (les !) CRP collaborait particulièrement¹⁰³⁵. La situation, empirée par un conflit des ambitions, fut normalisée avec la nomination officielle de Józef Jakubowski au poste de délégué pour la France du Comité directeur de la CRP de Londres, ce qui eut lieu le 1^{er} mai 1945¹⁰³⁶.

Une autre structure gouvernementale porta, elle aussi, l'aide aux nécessiteux polonais. Il s'agit du Département de la Protection sociale, soumis au délégué pour la France du ministre de la Défense nationale. Cette cellule, créée en mars 1945, s'occupa des soldats engagés dans les Forces armées polonaises et de leurs familles demeurant en France¹⁰³⁷. À la date du 1^{er} juillet 1945, à la suite de la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais de Londres, la tâche du Département de la Protection sociale fut prise par une cellule du même nom au sein de la Mission militaire polonaise de Liquidation en France (PWML), cette dernière étant une structure rassemblant les militaires polonais sous le commandement militaire britannique et de ce fait ne devant pas être dissoute après que la France reconnut le gouvernement polonais de Varsovie (Gouvernement provisoire d'Unité nationale).

D'après Mieczysław Biesiekierski, ancien vice-président du GAPF, puis délégué pour la France du ministère du Travail et de la Protection sociale, ensuite entre 1944 et fin juin 1945

Czesław Bobrowski a présenté dans ses mémoires, publiés dans la Pologne populaire dans les années 1980, une opinion selon laquelle la présence d'un délégué ministériel en France avait été inutile, étant donné que « l'ancienne GAPF » (c'est-à-dire la CRP) avait déjà mené son activité envers les ressortissants polonais. En effet, cette opinion paraît juste, sauf que le délégué ministériel soit traité comme le surveillant de l'appareil de la CRP de la part du gouvernement polonais. Czesław Bobrowski, *Wspomnienia ze stulecia...*, op. cit., p. 142.

¹⁰³⁴ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, Lettre : Kajetan Morawski, Ambassadeur de la Pologne à Paris aux dirigeants des offices publiques de l'État Polonais en France, Paris, le 10 janvier 1945.

¹⁰³⁵ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Notice sur l'organisation de la CRP en France, [1945].

¹⁰³⁶ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Nomination pour J. Jakubowski au poste de délégué de la CRP pour la France, Londres, le 1^{er} mai 1945. Une copie de ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3.

¹⁰³⁷ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Extrait de la lettre: ministère du Travail et de la Protection sociale au M. Biesiekierski, conseiller près l'Ambassade de Pologne à Paris, Londres, le 21 mars 1945 ; *Ibidem*, Protocole de la réunion du Conseil de la Protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 8 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I.

conseiller près l'Ambassade de Pologne à Paris, cette structure compliquée de l'organisation de l'action sociale envers les Polonais en France résultait aussi d'un conflit entre les deux organes polonais exilés à Londres : le ministère du Travail et de la Protection sociale et le Comité directeur de la CRP¹⁰³⁸. Effectivement, nous trouvons l'information sur ce conflit dans la note du ministre polonais des Affaires étrangères, Adam Romer pour le premier ministre, à l'époque Stanisław Mikołajczyk, faite au mois de septembre 1944. D'après cette note, le ministre du Travail et de la Protection sociale, Jan Stańczyk avait fort critiqué la CRP de se mélanger dans l'action sociale envers les civils, au lieu de s'occuper exclusivement des militaires blessés¹⁰³⁹. Ce conflit fut entièrement gagné par le ministère du Travail et de la Protection sociale qui tout simplement prit la couverture de la CRP.

Néanmoins, au mois d'avril 1945, la Préfecture de Police de Paris ordonna à la « Société de la Croix-Rouge polonaise » de demander l'autorisation de son activité¹⁰⁴⁰. L'affaire se dissoudrait au moment où la direction de la CRP se trouverait aux mains des gens relevant du gouvernement varsovien.

Au lendemain de la Libération, au mois de septembre 1944, le Consulat Général à Lille appela à l'inscription dans son siège ou dans une agence consulaire de sa circonscription de catégories suivantes des nécessiteux : les allocataires d'avant-guerre ayant jadis travaillé en Allemagne dont les prestations avaient été payées jusqu'au 1^{er} septembre 1939 par l'Office national des Assurances sociales en Pologne (ZUS) ou par les caisses allemandes de solidarité (*Knappschaft*) ; les vieillards dont la retraite avait été déjà payée avant les hostilités par la caisse de *Knappschaft* ; les allocataires et les retraités qui avaient perçu jusqu'en 1939 des versements de la part du ZUS ; les familles des déportés pour l'Allemagne et des prisonniers fusillés par l'occupant au cours des hostilités ; les victimes des opérations militaires menées en France ; les familles des enrôlés dans l'Armée polonaise en France dans les années 1939–1940 qui avaient perdu leur droit aux allocations françaises. Dans les cas des anciens allocataires (et retraités) des caisses de solidarité *Knappschaft* et du ZUS, les demandeurs devaient présenter un certificat d'indigence délivré par une mairie propre au lieu de domicile de l'intéressé¹⁰⁴¹.

¹⁰³⁸ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Mieczysław Biesiekierski, *Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie wojny, 1939–1945* [L'Action polonaise de protection sociale en France pendant la guerre, 1939–1945], [Paris, après le 10 juillet 1945].

¹⁰³⁹ Note : Adam Romer, ministre des Affaires étrangères au Premier ministre du Gouvernement de Pologne, [Londres, le mois de septembre 1944], annexée au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 15 septembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VII..., p. 398.

¹⁰⁴⁰ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Lettre: Préfecture de Police à Paris à la CRP en France, Paris, le 14 avril 1945.

¹⁰⁴¹ E. Nowicki, « W obronie potrzebujących pomocy » [Pour la défense des nécessiteux], *Sztandar*, 1944, n° 12 du mois d'octobre 1944.

L'action sociale envers les ressortissants polonais en France fut ensuite reprise par la CRP – Section pour la France (dans le cas des familles des soldats polonais par l'appareil du délégué du ministère de la Défense nationale).

La situation la plus précaire était celle des allocataires et retraités payés jusqu'au déclenchement des hostilités par des caisses de solidarité *Knappschaft*. L'appareil d'État polonais s'efforçait de verser des « avances » (très insuffisantes) à ces malheureux, dans l'attente de la reprise des versements allemands. Tout d'abord, le Consulat Général de Pologne à Lille (il s'agissait presque exclusivement des immigrés résidant dans les deux départements septentrionaux), avait exigé que les intéressés présentent un certificat de bon comportement, délivré par un Comité local de Lutte (filiale locale du CKW, organe politique suprême de la Résistance polonaise relevant des autorités polonaises de Londres)¹⁰⁴². Lorsque la CRP en France reprit l'action sociale envers les Polonais nécessiteux, cette exigence fut supprimée.

La CRP poursuivit l'activité des centres d'accueil polonais, créés au cours des hostilités, même si leur nombre était bien réduit par rapport à la fin de 1941 (la date où le gouvernement de Vichy avait officiellement pris des mains du GAPF la gestion de ces centres). Déjà au mois de septembre 1944, on établit que des centres autonomes de la CRP étaient autorisés par le gouvernement français mais ils ne bénéficiaient pas de subventions françaises. C'est pourquoi l'écrasante majorité des centres pour des ressortissants polonais nécessiteux étaient soumis à l'administration française, même si le personnel polonais de la CRP continuait à y agir¹⁰⁴³.

La CRP devait supprimer tous ses petits centres au Sud de la France, comme celui à Brides-les-Bains (Savoie) du fait de sa localisation défavorable du point de vue de l'approvisionnement. Au total, après la Libération, la CRP disposa de 18 centres d'accueil au Sud de la France où les anciens immigrés constituaient environ 32, 55 % de leurs effectifs totaux. Ces centres étaient placés sous l'autorité du Service des Étrangers de la MAE, en étant ainsi subventionnés par le Quai d'Orsay. Bien que la plupart des documents de la CRP en France traitent ces centres comme les siens, ils s'inscrivaient bien dans la logique de la gestion des étrangers, et notamment des réfugiés de guerre, par l'administration française. En revanche, c'était la CRP qui définit la spécification de chaque centre d'accueil, ceux-ci étant répartis selon les catégories de résidents, comme de nombreuses familles, personnes inaptes au travail,

¹⁰⁴² *Ibidem.*

¹⁰⁴³ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Précisions concernant l'organisation des centres d'accueil polonais en France, Paris, le 25 septembre 1944, p. 2.

vieillards, personnes handicapées, enfants. C'était aussi le personnel polonais de la CRP qui dirigeait ces centres et décidait de l'admission des nécessiteux¹⁰⁴⁴.

Parmi les initiatives propres de la CRP qui étaient destinées aussi aux anciens immigrés polonais, on peut mentionner : le Gymnase et le Lycée polonais Cyprian Norwid avec l'internat à Villard-de-Lans, l'internat à Uriage-les-Bains, tout près de Grenoble (Isère) pour quelques dizaines de filles élèves dans une école professionnelle à Vizille, l'internat analogique pour les garçons à Voiron (Isère), le centre du travail artistique et scientifique à Paris avec l'internat pour les étudiants, les cours professionnels pour les filles à Aix-les-Bains et la maison des cours professionnels à Paris. Des cours de commerce furent menés à Ussat-les-Bains (Ariège) et à Bourg-d'Oisans (Isère). Les plans concernant la création des centres d'accueil polonais au Nord de la France ne furent pas réalisés¹⁰⁴⁵.

La CRP – Section pour la France disposa de sept délégations régionales dont les circonscriptions étaient pareilles à celles consulaires (cinq délégations dans les villes suivantes : Paris, Lille, Marseille, Lyon, Toulouse). En plus, deux délégations se trouvèrent dans deux autres villes, à Grenoble (du fait d'un nombre considérable des centres d'accueil polonais à proximité) et à Verdun (dans le département Meuse, pour les régions frontalières où un nombre de déportés pour des travaux forcés des années 1943–1944 était fort important). Une « représentation » supplémentaire de la CRP se trouvait à Bordeaux¹⁰⁴⁶.

Au mois de mars 1945, dans tous les centres placés sous l'autorité du Service des Étrangers du MAE, gérés par la CRP, habitèrent environ 2 000 Polonais, dont 34 % se recrutaient de l'ancienne immigration. En même temps, environ 20 000 ressortissants polonais (sans compter des dizaines de milliers de déportés pour des travaux forcés des années 1943–1944) profitaient de la « protection ouverte » (*opieka otwarta*) de la CRP, c'est-à-dire des services rendus à des Polonais nécessiteux vivant hors des centres d'accueil, notamment de l'aide financière. Ce chiffre n'incluait pas quelques 5 000 enfants alimentés par les soins de

¹⁰⁴⁴ *Ibidem*, Note sur la réorganisation des centres polonaise de la CRP en France, [Paris, la première moitié de 1945], p. 1–2 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Rapport n° 1 de l'activité de la CRP en France entre les 1^{er} septembre et 30 novembre 1944, p. 3.

¹⁰⁴⁵ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Mieczysław Biesiekierski, *Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie wojny, 1939–1945...*, *op. cit.*, p. 3 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note sur la réorganisation des centres polonaise de la CRP en France, [Paris, la première moitié de 1945], p. 1–2 ; *Ibidem*, BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Lettre : CRP en France au conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale près l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 10 avril 1945 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Rapport n° 1 de l'activité de la CRP en France entre les 1^{er} septembre et 30 novembre 1944, p. 4, 9 ; [B.], « Zadania oświatowe » [Objectifs éducatifs], *Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję* [Bulletin de la Croix Rouge Polonaise – Section pour la France], 1944, n° 1^{er} du 12 décembre, p. 11–12 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans l'internat pour les filles à Uriage-les-Bains entre les 25 et 26 septembre 1945, p. 1.

¹⁰⁴⁶ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Rapport n° 1 de l'activité de la CRP en France entre les 1^{er} septembre et 30 novembre 1944, p. 2.

l'organisation¹⁰⁴⁷. La Délégation de la CRP à Lille, dont la circonscription couvrait les départements Nord et Pas-de-Calais, fournit 37,5 % de toutes les allocations attribuées. Parmi 9 000 allocateurs de cette Délégation, presque 95 % étaient issus de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres¹⁰⁴⁸. De même, nous savons que dans la circonscription de la Délégation toulousaine de la CRP (couvrant 28 % du territoire total de la France), la part des anciens immigrés à l'ensemble des allocateurs grandissait du mois en mois – depuis 1940 et jusqu'à fin juin 1945, en constituant en juin 1945, les deux tiers de leur effectif total (y compris les réfugiés du Nord et de l'Est de la France). Dans des centres d'accueil polonais situés dans cette circonscription, les anciens immigrés constituèrent alors environ 60 % de tous les résidents (environ 220 personnes)¹⁰⁴⁹.

D'après les chiffres fournis par le ministre polonais du Travail et de la Protection sociale, au mois de mai 1945, les prestations sociales furent attribuées à environ 100 000 ressortissants polonais, dont 55 000 anciens immigrés¹⁰⁵⁰.

Les citoyens polonais d'origine juive pouvaient demander l'aide de la part de la CRP sur les mêmes droits que leurs compatriotes d'origine ethnique polonaise. Même si l'officier de liaison de l'Armée américaine à Toulouse, dans son rapport fait au lendemain de la Libération, avait qualifié la CRP en France comme une « organisation fasciste et antijuive » parce qu'elle n'acceptait pas des demandes des « Juifs d'origine polonaise », il faut avouer que les responsables de l'action sociale polonaise en France restaient neutres, en traitant de manière égale tous les citoyens polonais. Jusqu'à la fin du mois de juin 1945, l'égalité de traitement entre les Polonais ethniques et les Juifs polonais était particulièrement veillée par le vice-président de la CRP, le socialiste Henryk Jabłoński et le délégué ministériel de Londres, Czesław Bobrowski, lui aussi socialiste. En effet, la protection de la CRP – qui constituait de fait l'appareil relevant du gouvernement polonais de Londres – n'était destinée qu'aux ressortissants polonais. C'était pourquoi des Français naturalisés d'origine polonaise en étaient

¹⁰⁴⁷ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Protocole de la réunion du Conseil de la Protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 5 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I.

¹⁰⁴⁸ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocateurs de la CRP en France, [Paris, le mois de mars 1945], p. 2 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Lettre : CRP en France au conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale près l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 10 avril 1945, p. 1.

¹⁰⁴⁹ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Histoire de la Délégation de la CRP à Toulouse, [s.l., le mois de juin 1945], p. 30–32.

¹⁰⁵⁰ Motion du ministre du Travail et de la Protection sociale, concertée avec le ministre du Trésor, pour la réunion du Conseil des Ministres relative au budget du *Polish War Relief* pour l'année 1945-1946, annexée au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 25 mai 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VIII..., p. 527.

exclus – et c'était la majorité des cas des demandes rejetées surmentionnées¹⁰⁵¹. Une autre raison fréquente des rejets des demandes des allocations attribuées par la CRP était l'exigence que tout allocateur ne soient pas subventionné, au-delà d'un certain plafond, par une autre organisation bénévoles en France. Cette disposition se référait par dessus tout aux Polonais d'origine juive qui étaient souvent couverts par la protection d'une ou de plusieurs organisations juives. Pour éviter des malentendus ultérieurs, la Direction de la CRP mit en place un accord avec le Comité général de Défense des Juifs selon lequel les deux organismes s'échangeraient des informations sur leurs allocateurs¹⁰⁵². La CRP restait aussi en contact avec le Cercle amical de Bund, dirigé par Emanuel Scherer, le Comité uni de Défense de Juifs (CUDEF), l'Œuvre de secours aux enfants (OSE), le Comité d'Assistance aux Réfugiés (CAR) et l'Union des Juifs polonais en France (nommée aussi l'Organisation des Juifs polonais, *Związek Żydów Polskich*), dans les questions concernant l'aide sociale à la population juive polonaise¹⁰⁵³.

Au mois de mars 1945, 3 497 allocateurs de la CRP en France étaient classifiés comme les « Juifs », ce nombre constituant 7, 89 % de tous les allocateurs de nationalité polonaise mais ce pourcentage s'élevait à 20, 6 % sans prendre en compte les allocateurs appartenant à la catégorie spécifique des déportés par les Allemands à l'Est de la France pendant la Seconde Guerre mondiale. L'écrasante majorité de ces Juifs polonais habitait dans la région parisienne (2 676 personnes), étant donné que la-bàs se trouvait un grand centre des artisans et commerçants dépourvus de leurs ateliers et magasins d'avant-guerre. La moitié des allocateurs juifs de la région parisienne était constituée des familles des déportés dans des camps allemands, tandis que l'autre moitié était constituée par les personnes malades, invalides, les vieillards et mères solitaires de plusieurs enfants. La CRP, en collaboration avec des organismes juifs, aidait les Juifs polonais à reconstruire leurs ateliers d'avant-guerre¹⁰⁵⁴.

¹⁰⁵¹ BPP, BPP 1171, Compte-rendu de la conférence des officiers polonais et britanniques à Lyon, le 3 novembre 1944, f. 159.

¹⁰⁵² *Ibidem*, Translation of a letter : Polish Red Cross – Section from France in Lyon to the Delegate of the Polish Red Cross in Marseille, Lyon, le 16 octobre 1944, f. 181.

¹⁰⁵³ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocateurs de la CRP en France, [Paris, le mois de mars 1945], p. 5 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Protocole de la réunion du Conseil de la Protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 10 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Rapport n° 1 de l'activité de la CRP en France entre les 1^{er} septembre et 30 novembre 1944, p. 10.

¹⁰⁵⁴ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocateurs de la CRP en France, [Paris, le mois de mars 1945], p. 2, 6 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Lettre : CRP en France au conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale près l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 10 avril 1945, p. 1 ; *Ibidem*, Protocole de la réunion du Conseil de la Protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 5 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France du *American Polish War Relief*, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, la fin de 1944], p. 3.

La Délégation parisienne de la CRP louait particulièrement la coopération avec le Cercle amical de Bund qui – d’après les agents polonais de la protection sociale – fournissait des données exactes et précises. En revanche, l’Union des Juifs polonais était accusée de fournir de fausses données sur la situation des candidats aux allocations, notamment en appuyant les demandes des personnes aptes au travail et en dissimulant le fait que les enfants de nombreux demandeurs des allocations étaient Français ou au moins ne pouvaient pas prouver leur nationalité polonaise (339 sur 685 enfants déclarés par les demandeurs juifs jusqu’à la fin de 1944). Pour ces deux raisons, au début de l’année 1945, la CRP en France diminua le nombre d’allocateurs dont les demandes avaient été présentées par l’Union des Juifs polonais de 1 833 à 1 021 (c’est-à-dire de 44, 3 %). À la fois, la somme totale des allocations mensuelles attribuées aux citoyens polonais appartenant à ce groupe diminua de 1 058 650 francs à 483 700 francs (c’est-à-dire de 54, 31 %). Cela voulait dire que le montant moyen de l’allocation baissa de 577, 55 francs à 473, 75 francs. Une autre reproche faite par les dirigeants de l’action sociale de l’État polonais en France à l’Union des Juifs polonais : l’association se présentait devant la communauté juive en France en tant qu’organisation fournissant des allocations, pendant que c’était la CRP qui les attribuaient, en s’appuyant sur l’opinion des délégués de la représentation de l’Union susmentionnée.

La branche parisienne de la CRP admettait aussi des demandes appuyées par le Comité juif d’Action sociale et de Reconstruction (COJASOR) et par la Fédération des Sociétés juives de France (FSJF). La filiale parisienne de la CRP disposait de deux assistantes sociales spécialement pour le service des nécessiteux issus de la communauté juive polonaise, ce qui d’ailleurs était critiqué par l’Union des Juifs polonais comme une manifestation du manque de confiance à l’égard des associations juives indépendantes. Les parents dont les enfants étaient de nationalité française mais qui eux-mêmes gardaient toujours la nationalité polonaise étaient contactés avec le Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR), créé par le père Pierre Chaillet, puisque la CRP n’attribuait pas des moyens pour des membres de familles de nationalité non polonaise¹⁰⁵⁵.

Pour des statistiques précises concernant les allocateurs de la CRP en France à la date du 1^{er} mars 1945, voir : annexe, tableau VI.

¹⁰⁵⁵ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Rapport n° 2 de l’activité de la CRP en France, pour le mois de janvier 1945, p. 7–8 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, Note pour le vice-président de la CRP, Henryk Jabłoński sur la protection sur les Juifs de nationalité polonaise, [Paris, la première moitié de 1945], p. 1–2 ; *Ibidem*, Note commentaire concernant l’Union des Juifs polonais, [Paris, le mois de février 1945] ; *Ibidem*, Protocole de la conférence des représentants de la CRP en France et de l’Union des Juifs polonais en France, Paris, le 8 février 1945, p. 2–3 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocateurs de la CRP en France, [Paris, le mois de mars 1945], p. 5 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans la Délégation de la CRP à Paris entre les 8 et 24 janvier 1946, p. 49.

Dans la région toulousaine, la CRP collaborait étroitement avec la FSJF et avec l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entre-aide (UJRE). Dans l'arrondissement de Grenoble, les allocations attribués aux Juifs polonais par la CRP étaient couvertes en 30 % par le CUDEF. La dimension de l'aide sociale de l'appareil d'État polonais envers ses ressortissants juifs était beaucoup plus moindre dans les ressorts des Délégations de la CRP à Bordeaux et à Marseille (ces deux filiales collaboraient avec la FSJF), et celles à Lyon et à Lille (qui restaient en contact avec le Comité générale de Défense des Juifs)¹⁰⁵⁶.

Au mois de novembre 1944, le ministre du Travail et de la Protection sociale du gouvernement polonais en exil, le socialiste Jan Stańczyk écrivit dans ses recommandations faites à l'Ambassade de Pologne à Paris : « Je vous prie de prendre en compte le sort particulier du reste de la population des Juifs polonais en France dans l'organisation et dans la réalisation de l'action. Ce sont le plus souvent des gens qui, pour des raisons connues par tout le monde, se trouvent au bout de leurs forces physiques et psychiques ». Le ministre ajouta ensuite : « Une attitude appropriée envers cette question a – outre l'aspect purement humanitaire dudit problème - une grave portée politique, ce qui n'exige pas d'explications supplémentaires »¹⁰⁵⁷.

Malgré ces dispositions, nous pouvons confirmer que le sort particulièrement horrible de la population juive pendant les années de la Seconde Guerre mondiale ne constituait pas dans les yeux des dirigeants de la CRP en France d'argument suffisant pour que des exigences formelles à remplir pour jouir de son aide sociale soient supprimées ou même libéralisées.

De même, les associations juives comme l'Union des Juifs polonais étaient traitées de manière tout à fait analogue que des organisations polonaises s'occupant des réfugiés polonais d'origine ethnique polonaise. Pour autant, il semble qu'il n'y avait pas dans le domaine de la protection sociale de discrimination des ressortissants polonais d'origine juive par rapport à leurs compatriotes de culture catholique par l'appareil de la CRP en France. La raison principale de l'impression de la discrimination que les Juifs auraient subie, c'était le fait qu'au lendemain de la Libération, le pourcentage des immigrés étant devenus Français par naturalisation était beaucoup plus élevé parmi les Juifs qu'au sein de la communauté des travailleurs polonais et de leurs familles. En effet, le montant moyen de l'allocation pour l'allocataire juif était supérieur à la moyenne pour tous les allocataires polonais. Par exemple,

¹⁰⁵⁶ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, Note pour le vice-président de la CRP, Henryk Jabłoński sur la protection sur les Juifs de nationalité polonaise, [Paris, la première moitié de 1945], p. 2–3.

¹⁰⁵⁷ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Lettre : J. Stańczyk, ministre du Travail et de la Protection sociale à Mieczysław Biesiekierski, conseiller près l'Ambassade de Pologne à Paris, Londres, le 14 novembre 1944, p. 5.

dans le ressort de la Délégation de la CRP à Marseille, ces sommes étaient de 300 francs pour un Juif et de 245 francs pour un non Juif¹⁰⁵⁸.

L'aide de la CRP en France pouvait être attribuée à toute personne munie du passeport polonais ou un document équivalent délivré par un Consulat général de Pologne, un ancien Office polonais dans l'État français (1940–1941) ou un Bureau d'Administration des Polonais (fin 1941–1944). Les naturalisés étaient exclus de l'action de la CRP. Un montant de chaque prestation était diminué d'une somme des allocations attribuées aux intéressés par la France¹⁰⁵⁹.

Toutes les demandes concernant des prestations financières étaient opiniées par des associations reconnaissant le gouvernement polonais de Londres, même si dès le début de l'activité, au mois de novembre 1944, on admit le principe de la « stricte apolitisation » („*bezwzględna apolityczność*”). Ce principe évoqua même un certain énervement parmi les anticommunistes engagés, de manière que le Comité directeur de la CRP en France se sentit obligé d'éclaircir son attitude, en précisant au mois de février 1945, qu'une « apolitisation » se référerait aux nécessiteux individuels, tandis que chaque coopération n'était possible qu'avec une organisation reconnaissant le gouvernement polonais de Londres¹⁰⁶⁰. Cette attitude paraît logique, lorsqu'on sait que les moyens financiers pour des besoins de l'action sociale de la CRP en France étaient assurés par ce gouvernement.

Le 1^{er} mai 1945, la Direction des Affaires politiques du MAE donna son accord à la poursuite des avances françaises attribuées par le ministère français des Finances – prévues par l'accord financier franco-polonais du 7 septembre 1939 et suspendues après le mois de juin 1940 – au profit du gouvernement polonais de Londres. Or, les autorités françaises exigèrent que ces moyens financiers soient destinés à l'action sociale de la Croix Rouge polonaise. Attendu qu'au cours des premiers mois de 1945, la situation internationale avait fort changé au désavantage du gouvernement de Pologne à Londres, notamment à la suite de la conférence des « trois Grands » à Yalta au mois de février, Józef Jakubowski avait convaincu les autorités

¹⁰⁵⁸ BPP, M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocataires de la CRP, [Paris, le mois de mars 1945], p. 6.

¹⁰⁵⁹ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Instruction relative aux règles de la politique de prestations matérielles fournies par la CRP – Section pour la France, Lyon, le 10 octobre 1944, p. 1 ; BPP, M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocataires de la CRP, [Paris, le mois de mars 1945], p. 6.

¹⁰⁶⁰ *Ibidem*, p. 10 ; Comité directeur de la CRP – Section pour la France, *Okólnik w sprawie metod pracy* [Circulaire relative aux méthodes du travail], Paris, le 4 novembre 1944, p. 12–13, ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Circulaire n° 3 de la CRP – Section pour la France, Paris, le 4 novembre 1944 ; *Ibidem*, Circulaire n° 5 de la CRP – Section pour la France, Paris, le 9 février [1945 ; le circulaire est erronément daté de 1944] ; ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 23, « Wyjaśnienie Zarządu Oddziału PCK we Francji » [Explication du Comité directeur de la CRP – Section pour la France], Paris, le 21 juin 1945, *Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję*, 1945, n° 3 du mois de juin 1945, p. 3–7.

françaises de mettre dans le texte de l'arrangement signé entre le Quai d'Orsay et la CRP – Section pour la France un point suivant:

« Le Comité directeur de la Croix-Rouge Polonaise prend note du fait que le présent arrangement restera en vigueur, sauf préavis du Ministère des Affaires étrangères mentionné [c'est-à-dire le Quai d'Orsay] (...) aussi longtemps que la composition actuelle du Comité directeur de la Croix-Rouge polonaise n'aura subi aucun changement ».

Qu'est-ce que cela voulait dire ? En effet, tout changement de la composition du Comité directeur de la CRP – Section pour la France, particulièrement une modification prétendue effectuée par le gouvernement polonais de Varsovie, après sa reconnaissance de plus en plus probable par la France, impliquerait la perte des avances françaises¹⁰⁶¹. À l'époque, le Comité directeur fut composé de trois personnes : J. Jakubowski, Henryk Jabłoński et Władysław Rosiński. Les avances, dont la mensualité comptait 27 millions de francs, furent libérées, à la décision favorable du ministère des Finances (Direction du Trésor) au mois de juin 1945¹⁰⁶².

Parmi les deux personnalités polonaises qui étaient garants dudit arrangement se trouvait, à côté de l'ambassadeur de Pologne, Kajetan Morawski, le délégué pour la France du gouvernement varsovien, Stefan Jędrychowski¹⁰⁶³. Certainement, la partie française qui se trouva à la source de cette solution. Ce qui montre, par ailleurs, la compréhension des autorités varsoviennes pour l'importance de l'action sociale de la CRP envers les immigrés polonais en France, mais par dessus tout leur désir de profiter des dispositions de l'accord franco-polonais de 1939 après la reconnaissance du gouvernement à Varsovie par la France – qui au mois de

¹⁰⁶¹ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, Accord entre le ministre plénipotentiaire – directeur des Affaires politiques du MAE, Maurice Déjean et le Comité Directeur de la CRP – Section pour la France, Paris, le 1 mai 1945 ; AAN, Ambassade de Pologne à Paris, art. 320, Lettre : Direction des Conventions administratives MAE à l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 4 juin 1945, f. 38–39.

¹⁰⁶² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, Lettre: ministère des Finances – Direction du Trésor à la CRP en France, Paris, le 4 juin 1945 ; A MSZ, Série 6, art. 984, Lettre : Direction politique MAE à l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 20 octobre 1945, f. 11 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : Józef Jakubowski, responsable de l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers les Polonais en France, au Président de la CRP à Londres, Paris, le 15 septembre 1945, p. 1 ; Projet de la lettre de la direction de la CRP en France au chef de la Direction Politique MAE, annexé au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 30 avril 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VIII..., p. 469–470 ; Rapport du ministre du Trésor, Jan Kwapiński de la situation financière du gouvernement polonais, annexé au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 27 avril 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VIII..., p. 457–458. Voir aussi Wojciech Rojek, « Les Rapports entre le gouvernement polonais de Londres et le Général de Gaulle... », *op. cit.*, p. 63.

Le 30 avril 1945, le gouvernement polonais à Londres décida d'étudier les possibilités éventuelles de la cooptation dans le Comité directeur de la CRP en France de Piotr Kalinowski et Zygmunt Lubicz Zaleski, les deux étant libérés du camps de concentration de Buchenwald. Enfin, la composition de la direction de l'action sociale en France ne fut pas changée. Peut-être, c'était l'arrangement susmentionné qui rendit ces projets inactuels. Voir : Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 30 avril 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, vol. VIII..., p. 466.

¹⁰⁶³ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : Comité directeur de la CRP – Section pour la France au Comité directeur de la CRP à Londres, Paris, le 4 juillet 1945, p. 2.

mai 1945 paraissait déjà inévitable. À partir du mois d'avril, le CPLN et le délégué varsovien Jędrychowski cherchait la collaboration avec la CRP, en lui promettant le soutien financier extérieur, mais en présentant à la fois leurs préalables. La CRP renonça à ces propositions, en confirmant le caractère apolitique de son aide qui était fournie à chaque ressortissant polonais, indépendamment de ses opinions politiques¹⁰⁶⁴. Au mois de juin, le vice-président de la CRP en France, socialiste Henryk Jabłoński critiqua ouvertement la « politisation » prétendue de l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers ses ressortissants en France. Il s'était notamment déchiré avec le père Augustyn Jakubisiak, délégué pour la France du ministère de l'Instruction publique et des Cultes de Londres, tout comme avec Aleksander Kawałkowski, chef de la POWN. Il semble que Jakubowski était alors proche d'un point de vue de Jabłoński¹⁰⁶⁵.

Dès que la CRP – Section pour la France avait repris son activité officielle sur le territoire français libéré, elle prit la responsabilité du fonctionnement du Gymnase et du Lycée polonais Cyprian Norwid à Villard-de-Lans. Dès le mois de mars 1945, étant donné que les bâtiments de l'école avaient souffert d'une pléthore considérable et du fait de sa localisation provinciale, les autorités polonaises pensaient au transfert de l'institution à Paris¹⁰⁶⁶.

Après que la France avait reconnu le Gouvernement provisoire d'Unité Nationale à Varsovie, le Comité directeur de la CRP – Section pour la France reconnut de sa part l'autorité du Comité directeur de la CRP de Varsovie, en se séparant *ipso facto* du central de Londres. Cette démarche, qui n'avait pas été préalablement concertée avec le gouvernement polonais de Londres, fut dictée par la volonté du maintien de l'action sociale envers les Polonais en France malgré la toute nouvelle situation politique. Jakubowski argumenta sa décision par la nécessité de l'aide aux Polonais désirant retourner à leur patrie et aux personnes déplacées polonaises en

¹⁰⁶⁴ *Ibidem*, Lettre: Stefan Jędrychowski, délégué pour la France du gouvernement polonais de Varsovie au Comité directeur de la CRP en France, Paris, le 26 avril 1945 ; *Ibidem*, Lettre : Comité directeur de la CRP en France à la Délégation pour la France du gouvernement polonais de Varsovie, Paris, le 2 mai 1945 ; *Ibidem*, Lettre : Délégation pour la France du gouvernement polonais de Varsovie au Comité directeur de la CRP en France, Paris, le 12 mai 1945 ; Polpress, « O współpracy z PCK » [Pour la coopération avec la CRP], *Niepodległość*, 1945, n° 25 du mois de juin, p. 3 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Réponse du Comité directeur de la CRP en France à un article paru dans le journal « Niepodległość », Paris, le 29 juin 1945 ; « PCK w obronie swej apolityczności » [La CRP pour la défense de son caractère apolitique], *Sztandar Polski*, 1945, n° 27 du 1^{er} juillet, p. 1–2.

¹⁰⁶⁵ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Note: H. Jabłoński à J. Jakubowski sur le contrôle effectué par A. Jakubisiak au sein du Département de Culture et d'Éducation de la CRP en France, [Paris, le mois de juin 1945] ; *Ibidem*, Note : H. Jabłoński à J. Jakubowski, Paris, le 19 juin 1945 ; *Ibidem*, Lettre : J. Jakubowski à l'ambassadeur K. Morawski, Paris, le 20 juin 1945 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, Lettre : H. Jabłoński à J. Jakubowski, Paris, le 24 avril 1945.

¹⁰⁶⁶ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 19, Lettre : CRP en France aux ministères polonais de l'Instruction publique et des Cultes et celui du Travail et de la Protection sociale, Paris, le 22 mars 1945.

zone d'occupation française en Allemagne¹⁰⁶⁷. Malgré cela, le premier ambassadeur de la Pologne populaire, Stefan Jędrychowski, décida le 7 juillet 1945 de l'installation à la date du 10 juillet du nouveau comité provisoire de la CRP en France. En effet, deux membres de l'ancien Comité directeur gardèrent leurs postes, dont Henryk Jabłoński, nouveau président par interim, qui – comme le deuxième responsable, Władysław Rosiński – s'était déjà mis en contact secret avec le CPLN en France plusieurs mois avant¹⁰⁶⁸. Par contre, le président antérieur de la CRP, Józef Jakubowski fut exclu de la nouvelle direction, celle-ci étant par ailleurs dotée de quatre nouvelles personnes. Deux d'entre eux, les deux femmes et communistes actives – Irène Domanska (Irena Domańska ; membre du PCF et du PPR à la fois, dotée de deux nationalités, polonaise et française) et Pelagia Lewińska (ancienne déportée d'Auschwitz, commandante en chef de l'Union des Éclaireurs polonais en France d'obédience communiste), allaient jouer des rôles leaders parmi les militants polonais du courant « varsovien » en France¹⁰⁶⁹. Domańska et Lewińska furent nommés déléguées pour la France du Comité directeur de la CRP à Varsovie déjà à la mi-juin 1945¹⁰⁷⁰. Au mois d'août 1945, Irène Domanska fut choisie à la tête de la CRP en France¹⁰⁷¹.

3.2. L'action des représentants du gouvernement polonais de Varsovie

Les autorités polonaises de Varsovie désiraient prendre le contrôle sur l'action de la CRP afin de pouvoir profiter des avances françaises versées sur la base de l'accord du 7 septembre 1939. Il semble que c'était le motif clé de l'intérêt porté pour cette question, étant donné qu'aucune autre succursale de la Croix-Rouge polonaise de Londres ne faisait l'objet de préoccupation du gouvernement polonais de Varsovie ni du Comité directeur de la CRP à Varsovie. Mais Varsovie s'était trompée dans ses calculs, puisque le gouvernement français résilia l'accord, conformément à un arrangement supplémentaire du 1^{er} mai 1945, avec préavis

¹⁰⁶⁷ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : Comité de la CRP – Section pour la France au Comité directeur de la CRP à Londres, Paris, le 4 juillet 1945, p. 1–2. Le texte de cette lettre avait été concerté par tous les trois membres de la direction française de la CRP avec la participation de Gustaw Zieliński, ancien délégué secret pour la France du ministère du Travail et de la Protection sociale de Londres (pendant les hostilités).

¹⁰⁶⁸ Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, op. cit., p. 38.

¹⁰⁶⁹ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : délégué pour la France du Gouvernement provisoire d'Unité nationale de la Pologne au Comité directeur de la CRP – Section pour la France, Paris, le 7 juillet 1945 ; AAN, Croix-Rouge Polonaise – Comité de Direction à Varsovie (*Polski Czerwony Krzyż Zarząd Główny w Warszawie*, PCK), art. 133, Communiqué n° 2 du Comité directeur de la CRP – Section pour la France, Paris, le 15 août 1945, f. 4.

¹⁰⁷⁰ *Ibidem*, Nomination pour I. Domańska et P. Lewińska au poste de déléguée de la CRP pour la France, Varsovie, le 12 juin 1945, f. 1.

¹⁰⁷¹ *Ibidem*, Communiqué n° 2 du Comité directeur de la CRP – Section pour la France, Paris, le 15 août 1945, f. 4.

de trois mois, vu que la composition du Comité directeur de la CRP – Section pour la France avait été modifiée. Les avances françaises ne furent payées que jusqu'à la fin du mois de décembre 1945. D'après une note du Quai d'Orsay du mois d'octobre 1945, la poursuite des avances françaises, directement au profit d'un service désigné par le gouvernement polonais de Varsovie, par exemple l'Ambassade de Pologne à Paris, ne serait possible qu'après la reconnaissance par Varsovie des dettes envers la France du précédent gouvernement de Pologne¹⁰⁷². Bientôt, à la demande du Comité directeur de la CRP à Varsovie, la Croix-Rouge polonaise de Londres fut exclue du Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

Au cours des premiers mois sous l'autorité du gouvernement varsovien, le personnel de la CRP en France n'avait pas subi des purges particulières, d'autant plus qu'une partie importante d'anciens employés se situaient à gauche du courant « londonien » et que la personne de Henryk Jabłoński dans la direction de l'organisme, très apprécié par l'ancien président Jakubowski, semblaient garantir un caractère apolitique de sa mission. Par exemple, encore au mois de septembre, un rapporteur du courant anticommuniste informa que la Délégation de la CRP à Grenoble était toujours sous des « fortes influences de Londres »¹⁰⁷³. Les purges avaient commencé quand Jabłoński, lui-même revenu en Pologne en octobre 1945 pour y prendre le poste du vice-ministre de l'Instruction, fut remplacé par Irena Domańska¹⁰⁷⁴. Des militants de l'UCPF purent percevoir des prestations de la part de la CRP jusqu'au mois de mars 1946 inclus. À partir du mois d'avril, ces prestations furent rétractées pour tous les militants des organisations combattant le gouvernement polonais à Varsovie et ses représentants en France¹⁰⁷⁵. Le poste du président de la Croix-Rouge Polonaise – Section pour la France fut successivement exercée par Irena Domańska (août 1945–octobre 1947), Henryk Birecki (depuis octobre 1947) et Tadeusz Gout (depuis 1948)¹⁰⁷⁶.

¹⁰⁷² A MSZ, Série 6, art. 984, Lettre : Direction politique MAE à l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 20 octobre 1945, f. 12–13 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Lettre : Józef Jakubowski, responsable de l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers les Polonais en France, au Président de la CRP à Londres, Paris, le 15 septembre 1945, p. 1.

¹⁰⁷³ BPP, vers. 4043, Rapport : lieutenant M. Jasiński à la PWML, Grenoble, le 10 septembre 1945 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France : M. Biesiekierski au Premier ministre du gouvernement polonais à Londres, [Paris], le 15 octobre 1945, p. 2.

¹⁰⁷⁴ AAN, PCK, art. 133, Lettre : I. Domańska, président du Comité directeur de la CRP en France au Comité directeur de la CRP à Varsovie, Paris, le 3 octobre 1945, f. 27 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} décembre 1945 et 28 février 1946, fait par Józef Jakubowski, Paris, le 24 février 1946, p. 1.

¹⁰⁷⁵ BPP, vers. 4087, Lettre : Présidence de l'UCPF aux Comités régionaux de l'UCPF, [Paris], le 11 avril 1946.

¹⁰⁷⁶ AAN, PCK, art. 133, Lettre : H. Birecki, délégué pour la France de la CRP au Comité directeur de la CRP à Varsovie, Paris, le 30 octobre 1947, f. 83 ; A PPP, BA 2187, Note de renseignements : Liste du personnel de la CRP en France, [Paris], le 11 juin 1949.

Au fur et à mesure que l'action de rapatriement des travailleurs polonais accélérât et que des centres d'accueil polonais et camps de rapatriement en France furent liquidés, l'activité de la CRP en France était de plus en plus limitée. D'autant plus que la plupart des réfugiés de guerre polonais qui n'étaient pas rentrés en Pologne après sa Libération de l'occupation hitlérienne, se prononçaient contre le nouveau régime établi sur la Vistule, en ne reconnaissant pas son autorité. Des associations polonaises anticommunistes accusaient l'appareil du gouvernement varsovien qu'il limitait intentionnellement l'ampleur de l'action sociale envers les Polonais en France, pour les forcer au retour en Pologne¹⁰⁷⁷. De leur côté, les Français accusèrent la CRP de ne pas observer une stricte neutralité politique, en donnant comme un exemple majeur la propagande pour le rapatriement des mineurs et ouvriers polonais¹⁰⁷⁸.

Déjà au début du mois de juillet 1945, le paiement des prestations pour des anciens allocataires polonais de la *Knappschaft* passa de la CRP aux mains du Consulat Général de Pologne à Lille qui répartissait des moyens attribués par le ministère polonais du Travail et de la Protection sociale¹⁰⁷⁹. D'après un mémorandum relevant du CNPF, au mois d'août 1946, sur le territoire français étaient environ 4 000 allocataires polonais de la *Knappschaft* - ce n'était donc qu'une partie des concernés par le problème susmentionné des pensions de la *Knappschaft*, même si la situation était meilleure qu'en novembre 1945, quand seulement 2 928 personnes avaient reçu ladite allocation¹⁰⁸⁰. Par contre, le paiement des pensions de retraite, attribuées avant les hostilités par le ZUS, ne fut pas encore repris à la fin de 1945¹⁰⁸¹.

À partir du 1^{er} juillet 1946, les bourses d'études attribuées jusqu'à ce moment-là à un certain nombre d'étudiants polonais par la CRP étaient dorénavant payées par le ministère polonais de l'Instruction, par l'intermédiaire de l'Ambassade de Pologne à Paris¹⁰⁸². Après que le Gymnase et Lycée polonais avait été transféré de Villard-de-Lans à Paris, ce qui avait eu lieu avant l'année scolaire 1946-1947, la CRP n'avait plus rien à voir avec la gestion de l'école

¹⁰⁷⁷ A MSZ, Série 6, art. 1001, Compte-rendu de la conférence des consuls polonais de France à Lille, tenue entre les 22 et 24 février 1946, f. 33. Une protestation contre la partialité de la CRP en France, voir par exemple : BPP, BPP 1172, Protestation du Conseil Supérieur de l'UCPF, Lille, le 3 février 1946, f. 75. Ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, fiche non paginée. Voir aussi BPP, BPP 1172, Mémorandum de la Fédération des anciens Combattants polonais en France sur la situation des anciens combattants polonais dans la région parisienne, Paris, le 27 mai 1946, f. 79. Ladite Fédération faisait partie de l'UCPF.

¹⁰⁷⁸ A PPP, BA 2388, Préfecture de Police de Paris : Renseignements concernant la colonie polonaise en France, Paris, le 8 avril 1948, p. 41.

¹⁰⁷⁹ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 8 ; AAN, MPiOS, art. 382, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au ministère du Travail et de la Protection sociale, Paris, le [25] avril 1947, f. 117.

¹⁰⁸⁰ Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji...*, *op. cit.*, p. 237 ; AAN, MPiOS, art. 225, Lettre : Feliks Chiczewski, consul général de France à Lille à l'Ambassade de Pologne à Paris, Lille, le 14 décembre 1945, p. 1.

¹⁰⁸¹ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 164.

¹⁰⁸² BPP, BPP 1171, Rapport de la situation des Polonais dans la région lyonnaise entre les 31 mai et 15 juin 1946, f. 146 ; ce document se trouve aussi dans : PISM, A.46/29, fiche non paginée.

secondaire polonaise en France. La dernière initiative dans le domaine de l'enseignement polonais à laquelle la CRP en France participa était la création et la gestion des Cours annuels de baccalauréat à Houilles (Seine-et-Oise)¹⁰⁸³. Créés en janvier 1946, ils existaient jusqu'à la fin du mois de juin de la même année. En 1946, la CRP en France se débarrassa définitivement de toutes obligations envers l'enseignement polonais. En revanche, un centre d'accueil de la CRP fut créé à Salies-du-Salat (Haute-Garonne), destiné pour les enfants polonais¹⁰⁸⁴.

Pendant une année entre les 1^{er} juillet 1946 et 30 juin 1947, les autorités polonaises de Varsovie financèrent l'action sociale envers les ressortissants polonais en France à la somme de 49 096 915 francs, sans compter le financement de l'action scolaire, du rapatriement, ni de l'action de la CRP. Ces sources furent utilisées pour les allocations urgentes aux vieillards, prestations pour des anciens allocateurs de la *Knappschaft*, allocations temporaires pour des nécessiteux et pour des malades, pensions des invalides, pour la protection dans des hôpitaux et sur des prisonniers polonais, enfin pour l'organisation des colonies de vacances pour des enfants¹⁰⁸⁵. En avril 1947, diverses allocations de la CRP en France, sans compter des prestations pour des anciens allocateurs de la *Knappschaft* ni pensions d'invalidité, furent attribuées à 3 662 personnes, à la somme de 1 700 000 francs par mois¹⁰⁸⁶. L'action sociale de la CRP envers les anciens immigrés polonais se limita considérablement après la reprise de son appareil par le gouvernement varsovien et dorénavant était concentrée sur l'aide aux vieillards, aux veuves et aux orphelins polonais. En 1948, l'action de la CRP en France fut subventionnée par le gouvernement varsovien par 45 017 000 francs et l'année suivante par quelque 40 millions de francs¹⁰⁸⁷.

Si on se rappelle que l'ancien appareil « londonien » de la CRP avait englobé tous les devoirs susmentionnés et qu'il n'avait pas subventionné l'enseignement polonais (celui-ci n'ayant pas dépendu du ministère du Travail et de la Protection sociale, mais du ministère de l'Instruction publique et des Cultes) ni le rapatriement (celui-là ne pouvait pas être réalisé par un gouvernement situé en exil), il devient évident que les dépenses de l'État polonais pour l'aide sociale envers les Polonais en France se diminuèrent après la reprise de l'appareil de l'aide sociale par Varsovie. Ces dépenses avaient été au niveau de 27 millions de francs par

¹⁰⁸³ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 78.

¹⁰⁸⁴ PISM, A.46/29, Rapport : Roman Wodzicki, « consul » du gouvernement polonais de Londres à Toulouse à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Toulouse, le 1^{er} juin 1946, p. 11.

¹⁰⁸⁵ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 155.

¹⁰⁸⁶ AAN, MPiOS, art. 382, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au ministère du Travail et de la Protection sociale, Paris, le [25] avril 1947, f. 117 ; *Ibidem*, Lettre : Ambassade de Pologne à Paris au MSZ – Département de la Protection sociale (*Wydział Opieki Społecznej*), Paris, le 29 mars 1947, f. 190.

¹⁰⁸⁷ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 155, 188.

mois, lorsque le gouvernement polonais de Londres avait été reconnu par la France. À la fin des années 1940, l'aide fournie par Varsovie était au niveau d'environ 95 millions de francs par an, ce qui donne moins de 8 millions de francs par mois, soit plus de 3 fois moins. En réalité, c'était une différence encore plus importante, du fait de la perte de valeur du franc dans l'entre-temps.

Il est évident que cette différence devait être ressentie par des nécessiteux polonais en France. Effectivement, cet argument fut soulevé par les militants du courant anticommuniste. Pourtant, il faut rappeler que les moyens dont l'appareil du gouvernement polonais de Londres avait jadis disposé, émanaient des avances du gouvernement français, suspendues dès le mois d'octobre 1945. Par ailleurs, la protection consulaire et l'aide sociale de la part des représentants de l'État polonais en France n'étaient fournies qu'aux ressortissants polonais qui s'étaient enregistrés dans les consulats de la Pologne populaire, ceux-ci constituant la majorité des citoyens polonais résidant sur le territoire français¹⁰⁸⁸.

3.3. L'action sociale des militants de l'« exopolitie » polonaise en France (après la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais en exil)

Après que la France avait reculé sa reconnaissance pour le gouvernement polonais en exil, en reconnaissant à la fois le Gouvernement provisoire d'Unité nationale (GPUN) créé à Varsovie, les autorités polonaises de Londres étaient obligées de rédéfinir leur politique de l'aide sociale envers les immigrés polonais en France. Par l'instruction du ministère du Travail et de la Protection sociale du 30 juin 1945, toute l'action sociale envers les ressortissants polonais en France fut placée sous la responsabilité du délégué du ministère mentionné qui était à la fois conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale auprès de l'ambassadeur de Pologne en France. Il s'agissait de Mieczysław Biesiekierski, le plus proche collaborateur de l'ambassadeur du gouvernement en exil Kajetan Morawski. Biesiekierski devint responsable aussi pour l'action sociale envers les Polonais résidant en Belgique, aux Pays-Bas et en Luxembourg¹⁰⁸⁹.

¹⁰⁸⁸ Sur l'action de l'enregistrement des Polonais en France, voir sous-chapitre IV.1.2.

¹⁰⁸⁹ Instruction du ministère du Travail et de la Protection sociale relative à l'exécution de la protection [sur les Polonais] sur les territoires de France, de Belgique, des Pays-Bas et de Luxembourg, annexée au Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 14 août 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, op. cit., vol. VIII..., p. 670–671.

Tout d'abord, après la perte de la reconnaissance française par les autorités polonaises en exil, l'action sociale envers les nouveaux réfugiés polonais en France – « personnes déplacées » ou « néo-réfugiés », était menée par l'organisation « Caritas ». Cette institution s'occupait de la distribution des vêtements et d'autres objets à des nécessiteux, notamment à Paris et dans la région parisienne. Du point de vue formel, « Caritas » n'était qu'un service au sein de la Mission catholique polonaise à Paris (PMK). À sa tête se trouvait l'abbé Antoni Banaszak, puis l'abbé Augustyn Gałęzewski, ensuite un laïc Szymon Konarski¹⁰⁹⁰.

À l'échelle générale, le Comité Directeur de la Croix-Rouge Polonaise à Londres, présidé par Helena Sikorska, veuve du général Władysław Sikorski, poursuivit son action, mais en octobre 1946 sous la pression extérieure (après qu'on l'avait exclu du Comité International de la Croix Rouge) il changea son nom pour le *Relief Society for Poles* (RSFP, *Towarzystwo Pomocy Polakom*)¹⁰⁹¹. Ainsi, l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers ses ressortissants dispersés en dehors de la Pologne était poursuivie sur la base de ce nouvel organisme. Ses succursales dans divers pays, notamment là où se trouvaient les soldats ou anciens militaires des Forces armées polonaises de l'Ouest, furent partout maintenues. Partout sauf en France, où tout l'appareil de l'aide sociale du courant anticommuniste devait être construit de nouveau.

Après le mois de juin 1945, toutes les initiatives sociales des mandataires du gouvernement polonais de Londres en France étaient devenues privées devant la loi française. La Délégation du RSFP en France ne fut officiellement autorisée selon le droit français par la Préfecture de Police de la Seine qu'en décembre 1948, sous le nom de la Société de Secours aux Polonais (SSP)¹⁰⁹². La légalisation de la Société auprès des autorités françaises était faite entre autres dans le but de l'obtention du statut de l'organisation coopérant avec l'Organisation internationale pour les Réfugiés (OIR)¹⁰⁹³.

La coopération entre la SSP et l'OIR avait été déclenchée en juin 1948, quand il y avait lieu un afflux de plus de 600 réfugiés polonais du Kenya, d'Ouganda et d'Inde¹⁰⁹⁴. Du point de vue formel, la structure de la SSP était assez compliquée. L'organisation constituait une

¹⁰⁹⁰ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 224, 359.

¹⁰⁹¹ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 33, Rapport de l'action de la *Relief Society for Poles* et ses plans pour l'avenir proche, Londres, le mois d'août 1949, p. 8–9.

¹⁰⁹² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 34, Lettre : J. Jakubowski, délégué du Société de Secours aux Polonais en France au ministère français de l'Intérieur, Paris, le 25 avril 1948.

¹⁰⁹³ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 30, Note sur la légalisation de la Société de Secours aux Polonais – Succursale en France, faite par J. Jakubowski [Paris, après le mois de mai 1948].

¹⁰⁹⁴ AN, AJ 43 311, Note : Délégué Général de l'OIR pour la France au Comité Préparatoire de l'OIR à Genève, Paris, le 2 juillet 1948; *Ibidem*, Note sur les Polonais dits « de Calais » et les Polonais dits « de Marseille », Paris, le 3 juin 1948.

branche chargée de la protection au sein du Comité interassociatif de placement des Polonais en France (Comité d'assistance aux réfugiés polonais en France). Celui-ci fut créé *ad hoc* par les représentants des principales organisations anticomunistes polonaises du caractère social au début de 1948, spécialement en vue des contacts, prévus et désirés, avec l'OIR. La lettre de Valentin Smith, délégué de l'OIR pour la France au Comité polonais surmentionné, du 13 août 1948 confirmait officiellement la coopération réciproque en faveur des déplacés polonais. Le Comité polonais y fut reconnu en tant qu' « un organe consultatif externe habilité à préparer la rédaction des demandes d'assistance administrative, y compris la copie conforme des pièces d'origine en possession de vos compatriotes réfugiés » [c'est-à-dire les réfugiés polonais]. Valentin Smith écrivit ensuite à ce Comité: « En outre, vous aiderez la Délégation à apprécier la validité des raisons invoquées par vos compatriotes pour ne pas retourner en Pologne ou refuser de jouir de la protection des autorités polonaises légales »¹⁰⁹⁵.

Après la perte de la reconnaissance internationale par le gouvernement polonais en exil, l'activité sociale de ses représentants était concentrée sur la « nouvelle immigration » - réfugiés de guerre, anciens militaires des Forces armées polonaises de l'Ouest et « néo-réfugiés » venus de Pologne populaire après la fin des hostilités. L'action sociale envers les « anciens » immigrés polonais restait dans les mains des associations polonaises de France, regroupant les travailleurs polonais venus dans ce pays dans l'entre-deux-guerres.

¹⁰⁹⁵ Cité d'après BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Lettre : Délégation de l'OIR pour la France au Comité d'assistance aux réfugiés polonais en France, Paris, le 13 août 1948.

Conclusion

Au lendemain de la Libération, les immigrés polonais en France restaient toujours dans leur écrasante majorité ressortissants polonais. C'était pourquoi l'État polonais s'y intéressait. Le contexte particulier était créé par le conflit politique entre les deux gouvernements polonais en concurrence, celui créé sur le territoire polonais libéré par l'Armée rouge et dominé par les communistes et celui qui se trouvaient en exil à Londres et qui avait perdu la reconnaissance officielle française à la fin du mois de juin 1945, mais qui fonctionnait toujours en Grande-Bretagne (jusqu'à 1990 !). Ce conflit influençait aussi l'activité des représentants de deux gouvernements polonais en France.

La communauté polonaise en France constituait, dans les années quarante, la cible importante, sinon majeure, de cette rivalité. En effet, les Polonais pouvaient exprimer leur libre volonté d'adhérer à l'un ou l'autre courant politique. Cependant, ce conflit ne constituait pas d'enjeu principal pour les ressortissants polonais en France. Les influences proprement dites de l'État polonais ou de ses représentants (ce qui se réfère à deux gouvernements polonais en concurrence) au sein de la communauté polonaise fixée en France n'étaient que secondaires.

Il y avait pour autant plusieurs facteurs qui n'appartenaient qu'au premier regard à la sphère des conflits « intérieurs polonais » entre des courants politiques polonais présents en France, en s'inscrivant directement à toute une autre problématique : celle du « conflit » entre la France et la Pologne (toutes les colorations politiques incluses !) ; le conflit dont l'enjeu majeur était constitué par la conscience (l'auto-conscience) nationale des immigrés polonais et de leurs enfants déjà élevés en France. L'évolution au lendemain de la Seconde Guerre mondiale de trois principaux facteurs, ayant constitué les facteurs du « maintien de la polonité » de la communauté polonaise en France dans les années de l'entre-deux-guerres sera étudiée dans le chapitre suivant. Il s'agit du fonctionnement de l'enseignement polonais pour les enfants des travailleurs immigrés, de l'activité du clergé polonais parmi leurs compatriotes en France et de la vie associative des immigrés polonais en France.

CHAPITRE V

L'évolution de la perception du « maintien de la polonité » : les aléas de l'entre-deux-guerres jusqu'à la fin des années quarante

1. Le changement du statut de l'enseignement polonais en France

1.1. L'enseignement au niveau primaire

La question de l'enseignement polonais constituait un des enjeux principaux de la vie des immigrés polonais en France. Le fonctionnement du réseau des cours polonais pour les enfants des mineurs polonais dans des écoles des compagnies des mines en France avait été réglé en 1924 par ... la lettre de Henri de Peyerimhoff, vice-président du Comité central des Houillères de France (CCHF) à Franciszek Sokal, ministre polonais du Travail et de la Protection sociale, chargé de la présidence de la Délégation polonaise pour les affaires d'émigration. Le CCHF, institution puissante rassemblant les patrons des mines françaises, « a invité » les employeurs français « à inaugurer et à poursuivre » l'enseignement polonais de la langue, de l'histoire et de la géographie dans des écoles françaises, pour des enfants âgés de 7 à 14 ans. Là, où l'effectif des enfants polonais était important, on avait prévu l'ouverture des écoles privées avec l'enseignement d'autres matières que ci-dessus mentionnées en polonais et placées sous le contrôle des inspecteurs des Académies. C'étaient les cas de plusieurs compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais. Par contre, le nombre d'heures de l'enseignement en polonais ne pouvait jamais dépasser la moitié de l'horaire totale. Les moniteurs étaient employés par des patrons français, munis de l'autorisation du ministère polonais de l'Instruction publique et des Cultes et de l'agrément d'une « Commission privée

d'examen ». L'invitation à l'établissement des cours polonais dans des écoles françaises concernait des exploitations où il y avait plus de 65 enfants polonais d'âge scolaire¹⁰⁹⁶.

En ce qui concerne les écoles publiques françaises, les cours de la langue maternelle des enfants des étrangers pouvaient être menés en dehors de l'horaire réglementaire à partir de 1924. En 1925, on définit que la présence des moniteurs polonais dans des écoles françaises ne devait qu'être temporaire, pour un temps nécessaire pour accomplir l'assimilation des jeunes étrangers en France. L'ordonnance du ministère de l'Éducation nationale du 12 juillet 1939 relative à l'ouverture des cours polonais dans des écoles publiques et privées en France avait introduit la nécessité pour des parents polonais de donner leur accord pour que leur enfant suivent les cours menés par un moniteur polonais dans un établissement français. C'étaient dorénavant des directeurs des écoles françaises qui passaient ces demandes aux inspecteurs des Académies¹⁰⁹⁷.

C'était comme ça que les cours du polonais étaient devenus populaires dans les nids principaux de la communauté polonaise en France : au Nord, en Lorraine, en Normandie, dans la région de Montceau-les-Mines. Des cours polonais était rajoutés à l'horaire réglementaire des écoles françaises. Comme l'a remarqué Janine Ponty, une telle forme de l'autorisation au fonctionnement de l'enseignement polonais, avait permis au gouvernement français de contourner les lois scolaires de Jules Ferry de la fin du XIX^e siècle¹⁰⁹⁸. Mais dans bien des cas des écoles des compagnies minières, dans les cités minières fort peuplées par les immigrés polonais, d'autres matières avaient été enseigné en polonais et cela pendant l'horaire ordinaire.

La situation était un peu plus favorable pour l'enseignement polonais dans le bassin potassique alsacien. Dans les mines étatiques (MDPA) les cours polonais (la langue, l'histoire et la géographie – tout comme dans toute la France) étaient intégrés à l'horaire ordinaire scolaire – selon les mêmes conditions que l'enseignement de l'allemand pour les enfants alsaciens. C'étaient donc trois heures par jour, à partir du second semestre de la deuxième année de l'éducation. Dans le cas des mines privées (KST), le modèle était plus similaire à celui du bassin charbonnier. Là, des cours polonais avaient lieu dans des écoles communales et en dehors de l'horaire ordinaire. En revanche, la quantité d'heures des cours polonais y était

¹⁰⁹⁶ Le texte intégral de la lettre, voir : L'accord Sokal-Peyerimhoff sur l'enseignement du polonais dans les écoles françaises de 1924, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 173–174. Voir aussi Janine Ponty, *Polonais méconus...*, op. cit., p. 156–157 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, op. cit., p. 254.

¹⁰⁹⁷ BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Szkolnictwo polskie we Francji (Szkic historyczny), 1925–1955* [Brochure éphémère: L'enseignement polonais en France (esquisse historique), 1925–1955], Union indépendante des Instituteurs polonais, Lens, « Narodowiec », 1955 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 33 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, op. cit., p. 254, 260.

¹⁰⁹⁸ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 174–175.

plus élevée : trois heures supplémentaires en plus des trois heures en remplacement des cours de l'allemand pour les enfants alsaciens¹⁰⁹⁹.

Les terme de l' « enseignement polonais en France », tant avant qu'après les hostilités, couvrait la réalité loine de la homogénéité. En effet, il couvrait diverses formes des activités dans le domaine de l'éducation menées envers les enfants polonais. Il s'agissait des :

- cours menés sur la base de l' « accord » susmentionné de 1924, par des moniteurs rémunérés par des patrons (avant les nationalisations des années 1944 et 1946) ;
- cours informels menés par des instituteurs polonais, relevant des associations polonaises ou du clergé polonais .

Au lendemain de la Libération, tous les cours appartenant à ce deuxième type d'enseignement étaient couverts par deux appellations, selon la fréquence des leçons :

- des « cours du jeudi » – ceux conduits le jeudi (à l'époque le jour libre des activités scolaires obligatoire en France) ou un autre jour au cours de la semaine,
- des « cours du soir », donnés tous les jours, nommés souvent dans des sources polonaises « écoles polonaises ».

Les cours appartenant à ces deux types étaient donnés au-delà de l'éducation ordinaire dans le système français. L'objectif de ces cours avait évolué par rapport à l'entre-deux-guerre. Quand l'initiative des « cours du jeudi » avait été inventée, en 1933 (ensuite, par l'extension, les « cours du soir »), par le consul général de Pologne à Lille à l'époque, Stanisław Kara, il s'agissait de renforcer la polonité des enfants immigrés par une forme de l'enseignement tout à fait indépendante du contrôle français¹¹⁰⁰. Au lendemain de la Libération, les deux nouvelles motivations prédominaient : assurer l'enseignement polonais là où il n'y avait pas des cours polonais dans des établissements français (l'esprit de concurrence avec les Français avait disparu) et assurer l'enseignement qui serait indépendant des influences politiques du courant opposé au sein de l'immigration polonaise, selon la logique du conflit de deux légitimités et de deux gouvernements polonais opposés.

D'après un rapport préparé en 1945 par l'inspecteur suprême de l'éducation auprès de l'Ambassade de Pologne à Paris, Antoni Drażowski, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, environ 30 000 enfants polonais (environ 60 % de tous les jeunes Polonais en France) avaient suivi divers cours dans les 250 points, animés par 180 enseignants polonais, dont 125 étaient « diplômés ». 23 000 jeunes Polonais avaient suivi des cours menés par des

¹⁰⁹⁹ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 240–242.

¹¹⁰⁰ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 335 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 167 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji...*, *op. cit.*, p. 256, 258.

moniteurs polonais dans des établissements français, tandis qu'environ 7 000 avaient appris la langue et la culture de leur pays d'origine dans les cadres des « cours du jeudi » ou « cours du soir »¹¹⁰¹. Cependant, ce dernier chiffre comprenait aussi des petits enfants dans des « écoles maternelles » polonaises. Parmi des instituteurs « diplômés » étaient comptés aussi ceux ne munis que de la *mała matura* (« petit baccalauréat », délivré après l'examen final dans le gymnase, d'habitude à l'âge de 15 ans, avant l'entrée dans le lycée bisannuel) ou d'un certificat de scolarité après six ans d'éducation dans le gymnase inférieur (selon le système antérieur de l'enseignement polonais d'avant 1932, ce certificat ayant été d'habitude délivré à l'âge de 16 ans). En même temps (en 1938), d'après les statistiques fournies par Georges Mauco, 52 672 enfants polonais étaient enseignés dans des écoles primaires publiques dans 86 départements de la France métropolitaine (pas de renseignements pour les départements suivants : Aisne, Maine-et-Loire, Oise, Sarthe), dont 16 140 dans le Pas-de-Calais (8 589 garçons et 7 551 filles) et 9 716 dans le Nord (5 094 garçons et 4 622 filles)¹¹⁰². Bien entendu, ce chiffre n'incluait pas d'élèves des écoles privées gérées par des compagnies des mines.

Des « maternelles polonaises » susmentionnées n'étaient pas conçues comme telles par les autorités françaises. Il s'agissait de diverses garderies des petits enfants polonais dont l'ouverture n'était soumise à aucune procédure auprès du ministère français de l'Éducation nationale, ni de l'administration locale française, sauf la possibilité d'un contrôle de salubrité d'un établissement réunissant des enfants par le commissariat de Police. Les premières garderies avaient été créées par des religieuses polonaises dès le début des années 1920. Plus tard, depuis 1926, l'Union des instituteurs polonais en France avait procédé à la création des « maternelles » près des compagnies minières françaises. Dans les années 1930, la création de ces « écoles maternelles » avait été encouragée par le consul Kara, selon la même logique que des cours polonais au niveau primaire¹¹⁰³.

Janine Ponty souligne avec juste raison qu'on ne pouvait pas nommer des endroits où l'enseignement polonais avait été conduit comme des « écoles polonaises ». L'appellation « cours polonais » semble être bien plus juste. Les enseignants polonais, autorisés à travailler

¹¹⁰¹ PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 131, 135 ; BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Wkład Emigracji w nauczanie polskie we Francji* [Brochure éphémère : L'apport des émigrés dans l'enseignement polonais en France], Union indépendante des Instituteurs polonais, [après 1951], p. 28.

¹¹⁰² Calculs de l'auteur sur la base de : AN, 577 AP 5, Statistiques des enfants étrangers dans des écoles primaires publiques en France, en 1938 et en 1946.

¹¹⁰³ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 23–24 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 335.

depuis 1924, n'étaient que « moniteurs », placés sous l'autorité des instituteurs français¹¹⁰⁴. L'autre précision : ces cours ne couvraient que l'éducation au niveau primaire.

Au lendemain de la Libération, les cours polonais, furent repris progressivement. Déjà dès le mois de juin 1944, ils furent placés sous le contrôle de l'Inspection de l'Éducation auprès du ministre plénipotentiaire en France, puis de l'Ambassade de Pologne à Paris. Dès le 12 septembre 1944, tous les enseignants polonais à plein temps revinrent, après les années des hostilités, sous la dépendance des consulats polonais. Chaque circonscription consulaire était munie des inspecteurs locaux de l'éducation qui contrôlaient le travail des enseignants polonais dans des colonies – tant des moniteurs polonais dans des établissements français que des instituteurs des « cours du jeudi » et des « cours du soir ». La structure de l'Inspection de l'Éducation près l'Ambassade de Pologne fut maintenue par les représentants du gouvernement varsovien, après que celui avait été reconnu par la France à la fin du mois de juin 1945. Au mois de mai 1946, tout le réseau de l'enseignement relevant de l'appareil d'État polonais en France fut subordonné au ministère de l'Instruction à Varsovie¹¹⁰⁵.

À la date du 1^{er} octobre 1944, il y avait en France 39 moniteurs polonais près de 48 établissements français, ce qui signifiait une perte d'environ 50 % par rapport à la veille des hostilités. Certains compagnies de mines avaient même créé des problèmes dans la reprise de ces cours¹¹⁰⁶. Jusqu'au mois de mars 1945, le réseau des cours polonais réussit à atteindre une dimension similaire à celle de la veille des hostilités dans les circonscriptions consulaires de Lille, de Lyon et de Marseille. L'état de l'enseignement polonais fut aussi satisfaisant, du point de vue des représentants du gouvernement polonais en France, dans la circonscription toulousaine. La situation était la plus difficile dans la circonscription de Paris. Bien sûr, il était alors trop tôt pour résumer la situation en Alsace et en Lorraine. À la date du 1^{er} mars 1945, 27 340 enfants polonais en France suivirent des cours polonais, l'écrasante majorité dans les cadres des heures attribuées dans des établissements français¹¹⁰⁷. À la fin de l'année scolaire 1944-1945, c'est-à-dire à la veille de la nationalisation des écoles des compagnies des mines en

¹¹⁰⁴ *Eadem, L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 175 ; *Eadem, Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 157. Cette remarque a été aussi faite par Edmond Gogolewski : Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 175.

¹¹⁰⁵ BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 8 ; BPP, vers. 4115, Lettre : Comité régional de l'Union des Polonais de France à Marseille – Bureau régional à Alès au Comité directeur de l'Union des Polonais de France à Lyon, Alès, le 21 septembre 1944 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 140.

¹¹⁰⁶ « Szkolnictwo polskie we Francji » [L'Enseignement polonais en France], *Narodowiec* [Le National], 1947, n° 77 du 2 avril, p. 1 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 176 ; *Idem, Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 43.

¹¹⁰⁷ PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 132–133.

France et simultanément à la veille du passage de l'enseignement polonais dans des établissements français aux mains des autorités varsoviennes, le gouvernement polonais de Londres employait 350 enseignants et instructeurs¹¹⁰⁸.

En plus, les « cours du jeudi » et les « cours du soir », conduits dans des locaux privés (cafés, salles près des églises, sièges des associations polonaises, etc.), furent repris par des associations polonaises. Au début du mois de mars 1945, leur nombre était de 123, pour plus de 2 500 élèves. Des associations polonaises conduisirent aussi des « maternelles » polonaises, dont le nombre dans toute la France était de 33, pour 1 859 enfants, à la date du 1^{er} mars 1945¹¹⁰⁹. L'action scolaire se heurtait à des problèmes techniques, comme le manque de manuels et d'autres matériels scolaires¹¹¹⁰.

Dans le cas des enseignants des « cours du jeudi » et des « cours du soir » polonais, en dehors des établissements français, on peut déjà parler des « instituteurs » de plein droit, sans aucun lien de dépendance comme c'était dans le cas des moniteurs polonais dans des écoles français. Même si ces cours polonais avaient un caractère informel du point de vue français, ils étaient placés sous la dépendance formelle d'un appareil d'État polonais, soit du ministère de l'Instruction du gouvernement varsovien, soit du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement en exil.

Jusqu'à la fin du mois de juin 1945, les cours polonais en France, placés sous la surveillance de l'Inspection de l'Éducation auprès de l'Ambassade, furent suivis sur la base du programme d'enseignement approuvé par le ministère polonais de l'Instruction publique et des Cultes en 1936¹¹¹¹.

Parallèlement à ce réseau scolaire, dès l'automne 1944, le Comité polonais de Libération nationale en France (CPLN) ouvrit ses propres cours polonais. Ceux-ci étaient concentrés notamment dans le département du Nord. Les premiers enseignants se recrutaient des mineurs polonais et de leurs femmes. En juillet 1945, le CPLN dirigea 90 cours pour les enfants polonais, en disposant de 70 enseignants¹¹¹².

Les moniteurs polonais, nommés par l'Ambassade de Pologne, percevaient une indemnité payée par les consulats polonais, en outre du salaire principal versé par une direction

¹¹⁰⁸ BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 9 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », [L'Enseignement polonais en France après la Seconde Guerre mondiale], *Studia Polonijne*, 1983, vol. 7, p. 184.

¹¹⁰⁹ PISM, A.17/4, État des écoles maternelles polonaises en France à la date du 1^{er} mars 1945, f. 143–144.

¹¹¹⁰ Protocole de la réunion du Conseil des Ministres du 27 février 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej...*, *op. cit.*, vol. VIII..., p. 287.

¹¹¹¹ PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 134.

¹¹¹² Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 198 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 96–97.

des mines ou d'autre établissement français où les parents des élèves polonais étaient employés. L'enseignement polonais était assuré dans la dimension de six heures par jour, là où l'effectif des enfants polonais était suffisant (notamment dans le Bassin du Nord-Pas-de-Calais)¹¹¹³. À la fin de l'année scolaire 1944-1945, 285 moniteurs polonais menèrent environ 390 cours polonais dans des établissements français pour environ 29 000 enfants des immigrés¹¹¹⁴.

Les deux grands changements fort influencèrent l'enseignement polonais en France dans la seconde moitié de 1945 :

- la nationalisation des mines et ensuite des écoles des compagnies minières,
- la reconnaissance par la France du gouvernement polonais de Varsovie et la reprise du contrôle sur le réseau des moniteurs polonais dans des établissements français par les représentants de ce nouveau gouvernement.

Le changement principal lié au fonctionnement de l'enseignement polonais résulta de la décision des autorités françaises portant la nationalisation des mines. Ce changement toucha directement 25 000 enfants polonais fréquentant les cours polonais dans des écoles privées des compagnies des mines. Les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais furent créées déjà au mois de décembre 1944. En mai 1946, les Charbonnages de France furent établis, englobant toutes les mines de charbon en France. Les Houillères des départements devinrent ainsi Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Les cours polonais des enfants des mineurs, financés jusqu'à ce moment-là par les patrons privés furent supprimés au Nord de la France dès l'année scolaire 1945-1946. Conformément à l'ordonnance de 2 novembre 1945, les écoles primaires privées gérées par les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais devinrent publiques, à compter du 1^{er} octobre 1945 (art. 1^{er}). De même, les moniteurs polonais devaient dorénavant enseigner « conformément aux règlements et conventions en vigueur pour les écoles publiques » (art. 8), ce qui les priva de l'espoir d'être intégrés au sein du corps enseignant français¹¹¹⁵.

En effet, les directions des compagnies des mines, dorénavant étatiques, maintinrent l'enseignement polonais pour les enfants de leurs travailleurs, d'autant plus que les intéressés avaient subi une propagande intense des militants des autorités varsoviennes en faveur du rapatriement. De même, au lendemain de la Libération, presque tous les inspecteurs de

¹¹¹³ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, op. cit., p. 91.

¹¹¹⁴ BPP, vers. 4089, Protocole de la réunion du Comité directeur de l'UCPF, Paris, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1945, p. 6.

¹¹¹⁵ Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », op. cit., p. 182 ; *Idem, Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 50-51.

l'Académie donnèrent leur accord provisoire aux cours polonais dans des colonies polonaises. Il est évident que cette attitude indulgente – qui allait à l'encontre d'une politique gouvernementale, à l'époque fort favorisant la pleine assimilation des immigrés – résultait de la crainte de perdre la main-d'œuvre polonaise, expérimentée et fort appréciée, à la fois incitée à retourner en Pologne par les adhérents des autorités de la Pologne populaire.

Il y avait pourtant deux changements importants par rapport à l'entre-deux-guerres :

- les cours polonais cessèrent généralement d'être financés par les Houillères ; d'après l'UCPF, déjà à la fin de l'année scolaire 1944–1945, des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais n'attribuèrent que 10 % des sommes données pour des besoins de l'enseignement polonais avant les hostilités par des patrons privés¹¹¹⁶ ; l'entretien des cours polonais par des Houillères cessa définitivement à la date du 1^{er} octobre 1946 ;

- suivant l'ordonnance du 2 novembre 1945, les cours polonais ne pouvait plus comprendre des leçons appartenant à l'horaire ordinaire des classes, et cela indépendamment du nombre d'élèves polonais ; dorénavant, les cours polonais étaient bien limités à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie, et toujours en dehors des horaires ordinaires.

En effet, ces deux changements étaient égaux à la fin du modèle de l'enseignement polonais en France, ayant fonctionné sur la base du règlement de 1924.

Naturellement, le niveau de participation des enfants polonais dans le Bassin minier avait bien diminué, suite à ce deuxième changement. D'autant plus que les enfants fréquentant des écoles gérées par des congrégations religieuses n'étaient plus admis à la participation aux cours polonais menés dans des écoles publiques¹¹¹⁷.

Les cours polonais dans des établissements français étaient, de fait, devenus analogues aux « cours du jeudi » et « cours du soir » indépendants, avec une différence cruciale : ils étaient les seules à être financés par les autorités polonaises (celles varsoviennes, depuis le mois de juillet 1945). Après la nationalisation des mines, des contrôles des inspecteurs français des Académies devinrent plus fréquents qu'auparavant et les exigences professionnelles envers les moniteurs polonais augmentèrent¹¹¹⁸.

¹¹¹⁶ BPP, vers. 4089, Protocole de la réunion du Comité directeur de l'UCPF, Paris, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1945, p. 6. L'inspecteur suprême de l'éducation, Antoni Dragowski, donna son rapport du 1^{er} juillet 1945 le nombre de 275 moniteurs polonais, employés par les consulats polonais en France. PISM, A.46/23, Note de l'Inspecteur suprême de l'Éducation près l'Ambassade de Pologne à Paris concernant les rémunérations des enseignants polonais, Paris, le 1^{er} juillet 1945.

¹¹¹⁷ Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 183..

¹¹¹⁸ « Brońmy szkoły polskiej » [Défensions l'enseignement polonais], *Sztandar Polski*, 1945, n° 38 du 16 septembre, p. 1.

Les enfants polonais suivaient des cours de l'histoire et de la géographie polonaises et de la langue polonaise en dehors des horaires scolaires ordinaires, soit après des cours français ordinaires, soit pendant l'interclasse, soit le jeudi, dans la dimension de deux heures par jour. En revanche, le financement du catéchisme par les directions des mines fut irrémédiablement supprimé, dès le mois de décembre 1945, puisque le principe de la laïcité devait être observé par les houillères devenues institutions d'État françaises. Le catéchisme, enseigné par des aumôniers polonais, se poursuivait mais en dehors des écoles publiques françaises.

Comme si c'était peu, tous ces changements, d'autres modifications furent entraînées par le changement du gouvernement polonais reconnu par la France. Les contrats des moniteurs polonais furent résiliés par les représentants de la Pologne populaire avec un mois de préavis¹¹¹⁹. Après le 1^{er} juillet 1945, tous les intéressés devaient signer un nouveau contrat avec les autorités relevant du gouvernement varsovien. Au début, les militants du CPLN (transformé en juillet en CNPF) dans des colonies polonaises, faisant partie des « commissions d'union » locales, demandaient que chaque moniteur polonais déclare sa loyauté envers le nouveau gouvernement polonais, et même sa disponibilité à collaborer avec le CPLN / CNPF¹¹²⁰. Par ailleurs, cette tendance était analogue à celle des dernières années de l'entre-deux-guerres, comme les consuls polonais avaient exigé que tous les enseignants en France collaborent avec les Comités des Associations locales polonaises et qu'ils animent même un groupement polonais dans sa colonie¹¹²¹. Bientôt, l'Ambassade de Pologne à Paris renonça à ces pratiques, à la suite des protestations de nombreux moniteurs polonais, mais un certain nombre d'enseignants se trouvait pour autant limogés¹¹²². Ce qui était plus dangereux pour l'enseignement polonais, les représentants du GPUN en France acceptèrent des candidatures des enseignants non qualifiés, à condition qu'ils aient déclaré leur adhésion à la nouvelle Pologne populaire. En 1946, l'Ambassade de Pologne à Paris surveilla 540 cours polonais pour 32 132 enfants et 31 « maternelles » pour 1 147 petits enfants¹¹²³.

Bien que l'appareil de l'enseignement polonais avait été repris par les autorités polonaises de Varsovie, le courant « londonien » des immigrés polonais s'efforçait de

¹¹¹⁹ BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, Lettre privée : Jan Zdzisław Zaleski à Rosa Bailly, Gouvix (Calvados), le 20 juillet 1945.

¹¹²⁰ Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 178–179.

¹¹²¹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 339.

¹¹²² PISM, A.17/22, « Prezes Centralnego Związku Polaków o pracach emigracji polskiej we Francji » [Le président de l'Union centrale des Polonais : sur des travaux de l'émigration polonaise en France], *Polonia Zagraniczna*, 1945, n° 6 du 26 novembre ; BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 9 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 179.

¹¹²³ Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 198.

poursuivre son enseignement autonome pour les enfants polonais en France. L'éducation était conçue comme l'un des champs principaux du conflit avec les communistes, vu sa valeur cruciale pour la création des comportements et des opinions de jeunes citoyens. Mais les communistes polonais ne constituaient pas le seul danger pour des enfants polonais... La deuxième menace était créée par la politique française de l'intégration constituant, aux yeux des militants polonais en France, le risque de « dépolonisation » de jeunes Polonais¹¹²⁴.

Toute l'action dans le domaine de l'enseignement en France relevant des autorités polonaises de Londres, restait surveillée par le délégué du ministère de l'Instruction publique et des Cultes père Augustyn Jakubisiak, remplacé après le mois de juin 1945 par le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski, lorsqu'il était rentré du camp de concentration d'Allemagne¹¹²⁵. Celui dernier présidait le Comité central des Études (*Centralny Komitet Studiów*, CKS). Le Comité ne jouissait d'aucun statut juridique auprès des autorités françaises. Par contre, il fut « reconnu de fait » par le ministère français de l'Éducation nationale¹¹²⁶. À partir du 1^{er} octobre 1946, tout le réseau de l'enseignement « indépendant » polonais en France ne fut subordonné qu'au CKS. Dorénavant, aucune relation officielle ni salariale ne liait plus des enseignants polonais avec l'UCPF ni l'UACP. La dépendance ne restait qu'intérieure, au sein d'une association polonaise convenable¹¹²⁷.

Un corps distinct, déjà mentionné, la Commission scolaire (*Komisja Szkolna*) s'occupait du partage des moyens financiers gouvernementaux (de Londres), exclusivement pour l'action scolaire au niveau primaire. Il s'agissait du partage des fonds entre l'UCPF et l'UACP, ces deux unions organisant les cours polonais indépendants des autorités varsoviennes. Il ne faut pas identifier cette Commission scolaire avec une commission mixte de l'UCPF et l'UACP, cette dernière étant composée des représentants de ces deux centres associatifs¹¹²⁸. La Commission scolaire, relevant directement de l'appareil gouvernemental polonais de Londres, fut présidée consécutivement par Antoni Dragowski (avant la perte de la reconnaissance

¹¹²⁴ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 7.

¹¹²⁵ Encore le 18 juin 1945, c'était le père Jakubisiak qui exerça la fonction de délégué ministériel. BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 12, *Niezależne Liceum Polskie we Francji. La Courtine – Les Ageux* [Le Lycée polonais indépendant en France. La Courtine – Les Ageux], Département d'Éducation de l' Association d'Entr'aide des anciens Combattants polonais en France, Paris, 1949, p. 9.

¹¹²⁶ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Note pour la Polonia américaine intitulée : *Student polski we Francji* [L'étudiant polonais en France], Paris, le 9 octobre 1948, p. 4–5.

¹¹²⁷ BPP, vers. 4087, Lettre : Présidence de l'UCPF aux Comités régionaux de l'UCPF, [Paris], le 11 septembre 1946.

¹¹²⁸ PISM, A.46/24, Schéma de l'organisation de l'enseignement polonais et de l'action au sein de la jeunesse, approuvé par le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, [s.l.], le mois de janvier 1947, p. 1–2 ; *Ibidem*, Commission scolaire : Programme du travail pour l'année scolaire 1947-1948, Paris, le mois d'août 1947.

française par le gouvernement en exil, il avait été inspecteur suprême de l'éducation près l'Ambassade de Pologne à Paris) et ensuite par Zygmunt Markiewicz¹¹²⁹.

Au cours de l'année scolaire 1945-1946, les deux centres principaux des associations polonaises en France, ne reconnaissant pas le gouvernement varsovien, l'UCPF et l'UACP (Union des Associations catholiques polonaises) conduisaient leurs propres cours pour les enfants polonais. Du point de vue français, ce n'étaient que des initiatives privées, n'ayant rien à voir avec le domaine de l'intérêt du ministère de l'Éducation nationale.

Voici, l'état des cours menés par l'UCPF :

- à la fin de l'année 1944-1945, encore sous la couverture de l'Union des Polonais de France : 54 cours au niveau primaire et 25 « écoles maternelles »¹¹³⁰ ;

- à la rentrée de l'année 1945-1946 : 70 « cours du jeudi », 9 cours dans des établissements français et 17 « écoles maternelles », pour 3 478 enfants (par les soins de 68 enseignants) ; parmi ces 68 instituteurs, seulement 12 étaient qualifiés pour donner des cours, 5 avaient fini leur éducation secondaire, il y avait en plus 1 prêtre, 2 religieuses et 48 enseignants étaient mineurs ou ouvriers¹¹³¹ ;

- à la fin de l'année scolaire 1945-1946, c'est-à-dire dans l'apogée de l'activité scolaire de l'UCPF : 102 « cours du jeudi » et 25 « maternelles »¹¹³² ;

- dans l'année 1946-1947 : 40 « cours du jeudi » pour quelque 1 200 enfants, 4 « cours du soir » pour 240 élèves et 10 « maternelles » pour 348 petits enfants, ce qui donnait l'effectif total de 1 788 enfants¹¹³³ ;

¹¹²⁹ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Lettre : Z. Lubicz Zaleski à Zygmunt Nagórski, Paris, le 8 avril 1949.

¹¹³⁰ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945 – 1948, [Paris, 1948], f. 264. Le plus probablement, ces chiffres comprennent les effectifs de l'Union des Associations catholiques aussi, étant donné le nombre élevé de « maternelles » et le fait que l'UACP faisait parti de l'Union des Polonais d'avant-guerre.

¹¹³¹ J. Saber, « Akcja szkolno-oświatowa Centralnego Związku Polaków we Francji » [L'action scolaire et éducative de l'Union centrale des Polonais de France], *Syrena* [La Sirène], 1948, n° 10 du 4 avril, p. 1 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 9 du 4 février ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 281–282 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 181 ; Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 196.

Un rapport du Comité directeur de l'UCPF donna les chiffres différents : 54 « cours du jeudi » et 25 « maternelles ». BPP, BPP 1172, Rapport du Comité directeur de l'UCPF de l'activité entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 25 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

En revanche, le bulletin de l'UCPF écrivit au mois de janvier 1946 de 72 « cours du jeudi » et 47 « maternelles », gérés par l'Union pour environ 4 000 enfants polonais. Probablement, des « maternelles » menées par l'UACP furent comptées parmi les points de l'UCPF. *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 1^{er} du 15 janvier, cité dans Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 188.

¹¹³² « Koniec roku szkolnego » [La Fin de l'année scolaire], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 12 du 1^{er} juillet, p. 7 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 181.

¹¹³³ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 283.

- dans l'année scolaire 1947-1948 (à la date du 1^{er} mars 1948) : 26 « cours du jeudi », 1 bourse à La Madeleine (Nord) avec l'enseignement polonais supplémentaire et 8 « maternelles », pour 1 600 enfants¹¹³⁴ ;

- la rentrée de l'année scolaire 1948-1949 : 25 « cours du jeudi » et 2 « maternelles », pour moins de 800 enfants¹¹³⁵ ;

- dans l'année scolaire 1949-1950 : 13 « cours du jeudi », donnés par 12 enseignants pour 649 enfants¹¹³⁶.

L'enseignement de l'UCPF se développa dès la Libération et jusqu'à la fin de l'année scolaire 1945-1946. Pourquoi 1946, et non 1945 ? Parce que c'était effectivement à la rentrée de l'année 1946-1947, quand les directions des compagnies des HBNPC avaient définitivement cessé de subventionner l'enseignement polonais (tant certains cas des cours de l'UCPF que – par dessus tout – l'enseignement consulaire relevant des autorités varsoviennes). En plus, à partir de l'année 1946-1947, les sources gouvernementales des autorités polonaises de Londres pour l'enseignement polonais en France commencèrent à s'épuiser. La chute progressive, depuis 1946, des nombres de cours menés par l'UCPF et d'enfants polonais participant à ces cours est évidente. D'une année à l'autre, la diminution était considérable.

En ce qui concerne les cours menés par l'UACP, les chiffres étaient les suivants :

- l'année 1946-1947 : 10 « cours du jeudi » pour 262 enfants , 4 « cours du soir » pour 188 élèves et 7 « écoles maternelles » pour 350 enfants, ce qui donnait l'effectif total de 800 enfants¹¹³⁷ ;

- l'année 1947-1948 (à la date du 1^{er} mars 1948) : 7 « cours de jeudi » et 9 classes « maternelles », pour 1 115 enfants¹¹³⁸ ;

¹¹³⁴ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2.

¹¹³⁵ *Ibidem*, p. 3.

¹¹³⁶ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Liste des points scolaires de l'UCPF dans l'année scolaire 1949-1950.

¹¹³⁷ *Ibidem*, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2.

D'autres chercheurs citent les chiffres différents, fournis par la revue catholique polonaise « Polska Wierna » : 10 « cours du jeudi », 30 « cours du soir » féminins et masculins et 15 « maternelles », pour 1 355 élèves et 658 enfants dans les « maternelles ». Probablement, au sein de cette trentaine des « cours du soir » se trouvaient entre autres 18 « cours professionnels » masculins et féminins, mentionné dans la notice susmentionnée relevant des archives privées du délégué Zygmunt Lubicz Zaleski. Ces cours comprenaient des adolescents au-delà de l'âge de l'éducation primaire. « Działalność oświatowa Polskiego Zjednoczenia Katolickiego za rok 1946/1947 » [L'activité éducative de l'Union des Associations catholiques polonaises dans l'année 1946-1947], *Polska Wierna*, 1948, n° 13-14 du 28 mars, p. 7-8 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 332 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 190 ; Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 197 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonaises en France...*, *op. cit.*, p. 403.

¹¹³⁸ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2. Edmond Gogolewski donna les deux chiffreages différents : 10 (à la rentrée de l'année scolaire) ou 11 (en 1948) « cours du jeudi » et 7 « maternelles », menés par l'UACP dans l'année scolaire 1947-1948. Edmond

- l'année 1948-1949 : 7 « cours du jeudi » et 14 « maternelles », pour 842 enfants¹¹³⁹.

L'enseignement géré par l'UACP avait une dimension moins importante que celui de l'UCPF, mais plus stable. D'une année à l'autre, la part des « maternelles » dans l'ensemble des initiatives des « Catholiques » augmentait. Bien que les deux centres associatifs polonais aient créé en 1948 une commission scolaire commune, leurs cours restaient distinctes les uns d'autres. À partir de l'année 1949-1950, après que le Congrès de la Polonia de France (*Kongres Polonii Francuskiej*, CPF) avait été créé, les cours menés par l'UACP passèrent sous la responsabilité de ce nouveau centre associatif des immigrés polonais. À la rentrée de l'année 1949-1950, quelque 1 500 enfants suivirent des cours polonais menés par environ 60 enseignants, retribués modestement par le Congrès¹¹⁴⁰. La même année, l'enseignement de l'UCPF ne restait qu'un oligo-élément dans la vie des immigrés polonais en France. Les cinq derniers cours polonais de l'UCPF furent définitivement liquidés en 1952¹¹⁴¹.

Il est visible qu'au fil des années les deux centres associatifs polonais indépendants du gouvernement polonais de Varsovie, se spécialisèrent dans d'autres types des cours. Pendant que l'UCPF maintenait (de moins en moins) des « cours du jeudi », l'UACP se concentra principalement sur la gestion des « maternelles ».

Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 187 ; *Idem*, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 47

¹¹³⁹ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 3 ; *Ibidem*, Rapport de la Commission scolaire mixte de l'UCPF et l'UACP de l'action scolaire à la date du 15 juin 1949. Un autre rapport dit de 20 cours menés dans l'année 1948-1949 par l'UACP, sans indiquer les nombres de divers types de ces cours. *Ibidem*, Statistiques de la Commission scolaire de l'UACP pour l'année scolaire 1948-1949.

¹¹⁴⁰ Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 189 ; *Idem*, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 52.

¹¹⁴¹ *Ibidem*, p. 50.

Tableau 23. Les statistiques de l'enseignement primaire polonais et des « maternelles » polonaises, dits « indépendants » en France

L'année scolaire	Union centrale des Polonais en France		Union des Sociétés catholiques polonaises	
	Nombre de cours primaires et de « maternelles »	Nombre d'enfants	Nombre de cours primaires et de « maternelles »	Nombre d'enfants
1945-1946	96	3 478	?	?
1946-1947	54	1 788	21	800
1947-1948	35	1 600	16	1 115
1948-1949	27	> 800	21	842

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information : BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, relevant du gouvernement polonais de Londres, [1948] ; J. Saber, « Akcja szkolno-oświatowa Centralnego Związku Polaków we Francji », *Syrena*, 1948, n° 10 du 4 avril, p. 1

En lisant des sources, il faut savoir que l'UCPF inclut souvent dans les statistiques de ses cours polonais, ceux menés par l'UACP, ce qui n'avait aucune justification (sauf une seule : entre 1945 et 1948, l'UCPF désira en vain persuader les « Catholiques » d'entrer dans la structure de l'UCPF). Par exemple, c'étaient probablement les cas des statistiques fournies par le bulletin de l'UCPF au mois de janvier 1946 – il est presque sûr que sur 47 « maternelles » polonaises mentionnées, au moins 30 furent gérées par l'UACP¹¹⁴². Les années suivantes, cette pratique de l'UCPF était explicitement confirmée dans divers articles et brochures. Il faut aussi savoir que presque toujours deux sources émanant de deux organismes distincts (par exemple des deux centres associatifs, soit d'un centre associatif et du gouvernement en exil), disant de l'état de l'enseignement de tel ou tel centre associatif polonais en France, donnent des chiffres différentes. C'est pourquoi, en mentionnant tel ou tel nombre, il faut choisir une source la plus crédible. En plus, les cours polonais donnés dans l'année 1945-1946 dans neuf écoles françaises par les soins des enseignants liés à l'UCPF et indépendants des consulats polonais étaient présentés par l'Union comme les siens, même comme « écoles polonaises » de l'Union¹¹⁴³. En pratique, ce n'était que l'attitude des directions particulières des établissements français, négative envers des changements des moniteurs polonais, qui décidait dans ces neuf

¹¹⁴² *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 1^{er} du 15 janvier, cité dans Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 188.

¹¹⁴³ Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 196.

cas. Les années suivantes, des « cours du soir » indépendants, menés plusieurs fois par semaine, étaient aussi désignés comme « écoles polonaises ».

Tant l'UCPF que l'UACP assurèrent auprès du gouvernement français de mener des cours polonais qui pourraient être subventionnés par la France, cette proposition n'ayant pas été reprise par les autorités françaises¹¹⁴⁴.

À côté de l'enseignement polonais dans des établissements français, donné par des moniteurs polonais surveillés par les autorités polonaises de Varsovie, ce courant disposait aussi de ses propres « cours du jeudi » et « maternelles ». Ils étaient gérés par le centre associatif relevant du gouvernement varsovien – le Conseil national des Polonais de France (CNPF). Parfois, notamment au début de l'année scolaire 1945-1946, il y avait des conflits entre des associations « londoniennes » et celles « varsoviennes », concernant la gestion des cours polonais dans une localité. En général, c'étaient des militants du CNPF qui voulaient reprendre des cours gérés jusqu'à ce moment-là par l'UCPF (les « Catholiques » n'étaient pas attaqués par les communistes qui à l'époque cherchait, en vain, à collaborer avec l'UACP). Il n'était pas rare que des rixes furent provoquées pendant des leçons¹¹⁴⁵. La situation se calma avant la fin de 1945, grâce aux interventions résolues des services français.

Les moniteurs rémunérés par les consulats de la Pologne populaire reçurent l'interdiction de coopérer avec ce réseau alternatif de l'enseignement polonais. Des moniteurs polonais dans des écoles françaises qui transgressèrent cette interdiction, étaient privés d'une indemnité consulaire au salaire principal, celui dernier étant versé par la France¹¹⁴⁶. Après la nationalisation des écoles des compagnies minières, leur situation matérielle était devenue difficile. Leur pouvoir d'achat diminua deux fois par rapport à la fin de l'entre-deux-guerres. En plus, les moniteurs polonais n'étaient plus concernés par des droits sociaux liés aux fonctionnaires publics des Houillères, comme des prestations de la Caisse d'Assurance Maladie et de la Caisse Autonome, la retraite de vieillesse attribuée par les Houillères, pour ne dire rien du charbon attribué par la compagnie¹¹⁴⁷. Leur situation matérielle était donc de plus

¹¹⁴⁴ Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil...*, *op. cit.*, p. 196–197.

¹¹⁴⁵ Par exemple, en octobre 1945, quatre militants communistes firent irruption lors des cours à Firminy (Loire), en annonçant qu'ils prenaient en possession la classe. La gendarmerie française dut intervenir et dorénavant les cours menés par l'UCPF n'étaient pas troublés. BPP, BPP 1172, [J. Skrzypl., « Oszczercy spod znaku „Rady Narodowej” napiętnowani wyrokiem sądowym » [Des diffamateurs du « Conseil national » stigmatisés par un verdict judiciaire], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 6 du 1^{er} avril, p. 16.

¹¹⁴⁶ PISM, A.17/4, Rapport n° 2 de l'état de l'enseignement polonais en France, Paris, le 6 décembre 1945, f. 170.

¹¹⁴⁷ Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 184 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 334.

en plus pénible. Au début de l'année scolaire 1947-1948, ils ne percevaient qu'entre 5 000 et 7 000 francs par mois¹¹⁴⁸.

Bien entendu, les instituteurs enseignant en dehors du système officiel, c'est-à-dire menant des « cours du jeudi » et des « cours du soir » indépendants, n'étaient rémunérés que par les autorités polonaises de Londres, qui disposait, elles aussi, des moyens de plus en plus limités. Le gouvernement en exil, par l'intermédiaire de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*), donnait des moyens financiers à la Commission scolaire (*Komisja Szkolna*), située à Paris¹¹⁴⁹. Celle-ci distribuait des fonds entre l'UCPF et l'UACP. Des problèmes financiers des autorités polonaises en exil étaient évidents dès le début de l'année scolaire 1946-1947, quand les cours polonais au niveau primaire avaient encore reçu la pleine subvention, mais des établissements au niveau secondaire (menés par des congrégations religieuses polonaises en France) en furent privés¹¹⁵⁰. Dès 1946, on ne parlait plus de l'extension des cours polonais et c'était le maintien de l'état actuel qui commença à être présenté comme le succès. La subvention pour l'année 1947-1948 était déjà bien amputée¹¹⁵¹. Faute de moyens gouvernementaux, la source principale du financement de l'« enseignement indépendant » était dorénavant constituée de plus en plus par de grandes quêtes annuelles, conduites par ces deux centres associatifs. En général, la situation des instituteurs polonais anticommunistes était au fil des années de plus en plus difficile, de sorte que les intéressés vivaient au-dessous du revenu minimal requis à l'époque en France. Au début de 1946, l'UCPF rémunéra 53 postes d'instituteurs¹¹⁵². D'après un rapport du Comité directeur de l'UCPF, en 1947, les instituteurs des « cours du jeudi » menés sous l'égide de l'Union n'avaient perçu qu'un tiers du salaire minimum vital requis pour cette année¹¹⁵³ !

¹¹⁴⁸ A MSZ, Série 6, art. 994, Rapport périodique : Ambassade de Pologne à Paris au MSZ, Paris, le 7 octobre 1947, f. 494.

¹¹⁴⁹ Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil...*, *op. cit.*, p. 197.

¹¹⁵⁰ PISM, A.46/23, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 2 octobre 1946 ; *Ibidem*, Lettre : W. Folkierski à K. Morawski, Londres, le 14 novembre 1946.

¹¹⁵¹ PISM, A.46/24, Lettre : W. Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Londres, le 3 septembre 1947.

¹¹⁵² Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 197.

¹¹⁵³ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], f. 267.

Tableau 24. Les cours polonais en France pendant l'année scolaire 1945-1946

Type de cours	Enseignement « consulaire »		Enseignement de l'UCPF	
	Postes	Enfants	Postes	Enfants
Cours du soir et cours du jeudi	540	33 279*	79	3 478
Maternelles	31		17	

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information: J. Saber, « Akcja szkolno-oświatowa Centralnego Związku Polaków we Francji », *Syrena*, 1948, n° 10 du 4 avril, p. 1 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 9 du 4 février ; Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 281–282 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 181; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 187.

* L'effectif total se répartit entre 32 132 élèves des cours polonais au niveau primaire et 1 147 enfants dans les « maternelles ».

Au fil des années, les cours « consulaires » au niveau primaire, à caractère d'habitude apolitique en 1945, avaient profondément changé en instrument de propagande intense des communistes. Le durcissement dans la politique scolaire des représentants de Varsovie s'accéléra après que Feliks Wnorowski, spécialiste en pédagogie éducative et chercheur à l'Université Jagellonne d'avant-guerre, avait cessé d'exercer la fonction de l'inspecteur suprême de l'éducation, ce qui avait eu lieu en novembre 1947¹¹⁵⁴. Cependant, la plupart des moniteurs polonais n'arrivaient pas à temps avec le changement de leur manière de travail. Beaucoup d'entre eux étaient compétents et indépendants dans leur travail et la majorité utilisaient les mêmes manuels que les instituteurs des associations, relevant du gouvernement de Londres (l'UCPF) ou indépendante (l'UACP). D'après l'opinion du ministre polonais des Affaires étrangères du mois de septembre 1948, seulement 10 à 12 % des moniteurs suivaient les directives des autorités de la Pologne populaire et coopéraient « de manière plus ou moins active et sincère » avec les associations « démocratiques » (relevant du gouvernement varsovien) en France¹¹⁵⁵. D'après les sources relevant du gouvernement polonais de Londres, au début de 1948, parmi environ 320 moniteurs polonais dans le système de l'enseignement

¹¹⁵⁴ F. Wnorowski remplit la fonction de l'inspecteur suprême de l'éducation près l'Ambassade de Pologne à Paris entre les 1^{er} novembre 1946 et 17 novembre 1947. Archives de l'Université Jagellonne à Cracovie (AUJ), S II 619 – Dossier individuel de F. Wnorowski, Curriculum vitae, Cracovie, le 10 mai 1949.

¹¹⁵⁵ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, *op. cit.*, p. 162.

« consulaire » polonais en France, seulement quelque 140 étaient diplômés et qualifiés¹¹⁵⁶. Si on combine ces deux faits, la domination quantitative des moniteurs inqualifiés au sein du corps enseignant consulaire et le niveau bas de la réalisation des directives politiques communistes par l'ensemble des moniteurs, il devient évident qu'il y avait le manque des cadres volontaires pour travailler dans l'enseignement polonais consulaire. Ce qui correspond bien avec les conditions difficiles de leur vie, décrites ci-dessus.

Cette écrasante majorité des moniteurs polonais qui ne s'identifiaient pas aux idées communistes, travaillaient, en ayant crainte permanente de la radiation par des autorités consulaires polonaises et de la perte de la source de subsistance. Ils subissaient aussi le risque de pouvoir être rappelés en Pologne, comme tout fonctionnaire public, en étant placés sous la surveillance permanente des militants du CNPF. Simultanément, ils étaient souvent indiqués par un aumônier polonais ou par des militants des associations anticommunistes dans des colonies polonaises comme les « communistes » ou leurs « espions ».

La réputation de tous les moniteurs polonais, dans leur ensemble, fut mise en doute par l'entrée au sein du corps pédagogique des adeptes des cours raccourcis de 3 semaines (!), organisés pour des militants des associations pro-varsoviennes comme « Grunwald », l'Union de Femmes polonaises « Maria Konopnicka », l'Organisation d'Aide à la Patrie ou les conseils nationaux polonais locaux¹¹⁵⁷.

Paradoxalement, ce n'étaient pratiquement que des anciens moniteurs, ayant été en poste à la veille des hostilités, qui restaient à la fin des années 1940. Ils étaient difficile à remplacer, faute des forces pédagogiques alternatives, à la fois, étant suffisamment fort implantés dans une communauté locale¹¹⁵⁸.

En 1948, le réseau des cours polonais relevant des autorités varsoviennes comprenait presque toutes les colonies principales des immigrés du Nord et du Pas-de-Calais, ce que les dirigeants du courant opposé avouaient. Malgré la dominance évidente de l'enseignement « consulaire » sur celui « indépentant », il était clair que le nombre d'enfants participant aux cours polonais fort diminua depuis la Libération. En 1948, l'enseignement « consulaire » ne toucha que 19 172 personnes (des « maternelles consulaires » incluses), tandis qu'en 1946 leur

¹¹⁵⁶ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, relevant du gouvernement polonais de Londres, [1948], p. 3.

¹¹⁵⁷ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 221.

¹¹⁵⁸ Maryla Laurent, « L'Abandon de la polonité, un acte volontaire ou une attitude induite ? », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, op. cit., p. 123–124 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 200.

nombre avait été de 33 279 personnes. Cela signifiait la chute de 42, 39 % en deux ans¹¹⁵⁹. Les cours polonais conduits par le courant « varsovien » perdaient des adeptes, mais non en faveur du courant « londonien ». Les parents qui avaient cessé d'envoyer leurs enfants à des cours « consulaires » prirent la décision de renoncer de toute l'éducation polonaise organisée de leurs enfants.

Parfois, c'était un conflit de surveillance des cours polonais entre une direction d'une école française et un inspecteur consulaire de l'éducation, qui nuisait à l'enseignement polonais. C'était le cas des mines de Bruay, où la direction de l'école française ne voulait pas laisser entrer des moniteurs polonais à un bâtiment scolaire. Le nombre d'enfants qui pouvaient être concernés étaient d'environ 1 500 jeunes Polonais. Les parents, peu nombreux, qui désiraient malgré tout que leurs enfants suivent les cours polonais, devaient les envoyer à un point « indépendant » à Haillicourt (Pas-de-Calais), éloigné de 4 kilomètres des mines¹¹⁶⁰.

Le situation de l'enseignement polonais dit « consulaire » s'améliora lorsque la France et la Pologne avaient signé la convention relative à la collaboration intellectuelle, ce qui eut lieu le 19 février 1947. Bien que les deux partis contractantes ne s'étaient pas mises en accord sur le statut des cours des polonais, grâce aux réunions régulières de la Commission mixte culturelle franco-polonaise, la partie polonaise reçut quelques satisfactions.

La Pologne désirait recevoir un accord français pour 3 heures des cours polonais par semaine dans les cadres de l'horaire réglementaire dans chaque école munie d'un moniteur polonais, 6 heures dans le cas où la présence des enfants polonaises étaient particulièrement forte. La partie française donna son accord à ce que trois heures des cours polonais par semaine soient intégrées dans l'horaire réglementaire des établissements français, là où les enfants polonais constituaient plus de la moitié de l'effectif total. Un accord n'était que temporaire, pour un délai probatoire. Cette autorisation constituait donc le compromis entre les intérêts de deux États, même s'il était évident que la position de la France était bien dominante dans ces négociations. En 1949, dans la circonscription consulaire lyonnaise, l'enseignement polonais dans la dimension de 3 heures par semaine, dans les rangs de l'horaire ordinaire, concerna 11 écoles publiques parmi 66 établissements français où les cours polonais étaient menés. En général, dans la France entière, les élèves des cours polonais au niveau primaire en suivaient 6 heures par semaine. Les moniteurs polonais étaient toujours rémunérés par l'État polonais,

¹¹⁵⁹ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF edans les années 1945–1948, [Paris, 1948], f. 267 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 192 ; Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 199–200 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 187.

¹¹⁶⁰ « Znamienny apel rodzicielski: „Pozwólcie naszym dzieciom uczyć się po polsku” » [Un appel significatif des parents: « Permettez à nos enfants d'apprendre en polonais »], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 1^{er} du 3 janvier, p. 2.

même ceux enseignant pendant l'horaire réglementaire. Seulement plusieurs pourcents de moniteurs polonais percevaient des suppléments de la part des directions des établissements français¹¹⁶¹.

En plus, des moniteurs polonais « consulaires » reçurent, grâce à la décision de la Commission mixte franco-polonaise susmentionnée, leur droit à enseigner bien élargi, car le permis qui leur était délivré était dorénavant valable dans tout le département. Jusqu'à ce moment-là, les enseignants n'avaient pu donner des cours que dans une seule école à laquelle ils avaient été rattachés. Au mois de mai 1949, le nombre de moniteurs polonais « consulaires » en France était de 295 enseignants, dont seulement 115 disposant de la formation requise¹¹⁶².

En effet, des changements susmentionnés ne constituaient pas de véritable concession pour la partie polonaise, en prenant en compte le statut de l'enseignement polonais des années 1924–1946, d'autant plus que dans certaines localités le nombre d'heures des cours polonais diminua même du fait des contrôles plus stricts et rigides des compétences des moniteurs polonais par les Académies françaises (un certain nombre de moniteurs virent leur autorisation d'enseigner retirée, d'autres candidats ne purent pas recevoir cette autorisation)¹¹⁶³.

Il semble qu'un succès polonais le plus grand étaient constitués par la question des manuels polonais dans l'usage au cours de l'enseignement donné par des moniteurs polonais en France. De nouveaux manuels polonais pouvaient être officiellement introduits dans l'enseignement sur le territoire français. Dans le cas des cours de l'histoire et de la géographie polonaises, le changement des manuels, pour ceux-là publiés dans la Pologne populaire après 1944, était lié à l'introduction de tous nouveaux contenus à apprendre par les jeunes Polonais. Nous trouvons dans le nouveau programme scolaire, entre autres, des éléments suivants : « le socialisme en tant que nécessité historique », la révolution d'Octobre en Russie, le Manifeste communiste et même... « les sections du Conseil national des Polonais en France ». Ces manuels étaient dorénavant les seuls autorisés à utiliser dans les cadres des cours polonais dans des établissements français. Ainsi, des directeurs des écoles françaises perdirent la possibilité de valider, s'ils étaient par exemple anticommunistes déclarés, des anciens manuels, au détriment des matériels réclamés par les inspecteurs de l'éducation relevant des autorités polonaises de Varsovie¹¹⁶⁴.

¹¹⁶¹ A MSZ, Série 20, art. 49, Consulat de Pologne à Lyon : Rapport de l'activité des Polonais, à la date du 1^{er} avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], f., 166–168.

¹¹⁶² Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 159, 161.

¹¹⁶³ A MSZ, Série 6, art. 1001, Copie de l'aide-mémoire : Ambassade de Pologne à Paris à Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire – directeur général MAE, Paris, [le mois de juillet 1948], f. 108–109.

¹¹⁶⁴ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 92, 94–95, 159 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 185.

Tableau 25. Les cours polonais en France pendant l'année scolaire 1947-1948

Type de cours	Enseignement « consulaire »		Enseignement de l'UCPF		Enseignement de l'UACP	
	Postes	Enfants	Postes	Enfants	Postes	Enfants
Cours du soir et cours du jeudi	500	19 172*	26	1 600	7	1 115
Maternelles	16		8		9	

Tableau établi par l'auteur. Sources d'information: BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, relevant du gouvernement polonais de Londres, [1948], p. 2 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 192 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », op. cit., p. 188.

* L'effectif total se répartit entre 18 639 élèves des cours polonais au niveau primaire et 533 enfants dans les « maternelles ».

Le courant anticommuniste disposait aussi de deux internats pour des élèves polonais issus de l'ancienne immigration : à La Madeleine, tout près de Lille, ouvert en 1946 (Nord) et à Voiron (Isère) – celui dernier ayant été repris des mains de la CRP. Ces bâtiments, habités par quelques dizaines de jeunes Polonais chacun, étaient gérés par l'UCPF. En 1948, l'internat à Voiron fut fermé, tandis que celui à La Madeleine (avec 28 garçons polonais) passa aux mains de la Société de Secours aux Polonais en France (SSP), équivalent à la CRP pour le courant « londonien ». Cet internat fut utilisé pour des « buts polonais » jusqu'en 1950¹¹⁶⁵.

Il faut aussi mentionner l'internat pour les garçons à Nîmes (Gard), mené depuis 1942 par l'YMCA Polonaise. Une quarantaine des élèves de l'École pratique de Commerce et d'Industrie et primaire supérieure, issus de l'ancienne immigration y habitaient, en suivant leurs cours dans le collège moderne et technique local. Dans l'internat, les élèves profitèrent aussi des cours polonais¹¹⁶⁶. Au mois de juillet 1945, la direction de l'YMCA Polonaise en France se subordonna aux autorités varsoviennes. Les élèves logés dans l'internat pouvaient jouir de la bourse attribuée par l'Ambassade de Pologne à Paris mais l'activité de l'internat à Nîmes restait suffisamment indépendante pour que les autorités en exil à Londres la

¹¹⁶⁵ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 4–5 ; BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Plan du travail du Département de Culture et d'Éducation de la PWML entre les mois d'avril et de juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 11 ; PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945–1948, [Paris, 1948], f. 264, 268 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 34, Lettre : UCPF à la SSP en France, Paris, le 18 juillet 1950.

¹¹⁶⁶ PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 139.

subventionnent aussi. Au début de 1947, 32 élèves polonais y habitaient. L'internat de l'YMCA Polonaise fut fermé après l'année scolaire 1949-1950¹¹⁶⁷.

Les associations pro-varsoviennes polonaises, notamment l'Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald » et l'Union des Éclaireurs polonais, organisaient des colonies de vacances pour les enfants des immigrés polonais. En 1948, plus de 14 000 enfants et adolescents polonais passèrent leurs vacances en France, grâce à l'action du courant varsovien des associations polonaises. Le gouvernement polonais de Varsovie démarra aussi l'action des colonies de vacances passées en Pologne. En 1948, 750 enfants polonais et 1 175 un an plus tard partirent en Pologne pour y passer leurs vacances, s'entraîner dans la langue polonaise et s'initier aux succès de la Pologne populaire. Les autorités varsoviennes désiraient que ces expériences des enfants des immigrés poussent leurs parents à retourner en Pologne. Cette action était contestée, tant par les militants du gouvernement polonais en exil que par les autorités françaises, qui craignaient des influences communistes que les jeunes Polonais soient influencés par l'idéologie communiste¹¹⁶⁸.

De sa part, le courant antivarsovien organisait des colonies de vacances concurrentes. Durant l'été 1946, environ 1 000 garçons et filles issus de l'immigration polonaise participèrent à 6 colonies en France, organisées par l'UCPF, et c'était l'apogée de cette initiative puisque l'année précédente les colonies organisées par l'Union avait couvert 700 enfants, pendant que dans les années 1947 et 1948 ce n'étaient que 270 et 220 jeunes Polonais¹¹⁶⁹. De propres colonies de vacances étaient organisées, depuis l'été 1946, par l'Union des Associations d'Enfants, faisant partie de l'UACP. Les organisateurs de ces colonies bénéficiaient des centres

¹¹⁶⁷ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 123 ; PISM, A.46/24, Schéma de l'organisation de l'enseignement polonais et de l'action au sein de la jeunesse, approuvé par le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, [s.l.], le mois de janvier 1947, p. 2.

¹¹⁶⁸ Maria Pasztor, Dariusz Jarosz, « Kolonie letnie dla dzieci polonii francuskiej w latach 1948–1955 (organizacja, przebieg, skutki) » [Les Colonies de vacances pour les enfants d'émigrés polonais en France dans les années 1948–1955 (l'organisation, le déroulement, les résultats)], dans Halina Parafianowicz (dir.), *Polska w Europie i świecie w XX stuleciu : prace ofiarowane Panu Profesorowi Marianowi Leczykowi w 75-lecie urodzin* [La Pologne en Europe et dans le monde au XX^e siècle : travaux offerts au Professeur Marian Leczyk à l'occasion de son 75^e anniversaire], Białystok, Wydział Historyczno-Socjologiczny Uniwersytetu w Białymstoku [Faculté d'Histoire et de Sociologie de l'Université de Białystok], 2001, p. 420–421 ; Maria Pasztor, Dariusz Jarosz, *Conflicts brûlants...*, *op. cit.*, p. 167, 169–170 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 188 ; Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 199. Jan Gruszyński donna les chiffres un peu différents : 600 enfants des immigrés polonais en France partis pour les vacances en Pologne en 1948 et 1 178 l'année suivante : Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 290.

¹¹⁶⁹ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945–1948, [Paris, 1948], f. 264 ; BPP, vers. 4090, Lettre : Présidence de l'UCPF au Délégué pour la France du *American Polish War Relief*, [Paris], le 30 juin 1948 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 284 ; Wiesław Hładkiewicz, « La Jeunesse polonaise en France... », *op. cit.*, p. 197.

des Pallotins à Chevilly et à Osny. Ces initiatives pouvaient couvrir quelques centaines d'enfants immigrés au cours de chaque année¹¹⁷⁰.

C'était ainsi que l'enseignement polonais en France se divisa en deux champs concurrents, d'un côté l'« enseignement consulaire » relevant des autorités polonaises de Varsovie, de l'autre côté l'« enseignement indépendant » relevant des associations polonaises en France ne reconnaissant pas le pouvoir de la Pologne populaire. Parfois, il y avait deux cours polonais, opposés l'un à l'autre, dans la même localité. Ces divergences différenciaient les enfants polonais, dont une partie portaient l'aigle blanc avec couronne (emblème polonais d'avant-guerre), d'autres avaient des faluches avec le même aigle sans couronne (emblème polonais entre 1944 et 1989). Même si les enfants ne comprenaient pas la nature de ces conflits, ils se demandaient l'un à l'autre s'ils étaient, eux ou leurs parents, « fascistes » ou « communistes ».

1.2. L'enseignement au niveau secondaire

Pendant les hostilités, la communauté polonaise en France s'était dotée d'une véritable école secondaire polonaise. Au lendemain de la Libération, Le Gymnase et Lycée Cyprian Norwid à Villard-de-Lans fut placée sous la gestion de la CRP – Section pour la France. La personne du directeur de l'établissement ne fut pas changée, c'était toujours Ernest Berger. L'éducation dans le Gymnase, d'après le système scolaire polonais d'avant-guerre, durait quatre années, à partir de l'âge de 11 ans. En 1944, on créa la 1^{ère} classe du gymnase, dont l'école n'avait pas disposé au cours des hostilités. En 1945, pour la dernière fois, cette étape de l'éducation se finit par l'examen nommé *mała matura* (le « petit baccalauréat »). Ensuite, les deux années de l'éducation au sein du Lycée, dans une classe de section choisie : de lettres ou de mathématique et physique, étaient terminées par la *matura*, équivalente au baccalauréat français¹¹⁷¹. Au fil des années, depuis la création de l'école en 1940, la proportion entre les élèves originaires de l'ancienne immigration et des réfugiés de guerre avait largement changé. Tandis qu'au début les réfugiés de guerre y dominaient, dans l'année scolaire 1944-1945, parmi 192 élèves, les enfants issus de l'ancienne immigration constituèrent déjà 75 % de l'effectif total. Après la Seconde Guerre mondiale, l'école secondaire polonaise en France était devenue une école des garçons et jeunes filles issus de l'ancienne immigration. En plus, après

¹¹⁷⁰ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 381.

¹¹⁷¹ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Gymnase et le Lycée polonais à Villard-de-Lans entre les 13 et 17 septembre 1945 ; Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, op. cit., p. 195.

les hostilités, pour la première fois, l'excédent des filles sur les garçons fut atteint – sur 200 élèves, les filles se trouvèrent dans le nombre de 103 (51,5 % des élèves). En 1945, l'éducation y fut terminée par 27 bacheliers¹¹⁷².

Quand la France avait reconnu le gouvernement polonais à Varsovie, le Gymnase et Lycée Cyprian Norwid à Villard-de-Lans passa dans les mains de ces autorités. Le directeur Berger avait maintenu son poste, ayant déclaré la loyauté envers ses nouveaux patrons. Le gestionnaire de l'établissement, le Comité directeur de la CRP en France annula la disposition précédente portant la transmission de l'école aux mains du professeur Zygmunt Lubicz Zaleski. L'école fut placée sous l'autorité du ministère de l'Instruction du GPUN à Varsovie¹¹⁷³. Dans la première année scolaire sous la gestion de Varsovie, le nombre d'élèves augmenta considérablement, jusqu'à 233 garçons et jeunes filles (à la fin de 1945). 73,9 % des élèves étaient issus de l'ancienne immigration, le reste des réfugiés de guerre. L'excédent des filles s'agrandissait toujours, pour atteindre 67 %. À partir de l'année scolaire 1945-1946, il n'y avait plus d'examen de *mała matura*, ce qui était conforme à la réforme du système éducatif effectuée en Pologne, portant la liquidation du gymnase et l'établissement des écoles à deux niveaux : écoles primaires et ensuite écoles secondaires (lycées). L'éducation au niveau du lycée se terminait toujours par l'examen de baccalauréat¹¹⁷⁴. L'entrée au sein de l'école d'un nombre considérable des enfants des anciens immigrés polonais suscita certains problèmes, car beaucoup d'entre eux avaient du mal à parler polonais correctement et il fallait leur consacrer du temps pour qu'ils rattrapent des lacunes dans ce domaine. En 1946, 19 bacheliers finirent leur éducation à Villard-de-Lans. Les derniers examens de baccalauréat s'y passèrent en juin 1946¹¹⁷⁵.

Dans l'entre-temps, les autorités varsoviennes avaient procédé à la création des Cours annuels de baccalauréat qui furent institués à Houilles (Seine-et-Oise) et placés sous la gestion de la CRP. Démarrés au mois de janvier 1946, ces cours préparaient à l'examen de baccalauréat des volontaires munis du « petit bac » (*mała matura*) et à l'examen du « petit bac » des adolescents ayant terminé deux ans de l'éducation dans le gymnase polonais. On accepta aussi des candidatures des militants sociaux, adhérents convaincus du régime de la Pologne populaire. Les candidats devaient être âgés de moins de 26 ans et passer un examen d'entrée

¹¹⁷² PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 137 ; *Ibidem*, État de l'enseignement secondaire polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, f. 147 ; Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, op. cit., p. 251, 267.

¹¹⁷³ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Gymnase et le Lycée polonais à Villard-de-Lans entre les 13 et 17 septembre 1945

¹¹⁷⁴ Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, op. cit., p. 195, 201–202, 251.

¹¹⁷⁵ *Ibidem*, p. 267–268.

général¹¹⁷⁶. L'histoire de ces Cours annuels de baccalauréat était effectivement plus courte qu'une année. Après les vacances de 1946, ils ne furent pas repris, puisque le Gymnase et Lycée polonais avait été transféré à Paris.

Après l'année scolaire 1945-1946, le Lycée et Gymnase polonais fut transféré à Paris, dans le bâtiment de l'ancienne école polonaise de Batignolles (rue Lamandé). Tous les instituteurs virent leurs contrats de travail résiliés, et les autorités scolaires de Varsovie procédèrent à contracter à nouveau tout le corps enseignant. L'école ne portait plus de nom de Cyprian Norwid. Après que le Gymnase et Lycée polonais avait été transféré, les cours annuels de baccalauréat à Houilles (Seine-et-Oise) furent liquidés¹¹⁷⁷.

Le programme scolaire dans le lycée parisien était semblable à celui dans des établissements secondaires en Pologne. Des leçons étaient menées en polonais. En plus, des enseignants français donnèrent des cours supplémentaires de la langue française. Ceux qui désiraient rester en France, pour avoir leur éducation reconnue par la France, devaient passer l'examen dit « équivalence ». Celui donnait le droit d'accès à une école supérieure française. Par contre, l'écrasante majorité des gradués du Lycée polonais, après leur bac, partirent en Pologne (selon l'année, entre 75 et 90 %), pour y contribuer à la reconstruction du pays. L'école, reconnue par les autorités françaises par la déclaration d'ouverture du 7 janvier 1948, était traitée du point de vue français comme une école libre (privée), créée conformément à la loi Falloux de 1850. À partir de 1948, conformément aux principes de la réforme scolaire effectuée en Pologne, l'école menait deux dernières classes de l'école primaire (la 6^e et la 7^e) et les quatre années du lycée (entre la 8^e et la terminale, c'est-à-dire la 11^e)¹¹⁷⁸.

Dans les années 1947, 1948 et 1949, les nombres d'examens de baccalauréat passés dans le Lycée polonais à Paris étaient consécutivement les suivants : 23, 28 et 32. Sur ces 83 bacheliers, 34 personnes (soit 40, 96 %) étaient anciens élèves du Lycée et Gymnase polonais Cyprian Norwid à Villard-de-Lans¹¹⁷⁹. À la fin de l'année 1948-1949, déjà 90 % des bacheliers étaient enfants des mineurs et ouvriers industriels polonais immigrés en France avant 1939¹¹⁸⁰.

¹¹⁷⁶ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 78.

¹¹⁷⁷ Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, op. cit., p. 210–211 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 71.

¹¹⁷⁸ *Ibidem*, p. 72–73 ; Wiesław Śladkowski, « Szkolnictwa polskiego nad Sekwaną wzloty i upadki » [Les Ascensions et effondrements de l'enseignement polonais sur Seine], dans Albin Koprukowniak (dir.), *Szkolnictwo polonijne na świecie. Zarys syntezy* [L'Enseignement polonais dans le monde. Un essai de synthèse], Lublin, Wydawnictwo UMCS [PU de l'Université Marie Curie-Skłodowska de Lublin], 1995, p. 170.

¹¹⁷⁹ Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska...*, op. cit., p. 270.

¹¹⁸⁰ T. Sroka, « Tyle myśli ciśnie się naraz do głowy » [Tant de pensées montent tout d'un coup dans la tête], *Gazeta Polska*, 1949, n° 156 des 3–4 juillet, p. 2.

Il est intéressant que les autorités polonaises consécutives, celles de Londres et ensuite celles de Varsovie, n'avaient pas procédé à la mise en pratique de la nouvelle disposition du 29 juillet 1938 qui avait donné la possibilité de créer l'agrégation en langues slaves, avec deux spécialisations : langue russe et langue polonaise. Grâce aux interventions du délégué pour la France du ministre polonais de l'Instruction publique et des Cultes, professeur Zygmunt Lubicz Zaleski, cette disposition parut dans le « Journal Officiel » sous la date du 30 juillet 1938. Cette décision ouvrit la voie à l'introduction de la langue polonaise aux collèges et lycées français. Effectivement, seulement quelques écoles privées s'étaient mises en accord pour l'enseignement de la langue polonaise en tant que matière facultative et en dehors de l'horaire ordinaire. Le manque d'initiative politique de la partie polonaise, indispensable pour pousser la partie française à un établissement des dispositions temporaires, nécessaires pour créer les premiers cadres des enseignants du polonais au niveau secondaire, contribua à ce que ladite disposition de 1938 reste lettre morte, jusqu'aux premières épreuves en 1953. La seconde spécialisation prévue par l'arrêté de 1938, l'enseignement de la langue russe apparut dans des établissements secondaires français dès 1947¹¹⁸¹.

En effet, dans les premières années après la Seconde Guerre mondiale, seuls des citoyens polonais pouvaient passer l'examen de baccalauréat de la langue polonaise (en tant que la seconde langue étrangère). Des volontaires passaient des examens devant un instituteur choisi, approuvé par un inspecteur de l'Académie. Chaque année, au cours des sessions ordinaires, environ 30 bacheliers passèrent leur bac de la langue polonaise dans la circonscription scolaire de l'Académie de Paris et environ 20 élèves le passèrent en province. En plus, un certain nombre de Polonais passèrent le bac de la langue polonaise lors d'une session extraordinaire. Par exemple, en février 1946, quelque 15 personnes, anciens soldats et victimes de la dernière guerre, passèrent leurs examens dans la circonscription scolaire parisienne¹¹⁸².

Les enfants polonais pouvaient aussi profiter de l'enseignement mené par le clergé et les religieuses. Celui-ci se plaçait à côté du courant « indépendant » laïque, tout en restant autonome vis-à-vis les deux gouvernements polonais. Les pères Pallotins conduisaient le collège polonais Notre Dame des Apôtres à Chevilly, près d'Orléans (Loiret). Créé en 1943, jusqu'en 1951 (l'année où il fut transféré à Osny, dans la Seine-et-Oise) il était réservé aux enfants polonais. Pendant l'année scolaire 1945-1946, 120 garçons y suivirent leurs cours, menés en

¹¹⁸¹ Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 90–91.

¹¹⁸² [J.J.], « Język polski, droga do poznania przez cudzoziemców naszej kultury » [La langue polonaise, une voie vers la connaissance de notre culture par des étrangers], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 7 du 15 avril, p. 16.

français. Les années suivantes, les effectifs étaient les suivants : 130 élèves pour 1946-1947, 158 pour 1947-1948, 122 pour 1948-1949 et 95 à la rentrée de 1949-1950 ¹¹⁸³. Presque la totalité des élèves étaient issus de la communauté polonaise du Nord de la France. En outre des leçons en français, selon l'horaire ordinaire des écoles françaises, les élèves suivirent les cours en polonais de l'histoire, de la géographie, de la langue polonaise, du latin et du catéchisme. L'école, du point de vue français traitée comme une école libre (privée), jouit de tous les droits propres aux établissements scolaires français classiques et modernes. Les élèves, à partir de la 6^e classe jusqu'à la terminale, étaient préparés à l'examen de baccalauréat français, et depuis 1947 au brevet d'études du premier cycle du second degré (BEPC). Jusqu'à la fin du mois de juin 1945, le financement de l'école fut assuré par le gouvernement polonais de Londres (par le biais de la CRP en France) et par les cotisations des parents. Après que le gouvernement en exil avait perdu la reconnaissance française, l'école des Pallotins reconnaissait toujours l'autorité du délégué londonien du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, professeur Zygmunt Lubicz Zaleski.

Les sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, une congrégation fondée à la fin du XIX^e siècle par l'évêque polonais Józef Sebastian Pelczar, conduisaient à partir de 1924 une école ménagère pour jeunes filles issues de l'immigration ouvrière polonaise. Le siège de cet établissement se trouvait dans le couvent à la Maison Saint-Ludan, près de la commune alsacienne Hipsheim (Bas-Rhin). Chaque année, 25 à 35 jeunes filles polonaises y furent accueillies. L'école, dont la direction reconnaissait l'autorité du délégué du gouvernement polonais de Londres, fut fermée en 1949. La même année, les sœurs du Sacré-Cœur de Jésus ouvrirent une école analogue à Fouquières-lès-Béthune (Pas-de-Calais). Là-bas, il était beaucoup plus facile de remplir les effectifs de l'école, étant donné que sa localisation permettait d'intégrer de jeunes filles de la nombreuse communauté polonaise du Nord de la France ¹¹⁸⁴.

D'après les responsables de l'enseignement anticommuniste polonais en France, la seule école secondaire polonaise indépendante des influences communistes – le collège à Chevilly n'exerçait pas convenablement ses fonctions, vu qu'il aurait sélectionné des candidats

¹¹⁸³ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 407.

¹¹⁸⁴ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Rapport de J. Jakubowski de la situation et les besoins des enfants et de la jeunesse polonais en France, [Paris], le 15 avril 1947, p. 1 ; BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Plan du travail du Département de Culture et d'Éducation de la PWML entre les mois d'avril et de juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 11 ; PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 138 ; *Ibidem*, Rapport n° 2 de l'état de l'enseignement polonais en France, Paris, le 6 décembre 1945, f. 170 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 86–87 ; Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 21 ; *Idem*, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 192–193 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 409.

en fonction de la probabilité de leur vocation sacerdotale¹¹⁸⁵. C'est pourquoi les militants anticommunistes polonais en France faisaient de leur mieux pour créer un nouvel établissement de l'enseignement secondaire polonais qui serait indépendant des autorités varsoviennes, d'autant plus que ces autorités n'avaient pas donné leur accord à l'attribution des bourses de la CRP aux élèves faisant partie des Forces armées de l'Ouest.

Dans ce contexte-là, au mois de décembre 1945, on créa les Cours de baccalauréat (*Kursy Maturalne*) polonais dans le Camp militaire des soldats polonais placés sous le commandement militaire britannique à La Courtine (Creuse). C'étaient les soldats arrivés en France après le déclenchement des hostilités ou même après la Libération de la France qui y suivirent les cours. À la suite de la démobilisation des soldats polonais en France, l'école fut liquidée à la date du 31 octobre 1947¹¹⁸⁶. À partir du mois de janvier 1948, l'enseignement polonais du courant anticommuniste fut mené à Les Ageux (Oise). D'après les responsables de cet établissement, le Lycée et Gymnase polonais à Les Ageux continuait la tradition de Cours de baccalauréat de La Courtine et du Gymnase et Lycée polonais Cyprian Norwid de Villard-de-Lans. Au cours de la première année scolaire de son fonctionnement (première moitié de 1948), l'établissement instruisit 30 élèves polonais¹¹⁸⁷. Au fil des années, une part de plus en plus importante des élèves du Lycée polonais à Les Ageux était issue de l'ancienne immigration polonaise. Au début de l'année scolaire 1948-1949, la proportion entre les enfants des anciens immigrés et les réfugiés fut déjà égale. D'après l'Association d'Entr'aide des anciens Combattants polonais en France (*Samopomoc byłych Kombatantów Polskich we Francji*, puis *Stowarzyszenie Polskich Kombatantów*, le sigle polonais SPK restait inchangé), qui géra l'établissement depuis sa création, par dessus tout les jeunes filles issues de l'ancienne immigration étaient envoyées par leurs parents à Les Ageux. Beaucoup d'entre elles parlaient « très mal » ou « rien » le polonais, ce qui rendait difficile l'éducation au niveau secondaire¹¹⁸⁸. D'ailleurs, cette explication s'inscrit dans les tensions toujours de l'immédiat après-guerre qui apparaissaient entre les anciens immigrés et les réfugiés de guerre ou des années suivantes la Libération. Tout comme des plaintes des responsables du Département d'Éducation de la SPK que l'ancienne immigration polonaise n'avait pas su créer ses propres cadres pédagogiques qui

¹¹⁸⁵ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 5.

¹¹⁸⁶ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Instruction de la PWML relative à la liquidation des Cours de baccalauréat à La Courtine, Paris, le 14 octobre 1947, p. 1 ; BPP, vers. 3218, *Jednolitówka : Wkład Emigracji w nauczanie polskie we Francji...*, op. cit., p. 28.

¹¹⁸⁷ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Plan du travail du Département de Culture et d'Éducation de la PWML entre les mois d'avril et de juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 8, 10.

¹¹⁸⁸ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 12, *Niezależne Liceum Polskie we Francji. La Courtine – Les Ageux...*, op. cit., p. 13.

puissent enseigner au niveau secondaire (tout le corps enseignant de l'école à Les Ageux se recrutait des réfugiés de guerre)¹¹⁸⁹. Pour autant, les enfants issus de l'ancienne immigration constituait un élément très apprécié par les gestionnaires de l'école, étant donné qu'elle ne possédait d'autre source de financement que les paiements des familles des élèves et des collectes supplémentaires.

1.3. L'enseignement au niveau supérieur

Ceux qui désiraient approfondir leur connaissance de la langue et de la culture polonaises et enseigner cette langue à d'autres, pouvait poursuivre leur éducation dans les cadres du lectorat en langue polonaise à l'École nationale des Langues orientales vivantes à Paris (dite « Langues O' ») ou à une des universités de province suivantes : Montpellier, Lyon, Lille, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Dijon, Grenoble. Des lectorats polonais à des écoles supérieures françaises avait été créés dans l'entre-deux-guerres, grâce à l'activité du professeur Zygmunt Lubicz Zaleski. En 1927, en tant que délégué pour la France du ministre polonais de l'Instruction publique et des Cultes, il avait organisé les lectorats dans dix établissements supérieurs français – les neuf susmentionnés et à Bordeaux, où l'activité ne fut pas reprise dans la seconde moitié des années 1940. Avant la guerre, les lecteurs avaient été rémunérés par l'État polonais, ensuite pendant les hostilités – là où ils pouvaient continuer leur travail – par le GAPF. Après la Libération, le ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais de Londres se chargea de les rémunérer et continuait à le faire après la perte de la reconnaissance de la fin du mois de juin 1945. De même, le gouvernement polonais de Varsovie essayait de se mettre en contact avec les lecteurs polonais à des universités françaises. Le directeur du Centre scientifique de la PAU à Paris, professeur Stanisław Wędkiewicz, était chargé de la surveillance des lectorats polonais. En pratique, c'était l'attitude personnelle de chaque lecteur et celle des autorités universitaires dans chaque ville qui décidaient du contact avec tel ou tel gouvernement polonais. En revanche, dans toute la France, il n'y avait aucune chaire de la langue polonaise et des chaires des langues slaves étaient du règle occupaient par des professeurs en langue et littérature russes¹¹⁹⁰. Dans la seconde moitié de 1949, l'Ambassade de Pologne à Paris suggéra au MSZ varsovien la liquidation progressive

¹¹⁸⁹ *Ibidem.*

¹¹⁹⁰ [J.J.], « Język polski, droga do poznania przez cudzoziemców naszej kultury », *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 7 du 15 avril, p. 16 ; Maria Delaperrière, « Zygmunt Lubicz Zaleski (1882–1967), médiateur entre deux cultures », *Synérgie Pologne. Revue du Gerflint*, 2011, n° spécial, p. 67 ; Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu... », *op. cit.*, p. 252.

des lectorats polonais dans les centres suivants : Dijon, Montpellier, Clermont-Ferrand, Nancy, faute de l'intérêt pour cette offre au sein des étudiants reconnaissant les autorités varsoviennes. Pourtant, cette proposition ne fut pas acceptée par Varsovie, suite à la protestation du ministère de l'Instruction¹¹⁹¹.

Les autorités varsoviennes ne concevaient pas le soutien pour l'éducation supérieure des ressortissants polonais en France comme son priorité. Les jeunes Polonais, munis du certificat de baccalauréat devaient rentrer en Pologne pour y participer à la construction du meilleur avenir. Cependant, encore au cours de l'année académique 1949-1950, l'Ambassade de Pologne à Paris attribua environ 40 bourses aux étudiants polonais en France¹¹⁹².

En ce qui concerne l'éducation supérieure, c'étaient généralement les réfugiés de guerre qui poursuivirent leurs études à ce niveau, et c'est pourquoi leur majorité restaient en contact avec l'appareil relevant du gouvernement londonien. Dans l'année académique 1947-1948, parmi 957 étudiants polonais en France qui demandèrent une bourse ou un subside de la part de l'appareil du gouvernement polonais de Londres dans ce pays, 76 personnes étaient issues de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres, soit 7,94 % de l'effectif total des intéressés. Parmi ceux qui réussirent à obtenir le soutien, 25 personnes sur la totalité de 465 étudiants, soit 5,38 % des boursiers, appartenaient à l'ancienne immigration polonaise en France¹¹⁹³. Le pourcentage réduit des boursiers issus de l'ancienne immigration par rapport à celui des demandeurs appartenant à cette catégorie résultait du fait que la situation matérielle de l'ancienne immigration polonaise était en général bien meilleure que celle des réfugiés de guerre et Polonais venant après la Libération. Néanmoins, l'éducation au niveau supérieur des enfants des anciens immigrés polonais constituaient toujours dans l'immédiat après-guerre un phénomène extraordinaire.

¹¹⁹¹ A MSZ, Série 8, art. 83, Lettre : Jerzy Putrament, ambassadeur de Pologne à Paris au Directeur du 2^e Département MSZ, Paris, le 16 septembre 1949, f. 16 ; *Ibidem*, Lettre : Cabinet du ministre de l'Instruction au MSZ – 2^e Département, Varsovie, le 23 décembre 1949, f. 20 ; *Ibidem*, Lettre : MSZ – Département de la Presse et de l'Information à l'Ambassade de Pologne à Paris, [Varsovie], le 30 décembre 1949, f. 21.

¹¹⁹² BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Rapport de l'activité culturelle et dans le domaine de l'enseignement de l'Association d'Entr'aide des anciens Combattants polonais en France jusqu'au 31 mai 1950, Paris, le [31] mai 1949, p. 23.

¹¹⁹³ *Ibidem*, Notice sur les étudiants polonais en France, Paris, le 1^{er} juin 1948, p. 1.

*1.4. L'importance réelle de l' « enseignement polonais » en France
et sa situation à la fin des années quarante*

En 1946, la participation des enfants polonais aux cours polonais relevant de tous les courants politiques était encore relativement forte, avec le nombre d'environ 35 000 élèves. D'après les statistiques très précises fournies par Georges Mauco, la même année, il y avait dans toute la France 54 319 enfants polonais dans des écoles primaires publiques, dont 13 866 dans le Pas-de-Calais (7 665 garçons et 6 201 filles) et 7 874 dans le Nord (4 005 garçons et 3 869 filles). Cela veut dire qu'en 1946, il y avait moins d'enfants polonais dans des établissements primaires publiques en France qu'en 1938, malgré la nationalisation des écoles privées des compagnies des mines. Dans les deux départements septentrionaux, le nombre d'élèves des écoles publiques diminua de 28 656 élèves en 1938 à 21 740 en 1946! L'explication de cet état de chose doit se trouver dans les deux faits expliquant la diminution de toute la population polonaise en France après la Seconde Guerre mondiale : la hausse du nombre de naturalisations de jeunes Polonais (y compris l'acquisition de la nationalité française par naissance) et au deuxième rang, le rapatriement organisé par les autorités de la Pologne populaire (au deuxième rang, car l'action organisée, comprenant des enfants, ne démarra qu'en 1946). En même temps, 37 492 jeunes Italiens suivirent leur éducation des des établissements analogues, la différence considérable entre les nombres de Polonais et d'Italiens résultant certainement d'un niveau élevé des naturalisations et de l'acquisition de la nationalité française par naissance des enfants des immigrants italiens. Il n'est pas possible de fournir des chiffres concernant la répartition par sexe des élèves polonais des écoles primaires publiques dans toute la France, vu que dans les cas de certains départements une telle distinction ne fut pas apportée¹¹⁹⁴.

Deux ans plus tard, pendant l'année scolaire 1947-1948, le nombre d'enfants polonais qui suivirent les cours polonais de tous les courants politiques était déjà inférieur à 22 000. Cela voulait dire que moins de 30 % de tous les enfants polonais dans l'âge de l'éducation primaire (environ 80 000 au total) poursuivirent l'éducation de la langue polonaise et de l'histoire et de la géographie en polonais. Ce pourcentage incluait tant les cours donnés par des

¹¹⁹⁴ Calculs de l'auteur sur la base de : AN, 577 AP 5, Statistiques des enfants étrangers dans des écoles primaires publiques en France, en 1938 et en 1946. L'ensemble des enfants polonais dans des écoles primaires publiques en 1946, relevant des statistiques de G. Mauco, est supérieur de 1 648 du nombre fourni pour 1938, mais celui dernier ne comprend pas quatre départements, dont l'Aisne, fort peuplée par les immigrants polonais (3 114 élèves polonais en 1946) et l'Oise (859 élèves polonais en 1946). C'est pourquoi, on peut estimer que l'effectif total des enfants polonais dans des écoles primaires publiques de toute la France devait être plus élevé en 1938 qu'en 1946.

moniteurs polonais dépendant des autorités consulaires polonaises en France que les cours indépendants des centres associatifs anticommunistes. Parmi les enfants qui suivirent les cours polonais en France dans l'année 1947-1948, presque 90 % fréquentèrent les cours « consulaires ».

Les enfants polonais en France pouvaient profiter des cours polonais au niveau élémentaire. Par contre, l'éducation secondaire, y compris professionnelle, se faisait presque exclusivement dans des établissements français. L'éducation au niveau secondaire restait toujours rare parmi les enfants issus de l'ancienne immigration. D'après un rapport sur l'enseignement polonais en France, préparé en mars 1945, le nombre total d'élèves polonais au niveau secondaire dans toute la France était de 490 garçons et filles¹¹⁹⁵.

En ce qui concerne l'enseignement polonais « indépendant » en France, dès la Libération de la France, il était surveillé par des représentants du gouvernement polonais de Londres issu de la nouvelle immigration (même si le délégué ministériel, professeur Zaleski, lui-même, avait vécu en France avant les hostilités). Le succès de l'action scolaire polonaise aux niveaux secondaire et supérieure était apprécié par le prisme de la participation à ces initiatives des réfugiés de guerre et des personnes déplacées venues d'Allemagne. Ce n'était pas le cas de l'action scolaire au niveau primaire qui était dirigée par des associations des anciens immigrés (l'UCPF et l'UACP) et presque exclusivement pour des enfants des anciens immigrés. La raison de cet état de chose paraît évidente : ce n'étaient que des enfants des anciens immigrés qui avaient l'âge scolaire de l'éducation primaire. À la fois, l'intérêt des enfants des anciens immigrés polonais pour la poursuite de leur éducation au-delà du niveau primaire était fort minuscule, notamment pour la continuation de l'éducation en langue polonaise.

Les divergences entre les militants polonais anticommunistes de l'ancienne immigration ouvrière et ceux de la nouvelle immigration se manifestèrent, entre autres, sur ce point de l'enseignement primaire polonaise – dirigé par des anciens immigrés pour des enfants des anciens immigrés, mais surveillé par les gens venus en France après le déclenchement des hostilités. Le dirigeant de la Commission scolaire polonaise en France, relevant des autorités polonaises de Londres et partageant des fonds arrivés de Londres pour l'enseignement primaire, Zygmunt Markiewicz accusa même les responsables de deux centres associatifs de l'ancienne immigration de la dissimulation « assez diligente » des sources de leurs actions

¹¹⁹⁵ PISM, A.17/4, Rapport de l'état de l'enseignement polonais en France à la date du 1^{er} mars 1945, [s.l.], f. 139.

scolaires¹¹⁹⁶. Effectivement, ce n'était pas dans l'intérêt pratique de l'UCPF, encore moins de l'UACP de souligner que leur action était financé par le gouvernement polonais de Londres. On n'insistait que sur le fait que les cours polonais menés par ces associations étaient indépendants des autorités consulaires varsoviennes et des influences idéologiques communistes.

Malgré tous ces efforts, la situation tant financière qu'organisationnelle de l'enseignement polonais relevant du gouvernement de Londres était catastrophique, « même honteuse », pour reprendre l'expression du chef du Département de Culture et d'Éducation de la PWML, le colonel Mieczysław Jurkiewicz¹¹⁹⁷. D'autant plus que la dépendance du réseau des cours polonais de l'UACP des autorités polonaises de Londres était bien problématique, le courant catholique des militants polonais en France étant de plus en plus proche de l'orientation de Stanisław Mikołajczyk (après sa fuite de Pologne au mois d'octobre 1947).

L'enseignement polonais « consulaire » en France, bien qu'il ait été irrévocablement plus puissant que celui « indépendant », fut fort touché par la crise des relations diplomatiques franco-polonaises de la fin des années 1940¹¹⁹⁸. Déjà dès les derniers mois de 1947, les autorités françaises commencèrent à critiquer le phénomène de l'enseignement particulariste des groupes nationaux immigrés. Les établissements français où les moniteurs polonais donnaient des cours dans les cadres de l'horaire réglementaire (suivant la décision de la Commission mixte susmentionnée), exigeaient que les enfants suivant l'enseignement polonais dans une école soient de nationalité juridique polonaise. Des moniteurs polonais répandant activement l'idée du rapatriement commencèrent à rencontrer des problèmes dans la poursuite de leurs cours, ce qui concernait aussi des moniteurs enseignants en dehors de l'horaire ordinaire¹¹⁹⁹. L'année suivante, cette politique française fut renforcée par le conflit diplomatique franco-polonais. Le 14 novembre 1949, le gouvernement français adressa aux autorités polonaises la note informant sur la suppression des inspecteurs polonais de

¹¹⁹⁶ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, Lettre : Z. Markiewicz à Z. Lubicz Zaleski, délégué pour la France du ministre de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais de Londres, [s.l., le mois de juillet 1949], p. 2.

¹¹⁹⁷ BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Plan du travail du Département de Culture et d'Éducation de la PWML entre les mois d'avril et de juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 12.

¹¹⁹⁸ Sur cette crise diplomatique, voir sous-chapitre IV.1.2.

¹¹⁹⁹ BPP, Fonds M. Biesiekiński, art. prov. 4/I, Rapport n° 9 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} juin et 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 5 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 194 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, op. cit., p. 53.

l'éducation sur le territoire français¹²⁰⁰. En effet, l'activité desdits inspecteurs n'était pas prévue par la Convention du 11 juin 1947 ni ultérieurement par la Commission mixte franco-polonaise. Au mois de décembre 1949, 18 moniteurs et 5 inspecteurs de l'éducation furent expulsés du territoire français, suivant les explications du ministre français de l'Intérieur, Yvon Delbos, pour leur activité politique subversive. En plus, 19 enseignants virent leur droit à donner des cours polonais suspendu par le gouvernement français. C'étaient les répressions pour l'expulsion précédente de 9 citoyens français par la Pologne populaire¹²⁰¹. Les années suivantes, entre 1950 et 1952, des représailles françaises touchèrent 85 % des moniteurs polonais d'obédience consulaire¹²⁰².

La dimension de l'action de l'enseignement polonais en France était de plus en plus limitée. Lorsqu'un enseignant était malade ou lorsqu'il mourut, son poste disparut. C'est pourquoi, à la fin des années 1940, l'enseignement polonais en France était déjà condamné à la décrépitude¹²⁰³. Le conflit interne des immigrés polonais autour de l'enseignement polonais en France se résolut par l'échec de deux partis. C'était l'absence des enfants polonais qui remporta. La gestion de l'enseignement polonais en France (notamment de l'école secondaire à Paris) par l'État polonais fut maintenue jusqu'en 1963.

¹²⁰⁰ A MSZ, Série 8, art. 83, Lettre : Direction générale des Relations culturelles MAE à l'Ambassade de Pologne à Paris, [Paris], le 14 novembre 1949, f. 13 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 138.

¹²⁰¹ BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 9 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 187 ; *Idem*, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 138 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 188 ; Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflicts brûlants...*, *op. cit.*, p. 237-238. Ce dernier ouvrage dit de 19 enseignants expulsés et d'une trentaine de moniteurs suspendus. Cf. Bernard Lachaise, *Yvon Delbos. Biographie, 1885-1956*, Périgueux, Fanlac, 1993, 362 p.

¹²⁰² Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 139.

¹²⁰³ Maryla Laurent, « L'Abandon de la polonité... », *op. cit.*, p. 124.

2. L'activité des aumôniers polonais au sein des immigrés en France

2.1. L'évolution du statut des prêtres polonais en France

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'activité des prêtres polonais en France au sein des ouvriers immigrés polonais restait toujours subordonnée aux décisions relevant du règlement établi en 1924 entre l'archevêque de Paris et l'Épiscopat polonais, représenté par le recteur de la Mission catholique polonaise en France (*Polska Misja Katolicka we Francji*, PMK). Les dispositions du règlement « parisien » servaient ensuite de modèle pour d'autres diocèses français, même si leur acceptation ne résulta que d'une bonne volonté des évêques¹²⁰⁴. En pratique, ces dispositions réglaient le statut des aumôniers polonais dans l'Hexagone jusqu'en 1952. Dans l'entre-deux-guerres, le clergé était arrivé dans des colonies polonaises à la demande des ouvriers, attachés aux pratiques et à la tradition catholiques polonaises. Cependant, de nombreuses colonies polonaises n'étaient pas encadrées par des aumôniers polonais. Chaque année, des aumôniers faisaient des tournées, en visitant un certain nombre de localités où la présence des immigrés polonais était importante. La présence permanente d'un prêtre polonais dans une colonie était exceptionnelle et ce n'étaient que des cités minières dans l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais) et celui de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)¹²⁰⁵.

Tous ces prêtres n'étaient pas curés polonais, mais ils étaient considérés comme vicaires coopérateurs ou comme prêtres auxiliaires chargés du service religieux des Polonais – selon qu'ils résident dans une paroisse ou non (art. 2 du règlement susmentionné). Jusqu'aux années 1950, il n'existaient pas de paroisses polonaises en France. Ils furent pris en charge par des établissements qui les avaient fait venir (par dessus tout, des directions des mines ayant l'effectif important des employés polonais) ou éventuellement par un curé de la localité où un aumônier polonais allait s'établir (art. 1 du règlement). Tous les services religieux fournis par un aumônier polonais, comme les baptêmes, les mariages et les enterrements, devaient être enregistrés dans des registres paroissiaux d'une église où ils avaient lieu (art. 9). Les aumôniers polonais (et des instituteurs polonais munis de la mission canonique du recteur de la PMK) reçurent l'autorisation des l'Épiscopat français à enseigner le catéchisme aux enfants polonais

¹²⁰⁴ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 53.

¹²⁰⁵ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, op. cit., p. 173.

de 7 à 13 ans, ce qui d'habitude avait lieu le jeudi. En cas du manque de prêtre polonais, le clergé français assurait l'enseignement du catéchisme aux enfants polonais (art. 5)¹²⁰⁶.

Ces mesures ne concernaient pas trois départements où le régime particulier concordataire était en vigueur, dans les deux départements alsaciens (Bas-Rhin, Haut-Rhin) et dans la Moselle. Là, les aumôniers étrangers étaient rémunérés par l'État, en ne subissant qu'une certaine minoration par rapport aux ministres des Cultes français¹²⁰⁷.

Au lendemain de la Libération, lorsque les mines de France furent nationalisées, la situation des aumôniers polonais avait empiré. Jusqu'à ce moment-là, les patrons avaient subventionné le service des aumôniers polonais auprès de leurs compatriotes travaillant dans les mines – on avait rémunéré des aumôniers polonais et financé des lieux de culte¹²⁰⁸. Dans la nouvelle situation, le recteur Cegiełka réussit à convaincre le ministère français du Travail pour qu'il subventionne la PMK, à partir du 1^{er} décembre 1945, étant donné que le mois de novembre fut le dernier compris par des salaires attribués par les directions des mines. C'était dorénavant la PMK qui rémunérait les aumôniers polonais, des fonds versés par le gouvernement français. Mais ces nouvelles rémunérations commencèrent à être dénoncées par les autorités françaises encore au cours de 1946, de sorte que la PMK devait chercher une autre source du financement¹²⁰⁹. Il n'y avait pas, non plus, de question de financement du clergé polonais par le gouvernement polonais. Une partie des revenus des aumôniers polonais provenait dorénavant des moyens attribués par des évêques français (1 800 francs par mois au début de 1946, d'après le consul général de Pologne à Paris)¹²¹⁰.

Simultanément, des prêtres polonais se virent de plus en plus privés du « droit d'étole », c'est-à-dire du droit de célébrer des mariages et des enterrements. Bien des aumôniers polonais, surtout dans la diocèse de Lille et celle de Nancy et de Toul, n'étaient dorénavant autorisés qu'aux visites chez les malades, au confession et à mener le catéchisme polonais facultatif, en outre du catéchisme français devenu obligatoire. Tous les autres services exigeaient dorénavant un accord avec un curé français local. À côté de la nationalisation des mines, le durcissement de l'attitude de l'Épiscopat français contre une large autonomie des aumôniers polonais

¹²⁰⁶ Règlement des aumôniers polonais de 1924, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 170–172.

¹²⁰⁷ Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 233.

¹²⁰⁸ PISM, A.46/15, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 7 mai 1948 ; Jan Gruszyński, « Integracja religijna Polaków we Francji » [L'intégration religieuse des Polonais en France], *Studia Polonijne*, 1981, vol. 4, p. 161.

¹²⁰⁹ Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 229 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 312–313.

¹²¹⁰ A MSZ, Série 6, art. 1001, Compte-rendu de la conférence des consuls polonais de France à Lille, tenue entre les 22 et 24 février 1946, f. 34.

constituait la deuxième raison de la crise matérielle des prêtres polonais en France dans l'immédiat après-guerre. En effet, le « droit d'étole » donnait à un prêtre qui célébrait un mariage ou un enterrement le droit aux ressources en provenant¹²¹¹.

2.2. *L'activité du clergé et des religieuses polonais en France*

En ce qui concerne la dépendance du clergé polonais envoyé en France, son activité était subordonnée à la PMK, fondée à Paris en 1836, à l'époque de la « Grande Émigration » polonaise. Chaque recteur de la Mission était nommé par le Primat de Pologne. Entre 1937 et 1940 et ensuite dans les années 1945–1947, elle fut dirigée par le père pallotin Franciszek Cegiełka. Dans les années 1940–1945, le recteur de la PMK fut emprisonné par les Allemands, entre autres dans les camps de concentration de Sachsenhausen et de Dachau¹²¹².

Pendant l'absence du père Cegiełka, la PMK fut dirigée par le père Czesław Wędzioch en tant que recteur ad interim. Il était aussi pallotin et pendant sa mission fut détenu par la *Gestapo* parisienne pour quatre mois. Dans les années des hostilités, le père Wędzioch se chargea, entre autres, du soutien à l'évacuation des soldats polonais du Sud de la France par les Pyrénées et de l'aide sociale et morale aux déportés polonais installés dans la zone frontalière orientale de la France.

Dans l'immédiat après-guerre, le rôle du père Cegiełka, après son retour du camp de concentration, dépassait de loin les bornes ecclésiastiques. Il jouissait d'une grande autorité morale auprès des immigrés polonais, tant parmi les ouvriers venus dans l'entre-deux-guerres que dans les milieux des réfugiés de guerre. Sa forte personnalité avait fait de lui un des leaders du courant anticommuniste de l'immigration polonaise en France. Pour son attitude intransigeante dans les années des hostilités, il reçut de la part des autorités françaises (en février 1947) la Légion d'Honneur et la Croix de Guerre avec Palme. Au lendemain de la Libération, la PMK collaborait discrètement, mais très étroitement avec l'appareil de l'action sociale envers les nouveaux immigrés polonais en France, relevant des autorités polonaises de Londres. À la fois, il renonça fermement à des propositions de nouer de bonnes relations,

¹²¹¹ AD Nord, 27 W 38347/2, Note de renseignements sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 6 ; Roman Dzwonkowski, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji... », *op. cit.*, p. 55–56 ; Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 229

¹²¹² Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada „Warszawska“, 1945–1947. Konflikt ideologiczny i polityczny » [La Mission catholique polonaise à Paris et l'Ambassade dite « varsovienne », 1945–1947. Un conflit idéologique et politique], dans Ryszard Sudziński (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'Émigration polonaise en face des problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la Seconde Guerre mondiale], Toruń, Adam Marszałek, 2007, p. 159.

relevant de l'Ambassade de Pologne (du gouvernement de Varsovie) à Paris ou du CNPF, en ayant peur de l'instrumentalisation de tous gestes de sa bonne volonté par les communistes polonais¹²¹³. Déjà, le 9 novembre 1945, l'assemblée des prêtres polonais à Clamart (Seine) avait voté une résolution rappelant la réprobation du communisme par le pape Pie XI et critiquant l'action des communistes au sein de l'immigration polonaise en France¹²¹⁴. Au début de 1946, le recteur Cegiełka interdit aux prêtres polonais de bénir des drapeaux des associations polonaises en France « relevant du centre de disposition répandant l'idéologie communiste », c'est-à-dire des associations faisant partie du CNPF. Dans des réalités de la communauté polonaise, même des organisations communistes désiraient avoir leurs drapeaux bénis par un prêtre polonais pour se légitimer aux yeux des immigrés, toujours pleins d'estime pour leur clergé. L'interdiction susmentionnée contribua à ce que des prêtres français bénissent des drapeaux des cellules de l'Union « Grunwald », de l'Union de Femmes polonaises ou de l'OPO¹²¹⁵. L'attitude du recteur de la PMK suscita des interventions de l'ambassadeur Skrzyszewski, dont le but était la révocation du père Cegiełka de son poste. L'ambassadeur de la Pologne populaire parla, entre autres, avec le nonce papal en France, cardinal Angelo Roncalli (futur Jean XXIII), le ministère français de l'Intérieur et auprès de l'Épiscopat français¹²¹⁶.

Le recteur Cegiełka contribua à la création du Séminaire polonais à Paris. Déjà depuis le mois de mai 1945, 15 séminaristes polonais de l'ancien séminaire diocésain de Włocławek qui s'étaient trouvés en France après leur libération du camp de concentration de Dachau, furent accueillis au séminaire Saint-Sulpice, sous la surveillance du père Franciszek Korszyński, leur ancien recteur à Włocławek. Les 12 d'entre eux reçurent leurs ordres sacerdotaux, ce qui termina ce bref chapitre. Le Séminaire polonais de Paris fut institué au mois d'octobre 1945 pour de dizaines de clercs polonais arrivés en France avec le père Cegiełka de Dachau. Le premier siège (temporaire) du séminaire se trouva à la rue Labat, dans le bâtiment de l'« Asile de Nuit ». Le recteur du Séminaire polonais, père Antoni Banaszak, appartenait aussi à ce groupe de 111 prêtres et clercs polonais de Dachau. Dès le mois de

¹²¹³ Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu » [Le Nonce A. G. Roncalli à Paris], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1977, n° 39, p. 186 ; Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada „Warszawska“... », *op. cit.*, p. 159–162.

¹²¹⁴ Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu... », *op. cit.*, p. 186–187 ; BPP, vers. 3386, « Ze Zjazdu Duszpasterstwa Polskiego w Clamart » [De l'Assemblée plénière de l'Aumônerie polonaise à Clamart], dans *Duszpasterstwo polskie we Francji* [L'Aumônerie polonaise en France], l'état à la date du 1^{er} mars 1947, brochure, 1947, p. 14.

¹²¹⁵ Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu... », *op. cit.*, p. 187–189 ; Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada „Warszawska“... », *op. cit.*, p. 162–163.

¹²¹⁶ Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu... », *op. cit.*, p. 185, 187 ; Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada „Warszawska“... », *op. cit.*, p. 165.

décembre 1945, le Séminaire avait son siège dans le bâtiment mis en bail par l'Épiscopat irlandais (à la rue des Irlandais), initialement pour trois ans, ensuite pour le temps indéterminé. Parmi deux buts initiaux qui se trouvaient à l'origine de la création du Séminaire, étaient : l'accomplissement de la formation des séminaristes polonais libérés des camps de concentrations allemands et dans la perspective plus éloignée, la formation des jeunes clercs envoyés de Pologne pour le travail missionnaire en dehors de la Pologne. La situation politique dans la Pologne populaire modifia un projet pour l'avenir du Séminaire polonais, puisque de plus en plus souvent des candidats ne pouvaient pas sortir de Pologne¹²¹⁷. En 1947 et en 1948, des ordres sacerdotaux aux nouveaux prêtres polonais issus du Séminaire furent donnés par le nonce papal à Paris, le cardinal Roncalli, chaque fois aux alentours de la Fête nationale polonaise du 3 Mai (l'anniversaire de la première Constitution polonaise de 1791)¹²¹⁸. À la rentrée de l'année 1948-1949, le Séminaire polonais de Paris accueillit 34 clercs et 15 prêtres-étudiants¹²¹⁹.

En septembre 1947, le recteur Cegiełka acheva sa mission en France¹²²⁰. Il n'acceptait pas une politique de l'apaisement dans les relations entre l'Église catholique et les autorités de la Pologne populaire, qui était menée par le primate August Hlond. Le primate polonais désirait que l'action des aumôniers polonais soient dépourvue des aspects politiques et qu'elle soit concentrée sur des problèmes pastoraux.

En effet, d'après l'ambassadeur du gouvernement polonais de Londres, Kajetan Morawski, l'engagement du recteur de la PMK avait aussi été discrètement critiqué par le primate de Pologne, des évêques français et des « sphères du Vatican ». L'ambassadeur Morawski avait déjà informé le gouvernement en exil, en décembre 1946, que le recteur Cegiełka avait demandé sa démission un mois plus tôt mais le primate Hlond lui avait prié de maintenir sa fonction jusqu'au début juillet de l'année suivante¹²²¹. Effectivement, le père Cegiełka quitta la France au mois de septembre.

¹²¹⁷ Le bâtiment à 5, rue des Irlandais fut utilisé par l'Épiscopat polonais jusqu'en 1996. Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 227 ; Marian Banaszak, *Dar Boży dla Kościoła i Polski. Polskie Seminarium Duchowne w Paryżu, 1945–1995* [Un cadeau divin pour l'Église et pour la Pologne. Le Séminaire Polonais de Paris, 1945–1995], Paris-Poznań, Papieski Wydział Teologiczny, 1995, p. 13, 26, 36, 91 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 410 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 185–186. Notice biographique d'Antoni Banaszak, voir : Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 181.

¹²¹⁸ Marian Banaszak, *Dar Boży dla Kościoła i Polski...*, *op. cit.*, p. 59.

¹²¹⁹ *Ibidem*, p. 51.

¹²²⁰ B. Dryka, « Rektor Cegiełka odszedł... » [Le Recteur Cegiełka est parti], *Polska Wierna*, 1947, n° 23 du 28 septembre, p. 1–2 ; Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 184

¹²²¹ PISM, A.46/1, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 9 décembre 1946 ; *Ibidem*, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères

Au mois de novembre 1947, après l'intérim de deux mois du père Wędzioch, le poste du recteur de la PMK fut repris par le père Kazimierz Kwaśny, jusqu'à ce moment-là l'amônier polonais à Audun-le-Tiche (Moselle), qui maintenait ce poste jusqu'en 1972¹²²². L'activité de la PMK fut alors concentrée sur des aspects religieux – conformément aux instructions relevant de l'Épiscopat de Pologne. L'attitude de la PMK envers diverses orientations politiques au sein de l'immigration polonaise en France était dorénavant subordonnée à une attitude de tel ou tel courant envers l'Église catholique. En pratique, la ligne du nouveau recteur contribua au rapprochement évident du clergé polonais en France avec l'orientation de Stanisław Mikołajczyk, indépendant à la fois de Varsovie et des autorités exilées à Londres¹²²³.

D'autre part, le recteur Kwaśny décida de continuer la pratique des prières pour le Président de Pologne (celui de Londres) après des messes solennelles dans l'église polonais à Paris, comme l'avait conséquemment fait le père Cegiełka¹²²⁴. Cette prière relevait du concordat signé entre la Pologne et le Vatican en 1925, le concordat qui avait été résilié par le gouvernement polonais de Varsovie au mois de septembre 1945. Mais non par le gouvernement polonais de Londres !

Au début de 1945, la structure du clergé polonais en France était partagée en quatre doyennés : Paris (24 prêtres et 3 séminaristes), le Nord (25 prêtres), le Sud (29 prêtres) et l'Est (6 prêtres). Cinq prêtres travaillaient dans le siège de la PMK à Paris. Cela veut dire qu'au lendemain de la Libération, 89 prêtres polonais exerçaient leur mission en France, tandis que leur nombre à la fin de 1939 avait été de 76¹²²⁵. Quelques dizaines prêtres – aumôniers de la communauté polonaise en France étaient chargés de visiter les colonies polonaises et de célébrer les messes dans les paroisses françaises. Les aumôniers polonais rendaient des services religieux réguliers aux immigrés polonais dans les régions suivantes : Nord-Pas-de-Calais (sauf l'arrondissement de Valenciennes), Paris et banlieues, centres industriels de Lorraine et

du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 23 novembre 1946. Sur une intervention du Mgr Egidio Vagnozzi, auditeur de Nonciature à Paris, voir : Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu... », *op. cit.*, p. 190.

¹²²² PISM, A.46/14, Lettre : père Franciszek Cegiełka, recteur de la PMK à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 septembre 1947 ; *Ibidem*, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Londres, Paris, le 8 octobre 1947. Notice biographique de Kazimierz Kwaśny, voir : Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 113.

¹²²³ PISM, A.46/15, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Londres, Paris, le 10 décembre 1948.

¹²²⁴ PISM, A.46/14, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Londres, Paris, le 8 octobre 1947 ; PISM, A.46/15, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 20 novembre 1948.

¹²²⁵ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 266–267, 298.

d'Alsace, arrondissement de Montceau-les-Mines et la région de Saint-Étienne¹²²⁶. Une partie importante du clergé polonais était composée des anciens prisonniers du camp de concentration de Dachau, ramenés le 30 mai 1945 en France, par les soins du Comité international de l'Aumônerie catholique. Leur nombre était de 111 prêtres et clercs, selon la liste établie par le père Cegiełka et confirmée par son ami, Edmond Michelet, alors président du Comité patriotique français de Dachau qui s'occupa de l'organisation des rapatriements des déportés de ce camp en France¹²²⁷.

Lorsque les effectifs des aumôniers polonais commencèrent à se stabiliser, en 1947, les chiffres les concernant étaient les suivants : 59 prêtres dans la doyenné de Paris, 30 prêtres dans la doyenné du Nord, 15 dans la doyenné de l'Est, 15 dans la Doyenné du Centre et 18 dans la doyenné du Sud, ce qui donne l'effectif total de 137 prêtres polonais subordonnés à la PMK. Dans toute la France, 157 prêtres polonais exerçèrent cette année leur activité envers les immigrés, en rajoutant à ceux susmentionnés ; 2 prêtres en Corse, 2 dépendant du diocèse de Nîmes, 4 du diocèse de Cambrai et 12 du diocèse d'Arras¹²²⁸.

Le clergé polonais en France rédigeait deux périodiques religieux : l'hebdomadaire de la PMK « Polska Wierna » (« La Pologne fidèle ») et le mensuel « Głos Misjonarza » (« La Voie du Missionnaire »), rédigé par les Pallotins depuis 1944. Tandis que le tirage de « Polska Wierna » était de 7 000 à 10 000 exemplaires, « Głos Misjonarza » était publié en plus de 20 000 exemplaires. En 1947, le mensuel des Pallotins changea le nom pour « Nasza Rodzina » (« Notre Famille »), dont le tirage atteignait alors 12 000 exemplaires. Le pallotin Piotr Oramowski rédigeait le mensuel pour les enfants « Rycerzyk » (« Le Petit Croisé »), dont le tirage atteignait en 1947 plus de 10 000 exemplaires. « Rycerzyk » constituait l'organe de presse de l'Union des Associations des Enfants polonais, faisant partie de l'UACP¹²²⁹. Enfin, il vaut mieux mentionner l'organe de l'Union des Associations de la Jeunesse polonaise, elle aussi organisation membre de l'UACP – « Młode Serce » (Le Cœur jeune). Ce mensuel

¹²²⁶ Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 224 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 180.

¹²²⁷ BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, *Échos de la Pologne catholique*, 1945, n° 4 du 27 juin, p. 1, coupure de presse ; Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 226.

¹²²⁸ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 300–302. Ce nombre est proche du chiffre de 160 prêtres polonais dans toute la France en 1947, fourni par : Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 19.

¹²²⁹ *Idem*, « La Presse catholique polonaise en France dans les années 1923–1983 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France, 1918–1984, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1988, n° 4, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 74–76.

commença à paraître en décembre 1946, sous la rédaction du père Mieczysław Januszcak, ensuite du père Konrad Stolarek. Son tirage pouvait atteindre jusqu'à 2 500 exemplaires¹²³⁰.

Le clergé polonais contribuait aussi au développement de la vie associative des immigrés polonais, notamment au Nord de la France. En 1946, la PMK ouvrit la Maison Polonaise à Roubaix, dont le principal animateur était père Alojzy Nosal¹²³¹. Un des centres principaux anticommunistes des associations polonaises en France, l'UACP étaient en pratique subordonnée au recteur de la PMK.

Lorsque le père Kwaśny inaugura sa mission à Paris, la situation financière de la PMK à la fin de 1947 était très difficile. Le recteur Kwaśny écrivit même d'une menace de faillite et demanda l'aide au Comité directeur de la *Relief Society for Poles* à Londres¹²³². La situation difficile des aumôniers polonais, dans certains cas même déplorable, fut mentionnée par Kajetan Morawski dans une lettre au ministre polonais des Affaires étrangères de Londres du mois de mai 1948. Morawski lia l'aggravation de la situation du clergé polonais en France avec la nationalisation des mines¹²³³. L'explication fournie par l'ambassadeur Morawski est tout à fait juste.

En même temps, le nouvel ambassadeur de la Pologne populaire, Jerzy Putrament essayait d'améliorer les relations entre l'Ambassade et la PMK, refroidies par l'attitude de l'ancien recteur, le père Cegielka, mais aussi celle de l'ancien ambassadeur polonais Skrzyszewski. Le nouvel ambassadeur encourageait le clergé polonais à collaborer avec les représentants de la Pologne populaire en France, en leur proposant, entre autres, des postes des chapelains des diverses institutions d'État polonaises. Ces tentatives n'étaient pas efficaces¹²³⁴.

En effet, les autorités varsoviennes perdaient beaucoup aux yeux de l'immigration ouvrière polonaise en France du fait de leur conflit avec l'Église catholique, fort respectée par les travailleurs.

À côté du clergé séculier, plusieurs ordres religieux polonais menaient leur activité sur le territoire français au lendemain de la Libération. Parmi les ordres masculins se trouvaient les

¹²³⁰ Gabriel Garçon, « Le "Młode serce" – Journal de l'association de la jeunesse catholique polonaise KSMP en France, 1946–1953 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 196–205.

¹²³¹ « Kronika terenowa : Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 20 du 15 juillet ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 99.

¹²³² BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 34, Lettre : père K. Kwaśny, recteur de la PMK au Comité directeur de la *Relief Society for Poles* à Londres, Paris, le 17 décembre 1947.

¹²³³ PISM, A.46/15, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 7 mai 1948.

¹²³⁴ PISM, A.46/3, Rapport : K. Morawski ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministère des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 6 juillet 1948 ; Franciszek Cegielka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu... », *op. cit.*, p. 192.

pères missionnaires Lazaristes à Courbevoie (Seine), les Pallotins à Paris (7^e arrondissement), les pères Oblats à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) et les prêtres de la Société du Christ pour les émigrés de Pologne (fondée en 1932 par le primat de Pologne, cardinal August Hlond) à Hesdigneul-lès-Béthune (Pas-de-Calais).

Parmi les religieuses polonaises en France il faut mentionner les sœurs de Nazareth à Paris (6^e arrondissement), les sœurs de du Sacré-Cœur de Jésus au couvent de Saint-Ludan près de Hipsheim (Bas-Rhin), les sœurs de Saint-Vincent de Paul à Paris (13^e arrondissement), les sœurs Ursulines à Virieu (Isère). Au total, au lendemain de la Libération, sur le territoire français se trouvaient neuf congrégations féminines¹²³⁵.

Les Pallotins dirigés l'orphelinat à Osny (Seine-et-Oise), créé en août 1945 pour 40 enfants polonais. Ils étaient issus particulièrement des familles des déportés politiques et des prisonniers de guerre. À la fois, la congrégation créa une école primaire et une maternelle pour les garçons polonais. En 1946, dans l'établissement furent enseignés 53 garçons, dont plusieurs au dessous de l'âge scolaire. L'Orphelinat et l'école primaire qui y avait été attaché furent fermé en 1949. On a déjà mentionné le Collège polonais, mené par les Pallotins, depuis 1943, à Chevilly (Loiret). Depuis 1946, les pères Oblats animaient dans leur maison à La Ferté-sous-Jouarre l'activité du Centre catholique de la Jeunesse polonaise. À partir de 1947, ils s'occupaient aussi de l'Internat Saint-Casimir à Béthune, consacré pour des garçons de l'immigration polonaise fréquentant des établissements français. Dans l'internat, les jeunes Polonais suivirent des cours supplémentaires en polonais, au-delà de l'horaire réglementaire dans une école française. En 1952, l'établissement fut transféré à Vaudricourt (Pas-de-Calais)¹²³⁶.

Les sœurs de Saint Vincent de Paul géraient l'Œuvre de Saint-Casimir à Paris (13^e arrondissement), fondé en 1846. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'établissement s'occupaient de l'orphelinat pour des enfants réfugiés et d'une école primaire pour 40 à 50 filles. L'école ménagère pour jeunes filles polonaises à Saint-Ludan, menée par les sœurs du Sacré-Cœur de Jésus a déjà été mentionnée. L'école, fermée en 1949, fut remplacée par une

¹²³⁵ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 90–91 ; Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 170–175.

¹²³⁶ BPP, vers. 4091, Lettre : père C. Wędzioch, recteur par l'intérim de la PMK au Secrétaire général de l'UCPF, Paris, le 1^{er} août 1945 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 408 ; Roman Dzwonkowski, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 21 ; *Idem*, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 191–192, 194 ; Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji... », *op. cit.*, p. 224 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 184.

nouvelle école ménagère des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, ouverte la même année à Fouquières-lès-Béthune (Pas-de-Calais)¹²³⁷.

3. La vie associative des immigrés polonais en France

L'essor et l'abondance des associations polonaises en France, et cela dès l'entre-deux-guerres, constituent des traits caractéristiques de la communauté polonaise dans ce pays bien connus pour les historiens de l'immigration. La vie associative est d'habitude présentée, à côté des phénomènes des moniteurs et aumôniers polonais, comme un obstacle important à l'intégration des immigrés d'origine polonaise à la société française et au mouvement des naturalisations au sein de cette communauté.

Sans doute, la création et le développement de nombreuses associations polonaises en France avaient pour but de maintenir le lien des immigrés avec leur patrie, une certaine communauté morale mais aussi de freiner l'intégration de la communauté polonaise – tant des ressortissants polonais que des naturalisés d'origine polonaise – à la société française. D'après le sociologue et politologue américain Lubomyr Wynar, les « organisations ethniques » se distinguent par des traits suivants :

- elles sont créées par des individus qui se sentaient membres du groupe ethnique,
- elles mènent l'activité ayant pour but de satisfaire les besoins essentiels du groupe auquel ses membres appartiennent,
- elles se prenaient pour des éléments dudit groupe ethnique¹²³⁸.

Wynar distingua 14 types des organisations ethniques, suivant leur champ d'intérêt :

1. religieuses,
2. d'entre-aide,
3. de l'aide sociale et philanthropiques,
4. politiques et idéologiques,
5. professionnelles (*occupational and professional*),
6. sociales, de

¹²³⁷ BPP, vers. 4087, Lettre : père Czesław Wędzioch,, directeur de l'Orphelinat polonais à Osny au Président du Comité directeur de l'UCPF, Paris, le 20 novembre 1945 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 92–93 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Rapport de J. Jakubowski de la situation et les besoins des enfants et de la jeunesse polonais en France, [Paris], le 15 avril 1947, p. 1 ; BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Plan du travail du Département de Culture et d'Éducation de la PWML entre les mois d'avril et de juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 11 ; BPP, vers. 3218, *Jednodniówka : Wkład Emigracji w nauczanie polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 28 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej... », *op. cit.*, p. 191 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 409.

¹²³⁸ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, *op. cit.*, p. 49.

divertissement et sportives, 7. scientifiques, 8. de jeunesse, 9. féminines, 10. des anciens combattants, 11. culturelles, 12. éducatives, 13. financières, 14. musées et bibliothèques¹²³⁹. Naturellement, cette typologie n'est pas la seule possible, d'autant plus qu'elle a été créée dans les réalités américaines où le statut social et juridique des groupes ethniques des immigrants était bien différent qu'en France. Cependant, il semble que l'application de la typologie de Wynar dans l'analyse de la vie associative des immigrants polonais en France peut être adéquate, à condition qu'on admette que les Polonais de France n'ont pas façonné tous les types énumérés.

L'autre sociologue américain, Arnold M. Rose partagea des organisations bénévoles entre instrumentales et expressives. Les organisations instrumentales sont orientées vers des certains buts et veulent influencer pour que ces buts soient réalisés. En revanche, les organisations expressives ont pour but de rassembler des gens qui veulent échanger leurs idées et opinions ou tout simplement passer du temps ensemble. La distinction entre ces organisations a le caractère de typologie, et non de catégorisation, puisque certaines associations peuvent remplir des fonctions tant instrumentales qu'expressives¹²⁴⁰. Par le croisement de la distinction de Rose avec celle entre des organisations intérieures (orientées vers un changement au sein de l'organisation) et extérieures (orientés vers un changement au-delà de l'organisation), nous recevons la typologie suivante, selon le but des organisations, proposée par Grzegorz Babiński :

- organisations ethniques extérieures et institutionnelles,
- organisations ethniques intérieures et institutionnelles,
- organisations ethniques extérieures et expressives,
- organisations ethniques intérieures et expressives¹²⁴¹.

L'auteur de cette thèse partage le point de vue de Grzegorz Babiński que des associations ne rassemblant que les réfugiés politiques (ou les personnes qui se conçoivent, elles-mêmes, comme tels) ne constituent pas d'organisation ethnique mais les organisations des réfugiés¹²⁴². Cela ne veut pas du tout dire que des organisations ethniques ne peuvent pas se charger des questions purement politiques et même être concentrées sur ces questions-là (le type 4 de la typologie de Wynar).

Ce sous-chapitre a pour but d'étudier la problématique de la vie associative des immigrants polonais en France dans l'immédiat après-guerre, en se concentrant sur la p a r t i c i

¹²³⁹ *Ibidem*, p. 50, 74–75.

¹²⁴⁰ *Ibidem*, p. 75.

¹²⁴¹ *Ibidem*, p. 80.

¹²⁴² *Ibidem*, p. 79.

pation des immigrés à la vie associative de la communauté polonaise en France.

3.1. La naissance et le développement de la vie associative des immigrés polonais dans l'entre-deux-guerres

Dans l'entre-deux-guerres, quand la communauté polonaise en France constituait le « groupe primitif », d'après la catégorisation d'Emerich Francis, modifiée par Grzegorz Babiński, le lien supralocal unissant les immigrés contribuait à l'essor des associations polonaises. Des leaders locaux apparurent. Les premières associations polonaises en France furent créées par des « Westphaliens », empreints de la culture de coopération, du sens de solidarité et de l'expérience de la vie associative polonaise en Westphalie ou Rhénanie. L'autre héritage de la vie associative des Polonais en Allemagne : la défense de la conscience nationale comme un but important de toutes les initiatives associatives. Ces associations, dans leur majorité à caractère confessionnel catholique – mais pas exclusivement, car c'étaient aussi des « Westphaliens » qui avaient souvent initié l'activité des groupes polonais de gauche¹²⁴³ – furent souvent même littéralement transplantées d'Allemagne en France. Par ailleurs, au sein de la communauté polonaise, tant avant qu'après les hostilités, la distinction entre des associations laïques et religieuses n'étaient pas tellement évidente comme dans le cas de la vie associative des Français¹²⁴⁴. Bien des associations religieuses entraient dans les sphères de la vie laïque, tout comme celles laïques combinaient leur activité quotidienne avec des éléments de la religion catholique, conçus souvent comme des éléments de la tradition nationale polonaise.

Pendant toute l'entre-deux-guerres, la plupart des premiers leaders locaux de la communauté polonaise en France se recrutaient de ce groupe de « Westphaliens ». Leur influence était d'autant plus importante qu'ils appartenaient à la même classe sociale, celle ouvrière, de sorte qu'ils étaient conçus comme « les siens » encore plus que des prêtres ou moniteurs qualifiés polonais¹²⁴⁵.

C'étaient ainsi les cas de deux journaux polonais principaux d'avant-guerre, « Narodowiec » et « Wiarus Polski » (Le Vaillant Combattant polonais). « Wiarus Polski » fut créé en 1890 à Bochum et en 1924 il commença à paraître à Lille. L'existence du journal prit

¹²⁴³ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 179–180.

¹²⁴⁴ Roman Dzwonkowski, « Przywódcza grupa społeczna... », *op. cit.*, p. 65.

¹²⁴⁵ *Idem*, « Geneza i rola przywódczej grupy społecznej... », *op. cit.*, p. 75.

fin en 1944, quand les autorités françaises retirèrent leur autorisation du fait que le quotidien avait paru légalement sous le régime de Vichy, même après l'entrée des troupes allemandes dans le Sud de la France. En ce qui concerne « Narodowiec », il fut fondé en 1909 à Herne et devint quotidien en 1913. Depuis 1924, il eut sa série française (le quotidien était simultanément imprimé en Allemagne jusqu'en 1939 sous le titre « Naród » (La Nation))¹²⁴⁶. Contrairement au cas de « Wiarus Polski », la publication de « Narodowiec » fut interrompue après l'agression allemande de 1940.

Les associations relevant du « groupe primitif » des Polonais de France dans les années de l'entre-deux-guerres avaient dans leur majorité le caractère intérieur. La lutte active pour des intérêts du groupe au sein de la société d'accueil était encore rare¹²⁴⁷. L'essor véritable de la vie associative des Polonais en France datait des années 1930.

Le rôle des initiatives spontanées des premiers leaders locaux était important mais on ne peut pas négliger celui des éléments extérieurs à la masse des immigrés, notamment des prêtres polonais (surtout dans les années 1920 quand la plupart des associations faisaient ensuite partie de l'Union des Associations catholiques polonaises en France avaient été créées) et des autorités consulaires polonaises en France (notamment dans la seconde moitié des années 1930). Quant aux initiatives consulaires, c'était notamment le personnage du consul Stanisław Kara, consul général à Lille entre 1932 et 1934, puis à Paris entre 1934 et 1938, qui agissait dans le sens de la « politique de consolidation » par la voie du Conseil d'Entente des Unions polonaises en France (*Rada Porozumiewawcza Związków Polskich we Francji*) regroupant neuf associations polonaises en France. Cette création ne persista pas la cadence du consul Kara en France. En revanche, son autre idée lui survécut et fut reprise dans de nouvelles conditions après la Seconde Guerre mondiale – celle des Comités des Associations locales (*Komitety Towarzystw Miejscowych*, KTM), formés dès 1934, dont la tâche était le rassemblement de toutes les associations polonaises à l'échelle locale de chaque colonie (ou de plusieurs communes voisines)¹²⁴⁸. En effet, tant avant que, encore plus, après les hostilités, les KTM n'avaient pas réussi à centraliser toute la vie associative polonaise en France. Cependant, au lendemain de la Libération, ils réussirent à gagner une domination dans le terrain. Au mois de décembre 1938, l'Union des Polonais de France (*Związek Polaków we Francji*) fut créée, sur la base du Conseil d'Entente susmentionné. Cela n'avait pas changé qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale l'immigration polonaise en France restait très divisée sur le plan idéologique

¹²⁴⁶ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 170–171. Voir plus de détails dans: Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji...*, op. cit., p. 76–80, 96, 104–115.

¹²⁴⁷ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, op. cit., p. 16.

¹²⁴⁸ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, op. cit., p. 331.

et politique, et l'Union des Polonais était vue comme l'instrument inspiré par le gouvernement polonais de la « *sanacja* »¹²⁴⁹.

L'auteur d'une étude sur les organisations politiques et sociales des immigrés polonais en France, Tadeusz Parczewski, qui était à l'époque lui-même militant anticommuniste, établit même la distinction des associations des anciens immigrés sur celles créées par les « Westphaliens » et celles formées à l'initiative de l'Ambassade de Pologne à Paris et les autorités consulaires polonaises¹²⁵⁰. Cette distinction qui est, certes, insuffisante n'était pas loin de la réalité pour la période de l'entre-deux-guerres.

En 1936, le nombre de Polonais qui adhéraient à au moins une association en France atteignait 65 000, ce qui les plaçait au premier rang parmi toutes les nationalités étrangères dans le pays¹²⁵¹.

D'après les données fournies pendant la Seconde Guerre mondiale par le Comité exécutif des Émigrés polonais de France en Grande-Bretagne, à la veille des hostilités l'Union des Polonais de France avait rassemblé environ 120 000 membres dans 27 associations et 2 300 sections locales¹²⁵² – mais il faut prendre en compte que beaucoup de militants associatifs avaient participé à l'activité de plusieurs organisations.

Les Juifs polonais avaient leur propre réseau associatif, indépendant de celui des Polonais de culture catholique. Pendant l'entre-deux-guerres, leur réinsertion sociale au sein de la société française se faisait par dessus tout par l'activité de la Fédération des Sociétés juives de France. De nombreux immigrés entrèrent aussi au sein de *Landsgemeinschaft*, c'est-à-dire des sociétés d'originaires de la même ville polonaise, comme Mińsk, Lublin, Kraśnik, Varsovie, etc.¹²⁵³

Pendant les hostilités, la vie associative des immigrés polonais avait été autorisée dans la zone non occupée, jusqu'à l'entrée des troupes allemandes en novembre 1942. En ce qui concerne la zone occupée, l'activité de principales organisations polonaises était interdite, avec pour autant une certaine tolérance envers des associations locales à caractère religieux, animées en général par des « Westphaliens ». En revanche, toutes les manifestations de la vie

¹²⁴⁹ Janusz Albin, « La Communauté polonaise en France et l'État polonais entre 1920 et 1939 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 54.

¹²⁵⁰ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 2–3.

¹²⁵¹ Estimations de Ralph Schor citées dans : Yves Frey, *Polonais d'Alsace...*, *op. cit.*, p. 220–221.

¹²⁵² A.17/4, Projet de la mobilisation des immigrés polonais en France, élaboré par le Comité des Émigrés polonais de France, les 27 octobre et 7 novembre 1943, f. 85. D'après les chiffres fournis par le ministère polonais de la Défense nationale (en septembre 1944), les associations membres de l'Union des Polonais de France comptaient à la veille des hostilités « plus de 100 000 » membres. BPP, vers. 4042, Instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 7.

¹²⁵³ Nancy L. Green, « Les Juifs étrangers à Paris... », *op. cit.*, p. 116.

associative des Polonais étaient interdites dans les départements orientaux annexés de fait au Reich¹²⁵⁴.

3.2. L'activité des associations fidèles au gouvernement polonais en exil et rassemblées dans l'Union centrale des Polonais de France (UCPF)

Une fois que la France avait été libérée, la vie associative de l'immigration polonaise reprit son cours. Après des transformations initiales des structures associatives sorties de la clandestinité, entre 1945 et 1949, la majorité des organisations polonaises en France se trouvaient sous la dépendance d'un de trois centres associatifs polonais à l'échelle nationale :

- l'Union centrale des Polonais de France, fidèle au gouvernement polonais en exil,
- l'Union des Associations catholiques polonaises en France (UACP), d'obédience catholique, proche de la Mission catholique polonaise en France et, depuis 1947, de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk (c'est-à-dire indépendant de deux gouvernements polonais en concurrence),
- le Comité polonais de Libération nationale en France (CPLN), transformé en juillet 1945 en Conseil national des Polonais de France (CNPf), fidèle au gouvernement polonais de Varsovie et dominé par les communistes.

L'historiographie de l'immigration polonaise en France dispose déjà de l'ouvrage de Leon Turajczyk qui étudia soigneusement l'activité de ces trois centres de la vie associative polonaise en France au lendemain de la Seconde Guerre et leurs relations réciproques¹²⁵⁵. C'est une étude très précieuse. En revanche, Turajczyk se concentra sur la vie des associations (par ailleurs, son attitude n'était pas libre de la partialité, dans le sens de la propagande unilatérale pour le CPLN / CNPF, ce qui devait résulter des conditions de l'époque où son ouvrage a été publié).

Dès la Libération de la France, l'activité des militants associatifs polonais fidèles au gouvernement de Londres était poursuivie sous l'autorité du **Comité central de Lutte (CKW)**, créé en clandestinité pendant les hostilités, qui était sorti à la lumière du jour en septembre 1944. Le rôle de l'**Union des Polonais de France** d'avant-guerre n'était que secondaire. Il n'était pas étrange à cette dualité que le CKW restait dominé par les socialistes, pendant qu'au

¹²⁵⁴ Sur la situation des Polonais au cours des années des hostilités, voir chapitre II.3.

¹²⁵⁵ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948*, Varsovie, Książka i Wiedza, 1978, 391 p.

sein de l'Union des Polonais prédominaient les militants catholiques, et en général moins politisés. Cependant, l'activité de l'Union était presque inexistante, pendant que le Comité central de Lutte développa ses structures dans les terrains. Le 9 septembre 1944, le CKW annonça le « Manifest de l'émigration », rédigé sur la base du « Programme de la Pologne populaire », faite en clandestinité dans la Pologne occupée par les Allemands par le Parti socialiste polonais (PPS-WRN).

Les responsables du gouvernement polonais en France suggérèrent à Aleksander Kawałkowski de dissoudre les structures de la POWN, organisation principale de la Résistance polonaise en France fidèle aux autorités en exil et de mettre en place, le plus vite possible, une organisation exerçant « un travail normal »¹²⁵⁶. Il s'agissait d'un centre associatif réunissant des organisations fidèles au gouvernement polonais de Londres qui continuerait la tâche de l'Union des Polonais de France d'avant-guerre et incluait les structures du Comité central de Lutte. C'était pourquoi la conférence nationale, conçue comme l'assemblée constituante de la nouvelle **Union centrale des Polonais de France (UCPF)** et convoquée enfin pour les 27 et 28 mai 1945 à Paris, portait définitivement le nom de l' « Assemblée nationale de l'Émigration polonaise en France », et non une assemblée de l'Union des Polonais. Le retard dans l'organisation de cet événement résultait des tensions internes au sein du courant des militants immigrés fidèles au gouvernement polonais de Londres, notamment celles entre les socialistes du CKW et les militants catholiques de l'Union des Polonais d'un côté, et entre les socialistes et l'Union des Associations catholiques de l'autre côté¹²⁵⁷.

L'UCPF, constituée lors de l' « Assemblée nationale de l'Émigration polonaise en France », avait été créée par l'accord de l'Union des Polonais de France et le Comité central de Lutte, qui par ce fait terminèrent leur activité. Le siège social de l'UCPF était situé à Paris. Les associations ayant fait partie de ces deux centres associatifs constituaient dorénavant des organisations membres de l'UCPF. En dehors de l'Union restaient toutes les associations polonaises appartenant au Comité polonais de Libération nationale en France et à l'Union des Associations catholiques. Au mois de juillet 1945, la Déclaration idéologique de l'UCPF fut admise avec deux points majeurs : la loyauté envers le Président de Pologne en exil et la condamnation du Gouvernement provisoire d'Unité nationale à Varsovie¹²⁵⁸.

¹²⁵⁶ BPP, BPP 1169, Lettre : Władysław Banaczyk, ministre de l'Intérieur à A. Kawałkowski, délégué pour la France, la Belgique et les Pays-Bas du gouvernement polonais, Londres, le 22 septembre 1944, f. 15.

¹²⁵⁷ PISM, A.17/4, Lettre : Stefan Moszczyński, vice-président de l'Union des Polonais de France au CKW, Paris, le 6 avril 1945, f. 149. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 246.

¹²⁵⁸ BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 22; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

Les dirigeants de l'UCPF traitaient toutes les associations appartenant avant la guerre à des centres associatifs polonais d'avant-guerre (surtout à leur dernière incarnation : l'Union des Polonais de France) comme associations membres de l'UCPF, sauf si telle ou telle association ne déclarait pas une décision contraire, ce qui d'ailleurs rend plus difficile des jugements sur la force de ce centre associatif des immigrés polonais. Ce point de vue résultait du fait que les responsables de l'Union centrale concevaient ce centre associatif comme l'émanation de toute l'immigration polonaise en France reconnaissant les autorités polonaises « légales », c'est-à-dire le gouvernement polonais en exil avec le siège à Londres. C'était pourquoi certaines organisations décidèrent sur leur collaboration avec l'UCPF après que celle dernière avait annoncé cette organisation-là comme une association membre de l'Union. Parfois, comme dans le cas de l'Union des Commerçants et Artisans polonais en France, des associations conçues longtemps par l'UCPF comme ses membres ne se reconnaissaient jamais en tant que telles. Comme l'association mentionnée n'avait pas pris la décision d'intégrer un de trois centres associatifs des immigrés polonais en France, mais ses dirigeants reconnurent le Gouvernement provisoire d'Unité nationale à Varsovie, l'UCPF la présentait comme son association membre, une seule reconnaissant les autorités varsoviennes ! Cette attitude n'avait rien à voir avec l'état réel de chose. Mais bien entendu, l'écrasante majorité des organisations traitées par le Comité directeur de l'UCPF par ses associations membres étaient effectivement liées étroitement à ce centre décisif.

L'activité de l'UCPF fut autorisée par la France au mois de septembre 1945¹²⁵⁹. Son premier président était Wawrzyniec Baran, chef du Parti socialiste polonais en France et ancien président du Comité central de Lutte, arrivé en France en 1924. Le poste du secrétaire général était assuré par Piotr Kalinowski, venu en France en 1922, ancien secrétaire général de l'Union des Polonais de France d'avant-guerre, à ce titre rémunéré par le Consulat Général de Pologne à Lille, ensuite l'adjoint du chef suprême de la POWN dans la Résistance polonaise, conçu comme intermédiaire entre les socialistes et les milieux ecclésiastiques polonais¹²⁶⁰. Les influences socialistes et anticommunistes furent marquées dans le rapport du premier semestre de son activité (la seconde moitié de 1945), où on écrit que l'UCPF constituait une organisation à caractère « radical-social, vraiment démocratique et résolument

¹²⁵⁹ BPP, vers. 4088, Circulaire : Comité directeur de l'UCPF aux Comités des Associations locaux, Paris, le 8 octobre 1945, p. 1.

¹²⁶⁰ BPP, vers. 4088, Circulaire : Comité directeur de l'UCPF aux Comités régionaux UCPF, Paris, le 8 juillet 1945, p. 1 ; BPP, BPP 1169, Certificat concernant Piotr Kalinowski, attesté par A. Kawalkowski, ministre plénipotentiaire de Pologne, Paris, le 1^{er} juillet 1959.

indépendante »¹²⁶¹. À la fin de 1945, le centre associatif disposait effectivement de 15 Régions et 186 **Comités des Associations locaux (KTM)** dans des colonies polonaises qui constituaient les structures de l'Union proprement dit, même si les chiffres fournis par les statistiques officielles étaient d'habitude plus élevés (on apportait les données pour l'Union des Polonais de France d'avant-guerre) : 18 Régions et 234 KTM. À la fin de 1946, l'UCPF disposa de 17 Régions et 228 KTM¹²⁶². Simultanément, des associations particulières, disposant de leurs propres structures verticales, faisaient partie de l'UCPF, en y étant affiliées et en profitant des subventions de sa part. En revanche, des personnes physiques (des particuliers) ne pouvaient pas être membres de l'UCPF mais seulement d'une ou de plusieurs de ses associations membres.

Au mois de janvier de 1947, Wawrzyniec Baran, accusé des fraudes financières quitta tous les postes clés dans la vie associative des immigrés polonais et il fut remplacé à la tête des l'Union par Aleksander Skrodzki. Skrodzki, arrivé en France en 1923, socialiste comme Baran, était dans les années 1945–1947 trésorier de l'UCPF. Avant les hostilités, il avait été secrétaire de la Main-d'Œuvre étrangère du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, au sein de la CGT¹²⁶³.

La force de l'Union dans des colonies polonaises résultait par dessus tout de l'appartenance formelle des KTM à ce centre associatif, vu que leur rôle augmenta par rapport à l'entre-deux-guerres. Cependant, les KTM rassemblaient le plus souvent tant des associations de l'UCPF que des organisations catholiques faisant partie de l'UACP et des association locales non affiliées, parfois même quelques sections des associations issues du CNPF. Il n'était pas rare que l'autorité de l'Union centrale sur des KTM était tout à fait illusoire.

Néanmoins, l'UCPF était reconnue par le gouvernement polonais en exil comme la représentation de l'ensemble des immigrés polonais en France, notamment de l'ancienne immigration, qui restaient fidèles aux autorités polonaises avec le siège à Londres. L'Union centrale se sentait responsable de l'aide dans les démarches administratifs auprès de l'administration française en vue de l'obtention du « certificat de nationalité » polonaise et

¹²⁶¹ BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 22 ; traduction par P.S. ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

¹²⁶² PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945–1948, [Paris, 1948], f. 264 ; BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 23 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées. Voir aussi « Działalność CZP w 1946 r. » [L'Activité de l'UCPF en 1946], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1947, n° 4 du 1^{er} avril, p. 3.

¹²⁶³ BPP, vers. 4090, Lettre : W. Baran, président de l'UCPF aux membres de la Présidence de l'UCPF, [s. l.], le 22 janvier 1947 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1947, n° 34 du 15 février ; BPP, vers. 4088, Note de renseignement sur le comité rédacteur du journal « Courrier Polonais », à autoriser par le Service de l'Information de la Radio France, [Paris], le mois de décembre 1946.

d'autres documents (actes de naissance, de mariage et de décès, certificats de coutume, etc.), indispensables pour les immigrés qui ne voulaient pas effectuer des démarches analogues auprès des consulats de la Pologne populaire. Selon l'indication de l'UCPF, les intéressés devaient écrire dans la rubrique « Observations » du formulaire de demande de document : « Je soussigné(e) ... de nationalité polonaise déclare expressément que je ne désire pas m'adresser aux autorités consulaires polonaises en vue de l'obtention du document dont j'ai besoin »¹²⁶⁴.

D'après le rapport de l'activité de l'Union dans la seconde moitié de 1945, des associations de la jeunesse, féminines et celles des anciens combattants étaient les plus actives. Ledit document apporta même le chiffre précis des la jeunesse polonaise encadrée dans des associations faisant partie de l'UCPF pour l'ensemble des régions : Nord (les deux départements septentrionaux), Metz, Montceau-les-Mines, Saint-Étienne, Moulins et Toulouse – c'étaient 8 193 jeunes Polonais, dont l'écrasante majorité au Nord de la France. L'activité des associations à caractère strictement politique était moindre. La plus faible était l'action au sein de l'intelligentsia polonaise résidant ayant ses nids dans de plus grandes villes¹²⁶⁵.

Parmi les organisations de la jeunesse, l'Union centrale rassembla aussi l'**Union des Éclaireurs polonais en France** (*Związek Harcerstwa Polskiego we Francji*, **ZHP**), créée en 1936, dont l'importance était primordiale. Cette organisation était accompagnée par une autre – l'**Association des Amis des Éclaireurs polonais en France** (*Związek Kół Przyjaciół Harcerstwa Polskiego we Francji*), présidée en novembre 1944 par Walerian Budzyński de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais) et en 1948 par M. Kozal de Harnes (Pas-de-Calais), dont l'activité à l'époque était quasi nulle¹²⁶⁶. Par contre, en 1948, la présidente du ZHP, Maria Zdziarska-Zaleska le poussa à changer l'affiliation, en s'attachant au bloc catholique, pour entrer en 1949 au sein du Congrès de la Polonia de France. Déjà au début de 1948, le nouveau règlement intérieur des Éclaireurs confirma que le but de l'association était le travail avec la

¹²⁶⁴ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Instruction : Présidence de l'UCPF àaux comités régionaux de l'UCPF, [Paris], le 17 janvier 1946.

¹²⁶⁵ BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 24, 30; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

¹²⁶⁶ Walerian Budzyński, « Związek Kół Przyjaciół Harcerzy do Kół Przyjaciół Harcerswa Polskiego we Francji » [L'Association des Amis des Éclaireurs aux cercles locaux des Amis des Éclaireurs polonais en France], *Sztandar*, 1944, n° 20 du mois de novembre, p. 4 ; BPP, vers. 4090, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

jeunesse polonaise « dans l'esprit polonais et catholique »¹²⁶⁷. Au mois de mars 1949, le ZHP en France comptait environ 5 000 éclaireurs de deux sexes¹²⁶⁸.

L'autre organisation rassemblant la jeunesse polonaise était l'**Union des Sociétés de Gymnastique « Sokols polonais en France »** (*Związek Towarzystw Gimnastycznych „Sokół”*), à caractère sportif, créée en 1926 à Lens et dirigée après la guerre par Franciszek Grzona de Lens, ensuite par Walenty Porzucek de Liévin (Pas-de-Calais). La structure des « Sokols » en France couvrait aussi la Belgique et les Pays-Bas. Selon les données apportées par Leon Turajczyk, en 1946 les « Sokols » en France comptaient plus de 8 000 membres. Bien que l'activité des « Sokols » en France soit visible, son effectif était en 1948 deux fois moindre qu'à la veille des hostilités. La **Société gymnastique et sportive « Strzelec »** [Tireur] (*Towarzystwo Gimnastyczno-Sportowe „Strzelec”*), avec le siège social à Lens, constituait une organisation para-militaire pour la jeunesse, dirigée par Stefan Moszczyński. Contrairement aux « Sokols » qui menaient une vive activité, la Société « Strzelec », au lendemain de la Libération, n'exerçait presque aucune activité. Il faut aussi mentionner la **Fédération des Sociétés de Tir** (*Związek Bractw Kurkowych*), créée avant la guerre à Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais). En 1947, l'organisation était présidée par Józef Piszto, résidant à ladite commune¹²⁶⁹. En 1949, cette dernière organisation quitta l'UCPF pour intégrer le nouveau Congrès de la Polonia de France.

Une forte autonomie au sein de l'UCPF était attribuée à l'**Association polonaise de Football en France** (*Polski Związek Piłki Nożnej we Francji, PZPN*), avec le siège à Lens, qui organisait les compétitions entre des clubs composés des immigrés. L'association fonctionnait sous ce nom depuis 1938. Lors de son assemblée plénière du mois de janvier 1946, le PZPN comptait 12 clubs de football et un mois plus tard déjà 27 clubs avec quelque 4 000 membres,

¹²⁶⁷ « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 19 du mois de juin ; BPP, vers. 3220, Règlement intérieur du ZHP en France, voté lors de la réunion du Comité directeur du ZHP, le 18 janvier 1948 ; BPP, vers. 4090, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

¹²⁶⁸ BPP, vers. 3220, Lettre : Jerzy Jankowski à Zdeněk Švrček, Paris, le 12 mars 1949.

¹²⁶⁹ BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*), [Paris], le 26 juin 1947 ; *Ibidem*, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948 ; BPP, Fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, Plan du travail du Département de Culture et d'Éducation de la PWML entre les mois d'avril et de juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 13 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 84 ; Bernard Woltmann, « Le Sport dans les milieux ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 212, 216-217 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 291. Gabriel Garçon traduit le nom *Związek Bractw Kurkowych* par « l'Union des Sociétés (Confréries) de Ball-trap ». Voir : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 145 (réf. 174).

dont 843 footballeurs actifs. La présidence de l'Association fut confiée à Antoni Radoła¹²⁷⁰. Parmi ceux-ci, 14 équipes du Nord-Pas-de-Calais rivalisaient en 1945 pour gagner le Championnat du PZPN en France, dans les deux Groupes régionaux : de Lens et de Harnes¹²⁷¹. Le PZPN quitta l'Union centrale en 1947, pour garder des liaisons avec la Pologne et pouvoir recevoir des subventions de la part des autorités polonaises de Varsovie, dans le contexte de la crise financière de l'UCPF¹²⁷². Au mois de septembre 1947, le PZPN reprit l'organisation du championnat régulier, auquel participaient 24 clubs de football¹²⁷³. En 1949, il y eut lieu plusieurs scissions au sein du PZPN en France. Une partie des membres de sa direction prit la décision d'intégrer le CNPF. D'autres membres créèrent une nouvelle organisation sous le même nom du PZPN, opposée à l'intégration au centre associatif des communistes polonais. Ce nouveau PZPN était présidé par Stanisław Surma¹²⁷⁴.

Quant aux organisations féminines, l'Union centrale incluait **l'Union des Sociétés féminines polonaises en France (autrement : l'Union des Sociétés des Femmes polonaises, Związek Towarzystw Kobietych)**, **l'Union pour le Travail civil des Femmes (Związek Pracy Obywatelskiej Kobiet)** et **l'Association des Femmes polonaises diplômées (Związek Kobiet z Wyższym Wykształceniem)**, celle dernière de caractère élitaire. La première de ces deux associations était particulièrement forte au Nord de la France où elle était implantée depuis 1926. Au milieu de l'année 1946, l'organisation comptait environ 5 000 membres. Sa présidente, Katarzyna Konopczyńska d'Escaudain (Nord) était simultanément membre du CKW, ensuite vice-présidente de toute l'UCPF. Lors de la fête du 20^e anniversaire de l'Union des Sociétés féminines, tenue à Dourges (Pas-de-Calais), en septembre de la même année, environ 1 000 Polonaises se rassemblèrent¹²⁷⁵. Lors de la 2^e Assemblée plénière de l'Union, tenue à Waziers (Nord) au mois de juin 1947, l'organisation comptait déjà plus de 6 000 membres¹²⁷⁶. Après les hostilités, l'Union pour le Travail civil des Femmes, présidée par Jadwiga Ostrowska, ne jouait pas un rôle actif parmi les anciens immigrés. En revanche, cette association menait, dans la première moitié de 1945, un foyer pour des personnes déplacées

¹²⁷⁰ Bernard Woltmann, « Le Sport dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 215 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 10 du 25 février.

¹²⁷¹ « Sport », *Sztandar Polski*, 1945, n° 27 du 1^{er} juillet, p. 2. C'étaient les équipes suivantes : *Gwiazda Bully, Urbania Lens, Rapid Lens, Promień Montigny, Naprzód Rouvroy, Diana Liévin, Naprzód Grenay, Gwiazda Lens, Kurier Harnes, Iskra Évin, Ruch Carvin, Legia Fouquières, Warta N.* [Nœux-les-Mines ?], *Rapid Ostricourt*.

¹²⁷² Bernard Woltmann, « Le Sport dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 215.

¹²⁷³ *Ibidem*.

¹²⁷⁴ *Ibidem*.

¹²⁷⁵ BPP, vers. 4087, Lettre : Wawrzyniec Baran, président de l'UCPF à Józef Kupś, membre de la direction de l'Union des Agriculteurs polonais, [Paris], le 16 mai 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 17 du 1^{er} juin ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 25 du 1^{er} octobre.

¹²⁷⁶ « Zw[.]iązek Towarzystw Polek stale wzrasta » [L'Union des Sociétés féminines augmente toujours], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 22 du 15 juin, p. 5.

polonaises venues d'Allemagne : les soldats, anciens prisonniers de guerre ou déportés pour des travaux forcés. Ce foyer était situé dans le bâtiment de la Maison polonaise à Paris, jusqu'à ce que celle-ci ne soit pas prise par les représentants des autorités polonaises de Varsovie¹²⁷⁷.

Les associations des anciens combattants, rassemblant des anciens immigrés polonais, entraient au sein de la **Fédération des Unions des anciens Combattants polonais en France** (*Federacja Polskich Związków Obrońców Ojczyzny*, **FPZOO**), dirigée par Franciszek Kędzia, mineur de Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), vice-président de l'UCPF et président de la Région Nord de l'UCPF. La Fédération, créée en 1936, avant les hostilités avait eu son siège social à Waziers (Nord). Après la Libération, le Bureau central de la Fédération fut transféré à Paris, mais l'activité de cette organisation et de ses organisations membres était toujours la plus vive au Nord de la France¹²⁷⁸. Parmi les unions qui faisaient partie de cette Fédération se trouvaient :

- l'**Association des Réservistes et des anciens Combattants polonais** (*Związek Rezerwistów i byłych Wojskowych we Francji*), créée en 1929 et reconstituée dès la Libération de la France, sous la direction de Franciszek Kędzia ; en 1945 l'association comptait 162 sections réunies dans 8 districts ; jusqu'en septembre 1946, le nombre de sections diminua à 153 et l'association disposait alors de 4 000 membres¹²⁷⁹ ;

- l'**Union des Anciens de la Résistance polonaise en France POWN** (*Stowarzyszenie byłych Członków POWN*), créée au mois de novembre 1945, rassemblant les membres de l'organisation principale de la Résistance polonaise en France des années des dernières hostilités ; en septembre 1946, l'Union avait environ 4 000 membres au sein de 300 sections locales ; l'organisation était dirigée par Franciszek Kędzia, puis à partir de 1948, par Czesław Bitner ; Aleksander Kawałkowski devint son président d'honneur¹²⁸⁰ ;

¹²⁷⁷ BPP, vers. 4087, Lettre : Présidence de l'UCPF à J. Ostrowska, présidente de l'Union pour le Travail civil des Femmes, [Paris], le 20 août 1946 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, Lettre de remerciements : Comité directeur de l'Union pour le Travail civil des Femmes à la Direction de la CRP en France, Paris, le 20 juin 1945.

¹²⁷⁸ BPP, vers. 4087, Invitation au 10^e anniversaire de l'existence de la FPZOO, Waziers, le 31 juillet 1946 ; BPP, vers. 4090, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

¹²⁷⁹ Franciszek Kędzia, « Odezwa do był.[ych] Kombatantów Rez.[erwistów] i był.[ych] Wojsk.[owych] » [Appel aux anciens combattants réservistes et anciens militaires], *Sztandar*, 1944, n° 13 du mois de novembre 1944, p. 4 ; BPP, vers. 4088, Leon Strutyński, secrétaire général de l'Union : Rapport de la reprise de l'activité par l'Association des Réservistes et des anciens Combattants polonais en France, préparé à l'Assemblée générale de l'Association à Douai, [avant le 26 août 1945], p. 1, 3-4 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 26 du 15 octobre.

¹²⁸⁰ BPP, BPP 1168, Protocole de la conférence constitutive de l'Union des anciens de la POWN, Paris, le 4 novembre 1945, f. 50 ; *Ibidem*, Lettre : A. Kawałkowski, ministre plénipotentiaire de Pologne en France au colonel Antoni Szymański, chef de la PWML, Paris, le 10 novembre 1945, f. 49 ; *Ibidem*, Compte-rendu de l'Assemblée plénière de l'Union des anciens de la POWN, Lille, le 3 mars 1946, f. 62 ; PISM, A.17/25, Compte-rendu de la 2^e Assemblée plénière de l'Union des anciens de la POWN qui se tint le 4 juillet 1948, Lille, le 3 septembre 1948, f. 252-255.

- l'Union des anciens Insurgés de la Grande-Pologne (*Związek Powstańców Wielkopolskich*), créée en 1932, au lendemain de la Libération présidée par W. Budzyński, avec 8 sections et environ 350 membres (en septembre 1946)¹²⁸¹ ;

- l'Union des Officiers polonais de Réserve (*Związek Oficerów Rezerwy*), avec le siège social à Lille, présidée par Władysław Lach de La Madeleine (Nord)¹²⁸² ;

- l'Union des Sous-Officiers de Réserve (*Związek Podoficerów Rezerwy*), constituée en 1934 et après la Seconde Guerre mondiale dirigée par Józef Strzemżalski de Sallaumines (Pas-de-Calais) ; en septembre 1946, l'Union possédait environ 200 membres, rassemblés dans 6 sections¹²⁸³ ; en 1949 cette Union quitta l'UCPF pour rejoindre le nouveau centre associatif – Congrès de la Polonia de France ;

- l'Union des Légionnaires (*Związek Legionistów i Peowiaków*) avec le siège social à Lens, au lendemain de la Libération présidée par Karol Pustelnik d'Haillicourt (Pas-de-Calais), dont l'activité était presque nulle¹²⁸⁴

- l'Union des anciens de l'Armée Haller (ou l'Union des anciens Combattants de l'Armée polonaise en France / l'Union des Vétérans de l'Armée polonaise en France ; *Związek Hallerczyków*), dont l'activité était presque nulle, puisque la majorité de ses membres passèrent sous l'égide du Conseil national des Polonais¹²⁸⁵ ;

¹²⁸¹ Peut-être il s'agit de Walerian Budzyński de Marles-les-Mines qui était président de l'Union des Commerçants et Artisans polonais en France et juste après la Libération président de l'Association des Amis des Éclaireurs polonais en France. PISM, A.46/14, Mémoire de la FPZOO, Lille, le 8 février 1947. L'insurrection en Grande-Pologne eut lieu au tournant des années 1918–1919 lorsque les Polonais de cette région se dirigèrent contre les Allemands pour assurer l'appartenance de ces territoires à la Pologne réconstituée. Cette insurrection se termina par la réussite des Polonais.

¹²⁸² BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947 ; PISM, A.46/14, Mémoire de la FPZOO, Lille, le 8 février 1947 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Liste des institutions, organisations et associations polonaises en France à la date du 11 avril 1951, p. 2 ; *Ibidem*, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, op. cit., p. 47.

¹²⁸³ BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947 ; PISM, A.46/14, Mémoire de la FPZOO, Lille, le 8 février 1947 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Liste des institutions, organisations et associations polonaises en France à la date du 11 avril 1951, p. 2.

¹²⁸⁴ « Sprawozdania i komunikaty » [Informations et communiqués], *Sztandar*, 1944, n° 22 du mois de décembre, p. 4 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 292 (réf. 159). Les « légionnaires » étaient les anciens soldats des trois Brigades des Légions polonaises, créées en 1914 et 1915 sur la base de deux Légions (orientale et occidentale) formées en 1914 sous le commandement de Józef Piłsudski et ayant participé dans des combats de la Première Guerre mondiale dans les rangs de l'Armée de l'Autriche-Hongrie. En 1916, les Légions furent transformées en Corps auxiliaire polonais existant jusqu'en février 1918. En avril 1917, une partie des Légions donna naissance aux Forces armées polonaises (*Polnische Wehrmacht*) qui ensuite se trouvèrent à l'origine de l'Armée polonaise après la réconstitution de la République de Pologne.

L'Union des Légionnaires rassemblait aussi les anciens membres de l'Organisation militaire polonaise (*Polska Organizacja Wojskowa, POW*), à caractère clandestin, créée en 1914 dans le Royaume de Pologne, c'est-à-dire sur les territoires polonais soumis à la Russie. Jusqu'en 1917, c'étaient Piłsudski, puis Edward Śmigły-Rydz qui remplissaient la fonction du commandant suprême de la dite Organisation.

¹²⁸⁵ Sur l'Armée Haller, voir chapitre II.2.1.

- l'**Amicale des Engagés volontaires polonais de l'Armée française (ou l'Union des anciens « Bayonnais »** ; *Związek Bajończyków*), au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pratiquement n'existant plus (ne comptant que 3 membres !) ¹²⁸⁶;

Au sein de la FPZOO fonctionnait aussi une association réunissant les membres de leurs familles, notamment les femmes ou les veuves des anciens combattants – c'était l'**Union des Familles des anciens Combattants polonais** (*Związek Rodzin Polskich Obrońców Ojczyzny*), constituée en 1934 et en septembre 1946 comptant 200 membres et 6 sections locales dans toute la France. En 1947, c'était Zofia Ciszewicz de Quiévrechain (Nord) qui se trouvait à sa tête ¹²⁸⁷. Il faut aussi mentionner l'existence de l'**Union des Mutilés de Guerre en France** (*Związek Inwalidów Wojennych we Francji*), dont le siège social était initialement localisé à Lens, avant qu'il ne soit transféré à Paris. L'association était dirigée par Józef Meller de Sallaumines (Pas-de-Calais), ensuite depuis 1948 par Bolesław Jagiełowicz de Paris. Mais cette organisation ne rassemblait qu'une minorité des membres de l'avant-guerre, d'autant plus qu'à la fin de 1948 Józef Meller et ses adhérents au sein de l'Union firent la scission, en formant l'Union des Mutilés de Guerre en France du Nord (*Związek Inwalidów Wojennych Francji Północnej*) avec le siège social à Lille. La majorité des sections de l'Union des Mutilés de Guerre intégra en 1945 les rangs du Conseil national des Polonais ¹²⁸⁸.

Cependant, une partie des anciens membres de la POWN n'avait pas rejoint les rangs de l'Association des anciens créée le 4 novembre 1945 à l'initiative d'Aleksander Kawałkowski, en renforçant les rangs de l'**Association des Résistants Combattants polonais en France** (*Związek Uczestników Polskiego Ruchu Oporu we Francji*, **ZUPRO** ; initialement sous le nom de *Związek b. Członków POWN, Jeńców, Inwalidów oraz Żołnierzy z Polskich Jednostek*), dirigée par le colonel Antoni Zdrojewski « Daniel » et dont le premier adjoint était père Franciszek Cegiełka ¹²⁸⁹. En 1945, Zdrojewski avait été appelé à Londres par les autorités

¹²⁸⁶ BPP, vers. 4087, Protestation de la FPZOO au ministre de l'Intérieur de la France, Paris, le 17 août 1946 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 292 (réf. 159). Les « Bayonnais » (*Bajończycy*) étaient les volontaires pour la 2^e Compagnie du Bataillon C de 2^e Régiment de Marche du 1^{er} Régiment Étranger, constituée dans les rangs de la Légion Étrangère à Bayonne en 1914 et ayant combattu contre les Allemands jusqu'en 1915. La majorité des anciens « Bayonnais » ensuite rejoignit l'Armée Haller.

¹²⁸⁷ BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947.

¹²⁸⁸ *Ibidem* ; « Apel Związku Inwalidów » [Appel de l'Union des Invalides], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 1^{er} du 3 janvier, p. 8 ; « Inwalidzi polscy we Francji. Walne Zgromadzenie P.Z.I.W. w Paryżu » [Les Mutilés polonais en France. L'assemblée plénière de l'Union des Mutilés de Guerre polonais à Paris], *Placówka*, 1948, n° 12 du 18 septembre, p. 4 ; Małgorzata Nossowska, *O Francuzce, która pokochała Polskę...*, op. cit., p. 354 (réf. 141).

¹²⁸⁹ BPP, BPP 1168, Protocole de la conférence constituante de l'Union des anciens de la POWN, Paris, le 4 novembre 1945, f. 51 ; *Ibidem*, Lettre : A. Kawałkowski, ministre plénipotentiaire de Pologne en France au colonel Antoni Szymański, chef de la PWML, Paris, le 10 novembre 1945, f. 49 ; « Związek byłych członków

militaires en exil mais il ne se subordonna pas, en se situant dorénavant en conflit avec le gouvernement de Londres. ZUPRO n'entra pas au sein de l'UCPF, en gravitant de plus en plus vers la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk, représentée en France par dessus tout par Michał Kwiatkowski et son journal « Narodowiec », tout comme par les responsables de la Mission catholique polonaise en France. Dans les années 1945–1947, le colonel Zdrojewski jouit des faveurs des autorités militaires françaises et il présenta les candidats aux décorations françaises, sans avis préalable de Kawałkowski. Quand la compétence analogique de Kawałkowski fut reconnue en 1947, Zdrojewski réclama que les demandes formulées par l'ancien chef suprême de la POWN soient cosignées par « Daniel » - exactement cela que Kawałkowski avait réclamé en 1945 à l'égard des demandes formulées par Zdrojewski¹²⁹⁰. Les deux associations finirent par la réconciliation en 1948. En 1949, le ZUPRO allait intégrer les rangs du Congrès de la Polonia de France.

L'autre association des anciens combattants, très proche du Parti paysan polonais en France était l'**Union des anciens Combattants de la 2^e Division de Chasseurs internés en Suisse** (*Związek byłych Żołnierzy II Dywizji Strzelców Pieszych internowanych w Szwajcarii*). Créée au lendemain de la guerre, cette association était présidée par Marian Waclaw Pompa, secrétaire du Comité central du PSL en France et elle n'entra pas au sein de l'UCPF. En plus, des réunions du PSL se tinrent très souvent dans les locaux de cette Union. Le siège social de cette organisation se trouvait à Troyes (Aube), avant qu'il ne soit transféré à Paris en mars 1947¹²⁹¹.

Les question concernant la situation et le statut social des travailleurs polonais en France se trouvaient dans le ressort de l'activité de la **Fédération des Ouvriers et Émigrés polonais en France** (*Federacja Robotników i Emigrantów Polskich, FREP*) qui était rattachée à la CGT. Cette problématique est présentée ci-dessous, dans la partie concernant l'activité syndicale des Polonais.

Les ouvriers agricoles et cultivateurs polonais pouvaient s'inscrire à l'Union des Colons polonais (*Związek Osadników Polskich*), créée en 1932. Le nom de l'association fut changé lors de l'assemblée plénière en janvier 1945 pour l'**Union des Agriculteurs polonais** (*Związek*

POWN » [L'Union des anciens de la POWN], *Dziennik Polski i Dziennik Żołnierza* [Journal Polonais et Journal du Soldat] (Londres), 1945, n° 267 du 10 novembre, p. 4.

¹²⁹⁰ PISM, A.46/14, Notice relative aux objections formulées par le colonel A. Zdrojewski auprès du col. Jossé, faite par A. Kawałkowski, [Paris, 1947].

¹²⁹¹ « Walny Zjazd » [L'Assemblée plénière], *Gazeta Ludowa*, 1946, n° 25 du 1^{er} novembre, p. 6 ; Waclaw Marian Pompa, « Zjazd Związku B.[yłych] Intern.[owanych] » [L'Assemblée de l'Union des anciens Internés], *Gazeta Ludowa*, 1946, n° 30 du 6 décembre, p. 6 ; « Z naszej gromady » [De notre colonie], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 10 du 7 mars, p. 4 ; BPP, vers. 5011, Lettre : Comité central du PSL en France à la Présidence du PSL à l'étranger aux États-Unis, Paris, le 5 février 1948.

Rolników Polskich). Le siège social de l'association jusqu'à ce moment-là situé à Toulouse fut transféré à Paris. Pendant l'entre-deux-guerres, les ouvriers agricoles n'avaient pas trop participé à la vie associative de sorte que c'étaient surtout les fermiers, métayers et propriétaires polonais de sept départements situés sur l'axe Toulouse-Agen-Périgueux-Limoges qui en avaient fait partie. Le changement du nom de l'Union avait pour but l'extension de sa base sociale aux masses des ouvriers agricoles polonais. C'était le secrétaire général du Comité directeur de cette Union, Aleksander Janowski, militant polonais habitant à Toulouse, qui animait son activité. Entre 1945 et 1946, la fonction du président de l'association fut rempli par Sylwester Lesisz du village Damet (Dordogne), qui était aussi pendant un certain temps vice-président de toute l'UCPF. Au début de 1946, il fut remplacé à la tête de l'Union des Agriculteurs par Edward Darul du département Tarn-et-Garonne. L'association jouissait d'une large autonomie, en constituant la plus importante organisation « pro-londonienne » dans la région toulousaine. D'après le rapport de l'assemblée plénière de l'Union des Agriculteurs du mois de février 1946, l'association avait alors 3 493 membres, rassemblés dans 80 sections, réunies dans 12 régions. La structure des membres était la suivante : 60 % étaient métayers, 30 % fermiers et 10 % propriétaires. La part des ouvriers agricoles était toujours oligo-élémentaire.

En novembre 1947, la scission fut lieu au sein de l'Union des Agriculteurs polonais lorsqu'une partie majoritaire des militants de l'association décida de sortir de l'UCPF. Parmi eux, le secrétaire général Janowski et le nouveau président Józef Kupś. Celui dernier intégra ensuite les rangs du CNPF. Ce n'était qu'une partie minoritaire des membres de l'association qui restaient fidèles à l'UCPF. Cette partie était dorénavant dirigée par Roman Kubiak du département de l'Allier. En résultat, l'association se trouva profondément divisée et bien affaiblie¹²⁹².

¹²⁹² PISM, A.17/4, Compte-rendu de l'Assemblée plénière de l'Union des Colons polonais en France, tenue le 28 janvier 1945 à Toulouse, fait par l'Ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 2 février 1945, f. 102-103 ; BPP, vers. 4115, Compte-rendu de l'Assemblée plénière de l'Union des Colons polonais en France, tenue le 28 janvier 1945 à Toulouse, fait par le président du Comité régional de l'Union des Agriculteurs polonais à Toulouse, Toulouse, le 6 février 1945 ; BPP, vers. 4087, Lettre : Michał Tomasiak au Comité directeur de l'UCPF, le 12 mars 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 12 du 23 mars ; BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul polonais à Toulouse, R. Wodzicki de la situation des Polonais au Sud-Ouest de la France, [Toulouse], le 11 juin 1946, f. 128 ; *Ibidem*, Lettre : R. Wodzicki à A. Kawałkowski, Toulouse, le 22 juillet 1946, f. 131 ; BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947 ; *Ibidem*, Lettre : Comité directeur de l'Union des Agriculteurs polonais au Comité directeur de l'UCPF, Toulouse, le 12 janvier 1948 ; PISM, A.46/15, Lettre : Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 10 mars 1948 ; BPP, vers. 4090, Lettre : Comité directeur de l'Union des Agriculteurs polonais, présidée par J. Kupś au Comité directeur de l'UCPF, Toulouse, le 22 avril 1948 ; *Ibidem*, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

Les membres de la direction du PSL en France animaient une autre association à caractère agricole. C'était l'**Association des Sociétés d'Élevage polonaises** (*Związek Polskich Towarzystw Hodowlanych*), dont le siège social se trouvait à Douai (Nord). Jusqu'en 1947, l'Union fit partie de l'UCPF, même si son président – Władysław Krawczyk de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais) était aussi président du PSL en France¹²⁹³. En juin 1947, l'assemblée plénière de l'Union à Douai prit la décision d'intégrer le CNPF¹²⁹⁴. L'importance de cette association n'était pas grande.

La principale association socialiste au sein de l'UCPF était l'**Association de l'Université ouvrière des Émigrés polonais en France** (*Towarzystwo Uniwersytetu Robotniczego, TUR*), créée en 1928, dont le siège central était situé à Lens¹²⁹⁵. Son but était l'augmentation du niveau de la formation générale des ouvriers adultes. Avant les hostilités, la TUR en France constituait une succursale étrangère de l'association, soumise aux influences du Parti socialiste polonais (PPS) en Pologne. La plupart de leurs cellules avaient son siège au Nord de la France, notamment dans le Pas-de-Calais. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la TUR s'était déclarée indépendante vis-à-vis de la direction varsovienne de l'association, celle dernière étant devenue la structure dépendant du PPS légal dans la Pologne populaire (dont la ligne politique était procommuniste) et du PPR. Le président du Comité directeur de la TUR en France était Wincenty Jaśniewicz, le socialiste de l'ancienne immigration, habitant à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais)¹²⁹⁶. En 1947, le TUR disposait en France de 25 sections locales, dont 10 dans le Pas-de-Calais (comptant presque 200 membres), 9 dans le Nord (avec plus de 150 membres), une section à Paris (27 membres) et 5 dans d'autres régions de la France (comptant environ 100 membres)¹²⁹⁷.

Une certaine partie des anciens combattants polonais et des sympathisants du régime politique polonais d'avant-guerre animaient l'activité de la **Fédération des Sociétés culturelles polonaises en France « Józef Piłsudski »** (*Towarzystwo Kulturalno-Oświatowe im. Józefa Piłsudskiego*). Le caractère de cette association était analogue à celui du TUR, mais son orientation politique était différente. Le siège social de la Fédération se trouvait à Saint-

¹²⁹³ BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947 ; *Ibidem*, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Liste des institutions, organisations et associations polonaises en France à la date du 11 avril 1951, p. 3.

¹²⁹⁴ « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 23 du 1^{er} juillet, p. 8.

¹²⁹⁵ BPP, vers. 3269, Statut du TUR en France, art. 3, [s. l. et d.].

¹²⁹⁶ *Ibidem*, Procès-verbal du 7^e Congrès du TUR à Lens, le 28 octobre 1945, p. 9 ; BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947.

¹²⁹⁷ BPP, vers. 3269, Liste des Bureaux régionales et Sections locales du TUR en France, [1947]. Lors du Congrès du TUR à Lens, en octobre 1945, 26 sections locales furent énumérées. *Ibidem*, Procès-verbal du 7^e Congrès du TUR à Lens, le 28 octobre 1945, p. 2.

Julien-les-Villas (Aube). L'activité de cette association existant depuis les années 1920 était peu développée après la Seconde Guerre mondiale. La fonction du président était remplie par Jan Kołczak de Troyes (Aube), et l'association disposait en mars 1946 de 45 sections locales rassemblées dans les 4 structures régionales¹²⁹⁸.

Il faut aussi mentionner l'**Union des Sociétés de Théâtre** (*Związek Towarzystw Teatralnych*), l'**Union des Sociétés de Musique** (*Związek Towarzystw Muzycznych*) et l'**Union des Cercles de Chant** (*Związek Towarzystw Śpiewaczych* ou *Związek Kół Śpiewaczych*), ayant appartenu avant les hostilités à l'Union des Polonais de France.

Lors de son assemblée plénière qui se tint en octobre 1945 à Douai (Nord), l'Union des Sociétés de Théâtre, créée en 1924 à Douai et présidée après la Libération par Władysław Jędrzejewski de Somain (Nord), était composée de 33 cercles de théâtre. Dans la moitié de l'année 1948, l'Union était dirigée par Józef Maciejewski de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais)¹²⁹⁹. L'association quitta l'UCPF en 1949, lorsqu'elle intégra les rangs du nouveau Congrès de la Polonia de France.

En ce qui concerne l'Union des Sociétés de Musique, nommée aussi l'Union des Sociétés musicales, celle-ci fut créée en 1926. Lors de l'assemblée plénière en mars 1946, les délégués de 15 cercles musicales se prononcèrent pour la continuation de la coopération étroite avec l'UCPF. L'association était alors dirigée par Wojciech Matysiak d'Avion (Pas-de-Calais). En 1947, la fonction du président de cette association était remplie par Karol Pasz de Marles-les-Mines. En revanche, en mai 1948, cette organisation sortit de l'Union centrale pour intégrer l'Union des Associations catholiques¹³⁰⁰.

Quant à l'Union des Cercles de Chant, l'organisation créée en 1922 et après la guerre dirigée successivement par Czacharowski et ensuite Bronisław Lech, intégra les rangs de l'UACP et les négociations menées en 1947 par la direction de l'UCPF sur le retour dans les

¹²⁹⁸ « Komunikaty związków i towarzystw » [Communiqués des unions et sociétés], *Sztandar Polski*, 1945, n° 27 du 1^{er} juillet, p. 2 ; BPP, vers. 4087, Lettre : Comité directeur de la Fédération des Sociétés culturelles polonaises en France – Józef Piłsudski au Comité directeur de l'UCPF, Paris, le 20 mars 1946 ; BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. I/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 19.

¹²⁹⁹ « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1945, n° 5 du mois de novembre ; BPP, vers. 4087, Lettre : Présidence de l'UCPF à W. Jędrzejewski, président de l'Union des Sociétés de Théâtre, [Paris], le 3 janvier 1946 ; BPP, vers. 4090, Liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

¹³⁰⁰ BPP, vers. 4087, Compte-rendu de l'Assemblée plénière de l'Union des Sociétés de Musique, tenue le 10 mars 1946 à Lens, Lens, le 14 mars 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 15 du 4 mai ; BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947 ; *Ibidem*, Lettre : Comité directeur de l'Union des Sociétés de Musique à l'UCPF, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), le 29 mai 1948 ; Gabriel Garçon, « La Jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 127.

cadres de cette structure échouèrent. Déjà au cours des années 1945–1946, la majorité des chorales religieuses faisant partie de l'Union des Cercles de Chant entrèrent au bloc catholique, en constituant une organisation distincte : l'Union des Chorales paroissiales¹³⁰¹.

Au sein de l'UCPF se trouvaient aussi une organisation professionnelle – l'**Association des Ingénieurs et Techniciens polonais en France** (*Stowarzyszenie Inżynierów i Techników Polskich we Francji*, AITPF), présidée par le fabricant ingénieur Adam Bogdan Rozen. L'association, créée encore en 1917, comptait à la fin des années quarante environ 100 membres¹³⁰². À la fois, l'AITPF et l'Association des Femmes polonaises diplômées, constituaient les seules organisation rassemblant les représentants de l'intelligentsia polonaise. D'autres organisations professionnelles principales restaient en dehors des centres associatifs majeurs, comme par dessus tout l'**Union des Commerçants et Artisans polonais** (*Związek Kupców i Rzemieślników Polskich we Francji*), avec le siège à Lens, enregistrée officiellement en 1933 et dissoute en 1940, au moment où l'Union comptait environ 1 000 membres. Après la Libération, l'association fut recréée et elle était initialement présidé par Walerian Budzyński (qui était aussi pendant un certain temps, juste après la Libération, président de l'Association des Amis des Éclaireurs polonais en France). Ce caractère indépendant s'inscrivait dans la logique de la neutralité dans des querelles politiques polonaises de l'époque¹³⁰³. Par ailleurs, le caractère strictement neutre de cette organisation professionnelle contribuait à l'imputation de son appartenance par les deux principaux centres associatifs polonais, tant l'UCPF que le CNPF, à l'un ou l'autre « courant » de la vie associative polonaise en France. Dès 1947, les dirigeants de l'Union des Commerçants et Artisans polonais en France rendaient des visites visites de courtoisie et d'affaires aux représentants des organisation homologues de Pologne¹³⁰⁴. Bien que le rapprochement pragmatique avec les autorités de la Pologne populaire soit manifeste, le 11^e Congrès de l'Union, tenu en mai 1949 à Lens, confirma la neutralité

¹³⁰¹ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 308 ; G. Garçon; *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 323 ; PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945 – 1948, [Paris, 1948], f. 262–263. Dans l'ouvrage susmentionné, Gabriel Garçon utilisa le nom « Union des Cercles de Chant ». En revanche, sur un autre lieu il nomma cette même association par « l'Union des Chorales ». Voir : Gabriel Garçon, « La Jeunesse polonaise et les organisations... », *op. cit.*, p. 127.

¹³⁰² BPP, vers. 3215, Rapport de l'action sociale et économique de l'Union des Réfugiés de Guerre polonais entre les 15 octobre 1949 et 30 juin 1950, p. 6 ; Jan Gruszyński, « Integracja emigracji polskiej... », *op. cit.*, p. 567. Voir aussi Bibliothèque Nationale de France, 4-WZ-6441 : *Association des ingénieurs et techniciens polonais en France – 50 ans*, [brochure], juin 1969.

¹³⁰³ Edmond Gogolewski, « Le “Kupiec Polski”, organe des commerçants et artisans polonais en France, 1934–1969 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 116 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 10, Protocole de la 1^{ère} réunion du Conseil du SPK en France, Paris, le 7 octobre 1946, p. 2 ; « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 26 du 15 août, p. 8 ; BPP, vers. 3215, Rapport de l'action sociale et économique de l'Union des Réfugiés de Guerre polonais entre les 15 octobre 1949 et 30 juin 1950, p. 7.

¹³⁰⁴ Edmond Gogolewski, « Le “Kupiec Polski”... », *op. cit.*, p. 128–129.

politique de l'association¹³⁰⁵. En 1949, l'Union des Commerçants et Artisans polonais en France était présidée par Franciszek Jasiński. Les effectifs de l'organisation comptaient alors plus de 1 000 membres, dont 700 dans les deux départements septentrionaux – le nombre constituant environ 80 % de l'ensemble des Polonais représentant ces métiers en France¹³⁰⁶.

De même, les principales associations à caractère intellectuelle restaient en dehors des centres associatifs polonais. Parmi celles-ci, il faut mentionner la **Société historique et littéraire polonaise** (*Towarzystwo Historyczno-Literackie*) à Paris, « réactivée » en juillet 1946, cinquante-trois ans après sa dissolution, ce qui fut réalisé par le milieu de la **Bibliothèque Polonaise de Paris** (*Biblioteka Polska w Paryżu*) – et cela même si ces institutions et le milieu rassemblé autour de la Bibliothèque restaient en contact étroit avec les milieux des anticommunistes polonais, notamment avec les militants de la SPK¹³⁰⁷.

Un autre exemple d'une association indépendante de tous les centres associatifs polonais était la **Société de Bibliophiles polonais de Paris (nommé aussi : Société polonaise des Amis du Livre à Paris, Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu, PTPK)**, dont la métrique était issue de l'entre-deux-guerres (créée en 1924). L'activité de cette société fut reprise en 1946 et son président était Bolesław Przegaliński¹³⁰⁸. En 1947, la Société disposait de 51 membres en France, 7 membres résidant en Pologne et 5 habitant dans d'autres pays. Elle collaborait avec ses associations voisines, la Société de Bibliophiles polonais à Varsovie et la Société des Amis du Livre à Cracovie. Son siège social était situé dans le bâtiment de la Bibliothèque Polonaise.

Parmi les membres de la PTPK se trouvait tant les adhérents du gouvernement en exil que les militants communistes. Pour ne mentionner que certains d'entre eux : Rosa Bailly, poétesse, secrétaire générale des « Amis de la Pologne »; Jan Brzękowski, poète et écrivain ; Irène Domanska (Irena Domańska), femme médecin et militante communiste, entre 1945 et 1947 présidente de la CRP en France ; Waclaw Godlewski, lecteur de la langue polonaise à Lille, ancien directeur de l'école polonaise à Villard-de-Lans¹³⁰⁹ ; Irena Krzywicka, écrivaine et publiciste, entre 1945 et 1946 attaché culturelle de l'Ambassade de Pologne populaire à Paris ;

¹³⁰⁵ *Ibidem*, p. 133.

¹³⁰⁶ *Ibidem*, p. 119. Il faut toutefois prendre en compte qu'un certain nombre d'adhérents de l'Union des Commerçants et Artisans polonais était constitué des Français d'origine polonais, de sorte que probablement l'apport des membres de l'association dans l'ensemble des représentants de ces métiers ayant la nationalité polonaise était moindre que 80 %.

¹³⁰⁷ Sur l'histoire de la Bibliothèque polonaise de Paris au lendemain de la Libération, voir chapitre IV.1.2.

¹³⁰⁸ Notice biographique de Bolesław Przegaliński, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 151–152.

¹³⁰⁹ Sur Waclaw Godlewski, voir : Monika Salmon-Siama, « Chemins du destin de Waclaw Jan Godlewski (1906–1996), messenger du peuple franco-polonais », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, 2011, n° spécial, p. 71–80.

Stanisław Lam, directeur de la Librairie Polonaise à Paris¹³¹⁰ ; Aleksander Ładoś, ancien diplomate et ministre dans le gouvernement Sikorski, entre 1940 et 1945 plénipotentiaire polonais à Berne, membre du PSL ; Henri de Montfort, journaliste et historien, polonophile ; Witold Ptaszyński, consul général de Pologne populaire à Marseille entre 1946 et 1947 ; François Pułaski (Franciszek Pułaski), directeur de la Bibliothèque Polonaise de Paris ; Zdzisław Woydat, président de la YMCA Polonaise en France ; Zygmunt Lubicz Zaleski, philosophe et écrivain, délégué du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais en exil, ancien directeur de l'école de Villard-de-Lans¹³¹¹.

En admettant que le niveau de l'activité des associations faisant partie de l'UCPF restaient en liaison avec les sommes des subventions attribuées par ce centre associatif pour leur action, on peut constater que les organisations les plus actives au cours de l'année 1945 étaient : 1. la FREP (420 000 francs des subventions), 2. l'Union des Agriculteurs polonais (297 000 francs des subventions), 3. le ZHP (290 000 francs des subventions)¹³¹². La lecture des sources concernant l'activité des associations polonaises en France confirme cette opinion. En revanche, en 1946, l'Union des Sociétés féminines, l'Union des Sokols et le PZPN, dont l'activité était aussi importante, ne reçurent aucune aide financière de la part de l'UCPF¹³¹³, ce qui démontre qu'on ne peut pas faire une simple transposition entre le somme des subventions et le niveau de l'activité des associations membres de l'Union centrale.

L'UCPF ne réussit pas à rassembler les structure de l'Union des Associations catholiques polonaises de France, ce qui constituait l'objectif important de sa direction pendant toute la période entre 1945 et 1949. Les relations difficiles entre les deux centres associatifs ont déjà été soigneusement analysées, notamment par Gabriel Garçon¹³¹⁴. Il semble que la raison principale de cet échec se trouvait d'un côté dans la volonté de la domination totale éprouvée par les responsables de l'UCPF qui étaient dans leur majorité socialistes (ce qui jouait un certain rôle aussi), et de l'autre côté de la conscience de l'UACP (et de la PMK) de sa force

¹³¹⁰ Notice biographique de Stanisław Lam, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 114–115.

¹³¹¹ Polish Library – P.O.S.K. à Londres, 558/RPS, Invitation à la 1ère Assemblée plénière de la PTPK après la Seconde Guerre mondiale, tenue le 19 janvier 1946 à Paris, Paris, le 12 janvier 1946 ; *Ibidem*, Compte-rendu de l'Assemblée plénière de la PTPK à Paris, Paris, le 30 mai [1947] ; *Ibidem*, Communiqué n° 1 du Comité directeur de la PTPK à Paris, Paris, le 13 juin 1947 ; *Ibidem*, Information sur la première publication d'après-guerre de la PTPK à Paris, [Paris, 1949] ; *Ibidem*, Liste des membres de la PTPK à Paris à la date du 31 mars 1947.

¹³¹² BPP, vers. 4088, Liste des associations subventionnées en 1945 par l'UCPF, annexée au Rapport financier de l'UCPF pour l'année 1945.

¹³¹³ BPP, vers. 4087, Lettre : Wawrzyniec Baran, président de l'UCPF à Józef Kupś, membre de la direction de l'Union des Agriculteurs polonais, [Paris], le 16 mai 1946.

¹³¹⁴ Gabriel Garçon, « Les Relations entre l'Union des Associations catholiques polonaises et l'Union Centrale des Polonais, 1945–1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France...*, *op. cit.*, p. 35–47 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 273–277. Sur cette question, voir aussi BPP, vers. 4088 (les archives de l'UCPF).

parmi les immigrés au Nord de la France et de sa position indépendante vis-à-vis non seulement les deux autres centres associatifs polonais en France, mais aussi vis-à-vis les deux gouvernements polonais.

Les premiers symptômes de la crise au sein de l'UCPF étaient déjà vus en 1946. L'activité de certaines sections des associations y faisant partie, tout comme des structures régionales de l'Union devint de plus de plus souvent un domaine d'un nombre limité des militants les plus actifs. Lors de la conférence régionale de l'UCPF à Metz, à la fin de juin 1946, aucun délégué local ne voulait pas entrer au sein du Comité régional de l'Union, de manière que tout le nouveau comité devait être composé des employés rémunérés de l'administration régionale de l'Union¹³¹⁵. En 1948, l'UCPF entra dans une crise profonde dont elle ne sortirait jamais. En même temps, la position des « Catholiques » au sein de la communauté polonaise en France augmenta sensiblement, d'autant plus que le CNPF était affaibli par la perte de ses militants principaux (qui étaient retournés en Pologne) et les représailles contre les communistes étrangers, entreprises par les autorités françaises à partir de 1948. Tandis qu'en 1945 l'UCPF avait rémunéré 48 employés pour les besoins du Central et 19 personnes dans les Régions, en 1948 toute l'Union ne disposa que d'un seul employé rémunéré ! Il manquait des moyens financiers pour des associations faisant partie de l'UCPF, encore plus pour des voyages des militants chargés de quelque mission. Les résultats des quêtes annuelles organisées pour les besoins de l'enseignement polonais « indépendant » en France étaient de plus en plus faibles.

À la fin de 1947 que les derniers numéros du bulletin intérieur de l'Union – « Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji » et du périodique pour les enfants « Polskie Pachołę » (Enfant polonais) furent publiés. Déjà dans la moitié de l'année 1947, les dirigeants de l'UCPF s'étaient tournés vers l'ambassadeur Morawski, en soulignant que seulement le paiement de toutes les subventions arriérées pourrait sauver ce centre associatif des immigrés polonais en France. Or, le MSZ en exil répondit que toutes les subventions promises avaient été versées et qu'une annonce de l'attribution des fonds supplémentaires n'était que conditionnelle¹³¹⁶. Comme l'a remarqué Tadeusz Parczewski, militant anticommuniste polonais en France, amical envers l'UCPF, lorsque le gouvernement en exil

¹³¹⁵ BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul de Pologne à Strasbourg, T. Nagórny de la situation des Polonais à l'Est de la France, Bar-le-Duc, le 10 août 1946, f. 71.

¹³¹⁶ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945 – 1948, [Paris, 1948], f. 264 ; PISM, A.46/24, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres], à Paris à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 28 août 1947 ; PISM, A.46/14, Lettre : Présidence de l'UCPF à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 8 novembre 1947 ; *Ibidem*, Lettre : Tadeusz Gwiazdoski, MSZ de Pologne à Londres à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres], à Paris, le 16 novembre 1947.

avait fortement limité son financement, « presque aussitôt ce rôle prépondérant [de l'UCPF au sein de la communauté polonaise immigrée] s'est terminé »¹³¹⁷.

Avant la fin de 1948, plusieurs associations sortirent de l'UCPF, notamment faute des subventions de la part de l'Union. C'étaient le PZPN (en 1947), l'Union des Cercles de Chant et l'Union des Sociétés de Musique¹³¹⁸. Au mois de mai 1949, la direction de l'Union des Sociétés féminines prit la même décision, dans le but d'entrer au sein du nouveau centre associatif laïque, créé sur la base de l'Union des Associations catholiques¹³¹⁹. Le cas des Éclaireurs était un peu différent, car il ne s'agissait pas de raison financière mais c'était justement la perte du ZHP qui affaiblit le plus l'UCPF. Enfin, en juin 1949, trois associations membres de l'UCPF quittèrent ses rangs dans le but de rejoindre le nouveau Congrès de la Polonia de France. C'étaient l'Union des Sociétés de Théâtre, la Fédération des Sociétés de Tir et l'Union des Sous-Officiers de Réserve¹³²⁰.

Enfin, des tensions apparurent au sein de la Présidence de l'Union centrale. À la fin de 1948, lors de l'Assemblée plénière de l'UCPF, son trésorier, Franciszek Kędzia démissionna de son poste, en accusant le président Skrodzki de ne pas l'avoir admis aux opérations financières de l'organisation¹³²¹. Rappelons que le socialiste, Aleksander Skrodzki avait remplacé à la fonction du président de l'UCPF son camarade du PPS Wawrzyniec Baran lorsque celui dernier avait renoncé à tous les postes dans la vie associative des Polonais en France, accusé des fraudes financières.

¹³¹⁷ Cité d'après BPP, Fonds T. Parczewski, Notice sur les centres d'orientation des Polonais indépendants en France, le 25 avril 1951.

¹³¹⁸ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945 – 1948, [Paris, 1948], f. 262–263.

¹³¹⁹ Gabriel Garçon, « Les Relations entre l'Union des Associations catholiques polonaises... », *op. cit.*, p. 47 ; *Idem, Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 437.

¹³²⁰ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 359.

¹³²¹ Franciszek Kędzia, « Fundusze CZP tajemnicą dla wszystkich – nawet dla skarbnika! » [Les Fonds de l'UCPF mystérieux pour tous – même pour son trésorier !], *Narodowiec*, 1948 du 23 décembre. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 293.

Tableau 26. L'évolution de la situation de l'Union centrale des Polonais de France dans l'immédiat après-guerre

Champ d'activité de l'UCPF	En 1945	En 1946	En 1947	En 1948
Nombre d'associations membres	21	19	18	16
Nombre de comités régionaux UCPF	15	17	19	16 *
Nombre de Comités des associatives locales	186	228	234	234
Nombre des points de l'enseignement polonais	79	96	43 **	29 **
Nombre d'enfants aux colonies de vacances d'été	700	1000	270	220
Somme collectée dans le cadre de la quête annuelle pour l'enseignement polonais en France	626 467 frs	615 311 frs	219 478 frs	« résultats maigres »

Source : PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945 – 1948, [Paris, 1948], f. 264.

* Cette information est citée d'après : BPP, vers. 4090, Liste des bureaux régionaux de l'UCPF, pour les besoins du Préfet de Police de Paris, [Paris], le 8 juin 1948. Ce document donne la liste complète de tous les Bureaux régionaux de l'UCPF. Le nombre de 16 comités régionaux, fourni par ce document est différent de celui apporté par le rapport de l'activité de l'UCPF, préparé à la fin de 1948 – cette dernière source donne le chiffre de 19 comités régionaux de l'Union centrale en 1948.

** Ces chiffres sont différents de ceux fournis par le délégué du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais de Londres, professeur Zygmunt Lubicz Zaleski, voir tableau 23.

Le tableau ci-dessus peut être un peu trompeur, car apparemment, d'une année à l'autre le nombre de KTM augmenta, jusqu'en 1947, pour ensuite rester inchangé jusqu'à la fin des années quarante. En ce qui concerne les Régions de l'UCPF leur nombre en 1948 restait plus haut que trois ans plus tôt. Or, en 1948, les Régions de l'Union ne fonctionnaient qu'en théorie, faute de moyens pour rémunérer au moins un employé dans chacune. En ce qui concerne, les KTM, leur appartenance à l'Union n'était que théorique depuis au moins la seconde moitié de

1945 et leur dépendance réelle du Comité directeur de l'UCPF était, au moins depuis le début de 1947, littéralement nulle.

En effet, ce n'était pas une orientation trop socialiste monochromatique de la direction de l'UCPF qui se trouvait à la source de cette crise de l'organisation et de la participation des immigrés que l'Union subissait. Par ailleurs, la domination complète des socialistes dans les organes du pouvoir de l'Union pendant toute la période examinée était évidente.

La raison principale de la décadence progressive au cours de la seconde moitié des années 1940 de ce centre associative, était le manque de la base de l'organisation ou, autrement dit, de l'autorité suprême de l'organisation qui serait attractif comme un point de référence pour la communauté polonaise résidant en France. Dans le cas deux autres centres associatifs polonais en France, ce problème n'existait pas puisque pour le CNPF c'était le gouvernement polonais de Varsovie, exerçant le pouvoir sur le territoire et sur la population du pays d'origine des immigrés, tandis que dans le cas de l'UACP c'était l'Église catholique polonaise dont l'influence, l'autorité morale et sociale, et la force d'attachement restaient immenses parmi les Polonais en France (même en prenant en considération des changements dans la conscience des immigrés, analysés dans le chapitre III). L'Union centrale des Polonais de France ne disposait pas d'un tel autorité suprême qui aurait accordé une sorte de légitimité aux prétentions de représenter l'immigration polonaise entière vivant dans ce pays, car on ne pouvait pas reconnaître le gouvernement polonais en exil de Londres comme l'autorité pouvant être attractive pour des masses des immigrés, ce gouvernement n'étant pas reconnu en tant que tel par la communauté internationale (y compris la France) et ne disposant pas des moyens financiers pour mener son action parmi les ressortissants polonais à l'étranger.

De plus, à partir de l'année 1948, de premières graves tensions apparurent au sein de l'orientation légaliste des Polonais de Londres. Cependant, l'UCPF poursuivit toujours son activité, bien au-delà des années quarante, en étant de plus en plus insignifiant pour la vie des immigrés polonais en France.

3.3. *L'activité des associations reconnaissant le gouvernement varsovien, rassemblées dans le Comité polonais de Libération nationale (CPLN), puis Conseil national des Polonais de France (CNPF)*

La première cellule du centre associatif des immigrés polonais communistes, **Comité polonais de Libération nationale (CPLN)** furent créée en clandestinité en février 1944 à l'Est de la France. Au mois d'avril 1944, le CPLN forma sa structure au Nord de la France, lors de la conférence à Denain (Nord) et cette structure devint ensuite la direction centrale de l'organisation. Dans le même mois, une structure du CPLN fut formée au Sud du pays. Le premier président du CPLN en France était Władysław Chwistek, remplacé ensuite par Tomasz Piętka, mineur du Nord de la France¹³²². En décembre 1944, le CPLN disposait de 160 comités locaux et 16 comités régionaux¹³²³.

La première assemblée générale du CPLN, ayant prétendue représenter toute l'« émigration polonaise en France », se tint les 17 et 18 décembre 1944 à Paris. La présidence d'honneur du CPLN fut alors confiée à Irène Joliot-Curie¹³²⁴, Prix Nobel en chimie de 1935, fille de Marie Curie (née Maria Skłodowska à Varsovie) et de Pierre Curie. Sur la tribune d'honneur se trouva aussi Maria Mickiewicz, petite-fille d'un grand poète polonais Adam Mickiewicz et fille du militant patriotique polonais en France, Władysław Mickiewicz¹³²⁵. Le CPLN appuyait le régime politique établi en Pologne après la fin de l'occupation allemande et reconnaissait les autorités polonaises installées sur le territoire polonais libéré par l'Armée rouge, c'est-à-dire tout d'abord son homologue – le CPLN avec le siège à Lublin, ensuite depuis le 1^{er} janvier 1945, le Gouvernement provisoire de la République de Pologne, dont le siège fut transféré en février à Varsovie, enfin depuis le 29 juin 1945, le GPUN. Lors de sa deuxième assemblée générale, au mois de juillet 1945, le centre associatif des Polonais reconnaissant le gouvernement polonais à Varsovie prit le nouveau nom – le **Conseil national des Polonais de France (CPLN)**.

Dès les premiers mois après la Libération, l'activité du CPLN fut particulièrement forte au Sud de la France, vidée d'un nombre important des militants polonais du courant anticommuniste qui s'étaient engagés dans les Forces armées polonaises. La domination du

¹³²² *Ibidem*, p. 78 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu...*, *op. cit.*, p. 42.

¹³²³ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 80; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 177 (réf. 6).

¹³²⁴ Notice biographique d'Irène Joliot-Curie, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 86–87.

¹³²⁵ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 82.

CPLN sur les structures du Comité central de Lutte, ensuite l'UCPF, fut confirmée par des rapporteurs du gouvernement polonais en exil¹³²⁶. Les influences du CPLN parmi les anciens immigrés au Sud de la France furent aussi soulignées dans un rapport de l'agent de la Section Spéciale de l'État-major polonais de Londres, préparé à la fin du mois de septembre 1944¹³²⁷. Cette popularité était liée à la perspective du rapatriement rapide dans la patrie où le pouvoir s'était trouvé dans les mains de la classe ouvrière. La propagande pour les retours des travailleurs polonais, effectuée par des militants du CPLN, ensuite du CNPF et de leurs associations membres, était immense au cours de toute l'année 1945 et l'année suivante, et toujours forte en 1947¹³²⁸.

Le CPLN jouissait de la faveur de certains cercles français, notamment grâce à son statut de l'organisation membre du Comité d'Action et de Défense des Immigrés (CADI), centre des associations des immigrés issu de la Résistance, dont la coloration politique était fort à gauche. Le CADI constituait la représentation des immigrés au sein du Front National qui faisant partie du Comité national de la Résistance¹³²⁹. Or, Joël Michel a bien remarqué que les communistes polonais en France effectuaient le double-jeu puisque simultanément d'un côté ils réalisaient des instructions venant de l'Ambassade de Pologne populaire, et surtout prenaient part dans l'organisation de l'action du rapatriement des immigrés polonais de France, tandis que de l'autre côté ils participaient dans les travaux du CADI, dont le but majeur était l'intégration progressive et facile en France des immigrés de toutes les origines nationales, y compris l'accélération des naturalisations des étrangers résidant dans ce pays¹³³⁰.

Cinq représentants du CPLN en France furent délégués pour représenter l'immigration polonaise en France au sein du parlement provisoire polonais à Varsovie – le Conseil national du Pays (*Krajowa Rada Narodowa*)¹³³¹. Après les élections à la Diète constituante polonaise du mois de janvier 1947, la pratique de la représentation des Polonais de l'étranger dans le parlement national fut abandonnée.

Lors de la « 2^e Assemblée plénière des Émigrés polonais en France », organisée les 28–30 juillet 1945 à Paris par des adhérents du Gouvernement provisoire d'Unité nationale

¹³²⁶ BPP, BPP 1171, Compte-rendu de la conférence des officiers polonais et britanniques à Lyon, le 3 novembre 1944, f. 158.

¹³²⁷ SPP, A.5.2.9., Dépêche n° 189 : « Migdał » à « Warta » [Section spéciale de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise], [France], le 27 septembre 1944, f. 69.

¹³²⁸ Cette question est développée dans la thèse de doctorat de Joanna Szulc, voir : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration...*, op. cit., f. 207–209, 270 – 271, 276–277, 290–292, 296–298.

¹³²⁹ Sur le CADI pendant les hostilités, voir chapitre II.4.2.

¹³³⁰ Joël Michel, « II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia... », op. cit., p. 594.

¹³³¹ Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 87 ; Stefan Jędrzychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji...*, op. cit., p. 36.

(GPUN) à Varsovie, le CPLN fut transformé en Conseil national des Polonais de France (CNPFF). La conférence fut organisée en grande pompe, avec la participation des invités spéciaux de Pologne et des représentants des organisations françaises de gauche. Encore une fois, Irène Joliot-Curie et Maria Mickiewicz assirent sur la tribune d'honneur. Les délégués élurent à la fonction du premier président du CNPFF Józef Łuka, militant communiste. L'assemblée plénière du CNPFF vota la réservation d'une place dans son Comité directeur pour un représentant de l'Union des Associations catholiques polonaises¹³³² – exactement pareillement qu'on l'avait fait l'assemblée de l'UCPF deux mois plus tôt. Les « Catholiques » renoncèrent à ces deux propositions, en restant le troisième centre associatif des immigrés polonais en France, indépendant vis-à-vis des courants « londonien » et « varsovien ».

Lors de la « 3^e Assemblée des organisations démocratiques polonaises », c'est-à-dire la 3^e assemblée plénière du CNPFF, qui se tint au mois de mai 1947, les rassemblés choisirent à la tête du Conseil national des Polonais Szczepan Stec, moniteur polonais et militant communiste¹³³³. Il allait exercer cette fonction jusqu'à la dissolution du centre associatif des immigrés polonais « pro-varsoviens » en France.

Les trois principales associations faisant partie du CPLN / CNPFF étaient les mêmes qui avaient donné la naissance au Comité en clandestinité : l'**Organisation d'Aide à la Patrie (OPO)**, l'**Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald »** et l'**Union de Femmes polonaises « Maria Konopnicka »**¹³³⁴.

L'OPO, présidé par Ludwik Zgraja, était la plus forte parmi toutes les associations du courant pro-varsovien, en disposant en juillet 1945 d'environ 29 000 membres et en mars 1946 ayant déjà environ 40 000 adhérents. Dix-sept mois plus tard, les effectifs de l'OPO étaient bien diminués, avec environ 19 500 membres. Cet état de chose était lié aux retours massifs des militants de l'association. C'était l'OPO qui animait le plus vivement la propagande pour le rapatriement des immigrés polonais de France¹³³⁵.

Au mois de mai 1945, l'Union « Maria Konopnicka » comptait 10 087 membres, rassemblées dans 132 sections locales. Au cours de l'année suivante, le développement des structures de l'organisation était constant¹³³⁶. En mai 1946, l'association disposait de 250 sections qui comptait 16 085 membres, c'est-à-dire trois fois de plus que l'union analogue faisant partie de l'UCPF. L'activité de l'association féminine du courant communiste était tant

¹³³² Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 102, 107, 312.

¹³³³ *Ibidem*, p. 167.

¹³³⁴ Voir chapitre II.4.2.

¹³³⁵ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 135 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, op. cit., f. 266.

¹³³⁶ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 73.

vive que même la présidente de l'Union des Sociétés de Femmes polonaises d'obédience « londonienne » confirmait sa domination dans les colonies polonaises¹³³⁷.

L'Union « Grunwald » rassemblait en novembre 1945 plus de 13 000 membres, ce qui constituait le nombre beaucoup plus élevé que l'ensemble des membres de toutes les associations de jeunesse au sein de l'UCPF (plus de 8 000 à la fin de l'année 1945)¹³³⁸. En 1945, l'organisation était présidée par Stanisław Steplewski¹³³⁹.

En effet, les déclarations des dirigeants du CPLN, ensuite du CNPF, concernant les associations membres de ce centre associatif suscitaient un problème qui rend difficile une évaluation de ses effectifs. C'était un problème bien différent que celui-là évoqué dans le cas des documents de l'UCPF. En effet, les communistes polonais en France et leurs collaborateurs annonçaient souvent que telle ou telle association avait intégré les rangs de leur centre associatif, quand il y avait eu lieu une scission au sein de cette association-ci, ou même si une ou plusieurs cellules d'une association pro-londonienne avaient déclaré son adhésion au courant pro-varsovien.

Au sein de l'**Association TUR**, les adhérents du nouveau gouvernement varsovien firent la scission, en créant une association concurrente sous le même nom et dont la présidence fut assurée par Józef Szczerbiński, le seul membre du Comité directeur du TUR en France élu lors de son congrès en 1938 qui avait reconnu le GPUN. Il fut rejoint par des partisans de la coopération étroite du TUR avec les communistes, qui avaient été révoqué de la Direction de l'organisation en 1938, comme l'ancien secrétaire général, J. Sieg ou l'ancien trésorier, M. Kot¹³⁴⁰. Le TUR de Szczerbiński coopéra avec la Direction nationale du TUR à Varsovie. Lors du 8^e Congrès du TUR en France, à Waziers (Nord), en mars 1947, l'association « pro-varsoviennne » disposait de 40 sections locales dans toute la France¹³⁴¹.

¹³³⁷ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 265; Katarzyna Konopczyńska, « Akcja kobieca », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 30 du 15 décembre. Voir aussi la thèse de doctorat sur l'Union de Femmes polonaises « Maria Konopnicka » : Anna Nowakowska-Wierzchoś, „*Konopniczanki*” – *Związek Kobiet Polskich we Francji im. Marii Konopnickiej w latach 1944–1950* [« Konopniczanki » - L'Union de Femmes polonaises en France « Maria Konopnicka » dans les années 1944–1950], thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, Institut d'Histoire de l'Académie polonaise des Sciences, Varsovie, 2014, 254 f.

¹³³⁸ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 135 ; BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 24 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

¹³³⁹ Marek Szczerbiński, Krzysztof Zdanewicz, « Les Problèmes de l'émigration polonaise en France... », *op. cit.*, p. 148.

¹³⁴⁰ M. Czekaj, J. Sieg, M. Kot, « Niech żyje demokratyczny TUR! » [Vive la TUR démocratique], *Niepodległość*, 1945, n° 26 du mois de juin, p. 2 ; « Prawdziwe stanowisko TUR » [L'Véritable attitude du TUR], *Sztandar Polski*, 1945, n° 38 du 16 septembre, p. 1 ; BPP, vers. 3269, Procès-verbal du 7^e Congrès du TUR à Lens, le 28 octobre 1945, p. 3.

¹³⁴¹ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 124 (réf. 122).

La situation analogue avait lieu au sein de l'Union des Agriculteurs polonais, lorsque la majorité de ses membres, dirigée par le nouveau président de l'association Józef Kupś et le secrétaire Aleksander Janowski, décida de quitter les structures de l'UCPF en novembre 1947. Une partie minoritaire de ces sécessionnistes, dirigée par Kupś entra ensuite au sein du CPLN¹³⁴².

Les communistes polonais – membres de la CGT disposait aussi de sa propre organisation au sein du CNPF, concurrente à la FREP du caractère anticommuniste. C'était la **Fédération des Émigrés polonais** (FEP) ou plutôt une partie minoritaire des membres de l'ancienne FEP qui n'avaient pas intégré les rangs de la nouvelle FREP, association membre de l'UCPF.

Le courant communiste disposait de sa propre l'**Union des Éclaireurs polonais** (ZHP), dirigée par Pelagia Lewińska, ancienne détenue d'Auschwitz et communiste fervente. Le ZHP du courant de gauche polonaise formait les jeunes avec un grand accent sur l'éducation communiste, en rejetant les idées du scoutisme de Robert Baden-Powell. Les Éclaireurs collaboraient étroitement avec l'Union « Grunwald ». Lors du rassemblement national de la jeunesse polonaise en France, organisé par « Grunwald » à Bruay-en-Artois à la fin de 1944, on réussit à y rallier environ 6 000 personnes¹³⁴³.

Tandis que les militants des organisations polonaises faisant partie de l'UCPF discréditaient entièrement toutes les associations membres du CPLN / CNPF, ce dernier centre associatif tentait de faire l'impression que de nombreuses structures ou des militants importants de l'ancienne Union des Polonais et de l'UCPF avaient intégré les rangs du CPLN / CNPF. C'était pourquoi le manifeste de la Commission d'Organisation de la « 2^e Assemblée nationale des Émigrés polonais en France », c'est-à-dire du 2^e congrès du CPLN, du mois de juin 1945, fut signé, entre autres, par le vice-président de l'UCPF à Nice, les présidents de la FRP (organisation des ouvriers polonais, appartenant à l'UCPF) à Saint-Étienne et dans la Meurthe-et-Moselle ou le président de l'Union des anciens Insurgés de la Grande-Pologne à Ostricourt. De même, deux membres de l'Union des Commerçants et Artisans polonais en France signèrent ledit manifeste « au nom » de cette association, sans pourtant l'accord de son comité

¹³⁴² BPP, vers. 4088, Déclaration des délégués des Régions : Troyes, Clermont-Ferrand, Angers, Périgueux et des quelques délégués de la Région parisienne de l'Union des Agriculteurs polonais en France, [1948].

¹³⁴³ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 4.

directeur¹³⁴⁴. Le CNPF disposait aussi, surtout au Nord de la France, d'un certain nombre d'associations membres à caractère théâtral, choral ou musical¹³⁴⁵.

Parfois c'était la majorité des membres de certaines associations qui choisit l'entrée au sein du CNPF. C'était le cas de l'**Union des Mutilés de Guerre polonais**, avec le siège à Paris, présidée par Doroząła qui décida d'intégrer les rangs du Conseil national des Polonais et ne pas entrer au sein de l'UCPF en 1945. L'Union, créée en 1928, comptait au lendemain des hostilités (en septembre 1946) environ 1 200 membres, rassemblés dans 21 sections locales. Ce n'était qu'une partie minoritaire de cette Union qui restait au sein de l'Union centrale¹³⁴⁶. La situation était identique dans le cas de l'**Union des anciens de l'Armée Haller**. En 1945, la majorité de ses membres prit la décision de quitter les rangs de l'UCPF et de la FPZOO, pour intégrer le CNPF. L'autre ancienne association membre de l'Union des Polonais d'avant-guerre qui choisit en 1945 l'appartenance au CNPF était l'**Union des Mutuelles polonaises** (*Związek Kas Wzajemnej Pomocy*), présidé par Franciszek Kasprzak, et cela malgré le fait que la majorité des mutuelles polonaises participaient toujours à l'activité des KTM dans des colonies¹³⁴⁷. Au mois de juin 1947, l'assemblée plénière à Douai (Nord) de l'**Association des Sociétés d'Élevage polonaises** (*Związek Polskich Towarzystw Hodowlanych*), par les voix des délégués de 43 sections locales de cette organisation, vota la sortie de l'UCPF et l'intégration du CNPF¹³⁴⁸. Enfin, au mois d'août 1949, la majorité de la Direction de l'**Association polonaise de Football en France** (PZPN), l'organisation qui était sortie de l'UCPF déjà en 1947, intégra le CNPF¹³⁴⁹.

Les adhérents du gouvernement varsovien disposaient aussi de l'association réunissant des travailleurs polonais de l'agriculture, sous le nom de l'**Union des Colons et Ouvriers agricoles** (*Związek Osadników i Robotników Rolnych*, ZORR) qui se posait en concurrence

¹³⁴⁴ « Jednościowa Komisja Zjazdowa. Głos Wychodźstwa » [La Commission unitaire de l'Assemblée. Le parole des Émigrés], *Niepodległość*, 1945, n° 25 du mois de juin, p. 2 ; « Nowe zgłoszenia do Centralnej Jednościowej Komisji II Zjazdu Emigracji » [De nouveaux accès à la Commission centrale unitaire de la 2^e Assemblée de l'Émigration], *Niepodległość*, 1945, n° 26 du mois de juin, p. 1. Plus d'informations sur la FRP, voir chapitre V.3.9.

¹³⁴⁵ BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 9.

¹³⁴⁶ BPP, vers. 4090, Lettre : Présidence de l'UCPF au Comité régional de l'UCPF à Saint-Étienne, [Paris], le 13 février 1947.

¹³⁴⁷ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 106 ; BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 23 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

¹³⁴⁸ « Z naszej gromady », *Gazeta Polska*, 1947, n° 23 du 1^{er} juillet, p. 8 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 135.

¹³⁴⁹ Bernard Woltmann, « Le Sport dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 215.

avec l'Union des Agriculteurs polonais relevant de l'UCPF¹³⁵⁰. Or, les influences du CNPF parmi les colons polonais – propriétaires, fermiers et métayers – étaient particulièrement faibles ; et cela notamment pour une raison, l'anticommunisme traditionnelle des paysans polonais, opposés à la collectivisation des campagnes (même si, jusqu'en 1948, les communistes en Pologne ne prévoyaient pas de suppression de la propriété privée des paysans).

Il faut aussi mentionner l'organisation des anciens combattants polonais, créée au sein du CNPF – c'était l'**Union des Polonais Anciens Résistants** (*Związek Polaków byłych Uczestników Ruchu Oporu*) qui réunissait surtout les anciens des FTP-MOI.

La tactique du courant communiste du « doublage » des associations appartenant à des centres de tendances anticommunistes par ses propres organisations constituait la méthode consciente, par ailleurs caractéristique pour des communistes en Pologne aussi. Il ne s'agissait pas de l'emprunt des noms des associations hostiles à l'idée communiste juste pour entrer en concurrence avec elles mais surtout de l'emprunt des noms des organisations déjà connues parmi les immigrés polonais en France ou en Pologne. C'étaient donc d'une part, la tentative d'attirer un certain nombre de compatriotes par une marque réputée et déjà connue (notamment des personnes peu orientés dans les nuances politiques de l'immédiat après-guerre) mais à la fois l'auto-présentation comme un successeur à l'héritage des dites organisations d'avant-guerre.

Contrairement à l'UCPF, et naturellement aux « Catholiques », le CPLN / CNPF disposait d'une association des Juifs polonais - l'**Union des Juifs polonais en France (nommée aussi l'Organisation des Juifs polonais)**. Cette organisation n'était pas trop représentative pour la communauté des Juifs polonais en France, puisqu'elle ne rassemblait que des personnes intéressées par la problématique polonaise et conservant des certaines liaisons avec leur pays d'origine. Les membres de ladite association soulignait par dessus tout que la nouvelle Pologne populaire était devenue une véritable patrie pour ses ressortissants juifs, jusqu'à ce moment-là exposés à l'antisémitisme grandissant dans la « Pologne fasciste » d'avant-guerre.

Certaines organisations faisant partie du CPLN / CNPF avait une dimension vraiment restreinte, même si leurs dénominations pouvaient suggérer une large ampleur de leur clientèle. Les anciens des Brigades Internationales pouvaient appartenir à l'**Union des anciens des Brigades Internationales** (*Związek byłych ochotników Brygady im. Jarosława Dąbrowskiego*). L'ancien président du Club de l'Intelligentsia travaillant polonaise de Paris, structure

¹³⁵⁰ BPP, BPP 1171, Rapport de l'ancien consul de Pologne à Toulouse, R. Wodzicki de la situation des Polonais au Sud-Ouest de la France entre les 1^{er} avril et 25 juillet 1946, f. 122.

clandestine des années de l'occupation, animait au lendemain de la Libération l'activité de l'**Union de l'Intelligentsia polonaise en France** (*Związek Inteligencji Polskiej*)¹³⁵¹.

Le CNPF, encore plus que son prédécesseur – le CPLN, se présentait comme le centre représentant toute l'immigration polonaise en France, et c'était la raison pour laquelle les idées communistes n'étaient pas révélées ouvertement par un certain nombre d'associations y faisant partie. D'où des conflits intérieurs entre les communistes et les apolitiques, ou même anticommunistes qui s'étaient inscrits à l'Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald » ou l'Union de Femmes polonaises « Maria Konopnicka ». Des adhérents du gouvernement en exil rapportèrent d'une telle situation, par exemple dans le bassin minier de Gardanne-Biver (Bouches-du-Rhône)¹³⁵².

En 1946, au cours de son 17^e Assemblée plénière, tenue à Lille, l'organisation constituant une sorte de syndicat des enseignants polonais en France, l'**Union des Instituteurs polonais en France** (*Związek Nauczycielstwa Polskiego we Francji*, **ZNP**), créée en 1924, entra au sein du CNPF, en résignant de l'indépendance tenue jusqu'à ce moment-là. Dorénavant, l'association constituait la chaîne de transmission dans le domaine de l'enseignement polonais en France pour l'Inspection de l'Éducation près l'Ambassade de Pologne à Paris et sa politique de l'éducation, de plus en plus idéologique. En janvier 1950, les autorités françaises furent induites à dissoudre la ZNP pour son activité « antinationale », c'est-à-dire procommuniste. Le président de l'Union, Władysław Strak et son adjoint, Stanisław Bar furent ainsi expulsés¹³⁵³.

Les militants du CNPF, notamment de l'OPO, activement participèrent à l'organisation du « scrutin populaire » polonais parmi les immigrés en France. Il s'agissait du référendum effectué en Pologne le 30 juin 1946. Cette initiative avait pour but d'obtenir une légitimité du pouvoir communiste sur le territoire français par la réponse des citoyens à trois questions. Les réponses affirmatives à toutes les trois questions étaient traitées comme la signe de l'appui social pour la politique de la Pologne populaire. Or, les questions étaient construites de manière de suggérer les trois « oui »¹³⁵⁴. En France, le Conseil national des Polonais en France (CNPF),

¹³⁵¹ « Jednościowa Komisja Zjazdowa. Głos Wychodźstwa », *Niepodległość*, 1945, n° 25 du mois de juin, p. 2–3.

¹³⁵² *Ibidem*, Lettre : L. T. Mazur à Adam Pragier, ministre de l'information et de la documentation du gouvernement polonais de Londres, Marseille, le 4 août 1946, f. 138.

¹³⁵³ BPP, vers. 3218, *Jednościówka : Kilka słów o Związku Nauczycielskim we Francji* [Brochure éphémère: Quelques mots sur l'Union des Instituteurs], Union indépendante des Instituteurs polonais, [après le mois de janvier 1950], p. 18 ; Edmond Gogolewski, « L'Enseignement élémentaire... », *op. cit.*, p. 187 (réf. 26).

¹³⁵⁴ Les trois questions concernaient les problèmes suivants : 1. la suppression du Sénat, 2. l'appui pour la réforme agraire effectuée en 1944 et pour la nationalisation des branches principales de l'industrie effectuée dès le début 1946; 3. le soutien à la fixation des frontières occidentales de la Pologne (sans dire un mot de la perte des territoires orientaux d'avant-guerre au profit de l'Union Soviétique).

successeur du CPLN, mena une campagne active au sein des colonies polonaises, pour que les immigrés signent, en donnant des informations sur leur nom, prénom et adresse de domicile, des fiches portant des déclarations de l'appui à « trois fois oui ». Les responsables de l'UCPF appelèrent les Polonais de France à ne pas participer dans cette action¹³⁵⁵. D'après le CNPF, 101 474 Polonais de France prirent part dans ce référendum, parmi lesquels 99 % votèrent trois fois « oui »¹³⁵⁶.

Des militants du CNPF révisèrent aussi l'action de l'enregistrement des citoyens polonais, en passant ensuite des fichiers d'enregistrement à des consulats polonais¹³⁵⁷.

Le ralentissement de la réalisation du rapatriement des anciens immigrés et ensuite la critique des lacunes de cette opération constituaient les raisons principales de l'affaiblissement des influences du gouvernement polonais de Varsovie et ses représentants en France au sein de la communauté immigrée polonaise dans ce pays.

Au fur et à mesure que l'action de rapatriement était continuée, les influences du CNPF diminuaient aussi pour une autre raison. À la fin de 1947, la plupart des adhérents convaincus du régime politique de la Pologne populaire quittèrent la France, tout comme l'écrasante majorité des immigrés polonais qui se décidèrent au retour dans leur pays d'origine pour d'autres raisons que politiques ou idéologiques. C'étaient les associations dont le caractère était le plus « combatif », comme l'OPO ou « Grunwald » qui se trouvaient les plus affaiblies par les retours dans le pays d'origine de leurs militants, et cela même si c'était exactement l'action du rapatriement qui stimulait l'activité et le développement précédent de ces organisations¹³⁵⁸.

L'action sociale bien limitée de la CRP en France contribuait aussi à l'augmentation du mécontentement dans les colonies polonaises, d'autant plus que l'insuffisance de cette action avaient été fortement attaquée par les adhérents du CPLN avant que celle-ci ne passe aux mains des gens de Varsovie¹³⁵⁹.

Simultanément, la révocation des ministres du PCF du gouvernement français, ce qui avait lieu au mois de mai 1947, et le soutien ouvert des communistes polonais en France pour

¹³⁵⁵ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré émigration...*, op. cit., f. 226 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 136–137 ; BPP, BPP 1171, Rapport de la situation des Polonais dans la région lilloise, faite par un militant du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 18 juin 1946, f. 148–149.

¹³⁵⁶ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré émigration...*, op. cit., f. 227. L'autrice donne plus de précisions concernant ledit référendum (sur les fiches 227–231). Leon Turajczyk a apporté les autres chiffres : sur 132 423 voix, 131 991 auraient été trois fois « oui » : Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 137.

Par ailleurs, il semble que cet événement n'était pas perçu comme important dans la vie de la communauté polonaise en France.

¹³⁵⁷ Sur l'action de l'enregistrement des citoyens polonais en France, voir sous-chapitre IV.1.2.

¹³⁵⁸ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré émigration...*, op. cit., f. 295.

¹³⁵⁹ Voir entre autres : « Zjazd Okręgowy CZP w Lyonie » [La Conférence régionale de l'UCPF à Lyon], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, 1946, n° 7 du 15 avril, p. 18.

les grèves dirigées par la CGT en automne de la même année contre la politique gouvernementale, posèrent le CNPF dans le conflit avec les autorités françaises de l'époque. La situation des militants communistes polonais devint particulièrement difficile lorsque le socialiste Jules Moch avait pris le poste du ministre de l'Intérieur en décembre 1947.

Dès le début de l'année 1948, les premières arrestations des militants communistes polonais eurent lieu. Parmi les arrêtés se trouva Czesław Ciupa, commandant suprême du ZHP « varsovien » en France¹³⁶⁰. Les rangs des associations membres du CNPF commencèrent à fondre. Au début de 1948, le ministère français de l'Intérieur ordonna le contrôle de toutes les associations des étrangers, pas seulement celles des Polonais, du point de vue de leurs connexions avec le mouvement communiste. Quelques dizaines de militants communistes les plus actifs furent expulsés¹³⁶¹. D'après le rapport du Secrétariat du PSL en France aux autorités suprêmes de ce parti, les effectifs de l'Union de Femmes polonaises, relevant du CNPF, diminuèrent, entre 1946 et 1948, de 58 à seulement 15 sections¹³⁶². Au mois de juin 1948, les autorités françaises décidèrent la dissolution du ZORR. Ce qui est intéressant, parmi les raisons de cette décision administrative se trouvait ... l'incitation des immigrés polonais par des militants de ladite association au retour en Pologne¹³⁶³.

L'apogée des arrestations, qui furent ensuite suivies par des expulsions, avait lieu à la fin de l'année 1948, comme la répression contre la participation active à la grève générale, organisée par la CGT, en automne de cette année-là. Un certain nombre de militants communistes de la vie associative polonaise en France furent expulsés au mois de novembre. Parmi eux : Władysław Degórski – président du Comité directeur de l'OPO, Szmulewski – secrétaire de l'Union des anciens des BI et membres de la direction du CNPF. Les arrestations des militants des associations membres du CNPF furent continuées au début de 1949, y compris à l'échelle locale¹³⁶⁴. Une nouvelle vague de représailles contre les communistes polonais eut lieu à la fin de 1949, et c'était la réponse française aux arrestations des Français effectuées par les autorités de la Pologne populaire. Parmi les arrêtés se trouvait, entre autres, le

¹³⁶⁰ Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 179.

¹³⁶¹ BPP, art. 5011, Lettre : Marian Pompa, secrétaire du Comité central provisoire du PSL en France à M. Raczkowski, Paris, le 20 février 1948 ; *Ibidem*, Lettre : M. Pompa, secrétaire du Comité central provisoire du PSL en France à Władysław Krawczyk, président du PSL en France, Paris, le 9 janvier 1948.

¹³⁶² *Ibidem*, Lettre : Secrétariat du PSL en France à la Présidence du PSL à l'étranger à Washington, [Paris, 1948].

¹³⁶³ *Ibidem*, Lettre : M. Pompa, secrétaire du Comité central du PSL en France à Stanisław Kot, délégué du Comité exécutif suprême du PSL pour l'Europe de l'Ouest, Paris, le 23 juin 1948.

¹³⁶⁴ Alexis Spire, *Étrangers à la carte...*, *op. cit.*, p. 70–71 ; BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 11–12. Plus de précisions sur la participation des Polonais à la grève générale en 1948, voir chapitre V.3.9.

président du tout CNPF, Szczepan Stec et le rédacteur en chef du quotidien communiste polonais en France « Gazeta Polska », Artur Kowalski¹³⁶⁵.

C'était dans les cadres dudit durcissement de la politique française envers les communistes étrangers que le CADI fut dissous et son organe de presse « Unis » fut liquidé. Bien que Justin Godart, radical-socialiste de gauche avait initié la constitution du nouveau Comité français de Défense des Immigrés, une nouvelle incarnation du CADI, celui-ci était d'une ampleur beaucoup plus limitée et ne disposait d'aucun organe de presse.

Toutes les expulsions des militants communistes polonais furent ordonnées « en urgence absolue », c'est-à-dire sans droit à un recours à une instance supérieure. En 1949, les communistes polonais ne disposaient plus de centre de leur vie associative en France, celle-ci étant aussi presque liquidée. En novembre, le ministère français de l'Intérieur décida la dissolution de tous les clubs de football polonais faisant partie du CNPF¹³⁶⁶. Au mois de janvier 1950, les autorités françaises prirent la décision officielle sur la dissolution du tout Conseil national des Polonais de France et de ses 7 associations membres : l'OPO, l'Union des Femmes polonaises « Maria Konopnicka », l'Union de la Jeunesse polonaise « Grunwald », l'Association TUR, l'Union des Mutilés de Guerre polonais, l'Union des Instituteurs polonais en France et l'Union des Polonais Anciens Résistants¹³⁶⁷.

¹³⁶⁵ Dariusz Jarosz, Maria Pasztor, *Conflits brûlants...*, *op. cit.*, p. 229. Sur la crise des relations franco-polonaises à la fin de 1949, voir chapitre IV.1.2.

¹³⁶⁶ Bernard Woltmann, « Le Sport dans les milieux ouvriers polonais... », *op. cit.*, p. 215.

¹³⁶⁷ Marek Szczerbiński, Krzysztof Zdanewicz, « Les Problèmes de l'émigration polonaise en France... », *op. cit.*, p. 156.

3.4. La vie associative du « bloc catholique » -

L'activité de l'Union des Associations catholiques polonaises en France (UACP) et de ses organisations membres

L'Union des Associations catholiques polonaises en France (*Polskie Zjednoczenie Katolickie we Francji, UACP*), fut créée en 1924 à Lens – initialement sous le nom de l'Union des Associations paroissiales polonaises (*Związek Polskich Towarzystw Kościelnych*) et depuis juin 1939 portant le nom de l'UACP¹³⁶⁸. À la veille des hostilités, au mois de mars 1939, les associations membres de l'Union comptèrent au total 30 890 adhérents¹³⁶⁹. Après la Seconde Guerre mondiale, l'organisation reprit son activité lors de la réunion de son Conseil suprême, tenue le 7 janvier 1945 à Lens et ensuite lors de la conférence de représentants de 14 associations catholiques qui se tint du 23 août 1945. Déjà au mois de janvier, les dirigeants de l'UACP avaient renoncé à reconnaître la suprématie du Comité central de Lutte¹³⁷⁰.

Le 26 août, l'Assemblée officielle des délégués des associations membres de l'UACP eut lieu à Lorette (Loire). On élit le nouveau Comité directeur, dont la présidence était dorénavant assurée par un laïque Jan Szambelańczyk (et pendant toute la période examinée dans cette thèse). En revanche, la fonction de secrétaire général était rempli par le père Alojzy Nosal, remplacé en juin 1946 par le père Mieczysław Januszczak, puis en octobre 1946 par le père Leon Plutowski de Harnes (Pas-de-Calais)¹³⁷¹. Le Comité directeur de l'Union était composé tant des laïques que des prêtres. Chaque association faisant partie de l'UACP avait son tuteur religieux, à part des responsables laïques¹³⁷².

¹³⁶⁸ Dans l'entre-temps, le nom officiel de l'organisation, tant en français qu'en polonais, fut changé à plusieurs reprises. En 1926, le centre associatif prit le nom de l'Union des Associations catholiques polonaises (UACP) et en polonais *Związek Polskich Towarzystw Katolickich* (ce qui ne changea pas le sigle en polonais). Trois ans plus tard, l'organisation prit le nom de l'Union des Sociétés catholiques polonaises en France, et en polonais dorénavant *Zjednoczenie Polskich Towarzystw Katolickich*. Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 71–72, 95, 204–205.

Sur un autre lieu le même auteur a écrit que le premier changement du nom pour l'UACP et en polonais - *Związek Polskich Towarzystw Katolickich* avait lieu en 1927, et non en 1926. Voir : *Idem*, « La Jeunesse polonaise et les organisations... », *op. cit.*, p. 128.

¹³⁶⁹ *Idem*, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 204.

¹³⁷⁰ *Ibidem*, p. 71–72, 276 ; *Idem*, « Les Relations entre l'Union des Associations catholiques polonaises... », *op. cit.*, p. 37–38 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1945, n° 1^{er} du 7 septembre.

¹³⁷¹ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 342, 473 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1945, n° 3 du 10 octobre ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 309 ; PISM, A.46/13, Lettre: Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 17 juin 1946.

¹³⁷² BPP, vers. 3386, *Duszpasterstwo polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 2.

Les deux réunions du mois d'août étaient le résultat du manque d'accord des militants catholiques avec les responsables de l'UCPF. Le rôle du Comité directeur de l'UACP était plutôt symbolique, les associations membres jouissant d'une large autonomie et de la tutelle des prêtres polonais délégués par la Mission catholique polonaise (PMK). C'était le recteur de la PMK qui était un véritable leader du courant catholique de la vie associative des immigrés polonais en France. L'activité des organisations catholiques et les influences de l'UACP étaient concentrées dans les deux départements septentrionaux. Le problème des associations catholiques des immigrés polonais a déjà été profondément étudié par Gabriel Garçon dans sa monographie, écrite sur la base de la thèse de doctorat soutenue en 2003 à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille III¹³⁷³.

Les principales associations membres de l'UACP étaient :

- **l'Union des Sociétés catholiques d'Hommes polonais en France polonaises** (*Związek Katolickich Stowarzyszeń Mężów Polskich we Francji*), groupant toutes les associations masculines, avec le siège à Aubry (Nord), créée en 1931 et présidée après les hostilités par Franciszek Ratajczak ;

- **l'Union des Associations catholiques de la Jeunesse polonaise masculine** (*Związek Katolickich Stowarzyszeń Młodzieży Polskiej Męskiej*), avec le siège à Dourges (Pas-de-Calais) et dirigée par Alojzy Ambroży et depuis mars 1949 par Bolesław Szambelańczyk ;

- **l'Union des Associations catholiques de la Jeunesse polonaise féminine** (*Związek Katolickich Stowarzyszeń Młodzieży Polskiej Żeńskiej*), avec le siège à Dourges, dirigée après les hostilités par Teresa Durczyńska et depuis mars 1949 par Józefa Szymańska ;

- **l'Union des Associations d' Enfants polonais** (*Związek Stowarzyszeń Dzieci Polskich*¹³⁷⁴), avec le siège social à Paris, créée en 1932 et dirigée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par le père Ludwik Makulec, ensuite depuis janvier 1947 par le père Bronisław Wiater, remplacé en 1948 par le père Piotr Oramowski ;

- **l'Union des Confréries du Rosaire** (*Związek Bractw Różańcowych*), avec le siège à Sallaumines (Pas-de-Calais), créée en 1929 et présidée par Stanisława Witkowska de Bruay-en-Artois (dès l'origine de l'organisation et toujours après la Seconde Guerre mondiale) ;

¹³⁷³ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France : les années de fondation, 1919–1949*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, 499 p.

¹³⁷⁴ Leon Turajczyk utilisa le nom : *Związek Katolickich Organizacji Dziecięcych* [Union des Associations catholiques des Enfants] : Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 308.

- l'**Union des Chorales paroissiales** (*Związek Polskich Chórów Kościelnych*), avec le siège à Auby, créée en 1945 et dirigée par Kazimierz Majcherek, et depuis avril 1949 par Roman Wiśniewski¹³⁷⁵.

Les cinq premières associations membres énumérées ci-dessus avaient été créées dans l'entre-deux-guerres. La dernière, l'Union des Chorales paroissiales fut formée après la Seconde Guerre mondiale par la majorité des chorales religieuses, jusqu'à ce moment-là ayant fait partie de l'Union des Cercles de Chant.

Les deux organisation de la jeunesse, celle féminine et celle masculine, constituaient dans l'ensemble l'**Union des Associations catholiques de la Jeunesse polonaise en France** (*Katolickie Stowarzyszenie Młodzieży Polskiej*), créée en 1930 à Lens. La séparation formelle des deux organisations selon le sexe avait eu lieu en 1933. Au début de l'année 1947, l'organisation comptait au moins 33 associations féminines et 22 masculines¹³⁷⁶.

Toutes ces organisations étaient dirigés par des présidents laïques choisis de manière démocratique, qui étaient de leur part « surveillés » par des directeurs ecclésiastiques, nommés par la Mission catholique polonaise.

Le nombre de membres des associations membres de l'UACP entre 1945 et 1949 oscillait entre 20 000 et 23 000, en prenant en compte le fait qu'il n'était pas rare d'appartenir à plus d'une seule organisation membre du bloc catholique¹³⁷⁷. Ce qui était particulièrement spécifique pour les « Catholiques », par rapport à deux autres centres associatifs des Polonais en France, plus de 80 % de tous les membres habitaient dans les deux départements septentrionaux, et un pourcentage très important d'entre eux était constitué des « Westphaliens ».

Contrairement à l'UCPF et au CPLN / CNPF, le bloc catholique ne disposait pas, après les hostilités, de ses propres structures régionales, représentant le centre associatif dans le terrain. C'étaient donc uniquement les organisations membres respectives qui possédaient parfois ses structures régionales et naturellement toujours des sections locales. Ce n'était qu'au

¹³⁷⁵ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 99–100, 174, 323, 473–476 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, *op. cit.*, p. 53 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 308, 352 ; « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 1^{er} du 3 janvier, p. 8.

¹³⁷⁶ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 99–100 ; *Idem*, « La Jeunesse polonaise et les organisations... », *op. cit.*, p. 135 ; *Idem*, « “Le Młode serce”... », *op. cit.*, p. 195–196.

¹³⁷⁷ *Idem*, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 345. Selon Leon Turajczyk, à la fin de l'année 1945, toutes les associations membres de l'UACP comptaient environ 37 000 membres, dont 7 000 femmes et 10 000 adolescents. Voir : Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 313.

Nord de la France où existaient 4 districts de l'UACP (Lens, Bruay-en-Artois, Douai et Valenciennes) dont le rôle était plutôt technique que décisif¹³⁷⁸.

En plus, dans toute la France, surtout dans les régions minières, il y avait de nombreuses associations religieuses d'ampleur local, créées par des « Westphaliens » et qui n'étaient pas centralisées à l'échelle nationale. Parmi celles-ci, on peut mentionner les **Sociétés de Sainte-Barbe** (*Towarzystwa Świątej Barbary*), les **Sociétés polonaises de Saint-Michel** (*Towarzystwa Polskie Świątego Michała*), les **Sociétés catholiques de Saint-François** (*Towarzystwa Katolickie Świątego Franciszka*), les **Sociétés paroissiales de Saint-Stanislas** (*Towarzystwa Parafialne Świątego Stanisława*), etc.

La gravitation de l'UACP vers la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk et ainsi son éloignement du gouvernement polonais de Londres devinrent déjà évidents à la fin de l'année 1947, ce que l'ambassadeur Kajetan Morawski rapporta nettement au MSZ à Londres au début de l'année suivante¹³⁷⁹. Simultanément, le rôle du centre associatif catholique ne cessait pas à augmenter, surtout au détriment de l'UCPF. Déjà en 1946, l'**Union des Cercles de Chant** avait choisi d'entrer au sein de l'UACP. En juillet 1947, lors de la 25^e anniversaire de l'association, celle-ci comptait environ 2 000 membres, rassemblés dans 30 chœurs et 6 régions (dont 3 au Nord de la France, 1 au Sud du pays, 1 à l'Est et 1 à Paris)¹³⁸⁰. En 1948, la même décision fut prise par les militants de l'**Union des Sociétés de Musique**, jusqu'à ce moment-là ayant fait partie de l'Union centrale. À la fin de cette année, l'Union des Éclaireurs polonais décida de sortir de l'UCPF pour se rallier avec l'UACP dans ses plans de la constitution d'un nouveau centre associatif dont la dimension dépasserait le caractère religieux de l'Union des Associations catholiques¹³⁸¹. Enfin, en mai 1949, l'**Union des Sociétés féminines** quitta l'UCPF pour rejoindre cette nouvelle initiative¹³⁸².

La 2^e Assemblée plénière de l'UACP se tint le 19 septembre 1948 à Lens, dans la salle des Syndicat Libre des Mineurs du Pas-de-Calais – ce qui démontrait d'ailleurs le rapprochement entre les milieux catholiques polonais en France et les syndicats chrétiens français. Parmi les assistants à cette assemblée se trouvèrent le rédacteur en chef du quotidien « Narodowiec », Michał Kwiatkowski, le recteur de la Mission catholique polonaise en France, père Kazimierz Kwaśny et le chef des Sections Polonaises de la Confédération française de

¹³⁷⁸ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 330, 332–333.

¹³⁷⁹ PISM, A.46/3, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 3 janvier 1948.

¹³⁸⁰ « Srebrne gody śpiewacze we Francji » [L'Argent anniversaire des chœurs en Francji], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 24 du 15 juillet, p. 5.

¹³⁸¹ Sur lesdits plans, voir entre autres: Gabriel Garçon, « Les Relations entre l'Union des Associations catholiques polonaises... », op. cit., p. 45–46

¹³⁸² *Ibidem*, p. 47 ; *Idem*, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 437.

Travailleurs chrétiens (CFTC), François (Franciszek) Szczepaniak. Lors de cette assemblée, on valida l'entrée au sein de l'UACP de deux nouvelles associations membres : l'**Association universitaire catholique polonaise « Veritas »** (*Polskie Katolickie Stowarzyszenie Uniwersyteckie „Veritas”*) et la **Fédération des Sections Polonaises du Syndicat Libre des Mineurs**.

Les effectifs des organisations membres les plus nombreuses de l'UACP étaient alors les suivants : 3 335 membres dans 93 associations locales pour l'Union des Associations catholiques des Hommes polonais en France ; 13 043 membres de l'Union des Confréries du Rosaire ; environ 10 000 membres dans 121 sections locales pour les Unions des Associations catholiques de jeunes Gens polonais et de jeunes Filles polonaises¹³⁸³.

L'UACP se trouvait à l'origine de la création, le 19 juin 1949 à Lens, du **Congrès de la Polonia de France** (*Kongres Polonii Francuskiej, CPF*). En effet, le terme utilisé : « Polonia » (*Polonia, polonijny*) au lieu de « Polonais » (*Polacy, polski*), élargissait le public auquel l'organisation se référait, en y incluant les descendants des immigrés polonais ou de certains immigrés de la « première génération » eux-mêmes qui étaient déjà francisés mais restés conscients de leur origine polonaise. Il semble que c'était la nouveauté importante dans la vie associative des immigrés polonais par rapport à la manière de pensée dominant jusqu'à ce moment-là, selon laquelle le rôle important de la vie associative polonaise en France était la lutte contre la « dépolonisation » des immigrés et ainsi contre leur francisation¹³⁸⁴. Son premier président était Bronisław Lech, immigré de Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais) et président de l'Union des Cercles de Chant. Ce coup résultait de la décision définitive des milieux ecclésiastiques polonais en France que la fusion des « Catholiques » avec l'Union centrale des Polonais, de plus en plus faible, aurait été peu profitable pour ceux premiers. On choisit ainsi de former un nouveau centre associatif, qui, à côté de l'UCPF – le central des associations religieuses, regrouperait aussi des organisations strictement laïques. Le recteur de la Mission catholique polonaise en France, père Kazimierz Kwaśny, anima cette initiative. Ce choix était égal à l'entrée en concurrence avec les deux centres associatifs déjà existants, tant le CNPF que l'UCPF¹³⁸⁵.

Le CPF était composé de 10 associations. C'étaient : les 6 principales organisations catholiques qui avaient déjà formé l'UACP, l'Union des Sociétés féminines, le ZHP en France,

¹³⁸³ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 352–353 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, op. cit., p. 344–345.

¹³⁸⁴ Gabriel Garçon traduit le nom *Kongres Polonii Francuskiej* par « le Congrès des Polonais de France ». Voir : *Ibidem*, p. 436. Nous choisissons la traduction littérale du mot « Polonia » puisqu'il semble que celui-ci n'était pas repris par hasard, ce que nous traduisons ci-dessus.

¹³⁸⁵ Sur les préparations à la constitution du Congrès de la Polonia de France, voir : *Ibidem*, p. 435–438.

l'Union des Cercles de Chant et le « Veritas ». Parmi toutes les organisations membres du CPF, plus de la moitié des membres étaient rassemblés dans l'Union des Confréries du Rosaire (environ 13 000) ou dans l'une de deux Unions des Associations catholiques de jeunes – de jeunes Gens ou de jeunes Filles (environ 10 000). Tous les organismes qui avaient créé le nouveau centre associatif comptaient, au moment de la constitution du CPF, au total 40 683 membres¹³⁸⁶. Au mois de juillet 1949, l'Union des Sociétés de Théâtre entra dans les rangs du CPF¹³⁸⁷. D'après Gabriel Garçon, l'effectif total des associations membres du CPF comptait alors entre 30 000 et 32 000 adhérents¹³⁸⁸.

La création du CPF ne donna pas fin à l'UACP. Celle dernière n'entra pas dans les rangs du Congrès – ce n'étaient que ses organisations membres qui l'avaient fait. L'UACP, constituant dorénavant le bloc des associations strictement religieuses, fêta solennellement son 25^e anniversaire au mois d'août 1949 à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais)¹³⁸⁹. L'ensemble des six associations membres de l'UACP comptait au tournant des années 1948–1949 environ 23 400 membres¹³⁹⁰.

Étant donné que le CNPF avait été dissous par la décision des autorités françaises et que l'UCPF se plongeait dans une crise de plus en plus profonde, le CPF immédiatement devint le centre principal de la vie associative des immigrés polonais en France.

En revanche, le nouveau centre associatif des immigrés polonais n'avait pas réussi à centraliser toute la vie associative des Polonais en France, ni même toutes les associations anticommunistes.

¹³⁸⁶ *Ibidem*, p. 438 ; *Idem*, « Les Relations entre l'Union des Associations catholiques polonaises... », *op. cit.*, p. 47 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 192 ; Roman Dzwonkowski, « Przywódcza grupa społeczna... », *op. cit.*, p. 72 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 359.

¹³⁸⁷ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 442.

¹³⁸⁸ *Ibidem*, p. 443.

¹³⁸⁹ *Ibidem*, p. 356, 439–440.

¹³⁹⁰ *Ibidem*, p. 448, 471.

3.5. Le fonctionnement des partis politiques polonais en France

L'activité des partis politiques des immigrés n'était pas autorisée par les autorités françaises ni prévue par la loi de 1901 sur les associations étrangères, ainsi ils ne faisaient pas partie des centres associatifs polonais en France. Cependant, cette activité était tolérée et les partis polonais en France étaient proches de l'un ou l'autre organisation centrale des immigrés polonais. Autrement dit, les partis politiques polonais en France, dont les cadres étaient très réduits, menaient leur activité et essayaient d'influencer la communauté polonaise en France par l'intermédiaire des organisations sociales que ces partis tentaient de subjuguier¹³⁹¹.

L'organisation prépondérante au sein du CPLN et ensuite du CNPF était celui qui n'y appartenait pas officiellement, c'est-à-dire le **Parti ouvrier polonais (PPR)**. En tant que parti politique étranger, le PPR, parti communiste, ne pouvait pas exercer son activité sous le territoire français mais il le faisait par une voie semi-légale, en étant accepté de fait par les autorités françaises, ce qui étaient les cas de tous les partis politiques polonais en France. Le PPR – Section en France fut formellement formé en janvier 1946. La 1^{ère} Assemblée plénière du PPR en France se tint en juillet de la même année à Sallaumines (Pas-de-Calais). Parmi 449 délégués, 306 étaient anciens membres des « groupes de langues » polonais du PCF, soit 68, 15 % de tous les rassemblés. À la fin de 1946, le PPR en France comptait 25 762 membres, dont la majorité étaient issus des Sections Polonaises de l'ancienne CGTU et du PCF. Dès le début de l'année 1947, l'action du rapatriement des immigrés polonais contribua à l'affaiblissement progressif de l'effectif du Parti. Les premiers retours massifs des membres du PPR en France eurent lieu en juillet de l'année précédente mais pendant la seconde moitié de 1946 l'afflux de nouveaux membres récompensait de surcroît les premières déplétions. La chute de l'effectif du Parti commença en 1947 et jusqu'en août de cette année-là déjà 17 389 membres étaient déjà retournés en Pologne¹³⁹².

Le chef du PPR en France – son premier secrétaire – était Jan Blacha, mineur de l'ancienne immigration et tout son Comité directeur était composé des anciens immigrés, à la fois anciens membres du PCF¹³⁹³.

¹³⁹¹ Voir : BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Facteurs nationaux et traditionnels*, [s. d. et l.], p. 3.

¹³⁹² Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 126, 130, 132 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, op. cit., f. 238.

¹³⁹³ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 132.

Dans le nouveau contexte international, les communistes polonais commencèrent à invoquer le patriotisme et les sentiments nationaux des immigrés, pour les inciter au retour à la patrie, la nouvelle Pologne populaire. Pour des raisons idéologiques, les communistes français soutinrent ce point de vue, bien que la perte de la main-d'œuvre expérimentée et de ses familles ne soit pas dans l'intérêt économique ni démographique de la France. Cette attitude « nationaliste » du PPR en France ne fut pas contraire au fait que chaque membre de ce parti devait adhérer à la CGT et ses Sections Polonaises¹³⁹⁴. Néanmoins, un certain nombre de camarades polonais – anciens de « groupes de langue » polonais au sein du PCF n'intégrèrent pas les rangs du PPR parce qu'ils ne désiraient pas rentrer en Pologne, même celle dorénavant « populaire » et dirigée par les communistes¹³⁹⁵. Toute l'activité du PPR en France était orientée au soutien de l'action du rapatriement des immigrés polonais de France – sa propagande et son organisation. C'est pourquoi des éléments de la solidarité avec la classe ouvrière française n'étaient pas primordiaux dans l'action politique des communistes polonais dans l'immédiat après-guerre, bien qu'ils aient pris part dans les grèves générales ordonnées par leurs camarades français (en 1947 et en 1948).

Dès le commencement du conflit diplomatique entre la France et la Pologne, dans la seconde moitié de 1947, les structures du PPR en France furent de plus en plus contrôlées par les services français. Des premiers locaux furent réquisitionnés. En février 1948, le premier secrétaire Blacha et ses trois collaborateurs furent arrêtés par la police¹³⁹⁶. Cette situation contribua à l'effondrement des structures du parti communiste polonais en France. Ses membres commencèrent à intégrer les rangs de l'Organisation d'Aide à la Patrie, dont l'activité – contrairement à celle du PPR – était officiellement autorisée par les autorités françaises¹³⁹⁷. Au mois de mars 1948, les autorités françaises rejetèrent la demande de l'autorisation de l'association des « Amis du PPR », c'est-à-dire du PPR en France. Le mois suivant, l'appartenance au PPR en France devint interdite et illégale¹³⁹⁸.

Le parti politique le plus proche des structures de l'UCPF était le **Parti socialiste polonais (PPS)**. L'unification du PPS du Nord de la France avec l'organisation analogue fonctionnant au cours des hostilités au Sud du pays eut lieu en décembre 1944. C'était Wincenty Jaśniewicz, immigré habitant à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), qui était président

¹³⁹⁴ *Ibidem*, p. 128.

¹³⁹⁵ *Ibidem*, p. 127 (réf. 132).

¹³⁹⁶ *Ibidem*, p. 178.

¹³⁹⁷ BPP, art. 5011, Lettre : Marian Pompa, secrétaire du Comité central provisoire du PSL en France à M. Raczkowski, Paris, le 20 février 1948.

¹³⁹⁸ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 209 (réf. 307). Voir aussi BPP, art. 5011, Lettre : M. Pompa, secrétaire du Comité central du PSL en France à M. Białosiewicz, Paris, le 6 juillet 1948.

du PPS en France mais le véritable leader des socialistes polonais était Zygmunt Zaremba, réfugié de l'après-guerre, l'un des plus importants directeurs du PPS en Pologne avant les hostilités et dans le pays occupé (WRN clandestin)¹³⁹⁹. Après la guerre, en résidant en France, il était président de la Délégation étrangère du PPS à Paris, cellule dont la tâche était le maintien du contact entre les socialistes émigrés et réfugiés et ceux vivant en Pologne, puis Zaremba devint président du Conseil du Parti du tout le PPS à l'étranger¹⁴⁰⁰. En revanche, lors de la conférence du tout le PPS à l'étranger, tenue au mois de mai 1948 à Pont-à-Lesse, en Belgique, l'ancien immigré Jaśniewicz devint le vice-président dudit Conseil du Parti. Les autres immigrés de France entrèrent au sein de cette structure en tant que membres ordinaires : Teodor Krawczyński, Jan Dudała de Condé-sur-l'Escaut (Nord), Edward Łabędź de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)¹⁴⁰¹. La section parisienne du PPS, la plus active en France, organisait des réunions une fois par mois¹⁴⁰². Les membres du PPS ne pouvaient adhérer à d'autres partis politiques que la SFIO, ce qui fut même recommandé par le Congrès du PPS en France qui se tint à Lille en mai 1946. Lors dudit Congrès, les délégués de 38 sections locales furent présents¹⁴⁰³. Au mois d'avril 1949, le PPS en France fut déclaré dans la Préfecture de Paris en tant qu'association étrangère comptant 215 membres¹⁴⁰⁴.

L'aile pro-varsoivienne du **PPS** disposait de ses structures distinctes qui pourtant étaient beaucoup plus faibles que celles du PPS de Zaremba, Baran et Jaśniewicz. Cependant, on ne peut pas dire que ce PPS communiste était une formation artificielle, créée pour les besoins des communistes. C'étaient tout simplement les socialistes, souvent liés pendant les hostilités à la Résistance fidèle au gouvernement polonais en exil, qui au lendemain de la Libération avaient reconnu les autorités varsoiviennes et s'étaient prononcés pour la coopération avec les communistes du PPR. Les militants principaux de cette orientation en France étaient Henryk Jabłoński (avant qu'il ne revienne en Pologne au mois d'octobre 1945) et les présidents

¹³⁹⁹ W. Boryna, « PPS w południowej Francji w latach 1940–1944 », *Światło*, 1947, vol. 1^{er}, n° 3, p. 69. Anna Siwik, en se référant à un article paru dans la revue londonienne « Robotnik Polski w Wielkiej Brytanii » [Ouvrier polonais en Grande Bretagne] a écrit que ladite conférence du mois de décembre avait choisi à la tête du PPS en France Wawrzyniec Baran, chef du CKW. En effet, la rédaction de ce journal socialiste avait commis l'erreur. Voir : Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, op. cit., p. 189.

¹⁴⁰⁰ *Zjazd PPS na Obczyźnie w dniach 24–30 maja 1948 r. w Pont-à-Lesse w Belgii. Uchwały Zjazdu* [Congrès du PPS de l'étranger, tenu les 24–30 mai 1948 à Pont-à-Lesse en Belgique : Les résolutions du Congrès], Londres 1948, p. 2, 7 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, Élaboration sur la presse et les parties politiques français en France, [1954] p. 23.

¹⁴⁰¹ Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, op. cit., p. 82.

¹⁴⁰² BPP, vers. 3270, Lettre : Lucjan Krawiec, secrétaire du PPS en France à Piotr Drożdżik, Paris, le 26 juillet 1949.

¹⁴⁰³ BPP, vers. 3269, Statut du Parti socialiste polonais en France, art. 2, [s. l. et d.] ; « Rezolucja polityczna PPS » [La Résolution politique du PPS], *Sztandar Polski*, 1946, n° 22 du 15 mai, p. 2 ; « Stanowisko emigracyjne PPS » [La Ligne du PPS à l'étranger], *Sztandar Polski*, 1946, n° 24 du 22 mai, p. 2.

¹⁴⁰⁴ BPP, vers. 3270, Lettre : Lucjan Krawiec, secrétaire du PPS en France, Paris, le 20 avril 1949.

consécutifs du Parti – Stefan Janicki (en juillet 1945), Jan Jabłonowski de Metz (fin juillet 1945–juillet 1946) et Józef Szczerbiński (juillet 1946–septembre 1947), et le secrétaire général Henryk Birecki¹⁴⁰⁵. La plupart des dirigeants du PPS « pro-varsovien » en France n'appartenaient pas à l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres¹⁴⁰⁶ et même dans les cas de ceux qui en étaient issus leur activité précédente n'était pas connue au sein de la communauté polonaise, sauf celle de Józef Szczerbiński. Ce deuxième PPS, qui en mai 1947 comptait plus de 1 500 membres dans 50 sections locales¹⁴⁰⁷, n'entretenait aucune relation avec la SFIO¹⁴⁰⁸. L'organisation de jeunesse du PPS – Organisation de la Jeunesse de l'Association de l'Université ouvrière des Émigrés polonais (*Organizacja Młodzieży Towarzystwa Uniwersytetu Robotniczego*) menait son activité aussi en France mais, malgré un nombre relativement élevé de sections (environ 50), elle était très faible et peu nombreuse, en ne comptant que 250 membres¹⁴⁰⁹. Les socialistes reconnaissant le GPUN rédigeaient leur revue intitulée « Robotnik we Francji » (Ouvrier en France)¹⁴¹⁰.

Vers la moitié de l'année 1946, le **Parti paysan polonais (nommé aussi Parti populaire polonais ; PSL)** créa ses structures sur le territoire français. Le Comité d'Organisation du PSL en France fut formé au mois de juin. En Pologne, où le mouvement paysan de vice-premier ministre du gouvernement provisoire varsovien Stanisław Mikołajczyk constituait la seule opposition légale à la domination des communistes, le PSL était très populaire et ses rangs très nombreux, ayant été alimentés non seulement par des paysans mais par de nombreux ennemis du PPR, jusqu'à ce moment-là éloignés de l'idéologie traditionnelle. En France, le PSL ne réussit pas à devenir le mouvement des masses, bien que la ligne politique et la personne de Mikołajczyk aient été appuyées par des institutions éminentes parmi les immigrés polonais, comme la Mission catholique polonaise en France et le journal « Narodowiec », et que ces idées aient trouvé une résonance importante parmi les cultivateurs

¹⁴⁰⁵ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 118–119, 121 ; Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, *op. cit.*, p. 190–191. Cependant, Anna Siwik dans sa monographie du PPS à l'étranger a apporté l'information que c'était Jan Jabłonowski qui avait été élu le premier président du PPS « varsovien » en France, ce qui aurait eu lieu à la fin du mois de juin 1945. Voir : *Ibidem*, p. 190.

¹⁴⁰⁶ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 122.

¹⁴⁰⁷ *Ibidem*, p. 125. Mais le même auteur, et dans le même ouvrage, a écrit qu'au début de 1947 le PPS « pro-varsovien » en France avait compté 2 500 adhérents : *Ibidem*, p. 135. Ce chiffre de 2 500 membres a été repris sur un autre lieu pour le début novembre de la même année : *Ibidem*, p. 125. En revanche, Anna Siwik a écrit qu'en 1947 le PPS « varsovien » en France avait compté « environ 1 000 personnes ». Voir : Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, *op. cit.*, p. 191.

¹⁴⁰⁸ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 125. Cependant, selon Anna Siwik, tout d'abord, les socialistes français de la SFIO essayaient de garder l'équilibre dans leurs relations avec les deux PPS en France. Voir : Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, *op. cit.*, p. 192. Mais en pratique, ils n'entretenaient des relations qu'avec les socialistes anticommunistes, en boycottant le PPS « varsovien ».

¹⁴⁰⁹ Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 124 ; Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna...*, *op. cit.*, p. 191.

¹⁴¹⁰ *Ibidem*, p. 190.

polonais dans ce pays. Le personnage de Mikołajczyk – tant jusqu’en 1947, quand il avait participé au système de pouvoir à Varsovie, qu’encore plus après sa fuite de Pologne – était perçu par des Polonais en France comme le symbole d’une certaine ligne politique de la troisième voie, indépendante tant des autorités communistes de Varsovie que du gouvernement en exil à Londres. En même temps, le PSL en France n’était qu’un des multiples partis politiques polonais dans ce pays, peu nombreux et peu actif comme la plupart des autres. D’autant plus que des tensions apparurent entre d’un côté le Comité directeur de l’organisation française du PSL, composé des anciens immigrés et présidé par Władysław Krawczyk de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais) et de l’autre côté le délégué personnel de Mikołajczyk pour l’Europe de l’Ouest, résidant depuis 1948 en France, le professeur Stanisław Kot.

La première Assemblée plénière du PSL se tint au mois de mars 1947 à Paris¹⁴¹¹. Au milieu de 1947, le Parti comptait environ 600 membres dans 33 sections locales. Au début de 1948, le PSL en France disposait de 38 sections (outre cinq « au cours d’organisation ») et 5 Régions, rassemblant environ 800 membres. Un an plus tard, d’après les « sources françaises » de Jerzy Jankowski, journaliste polonais qui n’était pas, lui-même, sympathisant du PSL, ce parti comptait 1 180 membres¹⁴¹². Les structures du PSL étaient relativement bien organisées dans la France centrale et au sud-centre du pays, tandis que l’organisation était absolument absente à l’Est de la France¹⁴¹³. Seulement qu’au mois d’avril 1948, le Comité exécutif suprême du PSL, installé depuis la fin de 1947 aux États-Unis, valida la composition du Comité central du PSL en France¹⁴¹⁴.

Un nombre extrêmement limité de sympathisants du parti paysan distinct, appuyant l’idée de l’alliance des toutes les forces politiques sous la domination des communistes créa l’organisation du **Parti Paysan** (*Stronnictwo Ludowe, SL*) en France. La réunion d’organisation qui se tint au mois de février 1947 rassembla 47 personnes mais le SL en France ne mena aucune activité réelle après¹⁴¹⁵.

¹⁴¹¹ « Z rozwoju PSL we Francji » [Du développement du PSL en France], *Gazeta Polska*, 1947, n° 13 du [28] mars 1947, p. 8

¹⁴¹² Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 339 ; BPP, vers. 3219, Lettre : J. Jankowski à Janusz Zambrzycki de « Dziennik Polski » à Detroit, Paris, le 12 février 1949.

¹⁴¹³ BPP, vers. 5011, Lettre : Comité central provisoire du PSL en France à la Présidence du PSL à l’étranger aux États-Unis, Paris, le 5 février 1948 ; *Ibidem*, Lettre : M. Pompa, secrétaire du comité central provisoire du PSL en France à W. Krawczyk, président du PSL en France, Paris, le 4 août 1947.

¹⁴¹⁴ *Ibidem*, Lettre : Secrétariat du PSL en France à W. Krawczyk, président du PSL en France, Paris, le 6 avril 1948.

¹⁴¹⁵ [Stary Wróbel], « Podrzutek » [Le Champi], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 7 du 14 février, p. 3.

Les autres partis politiques, présents parmi les Polonais en France au lendemain de la Libération n'étaient actifs que parmi les réfugiés de guerre et Polonais venus en France dans l'immédiat après-guerre.

À la fin des années quarante, l'activité des « anciens » partis politiques faisant partie de l'« exopolitie » polonaise en France était déjà bien limitée. L'attraction de l'activité politique au sein des organisations transplantées du territoire polonais décroissait systématiquement. La cause de cet état de chose était évidente, une ancienne forme ne répondait plus à de nouveaux besoins des immigrés polonais dont la vie était de plus en plus ancrée en France.

En 1949, la première organisation politique polonaise de nouveau type apparut. C'était l'Union des Fédéralistes Polonaises – Section en France. Les « fédéralistes » déclarèrent leur association conformément à la réglementation française de l'époque, c'est-à-dire comme l'association étrangère. Ainsi, l'Union ne constituait pas un parti politique¹⁴¹⁶. La qualité de membre de cette organisation était disponible pour les Français d'origine polonaise au même titre que pour les ressortissants polonais en France. Enfin, le programme de l'Union des Fédéralistes polonais était concentré sur des questions européennes et celles de la sécurité nationale que sur des problèmes concrets de l'organisation de la vie sociale et économique en Pologne. C'était le premier pas sur la voie vers la modification profonde de l'activité politique concentrée sur questions polonaises des Polonais et des Français d'origine polonaise en France.

3.6. La presse polonaise

La période de l'immédiat après-guerre se caractérisait par la forte compétition au sein de la presse polonaise, tant celle rédigée par les anciens immigrés que par les réfugiés de guerre et les nouveaux venus de l'immédiat après-guerre. Des courants politiques principaux de l'immigration polonaise disposaient de ses propres titres, quotidiens ou hebdomadaires. Les anciens immigrés rédigeaient leurs propres périodiques, tandis que la « nouvelle émigration » disposait des siens.

En ce qui concerne l'ancienne immigration, « **Narodowiec** » paru à Lens, était le plus populaire, en étant connu dès l'entre-deux-guerres. La publication de ce quotidien fut relancée en 1944, après la Libération de la France et le retour de Michał Kwiatkowski, fondateur et rédacteur en chef du journal, d'Angleterre où il s'était réfugié pendant la guerre. À la fin des

¹⁴¹⁶ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, op. cit., p. 120.

années quarante son tirage atteignait 45 000 exemplaires¹⁴¹⁷. Son rédacteur en chef, lançait sa propre ligne politique, proche du mouvement chrétien démocrate et de la politique de Stanisław Mikołajczyk. Jusqu'à la fin de 1946, « Narodowiec » appuya le GPUN de Varsovie et après les élections à la Diète constituante le journal était toujours solidaire avec la ligne du leader du mouvement paysan, dorénavant indépendante de deux gouvernements polonais. C'est pourquoi Kwiatkowski et son quotidien étaient fort critiqués, tant par les communistes que par des « intransigeants » fidèles au gouvernement de Londres. À la fois, l'attitude « neutre » de ce journal le posa comme le plus « impartial » aux yeux de nombreux anciens immigrés polonais, notamment dans les deux départements septentrinaux où « Narodowiec » était particulièrement lu. D'autant plus que ce journal publia des annonces et informations concernant des activités tant des associations « pro-londoniennes » que de celles « pro-varsoviennes », de la Mission catholique polonaise et de l'Ambassade de la Pologne populaire et ses consulats en France.

En effet, dans l'immédiat après-guerre, ce journal lançait sa propre politique. Aussi longtemps que le mouvement paysan de Mikołajczyk participait au gouvernement provisoire à Varsovie, le journal évitait d'attaquer ouvertement le nouveau régime politique en Pologne, en se concentrant sur la critique des démarches concrets des communistes ou du manque du respect des résolutions prises à critique des démarches concrets des communistes ou du manque du respect des résolutions prises à Yalta. À partir de l'année 1947, la situation se modifia profondément et « Narodowiec » devint un ennemi ouvert des autorités varsoviennes, et cela à tel point qu'au mois de juillet 1949 le gouvernement polonais de Varsovie déclencha une campagne de presse pour la condamnation du rédacteur en chef du journal par tous les patriotes polonais et même pour le priver de la nationalité polonaise. Cette campagne fut le résultat de la ligne de « Narodowiec » qui publiait des articles présentant les conditions du rapatriement et de vie dans la Pologne populaire de manière très noire¹⁴¹⁸.

Le journal principal du courant reconnaissant le gouvernement varsovien était « **Niepodległość** », fondée en clandestinité en septembre 1941¹⁴¹⁹. À la date du 1^{er} septembre 1945, le titre du quotidien fut changé pour « **Gazeta Polska** ». C'étaient les publications émanant du PPR en France, rédigées à Paris. À la fin de 1945, le tirage de « Gazeta Polska »

¹⁴¹⁷ Janine Ponty, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours...*, op. cit., p. 171, 181. Notice biographique de Michał Franciszek Kwiatkowski, voir: Agata Judycka, Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France...*, op. cit., p. 113–114.

¹⁴¹⁸ « Wydawca „Narodowca” chce wychować zdrajców narodu » [L'Éditeur de « Narodowiec » désire former des traîtres de la nation], *Gazeta Polska*, 1949, n° 156 des 3 et 4 juillet, p. 2.

¹⁴¹⁹ Su ce journal, voir : Michał Szulkin, « Paryska „Niepodległość”, organ wychodźstwa polskiego we Francji, 1944–1945 », [« L'Indépendance » parisienne, l'organe de presse de l'émigration polonaise en France, 1944–1945], *Rocznik Historii Czasopiśmiennictwa Polskiego*, 1974, vol. 14, n° 1^{er}, p. 73–84.

atteignait 50 000 exemplaires, pour ensuite chuter à 25 000 exemplaires trois ans plus tard¹⁴²⁰. Le niveau technique élevé de la rédaction de ce quotidien ne fut pas nié même par l'ambassadeur du gouvernement en exil, Kajetan Morawski¹⁴²¹.

Dès le mois d'avril 1945, la Mission catholique polonaise publia son hebdomadaire, « **Polska Wierna** », dont le caractère était majoritairement religieux, mais qui s'occupait pour autant aussi des questions sociales et politiques. L'hebdomadaire fut dirigé par le père Florian Kaszubowski, membre de la Société du Christ et ancien prisonnier du camp de Groß-Rosen. Dans les années 1945–1950, son tirage atteignait jusqu'à 10 000 exemplaires¹⁴²².

Ces trois titres étaient les seuls à être publiés pendant toute la période examinée dans cette thèse. En outre, il y avait plusieurs hebdomadaires relevant de tel ou tel courant politique des anticommunistes polonais.

Entre 1944 et 1946, les membres du Comité central de Lutte, ensuite de l'UCPF, proches de l'ancienne direction de la POWN, publièrent à Lens l'hebdomadaire « **Sztandar** » (de la Libération jusqu'en février 1945), puis à Paris « **Sztandar Polski** » (février 1945–septembre 1946), publié deux fois par semaine. Ce journal représentait les adhérents du gouvernement polonais de Londres. Son tirage baissa dans l'entre-temps de 28 000 à 7 000 exemplaires¹⁴²³.

Ensuite, entre novembre 1946 et mi-juin 1947, c'était l'hebdomadaire « **Lud Polski** » (Le Peuple polonais), portant sous-titre « *Wolność – Równość – Niepodległość* » (Liberté – Égalité – Indépendance), à caractère socialiste, rédigée par des militants du PPS en France, qui devint l'organe principal des adhérents du gouvernement polonais de Londres en France. Mais « *Lud Polski* » constituait déjà une entreprise des socialistes venus en France après 1939.

En 1949, les socialistes de la Section polonaise de la CGT – Force Ouvrière commencèrent à publier le mensuel « **Głos Pracy** » (« **La Voix du Travail** »). Le secrétaire général de ces sections, Stefan Jesionowski, déjà mentionné à plusieurs reprises, en était le responsable¹⁴²⁴.

¹⁴²⁰ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 196 ; Janine Ponty, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours...*, *op. cit.*, p. 181.

¹⁴²¹ PISM, A.46/2, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 14 janvier 1947.

¹⁴²² Roman Dzwonkowski, « La Presse catholique polonaise ... », *op. cit.*, p. 72.

¹⁴²³ Sur ce journal, voir : Zbigniew Girzyński, « Inne spojrzenie na Kraj. Tygodnik „Sztandar Polski” jako próba alternatywnego prezentowania spraw polskich na emigracji we Francji w latach 1945–1946 » [Une autre vue sur le pays. L'hebdomadaire « L'Étendard Polonais » comme une épreuve d'une représentation alternative des affaires polonaises à l'émigration en France dans les années 1945–1946], dans Ryszard Sudziński (dir.), *Emigracja polska wobec problemów...*, *op. cit.*, p. 173–186.

¹⁴²⁴ Sur la participation des travailleurs polonais à l'activité de la CGT-Force Ouvrière, voir chapitre V.3.9.

Enfin, au mois de mars 1949, la FPZOO commença à rédiger l'hebdomadaire « **Syrena** » (La Sirène), dont la ligne était proche de l'ancien « Sztandar Polski », celui-là dominé aussi par les adhérents de l'ancien régime polonais de la « *sanacja* ». Mais « Syrena » était déjà représentatif pour les réfugiés de guerre ou de l'immédiat après-guerre, notamment pour des officiers de profession, réunis dans le SPK. Étant donné que « Narodowiec » était loin du flirt avec les autorités polonaises de Londres, le courant politique des anticommunistes « intransigeables » ne disposait d'aucun journal quotidien. La protestation contre cet état de chose – qui n'était pas étrange à l'attitude des autorités françaises sur lesquelles la pression était exercée par l'Ambassade de Pologne populaire – fut inscrite dans la notice de protestation du Conseil supérieur de l'UCPF, votée à l'unanimité le 3 février 1946 à Lille et ensuite envoyée entre autres au gouvernement français. On y écrivit que l'immigration polonaise en France « ne possède pas un quotidien que l'on puisse qualifier d'impartial »¹⁴²⁵. Cette situation ne changea jamais car même si « Narodowiec » était devenu après 1947 fort anticommuniste, ce journal ne commença pas pour autant à sympathiser avec le gouvernement en exil.

Quant au courant « indépendant », en outre de « Narodowiec » influent, l'hebdomadaire « **Gazeta Ludowa** » (Gazette populaire) fut publiée dans les années 1946–1947 par les militants du mouvement paysan rassemblés dans le PSL. Dans la moitié de 1947, la crise de ce périodique était déjà évidente. Entre juin et août, le titre n'était publié que tous les 15 jours. Après le numéro du 1^{er} septembre 1947, le suivant apparut le 15 octobre (n° 28 de cette année-là) et c'était le dernier numéro de ce périodique. D'après le communiqué de la rédaction de « Gazeta Ludowa », la publication du journal devait être suspendu à cause de l'augmentation considérable des frais d'édition, tandis que le prix devait rester inchangé, conformément à la disposition du gouvernement français concernant toute la presse dans le pays¹⁴²⁶.

D'après Andrzej Paczkowski, l'auteur de l'étude sur la presse polonaise en France dans l'entre-deux-guerres, ses fonctions étaient l'organisation de la communauté polonaise, la défense des intérêts des immigrés, le renforcement des liaisons avec le pays d'origine et de celles avec la France, la diffusion de l'éducation et de la culture¹⁴²⁷. La presse polonaise parue en France au lendemain de la Libération jouait le même rôle qu'avant les hostilités, même s'il faut prendre en compte un caractère spécifique de ce renforcement des liaisons avec la Pologne par la presse anticommuniste : c'était la Pologne d'avant-guerre qui constituait le point de

¹⁴²⁵ BPP, BPP 1172, Protestation du Conseil Supérieur de l'UCPF, Lille, le 3 février 1946, f. 75. Ce document se trouve aussi dans : BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, fiche non paginée. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, op. cit., p. 263–264.

¹⁴²⁶ « Stawiamy sprawę jasno » [Nous posons clairement la question], *Gazeta Ludowa*, n° 28 du 15 octobre 1947, p. 1.

¹⁴²⁷ Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji...*, op. cit., p.185–212.

référence, et non la Pologne « réelle » de l'immédiat après-guerre, c'est-à-dire la Deuxième République de Pologne, et non la Pologne populaire.

À la fin des années 1940, la presse polonaise parue en France n'étaient plus autant lue qu'autrefois, même si le niveau de la lecture des journaux polonais restait toujours important. D'après l'enquête de l'Ined, au début des années cinquante, 71 % des familles polonaises du Nord-Pas-de-Calais les lisaient, dont 30 % lisaient exclusivement la presse polonaise. Dans l'Aisne, 55 % des familles des ouvriers agricoles polonais lisaient les titres polonais, dont 38 % lisaient exclusivement des journaux polonais¹⁴²⁸.

3.7. Quel niveau réel de participation des immigrés à la vie associative polonaise en France ?

Les estimations concernant le niveau de l'intérêt des immigrés polonais pour des affaires politiques et la vie associative polonaise en France dépendaient du fait qui fournit des chiffres dans la question.

Selon l'ambassadeur en France du gouvernement en exil, Kajetan Morawski, au début de 1947, quelque 20–25 % des immigrés polonais « participaient activement » à l'activité du courant anticommuniste, tandis que entre 55 et 60 % des membres de cette communauté restaient passifs et plutôt hostiles au gouvernement polonais à Varsovie. L'ambassadeur Morawski percevait comme le courant luttant pour l'indépendance de Pologne tant l'UCPF que l'UACP. C'est pourquoi on peut admettre qu'il y incluait non seulement les adhérents du gouvernement polonais de Londres mais aussi les sympathisants de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk. Cela veut dire que le pourcentage des Polonais de France sympathisant avec le nouveau régime politique établi en Pologne oscillait entre 15 et 25 %¹⁴²⁹. Presque deux ans plus tard, Morawski formula ces estimations de manière analogue mais plus précisément : selon lui, environ 20 % des Polonais en France appuyaient le gouvernement polonais à Londres et le même pourcentage étaient adhérents du gouvernement polonais à Varsovie, pendant qu'environ 60 % des immigrés étaient qualifiés comme des personnes « qui prennent leur distance avec les jeux politiques, en étant à la fois hostiles aux communistes, dans leur quasi-totalité ». Morawski ajouta que les influences des partis politiques polonais en France étaient petites.

¹⁴²⁸ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 76.

¹⁴²⁹ PISM, A.46/2, Rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 14 janvier 1947.

En effet, la majorité des immigrés polonais menaient juste leurs vies, tandis que le nombre des membres des associations polonaises n'était pas supérieur à quelque dizaines de milliers, et cela avec la réserve qu'il s'agissait très souvent de mêmes personnes inscrites dans plusieurs organisations¹⁴³⁰. Cette constatation était encore plus actuelle dans les années cinquante, quand Tadeusz Parczewski, militant anticommuniste polonais en France, écrivit qu'un Polonais pouvait participer à l'activité de plusieurs associations et dans chaque cas il était compté comme un immigré de plus actif dans la vie associative. Lorsque la femme de Feliks Grzesiak, militant actif de la vie associative polonaise dans le Pas-de-Calais écrivit sa lettre au Comité directeur de l'UCPF pour que celui libère l'activiste concerné de ses nombreuses obligations, celles-ci étaient les suivantes : vice-président de la Région de l'UCPF, président de la Région de l'Union des anciens de la POWN à Bruay-en-Artois, président du Comité des Associations locales à Calonne-Ricouart, président ou secrétaire des sections locales de diverses associations membres de l'UCPF dans l'arrondissement.

Un autre phénomène qui créait l'image falsifié de l'essor extraordinaire des associations polonaises en France était l'existence des organisations de fait inactives, « uniquement comme une raison d'être pour leurs présidents ». Parfois, la situation était plus complexe et il ne s'agissait pas seulement des ambitions personnelles, comme dans le cas susmentionné d'un militant de l'UCPF dans le Pas-de-Calais, Feliks Grzesiak qui, malgré sa situation matérielle précaire et la famille nombreuse à la charge, ne voulait pas renoncer à son activité – pour ne pas devenir « capitularde ». Il était tellement intransigeant et conséquent que sa femme devait demander directement à la direction centrale de l'Union centrale de libérer Grzesiak de nombreuses tâches associatives¹⁴³¹.

D'après la direction de l'UCPF, en 1946, quelques 10–15 % des immigrés polonais en France appuyaient le Conseil national des Polonais et l'orientation procommuniste, tandis que entre 25 et 30 % constituaient l'élément « se disposant vers l'UCPF ». Les influences des communistes étaient les plus importantes dans de petites colonies polonaises. Le reste de la communauté polonaise en France restait indifférent par rapport à la vie associative des Polonais dans ce pays¹⁴³². À la fin de 1948, d'après le Comité directeur de l'UCPF, plus de 80 % des

¹⁴³⁰ PISM, A.46/15, Lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 28 octobre 1948 ; traduction par P.S. *Ibidem*, Notice : Mieczysław Biesiekierski à K. Morawski, [Paris, après le 13 octobre 1948].

¹⁴³¹ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Facteurs nationaux et traditionnels...*, *op. cit.*, p. 1 ; BPP, vers. 4087, Lettre : Łucja Grzesiak, femme de Feliks Grzesiak au Comité directeur de l'UCPF, Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), le 1^{er} juin 1946.

¹⁴³² BPP, vers. 4089, Lettre : Comité directeur de l'UCPF à Karol Rozmarek, président de *Polish-American Congress*, Paris, le 11 septembre 1946, p. 1–2 ; *Ibidem*, Lettres : Comité directeur de l'UCPF aux ministres

tous les immigrés polonais en France représentaient l'attitude antivarsoviennne, et cela « audacieusement et résolument »¹⁴³³.

Il y avait des régions où les influences des communistes parmi les immigrés polonais étaient particulièrement fortes. Il s'agit notamment de la région toulousaine où dominaient les ouvriers agricoles¹⁴³⁴. Les influences des communistes étaient puissantes aussi dans l'arrondissement d'Alès (Gard) où les militants des associations anticomunistes ayant récemment servi dans les Forces armées polonaises en Grande-Bretagne étaient fort sujets aux attaques physiques de leurs compatriotes « antifascistes ». D'après le rapport d'un délégué de la CRP, dans le dernier trimestre de 1945, environ 80 % des immigrés polonais dans l'arrondissement d'Alès sympathisaient avec l'orientation communisante du CNPF¹⁴³⁵. Déjà à la fin de 1945, les associations membres de l'UCPF se trouvaient dans l'état de marasme dans les régions de Metz, Mulhouse, Alès, Paris et Toulouse (dans ce dernier cas, sauf l'Union des Agriculteurs)¹⁴³⁶.

En revanche, dans certaines régions, comme l'arrondissement de Troyes (Aube) ou le département fort agricole de Seine-et-Marne, l'importance des communistes était très faible. À titre d'exemple, lors d'une réunion publique, ouverte à tout le monde, organisée en janvier 1947 par le Conseil national des Polonais de Troyes, seulement 48 personnes se rassemblèrent, tandis que le nombre de Polonais qui habitaient à Troyes même était supérieur à 1 000. À Provins (Seine-et-Marne) le progrès primitif du CPLN fut freiné par la sur-représentation dans ce mouvement des personnes considérées au sein de la communauté polonaise locale comme de « mauvais éléments », ce qui contribua au renforcement des influences des militants locaux du CKW¹⁴³⁷. Parfois, la question de l'appartenance à tel ou tel centre associatif provoquait des conflits violents, comme à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), où le président du KTM,

Marian Kukiel (la Défense nationale) et Jan Kwapiński (vice-premier ministre), [Paris], les 12 et 26 avril 1946, p. 1 ; ce dernier document voir aussi dans BPP, BPP 1172, f. 6.

¹⁴³³ PISM, A.17/25, Rapport de l'activité de l'UCPF dans les années 1945–1948, [Paris, 1948], f. 260.

¹⁴³⁴ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, *op. cit.*, p. 4.

¹⁴³⁵ BPP, vers. 4115, Lettre : Comité régional de l'UCPF à Alès au Comité directeur de l'UCPF, Alès (Gard), le 3 juillet 1945 ; *Ibidem*, Lettre : Comité régional de l'UCPF à Alès au Comité directeur de l'UCPF, Alès, le 4 octobre 1945 ; BPP, vers. 3209, Rapport du contrôle effectué dans le Bureau de la Délégation régionale de la CRP à Marseille entre les 22 et 27 octobre 1945, p. 3.

¹⁴³⁶ BPP, BPP 1172, Rapport de l'activité du Comité directeur de l'UCPF entre les 1^{er} juin et 31 décembre 1945, f. 29 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

¹⁴³⁷ W. Śruba, « Demokracja » [La Démocratie], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 5 du 31 janvier 1947, p. 7 ; BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/2, Lettre privée : G. Robin à Rosa Bailly, Montrouge (Seine), le 1^{er} janvier 1945, p. 3.

arrivé en France en 1923 et partisan de l'UCPF, fut violemment battu (après cet événement, il ne put pas travailler pendant un mois) parce qu'il ne voulait pas adhérer au CNPF¹⁴³⁸.

En général, la participation des immigrés polonais à la vie associative polonaise en France n'était pas massive et après l'année 1945 était de plus en plus faible, même si de certaines organisations étaient toujours très actives. Cela n'est pas contradictoire avec la constatation que la majorité des Polonais en France qui s'intéressaient toujours aux questions politiques polonaises étaient méfiant à l'égard des autorités de la Pologne populaire et en général n'étaient pas hostiles au gouvernement polonais en exil, même s'il serait trop de dire que la majorité des immigrés polonais reconnaissaient l'autorité de ce deuxième gouvernement.

La majorité des militants associatifs polonais en France issus de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres, de toutes les colorations politiques et sociales, gardaient leur nationalité politique. Mais il y avait aussi des cas contraires – des Français d'origine polonaise qui étaient toujours actifs dans les milieux polonais. Parfois la naturalisation constituait même la protection contre des mesures qui pourraient être entreprises par les autorités françaises – dans l'entre-deux-guerres, c'était surtout le cas des communistes polonais des « groupes de langue » polonais de la MOE / MOI et de la CGTU, qui désiraient être plus protégés contre des expulsions¹⁴³⁹.

Comme l'engagement volontaire dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, entre 1944 et 1945, amoindrit les effectifs des militants anticommunistes polonais, notamment au Sud de la France, l'action du rapatriement organisée par les autorités de la Pologne populaire affaiblit le courant communiste des Polonais, étant donné que des militants les plus idéalistes étaient dans leur majorité rentrés, en prenant souvent des postes importants dans l'administration de la Pologne populaire ou dans l'appareil du parti communiste (PPR).

L'attitude des autorités françaises envers la participation des travailleurs polonais aux associations polonaises était, en général, malveillant. Une telle activité était perçue comme opposable à l'intégration progressive à la société française. Cela ne veut pas dire que les Français créaient des obstacles à la poursuite de l'activité des centres associatifs polonais ou des associations locales. On choisit la solution d'une concurrence par l'invitation à un choix alternatif et non par un combat ouvert, c'est-à-dire la France avait intensifié la stratégie de l'attraction par son offre intégrative pour les immigrés, celle-ci étant déjà présentée dans le chapitre III. Il y avait pourtant de certains genres spécifiques des associations étrangères dont le

¹⁴³⁸ BPP, Fonds R. Bailly, vers. 2845/1, Lettre privée : Karol Brudny, président de l' « UCPF à Dammarie-les-Lys » [du KTM à Dammarie-les-Lys], Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), le 18 février 1946.

¹⁴³⁹ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 179.

fonctionnement était même encouragé par les autorités françaises. C'étaient par exemple les cas des organisations réunissant des anciens prisonniers de guerre ou déportés par les Allemands, et cela indépendamment de leur coloration politique. D'après les militants du gouvernement polonais en exil, le nombre de Polonais appartenant à ces deux catégories était supérieur à 20 000. La principale association de ces immigrés était l'Union polonaise des anciens Détenus et Déportés politiques en France (*Związek byłych Deportowanych i Więźniów Politycznych*), créée à Paris et présidée par le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski¹⁴⁴⁰.

Cependant, en général, la stratégie choisie par la France était efficace. Les immigrés, eux-mêmes, cherchaient de moins en moins à s'organiser dans des associations à caractère national polonais. Si l'activité de ces associations était toujours abondante, c'était grâce aux cadres, de moins en moins nombreux, des militants associatifs d'avant-guerre et aux représentants de l'État polonais – tant du gouvernement de Varsovie que de celui de Londres – et de l'Église polonaise en France.

Enfin, il nous faut rendre compte que la présentation faite ci-dessus de la vie associative des immigrés polonais en France nous incite à la révision du partage stéréotypé entre les « émigrés économiques » et ceux « politiques ». En effet, des immigrés économiques d'avant guerre, jouissant du statut juridique des travailleurs étrangers étaient actifs au sein des associations à caractère politique. Les uns étaient adhérents convaincus du nouveau régime politique établi en Pologne, tandis que d'autres étaient hostile au nouvel ordre régnant sur la Vistule. Certains prirent même la décision de ne pas profiter de l'occasion de retourner en Pologne dans les cadres de l'action du rapatriement, organisée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, parce qu'ils étaient hostile au pouvoir communiste. Par leur décision ils se posèrent dans la situation peu éloignée de la condition de réfugié politique ! Or, l'écrasante majorité des militants actifs et des membres ordinaires des associations polonaises en France dans l'immédiat après-guerre se recrutaient de cette ancienne immigration, dite économique, et ils se politisèrent après leur arrivée en France. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, « le danger du communisme » contribuait le plus à cette politisation des anciens immigrés économiques, si on observe ce processus du point de vue des immigrés hostiles au communisme. Mais les adhérents du nouveau régime installé sur la Vistule étaient pareillement politisés. Comme l'a remarqué Jan Sikora, dans l'immédiat après-guerre (et même encore

¹⁴⁴⁰ BPP, BPP 1171, Lettre : R. Wodzicki à A. Kawałkowski, Toulouse, le 22 juillet 1946, f. 131 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. I/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, II^e partie : Organisations sociales...*, op. cit., p. 84.

pendant les dernières années des hostilités) le niveau de politisation de la communauté polonaise en France devint plus élevé que jamais auparavant¹⁴⁴¹.

3.8. La modification du caractère de la vie associative des Polonais en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Au lendemain de la Libération, des associations défendant des intérêts du groupe ou proclamant une idéologie commune prédominaient. Cette constatation concernant l'immigration polonaise en France au lendemain de la Libération coïncide avec une observation faite par Alain Girard et Jean Stoetzel lorsqu'ils écrivent que les associations polonaises en France s'étaient politisées pendant la Seconde Guerre mondiale ou au lendemain de la Libération (et de la création de la Pologne populaire)¹⁴⁴². Les buts principaux des associations polonaises étaient toujours orientés vers le pays d'origine, comme la représentation des idées politiques présentes en Pologne (ou parmi les Polonais de Londres), la revivification de la conscience nationale des Polonais, l'observation des traditions de la culture polonaise et des liens avec le pays d'origine, la maintenance de la langue polonaise¹⁴⁴³.

Dans l'immédiat après-guerre, à côté des initiatives venant du bas pour la reconstruction de la vie associative de la veille des hostilités – notamment dans le cas des associations catholiques des « Westphaliens », faisant partie de l'Union des Associations catholiques polonaises en France (UACP) et des comités locaux des associations polonaises – un rôle immense, même primordial, était joué par des organisations souvent animés et presque toujours subventionnés par des représentants d'un appareil gouvernemental, soit de Varsovie, soit de Londres. Au lendemain de la Libération, la domination des associations animées par les autorités polonaises de Varsovie ou par celles en exil était manifeste. Des initiatives venant du bas, et même créées par des immigrés arrivés en France dans l'entre-deux-guerres directement des territoires polonais, s'étaient développées mais c'étaient surtout des initiatives des militants politiques. Par ailleurs, ces initiatives pouvaient être conçues comme relevant des autorités de Londres.

Janine Ponty a distingué pour l'entre-deux-guerres cinq groupes des promoteurs des associations polonaises en France, les immigrés eux-mêmes, des organismes centralisés sur le plan national ou international ouvrant leurs filiales, les consulats polonais en France, la Mission

¹⁴⁴¹ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, op. cit., p. 24.

¹⁴⁴² Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 477.

¹⁴⁴³ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, op. cit., p. 43.

catholique polonaise en France, le patronat français (celui dernier plus indirectement que les antérieurs)¹⁴⁴⁴. En ce qui concerne la période de l'immédiat après-guerre, trois de ces groupes des promoteurs de la vie associative polonaise dominaient : l'Ambassade et les consulats polonais, tant du gouvernement en exil à Londres qu'ensuite du gouvernement varsovien ; les trois centres associatifs sur le plan national : l'Union centrale des Polonais de France, l'Union des Associations catholiques polonaises et le Conseil national des Polonais de France ; enfin la Mission catholique polonaise (agissant surtout par l'UACP). Il faut pour autant être conscient que l'activité du CPLN / CNPF relevait directement de l'autorité du gouvernement polonais à Varsovie, tout comme celle de l'UCPF était animée par les militants anticommunistes reconnaissant le pouvoir du gouvernement en exil à Londres. Même si l'indépendance de l'UACP était bien plus large, ce centre associatif était entièrement soumis à l'autorité de la Mission catholique polonaise en France et à son recteur. Dans de nouvelles conditions, le rôle du patronat français était déjà inactuel. Après la Seconde Guerre mondiale, la diminution de l'importance des initiatives des « immigrés eux-mêmes » était évidente.

Toutes les associations dont l'activité est étudiée ci-dessus constituaient des organisations rassemblant par dessus tout les Polonais de l'ancienne immigration, c'est-à-dire arrivés en France avant les hostilités. Cette constatation se réfère tant aux mouvements catholiques, socialistes-anticommunistes et apolitiques qu'aux organisations communistes et communistes. De même, les cadres supérieurs des associations membres de tous les trois principaux centres associatifs des immigrés polonais en France étaient composées des anciens immigrés, « travailleurs étrangers » le plus souvent. Cependant, il est vrai que les organisations principales faisant partie du CPLN / CNPF avaient été créées pendant les hostilités, en tant que mouvements clandestins de la Résistance polonaise en France, tandis que celles appartenant à l'UCPF et à l'UACP furent formées avant la Seconde Guerre mondiale. Or, le CNPF allait être rejoint par un certain nombre des associations d'avant-guerre, comme l'Union des Mutilés de Guerre polonais, l'Union des Mutuelles polonaises (en 1945), l'Union des Instituteurs polonais et l'Association polonaise des Sociétés de Football en France (les deux en 1946).

Les manifestations et réunions des associations polonaises locales se tinrent dans des restaurants, des bars ou dans des locaux privés. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pratiquement toutes les associations polonaises, mêmes celles à caractère culturel, de divertissement ou sportif, se politisèrent – par le seul fait d'appartenir à l'un de trois centres des associations polonaises, ce qui impliquait souvent le subventionnement par l'un de deux

¹⁴⁴⁴ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 164.

gouvernements polonais. Il est évident que la persistance de la vie associative très riche des Polonais en France au lendemain de la Libération était le résultat de ce soutien institutionnel apporté par les deux gouvernements polonais¹⁴⁴⁵. Cela ne veut pas dire qu'on peut négliger le rôle du besoin réel de la participation à la vie associative qui était éprouvé par un certain nombre d'immigrés.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'activité des associations polonaises à l'Est de la France était moindre que dans le reste de la France métropolitaine et en général, cette activité ne restait vraiment vivace que dans les deux départements septentrionaux.

La crise de la vie associative des Polonais à la fin des années 1940 paraît évidente, bien que la création du Congrès de la Polonia de France en 1949 constitue l'épreuve de surmonter cette crise, inspirées par des personnes et institutions qui étaient conscientes de cette crise. Autrement dit, la formation du CPF constituait un essai conscient de trouver une sortie de cette crise de la vie associative des immigrés polonais. Ladite crise touchait surtout des organisations sociales et professionnelles et l'activité de principaux centres associatifs des immigrés polonais fonctionnant à l'échelle nationale. Il y avait pourtant des exceptions : les associations catholiques, de divertissement (surtout des cercles de chœurs et des groupes de musique) et sportives étaient toujours important dans le paysage des colonies polonaises au Nord de la France mais leur caractère était fort local. Ce caractère de plus en plus local et le manque (ou très peu) de centralisation à l'échelle nationale des initiatives polonaises deviendraient le trait important de la vie associative des immigrés polonais à la fin des années 1940 et dans les années suivantes. Une autre constatation : des associations ayant pour but le ralentissement de l'intégration des Polonais à la société française avaient de plus en plus mal à trouver des adhérents au sein de la communauté polonaise, de plus en plus décidée pour l'intégration d'eux-mêmes ou au moins de leurs enfants.

Or, les premières associations polonaises, importées en France par des « Westphaliens » dans les années 1920 avaient été aussi du caractère local. Tant dans l'entre-deux-guerres qu'au lendemain de la Libération, c'étaient les militants relevant de telle ou telle autorité d'État polonaise et les représentants de l'Église polonaise en France (la Mission catholique polonaise) qui inspiraient toutes les tentatives importants d'« unification », c'est-à-dire de la centralisation de la vie associative polonaise. On peut dire qu'en 1949 il était déjà clair que les deux gouvernements polonais avaient échoué à se subordonner cette sphère de la vie de leurs compatriotes résidant en France depuis des années. La plus efficace sur ce champ-là était la

¹⁴⁴⁵ Sur cette dépendance, voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 182–183.

Mission catholique polonaise mais tant l'UACP jusqu'au printemps 1949 que le Congrès de la Polonia de France, créé en 1949 sous le patronat du recteur de la Mission ne réussirent pas à centraliser toute la vie associative des Polonais, ni même les organisations anticommunistes.

Quant à l'activité des partis politiques polonais en France, celle-ci était plus riche au lendemain de la Libération qu'avant les hostilités. Cependant, cela ne veut pas dire que cette activité était abondante. Tout au contraire, les influences des partis politiques polonais étaient assez restreintes, mais tout simplement plus important que dans l'entre-deux-guerres.

Enfin, il faut aborder la question de l'engagement dans la vie associative en France des représentants de la « deuxième génération » des immigrés polonais. Tandis que leur activité dans des organisations polonaises était de plus en plus faible, les jeunes appartenant à cette catégorie au lendemain de la Libération commencèrent à être actifs dans des associations françaises, notamment celles sportives.

Déjà en 1946, les Polonais ou Français d'origine polonaise étaient présents dans des clubs professionnels français, notamment au Nord de la France. Parmi les footballeurs de l'époque on peut énumérer les « Westphaliens » de la « deuxième génération », arrivés en France à l'âge enfantin : Michał (Mieczysław) Lewandowski, Stanisław Łączny – « Staho », Czesław (César) Urbaniak – tous les trois du Club Olympique Roubaix-Tourcoing, et Stefan Dembicki – « Stanis » de Racing Club de Lens. Bolesław (Bolek) Tempowski de Valenciennes SC, puis Lille OSC et Bronisław (Bruno) Zboralski (Sboralski) du SC Douai, ensuite SO Montpellier étaient, quant à eux, nés en Pologne mais arrivés en France avant l'âge scolaire. et Marian Jędrzejczak – « Marresch » du SC Douai, ensuite Racing Club Lens qui étaient déjà né à Waziers (Nord), tout comme Stéphane Dakowski, à l'époque dans le Football Club de Sète 34, futur gardien du but dans l'équipe nationale des « Bleus » qui était né à Provins (Seine-et-Marne). En ce qui concerne le basketball, Jean Swidzinski, né à Tours (Indre-et-Loire), était à l'époque joueur de l'Avia-Club de Paris. En 1949, il participa dans l'équipe des « Bleus » lors du Championnat d'Europe de basketball qui se tint au Caire, en Egypte. Le cycliste Aleksander (Alexandre) Pawlisiak, « Westphalien » de la « deuxième génération », appartenait à l'équipe Rochet-Dunlop (48^e position dans le Tour de France en 1947). L'autre cycliste professionnel, César Marcelak de l'équipe « Bertin », puis « Mercier », était champion de France sur route et vainqueur du Tour du Maroc de 1948. Naturalisé en 1947, il était aussi « Westphalien » de la « deuxième génération ». Parmi les boxeurs professionnels d'origine polonaise on peut mentionner Jean Pankowiak et Lucien Krawczyk des poids moyens, Stéphane Olek des poids lourds et Yanek (Jean) Walczak, champion de France des poids welters de 1948. Les trois

premiers étaient arrivés en France à l'âge enfantin et Walczak était déjà né en France, à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), un an après l'arrivée de ses parents¹⁴⁴⁶.

En retenant l'exemple de jeunes Polonais et Français d'origine polonaise dans le Pas-de-Calais, Gerard Noiriel lie ce fait avec l'enracinement du football en milieu populaire qui était propre à la culture ouvrière, puisque ce n'était que par le football que les enfants des mineurs immigrés pourraient « s'en sortir » et prendre son revanche sociale. À la fois, l'activité de nombreux Polonais et Français d'origine polonaise au sein des associations sportives françaises prouvait que l'intégration au pays d'accueil était bien poussée, par rapport à l'entre-deux-guerres. D'autre part, cette activité montrait que les immigrés polonais subissaient, eux-aussi, les processus qui s'inscrivaient dans la logique de l'appartenance de classe sociale (ouvrière, dans leur écrasante majorité), non seulement dans celle nationale¹⁴⁴⁷.

À la fin de cette analyse de la vie associative des immigrés polonais en France, il faut ajouter plusieurs remarques concernant les organisations de « nouveaux immigrés » qui s'étaient décidés à rester en France. Ceux-ci, dans leur majorité, se concevaient comme réfugiés politiques, même s'ils ne jouissaient pas tous de ce statut légal. Ils avaient soin de leurs liens sociaux par la création des associations et d'autres organisations distinctes de celles formées autrefois par l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres¹⁴⁴⁸. Le trait caractéristique de la vie associative de la « nouvelle » immigration polonaise en France était le soulignement de l'importance de la représentation des réfugiés dans le pays d'installation. Or, l'écrasante majorité des associations de nouveaux immigrés polonais en France constituaient plus les organisations des réfugiés que des organisations ethniques¹⁴⁴⁹. Ce fait les distinguaient de la vie associative des immigrés polonais de l'entre-deux-guerres, et cela indépendamment du fait que ces dernières avaient très souvent une coloration politique très forte dans l'un ou l'autre sens. Presque par définition, les organisations de « nouveaux immigrés » étaient plus ou moins fortement marquées par l'anticommunisme.

En théorie, l'organisation centrale, réunissant toutes les associations créées par les déplacés et réfugiés de guerre polonais était l'Union des Réfugiés de Guerre Polonais (*Zjednoczenie Polskiego Uchodźstwa Wojennego*, ZPUW). En pratique, les associations des réfugiés étaient indépendantes l'une de l'autre, avec la place de plus en plus prépondérante des

¹⁴⁴⁶ Sur la participation des Polonais et Français d'origine polonaise au sport français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, voir entre autres : R. Guillot, « Polacy w sporcie francuskim » [Les Polonais dans le sport français], *Gazeta Ludowa*, 1947, n° 4 du 24 janvier, p. 4.

¹⁴⁴⁷ Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, *op. cit.*, p. 320.

¹⁴⁴⁸ Voir entre autres: Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, *op. cit.*, p. 60.

¹⁴⁴⁹ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, *op. cit.*, p. 79. Sur les organisations ethniques, voir l'introduction au chapitre V.3.

organisations des militaires des Forces armées polonaises de l'Ouest, surtout de la SPK – l'Association d'Entr'aide des anciens Combattants polonais en France (*Samopomoc byłych Kombatantów Polskich we Francji*, puis *Stowarzyszenie Polskich Kombatantów*, le sigle polonais restant inchangé).

3.9. L'activité des Polonais dans les syndicats français

La meilleure illustration de la naissance de la conscience de classe des immigrés polonais, et à la fois de leur intégration progressive à la société française, était bien évidemment leur activité dans la vie syndicale en France.

Les Polonais comme tous les étrangers ne pouvaient pas créer des syndicats étrangers mais ils pouvaient s'inscrire dans ceux français. Initialement, dans l'entre-deux-guerres, on essaya d'omettre cette interdiction, en créant, en 1924, la Société des ouvriers polonais en France (*Związek Robotników Polskich we Francji*, ZRP) d'inspiration catholique. Les « Wespthaliens » s'étaient trouvés à son origine mais l'association voulait englober tous les immigrés polonais. La ZRP n'était formellement qu'une association fonctionnant sur la base de la loi de 1901 mais en effet, elle remplissait toutes les fonctions du syndicat. En 1936, la Société groupait 20 000 adhérents, et ainsi son action était bien limitée¹⁴⁵⁰. En revanche, les Polonais continuaient à s'inscrire dans des syndicats français.

Déjà dans l'entre-deux-guerres, un certain nombre des travailleurs polonais appartenaient à la Confédération générale du Travail (CGT). En 1924, le syndicat signa l'accord avec les syndicalistes polonais socialistes sur le co-financement par les deux parties du directeur de l'action syndicale parmi les immigrés polonais, Stefan Jesionowski¹⁴⁵¹. En 1932, la Fédération des Émigrés polonais (*Federacja Emigrantów Polskich*, FEP) furent créée comme une structure polonaise au sein de la CGT. Devant la loi, la FEP ne constituait qu'une association étrangère. En 1937, la ZRP entra au sein de la FEP, et par ce fait ainsi de la CGT. Les membres polonais de la CGT restaient rattachés à des sections communes avec les Français (et les autres étrangers). La FEP s'occupait de la lutte pour les intérêts spécifiques polonais ou propres pour les ouvriers étrangers en France, notamment pour l'égalité de traitement et la prise en compte en vue de la pension de retraite des années de travail effectuées à l'étranger¹⁴⁵². En

¹⁴⁵⁰ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 202 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 191–192.

¹⁴⁵¹ *Ibidem*, p. 200.

¹⁴⁵² *Ibidem*, p. 295–296, 328.

1937, la FEP comptait, selon les deux sources, entre 40 000 (d'après le Consulat Général de Pologne à Lille) et 56 000 (d'après la FEP, elle-même) adhérents¹⁴⁵³.

La minorité des Polonais syndicalisés entrèrent au sein de la Confédération générale du Travail unitaire (CGTU) d'obédience communiste. En 1930, l'organisation compta entre 2 500 et 3 000 militants polonais¹⁴⁵⁴. Ceux-ci étaient aussi actifs dans le « groupe de langue » polonais de la MOI et très souvent étaient membres clandestins du PCF. En ce qui concerne l'adhésion des Polonais aux syndicats indépendants d'inspiration catholique, à la veille des hostilités, ils dominaient en Lorraine. Avant la Seconde Guerre mondiale, le clergé polonais n'encourageait pas à la participation des immigrés à la Confédération française de Travailleurs chrétiens (CFTC), en ayant peur que son influence pourrait contribuer à la francisation des Polonais¹⁴⁵⁵. De même, une partie importante des militants associatifs polonais en France restaient méfiants à l'égard des syndicats français, en ayant peur de la « dépolonisation » de leurs compatriotes. En outre, les patrons français préféraient, eux aussi, tenir leur main-d'œuvre immigrée à l'écart des influences des syndicats, accusés de contaminer leurs membres par les idées sociales de la gauche.

La réunification de la CGT souleva des tensions au sein des militants socialistes polonais. C'était pourquoi une partie des réformistes, les plus anticommunistes, fit la scission au sein de la FEP, en créant en 1938 la Fédération des Ouvriers polonais (*Federacja Robotników Polskich*, FRP). Son militant principaux étaient Stefan Jesionowski et Julian Majorczyk d'Eleu près de Lens (Pas-de-Calais), tous les deux membres du PPS. Or, cette démarche n'était pas réussie puisque la FRP ne gagna que quelque 6 000 membres, quatre mois après sa création¹⁴⁵⁶. Une partie dominante des socialistes réformistes décidèrent de rester dans l'ancien FEP.

En 1938, le bureau polonais de la Main-d'Œuvre émigrée (MOE) de la CGT réunifiée en 1936 (par la fusion de la CGT avec la CGTU, après quinze ans de la division) s'occupa de quelque 100 000 à 120 000 Polonais syndicalisés, ce qui constituait déjà le taux important des travailleurs polonais en France, presque la moitié de leur effectif total. Ces estimations n'incluaient pas des Polonais – anciens sujets russes, dans leur majorité d'origine ukrainienne,

¹⁴⁵³ *Ibidem*, p. 333.

¹⁴⁵⁴ Diana Cooper-Richet, « Les Mineurs polonais dans l'histoire de la France du XX^e siècle : jalons, originalités, figures », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, 2011, n^o spécial, p. 50.

¹⁴⁵⁵ Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 186, 204.

¹⁴⁵⁶ *Ibidem*, p. 333.

qui faisaient partie de la section russe de la MOE¹⁴⁵⁷. En même temps, la CFTC ne rassemblait que quelque ... 500 travailleurs polonais¹⁴⁵⁸.

D'après Janine Ponty, la raison principale pour laquelle les immigrés polonais choisirent le plus souvent l'adhésion à la CGT était le fait que ce syndicat constituait « l'organisation la plus ancienne et la plus nombreuse », et cela plus que des raisons idéologiques¹⁴⁵⁹.

C'était par l'appartenance à des syndicats français que l'intégration des immigrés polonais à la vie sociale (et politique) de la France commença¹⁴⁶⁰. L'importance des syndicats français pour les immigrés polonais augmenta dans la seconde moitié des années 1930, à la suite de deux événements : la crise économique et le gouvernement du Front populaire. La solitude des Polonais pendant les « années noires » de la crise et les retours forcés que de milliers de Polonais avaient subis leur rendirent compte que la solidarité ouvrière, offerte par les syndicats, constituait un avantage précieux. D'autre part, le temps du Front populaire avait empreint les travailleurs polonais de l'espoir que l'activité syndicale pouvait mener au succès réel.

Depuis 1938, les ouvriers étrangers pouvaient voter aux élections des délégués syndicaux. En 1945, ils reçurent le droit de vote aux élections aux caisses de secours¹⁴⁶¹.

Après la Libération, les socialistes anticommunistes polonais appartenant à la CGT réunifiée pouvaient ainsi faire partie de la Fédération des Émigrés et des Ouvriers polonais (*Federacja Emigrantów i Robotników Polskich*, FREP), créée lors de la conférence tenue en janvier 1946 à Lille, par la fusion de la FRP et l'aile anticommuniste de la FEP d'avant-guerre. La fonction du président de la FREP était exercée par Julian Majorczyk et Stefan Jesionowski devint son secrétaire général¹⁴⁶². Contrairement à la majorité des associations polonaises d'avant-guerre, les militants socialistes du CKW, ensuite de l'UCPF encourageait et même incitait les immigrés à s'inscrire à la CGT réunifiée. On proclamait qu'« il ne pas temps

¹⁴⁵⁷ *Ibidem*, p. 327–328.

¹⁴⁵⁸ *Ibidem*, p. 329.

¹⁴⁵⁹ *Ibidem*, p. 231.

¹⁴⁶⁰ Celina Bobińska, Adam Galos, « Poland : Land of Mass Emigration, XIXth and XXth Centuries », dans Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, *Les Migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 492.

¹⁴⁶¹ Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais... », *op. cit.*, p. 203 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji...*, *op. cit.*, p. 107.

¹⁴⁶² « Zjazd Federacji Robotników i Emigrantów Polskich » [L'Assemblée de la Fédération des Ouvriers et Émigrés polonais], *Sztandar Polski*, 1946, n° 4 du 27 janvier, p. 1 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 9 du 4 février ; « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, 1946, n° 29 du 29 novembre, p. 6 ; BPP, vers. 4090, Note : Présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (*Światpol*) , [Paris], le 26 juin 1947.

actuellement pour des polémiques ou antagonismes futiles, car nous avons l'expérience que la force se trouve dans l'unité »¹⁴⁶³.

Les communistes polonais collaboraient étroitement avec les responsables de la CGT relevant du PCF pendant toute la période examinée. C'est pourquoi, entre la Libération et la fin de 1947, les Sections polonaises de la CGT constituaient des champs de compétition entre les communistes et socialistes réformistes. La structure la plus importante, celle centralisant l'activité de toutes les Sections polonaises du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais était co-dirigée par le représentant des communistes, Jan Bloj et le représentant des réformistes, Jan (Jean) Ostrowski. D'autres Sections Polonaises de la CGT furent créées notamment dans les bassins de Lorraine (dirigées par Józef Miszczak) ou de Blanzy dans la Saône-et-Loire (coordonnées par Paweł Kubica)¹⁴⁶⁴. L'activité des communistes polonais appartenant à la CGT fut centralisée par la FEP – l'aile procommuniste de l'ancienne FEP « unifiée », qui n'était pas entré au sein de la nouvelle FREP¹⁴⁶⁵.

L'écrasante majorité des membres des Sections Polonaises sympathisaient avec le courant réformiste, ce que les élections au Secrétariat du mois de février 1945 fort confirmèrent puisque Ostrowski reçut 90 % des voix tandis que Bloj en obtint seulement 10 %. Ostrowski était aussi membre du secrétariat du Bureau du Syndicat des Mineurs CGT du Pas-de-Calais en tant que le seul Polonais. À ce moment-là, le nombre de membres des Sections polonaises CGT dans le Pas-de-Calais était de 18 620, réunis dans 52 sections¹⁴⁶⁶.

L'affaiblissement de l'aile communiste au sein des Sections Polonaises de la CGT était aussi lié au rapatriement d'un certain nombre de principaux militants au lendemain de la Libération. De même, Thomas Olszanski (Tomasz Olszański), avant la guerre leader majeur des structures polonaises au sein de la CGTU, ne s'était pas décidé à regagner la France. Expulsé de l'Hexagone en 1934, il se réfugia ensuite dans l'Union soviétique où il passa ainsi toute la Seconde Guerre mondiale, avant qu'il ne retourne en Pologne. Les dirigeants du PCF lui donnèrent la permission de se transférer dans le PPR, ce que Olszanski fit au mois de novembre 1945¹⁴⁶⁷. C'était ainsi que les cégéistes communistes polonais perdirent leur

¹⁴⁶³ « Syndykat Górników w Pas-de-Calais » [Le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais], *Sztandar*, 1944, n° 5 du mois d'octobre, p. 2 ; traduction par P.S. Voir aussi « Okręgowy Komitet Walki – Okręg Valenciennes » [Le Comité régional de Lutte – Région Valenciennes], *Sztandar*, 1944, n° 11 du mois d'octobre, p. 4.

¹⁴⁶⁴ [Jan] Bloj, [Jan] Ostrowski, « Syndykat Górników w Pas-de-Calais » [Le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais], *Sztandar*, 1945, n° 13 du mois de novembre 1944, p. 4 ; Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 160.

¹⁴⁶⁵ J. Wawrzyniak, « W sprawie F.E.P. » [Sur la FEP], *Niepodległość*, 1945, n° 25 du mois de juin, p. 2.

¹⁴⁶⁶ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 160, 162, 165.

¹⁴⁶⁷ Tomasz Olszański, *Życie tułaczce* [La Vie errante], Varsovie, Książka i Wiedza, 1957, p. 358, 369.

principal militant d'avant-guerre, très populaire parmi les travailleurs polonais du Pas-de-Calais.

Au mois de décembre 1947, les immigrés polonais anticommunistes quittèrent les rangs de la CGT, en intégrant ceux du nouveau syndicat socialiste : la CGT – Force Ouvrière (FO). Au sein de la FO, la Section polonaise était dirigée par Stefan Jesionowski et Aleksander Skrodzki. Jan Ostrowski entra au sein du secrétariat du Bureau du Syndicat des Mineurs CGT-FO du Pas-de-Calais. Dans le siège social du nouveau syndicat, à Paris, les Sections Polonaises étaient représentées par Witold Grochowski. La direction de l'UCPF officiellement appela les immigrés polonais à s'inscrire au nouveau syndicat socialiste réformiste et incita la FREP à entrer au sein de cet organisme¹⁴⁶⁸. En 1948, 30 Sections Polonaises de la FO menaient leur activité dans tout le Pas-de-Calais¹⁴⁶⁹.

Tandis que les responsables français de la CGT, dès la fin de l'année 1947 à nouveau « communisée », étaient intéressés par le problème des anciens immigrés polonais, en ayant l'espoir de les influencer à son avantage, les dirigeants de la FO se concentraient surtout dans leurs calculs sur les réfugiés de guerre et anciens personnes déplacées venus d'Allemagne¹⁴⁷⁰.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'attitude du clergé polonais à l'égard de la participation des travailleurs polonais aux syndicats français se modifia. Cela était strictement lié au fait que, dès le tournant de 1945 et 1946, le syndicat chrétien français – la CFTC – encourageait la création de ses sections polonaises¹⁴⁷¹. Bien que la première section polonaise du syndicat chrétien avait été créée déjà en 1932, le développement de ces structures dans toute la France datait du mois de juin 1945. Entre juin 1945 et mars 1947, 24 Sections Polonaises de la CFTC avaient été créées, et les toutes dans les deux départements septentrionaux¹⁴⁷². Lors de l'assemblée plénière du clergé polonais de France à Clamart, le 8 novembre 1946, les rassemblés votèrent la résolution appuyant l'inscription des Polonais à des syndicats libres, c'est-à-dire à la CFTC¹⁴⁷³. De même, le Conseil suprême de l'UACP, rassemblé le 28

¹⁴⁶⁸ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 165–166 ; BPP, vers. 4090, Opinion de la Présidence de l'UCPF sur l'appartenance des Polonais en France aux syndicats français, [Paris], le 10 janvier 1948.

¹⁴⁶⁹ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 166.

¹⁴⁷⁰ Georges Dupeux, « L'Immigration en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours », dans *Les Migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 171. Par contre, l'auteur de cette thèse n'est pas d'accord avec Georges Dupeux que la concentration sur les réfugiés de guerre aurait été caractéristique pour la CFTC aussi.

¹⁴⁷¹ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 411–412.

¹⁴⁷² Jean-Pierre Jereczek, « Rôle du syndicalisme dans l'intégration des ouvriers polonais », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 226–227.

¹⁴⁷³ BPP, vers. 3386, *Ze Zjazdu Duszpasterstwa Polskiego w Clamart...*, *op. cit.*, p. 14 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, 1946, n° 30 du 15 décembre. Voir aussi Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 413.

décembre 1947, salua le développement des Sections Polonaises de la CFTC¹⁴⁷⁴. Le soutien du clergé polonais et des militants de l'UACP à la CFTC était déjà déterminé et de plus en plus fort. Au sein de la CFTC, les Sections polonaises furent créées dès 1945. La même année, la Fédération des Sections polonaises du Syndicat Libre des Mineurs du Pas-de-Calais fut constituée, avec plus de 3 000 membres et sous la direction de Edmund Stocki¹⁴⁷⁵. À la fin de 1948, les Sections Polonaises de la CFTC étaient dirigées par François (Franciszek) Szczepaniak de Lens. Toute la structure était alors composée de plus de 30 sections et 6 500 adhérents¹⁴⁷⁶.

Les motifs des adhésions des Polonais aux syndicats en France étaient divers. Alain Girard et Jean Stoetzel apportèrent un exemple d'un Polonais qui s'était inscrit à la CGT pendant les hostilités « pour obtenir du ravitaillement » et qui ensuite s'y était retiré. Ce Polonais fut en 1945 – d'après une déclaration de lui-même – président du CNPF dans le Nord¹⁴⁷⁷. Un certain nombre de Polonais se sentaient plus protégés contre des mesures éventuelles de représailles à l'égard des étrangers, en étant membres des syndicats français.

De l'autre côté, les motifs pour lesquels des immigrés polonais intégrèrent tel ou tel syndicat étaient parfois aussi plus compliqués qu'on ne pouvait supposer. De nombreux Polonais choisirent l'appartenance à la CGT, et non à la CFTC, car exclusivement celle première disposait les premiers mois après la Libération de ses Sections Polonaises autonomes, contrairement au syndicat chrétien (avant que le syndicat chrétien ne forme ses Sections Polonaises)¹⁴⁷⁸. C'était donc l'attachement à la polonité qui poussait un certain nombre de Polonais, même éloignés des idées socialistes, à l'adhésion à la CGT. À la fin de 1947, environ 70 % des mineurs polonais en France étaient membres de la CGT, dont près de 23 000 personnes dans le Nord-Pas-de-Calais. Les Sections Polonaises de la CGT restaient les plus nombreuses même après la création de la Force ouvrière et malgré le développement des structures analogues au sein de la CFTC¹⁴⁷⁹.

Même s'il est évident que la constitution des sections linguistiques pouvait contribuer au maintien, ou même à la reproduction de l'isolement des immigrés, de l'autre côté l'existence

¹⁴⁷⁴ Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 342.

¹⁴⁷⁵ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 170 ; BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, Note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 2 ; BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Liste des institutions, organisations et associations polonaises en France à la date du 11 avril 1951, p. 4.

¹⁴⁷⁶ Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France...*, *op. cit.*, p. 412.

¹⁴⁷⁷ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 468, 477.

¹⁴⁷⁸ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 162 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie...*, *op. cit.*, p. 190.

¹⁴⁷⁹ Mylène Mihout, « L'Engagement syndical, frein ou moteur à l'intégration de l'immigration ouvrière polonaise en France ? », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France...*, *op. cit.*, p. 252.

de ces sections accélérât le processus de l'intégration des Polonais à la société française¹⁴⁸⁰. Cela pour deux raisons : parce que lesdites sections linguistiques faisaient partie d'un syndicat français, et parce qu'une grande partie des concernés ne se serait pas du tout inscrite au même syndicat au cas où celui-ci aurait été privé de ces sections linguistiques.

La participation importante des Polonais de la CGT à la grève générale de l'automne 1947 suscita des représailles de la part des autorités françaises¹⁴⁸¹. Mais les Polonais étaient encore plus actifs parmi les grévistes lors de la suivante grève générale qui commença le 4 octobre 1948. Bien qu'il soit vrai que l'action avait été inspirée par les communistes et que son objectif majeur était la déstabilisation de la situation intérieure en France, la participation des mineurs y était très importante : sur 243 653 mineurs qui s'étaient prononcés pour ou contre la grève générale, 218 618, soit 89, 73 % étaient favorables envers cette initiative¹⁴⁸². L'action fut organisée par la CGT, sans doute comme un élément clé du plan du PCF dont l'objectif majeur était la déstabilisation de la situation en France et le renversement du gouvernement anticommuniste du radical-socialiste Henri Queuille.

À côté d'une minorité composée des militants communistes, la majorité des grévistes polonais était formée des mineurs qui ne s'engageaient pas dans la politique et qui désiraient tout simplement prouver leur solidarité ouvrière. Comme l'a écrit l'historienne Milène Mihout : « ... la solidarité est devenue une réalité, et la combativité des Polonais, sûrs de leur légitimité, n'est pas un vain mot »¹⁴⁸³.

Mais les mesures de répression, mises en œuvre par le gouvernement français (et ordonnées par le ministre de l'Intérieur, Jules Moch) furent particulièrement dirigées contre les participants étrangers de la grève. Il est évident que l'écrasante majorité d'entre eux étaient Polonais. Parmi 52 étrangers expulsés en octobre, environ 40 étaient Polonais, membres des Sections Polonaises de la CGT. La seule force politique française qui les défendait était le PCF¹⁴⁸⁴. La majorité des Polonais fixés en France avait l'attitude critique envers la participation active des leurs compatriotes dans ladite grève générale. Les immigrés avaient peur du risque de la répétition de la situation des « années noires » des années 1930. Jusqu'au 9

¹⁴⁸⁰ Sur cette question voir : *Ibidem*, p. 245.

¹⁴⁸¹ Il faut surtout mentionner deux cas particuliers, des mineurs Jan Kabaciński et Wdowiak (celui dernier de Metz), qui furent arrêtés et ensuite accusés de choses tant invraisemblables que l'écrasante majorité de l'opinion publique en France, y compris non communistes, fort critiquait l'attitude des autorités françaises. Les deux Polonais susmentionnés furent enfin libérés et partirent en Pologne. Voir : Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji...*, *op. cit.*, p. 179.

¹⁴⁸² Kléber Deberles, *La Grande épopée des mineurs...*, *op. cit.*, p. 178.

¹⁴⁸³ Cité d'après Mylène Mihout, « L'Engagement syndical... », *op. cit.*, p. 253.

¹⁴⁸⁴ BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/I, Rapport n° 10 de la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1^{er} octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 10-11.

décembre 1948, d'après les données fournies par la Sûreté nationale, 44 Polonais furent expulsés de France pour leur participation à la grève générale de l'automne¹⁴⁸⁵.

Bien que la participation des Polonais aux grèves générales des années 1947 et 1948 soit importante, on ne peut pas dire que la majorité des mineurs polonais en France sympathisaient avec les grévistes. Les Sections Polonaises de la CGT-FO et de la CFTC collaborèrent dans la lutte contre les « grèves politiques fomentées par la CGT »¹⁴⁸⁶.

En général, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, tous les courants politiques et toutes les institutions polonaises en France étaient favorables envers la participation des Polonais à des syndicats français. On espérait que c'était le meilleur moyen de la protection efficace des intérêts des travailleurs polonais dans ce pays. En même temps, les responsables de la vie associative et des organisations politiques polonaises en France ne renoncèrent pas à indiquer lequel syndicat soit convenable pour les travailleurs immigrés.

Ce facteur, rajouté à l'intégration progressif des immigrés à la société d'installation, ne pouvait contribuer qu'à l'augmentation considérable du nombre de Polonais syndicalisés en France.

¹⁴⁸⁵ Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration...*, *op. cit.*, f. 368.

¹⁴⁸⁶ Jean Ostrowski, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais... », *op. cit.*, p. 170.

Conclusion

Contrairement à une idée courante, il semble que la floraison de la vie associative constituait une étape importante sur la voie de l'intégration des immigrés polonais à la société française, bien que le progrès de l'intégration des immigrés en France contribue au déplacement du centre de l'activité des associations polonaises : des questions internes vers la représentation des intérêts polonais envers les autorités françaises ou la société indigène.

La reconnaissance de la vie associative des immigrés comme l'un des facteurs contribuant à leur intégration à la société indigène et au pays d'arrivée semble paradoxale à un premier coup d'œil, tandis qu'elle n'est pas nouvelle une constatation que le développement de la vie associative est propre aux immigrés dont la nature du séjour était plus stable et qui étaient arrivés en France avec leurs familles¹⁴⁸⁷. Bien sûr, il s'agissait tout initialement du maintien de la polonité des paysans déracinés, devenus ouvriers dans la France lointaine mais le choix des formes associatives, durables de leur nature, montraient que ces immigrés étaient conscients qu'il leur faudrait de vivre des années à l'étranger. La vie associative était devenue pour un nombre important de Polonais un moyen pour s'enraciner dans un pays étrange que constituait la France pour eux.

Les premières années suivant la fin des hostilités se caractérisaient, d'abord, par l'essor de la vie associative et les tentatives du renouveau du réseau de l'enseignement polonais en France. Néanmoins, après 1947, lorsque les relations franco-polonaises s'étaient détériorées et l'action du rapatriement avait considérablement ralenti, tous les trois principaux facteurs du « maintien de la polonité » : l'enseignement polonais, l'aumônerie particulière pour les immigrés polonais et la vie associative polonaise en France, se voyaient de plus en plus affaiblis.

À côté du processus de l'intégration sociale progressive des immigrés polonais, installés depuis des années en France, c'était la nationalisation des mines qui contribua le plus au déclin de l'enseignement polonais et à l'affaiblissement considérable du rôle du clergé polonaise au sein de la communauté immigrée. L'activité des associations polonaises, se trouvait à la fin des années quarante, elle aussi en état de la déclin.

¹⁴⁸⁷ Voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français...*, op. cit., p. 184–185.

À la fin des années 1940, la discordance entre d'une part le niveau de l'intégration des immigrés polonais à la société française et de l'autre part, les buts et la dimension de l'activité des organisations ethniques se trouva dans son point maximal. La vie associative des Polonais en France était toujours abondante mais les effectifs des membres des organisations baissaient progressivement. Cette constatation se réfère aussi aux domaines de l'enseignement polonaise pour les enfants des immigrés et de l'aumônerie particulière pour les travailleurs polonais.

Des témoignages des immigrés polonais enquêtés par l'Ined au début des années 1950 nous montrent que le phénomène de l'enseignement polonais n'était perçu que comme un épisode, lié aux premières années après la Libération, et cela indépendamment du couleur politique de l'initiative¹⁴⁸⁸. C'étaient souvent des expériences qui, à la fin des années 1940, n'étaient plus poursuivies, faute de l'intérêt suffisant des immigrés, eux-mêmes, et non du fait des obstacles créés par l'administration française. En ce qui concerne des « maternelles » polonaises, après la Seconde Guerre mondiale, leur nombre baissait régulièrement et sensiblement.

Il paraît que l'importance des cours polonais (de deux orientations politiques) en dehors des cités minières était exagérée par des sources polonaises. Les enfants polonais suivirent les cours polonais et le catéchisme donné par des aumôniers polonais surtout dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. C'est pourquoi ces jeunes Polonais étaient capables à parler le polonais. Mais ils préféraient de plus en plus de parler français, même entre eux-mêmes. D'autant plus que les enfants immigrés étaient conscients du statut social inférieur des leurs parents polonais, par rapport aux parents de leurs collègues français. Prendre un effort additionnel de l'éducation polonaise – au-delà des obligations dans l'école française – pour s'imprégner de la culture nationale polonaise, peu estimée par la majorité française, ne constituait pas une perspective encourageante pour des enfants immigrés¹⁴⁸⁹.

En règle, les jeunes Polonais parlaient français plus couramment que polonais. C'est pourquoi, on ne peut pas surestimer l'importance de tout l'enseignement polonais en France pour la situation de l'immigration polonaise en France. Ses buts principaux, freiner l'assimilation et sauvegarder la polonité intouchée ne furent pas atteints dans l'écrasante majorité des cas¹⁴⁹⁰. C'était effectivement l'intégration des enfants des immigrés polonais en tant que Français d'origine polonaise au sein de la société française qui remporta.

¹⁴⁸⁸ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, op. cit., p. 410.

¹⁴⁸⁹ *Ibidem*, p. 488 ; Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, op. cit., p. 176.

¹⁴⁹⁰ Sur la problématique de l'intégration progressive des immigrés polonais, y compris les enfants polonais, au sein de la société française, voir chapitre III.3.

Bien sûr, on ne peut pas, non plus, négliger une influence que des cours polonais exerçaient sur un certain nombre, minoritaire, des immigrés polonais d'avant-guerre. Mais il est difficile de cacher que l'importance majeure de la problématique de l'enseignement polonais en France, dans l'immédiat après-guerre, se trouvait dans le fait que cette problématique constituait un des champs de batailles principaux dans le conflit entre les deux camps politiques principaux de l'immigration polonaise.

Cette période se caractérisait aussi par l'affaiblissement des influences du clergé polonais en France. La nationalisation des mines contribua à la fin du financement des aumôniers polonais par les établissements français, dorénavant étatiques. À la fois l'Épiscopat français et les curés français durcirent leur attitude – par rapport à la période de l'entre-deux-guerres – envers une large autonomie des aumôniers polonais en France. L'Église française désirait que les catholiques polonais s'intègrent plus à leur coreligionnaires français et qu'il se rapprochent du clergé indigène.

Conclusion générale

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et la défaite polonaise de 1939 poussèrent quelques dizaines de milliers de Polonais à l'émigration en France. Cette nouvelle vague d'émigration peut être qualifiée de politique. Les réfugiés polonais se distinguaient des immigrants économiques polonais de l'entre-deux-guerres non seulement par une autre raison de déplacement mais aussi par son origine sociale. Tandis que les « anciens » immigrants (ceux venus pendant l'entre-deux-guerres) étaient principalement d'origine paysanne, les « nouveaux » arrivés avaient dans leurs rangs des militaires polonais, dont un grand pourcentage des officiers de grade, des agents d'État polonais et leurs familles. Cependant, la majorité des réfugiés de guerre polonais quitta ensuite la France après sa défaite de juin 1940, pour rejoindre la Grande-Bretagne. Ceux qui y restaient contribuèrent à la création de la « nouvelle émigration » polonaise. Une autre « nouvelle » émigration fut implantée dans la zone frontalière orientale française entre 1943 et 1944. Elle était composée des paysans déportés des territoires polonais occupés, notamment ceux annexés au Reich, pour des travaux forcés. Ces malheureux demeurèrent toujours sur le sol français au moment de la Libération. Dans leur forte majorité, ils furent ensuite rapatriés vers la Pologne dans les années 1945–1946.

Cependant, l'ancienne communauté polonaise, installée en France depuis l'entre-deux-guerres et composée dans son écrasante majorité des « travailleurs étrangers » et membres de leurs familles, dominait nettement dans l'ensemble des ressortissants polonais sur le territoire français. Les années de la Seconde Guerre mondiale contribuèrent considérablement à la réduction du sentiment d'infériorité au sein de la communauté immigrée polonaise en France. Au nord de la France, le sort commun des Français et Polonais, sous l'occupation allemande, accéléra le processus social de l'intégration des immigrants polonais à la société indigène. L'engagement dans la Résistance fut particulièrement importante au sein de la « deuxième génération » des immigrants polonais, c'est-à-dire parmi de jeunes Polonais arrivés en France en tant qu'enfants ou même déjà nés en France. Certes, pour une partie d'entre eux, notamment ceux actifs dans la résistance communiste, leur engagement relevait de la volonté de s'intégrer

pleinement à la société d'accueil et de confirmer cette volonté par la lutte pour la cause de la France¹⁴⁹¹.

D'après le recensement général du 10 mars 1946, au lendemain de la Libération de la France il y avait 423 470 ressortissants polonais dans toute la France métropolitaine, c'est-à-dire 24, 29 % de tous les étrangers, ce qui plaçait la communauté polonaise au deuxième rang parmi tous les étrangers, après les Italiens. Tandis que le poids quantitatif de l'immigration polonaise en France demeurait semblable à celui d'avant guerre, la conscience de cette communauté nationale avait subi pendant la Seconde Guerre mondiale des modifications importantes. Les années des hostilités contribuèrent à la naissance des clivages politiques au sein de l'immigration polonaise en France, probablement les plus profonds dans son histoire. L'autre facteur déterminant du grand changement de la situation des Polonais en France au regard de l'entre-deux-guerres fut la transformation profonde de la situation politique et du « climat moral » de la France sortie des hostilités. L'attitude des politiciens français envers les immigrés devait être déterminée par des enjeux démographiques, économiques et purement politiques, dans la logique progressive de la « guerre froide ».

À l'instar des Belges, mais aussi des Italiens et des Espagnols, les cas du choix conséquent de l'intégration à la société française étaient rares parmi les Polonais de la « première génération »¹⁴⁹². En général, l'immigration polonaise en France appartenait, comme groupe, aux immigrés qui s'intégraient vraiment à la « deuxième génération ». Cela ne veut pas dire que les immigrés arrivés dans l'entre-deux-guerres à l'âge adulte n'avançaient pas dans l'intégration progressive dans le pays d'accueil. Tout au contraire, un nombre important d'immigrés de la « première génération » étaient bien avancés dans cette voie. En revanche, ils ne cessèrent pas de se concevoir comme les « Polonais en France », même s'ils étaient fort influencés par le pays d'arrivée et de plus en plus souvent naturalisés.

En ce qui concerne les immigrés d'avant-guerre qui ne se sentaient pas à l'époque suffisamment attachés à son pays d'arrivée, une grande partie d'entre eux prit la décision de retourner en Pologne, dans le cadre du rapatriement des travailleurs polonais, dite *reemigracja*.

Cependant, presque 85 % de la population totale polonaise ayant résidé en France au moment de sa Libération se décidèrent à rester en France. Par ce fait, ces Polonais firent le choix de s'enraciner en France. C'était aussi l'une des raisons majeures pour laquelle l'enseignement polonais pour les enfants des immigrés, la dimension de l'action du clergé polonais et la fameuse vie associative des Polonais en France se virent affaiblis à la fin des

¹⁴⁹¹ Gérard Noiriel, « Immigration : le fin mot de l'histoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, n° 7, p.147.

¹⁴⁹² Pierre George, *Les Migrations internationales...*, *op. cit.*, p. 182.

années quarante, par rapport à la fin de l'entre-deux-guerres. L'autre raison importante de cet état de fait était une politique consciente d'intégration des immigrés, émergée au lendemain de la Libération par les autorités de la République française.

La période de l'immédiat après-guerre constituait le temps de la constante poussée de cette intégration de la communauté polonaise à la société française, ou pour dire plus précisément : des immigrés polonais qui ne s'étaient pas décidés au retour en Pologne dans le cadre de l'action du rapatriement des travailleurs polonais (*reemigracja*), organisée par les autorités de la Pologne populaire, principalement dans les années 1946–1948. L'intégration des Polonais se fit notamment par la francisation très avancée de l'écrasante majorité des enfants des travailleurs venus dans l'entre-deux-guerres, c'est-à-dire du groupe qui est nommé dans la sociologie de l'immigration « la deuxième génération ».

À la fin de la décennie des années 1940, l'idée du retour en Pologne ne semblait plus réelle pour les immigrés qui, entre 1945 et 1948, s'étaient décidés à rester en France. Pour la « deuxième génération » des immigrés, la voie vers la constitution de la « catégorie ethnique »—d'après la typologie d'Emerich Francis – des Français d'origine polonaise était déjà bien poussée. Les premiers enfants de la « troisième génération » qui étaient nés au cours des premières années suivant la Seconde Guerre mondiale étaient déjà entièrement intégrés à la société française dès leur naissance.

Dans la période de l'immédiat après-guerre, la communauté polonaise constituait le « groupe ethnique secondaire », en étant au cours de la troisième phase de la transformation des communautés immigrées, d'après la typologie d'Emerich Francis. Cette évolution contribuait ainsi à la modification du fonctionnement de la vie associative des immigrés, de manière propre pour le « groupe ethnique secondaire », selon le schéma des changements des organisations ethniques de Grzegorz Babiński. La vie associative des Polonais était toujours abondante, même si les liens avec la Pologne se desserraient et le lien avec le pays d'accueil se resserrait. C'était la principale raison du commencement de la crise de la vie associative et du déclin des phénomènes de l'enseignement polonais et de l'aumônerie polonaise en France¹⁴⁹³. Ces trois principaux facteurs contribuant au « maintien de la polonité » au cours de l'entre-deux-guerres, entre 1944 et 1949, influençaient de moins en moins la vie des immigrés polonais en France.

C'est vrai qu'au lendemain de la Libération, la communauté polonaise en France vit une période courte mais intense de l'essor de la vie associative polonaise. Cependant, à partir de

¹⁴⁹³ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, op. cit., p. 17.

l'année 1947, les organisations polonaises en France entrèrent en crise et dès lors, leur rôle au sein de la communauté immigrée ne cessa pas de diminuer. En effet, des anciens formes de l'activité, propres aux immigrés polonais des années 1920, n'étaient plus attractives pour de jeunes Polonais, et de plus en plus souvent Français d'origine polonaise, élevés en France¹⁴⁹⁴. Ceux derniers cherchaient à trouver leur place au sein de la société française, et non à se séparer de cette société.

D'après Alain Girard et Jean Stoetzel, à la fin des années 1940, l'activité au sein des associations polonaises en France n'étaient plus animée du même enthousiasme qui avait présidé à leur création¹⁴⁹⁵. C'était vrai, parce qu'après la Seconde Guerre mondiale, les immigrés polonais qui n'étaient pas retournés en Pologne dans les cadres du rapatriement organisé par les autorités de la Pologne populaire, étaient déjà décidés à se fixer en France. La reconstitution de la vie polonaise changea profondément son sens. Il s'agissait de plus en plus de maintenir la cohésion des membres du groupe ethnique polonais que de freiner l'intégration. Les associations des immigrés subissaient l'évolution des organisations intérieures et expressives, à caractère total et surtout culturel vers les organisations extérieures et instrumentales, à caractère segmentaire et très souvent politique. Comme l'a écrit Grzegorz Babiński : « Ce n'est pas la faute des organisations qu'elles se desserrent. Ce sont les collectivités ethniques qui se desserrent, et même des associations les plus vigoureuses ne sont pas en mesure d'arrêter ces processus »¹⁴⁹⁶.

Les années 1948–1949 étaient celles de la fin de coopération politique franco-polonaise, à savoir avec les autorités de la Pologne populaire, les seules autorités polonaises reconnues officiellement par la France à partir de la fin juin 1945. Les relations entre les deux États devinrent alors ouvertement hostiles. Néanmoins, il semble que les années de bonnes relations, entre 1945 et 1947, avaient plus influencé – bien entendu, de façon positive – la situation des immigrés polonais demeurant en France que les suivantes « années noires » de l'apogée de la « guerre froide » dans les relations bilatérales (1948–1949). L'opinion publique en France se rendait compte qu'on ne pouvait pas égaliser les autorités de la Pologne populaire à la communauté immigrée polonaise, d'autant plus qu'une grande partie des communistes convaincus était retournée en Pologne dans le cadre de l'action de rapatriement.

Par contre, il paraît évident que la détérioration des relations entre la France et les autorités de la Pologne populaire contribua à l'amélioration de la situation des réfugiés

¹⁴⁹⁴ Roman Dzwonkowski, « Przywódcza grupa społeczna... », *op. cit.*, p. 74.

¹⁴⁹⁵ Alain Girard, Jean Stoetzel, *Français et immigrés...*, *op. cit.*, p. 477.

¹⁴⁹⁶ Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji...*, *op. cit.*, p. 27, 82–83 ; traduction par P.S.

polonais et en général, de tous les ressortissants polonais ne reconnaissant pas le gouvernement à Varsovie – tant ceux-ci reconnaissant le gouvernement polonais en exil à Londres que ceux-là s’identifiant avec la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk. En effet, dès que les ministres du PCF furent révoqués du gouvernement français, le feu vert fut donné pour l’activité de l’Organisation internationale pour les Réfugiés (OIR) envers des ressortissants des États de l’Europe centrale et orientale, par le biais de sa Délégation en France. Celle-ci commença son activité envers les Polonais, à partir du 1^{er} juillet 1947. La protection juridique de l’OIR en France couvrait aussi environ 200 000 immigrés polonais d’avant-guerre, traités comme « réfugiés sur place »¹⁴⁹⁷. Il s’agissait des anciens immigrés, ayant la nationalité polonaise mais ne reconnaissant pas le gouvernement polonais à Varsovie.

Il semble que les éléments propres à la vie politique intérieure des Polonais, notamment la rivalité entre les autorités polonaises de Varsovie et le gouvernement polonais en exil à Londres, n’étaient que secondaires. C’était plutôt le climat des relations entre la France et la Pologne populaire qui exerçait une certaine influence, en contribuant en général à l’amplification de la distance des immigrés envers leur État d’origine puisque les concernés ne voulaient pas devenir une cible du conflit diplomatique entre la France et la Pologne.

La stabilisation de la situation politique internationale contribua à la tendance croissante des naturalisations parmi les Polonais en France. En 1950, il y avait déjà environ 150 000 Français d’origine polonaise et contrairement à des circonstances d’avant guerre, quand la plupart de naturalisations avait concerné les Juifs polonaise, c’étaient dans la majorité les ouvriers de l’ancienne émigration et les réfugiés politiques de la « nouvelle émigration »¹⁴⁹⁸. Le début des années cinquante apporta la naissance de nouveaux groupes socioprofessionnels au sein de la communauté polonaise en France, et surtout l’épanouissement des artisans et commerçants polonais et d’origine polonaise¹⁴⁹⁹.

Le nombre de ressortissants polonais en France ne cessa pas de baisser. Entre 1946 et 1954, les années de deux recensements généraux de la population consécutifs, celui-ci passa de 423 470 à 269 269, c’est-à-dire baissa de 36, 41 %. Au même temps, le nombre d’ensemble d’étrangers en France augmenta de 1 743 619 à 1 765 298, c’est-à-dire de 1, 24 %. Suite à l’action de rapatriement des travailleurs polonais de France des années 1946–1948 et aux naturalisations, au début des années cinquante, les Polonais perdirent au profit des Espagnols le

¹⁴⁹⁷ BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 33, Mémorandum sur l’activité de la Société de Secours aux Polonais et sur ses plans pour l’avenir proche, Londres, le mois d’août 1949, p. 44. Sur le terme du « réfugié sur place », voir chapitre I.1.1.

¹⁴⁹⁸ BPP, Fonds T. Parczewski, art. prov. 1/I, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France...*, op. cit., p. 15.

¹⁴⁹⁹ Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej...*, op. cit., p. 87.

deuxième rang parmi toutes les étrangers en France. Leur apport à l'ensemble d'étrangers baissa de 24, 3 % vers 15, 2 % ¹⁵⁰⁰. Dans l'immédiat après-guerre, la fin de l'afflux des Polonais coïncidait avec la mise en place de la politique d'immigration française, concentrée initialement sur la main-d'œuvre italienne. ¹⁵⁰¹

Tandis qu' « en 1939, le bilan de l'intégration est mince » ¹⁵⁰², dix ans plus tard, en 1949, ce bilan pour une partie importante des immigrés polonais vivant toujours en France était déjà large – même si leur identité nationale polonaise restait forte. La majorité de leurs enfants déjà nés en France étaient déjà francisés. L'écrasante majorité des premiers petits-enfants des immigrés – constituant la « troisième génération » de la communauté immigrée polonaise en France étaient pleinement Français, et cela dès leur naissance.

¹⁵⁰⁰ Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes...*, *op. cit.*, p. 363.

¹⁵⁰¹ En 1946, les Italiens constituaient 94 % de tous les nouveaux entrés étrangers en France, voir : Pierre Milza, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, n° 7, p. 9.

¹⁵⁰² Janine Ponty, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*, p. 392.

Annexe

I. Données statistiques

I. Les étrangers de plus de 15 ans selon le département de domicile et les nationalités dominantes en France, selon le recensement des étrangers de 1945

Département de domicile	Tous les étrangers	Italiens	Polo nais	Espagnols	Belges	Suisses	Russes	Portugais	Tchécoslovaques
Ain	5 936	2 611	606	460	83	1 627	16	51	52
Aisne	21 251	1 537	10 618	522	6 306	246	177	497	377
Allier	8 637	1 324	3 714	1 208	336	269	400	310	163
Basses-Alpes	3 708	2 395	143	606	31	50	60	84	55
Hautes-Alpes	2 167	1 469	72	309	20	38	14	7	14
Alpes-Maritimes	55 967	43 891	1 112	659	1 296	1 182	1 295	87	322
Ardèche	2 753	1 145	138	625	82	113	42	51	10
Ardennes	17 032	1 727	8 274	309	5 445	103	143	317	225
Ariège	7 611	1 372	185	5 442	89	45	131	170	14
Aube	8 463	1 444	3 342	732	1 458	418	245	247	76
Aude	23 586	3 503	420	18 849	113	67	184	108	27
Aveyron	7 437	687	1 525	4 165	112	55	121	195	138
Belfort	3 057	1 306	250	175	30	886	170	12	73
Bouches-du-Rhône	80 853	41 575	1 415	15 872	699	1 249	521	350	342
Calvados	7 469	1 056	2 835	885	1 385	165	429	107	192
Cantal	3 127	435	606	1 315	54	63	52	108	52
Charente	3 825	612	930	1 311	359	84	54	112	107
Charente-Maritime	2 231	639	164	748	178	75	87	122	44
Cher	6 080	770	2 283	1 388	459	112	106	238	275
Corrèze	3 927	626	663	1 497	125	69	127	186	84
Corse	4 650	3 950	44	190	32	30	77	32	33
Côte-d'Or	9 208	2 722	2 186	1 204	555	1 015	216	381	259
Côtes-du-Nord	971	324	47	282	112	24	18	26	8
Creuse	3 030	668	975	516	164	67	73	112	52
Dordogne	9 764	2 854	2 161	2 524	367	234	205	216	165

Doubs	10 872	4 246	1 473	445	98	3 760	282	66	114
Drôme	5 350	1 997	300	794	71	183	86	42	92
Eure	7 870	811	1 823	1 002	3 008	233	123	107	176
Eure-et-Loir	4 060	391	971	1 458	630	112	101	84	73
Finistère	1 250	310	86	424	177	38	42	55	10
Gard	18 048	6 365	2 556	6 602	139	185	125	116	554
Haute-Garonne	32 409	13 062	1 568	14 672	391	281	576	380	146
Gers	17 342	9 336	913	5 480	301	215	170	159	62
Gironde	28 671	5 418	906	18 196	744	504	398	776	177
Hérault	28 487	2 824	507	23 537	245	160	154	117	89
Ille-et-Vilaine	3 609	644	602	1 312	402	83	98	74	24
Indre	4 150	453	1 850	566	365	83	102	141	79
Indre-et-Loire	5 028	566	1 034	1 567	535	132	129	406	113
Isère	30 873	16 101	3 144	4 121	269	1 017	348	247	161
Jura	3 349	1 539	287	208	71	995	29	46	9
Landes	3 453	769	94	2 131	104	42	33	117	17
Loir-et-Cher	2 862	296	766	1 021	271	57	64	91	87
Loire	17 763	4 466	6 513	3 339	301	348	108	347	180
Haute-Loire	2 064	519	489	390	73	56	83	46	48
Loire-Inférieure	3 939	877	678	1 011	394	119	194	117	67
Loiret	8 347	751	2 438	2 408	749	121	796	273	180
Lot	4 346	982	529	2 078	131	58	65	178	38
Lot-et-Garonne	23 641	13 988	1 740	5 068	508	707	255	333	206
Lozère	948	127	179	451	8	10	21	19	27
Maine-et-Loire	1 661	308	322	424	240	53	58	37	37
Manche	2 074	436	324	642	295	53	71	63	33
Marne	10 821	1 742	4 204	586	2 208	280	229	446	157
Haute-Marne	5 031	1 264	1 739	497	328	555	49	179	80
Mayenne	1 089	187	198	363	141	21	24	30	13
Meurthe-et-Moselle	33 030	15 197	11 550	340	2 164	372	501	512	305
Meuse	9 883	2 386	5 260	308	840	169	146	141	125
Morbihan	775	204	67	198	129	22	31	15	6
Moselle	45 868	14 925	15 742	113	565	349	2 287	47	800
Nièvre	4 952	888	1 630	1 016	261	113	135	219	145

Nord	104 260	4 739	43 008	944	50 560	383	718	285	625
Oise	17 191	1 171	7 025	443	6 056	281	183	176	624
Orne	2 872	450	343	685	780	79	122	64	43
Pas-de-Calais	83 199	2 407	66 338	551	7 935	145	247	475	1 412
Puy-de-Dôme	10 784	2 030	3 128	2 662	421	250	389	567	175
Basses-Pyrénées	14 791	738	269	11 483	336	157	239	281	93
Hautes-Pyrénées	9 047	1 362	393	6 061	221	71	123	225	33
Pyrénées-Orientales	21 544	574	65	20 261	109	47	60	141	16
Bas-Rhin	9 144	1 145	1 550	74	146	886	512	3	312
Haut-Rhin	12 838	2 841	4 523	132	101	2 461	242	3	192
Rhône	37 302	13 428	4 377	7 084	557	2 517	794	387	334
Haute-Saône	3 584	1 111	724	270	60	1 007	59	69	91
Saône-et-Loire	12 041	1 776	7 494	749	170	288	486	289	112
Sarthe	2 183	450	308	525	342	76	58	49	52
Savoie	10 136	7 213	1 038	474	115	388	209	34	43
Haute-Savoie	11 334	6 138	323	296	139	3 664	21	19	52
Seine	202 955	46 720	29 633	17 860	17 416	10 771	20 804	2 959	3 839
Seine-Inférieure	8 857	946	1 258	1 140	3 157	335	295	531	129
Seine-et-Marne	21 756	2 653	9 928	2 071	3 499	766	583	326	734
Seine-et-Oise	46 664	14 036	10 456	2 681	6 058	1 994	2 000	925	1 147
Deux-Sèvres	2 026	275	743	314	271	45	55	81	56
Somme	12 036	906	5 075	336	4 452	112	158	223	117
Tarn	12 842	3 087	2 542	5 764	166	133	139	193	139
Tarn-et-Garonne	12 280	5 549	721	4 521	218	57	203	198	50
Var	20 527	16 635	183	1 499	258	254	223	80	48
Vaucluse	10 340	5 693	360	2 727	125	158	81	58	36
Vendée	1 113	240	172	342	86	26	30	50	47
Vienne	4 477	936	1 480	989	301	53	107	145	92
Haute-Vienne	4 463	512	1 365	1 079	220	114	155	115	86
Vosges	2 861	1 610	303	137	157	289	84	42	53
Yonne	8 077	1 347	2519	1 527	1 089	324	255	286	131
non déclaré	14	2	6	4	1	1	-	-	-
Ensemble	1 420 213	393 737	324 840	260 246	142 568	47 904	42 510	19 431	18 502

Source : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 222-225.

II. Les populations française et étrangère en France selon le département de domicile, selon le recensement général de la population de 1946

Département de domicile	<u>Français</u>	<u>Tous les étrangers</u>	Italiens	Polo Nais	Espagnols	Belges	Suisses	Russes	Portugais	Tchécoslovaques
Ain	<u>294 660</u>	<u>8 627</u>	3 653	817	612	88	1 965	123	65	64
Aisne	<u>420 924</u>	<u>31 037</u>	1 821	17 822	673	7 459	288	377	632	455
Allier	<u>360 653</u>	<u>9 674</u>	1 324	4 436	1 402	309	295	398	352	131
Basses-Alpes	<u>76 563</u>	<u>4 617</u>	2 822	192	722	26	50	66	115	67
Hautes-Alpes	<u>80 016</u>	<u>3 152</u>	1 646	102	468	15	41	38	11	3
Alpes-Maritimes	<u>387 296</u>	<u>59 352</u>	44 504	1 154	790	1 764	1 304	2 036	98	304
Ardèche	<u>247 897</u>	<u>3 499</u>	1 243	242	762	53	120	40	64	17
Ardennes	<u>229 451</u>	<u>14 411</u>	2 055	4 574	380	5 680	102	242	379	198
Ariège	<u>133 450</u>	<u>10 554</u>	1 981	242	7 388	73	74	175	233	9
Aube	<u>223 533</u>	<u>10 482</u>	1 556	4 239	827	1 645	444	306	268	99
Aude	<u>238 340</u>	<u>29 476</u>	4 782	494	21 695	136	63	225	156	23
Aveyron	<u>292 947</u>	<u>10 161</u>	844	2 469	5 576	85	58	181	218	96
Belfort	<u>81 510</u>	<u>3 345</u>	1 317	354	215	19	1 008	165	12	58
Bouches-du-Rhône	<u>867 139</u>	<u>98 550</u>	41 919	1 817	16 616	822	1 594	1 463	394	373
Calvados	<u>381 396</u>	<u>11 456</u>	1 716	4 327	1 584	1 766	210	519	233	141
Cantal	<u>176 624</u>	<u>3 406</u>	463	745	1 443	59	71	48	109	51
Charente	<u>302 206</u>	<u>5 392</u>	760	1 295	1 482	367	110	84	156	114
Charente-Maritime	<u>409 590</u>	<u>3 950</u>	985	319	1 459	233	90	91	196	65
Cher	<u>275 808</u>	<u>7 383</u>	809	2 861	1 498	472	129	145	267	279
Corrèze	<u>244 468</u>	<u>4 138</u>	675	576	1 775	79	72	82	228	83
Corse	<u>224 282</u>	<u>8 950</u>	6 938	63	331	83	28	146	30	37
Côte-d'Or	<u>320 345</u>	<u>11 445</u>	3 295	3 152	1 421	515	1 092	253	481	369
Côtes-du-Nord	<u>515 954</u>	<u>1 301</u>	312	103	295	152	36	39	22	19
Creuse	<u>183 912</u>	<u>2 718</u>	686	854	492	161	74	35	84	39
Dordogne	<u>373 266</u>	<u>11 612</u>	3 485	2 047	2 789	347	312	185	216	118
Doubs	<u>280 414</u>	<u>14 022</u>	4 954	1 996	494	115	4 192	357	81	112
Drôme	<u>256 188</u>	<u>6 128</u>	2 366	310	873	74	222	102	48	74
Eure	<u>300 227</u>	<u>11 193</u>	980	3 078	1 178	4 130	249	214	143	262
Eure-et-Loir	<u>249 924</u>	<u>5 039</u>	481	1 363	1 656	714	101	141	91	99
Finistère	<u>714 075</u>	<u>1 510</u>	376	112	503	163	46	40	83	13
Gard	<u>356 383</u>	<u>21 259</u>	7 200	3 275	7 933	136	236	244	99	429

Haute-Garonne	<u>455 820</u>	<u>42 319</u>	18 417	2 184	17 794	386	335	648	417	180
Gers	<u>166 244</u>	<u>23 779</u>	13 883	1 188	7 041	424	275	246	200	65
Gironde	<u>808 661</u>	<u>36 924</u>	7 373	1 352	19 822	787	557	479	865	203
Hérault	<u>419 978</u>	<u>34 910</u>	3 401	577	27 055	286	173	133	117	80
Ille-et-Vilaine	<u>571 073</u>	<u>3 481</u>	496	287	1 105	291	73	73	57	17
Indre	<u>246 934</u>	<u>3 799</u>	466	1 679	573	267	79	59	125	57
Indre-et-Loire	<u>338 736</u>	<u>5 840</u>	558	1 305	1 468	531	125	125	405	117
Isère	<u>531 784</u>	<u>36 078</u>	18 201	3 432	4 742	274	1 129	1 035	302	170
Jura	<u>210 176</u>	<u>4 089</u>	1 854	427	223	84	1 127	76	54	28
Landes	<u>242 408</u>	<u>5 353</u>	1 178	165	3 202	125	37	49	150	34
Loir-et-Cher	<u>237 117</u>	<u>3 522</u>	335	947	1 338	302	53	89	106	95
Loire	<u>605 022</u>	<u>22 667</u>	4 800	8 192	3 747	270	362	295	413	159
Haute-Loire	<u>221 876</u>	<u>2 113</u>	598	411	468	40	54	69	61	35
Loire-Inférieure	<u>655 503</u>	<u>4 730</u>	991	902	1 211	385	112	223	124	66
Loiret	<u>331 061</u>	<u>10 894</u>	894	3 437	2 833	903	150	981	337	247
Lot	<u>147 394</u>	<u>5 489</u>	1 294	560	2 498	108	58	61	202	32
Lot-et-Garonne	<u>229 522</u>	<u>33 118</u>	19 371	2 205	5 885	438	803	231	337	166
Lozère	<u>86 727</u>	<u>847</u>	128	131	426	8	13	11	23	14
Maine-et-Loire	<u>488 453</u>	<u>3 313</u>	458	548	598	357	79	107	53	47
Manche	<u>425 798</u>	<u>2 876</u>	579	395	722	315	87	73	116	35
Marne	<u>370 082</u>	<u>14 709</u>	1 883	6 721	621	2 483	314	398	528	223
Haute-Marne	<u>174 594</u>	<u>5 962</u>	1 582	1 720	586	391	691	76	242	107
Mayenne	<u>253 716</u>	<u>1 022</u>	208	191	335	88	16	21	23	6
Meurthe-et-Moselle	<u>479 949</u>	<u>42 888</u>	16 820	16 366	318	2 273	414	692	601	344
Meuse	<u>177 865</u>	<u>9 418</u>	2 731	3 820	299	992	162	192	139	138
Morbihan	<u>500 199</u>	<u>1 225</u>	250	52	230	118	24	24	19	5
Moselle	<u>547 458</u>	<u>64 643</u>	19 769	24 069	207	685	519	1 811	79	962
Nièvre	<u>240 516</u>	<u>6 084</u>	837	2 292	1 262	300	105	141	285	144
Nord	<u>1 778 581</u>	<u>122 726</u>	5 189	56 866	1 039	52 320	453	1 021	317	658
Oise	<u>364 605</u>	<u>24 666</u>	1 458	11 689	550	7 293	363	360	238	951
Orne	<u>265 307</u>	<u>3 810</u>	598	526	904	951	89	117	95	55
Pas-de-Calais	<u>1 056 821</u>	<u>108 037</u>	2 870	88 849	737	8 452	187	763	577	890
Puy-de-Dôme	<u>460 160</u>	<u>12 131</u>	2 121	3 716	3 074	333	265	369	668	130
Basses-Pyrénées	<u>395 484</u>	<u>15 272</u>	847	239	12 090	279	166	193	310	82

Hautes-Pyrénées	<u>187 548</u>	<u>11 046</u>	1 779	369	7 433	182	77	129	265	32
Pyrénées-Orientales	<u>196 389</u>	<u>27 975</u>	673	75	25 845	105	47	53	134	16
Bas-Rhin	<u>651 643</u>	<u>10 799</u>	1 426	1 891	167	179	1 137	181	12	328
Haut-Rhin	<u>443 881</u>	<u>15 762</u>	3 460	5 829	237	89	3 165	236	14	221
Rhône	<u>866 094</u>	<u>40 513</u>	14 166	4 151	7 509	514	2 587	1 861	405	263
Haute-Saône	<u>196 293</u>	<u>4 470</u>	1 325	1 004	296	63	1 224	84	86	88
Saône-et-Loire	<u>485 528</u>	<u>15 729</u>	1 951	10 418	885	174	292	633	323	143
Sarthe	<u>406 483</u>	<u>2 739</u>	493	382	549	299	62	70	58	40
Savoie	<u>217 982</u>	<u>13 380</u>	9 525	1 027	588	121	416	397	49	42
Haute-Savoie	<u>258 406</u>	<u>13 732</u>	6 931	400	351	347	4 133	217	23	53
Seine	<u>4 364 556</u>	<u>226 120</u>	45 853	34 160	17 850	17 857	10 976	21 607	3 018	3 819
Seine-Inférieure	<u>821 419</u>	<u>10 410</u>	1 244	1 568	1 320	3 253	311	233	618	153
Seine-et-Marne	<u>371 289</u>	<u>27 656</u>	2 904	13 864	2 320	3 866	870	836	351	963
Seine-et-Oise	<u>1 317 180</u>	<u>60 129</u>	15 642	15 628	3 211	7 241	2 326	2 914	1 150	1 595
Deux-Sèvres	<u>306 718</u>	<u>2 067</u>	262	808	270	171	35	49	64	44
Somme	<u>421 686</u>	<u>14 949</u>	883	7 271	364	4 824	116	157	242	203
Tarn	<u>277 579</u>	<u>18 945</u>	4 468	3 553	7 712	151	140	184	242	121
Tarn-et-Garonne	<u>151 682</u>	<u>15 423</u>	7 257	856	5 761	202	75	199	233	39
Var	<u>330 957</u>	<u>28 971</u>	18 833	301	1 951	298	337	319	77	57
Vaucluse	<u>233 819</u>	<u>11 819</u>	6 291	312	2 830	121	170	159	62	44
Vendée	<u>388 403</u>	<u>1 460</u>	179	259	246	74	16	29	35	30
Vienne	<u>307 027</u>	<u>4 150</u>	845	1 421	1 001	273	53	87	138	65
Haute-Vienne	<u>329 866</u>	<u>3 763</u>	504	1 007	1 087	171	90	102	107	57
Vosges	<u>334 674</u>	<u>4 416</u>	1 791	444	139	150	327	66	37	53
Yonne	<u>252 396</u>	<u>10 623</u>	1 693	3 602	1 944	1 295	419	331	369	152
Ensemble	38 104 563	1 743 619	450 764	423 470	302 201	153 299	53 526	50 934	22 261	19 364

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 22, 364–365.

III. Les Polonais en France au premier semestre de 1946, selon les renseignements de la Direction générale de la Sûreté nationale et la Direction des Renseignements généraux

Département	Nombre de Polonais
Ain	750
Aisne	16 644
Allier	4 622
Basses-Alpes	182
Hautes-Alpes	97
Alpes-Maritimes	1 020
Ardèche	137
Ardennes	14 405
Ariège	232
Aube	4 111
Aude	519
Aveyron	2 112
Belfort	188
Bouches-du-Rhône	1 346
Calvados	3 553
Cantal	820
Charente	1 359
Charente-Maritime	245
Cher	2 780
Corrèze	883
Corse	52
Côte-d'Or	2 581
Côtes-du-Nord	51
Creuse	1 169
Dordogne	2 115
Doubs	1 884
Drôme	317
Eure	2 468
Eure-et-Loir	935
Finistère	76

Gard	3 658
Haute-Garonne	2 089
Gers	1 600
Gironde	1 259
Hérault	610
Ille-et-Vilaine	272
Indre	2 535
Indre-et-Loire	1 435
Isère	3 579
Jura	382
Landes	124
Loir-et-Cher	986
Loire	8 943
Haute-Loire	574
Loire-Inférieure	866
Loiret	3 196
Lot	808
Lot-et-Garonne	2 140
Lozère	153
Maine-et-Loire	529
Manche	433
Marne	6 042
Haute-Marne	2 516
Mayenne	280
Meurthe-et-Moselle	17 470
Meuse	8 444
Morbihan	48
Moselle	20 767
Nièvre	2 208
Nord	55 230
Oise	10 507
Orne	496
Pas-de-Calais	90 138

Puy-de-Dôme	4 171
Basses-Pyrénées	339
Hautes-Pyrénées	489
Pyrénées-Orientales	69
Bas-Rhin	1 215
Haut-Rhin	5 502
Rhône	3 933
Haute-Saône	1 028
Saône-et-Loire	10 314
Sarthe	427
Savoie	1 092
Haute-Savoie	303
Seine	20 885
Seine-Inférieure	1 569
Seine-et-Marne	13 340
Seine-et-Oise	13 223
Deux-Sèvres	1 048
Somme	7 201
Tarn	3 859
Tarn-et-Garonne	803
Var	272
Vaucluse	330
Vendée	284
Vienne	2 206
Haute-Vienne	1 499
Vosges	371
Yonne	2 962
Toute la France	416 704

Source : A MAE, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des Renseignements généraux – 6^e Section, *Les Polonais en France*, [Paris], le mois de mai 1946 : Annexe II : *Situation numérique des Polonais en France (1^{er} semestre 1946)*, p. 1–2 ; ce document se trouve aussi dans : AN, F 7 15589.

IV. La population présente totale et celle étrangère selon les départements de domicile, selon le recensement général de la population de 1946

Département	Population présente totale	Population présente étrangère	Pourcentage des étrangers dans la population totale
Ain	303 287	8 627	2,84 %
Aisne	451 961	31 037	6,87 %
Allier	370 327	9 674	2,61 %
Basses-Alpes	81 180	4 617	5,69 %
Hautes-Alpes	83 168	3 152	3,79 %
Alpes-Maritimes	446 648	59 352	13,29 %
Ardèche	251 396	3 499	1,39 %
Ardennes	243 862	14 411	5,91 %
Ariège	144 004	10 554	7,33 %
Aube	234 015	10 482	4,48 %
Aude	267 816	29 467	11,00 %
Aveyron	303 108	10 161	3,35 %
Belfort	84 855	3 345	3,94 %
Bouches-du-Rhône	965 689	98 550	10,21 %
Calvados	392 852	11 456	2,92 %
Cantal	180 030	3 406	1,89 %
Charente	307 598	5 392	1,75 %
Charente-Maritime	413 540	3 950	0,96 %
Cher	283 191	7 383	2,61 %
Corrèze	248 606	4 138	1,66 %
Corse	233 232	8 950	3,84 %
Côte-d'Or	331 790	11 445	3,45 %
Côtes-du-Nord	517 255	1 301	0,25 %
Creuse	186 630	2 718	1,46 %
Dordogne	384 878	11 612	3,02 %
Doubs	294 436	14 022	4,76 %
Drôme	262 316	6 128	2,34 %
Eure	311 420	11 193	3,59 %
Eure-et-Loir	254 963	5 039	1,98 %

Finistère	715 585	1 510	0, 21 %
Gard	377 642	21 259	5, 63 %
Haute-Garonne	498 139	42 319	8, 50 %
Gers	190 023	23 779	12, 51 %
Gironde	845 585	36 924	4, 37 %
Hérault	454 888	34 910	7, 67 %
Ille-et-Vilaine	574 554	3 481	0, 61 %
Indre	250 733	3 799	1, 52 %
Indre-et-Loire	344 576	5 840	1, 69 %
Isère	567 862	36 078	6, 35 %
Jura	214 265	4 089	1, 91 %
Landes	247 761	5 353	2, 16 %
Loir-et-Cher	240 639	3 522	1, 46 %
Loire	627 689	22 667	3, 61 %
Haute-Loire	223 989	2 113	0, 94 %
Loire-Inférieure	660 233	4 730	0, 72 %
Loiret	341 955	10 894	3, 19 %
Lot	152 883	5 489	3, 59 %
Lot-et-Garonne	262 640	33 118	12, 61 %
Lozère	87 574	847	0, 97 %
Maine-et-Loire	491 766	3 313	0, 67 %
Manche	428 674	2 876	0, 67 %
Marne	384 791	14 709	3, 82 %
Haute-Marne	180 556	5 962	3, 30 %
Mayenne	254 738	1 022	0, 40 %
Meurthe-et-Moselle	522 837	42 888	8, 20 %
Meuse	187 283	9 418	5, 03 %
Morbihan	501 424	1 225	0, 24 %
Moselle	612 101	64 643	10, 56 %
Nièvre	246 600	6 084	2, 47 %
Nord	1 901 307	122 726	6, 45 %
Oise	389 271	24 666	6, 34 %
Orne	269 117	3 810	1, 42 %

Pas-de-Calais	1 164 858	108 037	9, 27 %
Puy-de-Dôme	472 291	12 131	2, 57 %
Basses-Pyrénées	410 756	15 272	3, 72 %
Hautes-Pyrénées	198 594	11 046	5, 56 %
Pyrénées-Orientales	224 364	27 975	12, 47 %
Bas-Rhin	662 442	10 799	1, 63 %
Haut-Rhin	459 643	15 762	3, 43 %
Rhône	906 607	40 513	4, 47 %
Haute-Saône	200 763	4 470	2, 23 %
Saône-et-Loire	501 257	15 729	3, 14 %
Sarthe	409 222	2 739	0, 67 %
Savoie	231 362	13 380	5, 78 %
Haute-Savoie	272 138	13 732	5, 05 %
Seine – banlieues	1 981 790	84 209	4, 25 %
Paris	2 608 886	141 911	5, 44 %
Ensemble	4 590 676	226 120	4, 93 %
Seine-Inférieure	831 829	10 410	1, 25 %
Seine-et-Marne	398 945	27 656	6, 93 %
Seine-et-Oise	1 377 309	60 129	4, 37 %
Deux-Sèvres	308 785	2 067	0, 67 %
Somme	436 635	14 949	3, 42 %
Tarn	296 524	18 945	6, 39 %
Tarn-et-Garonne	167 105	15 423	9, 23 %
Var	359 928	28 791	8, 00 %
Vaucluse	245 638	11 819	4, 81 %
Vendée	389 863	1 460	0, 37 %
Vienne	311 177	4 150	1, 33 %
Haute-Vienne	333 629	3 763	1, 13 %
Vosges	339 090	4 416	1, 30 %
Yonne	263 019	10 623	4, 04 %
France entière	39 848 182	1 743 619	4, 38 %

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : Insee, *Résultats statistiques du recensement général...*, op. cit., vol. 2, p. 22, 354.

V. La répartition des allocateurs de la Croix-Rouge Polonaise – Section pour la France, à la date du 1er mars 1945

Délégation régionale de la CRP	Hommes	Femmes	Enfants	Ensemble des allocateurs	dont les déportés	dont les Juifs	Pourcentage des Juifs dans l'ensemble des allocateurs polonais
Paris	809	1510	720	3039	8	2676	88,06%
Bordeaux	43	67	119	229	147	36	15,72%
Lyon	785	979	4669	6433	218	58	0,90%
Marseille	351	375	1112	1838	47	71	3,86%
Toulouse	617	887	1712	3216	784	284	8,83%
Verdun	6484	10041	10839	27364	27040	0	0,00%
Grenoble	791	600	833	2224	5	372	16,73%
Toute la France	9880	14459	20004	<u>44343</u>	28249	3497	7,89%

Tableau établi par l'auteur. Source d'information : BPP, Fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, Répartition territoriale des allocateurs de la CRP en France [Paris, le mois de mars 1945], p. 2.

VI. Les enfants polonais dans des écoles primaires publiques en France, selon les statistiques fournies par Georges Mauco

Département	En 1938			En 1946			Changement entre 1938 et 1946
	garçons	filles	Tous les élèves polonais	garçons	filles	Tous les élèves polonais	
Ain	51	40	91	43	40	83	- 8
Aisne	pas de renseignements			3 114			
Allier	260	238	498	217	190	407	- 91
Basses-Alpes	14	8	22	16	15	31	+ 9
Hautes-Alpes	15	15	30	12	8	20	- 10
Alpes-Maritimes	33	19	52	27	19	46	- 6
Ardèche	4	0	4	11	4	15	+ 11
Ardennes	525	632	1 157	356	454	810	- 347
Ariège	12	8	20	12	12	24	+ 4
Aube	214	224	438	291	295	586	+ 148

Aude	48	53	101	36	21	57	- 44
Aveyron	165	142	307	140	127	267	- 40
Bouches-du- Rhône	66	47	113	37	53	90	- 23
Calvados	410	328	738	272	731	1 003	+ 265
Cantal	1		1	12		12	+ 11
Charente	23	20	43	91	74	165	+ 122
Charente- Maritime	1	2	3	11	4	15	+ 12
Cher	201	197	398	261	246	507	+ 109
Corrèze	69		69	74		74	+ 5
Corse	2	3	5	3	1	4	- 1
Côte-d'Or	184	111	295	210	172	382	+ 87
Côtes-du- Nord	6	0	6	4	1	5	- 1
Creuse	50	44	94	94	68	162	+ 68
Dordogne	131	80	211	187	165	352	+ 141
Doubs + Belfort	25	14	39	23	15	38	- 1
Drôme	11	17	28	4	21	25	- 3
Eure	246	316	562	227	281	508	- 54
Eure-et-Loir	44	45	89	70	62	132	+ 43
Finistère	0	0	0	1	2	3	+ 3
Gard	310	242	552	201	140	341	- 211
Haute- Garonne	87		87	236		236	+ 149
Gers	143	97	240	134	119	253	+ 13
Gironde	88	84	172	110	110	220	+ 48
Hérault	26	26	52	40	57	97	+ 45
Ille-et-Vilaine	0	3	3	2	0	2	- 1
Indre	49	58	107	152	147	299	+ 192
Indre-et-Loire	77	56	133	147	147	294	+ 161
Isère	163	169	332	179	198	377	+ 45
Jura	25	29	54	22	24	46	- 8
Landes	5	1	6	3	3	6	+/- 0
Loir-et-Cher	61	61	122	61	61	122	+/- 0
Loire	611	550	1 161	492	552	1 044	- 117
Haute-Loire	18	7	25	19	6	25	+/- 0
Loire- Inférieure	6	56	62	15	76	91	+ 29

Loiret	84	67	151	144	98	242	+ 91
Lot	32	28	60	32	28	60	+/- 0
Lot-et-Garonne	75	64	139	76	72	148	+ 9
Lozère	2	11	13	7	9	16	+ 3
Maine-et-Loire	pas de renseignements			14	3	17	
Manche	24	19	43	19	23	42	- 1
Marne	371	334	705	519	499	1 018	+ 313
Haute-Marne	104	91	195	72	128	200	+ 5
Mayenne	13		13	10		10	- 3
Meurthe-et-Moselle	1 614	1 316	2 930	1 304	1 127	2 431	- 499
Meuse	275	265	540	370	321	691	+ 151
Morbihan	- **	4	4	0	3	3	- 1
Moselle	220	228	448	960	973	1 933	+ 1 485
Nièvre	210	56	266	203	186	389	+ 123
Nord	5 094	4 622	9 716	4 005	3 869	7 874	- 1 842
Oise	pas de renseignements			510	349	859	
Orne	0	0	0	13	13	26	+ 26
Pas-de-Calais	8 589	7 551	16 140	7 665	6 201	13 866	- 2 274
Puy-de-Dôme	346	357	703	257	275	532	- 171
Basses-Pyrénées	28		28	31		31	+ 3
Hauts-Pyrénées	11	7	18	11	12	23	+ 5
Pyrénées-Orientales	5	4	9	3	4	7	- 2
Bas-Rhin	11	4	15	34	33	67	+ 52
Haut-Rhin	393	283	676	333	235	568	- 108
Rhône	247	254	501	214	203	417	- 84
Haute-Saône	236		236	53	58	111	- 125
Saône-et-Loire	853	1 027	1 880	676	823	1 499	- 381
Sarthe	pas de renseignements			14	15	29	
Savoie	35	47	82	112	120	232	+ 150
Haute-Savoie	16	11	27	25	8	33	+ 6
Seine	1 392	995	2 387	914	727	1 641	- 746
Seine-Inférieure	48	36	84	59	52	111	+ 27
Seine-et-Marne	662	582	1 244	934	791	1 725	+ 481
Seine-et-Oise	1 304	913	2 217	1 193	1 005	2 198	- 19

Deux-Sèvres	147		147	105		105	- 42
Somme	568	602	1 170	568	602	1 170	+/- 0
Tarn	398	377	775	259	241	500	- 275
Tarn-et-Garonne	40	30	70	57	52	109	+ 39
Var	23	8	31	23	8	31	+/- 0
Vaucluse	4	5	9	14	8	22	+ 13
Vendée	0	38	38	14	41	55	+ 17
Vienne	36	38	74	102	107	209	+ 135
Haute-Vienne	31	32	63	59	46	105	+ 42
Vosges	4	7	11	13	20	33	+ 22
Yonne	161	131	292	282	259	541	+ 249
Toute la France			52 672 *			54 319	

Tableau établi par l'auteur. Sources d'informations : AN, 577 AP 5, Statistiques des enfants étrangers dans des écoles primaires publiques en France, en 1938 et en 1946.

* L'effectif total des élèves polonais dans des écoles primaires publiques en France ne comprend que 86 départements. Pas de renseignements pour les départements suivants : Aisne, Maine-et-Loire, Oise, Sarthe.

** Le champ vide dans la source.

II. Documents

AVIS

L'Ambassade de Pologne publie le décret suivant du Ministre de la Défense Nationale, pris en accord avec le Ministre des Affaires Étrangères et le Ministre de l'Intérieur en date du 21 septembre 1944 relatif à l'engagement volontaire des Polonais résidant en France.

Conformément à l'article 61 de la loi du 9 avril 1938 relative au service militaire obligatoire (Dz. U. R. P. Nr. 25 poz. 220 z 1939 r.) suivant la rédaction que lui a donné le décret du Président de la République du 27 octobre 1943 (Dz. U. R. P. Nr. 11 poz. 34).

En accord avec les autorités de la République Française et le Commandant Suprême des Armées Alliées,

Je décrète :

1.
Peuvent s'engager comme volontaires les citoyens Polonais résidant en France, âgés de 17 ans révolus et n'ayant pas dépassé l'âge de 40 ans, au moment de l'engagement volontaire.

2.
1. Peuvent s'engager comme volontaires les Polonais d'origine, ressortissant d'autres États que l'État Polonais, remplissant les conditions d'âge ci-dessus et reconnus aptes au service militaire dans la catégorie « A ».

2. Les ressortissants des pays alliés et neutres doivent en plus présenter une autorisation de leurs autorités nationales respectives.

3.
Les engagements volontaires seront reçus par des Commissions de recrutement, créées à cet effet sur le territoire de la République Française.

*Le Ministre
de la Défense Nationale Polonaise,
M. KUKIEL,
Gen. Dyer.*

D'accord avec le Ministre de la Défense Nationale la date de l'entrée en vigueur du décret ci-dessus est fixée au 28 octobre 1944.

Paris, le 12 octobre 1944.

*Le Chargé d'Affaires,
A. KAWALKOWSKI,
Ministre Plénipotentiaire.*

Imprimé en France par les Éditions de la Défense Nationale, 12, rue de la République, Paris, le 12 octobre 1944.

AN, F 1a 3346, Avis annonçant l'engagement volontaire des citoyens polonais résidant en France dans les Forces armées polonaises, Paris, le 12 octobre 1944 (version française).

OBWIESZCZENIE

Ambasada Rzeczypospolitej Polskiej ogłasza niżej Rozporządzenie Ministra Obrony Narodowej, wydane w porozumieniu z Ministrem Spraw Zagranicznych i Ministrem Spraw Wewnętrznych z dnia 21. września 1944 r. o zaciągu ochotniczym na terenie Francji:

ROZPORZĄDZENIE

Na podstawie art. 61 Ustawy z 9. kwietnia 1938 o powszechnym obywatelstwie wojskowym (Dz. U. R. P. Nr. 25 poz. 220 z 1939) w brzmieniu ustalonym dekretem Prezydenta R. P. z 27 października 1943 (Dz. U. R. P. Nr. 41 poz. 34), oraz za zgody rządu Republiki Francuskiej i w porozumieniu z Naczelnym Dowodzącym Aljanskich Sił Zbrojnych, zarządzam co następuje:

1.

Obywatele Polscy, przebywający na terytorjum Republiki Francuskiej mogą zgłaszać się ochotniczo do służby w Polskich Siłach Zbrojnych, o ile w chwili ochotniczego zgłoszenia się ukończyli lat 17 a nie przekroczyli 40.

2.

1. Obywatele Państw Obcych narodowości polskiej, przebywający na terytorjum Republiki Francuskiej mogą zgłaszać się ochotniczo do służby w Polskich Siłach Zbrojnych, o ile oprócz warunków określonego w par. 1, utrzymują kat. « A » zdolności do służby wojskowej.

2. Obywatele państw sprzymierzonych i neutralnych powinni ponadto wykazać się pozwoleniem swoich rządów państwowych na wystąpienie do Polskich Sił Zbrojnych.

3.

Zaciąg ochotniczy na terytorjum Republiki Francuskiej przeprowadza Komisja Polowa.

Minister Obrony Narodowej,

M. KUKUL,

Gen. dyw.

Jako data wejścia w życie powyższego rozporządzenia wyznaczam w porozumieniu z Ministrem Obrony Narodowej dzień 28. października 1944 na całym terytorjum Francji.

Paris, dn. 12. października 1944.

Charge d'Affaires,

A. KAWALKOWSKI,

Minister Polonais.

Rodacy!

Nareszcie...

Nareszcie nadeszła radosna chwila, gdy powitać Was możemy na uwolnionej od wspólnego wroga ziemi francuskiej.

Pierwszy to etap Waszego powrotu na łono ukochanej, wielkiej, niepodległej Ojczyzny, Najaśniejszej Rzeczypospolitej Polskiej.

Kończy się okres niewoli, ucisku i poniewierki w Niemczech.

Pętkły druty kolczaste, runęły zakazy, stoicie u progu wolności.

Dzięki temu staniecie znów wśród swych braci, nadal prowadzących nieugięty bój o niepodległość Polski.

Jedni zajmą miejsce w szeregach Polskich Sił Zbrojnych, okrywających imię żołnierza polskiego nieśmiertelną chwałą.

Inni staną do cywilnych warsztatów pracy, bez których normalnego działania nie byłoby zwycięstwa.

Jeszcze inni będą musieli czas pewien poświęcić na odzyskanie nadwątłego zdrowia, wyleczenie się ze skutków głodu i prześladowania.

Aby jak najlepiej pokierować Waszym dalszym losem, stosujcie się do wskazówek, jakie dawać Wam będą przedstawiciele legalnych Władz Rzeczypospolitej i polskich instytucji społecznych.

Tak, jak w obozach jenieckich, umielicie zachować dyscyplinę w najcięższych chwilach, bądźcie i nadal wobec własnych rodaków, rozrzuconych po Francji, i wobec naszych przyjaciół Francuzów wzorem żołnierzy i obywateli.

Nie obiecujemy Wam wiele. Zrujnowana kilkuletnią okupacją Francja i stracone środki finansowe pracującego w niezwykle ciężkich warunkach Rządu Polskiego nie pozwalają okazać Wam takiej pomocy, jakbyśmy tego pragnęli. Możecie jednak mieć pewność, że wszystko co w naszej mocy zrobimy, abyście nie czuli się opuszczeni.

Zwracajcie się więc śmiało i z ufnością do przedstawicieli jedynych legalnych władz państwowych polskich oraz do polskich legalnych organizacji społecznych, których najważniejsze adresy podajemy poniżej.

**Żołnierze! Ochotnicy do Wojsk Polskich!
Zwracajcie się do Polskich Władz Wojskowych!**

Nie słuchajcie podstępów ludzi, usiłujących sprowadzić Was z drogi obowiązków względem Ojczyzny.

Cywilni! Zwracajcie się do przedstawicieli Polskich Konsulatów i Polskiego Czerwonego Krzyża, którzy przyjdą Wam z pomocą.

POLSKI CZERWONY KRZYŻ Oddział na Francję.

<i>Polskie Placówki Dyplomatyczne i Konsularne we Francji</i>	Konsulat R.P. w Bar le Duc: 118, bd de la Rochelle, Bar le Duc (Meuse)	Agencja Konsularna w Bordeaux, 5, rue Thiac, Bordeaux (Gironde)
Ambasada R.P. w Paryżu, 1, rue Talleyrand, Paris 7-ème	Agencja Konsularna w Rennes, 1, rue Maréchal Bédouet (Ile et Vilaine)	Agencja Konsularna w Périgueux, 3, Place Fumancey, Périgueux (Dordogne)
Konsulat Generalny R. P. w Paryżu 31, rue Jean Goujon, Paris 8-ème	Agencja Konsularna w Charleville, 17, Av. Nationale, Charleville (Ardennes)	Agencja Konsularna w Nancy, Grand Hotel, Nancy (Meurthe et Moselle)
Konsulat Generalny R.P. w Marsylii, 7, rue St. Jacques, Marmille (Bouches du Rhône)	Agencja Konsularna w Limoges, 8, rue Croix Bichellen, Limoges (Haute Vienne)	Agencja Konsularna w Metz, 18, rue des Augustins, Metz (Moselle)
Konsulat Generalny R.P. w Lille, 45, bd Carnot, Lille (ord)	Agencja Konsularna w Alès, 11, rue Souchoin, Alès (Gard)	Polka Mirja Katolicka (Mission Catholique Polonaise) 263, bis, rue St. Honoré, Paris 1-er
Konsulat R.P. w Lyonie, 6, Quai du Général Sarrail, Lyon (Rhône)	Agencja Konsularna w Montluçon (Allier)	Dom Polski (Maison Polonaise) 7, rue Crillon, Paris 4-ème
Konsulat R.P. w Tuluzie, 10, rue Nizau, Toulouse (Hte Garonne)		

BPP, Fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, Manifeste de la Croix-Rouge Polonaise – Section pour la France aux citoyens polonais sur le territoire français, avec la liste des institutions d'État polonaises en France, [Paris, la première moitié de 1945].

№ 324 - 2

23



POLSKI KOMITET
WYZWOLENIA NARODOWEGO
Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego

Comité Polonais
de la Libération Nationale
Comité Polonais de la Libération Nationale

Paris, le 29 - XII - 1944



Jędrzychowski

N° 1

M. Bidault

ce

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comité Polonais de Libération Nationale m'a nommé son représentant auprès du Gouvernement provisoire de la République Française.

En ce caractère de représentant je m'efforcerai de travailler pour raffermir les liens amicaux polono-français.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'assurance de ma plus haute considération.

Monsieur le Ministre
Ministre des Affaires
Étrangères



Jędrzychowski
Jędrzychowski

A MAE, Série Europe, Sous-série Pologne, art. 4, Lettre : Stefan Jędrzychowski, délégué du Comité polonais de Libération nationale (Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego) auprès du Gouvernement provisoire de la République française à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, Paris, le 29 décembre 1944, f. 23.

RECEVU
LE 26 JUIN 1945
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
N° 20000
à l'attention
de M. Bidault
ANALYSE

TELEGRAMME
26 JUIN 1945

Z 34-3 54

INDIQUE RESSERVE

Le Ministre des Affaires Étrangères

à Monsieur Bidault

Je vous prie de faire le nécessaire en vue de la transmission des documents qui se rapportent à l'envoi des listes de noms de Polonais.

Je vous prie, en outre, d'entretenir régulièrement la commission de l'Assemblée Nationale, et sous ses auspices d'organiser de sa part, sous l'égide de son Bureau, les travaux de cette commission de l'Assemblée Nationale, et de vous tenir au courant de l'activité de la commission de l'Assemblée Nationale en qualité d'administrateur de l'Assemblée.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
26 JUIN 1945

A MAE, Série Europe, Sous-série Pologne, art. 59, Télégramme : Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères à l'Ambassade de France à Moscou, Paris, le 26 juin 1945, f. 64.

DÉCLARATION

de la Direction du Comité Central Polonais en France

A la suite de la décision arbitraire du Comité de Lublin, par laquelle il s'est proclamé lui-même gouvernement polonais provisoire, le Comité Central Polonais qui, depuis l'été 1943, dirige la vie politique et morale de l'émigration polonaise en France déclare ce qui suit :

1. L'émigration polonaise en France, représentant une population d'un demi-million d'individus, se sent étroitement liée avec la Nation, qui combat en Pologne aux côtés de l'héroïque Armée de l'Intérieur, ainsi qu'avec le Gouvernement de la République, obligé par les événements de guerre à siéger temporairement à Londres.

2. Le Comité Central Polonais condamne les intrigues des éléments étrangers à la Nation, qui visent à rompre son unité au moment où toutes ses forces vitales sont tendues au plus haut degré dans la lutte contre l'occupant allemand.

3. Le Comité Central Polonais proteste contre l'installation par l'Union Soviétique sur le territoire polonais, soustrait à l'occupation allemande, d'un pouvoir qui est un instrument de la politique soviétique. Il considère le fait de la reconnaissance de ce pouvoir par les Soviétiques, et ce contre la volonté des gouvernements Alliés, comme une atteinte portée à l'unité des nations alliées dans une période décisive de la guerre contre l'Allemagne.

4. Le Comité Central Polonais constate que la Nation polonaise a conservé, pendant plus de cinq années de guerre, une attitude marquée par l'unité et l'honneur. Elle n'a jamais consenti à collaborer avec l'occupant, et c'est pourquoi on doit considérer la création du Comité de Lublin comme une première infraction à ce principe, et le condamner de la manière la plus catégorique.

5. L'émigration polonaise en France ne gardera sa fidélité qu'au Gouvernement légitime de la République, car elle voit en lui le seul dépositaire légal des droits de l'Etat et du Peuple polonais devant le monde, et le véritable défenseur des masses laborieuses polonaises.

6. Le Comité Central Polonais fait appel à toute l'émigration polonaise en France — et surtout à ses Comités régionaux et locaux — ainsi qu'à toutes les organisations et associations polonaises — en les invitant à protester énergiquement contre l'acte usurpatoire du Comité de Lublin, qui tend à saper l'indépendance de la Pologne.

Le Comité Central Polonais représente le demi-million d'émigrés polonais résidant en France, groupés en 31 associations et sociétés, lesquelles, sous l'occupation allemande, se solidarisaient étroitement avec le mouvement de la Résistance polonaise clandestine, dont l'expression était l'Organisation Polonaise de la Lutte pour l'Indépendance.

LE COMITÉ CENTRAL POLONAIS
DE LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE

Lille, le 7 janvier 1945



STATUTS DE L'UNION CENTRALE DES POLONAIS EN FRANCE

avec les règlements des Comités régionaux
et des Comités locaux
qui font partie intégrante de l'Union

L'Union Centrale des Polonais en France a été déclarée à la préfecture du Nord et le récépissé de la déclaration a été délivré à la date du 23 décembre 1933 et modifié le 9 janvier 1939 sous le n° 2973 — ladite déclaration a été publiée dans le « Journal officiel » n° 17, du 18 janvier 1940. La modification des statuts a été déclarée le 10 juillet 1945 à la préfecture du Nord et publiée dans le « Journal officiel » n° 170, du 21 juillet 1945.

L'UNION CENTRALE DES POLONAIS EN FRANCE

54, rue Truffaut - Paris XVII^e

O. pièce
27302

BDIC, O pièce 27302 : Statut de l'Union centrale des Polonais en France avec les règlements des Comités régionaux et des Comités locaux qui font partie intégrante de l'Union, [brochure], Paris, 1945, 16 p.



1^{ère} Assemblée générale du Comité polonais de Libération nationale en France (*Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego we Francji*), dans *Sprawozdanie z pierwszego walnego zjazdu wychodźstwa polskiego we Francji, 17–18 grudnia 1944 roku* [Compte-rendu de la 1^{ère} Assemblée plénière de l'émigration polonaise en France, les 17–18 décembre 1944], Paris, 1945, photographie sur une page non numérotée.

DO WYCHODŹSTWA POLSKIEGO we FRANCJI

O jedność Emigracji z Ojczyzną,
O zjednoczenie całego Wychodźstwa,
O rozszerzone Demokratyczne Przedstawicielstwo Emigracji

Rodacy!

Wzywamy do jedności i zjednoczenia się wszystkich Polaków w emigracji we Francji, bez względu na wyznaczone granice państwowe, na przynależność do różnych stronnictw politycznych, na wykształcenie i zawód, na wiek i płeć, na miejsce zamieszkania i sposób życia. Wzywamy do wyrażenia jednomyślnego poparcia dla programu politycznego i demokratycznego, który został uchwalony na I Kongresie Wychodźstwa Polskiego w Paryżu w dniach 15-17 czerwca 1945 roku.

Wzywamy do wyrażenia jednomyślnego poparcia dla programu politycznego i demokratycznego, który został uchwalony na I Kongresie Wychodźstwa Polskiego w Paryżu w dniach 15-17 czerwca 1945 roku.

Wzywamy do wyrażenia jednomyślnego poparcia dla programu politycznego i demokratycznego, który został uchwalony na I Kongresie Wychodźstwa Polskiego w Paryżu w dniach 15-17 czerwca 1945 roku.

Wzywamy do wyrażenia jednomyślnego poparcia dla programu politycznego i demokratycznego, który został uchwalony na I Kongresie Wychodźstwa Polskiego w Paryżu w dniach 15-17 czerwca 1945 roku.

Appel des organisations polonaises tenant le programme du 2^{ème} CONGRÈS National de l'Émigration Polonaise en France qui aura lieu le 28 et 29 Juillet 1945 à Paris

POWSZECHNE ZGROMADZENIE POLAKÓW
DŁA WYBORU DELEGACJI

na Drugi Walny Zjazd Emigracji

odbędzie się w

dn.

o godz.

Organizacja Komiteta Zjednoczenia

AD Nord, 27 W 38347/2, « Appel aux Émigrés polonais de France » – Invitation au « 2^e Congrès national de l'Émigration polonaise en France » (2^e Assemblée générale du Comité polonais de Libération nationale en France) pour les 28–29 juillet 1945.



KARSKI Franciszek, *Zwycięstwo demokracji polskiej* [La Victoire de la démocratie polonaise], Paris, Rada Narodowa Polaków we Francji [Conseil national des Polonais de France], 1946, 39 p.

58/7D

Ministère de la Guerre
Etat-Major de l'Armée
1-er Bureau
No 09528-EM/1.

Paris, le 4 Juillet 1945.

Le Ministère de la Guerre
À Monsieur l'Attaché Militaire de
Pologne en France
Chef de la Mission Polonaise en France

En raison de la cessation des hostilités en Europe et en accord avec le Commandement Suprême des Forces Expéditionnaires Alliées, j'ai décidé de mettre fin aux mesures qui ont permis le recrutement et l'existence en France d'un Corps de Volontaires Polonais.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir en conséquence assurer pour le 31 Juillet, la dissolution de tous les organismes relevant de votre autorité et la démobilisation des personnels y appartenant.

Ceux-ci devront rejoindre leur domicile, s'ils résidaient en France avant le 3 septembre 1939 et, dans le cas contraire être remis par vos soins au Ministre des Prisonniers, Déportés & Réfugiés, chargé d'administrer les personnes déplacées du fait des événements de guerre.

Pour le Ministre et par son ordre

Le Général du Corps d'Armée LEYSER
Chef d'Etat-Major Général de l'Armée

/-/ signature illisible.

AMBASSADE DE POLOGNE

6537-3129



*Revisé par
M. le 12/4/46*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

2 324-3

Paris, le 8 Avril 1946 (48)

L'Ambassade de Pologne présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères et appelle son attention sur la persistance en France de formations militaires, dites polonaises, ne faisant pas partie de l'armée régulière polonaise, poursuivant cependant, sous son uniforme, une activité hostile au Gouvernement d'Unité Nationale, et redoutable pour la paix.

L'Ambassade rappelle le teneur de la note remise à Monsieur l'Ambassadeur de Grande Bretagne à Varsovie, le 14 Février 1946, et confirme les termes de celle qui a été adressée par ses soins, le 2 Avril, au Ministère, concernant la dissolution de la Mission Militaire Polonaise en France.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère de bien vouloir intervenir auprès du Ministère des Armées, afin qu'il soit mis rapidement un terme au présent état de choses, notamment par l'application des mesures suivantes :

- Dissolution de toute unité militaire, dont la désignation comporte le qualificatif "polonais", contenue en territoire français ou sous contrôle français, et relevant des autorités françaises, britanniques ou américaines.

- Interdiction de fonctionnement, faite à toutes les Missions Militaires dont la désignation comporte le qualificatif "polonais" et notamment à celles qui relèvent du Gouvernement d'Exil de Londres, ou de la Mission Britannique, telles que la Mission Militaire de Liquidation du Colonel Szymanski, (14 rue de Castiglione, Paris) - et la Mission Militaire du 2ème Corps d'Armée du Colonel Gausse (Hôtel Scribe-Marseille.)

- Extension de ces mesures aux agences et services annexes de ces missions, tels que la gendarmerie de la Mission Militaire de Liquidation, qui sous les insignes militaires polonais, opère encore illégalement à Paris, Lille, La Courneuve-Marseille, et procède en territoire français à des arrestations de citoyens polonais.

- Réglementation, en territoire français ou sous contrôle français, du port de l'uniforme polonais, des insignes militaires, des emblèmes de l'Etat polonais et des drapeaux "Poland" - qui seraient désormais strictement réservés aux seules personnes appartenant aux services de l'attaché militaire près l'Ambassade de Pologne, ainsi qu'aux militaires chargés de missions en France, par le Gouvernement d'Unité Nationale.

L'Ambassade, persuadée que le Ministère partagera son point de vue, appréciera l'aide qu'il voudra bien lui prêter en vue de faire adopter les mesures proposées.

Ministère des Affaires Étrangères

à Paris



A MSZ, Série 6, art. 969, Arrangement franco-polonais au sujet du rapatriement des mineurs polonais actuellement en France, Paris, le 20 février 1946 :

Paris, le 20 février 1946

ARRANGEMENT FRANCO-POLONAIS

AU SUJET DU RAPATRIEMENT DES MINEURS POLONAIS

ACTUELLEMENT EN FRANCE.

1. Le Gouvernement français accepte les propositions qui ont été faites par le Gouvernement polonais pour le rapatriement de 2.000 mineurs polonais actuellement en France, dont 1.000 mineurs qui ont été rapatriés en France le 15 juillet 1945 et que les mineurs seront rapatriés pour la durée de la guerre.

2. Les deux parties s'entendent sur le fait que les 2.000 mineurs qui ont été rapatriés en France le 15 juillet 1945 et que les mineurs seront rapatriés pour la durée de la guerre, dont 1.000 mineurs qui ont été rapatriés en France le 15 juillet 1945 et que les mineurs seront rapatriés pour la durée de la guerre.

3. Une Commission ad hoc franco-polonaise composée des :

- a) un représentant du Ministère du Travail français,
- b) un représentant du Ministère de la Production Industrielle,
- c) un représentant de l'Association de Polonais à Paris,
- d) un représentant du Conseil National Polonais en France,
- e) et de deux représentants de la Fédération Polonaise de Mineurs de France, dont un désigné par les Mineurs Polonais.

qui se réunira à Paris, dressera un dénombrement annuel des mineurs, en répartissant ces dénombrements par catégories professionnelles et par exploitation minière.

En tout cas le nombre de mineurs à rapatrier dans la période de temps comprise entre le 15 juillet 1945 et le 15 juillet 1946.

La Commission pourra faire appel au concours de tous les services qui s'y prêtent.

Elle s'adressera à Paris et sera assistée d'un représentant des services français intéressés.

Les frais de rapatriement de la Commission seront supportés à parts égales par les Gouvernements français et polonais.

4. Les mineurs polonais rapatriés pour la durée de la guerre seront rapatriés à la Commission ad hoc créée par le Gouvernement français pour la durée de la guerre, dont 1.000 mineurs qui ont été rapatriés en France le 15 juillet 1945 et que les mineurs seront rapatriés pour la durée de la guerre.

Les établissements publics d'enseignement, la vie scolaire,
la tenue des livres des comptables publics, les lois de finances,
les établissements publics, etc. etc.

Les missions de la Justice sont confiées aux magistrats à la
suite de concours publics organisés par le pouvoir central.

Les universités françaises sont régies par les lois de
l'enseignement supérieur, de l'enseignement de la médecine, des sciences
naturelles, des lettres, des arts, etc. etc. Les universités sont
gérées par le pouvoir central, les lois de l'enseignement de la
médecine, des lettres, des arts, etc. etc.

Les lois de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc. sont régies par les lois de l'enseignement
supérieur, de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc.

Les lois de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc. sont régies par les lois de l'enseignement
supérieur, de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc.

La loi de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc. est régie par les lois de l'enseignement
supérieur, de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc.

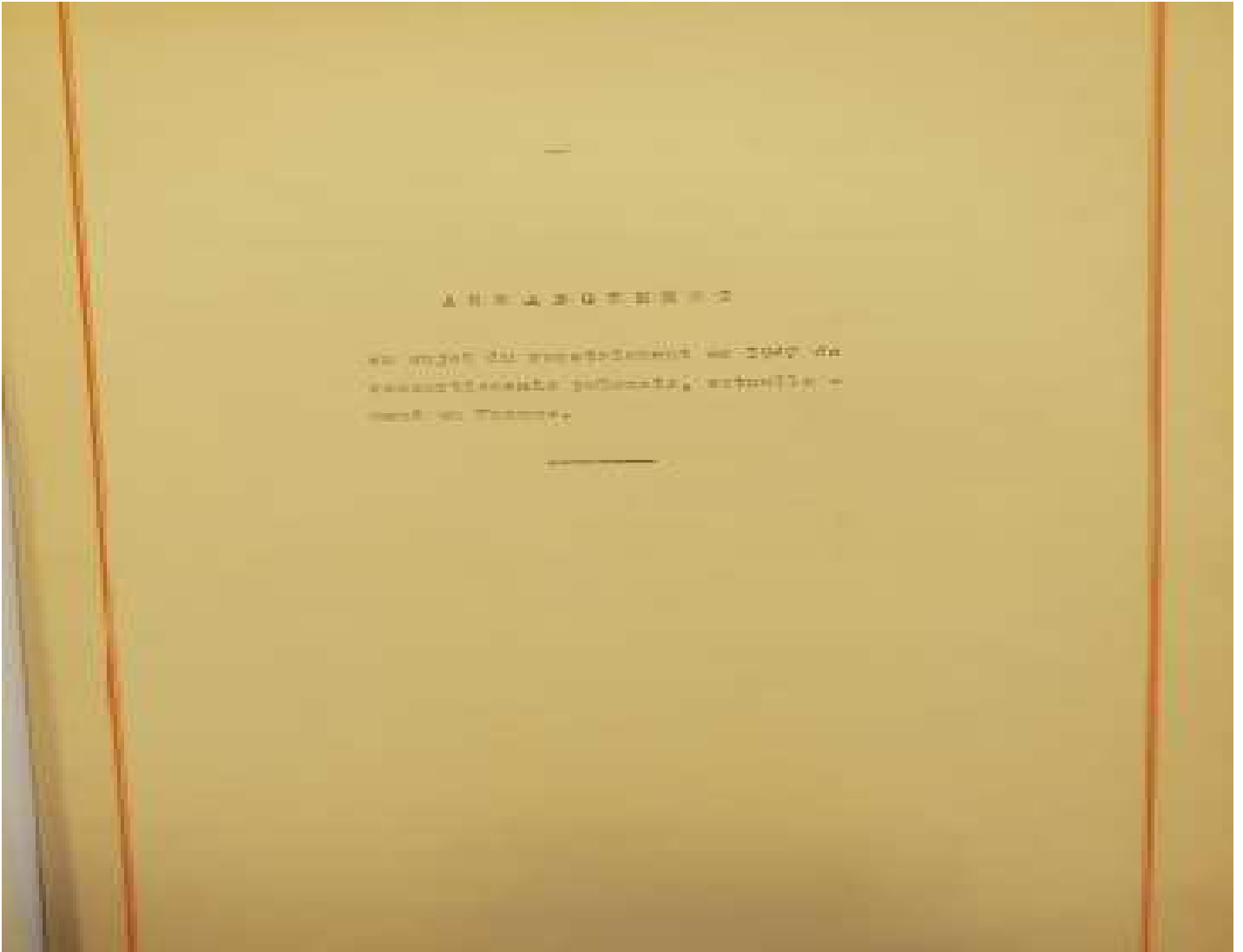
Les lois de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc. sont régies par les lois de l'enseignement
supérieur, de l'enseignement de la médecine, des lettres, des arts,
des sciences, etc. etc.

Fait à Paris, le 20 février 1904 en deux exemplaires
un original et un double.



Ministère de l'Instruction publique
Le Directeur
H. Dreyfus

**A MSZ, Série 6, art. 969, Arrangement franco-polonais au sujet du rapatriement en 1947
des ressortissants polonais, actuellement en France, Paris, le 28 novembre 1946 :**



Le Gouvernement français, à la demande du
Gouvernement allemand, accepte de verser en 1947, des facilités
à l'industrie de Pologne en France pour l'organisation de
rapatriement en Pologne de 20.000 ressortissants allemands,
accompagnés de leur famille immigrée, sous les mêmes conditions
que celles établies en 1946 par l'arrangement de 27 février 1946
pour le rapatriement de 1.000 allemands en France et par la note
du Ministère français des Affaires étrangères du 14 septembre,
concernant le rapatriement de 2.000 autres ressortissants
allemands.

- I -

Le Gouvernement français réserve ses objections
aux conditions françaises applicables aux familles qui sont aide
et assistance à l'industrie de Pologne pour le rapatriement, en
cas de France 1947, de 20.000 ressortissants allemands,
accompagnés de leur famille immigrée,
étant entendu que toutes ces personnes seront volontaires pour
l'industrie de Pologne.

- II -

Les deux parties contractantes ont convenu pour
que la somme de 20.000 personnes et leurs familles soit répartie
entre les différentes professions de la façon suivante :

- 1°/ 8.000 personnes de toutes les professions, incluant
(ouvriers, paysans, artisans, etc...)
- 2°/ 1.000 familles agricoles, artisans et familles;
- 3°/ 1.000 personnes de l'industrie et du bâtiment;
- 4°/ 2.000 divers commerçants, artisans, des associations,
artisans, intellectuels, etc... avec leurs familles.

Les Limitations strictement nécessaires découlant de la Convention de Travail dans les zones considérées en 1946 et qui se voient les membres le respectant des restrictions strictes imposées et d'établir les autres de rigueur.

En conséquence ultérieure, également, les règles strictes imposées certaines membres de la famille d'un travailleur garantissant également être respectés dans le respect de la Convention de Travail.

Cette Convention sera soumise par :

- a) au représentant du Ministère du Travail Français
- b) deux représentants du Ministère de la Production Industrielle
- c) un représentant du Ministère de l'Agriculture
- d) deux représentants de l'Industrie de Belgique à Bruxelles
- e) un représentant du Comité National National de France
- f) deux représentants de la C.G.P.T. dont deux membres par les sections belges
- g) un représentant de la C.G.P.T.
- h) un représentant de l'Union Nationale des Employés et Ouvriers Français

Le pourcentage des membres de l'Etat restant dans la catégorie visée à l'article II - 17) sera fixé en tenant compte de la proportion existant en ce point 1947 entre les membres belges employés en 1946 et les autres membres employés en 1947.

Les applications de restrictions imposées à partir de la loi 1947 et celles en dérivant rigoureuses, se voient annexes les renseignements relatifs appartenant à des catégories professionnelles autres que celles de l'agriculture.

and

- VI -

Les articles d'agriculture polonaise prévue pour l'année 1967 seront liés dans les conditions suivantes :

a) 2.000 agriculteurs seront répartis en deux lots de 1.000 en février et mars

b) 2.000 agriculteurs seront répartis en deux lots de 1.000 en septembre, octobre et novembre

Cependant, la Commission sera autorisée à ne compléter les unités agricoles prévues en vertu de l'article de l'annexe que pour les besoins transportés.

- VII -

Les articles de l'arrangement franco-polonais du 20 février 1964 régissant le fonctionnement de la Commission mixte franco-polonaise, les facilités de visas, le transport, l'émigration de travail et de tourisme, la garantie des unités agricoles, le fonctionnement de la Commission mixte, sont toujours en vigueur pour l'année 1967.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 20 novembre 1966.

Pour la Pologne

Antoni Gierkowski



Pour la France

Paul Delors





Papiers familiaux de Hélène Argaud née Zalewska, Privas, La famille Zalewski, personnes déplacées de nationalité polonaise, anciens déportés pour des travaux forcés par les Allemands, dans le camp Champ-la-Lioure à Chômérac (Ardèche), [1946], 39 p.

5
3

338/30
 AMBASADA
 RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ
 W PARYŻU

AMBASSADE
 DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE
 A PARIS

PARYŻ, DN. 11 kwietnia 1946
 PARIS 104^e RUE DE TALLEYRAND
 TÉL. CENTRALE 60.80 & 83

Do
 Obywatela Zygmunta Modzelewskiego
 Vice-Ministra Spraw Zagranicznych
 w WARSAWIE

Nr. Amb. / 2048/46

W sprawie
 Ojca

6-6-46

Zwracam się do Was Obywatelu Ministrze w sprawie ks. Franciszka Cegiełki, Rektora Polskiej Misji Katolickiej we Francji.

W ostatnich dniach zwracał się ks. Cegiełka przez swego zaufanego człowieka /ob. Profesorowa Fiedorowiczowa/ do mnie, abym poprzez K.S.Z. swą interwencją u ks. Kardynała Hlonda przyspieszył jego dymisję ze stanowiska Rektora Polskiej Misji Katolickiej we Francji. W odpowiedzi na inicjatywę ks. Cegiełki skierowałem do niego Pierwszego Sekretarza Ambasady, ob. A. Bekiera, dla odbycia rozmowy. W rozmowie z ob. Bekierem ks. Cegiełka potwierdził swoją prośbę.

Dla właściwej oceny postawy ks. Cegiełki i wysnucia właściwych wniosków, uważam za wskazaną podać krótką analizę sytuacji na odcinku katolickim wśród emigracji polskiej we Francji.

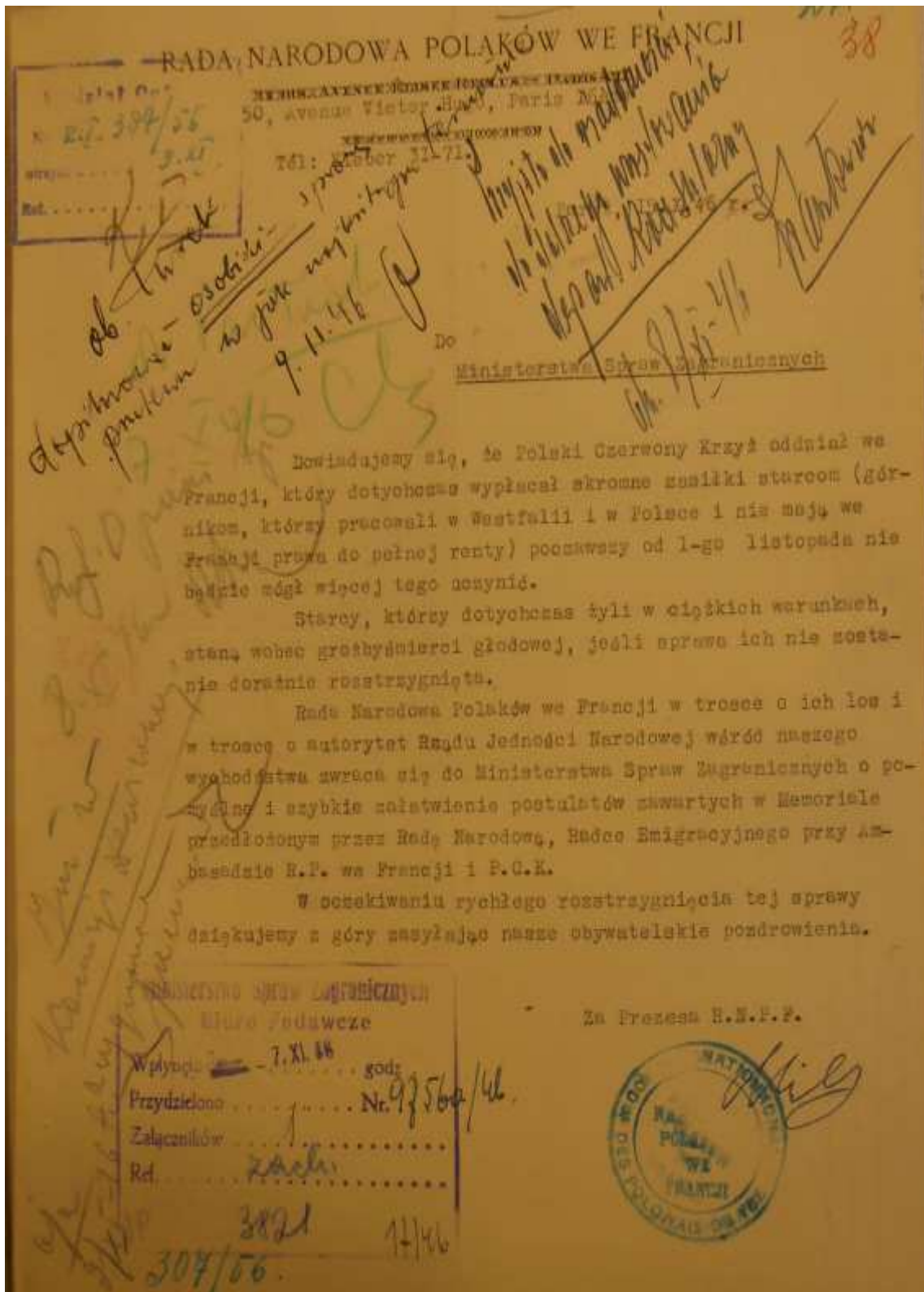
Poza Radami Narodowymi, skupiającymi pokątną większość emigracji, napowiatniejszą siłę przedstawiają różne stowarzyszenia katolickie z dwojmi tradycjami, kierowane przez księży polskich, rozsianych w terenie, podporządkowanych Misji Katolickiej, kierowanej przez ks. Cegiełkę. Ks. Cegiełka zajmował i zajmuje nieprzejednanie wrogie stanowisko wobec nowej Polski i Rządu Jedności Narodowej.

Polityka Ambasady i organizacji demokratycznych była obliczona na przyciągnięcie bardziej patriotycznych księży i masy członków organizacji katolickich oraz na izolowanie Misji Katolickiej, w szczególności ks. Cegiełkę od masy robotniczej. Polityka ta była prowadzona konsekwentnie i dała ona je pozytywne rezultaty.

W ostatnich tygodniach notujemy coraz częstsze wypadki zgłaszania się do nas księży, którzy nawet w formie pisemnej wyrażają swoje niezgodę do postawy ks. Cegiełki. W dołach protest przeciw anty-państwowej, anty-narodowej polityce ks. Cegiełki, staje się coraz bardziej widoczny, tymbardziej, że zakres oddawania posług religijnych /np. święcenia ekstendarów/ przez księży polskich organizacjom należącym do Rad Narodowych odwracało naszą emigrację od religii, lub oddawało pod wpływ księży francuskich. Bardzo powiny ferment wywołać...

Handwritten notes:
 4/11
 13.5.46
 22
 6.5.46
 Chy
 do nam in-
 kony obitej
 skargasem
 13.5.46
 22
 6.5.46
 Chy

A MSZ, Série 6, art. 971, Lettre : Stanisław Skrzyszewski, ambassadeur de Pologne à Paris à Zygmunt Modzelewski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, avec la critique de l'activité du père Franciszek Cegiełka, recteur de la Mission catholique polonaise en France, Paris, le 11 avril 1946, f. 3.



A MSZ, Série 20, art. 444, Lettre : Conseil National des Polonais de France (*Rada Narodowa Polaków we Francji*) au ministère des Affaires étrangères de Pologne à Varsovie, concernant la mauvaise situation des travailleurs polonais en France ayant effectués une partie de leur ancienneté de service en Allemagne, Paris, le 15 octobre 1946.

**EQUIVALENCE DE L'EXAMEN
D'ENTRÉE EN CLASSE DE SECONDE**

no 258
229
no 258
district de (département) Owczyna
entre en II lycée classe de Allemaque
année scolaire 1946/47 a terminé ses études le 5 juillet 1947
selon le programme prescrit pour l'entrée en classe de seconde et a obtenu les notes suivantes:

instruction religieuse	8 (huit)
langue polonaise	5 (cinq)
langue française	7 (sept)
langue latine	5 (cinq)
langue anglaise	5 (cinq)
histoire	5 (cinq)
problèmes de la Pologne contemporaine	6 (six)
géographie	6 (six)
mathématiques	
physique et chimie	5 (cinq)
biologie	6 (six)
éducation physique	
danse	
chant	10 (dix)
histoire de l'art	7 (sept)

PARIS, le 5 juillet 1947

Le Directeur de la classe:

Le Directeur du Collège:

elluristat

RAUTING

Les Membres du Conseil
des Professeurs:

W. Kurylo
W. Kurylo

Marie Spangiel
Zofia alba

M. J. M. M.



19228 265 91123 1-20 (1-2 - 4e; 2-4 - moyenne; 3-4 - générale; 2-6 - sans titre)
8 - titre; 10 - très bien.

**ŚWIADECTWO UKOŃCZENIA
GIMNAZJUM OGÓLNOKSZTAŁCĄCEGO**

urodzone dnia 2.6.1925 w Owczynie
powiat (departament) Wronki
przyjeżdż do klasy II gimnazjum
w roku szkolnym 1946/47, ukończył w dniu 5 lipiec roku 1947
nauczę w zakresie programu przewidzianego dla gimnazjum ogólnokształcącego i otrzymał następujące oceny:

religia	8 (osiem)
język polski	5 (pięć)
język francuski	7 (siedem)
język łaciński	5 (pięć)
język angielski	5 (pięć)
historia	5 (pięć)
ogadnienia życia współczesnego	6 (sześć)
geografia	6 (sześć)
matematyka	
fizyka i chemia	5 (pięć)
biologia	6 (sześć)
ćwiczenia cieleśne	
rytmik	
śpiew	10 (dziesięć)
historia sztuki	7 (siedem)

PARYŻ, dnia 5 lipiec 1947

Opiekun klasy:

Dyrektor:

elluristat

RAUTING

Członkowie Rady Pedagogicznej:

W. Kurylo
W. Kurylo

Marie Spangiel
Zofia alba
M. J. M. M.



SKALA OCEN: 1 do 10 (1-2 - 4e; 2-4 - ogólnokształcące; 2-6 - bez tytułu; 7-8 - tytuł; 9 - dobrze; 10 - bardzo dobrze).

AAN, Lycée Polonais à Paris, art. 5, Document d'équivalence de l'examen d'entrée en seconde classe de lycée d'un élève du Lycée Polonais à Paris, Paris, le 5 juillet 1947.

Pour la Défense de l'immigration démocratique polonaise en France

FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE

vous parle

Veillez trouver ci-dessous le texte de la déclaration que notre Président, M. Frédéric JOLIOT-CURIE, a faite le 29 Novembre, à l'occasion des mesures prises contre les institutions polonaises et les ressortissants polonais de France.

Au moment même où, sur l'initiative de l'AMITIÉ FRANCO-POLONAISE, la célébration du Centenaire de la mort de Frédéric Chopin vient de montrer avec éclat dans la France entière la puissance de la fraternité traditionnelle qui lie les peuples français et polonais, notre association est depuis quelques jours devant ce fait brutal : une violente campagne de terreur est déclenchée contre les institutions et les citoyens polonais en France, campagne présentée comme une mesure de représailles pour l'arrestation de M. André ROBINEAU convaincu d'espionnage par les autorités polonaises et désavoué par le propre Consul de France à Stettin, M. RIVOIRE.

Sans préavis aucun, un officier de l'armée polonaise, adjoint de l'Attaché Militaire de Pologne en France, un Consul de Pologne, ont été incarcérés, des ressortissants polonais : M. STEC, Président du Conseil National des Polonais en France, M. KOWALSKI, Rédacteur en Chef du quotidien polonais "GAZETA POLSKA" et membre de l'organisation de Résistance "L'Aide à la Patrie", Mme Claire NICOLAS, de la Section Culturelle du Bureau d'Informations polonaise, M. CZEKAK, Secrétaire Général du Conseil National des Polonais en France, viennent d'être brutalement expulsés ainsi que 23 de leurs compatriotes.

Tous ces Polonais, authentiques résistants, sont les représentants éminents d'une immigration polonaise laborieuse dont 350.000 membres jouent par leur labeur acharné un rôle déterminant dans notre économie nationale. Et on les accuse de sabotage économique et social !

Au nom de l'AMITIÉ FRANCO-POLONAISE que j'ai le grand honneur de présider, convaincu d'être le fidèle interprète de tous ses membres, de tous les amis de la Pologne en France, de tous ceux qui ont

SZTANDAR POLSKI

Z TYGODNIA

Z NOMINACJI MOCARSTW

Wywiad z...
Przemysław...

Ogłoszenie Rządu Polskiego

„Karta Narodów Zjednoczonych”

Pobór w Polsce Irwin...



Rozproszeni w świecie Polacy odnajdują się...

P.C.K. w obronie swej opolityczności

Do Polaków zamieszkałych w... w Oksfordzie

« Sztandar Polski » [L'Étendard Polonais], hebdomadaire, puis rédigé deux fois par semaine, publié dans les années 1945–1946 par le Comité central de Lutte, ensuite par l'Union centrale des Polonais de France (*Centralny Związek Polaków we Francji*) ; successeur de l'hebdomadaire « Sztandar » [L'Étendard], créé en 1944

NIEPODLEGŁOŚĆ

ORGAN WYCHODZYSTWA POLSKIEGO WE FRANCJI

L'INDEPENDANCE

JOURNAL POLONAIS FRANÇAIS DE L'ÉMIGRATION POLONAISE EN OCCUPATION NAZI

NUMÉRO 27, rue Clément-Marcel, Paris 12^e
 Tél. 1.807.00.00
 PUBLIÉ LE VENDREDI 27 OCTOBRE 1944
 TROISIÈME ANNÉE

Abonnement annuel	120 fr.
Abonnement semestriel	60 fr.
Abonnement trimestriel	30 fr.

NR. 26 (Rok V) **HEBDOMADAIRE** CENA 3 FR.

TRZYSTOLECZNY POLONIA
 2.785.740 fr. 50

WYDAWCA: POLSKA PARTIA ROBOTNICZA
 12, RUE CLEMENT-MARCEL, PARIS 12^e

Powrót do Ojczyzny

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Przedstawiciel Wojska Polskiego we Francji

Dr. Stanisław J. [imię], [nazwisko]
 [adres]
 [adres]

CENTRALNEJ JEDNOŚCIOWEJ KOMISJI

W składzie i [imię] [nazwisko] [adres]
 [adres]
 [adres]

SPOJRZYMY PRAWDZIE W OCZY

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Budujemy Dom Starot w Warszawie

W. P. O. [adres]
 [adres]
 [adres]

Słoneczni sabotażyści sprzed sądem wojennym w Moskwie

Raczkiewicz, Arciszewski i S-ka przed sądem opini światła

Demokracja polska na drodze ku pełnej jednolici

Tędy wędrowni [imię] [nazwisko] [adres]
 [adres]
 [adres]

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

Wieloletni wyjazd do Francji, trudne warunki życia, ciężka praca, a mimo to nie przepadamy nadzieję na powrót do Ojczyzny. Wierzymy, że w końcu przyciągnie nas do siebie i że będziemy mogli przetrwać i przetrwać.

« Niepodległość » [L'Indépendance], quotidien émanant du Parti ouvrier polonais (Polska Partia Robotnicza) en France, publié à Paris depuis 1944 et l'année suivante transformé en « Gazeta Polska » [Journal polonais]

פון דער ארגאניזאציע פון פוילישע יידן אין פראנקרייך

בית פוילישע קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג

BULLETIN DE L'UNION DES JUIFS POLONAIS EN FRANCE, 28, rue de la Trinité, Paris 110

דער צווייטער קאנגרעס פון דער פוילישער אימיגראציע אין פראנקרייך

דער צווייטער קאנגרעס פון דער פוילישער אימיגראציע אין פראנקרייך האט זיך אָנגעהויבן דער 15טן יולי 1946 אין דער גרויסער סעלע פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך. דער קאנגרעס האט זיך אָנגעהויבן מיט דער פארשטעלונג פון דער פוילישער קאסישעס פון נאציאנאלער באפרייזונג אין פראנקרייך.

ליקט ראפאָרטירט
פאר איר יולי 1946

Byuletin fun des Organizye fun poylise yidn in Franqrayk [Bulletin de l'Organisation des Juifs polonais en France], revue publiée entre 1945 et 1946 à Paris par l'Organisation des Juifs polonais en France (Związek Żydów Polskich), faisant partie du Conseil national des Polonais de France



GŁOS PRACY

« LA VOIX DU TRAVAIL » JOURNAL POLONAIS DE LA C. G. T. FORCE OUVRIÈRE
MEDICINERIE ROBOTNIKÓW POLSKICH ZBIERZSIĄTCH W C. G. T. FORCE OUVRIÈRE

N. 1 — July 1949
Paris
GŁOS PRACY
120, Avenue de France, 120
PARIS 13^e
— GŁOS PRACY —
— GŁOS PRACY —

Głos Pracy Konwencja o ubezpieczeniu społecznym

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.



Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Rozłam w międzynarodowej zawodowej

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Do czytelników

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

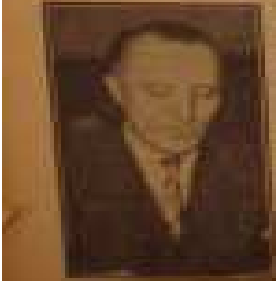
Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Do czytelników

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Ludzie wolni z nami

Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.



Wielki sukces osiągnęła konferencja C.G.T. Force Ouvrière która wzięła udział w konferencji międzynarodowej w Brukseli.

Sources et bibliographies

I. Sources

Archives

I. Archives Nationales, Paris

Série AJ 43 : Archives de l'Organisation internationale pour les Réfugiés
(y compris le Comité intergouvernemental pour les Réfugiés)

- art. 18 : Comité intergouvernemental pour les Réfugiés : Correspondance avec l'UNRRA et les organisations bénévoles sur les DP dans l'Europe de l'Ouest, 1944–1947.
- art. 311 : Assistance aux Polonais ayant appartenu aux Forces alliées réfugiés en France et aux étudiants réfugiés, 1948–1951.
- art. 407 : Bureau de Francis Blanchard, entre autres : Rapatriement en Pologne, 1947–1950.
- art. 463 : Bureau de Michael Hacking : Protection juridique des réfugiés en France, 1945–1950.

Série AJ 80 : Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement

- art. 15 : Archives de Monsieur Bou : Production végétale, 1946–1947.

Série BB 30 : Ministère de la Justice

- art. 1741 : Inspection générale des services judiciaires, 1944–1947.

Série F 1 : Ministère de l'Intérieur

- F 1^a 3303 : X-B 18 : Polonais : camps de La Courtine, Lusignan, Couiza ; consulats polonais, novembre 1944–septembre 1945.
- F 1^a 3345–3346 : Situations des étrangers en France, 1944–1947
- F1^a 3364 : I-H : Étrangers en France, 1946.

Série F 7 : Police générale

- art. 15175 : Main-d'œuvre étrangère, séjours et régime des étrangers, 1917–1944.
- art. 15589 : Mélanges, entre autres Polonais en France, mai 1946 ; réfugiés israélites en France, juin 1950 ; réfugiés de l'Europe centrale, mai 1950.
- art. 16102 : Séjours des étrangers prisonniers et résistants, 1944–1945.

Série F 9 : Affaires militaires

(y compris le Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés)

- art. 3840 : Centres de réfugiés polonais, 1945–1948.

Fonds 382 AP : Fonds René Cassin

- art. 150 : entre autres : Relations avec l'Association France-Pologne, 1944–1955.

Fonds 552 AP : Fonds Vincent Auriol

- art. 64 : entre autres : Notes sur les diplomates polonais, renseignements généraux sur les Polonais en France, 1947.

Fonds 577 AP : Fonds Georges Mauco

- art. 5 : Documents sur les étrangers en France, 1945–1949.

II. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, La Courneuve

Série Europe 1945–1960 : Sous-série Pologne

- art. 4–5 : Corps diplomatique et consulaire polonais en France. Attachés militaires, navals, de l'air et missions militaires. Correspondance à propos des Bureaux d'Administration des Polonais, 1944–1949.
- art. 6 : Représentants diplomatiques et consulaires du Gouvernement polonais de Londres, 1945-1948.
- art. 30 : Armée polonaise de l'extérieur, 1944–1949.
- art. 31 : Militaires polonais en France, 1945–1948.
- art. 59 : France-Pologne, 1944–1946.
- art. 84–85 : Polonais en France – Dossier général, 1944–1949.
- art. 86 : Associations polonaises en France, 1944–1949.
- art. 87 : Main-d'œuvre polonaise, 1944–1949.

III. Archives Nationales du Monde du Travail, Roubaix

Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux (Pas-de-Calais)

- 1994 051 1852 : Enquêtes sur les travailleurs français et étrangers, 1939–1946.

Compagnie des Mines d'Ostricourt (Nord)

- 1994 057 0043 : « *La Situation des Houillères nationalisées* », conférence de M. Puget, Charbonnage de France, le 30 mai 1947, 16 p.

IV. Archives Départementales du Nord, Lille

Série 27W : Commissariat Régional de la République

- 38328 /24 : Polonais, 1944–1946.

- 38328 /31 : Parti Communiste et propagande anticomuniste, 1944–1946.

- 38345 /1 : Rapports des commissaires des renseignements généraux sur l'activité des étrangers, 1944–1945.

- 38345 /2 : Statuts administratifs et affaires se rapportant à des groupes ethniques ; Affaires se rapportant au Comité d'Action et de Défense des Immigrés (CADI) ; Centre d'hébergement des étrangers ; Recensement des étrangers internés maintenus en France ou expulsés, 1944–1946.

- 38345 /3 : Listes des étrangers internés et détenus, 1946.

- 38347 /1 : Activités des Polonais : associations, mineurs recrutés pour l'Armée polonaise, Polonais ayant optés pour la Russie, 1945.

- 38347 /2 : Rapports sur l'attitude des Polonais et des Tchèques en France ; Activité des associations polonaises, 1944–1946.

- 38474 /6 : Affaires diverses concernant les Consulats, entre autres : Pologne, 1944–1945.

V. Archives de la Préfecture de Police de Paris

Série B – Cabinet du Préfet de Police :

Sous-série BA – Rapports et renseignements adressés au cabinet du Préfet (1869–1970)

- BA 2186 : Pologne, Ambassade et Consulat Général à Paris.

- BA 2187 : Pologne, affaires diverses.

- BA 2388 : Pologne, colonies polonaises.

VI. Archives de Paris (Municipales et Départementales)

Mairie de Paris

- Perotin/1052/11/70/2 : Allocations militaires

art. 54–56 : Allocations militaires : Polonais engagés pour la durée de la guerre, dossiers individuels pour le 11^e arrondissement (alphabétiquement), 1940–1945.

VII. Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny-le Temple

- B 33. 773 / F³⁰ 3216 : Accords militaires franco-polonais, 1939–1940.

VIII. Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, Nanterre

- O pièce 26364 : *La Pologne en lutte 1939–1945–1949*, [brochure], Paris, Comité d'entente de l'Association des Polonais libres, 1949, 63 p.

- O pièce 27302 : *Statut de l'Union centrale des Polonais en France avec les règlements des Comités régionaux et des Comités locaux qui font partie intégrante de l'Union*, [brochure], Paris, 1945, 16 p.

- Q pièce 7492 : Joliot-Curie Frédéric, *Pour la défense de l'immigration démocratique polonaise en France*, [brochure], Paris, L'Amitié Franco-Polonaise, le 29 novembre 1949, 2 p.

IX. Bibliothèque Nationale de France

- 4-WZ-6441 : *Association des ingénieurs et techniciens polonais en France – 50 ans*, [brochure], juin 1969.

X. Société Historique et Littéraire Polonaise / Bibliothèque Polonaise à Paris

Fonds Rosa Bailly née Dufour

- vers. 2845/1–2 : Correspondance, 1945–1946.

Fonds Mieczysław Biesiekierski

- art. prov. 1 : Documents biographiques, 1919–1974.

- art. prov. 3 : Matériaux pour l'activité au sein de la Croix Rouge Polonaise en France (CRP) et dans le *Relief Society for Poles* (RSFP), 1944–1951.

- art. prov. 4/I : Matériaux pour l'activité en tant que conseiller pour les affaires du travail et de la protection sociale auprès de l'Ambassade de Pologne à Paris et en tant que Délégué du Ministère du Travail et de la Protection Sociale, correspondance, 1944–1949.

- art. prov. 5 : Matériaux pour l'action de la réinstallation des Polonais en France, 1946–1948.

Fonds Kazimierz Czerny-Szwarcenberg

- art. prov. 1 : Correspondance, 1939–1946.

Fonds Józef Jakubowski

- art. prov. 10 : Rapports sur l'activité du Groupement d'Assistance aux Polonais en France (*Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji*) en France, 1941–1944.
- art. prov. 11 : Question de la liquidation du Groupement d'Assistance aux Polonais en France, 1943–1945.
- art. prov. 13 : Matériaux sur les réunions du Comité directeur de la CRP en France, 1944–1945.
- art. prov. 16 : Questions de la protection dans des centres d'accueil, 1944–1945.
- art. prov. 17 : Activité de la CRP en France dans le contexte du changement de la situation politique, 1944–1945.
- art. prov. 18 : Matériaux concernant l'aide aux anciens prisonniers et détenus et aux Juifs polonais, 1943–1946.
- art. prov. 19 : Affaires du Service d'Emploi et du Service de l'Éducation de la CRP en France, 1944–1945.
- art. prov. 22 : Rapports sur l'histoire et l'activité de la CRP en France, 1941–1945.
- art. prov. 23 : Matériaux de l'Assemblée des délégués régionaux de la CRP en France.
- art. prov. 25 : Correspondance concernant la CRP en France, 1944–1945.
- art. prov. 30 : Activité dans le RSFP – branche en France : Société de Secours aux Polonais (*Towarzystwo Pomocy Polakom*), 1947–1950.
- art. prov. 33 : Rapports sur l'activité du RSFP, 1947–1949.
- art. prov. 34 : Correspondance du RSFP, 1946–1950.
- art. prov. 35 : Matériaux des divers organismes dans le cadre du RSFP, 1947–1955.
- art. prov. 42 : Varia, entre autres concernant l'Organisation polonaise de Lutte pour l'Indépendance (*Polska Organizacja Walki o Niepodległość*, POWN), 1945–1983.

Fonds Aleksander Kawałkowski

- BPP 1165 : Rapports et mémoires concernant la POWN.
- BPP 1168 : Matériaux concernant la liquidation de la POWN et les affaires des combattants.
- BPP 1169 : Matériaux pour l'activité diplomatique de Kawałkowski, 1944–1948.
- BPP 1170 : Rapports et mémoranda sur la situation intérieure en France, 1944–1947, entre autres : Rapport sur la situation de l'immigration polonaise en France du mois de décembre 1944.
- BPP 1171 : Rapports sur la situation intérieure en France et sur l'immigration polonaise, 1944–1946.
- BPP 1172 : Matériaux concernant les associations polonaises à l'étranger, 1945–1946.
- BPP 1201/II : Périodiques et brochures du fonds privé.

Fonds Stanisław Kot

- KOT 11 : Matériaux pour l'activité politique de Kot dans le Parti paysan polonais en exil (*Polskie Stronnictwo Ludowe*, PSL) dans les années 1947–1954.

Fonds Kajetan Morawski

- art. prov. 6/I : Rapports pour le Ministère des Affaires étrangères du gouvernement polonais à Londres (MSZ), 1941–1953.
- art. prov. 19/I : Matériaux concernant la Bibliothèque Polonaise et la Société Historique et Littéraire Polonaise, 1929–1954.

Fonds Tadeusz Parczewski

- art. prov. 1/I–II : Émigration polonaise en France : Organisations politiques. Organisations sociales, 1945–1960.
- art. prov. 5 : Mouvement polonais pour la Liberté « Indépendance et Démocratie » (*Polski Ruch Wolnościowy „Niepodległość i Demokracja”*, NiD), 1945–1966.
- art. prov. 10 : Association d’Entr’aide des anciens Combattants polonais en France (*Samopomoc byłych Kombatantów Polskich we Francji*, puis *Stowarzyszenie Polskich Kombatantów*, SPK), 1946–1964.
- art. prov. 12 : Documents du Département d’Éducation et de Culture de la SPK, 1946–1950.

Fonds Edmund Strauch

- art. prov. 2 : Correspondance de l’Agence consulaire de Pologne à Charleville-Mezières, 1944–1950.
- art. prov. 3 : Varia – circulaires, bulletins, invitations, 1945–1950.

Fonds Zygmunt Lubicz Zaleski

- vers. 3882/2 : Activité en tant que coordinateur de l’éducation de la jeunesse polonaise en France ; Activité au sein du Comité central des Études (*Centralny Komitet Studiów*).
- vers. 3883/2 : Activité en tant que président du Comité central des Études à Paris ; Mission militaire polonaise de Liquidation (*Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna*) ; Mission catholique polonaise (*Polska Misja Katolicka*).
- vers. 3892/2 : Activité en tant que Délégué pour la France du Ministre de l’Instruction publique et des Cultes.

Documents non classés :

- vers. 3209 : Rapports des contrôles effectués par la CRP en France, 1945–1946.
- vers. 3215 : Union des Réfugiés de Guerre Polonais (*Zjednoczenie Polskiego Uchodźstwa Wojennego*)
- vers. 3218 : Archives de l’Union indépendante des Instituteurs polonais en France (*Niezależny Związek Nauczycielstwa Polskiego*)
- vers. 3219–3220 : Fonds Jerzy Jankowski
- vers. 3269–3270 : Fonds Lucjan Krawiec

- vers. 3386 : e.a. *Duszpasterstwo polskie we Francji* [L'aumônerie polonaise en France], l'état à la date du 1^{er} mars 1947, brochure, 1947
- vers. 4042–4043, 4705 : Mission militaire polonaise de liquidation en France (*Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna we Francji*)
- vers. 4087–4091, 4115 : Archives de l'Union centrale des Polonais en France (*Centralny Związek Polaków we Francji*)
- vers. 5011 : Archives du Parti paysan polonais en France (*Polskie Stronnictwo Ludowe*)

XI. Archives des Actes Nouveaux (Archiwum Akt Nowych), Varsovie

Ambassade de Pologne à Paris

- art. 320–321 : Protection sociale sur les immigrés en France et en Belgique, 1944–1945.
- art. 331 : Réseau diplomatique polonais en France, 1943–1945.
- art. 346 : Protection juridique sur les immigrés, 1945.

Croix-Rouge Polonaise – Comité de Direction à Varsovie

- art. 133 : Section autonome à l'étranger (*Samodzielna Sekcja Zagraniczna*) : Délégation de la CRP en France : Organisation, instructions, résolutions et correspondance, 1945–1957.

Lycée Polonais à Paris

- art. 5 : L'activité, 1947–1963.

Ministère du Travail et de la Protection sociale

- art. 222 : Département des Assurances sociales (*Departament Ubezpieczeń Społecznych*) – Coopération avec les autres pays dans le domaine de sécurité sociale : France, 1946–1949.
- art. 225 : Département des Assurances sociales – Allocations pour travailleurs polonais en France ayant effectués une partie de leur ancienneté de service en Allemagne („*zasilki gwareckie*”), 1945–1946.
- art. 382 : Département des Assurances sociales – Aide aux Polonais établis hors de leur pays, 1945–1948.

XII. Archives du Ministère des Affaires étrangères de Pologne, Varsovie

Série 6 : Département Politique – Section Europe occidentale et du nord (*Departament Polityczny – Wydział Zachodniej i Północnej Europy*)

- art. 969 (liasse 68) : Conventions sur le rapatriement et ré-émigration des Polonais de France–exemplaires originales, 1946–1947.
- art. 971 (liasse 68) : Aumônerie polonaise en France, 1946–1947.

- art. 984 (liasse 69) : Réseau diplomatique et consulaire polonais, 1945–1948.
- art. 985 (liasse 69) : Rejet de l'*exequatour* pour la candidature consulaire d'Aleksander Bodak en France, 1948.
- art. 994 (liasse 71) : Rapports politiques de l'Ambassade de Pologne à Paris, 1945–1948.
- art. 1001 (liasse 72) : Vie politique de l'immigration polonaise en France, 1945–1948.

Série 8 : Département II – Section Pays Romains (*Departament II – Wydział Romański*)

- art. 83 (liasse 6) : Enseignement polonais et cours de polonais pour les étrangers en France, 1949.

Série 15 : Cabinet du Ministre

- art. 169 (liasse 18) : Questions concernant la citoyenneté et les passeports, entres autres : Enregistrement des citoyens polonais en France, 1945–1950

Série 20 : Bureau Consulaire (*Biuro Konsularne*), 1945–1950

- art. 17 (liasse 2) : Rapports sur l'activité des offices polonais sur le territoire français, 1947–1949.
- art. 18 (liasse 2) : Rapport d'activité du Consulat Général de Pologne à Lille, 1949.
- art. 32 (liasse 2) : Revue des affaires polonaises en France, 1948–1949.
- art. 48 (liasse 3) : Rapports des Consulats Généraux de Pologne à Lille et à Marseille sur des affaires polonaises, 1949.
- art. 49 (liasse 4) : Rapports des Consulats de Pologne à Strasbourg, à Toulouse et à Lyon sur des affaires polonaises, 1949.
- art. 77 (liasse 5) : Enseignement polonaise à l'étranger, entre autres : en France, 1947–1949.
- art. 116–118 (liasse 9) : Rapports du Consulat Général de Pologne à Paris, 1946–1949.
- art. 119–121 (liasse 9) : Rapports du Consulat Général de Pologne à Marseille, 1946–1949.
- art. 122–124 (liasse 9) : Rapports du Consulat Général de Pologne à Lille, 1946–1949.
- art. 125–127 (liasses 9, 10) : Rapports du Consulat de Pologne à Lyon, 1946–1949.
- art. 128–130 (liasse 10) : Rapports du Consulat de Pologne à Toulouse, 1947–1949.
- art. 131 (liasse 10) : Rapports du Consulat de Pologne à Strasbourg, 1946–1949.
- art. 133 (liasse 10) : Rapports de l'Agence consulaire de Pologne à Metz, 1946–1949.
- art. 444 (liasse 37) : Protection sociale sur les émigrés – généralités, 1946.
- art. 456 (liasse 38) : Action de la mise en marche des offices consulaires sur le territoire français, 1945.
- art. 993 (liasse 75) : Rapports du Consulat de Pologne à Toulouse sur les affaires polonaises, 1950.
- art. 1074 (liasse 80) : Enregistrement des citoyens polonais par le Consulat de Pologne à Lyon, 1950.

Série 22 : Bureau pour les affaires du rapatriement (*Biuro do Spraw Repatriacji*)

- art. 77, 80 (liasse 4) : Situation de l'immigration polonaise dans la circonscription consulaire de Lille, 1947.

Base de donnée électronique des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1918–1945, faite par Janusz Deszczka.

Base de donnée électronique des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1946–2012, faite par Janusz Deszczka.

XIII. Archives de l'Institut de la Mémoire Nationale (Archiwum Instytutu Pamięci Narodowej)

- AIPN 0179/1385 : Département d'Information du Ministère de la Sécurité publique (*Wydział Informacji Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego*), *Emigracja polska. Broszura szkoleniowa* [Émigration polonaise. Brochure d'instruction], Varsovie, août 1948.

XIV. Archives de l'Université Jagellonne, Cracovie

Série S II 619 : Dossier individuels des universitaires travaillant entre 1850 et 1939

- Wnorowski Feliks.

XV. The Polish Institute and Sikorski Museum, Londres

Série A.XI.E : Ministère des Affaires étrangères

- art. 192 : Relations polono-françaises, 1945.
- art. 598 : Protection sociale sur les émigrés, 1945.

Série A.17 : Union mondiale des Polonais de l'étranger - *Światpol (Światowy Związek Polaków z Zagranicy)*

- art. 4 : Pays européens et le Canada, 1943–1946.
- art. 22 : Bulletin d'information (*Biuletyn informacyjny*), n° 1–34, 1945–1947.
- art. 24–25 : Bulletins, brochures, 1938–1948.

Série A.46 : Ambassade de Pologne [du Gouvernement de Londres] à Paris, 1944–1950

- art. 1–4 : Questions politiques – généralités, 1945–1949.
- art. 13–15 : Organisation de la vie politique en France, 1945–1948.
- art. 23–24 : Questions de la jeunesse, scolaires et académiques, 1945–1947.
- art. 29–30 : Rapports consulaires, 1945–1947.

Série A.54 : Consulat de Pologne à Lille

- art. 2 : Allocations pour veuves et enfants des victimes de guerre et les allocations aux familles de militaires, 1944–1945.
- art. 3 : Mission militaire polonaise de Recrutement et Évacuation (*Misja Wojskowa do spraw Zaciagu i Ewakuacji*), 1944–1945.

Série PRM :Présidence du Conseil des Ministres (*Prezydium Rady Ministrów*).

- art. 162 : Année 1945. Dépêches des offices diplomatiques.

XVI. Polish Underground Movement Study Trust (Studium Polski Podziemnej), Londres

Série A : 6^e Section (Section Spéciale) de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise (*Oddział VI Sztabu Naczelnego Wodza – Oddział Specjalny*)

- A.5.2.9. : Bases et postes de communication de l'Armée de l'Intérieur avec la Pologne occupée : « Paryż » [« Paris »], 1940–1945.

Série SK.17 : 6^e Section (Section Spéciale) de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise (*Oddział VI Sztabu Naczelnego Wodza – Oddział Specjalny*) ; documents retirés d'un coffre retrouvé

- art. 23 : Matériaux de la « Baza Moda » à Paris concernant les postes « Lila » et « Mine », 1944–1945.

XVII. Polish Library – P.O.S.K., Londres

243/RPS : Fonds Aleksander Janta-Pończyński

- art. 5c : Activité de la POWN en France et en Belgique.

558/RPS : Fonds Tadeusz Świącicki

- Archives de la Société de Bibliophiles Polonais de Paris, 1945–1948.

915/RPS

Koper Antoni Stefan, *Polscy Displaced Persons w Niemczech i ich prasa, 1945–1947* [Personnes déplacées polonaises en Allemagne et leur presse, 1945–1947], Londres, [1968], première version d'une partie de la thèse de doctorat préparée à l'Université Polonaise en Exil (*Polski Uniwersytet Na Obczyźnie*), 63 p.

916/RPS

Koper Antoni Stefan, *Polscy Displaced Persons w Niemczech, 1945–1947* [Personnes déplacées polonaises en Allemagne, 1945–1947], Londres [1979], introduction et première partie de la thèse de doctorat préparée à l'Université Polonaise en Exil (*Polski Uniwersytet Na Obczyźnie*) – brouillon, 88 p.

XVIII. The National Archives, Kew, Londres

Série FO 371 : Foreign Office – Political Departments : General Correspondance

- 47793 : Polish Committee of National Liberation France, 1945.

Série WO 204 : War Office – Allied Forces, Mediterranean Theatre : Military Headquarters Papers, Second World War

- 5701 : Poles in France, 1944–1945.

- 5703 : Movements of Poles from France, 1944–1945.

Série WO 315 : War Office – Army Records Centre (Polish Section) : Records concerning Polish Forces and Polish Resettlement Corps

- 18 : Missions, camps, underground and evasion organisations in France, Switzerland and North Africa, 1945–1948 :

- 18/5 : NURMI - Polish Military Underground Organisation in France.

- 18/13 : Polish Evasion Organisation in France 1940–1944.

XIX. Papiers familiaux de Hélène Argaud née Zalewska, Privas

- Photographies familiales du camp Champ-la-Lioure à Chômérac (Ardèche), pour les personnes déplacées – anciens déportés pour des travaux forcés par les Allemands, [1945–1946].

Presse

- Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji* [Bulletin d'information de l'Union centrale des Polonais en France], Paris, 1945–1947.
- Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję* [Bulletin de la Croix Rouge Polonaise – Section pour la France], Paris, 1944–1945.
- Biuletyn Prasowy Świątlicy Żołnierskiej w Bessières* [Bulletin de presse du Foyer militaire à Bessières], Paris, 1944.
- Comité polonais de Libération nationale en France. Service de documentation*, Paris, 1944–1945.
- Gazeta Ludowa. Tygodnik Polskiego Stronnictwa Ludowego we Francji* [Gazette populaire. Hebdomadaire du Parti paysan polonais en France], Paris, 1946–1947.
- Gazeta Polska (Niepodległość). Dziennik Wychodźstwa Polskiego we Francji = Journal Polonais, fondé sous l'occupation ennemie en 1941*, Paris, 1945–1949.
- Głos Pracy. Miesięcznik robotników polskich w CGT-Force Ouvrière = La Voix du Travail. Mensuel polonais de la CGT-Force Ouvrière*, Paris, 1949.
- Kultura* [La Culture], Paris, 1947–1949.
- Lud Polski. Organ polskich mas pracujących we Francji = Le Peuple polonais* [Organe de presse des classes laborieuses polonaises en France], Paris, 1946–1948.
- Narodowiec* [Le National], Lens, 1945–1949.
- Nasze Sprawy. Biuletyn Związku Uczestników Polskiego Ruchu Oporu we Francji* [Nos Affaires. Bulletin de l' Association des Résistants Combattants polonais en France], Paris, 1946–1947.
- Niepodległość. Organ Wychodźstwa Polskiego we Francji = L'Indépendance* [Organe de presse de l'émigration polonaise en France], Paris, 1944–1945.
- Placówka* [Le Poste], Paris, 1945–1948.
- Polonia Zagraniczna. Biuletyn Organizacyjny Światowego Związku Polaków z Zagranicy* [Polonia de l'étranger. Bulletin d'organisation de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger], Londres, 1945–1947.
- Polska Wierna. Tygodnik katolicki = La Pologne fidèle* [Hebdomadaire catholique], Paris-Londres, 1945–1949.
- Razem młodzi przyjaciele. Czasopismo Polskiej YMCA we Francji* [Ensemble Jeunes Amis. Revue de la YMCA Polonaise en France], Paris 1944.
- Rocznik wychodźstwa polskiego we Francji i Belgii = Annuaire de l'émigration polonaise en France et en Belgique*, Paris, 1948.
- Syrena* [La Sirène], Paris, 1947–1949.
- Sztandar. Organ Centralnego Komitetu Walki* [L'Étendard. Organe du Comité Central à la Lutte], Lyon, 1944.
- Sztandar Polski. Dziennik emigracji polskiej we Francji, Belgii i Holandii = L'Étendard Polonais* [Journal de l'émigration polonaise en France, en Belgique et aux Pays-Bas], Paris, 1945–1946.
- Światło. Zbiór artykułów i rozpraw pod redakcją A. Ciołkosza i Z. Zaremby = La Lumière. Revue mensuelle*, Paris, 1947–1949.
- Więści. Biuletyn Informacyjny Samopomocy b. Kombatantów Polskich we Francji* [Les Nouvelles. Bulletin d'information de l'Association d'Entre-aide des anciens Combattants polonais en France], Paris, 1948.

Więści. Wydawnictwo Oficera Opieki Obozu Zb. WP nr 3 dla żołnierzy Obozu [Les Nouvelles. L'édition de l'Officier responsable du Camp de rassemblement de l'Armée Polonaise n° 3, pour les soldats], Lille, 1946–1948.

Wolna Polska. Organ zjednoczonego ludu polskiego we Francji = La Pologne Libre [Organe de presse du peuple polonais uni en France], Lyon, 1944–1945.

Documents imprimés et mémoires

I. 1. Histoire politique et sociale de la France

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES,
Bulletin de la Statistique Générale de la France, Paris, PUF, vol. 34, n° 12, décembre 1946.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES,
Bulletin de la Statistique Générale de la France, Paris, PUF, vol. 35, n° 3, mars 1947.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES,
Premiers résultats du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, Paris, Impr. nationale, 1947, 61 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES,
Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, vol. 2 : *Population présente totale*, Paris, Impr. nationale, 1953, 436 p.

I. 2. Histoire générale de l'immigration en France

MARÈS Antoine, « Témoignages d'exilés et de réfugiés politiques d'Europe centrale en France après 1945 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre–décembre 1996, n° 44, p. 48–54.

PETIT Louis [Gronowski Ludwik], *Le Problème des immigrés dans la France libérée*, [Paris], Centre d'Action et de Défense des Immigrés, [1945], 46 p.

PONTY Janine, *L'Immigration dans les textes, France, 1789–2002*, Paris, Belin, 2003, 416 p.

I. 3. Immigration polonaise en France

BIESIEKIERSKI Mieczysław, « Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie okupacji niemieckiej, czerwiec 1940–wrzesień 1944 » [L'Action polonaise de protection sociale en France pendant l'occupation allemande, juin 1940–septembre 1944], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1993, n° 105, p. 38–63.

CEGIEŁKA Franciszek, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu » [Le Nonce A. G. Roncalli à Paris], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1977, n° 39, p. 184–193.

CEGIEŁKA Franciszek, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej » [Les Problèmes de la Mission catholique polonaise en France pendant les premières années après la Seconde Guerre mondiale], *Studia Polonijne*, 1987, vol. 11, p. 223–236.

« Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji, 1941–1945 » [Documents pour l'histoire des formations militaires démocratiques polonaises en

- France, 1941–1945], Wincenty Romanowski, Mieczysław Wrzosek (réd.), *Polska Ludowa. Materiały i Studia*, 1966, vol. 5, p. 141–202.
- GAJEWICZ Bohdan, *Opieka nad kombatantami (1941–1944)* [La Protection sur les anciens combattants], Vals-les-Bains (Ardèche) : Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji [Groupement d'Assistance aux Polonais en France], le mois d'octobre 1944, 74 p. + *Zakończenie* [Conclusion], Paris, le 28 avril 1945, 4 p. [numérotées : 75–78].
- « Grupy polskie Francuskiej Partii Komunistycznej podczas okupacji hitlerowskiej. Materiały programowe, VIII 1941–VIII 1944 » [Les Groupes polonais du Parti communiste français pendant l'occupation hitlérienne. Documents de programme, août 1941–août 1944], Kazimiera Maj (réd.), *Archiwum Ruchu Robotniczego*, 1973, vol. 1^{er}, p. 285–340.
- JĘDRYCHOWSKI Stefan, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du Gouvernement provisoire de la Pologne en France], Série « Materiały i Studia Historyczne » [Matériaux et études historiques], vol. 2, Varsovie, MSZ, 1987, 78 p.
- MORAWSKI Kajetan, *Tamten brzeg* [L'Autre bord], Jerzy Marek Nowakowski (réd.), Varsovie, Spotkania, 1996, 281 p.
- OLSZANSKI Thomas, *La Vie errante*, dans Mylène Mihout (réd. et trad. du polonais), *Un militant syndicaliste franco-polonais. « La Vie errante » de Thomas Olszanski, 1886–1959*, Lille, PUL, 1993, 395 p. (version polonaise : OLSZAŃSKI Tomasz, *Życie tułacz*, Varsovie, Książka i Wiedza, 1957, 378 p.).
- OSTROWSKI Jean, « Le Syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 159–174.
- Pamiętniki emigrantów, 1878–1958* [Souvenirs des émigrés, 1878–1958], Varsovie, Czytelnik, 1960, 924 p.
- PUTRAMENT Jerzy, *Pół wieku : Zagranica* [Un demi-siècle : à l'étranger], Varsovie, Czytelnik, 1965, 412 p.
- Sprawozdanie z pierwszego walnego zjazdu wychodźstwa polskiego we Francji, 17–18 grudnia 1944 roku* [Compte-rendu de la 1^{ère} Assemblée plénière de l'émigration polonaise en France, les 17–18 décembre 1944], Paris, 1945, 140 p.
- VETULANI Adam, « Wśród emigracji francuskiej » [Parmi l'émigration polonaise de France], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonaises à l'étranger], Actes du colloque de Cracovie les 30 août–5 septembre 1975, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 547–551.
- ZABIEŁŁO Stanisław, *Na posterunku we Francji* [Au poste en France], Varsovie : PAX, 1967, 306 p.
- ZALESKI LUBICZ Zygmunt, *Le Statut moral de l'émigré*, Paris, 1949, 8 p. (extrait de : *Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1949).

I. 4. Histoire des réfugiés et des personnes déplacées en Europe

- DEFrance Corine, DENIS Juliette, MASPERO Julia (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, Bruxelles-Berne-Berlin-Frankfurt am Main-New York Oxford-Vienne, Peter Lang, 2015, 420 p.

- LEMMES Fabian, GROßMANN Johannes, WILLIAMS Nicholas J., FORCADE Olivier, HUDEMANN Rainer (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales – Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, 288 p.
- WALCZEWSKI Ignacy, *Destin tragique des Polonais déportés en Allemagne*, Rome : Hosianum, 1951, 222 p.

I. 5. Histoire politique et sociale de toute l'émigration polonaise

- BOBROWSKI Czesław, *Wspomnienia ze stulecia* [Mémoires du centenaire], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1985, 344 p.
- „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza / Sztabu Głównego Polskich Sił Zbrojnych na Zachodzie, 1945–1947 [Les « Bulletins d'information » de l'État-major du Commandant en chef des Forces armées polonaises de l'Ouest / de l'État-major des Forces armées polonaises de l'Ouest, 1945–1947], Czesław Brzoza (réd.), Cracovie, Księgarnia Akademicka, 2008, 728 p.
- Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la République de Pologne], vol. VII : mai–novembre 1944, Wojciech Rojek (réd.), collab. : Andrzej Suchcitz, Cracovie : Secesja, 2006, 694 p.
- Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la République de Pologne], vol. VIII : décembre 1944–août 1945, Wojciech Rojek (réd.), collab. : Andrzej Suchcitz, Cracovie : Secesja, 2008, 774 p.
- Rocznik Statystyczny 1947* [Annuaire statistique de la République de Pologne 1947], Varsovie : GUS [Office central de Statistique], 1947.
- Rocznik Statystyczny 1948* [Annuaire statistique de la République de Pologne 1948], Varsovie : GUS [Office central de Statistique], 1949.
- Rocznik Statystyczny 1956* [Annuaire statistique de la République de Pologne 1956], Varsovie : GUS [Office central de Statistique], 1956.

Communications orales

Communication orale enregistrée de Maciej MORAWSKI, Paris, le 28 février 2012.

Sources audiovisuelles

WISNIEWSKI Allan, *Pologne, chronique d'un retour oublié, 1947–1990*, Série « Films en classe : collège et lycée », « Histoire », SCÉRÉN-CNDP, 2010, durée : 75 minutes.

II. Bibliographie

II. 1. Instruments de travail

- Les Archives Nationales. État général des fonds*, vol. V : 1940–1958. *Fonds conservés à Paris*, Jean Favier (réd.), Paris, Archives Nationales, 1988, 468 p.
- AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA Catherine (dir.), *1938–1948 : Les années de tourmente, De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1137 p.
- DANILEWICZ-ZIELIŃSKA Maria, *Bibliografia : „Kultura”, 1958–1973 ; „Zeszyty Historyczne”, 1962–1973 ; działalność wydawnicza, 1959–1973* [Bibliographie: « Kultura », 1958–1973 ; « Zeszyty Historyczne », 1962–1973 ; l'activité éditoriale, 1959–1973], Série « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue « Kultura »], vol. 257, Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut Littéraire de Paris], 1975, 430p.
- DANILEWICZ-ZIELIŃSKA Maria, *Bibliografia : „Kultura”, 1974–1980 ; „Zeszyty Historyczne”, 1974–1980 ; działalność wydawnicza, 1974–1980* [Bibliographie: « Kultura », 1974–1980 ; « Zeszyty Historyczne », 1974–1980 ; l'activité éditoriale, 1974–1980], Série « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue « Kultura »], vol. 345, Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut Littéraire de Paris], 1981, 314p.
- DANILEWICZ-ZIELIŃSKA Maria, *Bibliografia : „Kultura”, 1981–1987 ; „Zeszyty Historyczne”, 1981–1987 ; działalność wydawnicza, 1981–1987* [Bibliographie: « Kultura », 1981–1987 ; « Zeszyty Historyczne », 1981–1987 ; l'activité éditoriale, 1981–1987], Série « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue « Kultura »], vol. 448, Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut Littéraire de Paris], 1989, 348p.
- Les Étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées, XIX^e –XX^e siècles*, vol. IV, Paris, Association Génériques-Direction des Archives de France, 2005, 886 p.
- JUDYCKA Agata, JUDYCKI Zbigniew, *Les Polonais en France. Dictionnaire biographique*, trad. du polonais : Richard Zienkiewicz, vol. 1^{er}, Paris, Concorde, 1996, 348 p.
- KOŁODZIEJ Edward, « Sources pour l'histoire de l'immigration et de la Polonia de France dans les archives nationales polonaises », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 93–108.
- KOWALIK Jan, „Kultura”, 1947–1957. *Bibliografia zawartości treści. Działalność wydawnicza, 1946–maj 1959* [« Kultura », 1947–1957. Bibliographie du contenu de la revue. L'activité éditoriale, 1946–mai 1959], Série « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue « Kultura »], vol. 43, Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut Littéraire de Paris], 1959, 393 p.
- KOWALIK Jan, *Bibliografia czasopism polskich wydanych poza granicami Kraju od września 1939 roku – World index of Polish periodicals published outside of Poland since September 1939*, 5 vol., Lublin, Wydawnictwo KUL [PU de l'Université Catholique de Lublin], 1976 (vol. 1–4), 1988 (vol. 5) ; vol. 1^{er} : 317 p., vol. 2 : 245 p., vol. 3 : 275 p., vol. 4 : 233 p., vol. 5 : 272 p.
- Polacy w świecie. Kwartalnik biograficzny Polonii* [Les Polonais dans le monde. Trimestriel biographique de la Polonia], Zbigniew Andrzej Judycki (dir.), Paris, puis Paris-Kielce, Scripta 2000, 17 vol., 1992–2000.

- Polska Służba Zagraniczna po 1 września 1939 r.* [Le Corps diplomatique polonais après le 1^{er} septembre 1939], Londres, Stowarzyszenie Pracowników Polskiej Służby Zagranicznej, 1954, 180 p.
- Polski Słownik Biograficzny* [Dictionnaire biographique polonaise], vol. 6–47, 1948–2011, Cracovie, PAN [Académie polonaise des Sciences], 1962–1964.
- Les Sources de l'histoire de la Pologne et des Polonais dans les archives françaises*, Ghislain Brunel (réd.), Paris, Direction des Archives de France, 2003, 818 p.
- SUPRUNIUK Anna, SUPRUNIUK Mirosław A., *Bibliografia : „Kultura”, 1988–1996 ; „Zeszyty Historyczne”, 1988–1996 ; działalność wydawnicza, 1988–1996* [Bibliographie: « Kultura », 1988–1996 ; « Zeszyty Historyczne », 1988–1996 ; l'activité éditoriale, 1988–1996], Série « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue « Kultura »], vol. 498, Le Mesnil-le-Roi : Institut Literacki w Paryżu [Institut Littéraire de Paris], 1997, 463p.

II. 2. Problématique et méthodologie

- BABIŃSKI Grzegorz, *Więź etniczna a procesy asymilacji. Przemiany organizacji etnicznych. Zagadnienia teoretyczne i metodologiczne* [Le Lien ethnique. Les transformations des organisations ethniques. Questions théoriques et méthodologiques], Série *Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego* [Cahiers scientifiques de l'Université Jagellonne], n° 783, *Prace Polonijne* [Travaux sur les Polonais à l'étranger], vol. 10, Varsovie-Cracovie, PWN, 1986, 174 p.
- CASTLES Stephen, KOSACK Godula, *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, London-New York-Toronto, Oxford University Press, 1985, 534 p.
- CHAŁASIŃSKI Józef, « Emigracja jako zjawisko społeczne » [L'Émigration en tant que phénomène social], *Przegląd Socjologiczny*, 1936, vol. 4, n° 3–4, p. 491–518.
- DUFOIX Stéphane, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue européenne de migrations internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, p. 147–164.
- FORCADE Olivier, « Conclusion », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Actes du colloque d'Amiens les 23 et 24 mars 1997, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 331–340.
- FORCADE Olivier, NIVET Philippe, « Pour une histoire des réfugiés dans l'Europe moderne et contemporaine », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Actes du colloque d'Amiens les 23 et 24 mars 2007, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 7–10.
- GROPPO Bruno, « Exilés et réfugiés: L'évolution de la notion de réfugié au XX^e siècle », *Historia Actual Online*, 2003, n° 2, p. 69–79.
- KUBIAK Hieronim, « Polonia a Polska » [La Polonia et la Pologne], dans H. Kubiak, *Zanikające pokrewieństwo. Szkice socjologiczne o Polonii* [La Consanguinité disparaissant : Esquisses sociologiques sur la Polonia], Cracovie, Wydawnictwo Literackie, p. 16–30.
- KUBIAK Hieronim, « Proces przystosowania społecznego emigrantów polskich do warunków kulturowych krajów osiedlenia. Podstawowe założenia i konkluzje teoretyczne » [Le Processus d'adaptation sociale des émigrés polonais aux conditions culturelles de vie du pays de réinstallation. Les principes basiques et conclusions théoriques], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonaises à l'étranger], Actes du colloque de Cracovie les 30 août–5 septembre 1975, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 60–73.

- KUBIAK Hieronim, « Teoria, ideologia, polityka asymilacji. Szkic problemu » [La Théorie, l'idéologie, la politique d'assimilation. Une esquisse du problème], dans Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch (dir.), *Założenia teorii asymilacji* [Les principes de la théorie d'assimilation], Série « Biblioteka Polonijna », Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des Sciences], vol. 7, Actes du colloque de Cracovie du mois de juillet 1978, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum, 1980, p. 15–25.
- KUBIAK Hieronim, PALUCH Andrzej K., BABIŃSKI Grzegorz, « Procesy asymilacji i ich odbicie w refleksji teoretycznej we współczesnych naukach społecznych » [Les Processus d'assimilation et leur reflet dans la réflexion théorique des sciences sociales contemporaines], dans Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch (dir.), *Założenia teorii asymilacji* [Les principes de la théorie d'assimilation], Série « Biblioteka Polonijna », Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des Sciences], vol. 7, Actes du colloque de Cracovie du mois de juillet 1978, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum, 1980, p. 53–78.
- MAISON Rafaëlle, « De quelques limites et intérêts de la fréquentation (universitaire) du droit », dans Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Actes du colloque d'Amiens les 23 et 24 mars 2007, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 323–329.
- MALKKI Liisa H., « Refugees and Exile : From “Refugee Studies” to The National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, 1995, vol. 24, p. 495–523.
- NOIRIEL Gérard, « Immigration : le fin mot de l'histoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, n° 7, p. 141–150.
- PALUCH Andrzej K., « Inklusywne i eksklusywne rozumienie terminu „Polonia“ » [Des compréhensions inclusives et exclusives de la notion de « Polonia »], dans Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonaises à l'étranger], Actes du colloque de Cracovie les 30 août–5 septembre 1975, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 50–59.
- PETERSEN William, « A general typology of migration », *American Sociological Review*, June 1958, vol. 23, n° 3, p. 256–266.
- PONTY Janine, « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre–décembre 1996, n° 44, p. 9–13.
- PONTY Janine, « Stan badań historycznych nad Polonią francuską » [L'État des recherches historiques sur la Polonia de France], trad. du français : Anna Masiewicz, *Przegląd Polonijny*, 1996, n° 3, p. 65–72.
- REA Andrea, TRIPIER Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.
- SHAIN Yossi, « Who is a Political Exile? Defining a Field of Study for Political Science », *International Migration*, December 1988, vol. 26, n° 4, p. 387–399.
- ŚLADKOWSKI Wiesław, « Les Recherches en Pologne sur l'immigration polonaise après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale*, *Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 7–15.
- TEMIME Émile, « Émigration “politique” et émigration “économique” », dans *L'Émigration politique en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque de Rome les 3–5 mars 1988, Rome, École française de Rome, 1991, p. 57–72.

- TEMIME Émile, « L'Immigration au féminin », dans Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrations. L'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 2007, p. 97–117.
- ŻARNOWSKI Janusz, « Le Modèle français de nation et de société moderne et son influence en Pologne au XX^e siècle », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX^e siècle*, Actes du colloque de Paris les 30 et 31 mars 2001, Cracovie, Eventus, 2002, p. 66–81.

II. 3. Histoire politique et sociale de la France

- ALARY Éric, *La Ligne de démarcation, 1940–1944*, Paris, Perrin, 2003, 429 p. (+ version raccourcie : *La Ligne de démarcation, 1940–1944*, Paris, PUF, 1995, 126 p.).
- CHIBRAC Lucienne, *Assistance et secours auprès des étrangers : Le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE), 1920-1945*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. d'Yves Lequin, Université Lumière – Lyon II, 2004, 483 f.
- DALLOZ Jacques, *La France de la Libération*, Paris, PUF, 1983, 126 p.
- DEBERLES Kléber, *La Grande épopée des mineurs*, Lille, « La Voix du Nord », 1992, 237p.
- DUHAMEL Éric, FORCADE Olivier, *Histoire et vie politique en France depuis 1945*, 1^{ère} éd., Paris, Nathan, 2000, 294 p., [2^e éd., Paris, A. Colin, 2005, 294 p.].
- FORCADE Olivier, *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, 702 p.
- INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT, *Le Temps des restrictions en France, 1939–1949*, Dominique Veillon, Jean-Marie Flonneau (dir.), Série « Les Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent », vol. 32–33, Paris, IHTP, 1996, 539 p.
- LACHAISE Bernard, *Yvon Delbos. Biographie, 1885–1956*, Périgueux, Fanlac, 1993, 362 p.
- MANCHON Jean-Baptiste, *L'Aéronautique militaire française outre mer, 1911–1939*, Paris, PUPS, 2013, 800 p.
- MARABUTO Paul, *Les Partis politiques et les mouvements sociaux sous la IV^e république : historique, organisation, doctrine, activité*, Paris, Recueil Sirey, 1948, 507 p.
- MARGAIRAZ Michel, « La Reconstruction matérielle : crise, infléchissement ou ajustement ? », dans Serge Bernstein, Pierre Milza (dir.), *L'Année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 15–44.
- MATHIEU Bertrand, VERPEAUX Michel, « La Transition juridique : l'ordonnance du 9 août 1944 », dans *Le Rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Actes du colloque de Caen les 6–8 octobre 1994, Bruxelles, Fondation Charles-de-Gaulle – Complexe, 1996, p. 805–830.
- RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939–1945*, Paris, PUF, 2^e éd., 1998, 128 p.
- RIOUX Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République : 1. L'Ardeur et la nécessité, 1944–1952*, Paris, Le Seuil, 1980, 315 p.
- VINCENT Paul, « Conséquences de six années de guerre sur la population française », *Population*, 1946, vol. 1^{er}, n^o 3, p. 429–440.

II. 4. Histoire générale de l'immigration en France

- ANGLADE Jean, *La Vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, 224 p.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, 121 p.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Les Immigrés et le logement en France depuis le XIX^e siècle : une histoire paradoxale*, dans Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 2007, p. 67–96.
- BOURGEOIS Jean, « La Situation démographique », *Population*, 1947, vol. 2, n° 2, p. 329–347.
- CASEVITZ Jean, « Le recensement du 10 mars 1946 », *L'Information géographique*, 1947, vol. 11, n° 3, p. 102–111.
- COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis, RAYSKI Adam, *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, 473 p.
- DELMAS Luc, *Lorraine du Fer : Terre d'immigrés*, dans *Mineurs immigrés. Histoire, témoignages, XIX^e, XX^e siècles*, Actes du colloque de Lens les 17 et 18 mai 2000, [Montreuil], Institut d'histoire sociale minière – Éd. VO, 2000, p. 73–87.
- DUPEUX Georges, « L'Immigration en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours », dans Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, *Les migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 161–174.
- FAIDUTTI-RUDOLPH Anne-Marie, « L'Évolution de l'immigration en France de 1946 à 1960 », *Information Géographique*, 1962, vol. 26, n° 4, p. 152–160.
- FLEURANCE Simone, « L'Émigration française à l'étranger : tendances actuelles », *Population*, 1948, vol. 3, n° 3, p. 561–563.
- GEORGE Pierre, *Les Migrations internationales*, Paris, PUF, 1976, 231 p.
- LAROCHE Gaston, *On les nommait des étrangers. Les immigrés dans la Résistance*, Paris, Éditeurs français réunis, 1965, 479 p.
- LE LIEPVRE Thérèse, de BOUSQUET Marie-Hélène, « Étude de 4.000 dossiers du Service social d'aide aux émigrants », dans Alain Girard (dir.), *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service sociale d'aide aux émigrants*, Série « Travaux et Documents », Institut national d'études démographiques, n° 20, Paris, PUF, 1954, p. 217–276.
- MILZA Pierre, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, n° 7, p. 3–18.
- NOIRIEL Gérard, *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement, 2002, 64 p.
- NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e–XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, 441 p.
- NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e–XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, 190 p.
- RYGIEL Philippe, *Destins immigrés. Cher, 1920–1980 : Trajectoire d'immigrés d'Europe*, Série « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », n° 712, coll. « Historiques », vol. 17, Besançon, PU franc-comtoises, 2001, 447 p.
- SCHNAPPER Dominique, *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, Paris, F. Bourin, 1992, 196 p.
- SCHOR Ralph, *Français et immigrés en temps de crise, 1930–1980*, Paris, L'Harmattan, 2004, 243 p.

- SPIRE Alexis, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France, 1945–1975*, Paris, B. Grasset, 2005, 402 p.
- STORA Benjamin, TEMIME Émile, « Introduction générale », dans Benjamin Stora, Émile Temime (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 2007, p. 9–40.
- TAPINOS Georges, *L'Immigration étrangère en France, 1946–1973*, Série « Travaux et Documents », Institut national d'études démographiques, n° 71, Paris, PUF, 1975, 154 p.
- TRUPIER Maryse, *L'Immigration dans la classe ouvrière en France*, Série « Migrations et changements », vol. 22, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1990, 332 p.
- VIET Vincent, *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2004, 375 p.
- WEIL Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, 2^e éd., Paris, Gallimard, 2004, 579 p.
- WEIL Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Gallimard, 2008, 234 p.

II. 5. Immigration polonaise en France

- ALBIN Janusz, « La Communauté polonaise en France et l'État polonais entre 1920 et 1939 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 41–55.
- ANDRZEJEWSKI Julian, « Z działalności komunistów polskich we Francji : przyczynek do dziejów PPR we Francji » [De l'activité des communistes polonais en France : contribution à l'histoire du PPR en France], *Nowe Drogi*, 1962, n° 2, p. 39–55.
- BANASZAK Marian, *Dar Boży dla Kościoła i Polski. Polskie Seminarium Duchowne w Paryżu, 1945–1995* [Un cadeau divin pour l'Église et pour la Pologne. Le Séminaire Polonais de Paris, 1945–1995], Paris-Poznań, Papieski Wydział Teologiczny, 1995, 349 p.
- BOBIŃSKA Celina, GALOS Adam, « Poland : Land of Mass Emigration, XIXth and XXth Centuries », dans Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, *Les Migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 467–502.
- BRZOZA Czesław, « Żołnierze Polskich Sił Zbrojnych w oddziałach wartowniczych przy armii amerykańskiej we Francji, 1946–1947 » [Les Soldats des Forces armées polonaises dans les compagnies de sentinelles près de l'armée américaine en France, 1946–1947], dans Rafał Dmowski, Janusz Gmitruk, Grażyna Korneć, Wojciech Włodarkiewicz (dir.), *Wojsko i kultura w dziejach Polski i Europy. Księga jubileuszowa profesora Piotra Matusaka w 65 rocznicę urodzin* [L'Armée et la culture dans l'histoire de la Pologne et de l'Europe. Livre de mémoire en hommage du professeur Piotr Matusak à l'occasion de son 65^e anniversaire], Varsovie, MHPRL – Siedlce, Sprint, 2006, p. 491–504.
- BUCZEK Roman, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość (POWN) we francuskim ruchu oporu w latach 1941–1945 » [L'Apport de l'Organisation polonaise de Lutte pour l'Indépendance (P.O.W.N.) à la Résistance française dans les années 1941–1945], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1976, n° 38, p. 59 – 93.
- Cmentarz polski w Montmorency* [Le Cimétière polonais de Montmorency], Jerzy Skowronek (réd.), collab. : Alicja Bochenek, Marek Cichowski, Krzysztof Filipow, Varsovie, PIW, 1986, 303 p.

- COOPER-RICHET Diana, « Les Mineurs polonais dans l'histoire de la France du XX^e siècle : jalons, originalités, figures », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, 2011, n^o spécial, p. 45–55.
- CYGAŃSKI Mirosław, « Niepowodzenia okupacyjnych władz III Rzeszy w polityce germanizacji części emigracji polskiej we Francji północnej i wschodniej w latach 1943–1944 » [Les Échecs des autorités d'occupation du III^e Reich dans la politique de germanisation d'une partie de l'émigration polonaise dans la France du Nord et de l'Est dans les années 1943–1944], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonaises à l'étranger], Actes du colloque de Cracovie les 30 août–5 septembre 1975, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 598–605.
- DELAPERRIÈRE Maria, « Zygmunt Lubicz Zaleski (1882–1967), médiateur entre deux cultures », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, 2011, n^o spécial, p. 63–70.
- DUFOIX Stéphane, *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF, 2002, 320 p.
- DUPONT-HORDYŃSKI Yolande, « La Protection des Polonais de la zone libre pendant la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 57–76.
- DZWONKOWSKI Roman, « Geneza i rola przywódczej grupy społecznej w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920–1945 » [La Genèse et le rôle du groupe social meneur dans l'histoire de l'émigration économique polonaise en France, 1920–1945], *Przegląd Polonijny*, 1979, n^o 3, p. 69–82.
- DZWONKOWSKI Roman, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada „Warszawska“, 1945–1947. Konflikt ideologiczny i polityczny » [La Mission catholique polonaise à Paris et l'Ambassade dite « varsovienne », 1945–1947. Un conflit idéologique et politique], dans Ryszard Sudziński (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'Émigration polonaise en face des problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la Seconde Guerre mondiale], Toruń, Wydawnictwo Adam Marszałek, 2007, p. 151–172.
- DZWONKOWSKI Roman, « La Presse catholique polonaise en France dans les années 1923–1983 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France, 1918–1984, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1988, n^o 4, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 61–86.
- DZWONKOWSKI Roman, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji, 1922–1972. Studium historyczno-socjologiczne parafii w Oignies » [Les Transformations d'une paroisse polonaise dans la France du Nord, 1922–1972. Étude historique et sociologique de la paroisse d'Oignies], *Studia Polonijne*, 1976, vol. 1^{er}, p. 17–83.
- DZWONKOWSKI Roman, « Przywódcza grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920–1980 » [La Question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920–1980], *Studia Polonijne*, 1983, vol. 5, p. 67–77.
- DZWONKOWSKI Roman, « Status prawny Polonii Francuskiej » [Le Statut juridique de la Polonia de France], *Przegląd Zachodni*, 1979, vol. 35, n^o 2, p. 112–120.
- DZWONKOWSKI Roman, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej » [L'Enseignement polonais en France après la Seconde Guerre mondiale], *Studia Polonijne*, 1983, vol. 7, p. 183–205.

- DZWONKOWSKI Roman, « Szkolnictwo polskie we Francji w czasie drugiej wojny światowej, 1939–1945 » [Les Écoles polonaises en France au cours de la Seconde Guerre mondiale, 1939–1945], *Studia Polonijne*, 1981, vol. 4, p. 187–199.
- DZWONKOWSKI Roman, « La Vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 17–33.
- DZWONKOWSKI Roman, ŚLADKOWSKI Wiesław, « Polonia francuska » [La Polonia de France], dans Barbara Szydłowska-Cegłowa (dir.), *Polonia w Europie* [La Polonia en Europe], Poznań, Zakład Badań Narodowościowych PAN [Unité des recherches ethniques de l'Académie polonaise des Sciences], 1992, p. 365–410.
- FALEŃCZYK Marian, « L'Église polonaise en exil en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Agnieszka Jakuboszczak, Daniel Tollet (dir.), « *Toute la France est polonaise!* » *La présence polonaise en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque de Paris du mois de novembre 2004, Paris-Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 255–266.
- FRANCIA Sylvain, *Le Gouvernement et l'armée polonaise en France de septembre 1939 à juin 1940*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Régis Ladous, Université Jean Moulin – Lyon III, 2009, 489 f.
- FREY Yves, *Polonais d'Alsace : pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace, 1918–1948*, Série « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », n° 755, coll. « Historiques », vol. 21, Besançon, PU franc-comtoises, 2003, 598 p.
- GARÇON Gabriel, *Les Catholiques polonais en France : les années de fondation, 1919–1949*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, 499 p.
- GARÇON Gabriel, « L'Église catholique et l'immigration polonaise en France pendant l'entre-deux-guerres », dans Agnieszka Jakuboszczak, Daniel Tollet (dir.), « *Toute la France est polonaise!* » *La présence polonaise en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque de Paris du mois de novembre 2004, Paris-Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 159–170.
- GARÇON Gabriel, « La Jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 125–141.
- GARÇON Gabriel, « Le “Młode serce” – Journal de l'association de la jeunesse catholique polonaise KSMP en France, 1946–1953 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France, 1918–1984, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1988, n° 4, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 193–205.
- GARÇON Gabriel, « Les Relations entre l'Union des Associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945–1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 35–47.
- GIRARD Alain, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard (dir.), *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service sociale d'aide aux émigrants*, Série « Travaux et Documents », Institut national d'études démographiques, n° 20, Paris, PUF, 1954, p. 183–214.

- GIRARD Alain, STOETZEL Jean, *Français et immigrés. L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Série « Travaux et Documents », Institut national d'études démographiques, n° 19, Paris, PUF, 1953, 532 p.
- GIRZYŃSKI Zbigniew, « Inne spojrzenie na Kraj. Tygodnik „Sztandar Polski“ jako próba alternatywnego prezentowania spraw polskich na emigracji we Francji w latach 1945–1946 » [Une autre vue sur le pays. L'hébdomadaire « L'Étendard Polonais » comme une épreuve d'une représentation alternative des affaires polonaises à l'émigration en France dans les années 1945–1946], dans Ryszard Sudziński (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'Émigration polonaise en face des problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la Seconde Guerre mondiale], Toruń, Wydawnictwo Adam Marszałek, 2007, p. 173–186.
- GMURCZYK-WROŃSKA Małgorzata, *Polacy we Francji w latach 1871–1914 : społeczność polska i jej podstawy materialne* [Les Polonais en France dans les années 1871–1914 : la communauté polonaise et ses fondements matériels], Varsovie, Neriton, 1996, 296 p.
- GOGOLEWSKI Edmond, « L'Enseignement élémentaire du polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 175–195.
- GOGOLEWSKI Edmond, « Le “Kupiec Polski”, organe des commerçants et artisans polonais en France, 1934–1969 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France, 1918–1984, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1988, n° 4, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 115–140.
- GOGOLEWSKI Edmond, *La Langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France, 1833–1990*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'étude de la culture polonaise de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1994, 340 p. (version polonaise : *Szkolnictwo polskie we Francji, 1833–1990*, trad. du français : Stefan Kaufman, Justyna Łukaszewicz, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998, 249p.).
- GOGOLEWSKI Edmond, « Powrót do Polski robotników polskich z Francji » [Le Retour en Pologne des ouvriers polonais de France], *Przegląd Polonijny*, 1990, n° 4, p. 29–47.
- GOGOLEWSKI Edmond, « La Vie associative des Polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Hana Jechová, Hélène Włodarczyk (dir.), *Les Effets de l'émigration et l'exil dans les cultures tchèque et polonaise*, Actes du colloque de Paris les 5–7 décembre 1985, Série « Langues et cultures slaves », vol. 2, Paris, PUPS, 1987, p. 25–48.
- GRONOWSKI Ludwik, *Polacy we francuskim ruchu oporu* [Les Polonais dans la Résistance française], Varsovie, Prasa Wojskowa, 1950, 52 p.
- GRUSZYŃSKI Jan, *La Communauté polonaise en France de 1919 à 1975. Problèmes de l'intégration de trois générations*, thèse de doctorat : sociologie, sous la dir. d'Alain Girard, Université Paris Descartes – Paris V, 1977, 559 f. (+ version polonaise imprimée : *Spółeczność polska we Francji, 1918–1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń*, Varsovie, PWN, 1981, 316 p.).
- GRUSZYŃSKI Jan, « Intégration emigracji polskiej ze społeczeństwem francuskim w latach 1919–1975 » [L'Intégration de l'émigration polonaise à la société française dans les années 1919–1975], dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonais à l'étranger], Actes du colloque de Cracovie les 30 août–5 septembre 1975, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 557–577.

- GRUSZYŃSKI Jan, « Intégration religieuse des Polonais en France » [L'Intégration religieuse des Polonais en France], *Studia Polonijne*, 1981, vol. 4, p. 160–176.
- GRÜNBERG Karol, « Od klęski wrześniowej i czerwcowej do wspólnego zwycięstwa, 1939–1945 » [De la défaite de septembre et de juin à la victoire commune, 1939–1945], dans Andrzej Tomczak (dir.), *Polska – Francja. Dziesięć wieków związków politycznych, kulturalnych i gospodarczych* [Pologne – France. Dix siècles des liaisons politiques, culturelles et économiques], Varsovie, Książka i Wiedza, 1983, chapitre X, p. 456–500.
- HŁADKIEWICZ Wiesław, « La Jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 193–202.
- L'HÔPITALIER, capitaine, *Dzieje Armii Polskiej we Francji, 1939–1945* [L'Armée polonaise en France, 1939–1945], Paris, Montbrun, 1950, 225 p. (ouvrage bilingue en polonais et en français)
- JANOWSKA Halina, « Dwie reemigracje Polaków z Francji » [Les Deux rapatriements des Polonais de France], *Problemy Polonii Zagranicznej*, 1964–1965, vol. 4, p. 7–26.
- JANOWSKA Halina, « Polscy imigranci w Lotaryngii, 1919–1939 » [Les Immigrés polonais en Lorraine, 1919–1939], *Przegląd Polonijny*, 1996, n° 3, p. 73–82.
- JANOWSKA Halina, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, 1919–1939* [L'Émigration économique polonaise en France, 1919–1939], Varsovie, Książka i Wiedza, 1964, 320 p.
- JAROS Stanisław, « Reemigracja Polaków z Francji w latach 1946–1948 » [Le Rapatriement des Polonais de France dans les années 1946–1948], *Problemy Polonii Zagranicznej*, 1971, vol. 6/7, p. 61–95.
- JERECZEK Jean-Pierre, « Rôle du syndicalisme dans l'intégration des ouvriers polonais », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 223–231.
- JUIF Catherine, *Les Polonais de Saône-et-Loire. Intégration sociale, assimilation 1939–1980*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. d'Yves Lequin, Université Lumière – Lyon II, 1994, 555 f., cote BNF, Microfiche M-33000.
- KALINOWSKI Piotr, *Au service de la Pologne et de la France. L'émigration polonaise en France, 1939–1945*, trad. du polonais : Michel Lisowski, 2^e éd., Paris, Société historique et littéraire polonaise, 1995, 63 p. (version polonaise : *Emigracja polska we Francji w służbie Polski i Francji, 1939–1945*, Paris, Księgarnia Polska [Librairie Polonaise], 1970, 71 p.).
- KLECHTA Jerzy, *Najstarsza w świecie. Polska Misja Katolicka we Francji, 1836–2006* [La plus vieille au monde : La Mission catholique polonaise de France, 1836–2006], 2^e éd., Paris, Polska Misja Katolicka we Francji [Mission catholique polonaise de France], 2006, 272 p.
- KMIECIAK Jacques, « La Protection des Polonais en zone interdite », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 77–91.
- KOSTRUBIEC Benjamin, « Évolution de la structure de la population active polonaise du Nord/Pas-de-Calais. Étude par zone d'emploi », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 221–236.

- LAURENT Maryla, « L'Abandon de la polonité, un acte volontaire ou une attitude induite ? », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale*, *Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 115–137.
- LEDERMAN David, « Les Polonais de la brigade internationale Dąbrowski internés en France et Afrique du Nord – destins et itinéraires, 1939–1945 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L'Impact de la Seconde Guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, *Cahiers du Centre d'étude de l'Europe médiane*, n° 11, *Studia Gallo-Polonica*, Paris, INALCO, 2000, p. 83–101.
- LERSKI Jerzy, « Polacy z „Nordu” » [Les Polonais du Nord], *Kultura* (Paris), 1949, n° 1^{er}, p. 14–31.
- ŁAPTOS Józef, « La “Kultura” dite parisienne et l'émigration polonaise en France », dans Agnieszka Jakuboszczak, Daniel Tollet (dir.), « *Toute la France est polonaise!* » *La présence polonaise en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque de Paris du mois de novembre 2004, Paris-Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 241–253.
- ŁAPTOS Józef, « La Situation et le rôle de l'émigration polonaise en France à l'époque de la guerre froide, 1944–1956 », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX^e siècle*, Actes du colloque de Paris les 30 et 31 mars 2001, Cracovie, Eventus, 2002, p. 181–204.
- ŁEPKOWSKI Tadeusz, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji. Historia Gimnazjum i Liceum im. Cypriana Norwida w Villard-de-Lans, 1940–1946* [Une école libre polonaise en France occupée. L'histoire du gymnase et lycée polonais Cyprien-Norwid à Villard-de-Lans, 1940–1946], Varsovie, PWN, 1990, 321 p.
- MAJ Kazimiera, *Polscy komuniści we Francji, 1919–1946* [Les Communistes polonais en France, 1919–1946], Varsovie, Książka i Wiedza, 1971, 345 p.
- MARKIEWICZ Władysław, *Przeobrażenia świadomości narodowej reemigrantów polskich z Francji* [Les Modifications de la conscience nationale chez les rapatriés polonais de France], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1960, 252 p.
- MICHEL Joël, « La Seconde Guerre mondiale et l'évolution de la communauté polonaise du nord de la France », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944–1947 : La communauté polonaise [du nord de la France] et la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Lille les 2 et 3 novembre 1974, *Revue du Nord*, juillet–septembre 1975, vol. 57, n° 226, p. 403–420 (version polonaise : « II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia zamieszkałej na terytorium północnej Francji », dans Hieronim Kubiak, Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur communautés polonaises à l'étranger], Actes du colloque de Cracovie les 30 août–5 septembre 1975, Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 578–597).
- MIHOUT Mylène, « L'Engagement syndical, frein ou moteur à l'intégration de l'immigration ouvrière polonaise en France ? », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 233–257.
- NOSSOWSKA Małgorzata, *O Francuzce, która pokochała Polskę: Rosa Bailly i stowarzyszenie Les Amis de la Pologne* [Sur une Française qui est tombée amoureuse de la Pologne : Rosa Bailly et l'association Les Amis de la Pologne], Lublin, Wydawnictwo UMCS [PU de l'Université Marie Curie-Skłodowska de Lublin], 2012, 452 p.

- NOWAKOWSKA-WIERZCHOŚ Anna, „*Konopniczanki*” – *Związek Kobiet Polskich we Francji im. Marii Konopnickiej w latach 1944–1950* [« Konopniczanki » - L'Union de Femmes polonaises en France « Maria Konopnicka » dans les années 1944–1950], thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, Institut d'Histoire de l'Académie polonaise des Sciences, Varsovie, 2014, 254 f.
- NOWAKOWSKA-WIERZCHOŚ Anna, « „Praca polityczna” Polskiej Partii Robotniczej – oddział we Francji w środowisku polskich emigrantek w 1946 r. » [Le « Travail politique » du Parti ouvrier polonais – Section en France dans le milieu des femmes immigrées polonaises en 1946], *Teki Archiwalne*, 2011, vol. 11, p. 301–319.
- NOWAKOWSKI Stefan, « Przeobrażenia społeczne i adaptacja reemigrantów w Polsce » [Les Transformations sociales et l'adaptation des rapatriés en Pologne], *Myśl Współczesna*, 1950, n° 7, p. 62–86.
- PACHOWICZ Anna, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji, 1941–1944* [Groupement d'Assistance aux Polonais en France, 1941–1944], Toruń, Oficyna Wydawnicza Kucharski, 2013, 493 p.
- PACZKOWSKI Andrzej, *Prasa i społeczność polska we Francji, 1920–1940* [La Presse et la population polonaise en France, 1920–1940], Série « Biblioteka Polonijna », Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des Sciences], vol. 5, Wrocław-Varsovie-Cracovie, Ossolineum, 1979, 243 p. (version raccourcie française : *La Presse des émigrés polonais en France, 1920–1940*, *Revue du Nord*, janvier–mars 1978, vol. 60, n° 236, p. 151–162).
- PETERSEN Nicolas, « Emigracja polska we Francji » [L'Émigration polonaise en France], *Kultura* (Paris), 1971, n° 1/2, p. 151–164.
- PIECZYŃSKI Przemysław, « Les Voyages de la jeunesse d'origine polonaise de France en Pologne dans les années 1945–1991 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 217–222.
- POIGNANT Raymond, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », *Population*, 1949, vol. 4, n° 1^{er}, p. 157–162.
- PONTY Janine, « L'Apport des témoignages à l'histoire de la Résistance polonaise en France : F2 et POWN », *Revue des études slaves*, 2004, vol. 75, n° 2, p. 297–305.
- PONTY Janine, « Conclusions », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale*, *Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 237–238
- PONTY Janine, « Dépasser les stéréotypes : au sujet de l'immigration polonaise en France », dans Maria Delaperrière, Joanna Doberszyc, Bruno Drwęski (dir.), *La France et la Pologne au delà des stéréotypes*, Actes du colloque de Paris le 6 décembre 2002, Paris, Centre d'étude de l'Europe médiane – Institut d'études slaves, 2004, p. 27–36.
- PONTY Janine, « Un Enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919–1948 », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX^e siècle*, Actes du colloque de Paris les 30 et 31 mars 2001, Cracovie, Eventus, 2002, p. 95–105.
- PONTY Janine, « Une intégration difficile : les Polonais en France dans le premier vingtième siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, n° 7, p. 51–58.
- PONTY Janine, *Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995, 128p.

- PONTY Janine, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, Paris, Le Rocher, 2008, 204 p.
- PONTY Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, « Série internationale », vol. 34, 3^e éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, 474 p.
- PONTY Janine, « Le Problème des naturalisations », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale*, *Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n^o 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 99–113.
- PONTY Janine, « Les Rapatriements d'ouvriers polonais, 1945–1948 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L'Impact de la Seconde Guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, *Cahiers du Centre d'étude de l'Europe médiane*, n^o 11, *Studia Gallo-Polonica*, Paris : INALCO, 2000, p. 125–137.
- PONTY Janine, « Społeczność polska w Sallaumines (Pas-de-Calais, Francja) w latach 1922–1946 : studium demograficzne » [La Communauté polonaise à Sallaumines (Pas-de-Calais, France) dans les années 1922–1946 : étude démographique], dans Stanisław Klubiński (dir.), *Polska klasa robotnicza : studia historyczne* [La Classe ouvrière polonaise : études historiques], vol. 8, Varsovie, PWN, 1978, p. 361–395.
- PUDŁO Kazimierz, « La Réadaptation en Pologne des Polonais de France après la Deuxième Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation*, Actes du colloque de Lille les 15 et 16 mai 1997, Villeneuve d'Ascq, Conseil Scientifique de l'Université Charles de Gaulle – Lille III, 1999, p. 203–216.
- ROLBIECKI Waldemar, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939–1978 » [Centre Scientifique Polonais de Paris dans les années 1939–1978], dans Danuta Rederowa, Bohdan Jaczewski, Waldemar Rolbiecki, *Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1893–1978* [Centre Scientifique Polonais de Paris dans les années 1893–1978], Série « Monographie z dziejów nauki i techniki » [Monographies de l'histoire de la science et de la technique], vol. 126, Wrocław, Ossolineum, 1982, p. 193–321.
- SALMON-SIAMA Monika, « Chemins du destin de Waclaw Jan Godlewski (1906–1996), messenger du peuple franco-polonais », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, 2011, n^o spécial, p. 71–80.
- SEKOWSKI Paweł, « Francja wobec polskich uchodźców wojennych i dipisów w pierwszych latach po drugiej wojnie światowej » [La France et les réfugiés et déplacés polonais dans l'immédiat après-guerre], *Dzieje Najnowsze*, 2014, vol. 46, n^o 2, p. 71–83.
- SEKOWSKI Paweł, « Les Polonais d'Alsace et de Lorraine à travers de la Seconde Guerre mondiale », dans Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas Williams, Olivier Forcade, Rainer Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales – Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, p. 189–205.
- SIKORA Jan, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje – hipotezy – refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations – hypothèses – réflexions], Lublin, Polonia, 1988, 218 p.
- SZCZERBIŃSKI Marek, ZDANEWICZ Krzysztof, « Les Problèmes de l'émigration polonaise en France à travers la presse polonaise, entre 1944 et 1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale*, *Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n^o 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 139–158.

- SZULC Joanna, *De l'émigration à la ré émigration : le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la Guerre Froide*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. d'Olivier Dard, Université de Lorraine, Metz, 2012, 494 f.
- SZULKIN Michał, « Paryska „Niepodległość” », organ wychodźstwa polskiego we Francji, 1944–1945 » [« L'Indépendance » parisienne, l'organe de presse de l'émigration polonaise en France, 1944–1945], *Rocznik Historii Czasopiśmiennictwa Polskiego*, 1974, vol. 14, n° 1^{er}, p. 73–84.
- ŚLADKOWSKI Wiesław, *Emigracja polska we Francji, 1871–1918* [L'Émigration polonaise en France, 1871–1918], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1980, 373 p.
- ŚLADKOWSKI Wiesław, *Polacy we Francji* [Les Polonais en France], Lublin, Polonia, 1985, 224 p.
- ŚLADKOWSKI Wiesław, « Szkolnictwa polskiego nad Sekwaną wzloty i upadki » [Les Ascensions et effondrements de l'enseignement polonais sur Seine], dans Albin Kopruckowiak (dir.), *Szkolnictwo polonijne na świecie. Zarys syntezy* [L'Enseignement polonais dans le monde. Un essai de synthèse], Lublin, Wydawnictwo UMCS [PU de l'Université Marie Curie-Skłodowska de Lublin], 1995, p. 150–173.
- TURAJCZYK Leon, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji i ich postawa wobec powrotu emigracji zarobkowej do kraju, 1945–1948 » [Les Organisations sociales et politiques polonaises en France et leur attitude envers le retour de l'émigration économique au pays, 1945–1948], *Materiały i Studia z najnowszej historii Polski*, 1967, vol. 3, p. 45–62.
- TURAJCZYK Leon, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944–1948* [Les Organisations sociales et politiques polonaises en France, 1944–1948], Varsovie, Książka i Wiedza, 1978, 391 p.
- VALENTIN-STĄCZEK Ewa, *Les Villardiens : biographies. La création et vie du Lycée Polonais à Villard de Lans, 1940–1946*, trad. du polonais : Marie-Irène Malewiak, Barbara Pawłowska, Wrocław, E. Valentin-Stączek, 2007, 565 p. (version polonaise : Valentin-Stączek Ewa, *Villardczycy : życiorysy. Powstanie i funkcjonowanie polskiego Liceum w Villard de Lans, 1940–1946*, Wrocław, Amia, 2003, 511 p.).
- VERU Estelle, *L'Émigration polonaise à l'épreuve de la guerre froide, 1944–1949*, mémoire de maîtrise : histoire, sous la dir. de Marie-Claude Blanc-Chaléard et Annie Fourcaut, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2004, 239 p.
- WOLTMANN Bernard, « Le Sport dans les milieux ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale, Revue du Nord*, Hors Série - coll. « Histoire », 1992, n° 7, Actes du colloque de Lille les 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille III, p. 211–220.
- WYSOCKI Tadeusz A., *Pierwsza Polska Dywizja Pancerna, 1939–1947 : geneza i dzieje* [La Première Division Blindée, 1939–1947 : la genèse et l'histoire], 2^e éd., Varsovie, Bellona, 1994, 319 p.
- ZAMOJSKI Jan E., « La Participation des Polonais à la Résistance dans le Pas-de-Calais et le Nord, 1940–1944 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944–1947 : La communauté polonaise [du nord de la France] et la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Lille les 2 et 3 novembre 1974, *Revue du Nord*, juillet–septembre 1975, vol. 57, n° 226, p. 435–459.
- ZAMOJSKI Jan E., *Polacy w ruchu oporu we Francji, 1940–1945* [Les Polonais dans la Résistance en France, 1940–1945], Wrocław, Ossolineum, 1975, 415 p.
- ZAMOJSKI Jan E., « La Présence polonaise en France dans les années de la Seconde Guerre mondiale », dans Bernard Michel, Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la*

Pologne au XX^e siècle, Actes du colloque de Paris les 30 et 31 mars 2001, Cracovie, Eventus, 2002, p. 128–158.

ZBYSZEWSKI Waclaw A., « Polonia francuska » [La Polonia de France], *Kultura* (Paris), 1950, n° 11, p. 109–117.

ZGÓRNIAK Marian, « La Résistance polonaise en France sous l'occupation hitlérienne, 1940–1944 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944–1947 : La communauté polonaise [du nord de la France] et la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Lille les 2 et 3 novembre 1974, *Revue du Nord*, juillet–septembre 1975, vol. 57, n° 226, p. 461–474.

ZIELIŃSKI Henryk, « Le Gouvernement polonais et le problème de l'émigration polonaise en France, 1944–1947 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944–1947 : La communauté polonaise [du nord de la France] et la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Lille les 2 et 3 novembre 1974, *Revue du Nord*, juillet–septembre 1975, vol. 57, n° 226, p. 421–428 (version polonaise : « Rząd polski a problemy emigracji polskiej we Francji, 1944–1947 », *Przegląd Polonijny*, 1975, n° 2, p. 85–93).

II. 6. Immigration juive de Pologne en France

EPELBAUM Didier Edmond, *Les Enfants de papier : l'intégration des juifs de Pologne immigrés en France, 1919–1939 : génération charnière, culture de transition*, thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Nancy L. Green, EHESS, 1998, 520 f.

GREEN Nancy L., « Les Juifs étrangers à Paris », dans André Kaspi, Antoine Marès (dir.), *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Actes du colloque de Paris le 14 mai 1987, Paris, Impr. nationale, 1989, p. 105–118.

KORZEC Pawel, BURKO Jacques, *Le Gouvernement polonais en exil et la persécution des Juifs en France en 1942 : D'après des documents inédits*, Paris, Cerf, 234 p.

LALOUM Jean, « L'Assistance sociale auprès des populations juives parisiennes au temps de l'occupation », dans Colette Zytnicki (dir.), *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Série « Bibliothèque de Fondations », Actes du colloque de Paris le 28 octobre 2009, Paris, Éclat, 2010, p. 49–67.

WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, 506 p.

WIEVIORKA Annette, « Les Années noires », dans Jean-Jacques Becker, Annette Wieviorka (dir.), *Les Juifs de France : De la Révolution française à nos jours*, Paris, Liana Levi, p. 197–247.

II. 7. Immigrations des autres groupes nationaux en France

LEROY Stéphane, « Les Exilés républicains espagnols des Régiments de Marche des Volontaires Étrangers : Engagement, présence et formation militaire, janvier 1939–mai 1940 », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, printemps 2010, n° 6, <http://ceec.revues.org/3285> (à la date du 11 juillet 2013).

NAMONT Jean-Philippe, *La Colonie tchécoslovaque. Une histoire de l'immigration tchèque et slovaque en France, 1914–1940*, Paris, Institut d'études slaves, 2011, 411 p.

II. 8. Relations politiques franco-polonaises

- BORODZIEJ Włodzimierz, « Rozmowy polsko-francuskie, 1945–1947. Zapomniany epizod z historii dyplomacji » [Les Négociations entre la France et la Pologne dans les années 1945–1947 : épisode oublié de l’histoire de la « guerre froide »], *Kwartalnik Historyczny*, 1986, vol. 93, n° 1^{er}, p. 73–109.
- GIRZYŃSKI Zbigniew, *Polska – Francja, 1945–1950* [Pologne – France, 1945–1950], Toruń, Mado, 2005, 383 p.
- GMURCZYK-WRÓŃSKA Małgorzata, *Polska – niepotrzebny aliant Francji? : Francja wobec Polski w latach 1938–1944* [La Pologne – un allié inutile de la France ? : La France envers la Pologne dans les années 1938–1944], Varsovie, Neriton – Instytut Historii PAN [Institut d’Histoire de l’Académie polonaise des Sciences], 2003, 547 p.
- JAROSZ Dariusz, PASZTOR Maria, *Conflits brûlants de la Guerre froide : les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 384 p. (voir aussi l’ouvrage en polonais : *Stosunki polsko-francuskie, 1944–1980* [Les Relations polono-françaises, 1944–1980], Varsovie, PISM [Institut polonais des Affaires internationales], 2008, 482 p.)
- JAROSZ Dariusz, PASZTOR Maria, « Kolonie letnie dla dzieci polonii francuskiej w latach 1948–1955 (organizacja, przebieg, skutki) » [Les Colonies de vacances pour les enfants d’émigrés polonais en France dans les années 1948–1955 (l’organisation, le déroulement, les résultats)], dans Halina Parafianowicz (dir.), *Polska w Europie i świecie w XX stuleciu : prace ofiarowane Panu Profesorowi Marianowi Leczykowi w 75-lecie urodzin* [La Pologne en Europe et dans le monde au XX^e siècle : travaux offerts au Professeur Marian Leczyk à l’occasion de son 75^e anniversaire], Białystok, Wydział Historyczno-Socjologiczny Uniwersytetu w Białymstoku [Faculté d’Histoire et de Sociologie de l’Université de Białystok], 2001, p. 419–437 (voir aussi l’article en français : « Les Colonies de vacances pour les enfants d’émigrés polonais en France : un problème épineux dans les relations polono-françaises, 1948–1955 », *Revue d’histoire diplomatique*, 2002, vol. 116, n° 1, p. 3–25).
- KAMIŃSKI Marek K., « Stanowisko brytyjskie wobec prób zbliżenia między rządem w Warszawie a władzami francuskimi, 1946–1947 » [L’Attitude britannique envers les tentatives du rapprochement entre le gouvernement de Varsovie et les autorités françaises, 1946–1947], *Kwartalnik Historyczny*, 1987, vol. 94, n° 4, p. 95–110.
- LAFOREST Christophe, « Arrière-pensées et illusions. Les tentatives de renouvellement de l’alliance franco-polonaise, 1945–1947 », *Revue des études slaves*, 1999, vol. 71, n° 2, p. 263–278.
- PONTY Janine, « Dans quelle mesure la Pologne s’éloigne-t-elle de l’Europe entre 1945 et 1949 ? », dans Isabelle Davion, Jerzy Kłoczowski, Georges-Henri Soutou (dir.), *La Pologne et l’Europe du partage à l’élargissement, XVIII^e – XXI^e siècles*, Actes du colloque de Paris les 14–16 octobre 2004, Paris, PUPS, 2007, p. 235–248.
- ROJEK Wojciech, « Les Rapports entre le gouvernement polonais de Londres et le Général de Gaulle, juin 1940–juin 1945 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L’Impact de la Seconde Guerre mondiale sur les relations franco-polonaises, Cahiers du Centre d’étude de l’Europe médiane*, n° 11, *Studia Gallo-Polonica*, Paris, INALCO, 2000, p. 51–65.
- ROJEK Wojciech, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżkrajca-Morawskiego we Francji, grudzień 1944–lipiec 1945 » [Le Déclin de la mission de l’ambassadeur Kajetan Morawski en France, décembre 1944–juillet 1945], *Teki Historyczne* (Londres), 1993, vol. 20, p. 376–397.

- SEKOWSKI Paweł, « Attitude des autorités françaises envers les représentants du gouvernement polonais en exil à la veille de la guerre froide, 1944–1949 », *Annales. Centre scientifique de l'Académie polonaise des Sciences à Paris*, 2012, vol. 14, p. 392–404.
- SEKOWSKI Paweł, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944–1947 » [L'Activité des représentants diplomatiques et consulaires des autorités varsoviennes de la République de Pologne en France dans les années 1944–1947], *Dzieje Najnowsze*, 2012, vol. 44, n° 3, p. 93–107.
- SOUTOU Georges-Henri, « La Place de la Pologne dans la politique extérieure française pendant la Guerre froide », dans Isabelle Davion, Jerzy Kłoczowski, Georges-Henri Soutou (dir.), *La Pologne et l'Europe du partage à l'élargissement, XVIII^e – XXI^e siècles*, Actes du colloque de Paris les 14–16 octobre 2004, Paris, PUPS, 2007, p. 249–274.
- WYRWA Tadeusz, « Pierwsze lata PRL w raportach dyplomatów francuskich » [Les Premières années de la Pologne populaire dans les rapports diplomatiques français], *Zeszyty Historyczne* (Paris), 1985, n° 71, p. 194–212 (réimpression dans WYRWA Tadeusz, *Krytyczne eseje z historii Polski XX wieku* [Des Essais critiques sur l'histoire de la Pologne du XX^e siècle], Varsovie-Cracovie, PWN, 2000, p. 256–268).
- ZAKS Zofia, « Rząd francuski wobec Polskiego Komitetu Wyzwolenia Narodowego i Rządu Tymczasowego RP, lipiec 1944–sierpień 1945 » [Le Gouvernement français envers le Comité polonais de Libération nationale et le Gouvernement provisoire de la République de Pologne, juillet 1944–août 1945], *Polska 1944/45–1989 : Studia i materiały*, 1995, vol. 1^{er}, p. 63–90.

II. 9. Histoire des réfugiés et déplacés en Europe dans l'immédiat après-guerre

- COHEN Daniel G., « Naissance d'une nation : Les personnes déplacées de l'après-guerre, 1945–1951 », *Genèses*, 2000, vol. 38, p. 56–78.
- DOUGLAS Ray M., *Orderly and Humane : The Expulsion of the Germans after the Second World War*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2012, 504 p. (version française : *Les Expulsés*, trad. de l'anglais : Laurent Bury, Paris, Flammarion, 2012, 510 p.)
- ŁAPTOS Józef, « Polityczne implikacje działalności humanitarnej UNRRA wobec środkowoeuropejskich “displaced persons”, 1945–1947 » [Les Implications politiques de l'activité humanitaire de l'U.N.R.R.A. envers les personnes déplacées de l'Europe centrale], *Prace Komisji Środkowoeuropejskiej*, 1997, vol. 5, Cracovie, PAU - Wydział Historyczno-Filozoficzny [Académie polonaise des Arts et des Sciences - Département d'Histoire et de Philosophie], p. 141–159.
- MARRUS Michael R., *The Unwanted : European refugees in the twentieth century*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1985, 414 p. (version française : *Les Exclus : Les réfugiés européens au XX^e siècle*, trad. de l'anglais : Anne Coldefy, Jean-François Coldefy, Paris, Calmann-Lévy, 1986, 418 p.)

II. 10. Immigrations polonaises dans les autres pays européens

- AJZNER Seweryn, *Madryt – Saragossa* [Madrid – Saragosse], Varsovie, Książka i Wiedza, 1961, 242 p.
- CHODAKIEWICZ Marek Jan, *Zagrabiona pamięć : Wojna w Hiszpanii, 1936–1939* [Une mémoire usurpée : La guerre en Espagne, 1936–1939], Varsovie, Fronda, 1997, 121 p.

ŁUCZAK Czesław, *Polacy w okupowanych Niemczech, 1945–1949* [Les Polonais en Allemagne occupée, 1945–1949], Poznań, Pracownia Serwisu Oprogramowania, 1993, 261 p.

II. 11. Histoire politique et sociale de toute l'émigration polonaise

DYMARSKI Mirosław, *Stosunki wewnętrzne wśród polskiego wychodźstwa politycznego i wojskowego we Francji i w Wielkiej Brytanii, 1939–1945* [Les Relations intérieures au sein de l'émigration politique et militaire polonaise en France et en Grande-Bretagne, 1939–1945], Série *Acta Universitatis Wratislaviensis*, n° 2162, Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego [PU de l'Université de Wrocław], 1999, 456p.

FRISZKE Andrzej, *Życie polityczne emigracji* [La Vie politique de l'émigration], Série «Biblioteka Więzi» [Bibliothèque de la revue «Więź»], n° 113, «Druka Wielka Emigracja, 1945–1990» [La Deuxième Grande Émigration, 1945–1990], vol. 1^{er}, Varsovie, Biblioteka Więzi, 1999, 512 p.

GOGOLEWSKI Edmond, *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 1996, 271 p.

HABIELSKI Rafał, *Życie społeczne i kulturalne emigracji* [La Vie sociale et culturelle de l'émigration], Série «Biblioteka Więzi» [Bibliothèque de la revue «Więź»], n° 113, «Druka Wielka Emigracja, 1945–1990» [La Deuxième Grande Émigration, 1945–1990], vol. 3, Varsovie, Biblioteka Więzi, 1999, 408 p.

JANOWSKA Halina, «An Introductory Outline of the Mass Polish Emigrations, their Directions and Problems, 1870–1945», dans Celina Bobińska, Andrzej Pilch (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles World-wide, XIX and XX c.*, trad. du polonais : Danuta E. Żukowska, Série *Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego* [Cahiers scientifiques de l'Université Jagellonne], n° 417, *Prace Polonijne* [Travaux sur les Polonais à l'étranger], vol. 1^{er}, Varsovie-Cracovie, PWN, 1975, p. 121–143.

JUCHNIEWICZ Mieczysław, *Polacy w europejskim ruchu oporu, 1939–1945* [Les Polonais dans la Résistance en Europe, 1939–1945], Varsovie, Interpress, 1972, 178 p.

KERSTEN Krystyna, *Repatriacja ludności polskiej po II wojnie światowej : studium historyczne* [Le Rapatriement de la population polonaise après la Seconde Guerre mondiale: une étude historique], Wrocław-Varsovie-Cracovie-Gdańsk, Ossolineum, 1974, 279 p.

ŁUCZAK Czesław, «Deportations of Polish Manpower to Hitler's Reich, 1939–1945», dans Celina Bobińska, Andrzej Pilch (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles World-wide, XIX and XX c.*, trad. du polonais : Danuta E. Żukowska, Série *Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego* [Cahiers scientifiques de l'Université Jagellonne], n° 417, *Prace Polonijne* [Travaux sur les Polonais à l'étranger], vol. 1^{er}, Varsovie-Cracovie, PWN, 1975, p. 177–194.

ŁUCZAK Czesław, «Przemieszczenia ludności z Polski podczas drugiej wojny światowej» [Les Déplacements de population de Pologne pendant la deuxième guerre mondiale], dans Andrzej Pilch (dir.), *Emigracja z ziem polskich w czasach nowożytnych i najnowszych, XVIII–XX w.* [L'Émigration du sol polonais aux temps modernes et contemporains, XVIII^e–XX^e siècles], Varsovie, PWN, 1984, p. 451–483.

SIWIK Anna, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945–1956* [Le Parti socialiste polonais en exil dans les années 1945–1956], Cracovie, Księgarnia Akademicka, 1998, 260 p.

SOŁTYSIK Aleksander, *Służba konsularna Drugiej Rzeczypospolitej w okresie drugiej wojny światowej* [Le Réseau consulaire de la Seconde République de Pologne pendant la Seconde

- Guerre mondiale], thèse de doctorat : histoire, sous la dir. de Tomasz Gąsowski, Université Jagellonne de Cracovie, 2010, 348 f., cote AUJ, dokt. 2010/178.
- ŚLADKOWSKI Wiesław, *Wychodźstwa polskiego zarys dziejowy* [L'Esquisse de l'histoire de l'émigration polonaise], Lublin, UMCS [Université Marie Curie-Skłodowska à Lublin], 1994, 71 p.
- WIERZBIĄŃSKI Bolesław, *Polonia zagraniczna w latach 1939–1946* [La Polonia à l'étranger dans les années 1939–1946], Série « Polska Historia Drugiej Wojny Światowej » [Histoire de la Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale], vol. 3, Londres, Wyd. Światowego Związku Polaków z Zagranicy [Éd. de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger], 1946, 124 p.
- WRÓBEL Janusz, « Działania Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego przeciwko repatriantom z Zachodu w latach 1945–1953 » [Les Activités du Ministère de la Sécurité publique contre les personnes rapatriés de l'Ouest dans les années 1945–1953], dans Ryszard Terlecki (dir.), *Aparat bezpieczeństwa wobec emigracji politycznej i Polonii* [L'Appareil de sécurité envers l'émigration politique et la Polonia], Varsovie, IPN [Institut de la Mémoire nationale], 2005, p. 185–240.
- WYRWA Tadeusz, *Bezdroża dziejów Polski : kraj i emigracja po 1 września 1939 r.* [Fausses routes de l'histoire de la Pologne : le pays et l'émigration après le 1^{er} septembre 1939], Lublin, Norbertinum, 1999, 330 p.
- ŻARYN Jan, « Stronictwo Narodowe na emigracji, 1945–1955. Zarys działalności » [Le Parti National polonais à l'émigration, 1945–1955. Une esquisse sur son activité], dans Andrzej Friszke (dir.), *Warszawa nad Tamizą : Z dziejów polskiej emigracji politycznej po drugiej wojnie światowej* [Varsovie sur la Tamise : De l'histoire de l'émigration politique polonaise après la Seconde Guerre mondiale], Varsovie, ISP PAN [Institut d'Études politiques de l'Académie polonaise des Sciences], 1994, p. 61–92.

Table des tableaux

Tableau 1. La population totale en France, selon les recensements généraux de la population de 1936 et de 1946	48
Tableau 2. Bilan de la population en France pour la période 1936–1946, selon les premiers résultats des recensement généraux de la population	50
Tableau 3. Les départements avec les plus grands nombres d'étrangers et les nationalités dominantes, selon le recensement général de la population de 1946	56
Tableau 4. Les départements comprenant le plus d'étrangers, selon les renseignements du ministre l'Intérieur au 31 décembre 1948	57
Tableau 5. Les étrangers en France, selon le recensement des étrangers de 1945 et le recensement général de la population de 1946	58
Tableau 6. La répartition de la main-d'œuvre occupée dans les mines de houille et de lignite pour le 1 ^{er} trimestre 1946, selon le ministère de la Production industrielle	59
Tableau 7. Le bilan de l'immigration et des retours des Polonais arrivés en France au cours de l'entre-deux-guerres , selon les statistiques officielles françaises et polonaises	74
Tableau 8. Les Offices polonais dans l' « État français », 1940–1941	102
Tableau 9. Les Bureaux d'Administration des Polonais (BAP) se trouvant dans l' « État français » au mois de juillet 1944	112

Tableau 10. Les centres d'accueil des Polonais dans l' « État français », relevant des BAP, au mois de juillet 1944	115
Tableau 11. Les départements avec les plus grands nombres de ressortissants polonais	158
Tableau 12. La répartition par sexe des populations étrangères principales en France, selon le recensement général de la population de 1946	159
Tableau 13. La répartition par sexe de la population polonaise dans les départements avec les plus grands nombres de ressortissants polonais, selon le recensement général de la population de 1946	161
Tableau 14. Les Polonais en France suivant l'année d'entrée en France, selon le recensement des étrangers de 1945	162
Tableau 15. Répartition professionnelle de la population active polonaise dans la région Nord-Pas-de-Calais, selon le recensement général de la population de 1946	174
Tableau 16. Les Polonais dans les mines de houille et de lignite à la date du 31 mars 1946, selon le ministère de la Production industrielle	187
Tableau 17. Les acquisitions de la nationalité française par les Polonais et par l'ensemble des étrangers	246
Tableau 18. Les mariages mixtes entre les Français et les Polonais dans l'immédiat après-guerre, d'après les statistiques du mouvement de la population de l'Insee	251
Tableau 19. Le réseau consulaire polonais en France à la date du 19 mai 1945	265
Tableau 20. Les postes de rassemblement (<i>stacje zborne</i>) et des Camps de Rassemblement (<i>Obozy Zborne</i>) des engagés volontaires de France et de Belgique pour des Forces armées polonaises	302

Tableau 21. Les lieux d'hébergement des Polonais désirant entrer au sein des bataillons polonais relevant du Gouvernement provisoire de la République de Pologne à Lublin (à partir du 1 ^{er} février 1945 : à Varsovie), à la date du 23 janvier 1945	309
Tableau 22. La démobilisation en Grande-Bretagne des engagés volontaires de l'armée de terre des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France – l'année 1946	317
Tableau 23. Les statistiques de l'enseignement primaire polonais et des « maternelles » polonaises, dits « indépendants » en France	352
Tableau 24. Les cours polonais en France pendant l'année scolaire 1945-1946	355
Tableau 25. Les cours polonais en France pendant l'année scolaire 1947-1948	359
Tableau 26. L'évolution de la situation de l'Union centrale des Polonais de France dans l'immédiat après-guerre	406
Annexe – tableau I. Les étrangers de plus de 15 ans selon le département de domicile et les nationalités dominantes en France, selon le recensement des étrangers de 1945	461
Annexe – tableau II. Les populations française et étrangère en France selon le département de domicile, selon le recensement général de la population de 1946.....	464
Annexe – tableau III. Les Polonais en France au premier semestre de 1946, selon les renseignements de la Direction générale de la Sûreté nationale et la Direction des Renseignements généraux.....	467
Annexe – tableau IV. La population présente totale et celle étrangère selon les départements de domicile, selon le recensement général de la population de 1946.....	470

Annexe – tableau V. La répartition des allocataires de la Croix-Rouge Polonaise – Section pour la France, à la date du 1^{er} mars 1945.....473

Annexe – tableau VI. Les enfants polonais dans des écoles primaires publiques en France, selon les statistiques fournies par Georges Mauco473

Table des cartes

Carte 1. Le peuplement de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, selon la population présente par départements, d'après le recensement général du 10 mars 1946	54
Carte 2. La France après la défaite du mois de juin 1940	123
Carte 3. La répartition par départements des Polonais en France, selon le recensement général de la population de 1946	167
Carte 4. Le réseau consulaire de Pologne au mois de mai 1945	269

Index

des noms de personnes

- Ajzner Seweryn 150, 536
Alary Éric 123, 523
Albin Janusz 386, 525
Ambroży Alojzy 420
Anders Władysław 142, 297, 305
Andrzejewski Julian 145–147, 152, 308, 311, 525
Anglade Jean 44, 70, 82, 225, 234
Arasimowicz Henryk 274, 275
Arciszewski Tomasz 263, 290–293
Argaud Hélène, née Zalewska 3, 495, 515
Arthaud René 62
Auloge-Duvivier Paul 112
Auriol Vincent 284, 506
Azéma Jean-Pierre 30, 520
Babiński Grzegorz 31, 35–37, 39, 239, 253, 258, 272, 382–385, 439, 443, 457, 458, 521, 522
Babiński Leon 272
Baden-Powell Robert 412
Baelen Jean 273, 275, 287
Bailly Rosa, née Dufour 100, 116, 224, 226, 227, 229, 283, 333, 347, 379, 402, 433, 436, 437, 508, 530
Banach Andrzej K. 3
Banaczyk Władysław 388
Banaszak Antoni 336, 376, 377
Banaszak Marian 377, 525
Bar Stanisław 415
Baran Wawrzyniec 130, 137, 389, 390, 393, 403, 405, 427
Barontini Illo 147
Bartoń Władysław 238
Bassaler Yvonne 288
Beaumont-Nesbitt Frederick 299
Beauvois Daniel 379, 380, 401, 526–528
Beck Józef 85
Becker Jean-Jacques 534
Bédarida Catherine 30, 520
Berger Ernest 107, 361, 362
Bernstein Serge 63, 523
Białosiewicz (Monsieur) 426
Bibrowski Mieczysław 150, 151
Bidault Georges 114, 116, 242, 262, 270, 284, 286, 287, 480, 481
Biehle Martha H. 30
Biesiekierski Mieczysław 64, 86, 99, 103–105, 113, 114, 122, 183, 186, 192, 197, 198, 208, 210, 211, 213, 215–217, 220, 221, 239, 243, 278, 287, 288, 290, 292, 319–321, 323–328, 332, 335, 337, 371, 391, 417, 435, 450, 473, 508, 517
Billecoq Charles 112
Birecki Henryk 213, 332, 428
Bitner Czesław 132, 133, 265–267, 269, 394
Blacha Jan 209, 425, 426
Blanc-Chaléard Marie-Claude 17, 47, 68, 72, 77, 110, 148, 169, 217, 244, 248, 524, 533
Blanchard Francis 505
Bloj Jan 447
Bobińska Celina 69, 121, 446, 525, 537
Bobrowski Czesław 103, 135, 319, 320, 324, 519
Bochenek Alicja 525
Bodak Aleksander 275, 287, 512
Borodziej Włodzimierz 535
Boryna W. 130, 132, 427
Bou (Monsieur) 505
Boucoiran (Monsieur) 112
Bourgeois (Bourgeois-Pichat) Jean 51, 162, 524
Bousquet Marie-Hélène de 56, 524
Bousquet Raymond 294, 358
Brudny Karol 437
Brunel Ghislain 521
Brzękowski Jan 402
Brzoza Czesław 2, 230, 301, 306, 519, 525
Buczek Roman 89, 111, 131, 133–140, 150, 154, 525
Budzyński Walerian 391, 395, 401
Bugzel Marcin 196, 205
Burko Jacques 534
Bury Laurent 536
Casanova Laurent 62
Casevitz Jean 84, 52, 53, 56, 58, 524
Cassin René 506
Castles Stephen 22, 41, 521
Catros Simon 3
Cegiełka Franciszek 4, 107, 122, 198, 227, 237, 374–381, 396, 496, 517
Chaban-Delmas Jacques 138

- Chaillet Pierre 326
 Chałasiński Józef 20, 521
 Charpak Georges (Jerzy) 245
 Chastand Paul 112, 116
 Chauvel Jean 290, 308
 Chibrac Lucienne 122, 523
 Chiczewski Feliks 105, 216, 272, 274, 333
 Chmielewski Lucjan 275
 Chodakiewicz Marek J. 146, 536
 Churchill Winston 263
 Chwistek Władysław 408
 Ciapała C. 225
 Cichowski Marek 525
 Ciszewicz Zofia 396
 Ciupa Czesław 417
 Cohen Daniel G. 24, 30, 536
 Coldefy Anne 536
 Coldefy Jean-François 536
 Cooper-Richet Diana 445, 526
 Coulet François 315
 Courtois Stéphane 87, 88, 135, 144–147, 149, 401, 524
 Croizat Ambroise 62
 Curie Pierre 408
 Curie Marie (Maria), née Skłodowska 408
 Cygański Mirosław 119, 120, 127, 526
 Cyrankiewicz Józef 285
 Czacharowski 400
 Czekaj M. 411
 Czerniawski Roman, Garby, « Armand » 129
 Czerny-Szwarcenberg Kazimierz 272, 290, 509
 Czwartacki Eustachy 274, 275
 Dąbrowski Wiesław 112, 116, 133, 289
 Dakowski Stéphane 442
 Daladier Édouard 86, 88
 Dalbor Tadeusz 272
 Dalloz Jacques 60, 61, 63, 307, 523
 Danilewicz-Zielińska Maria 520
 Dard Olivier 16, 553
 Darul Edward 398
 Davion Isabelle 271, 535, 536
 Deberles Kléber 182, 188, 450, 523
 Dębski W. 238
 Decaux Étienne 288
 Defrance Corine 29, 518
 Degórski Władysław 417
 Dejussieu-Pontcarral Pierre 129
 Delaperrière Maria 367, 526, 531
 Delbos Yvon 372, 523
 Delestraint Charles, « Vidal » 129
 Delmas Luc 76, 524
 Dembicki Stefan, « Stanis » 442
 Denis Juliette 29, 518
 Deperasiński Ryszard 274
 Deray Jeanne 272, 290
 Desmettre Henri 173, 193, 235–237
 Deszczka Janusz 262, 273, 274, 513
 Dmowski Rafał 301, 525
 Doberszyc Joanna 531
 Domanska Irène (Domańska Irena) 331, 332, 402
 Domański Stefan 102, 265–267, 269
 Dorożala 413
 Douglas Ray M. 29, 536
 Drągowski Antoni 341, 346, 348
 Drożdżik Piotr 427
 Drwęski Bruno 88, 296, 530–532, 535
 Dryka B. 377
 Duch Bronisław 90
 Duclos Jacques 208
 Dudała Jan 427
 Dufoix Stéphane 20, 21, 25, 27, 28, 291, 353, 354, 521, 526
 Dufour Rosa – voir Bailly Rosa, née Dufour
 Duhamel Éric 60, 523
 Dumaine Jacques 284
 Dupeux Georges 448, 524
 Dupont-Hordyński Yolande 94, 98–100, 103–105, 111, 117, 526
 Durczyńska Teresa 420
 Durné (Monsieur) 112
 Dymarski Mirosław 85, 89, 537
 Dzierzgowski Teodor 134
 Dzwonkowski Roman 16, 76, 106, 108, 117–119, 169, 235–237, 344, 349, 350, 352, 355, 357, 359, 365, 372, 375, 376, 379, 381, 382, 384, 424, 432, 458, 526, 527
 Emerson Herbert W. 30
 Epelbaum Didier (Edmond) 87, 96, 534
 Epstein Joseph (Epsztein Józef) 88, 144, 145
 Faidutti-Rudolph Anne-Marie 55, 524
 Faleńczyk Marian 236, 527
 Falloux Alfred de 363
 Ferry Jules 340
 Filipow Krzysztof 525
 Fleurance Simon 214, 215, 524
 Flonneau Jean-Marie 60, 523
 Folkierski Władysław 277, 354, 404
 Forcade Olivier 1, 2, 20, 25, 26, 29, 44, 45, 60, 97, 286, 519, 521–523, 532
 Fouchet Christian 270
 Fourcaut Annie 169, 533
 Francia Sylvain 89, 91, 527
 Francis Emerich 37, 38, 384, 457
 Franciszczak Stefan 143
 Frankowski Feliks 101, 262
 Frenzl Ludwik 318
 Frey Yves 15, 75, 84, 91, 93, 95, 125–127, 133, 182, 214, 240, 341, 374, 386, 527
 Friszke Andrzej 537
 Fuksiewicz Bernard 102, 112
 Gaberle Kazimierz 100, 140, 142, 298
 Gajewicz Bohdan 300, 301, 518
 Gałęzewski Augustyn 336
 Galos Adam 446, 525
 Garçon Gabriel 16, 83, 113, 122, 124, 169, 217, 218, 227, 230, 235, 246, 251, 336, 341, 350, 361, 365, 373, 374, 377–382, 392, 400, 401, 403, 405, 419–424, 448, 449, 527
 Garreau Roger 224, 270,

Gąsowski Tomasz 110, 538
 Gaulle Charles de 8, 62, 142, 265, 296, 329, 535
 George Pierre 23, 24, 30, 36, 37, 48, 456, 524
 Gerhard Jan 148, 310
 Girard Alain 13, 16, 36, 42, 56, 70, 72, 77, 78, 163, 169, 175, 189, 192, 194, 211, 212, 214, 217, 218, 221–225, 231–233, 235, 244–250, 252–254, 256, 257, 434, 439, 444, 446, 449, 453, 458, 524, 527, 528
 Girzyński Zbigniew 16, 432, 528, 535
 Głuszczyk Łukasz 274
 Gmitruk Janusz 301, 525
 Gmurczyk-Wrońska Małgorzata 14, 70, 71, 86, 99, 101, 411, 528, 531, 535
 Godart Justin 418
 Godlewski S. 150
 Godlewski Wacław 107, 198, 402, 532
 Gogolewski Edmond 15, 18, 44, 55, 83, 86, 93, 94, 100, 103, 104, 106, 107, 116, 117, 119, 131–134, 137, 138, 140, 141, 144–146, 150, 151, 183, 212, 214, 231, 235, 284, 289, 299, 334, 340, 342, 343, 345–347, 349–351, 353, 355, 356, 358, 360, 363–365, 371, 372, 386, 392, 400, 401, 403, 408, 415, 448, 449, 518, 520, 522, 525–533, 537
 Gorbachev Mikhaïl 128
 Gout Tadeusz 332
 Green Nancy L. 81, 87, 386, 534
 Greiser Arthur 121
 Grochowski Witold 448
 Gronkowski Camille 277
 Gronowski Ludwik (Petit Louis) 88, 124, 136, 144, 145, 148, 150, 311, 517, 528
 Gropo Bruno 20, 24, 26, 27, 521
 Großmann Johannes 29, 97, 519, 532
 Grünberg Karol 141, 150, 152, 529
 Gruszyński Jan 15, 16, 20, 73, 75 – 78, 82, 90, 93, 144, 152, 173, 177, 218, 249 – 251, 253, 259, 283, 317, 360, 374, 401, 446. 528, 529
 Grzesiak Feliks 435
 Grzesiak Łucja 435
 Gueyraud Georges 287
 Guillot R. 443
 Gwiazdoski Tadeusz 404
 Habielski Rafał 537
 Hacking Michael 505
 Haley, colonel 142
 Haller Józef 83, 87, 395, 396, 413
 Hamel Bernard 107
 Henner Ignacy 274
 Heresztyn Stanisław 275
 Hitler Adolf 121, 125, 205, 537
 Hładkiewicz Wiesław 344, 347, 349, 350, 352, 354, 357, 360, 529
 Hlond August 377, 381
 Hoppenot Henri 284
 Hudemann Rainer 29, 97, 519, 532
 Ilic Ljubomir 147
 Jabłonowski Jan 428
 Jabłoński Henryk 114, 130, 324, 326, 327, 329, 332, 427
 Jaczewski Bohdan 276, 532
 Jagielowicz Bolesław 396
 Jaklicz Józef 82, 87, 100
 Jakubek Mariusz 3
 Jakubisiak Augustyn 106, 276, 330, 348
 Jakuboszczak Agnieszka 90, 113, 236, 527, 530
 Jakubowski Józef 103–106, 111, 114, 118, 122, 164, 166, 177, 178, 185, 192, 199, 263, 268, 272, 280, 292, 318–332, 336, 348, 359, 365, 366, 380, 382, 394, 412, 449, 459, 479, 509
 Janicki Stefan 428
 Jankiewicz A. 197
 Jankowski Jerzy, « Dominik » 69, 70, 73, 75, 80, 136, 137, 186, 257, 392, 429, 510
 Janowska Halina 14, 69–73, 77, 81, 89, 219, 223, 340, 341, 529, 537
 Janowski Aleksander 398, 412
 Janta-Pończyński Aleksander 514
 Januszczak Mieczysław 380, 419
 Jaros Stanisław 214, 218, 219, 529
 Jarosz Dariusz 16, 90, 214, 261, 262, 270, 271, 285–289, 345, 355, 358, 360, 372, 418, 535
 Jasiński Franciszek 402
 Jasiński M. 332
 Jaśniewicz Wincenty 399, 426, 427
 Jastrzębowski W. 235
 Jean XIII – voir Roncalli Angelo G.
 Jechová Hana 528
 Jędrzychowski Stefan 208, 228, 229, 270–272, 303, 329–331, 409, 480, 518
 Jędrzejczak Marian, « Marresch » 442
 Jędrzejewski Władysław 400
 Jeleń Bolesław 308, 310
 Jereczek Jean-Pierre 448, 529
 Jesionowski Stefan 432, 444–446, 448
 Joliot-Curie Frédéric 499, 508
 Joliot-Curie Irène 408, 410
 Jossé, colonel 397
 Juchniewicz Mieczysław 99, 129, 130, 139, 140, 145–148, 151, 311, 408, 537
 Judycka Agata 106, 118, 122, 133, 264, 272, 276, 377, 378, 402, 403, 408, 431, 520
 Judycki Zbigniew A. 106, 118, 122, 133, 264, 272, 276, 377, 378, 402, 403, 408, 431, 520
 Juif Catherine 15, 61, 182, 195, 233, 529
 Junosza-Zdrojewski Olgierd 177
 Jurkiewicz Mieczysław 184, 371
 Jurkiewicz Stanisław 104, 105
 Kabaciński Jan 450
 Kaepelin Roger 104
 Kalinowska Helena 152
 Kalinowski Piotr 15, 84, 89–91, 93, 94, 100, 104, 111, 117, 133, 141, 152, 198, 306, 329, 389, 529
 Kamiński Jacques 144, 145
 Kamiński Marek K. 535
 Kara Stanisław 341, 342, 385
 Karaś Stanisław 229

Karski Franciszek 486
 Kaspi André 81, 534
 Kasprzak Franciszek 413
 Kaszubowski Florian 432
 Kaufman Stefan 528
 Kawałkowski Aleksander 80, 82, 86, 87, 89, 100, 103, 104, 106, 113, 118, 131–142, 198, 263, 265, 267, 281, 290, 293, 296, 298, 300, 301, 304–306, 308, 330, 388, 389, 394, 396–398, 438, 509
 Kędzia Franciszek 394, 405,
 Kersten Krystyna 230, 537
 Kłabiński Stanisław 120, 532
 Klechta Jerzy 93, 107, 227, 377, 379, 381, 424, 449, 529
 Kleeberg Juliusz 99, 100
 Kłoczowski Jerzy 271, 535, 536
 Kmiecik Jacques 117, 118, 529
 Kœnig Marie-Pierre 138, 296, 311
 Kołczak Jan 400
 Kołodziej Edward 520
 Komar Waclaw 228
 Komarnicki Tytus 113
 Komorowski Tadeusz, Bór 280, 293, 295
 Konarski Szymon, Jaxa 118, 336
 Konopczyńska Katarzyna 152, 393, 411
 Koper Antoni S. 90, 93, 515
 Koppens Leon 102, 267
 Kopruckowiak Albin 363, 533
 Korneć Grażyna 301, 525
 Kornecki Roman 143
 Korszyński Franciszek 376
 Korzec Paweł 534
 Kosack Godula 22, 41, 521
 Kostrubiec Benjamin 214, 529
 Kot M. 411
 Kot Stanisław 294, 417, 429, 509
 Kowalik Jan 520
 Kowalski Artur 418
 Kowalski Édouard 138, 144, 145
 Kozal (Monsieur) 391
 Kozłowska Krystyna 257
 Kozłowski Witold 276
 Krasucki Henri (Henoeh)
 Krawczyk Lucien 442
 Krawczyk Władysław 399, 417, 429
 Krawczyński Teodor 137, 427
 Krawiec Lucjan 427, 510
 Krzywicka Irena 402
 Kubacki Stanisław 150
 Kubiak Hieronim 31–35, 37, 39, 75, 92, 119, 144, 253, 258, 518, 521, 522, 526, 528, 530
 Kubiak Roman 398
 Kubica Paweł 447
 Kuc Stanisław 143
 Kukiel Marian 139, 293, 296, 303, 436
 Kunz Egon 27
 Kupś Józef 393, 398, 403, 412
 Kuśniewicz Andrzej 272, 274–275, 285–286,
 Kwapiński Jan 329, 436
 Kwaśny Kazimierz 227, 378, 380, 422–423,
 Kwiatkowski Michał F. 397, 422, 430–431
 L'Hôpitalier, capitaine 90, 91, 93, 94, 98, 111, 141, 197, 299, 529
 Lach Władysław 395
 Lachaise Bernard 372, 523
 Lacoste Robert 189
 Ladous Régis 89, 527
 Laforest Christophe 535
 Laloum Jean 181, 534
 Lam Stanisław 403
 Langer Marcel 148
 Laroche Gaston 145, 147–148, 150, 524
 Larysz Rudolf 143, 146, 274–275, 286,
 Lattre de Tassigny Jean de 307–308
 Laurent Maryla 356, 372, 530
 Laval Pierre 92
 Le Liepvre Thérèse 56, 524
 Lech Bronisław 400, 423
 Leczyk Marian 360, 535
 Lederman David 88, 109, 530
 Lemmes Fabian 29, 97, 519, 532
 Lempicki (Łempicka) Tamara de 286
 Lequin Yves 15, 122, 523, 529
 Leroy Stéphane 95, 534
 Lerski Jerzy 120, 173, 181, 187, 195, 232, 316, 530
 Lesisz Sylwester 398
 Lewandowski Michał (Mieczysław) 42
 Lewińska Pelagia 331, 412
 Liebich Andrzej 90
 Lisowski Michel 529
 Loevenhard (Madame) 118
 Loucheur Louis 248
 Louis XV 14, 246, 431, 432, 532
 Łabędź Edward 427
 Ładoś Aleksander
 Łaptos Józef 1, 73, 90, 93, 216, 220, 249, 523, 530, 531, 533, 536
 Łączny Stanisław, « Staho » 442
 Łempicka Tamara – voir Lempicki Tamara de
 Łempicki Tadeusz 274, 286
 Łepkowski Tadeusz 99, 106–107, 361–363, 530
 Łuczak Czesław 121, 127, 311, 537
 Łuka Józef 410
 Łukasiewicz Juliusz 83
 Łukaszewicz Justyna 528
 Maciejewski Józef 400
 Maczek Stanisław 90, 141
 Maison Rafaëlle 25, 522
 Maj Kazimiera 88, 111, 126, 144–146, 148, 149, 209, 333, 518
 Majcherczyk Julian 130,
 Majcherek Kazimierz 421
 Majorczyk Julian 445–446,
 Makulec Ludwik 420
 Malewiak Marie-Irène 533
 Malkki Liisa H. 24, 26, 28, 522
 Małczyński Jan 102
 Manchon Jean-Baptiste 90, 523

Manouchian Missak 148, 150
 Marabuto Paul 62, 523
 Marcelak César 442
 Marès Antoine 81, 103, 517, 534
 Margairaz Michel 63, 523
 Markiewicz Władysław 75–76, 78, 145, 530
 Markiewicz Zygmunt 349, 370–371
 Marrane Georges 62
 Marrus Michael R. 30, 536
 Masiewicz Anna 522
 Maspero Julia 29, 518
 Massigli René 312
 Maślankiewicz Bolesław 143, 145, 150, 308, 310,
 Mathieu Bertrand 61, 523
 Matusak Piotr 301, 525
 Matysiak Wojciech 400
 Mauco Georges 35, 56–57, 76, 342, 369, 473, 506,
 542
 Mazur Leonard T. 179, 281, 293, 415
 Meller Józef 396
 Michel Bernard 73, 90, 93, 523, 530, 531, 533
 Michel Joël 75, 154, 248, 409, 530
 Michelet Edmond 379
 Mickiewicz Adam 408
 Mickiewicz Maria 408, 410
 Mickiewicz Władysław 408
 Mihout Mylène 449–450, 518, 530
 Mikołajczyk Stanisław 8–9, 263, 278, 281, 285,
 294, 295, 321, 371, 378, 387, 397, 422, 428,
 429, 431, 434, 459
 Miłosz Czesław 283
 Milza Pierre 63, 460, 523–524
 Miszczak Józef 447
 Mizgier W. 140,
 Moch Jules 417, 450
 Modzelewski Zygmunt 287–288, 496
 Molmy Marice 200
 Molotov Viatcheslav 143, 146
 Montfort Henri de 403
 Morawski Kajetan, Dzierżykraj 4, 12, 64, 93, 142,
 168, 211, 220, 224, 244, 262, 264, 268, 272,
 274, 276–278, 280, 283, 284, 289–292, 298,
 302, 305, 306, 310, 315–316, 320, 329, 330,
 334, 335, 354, 374, 377, 378, 380, 398, 404,
 419, 422, 432, 434, 435, 510, 518, 535
 Morawski Maciej (Mathias) 3, 12, 272, 519
 Mościcki Ignacy 85
 Moszczyński Stefan 388, 392
 Musiedlak Didier 1
 Myszkowski Edward 288–289
 Nagórny Tadeusz 265–267, 269, 281, 283, 293,
 404
 Nagórski Zygmunt 349
 Namont Jean-Philippe 84, 94, 534
 Naszkowski Marian 228
 Nivet Philippe 20, 25, 26, 44, 45, 521, 522
 Noël Léon 84
 Noga Marian 275, 282
 Noiriel Gérard 17, 22, 35, 36, 43, 45, 68, 231, 248,
 252, 253, 441, 443, 452, 456, 522, 524
 Nosal Alojzy 380, 419
 Nossowska Małgorzata 100, 116, 396, 530
 Nowakowska-Wierchoś Anna 48, 411, 531
 Nowakowski Jerzy M. 264, 291, 518
 Nowakowski Stefan 223, 531
 Nowek Roman 275, 281–282, 286
 Nowicki E. 321
 Oborski Franciszek 93
 Obrębski Witold 265–267, 269
 Ogierman T. 224, 227,
 Ogrodziński Przemysław 287
 Olek Stéphane 442
 Olszanski Thomas (Olszański Tomasz) 447, 518
 Oramowski Piotr 379, 420
 Ostrowska Jadwiga 393–394
 Ostrowski Jean (Jan) 183, 333, 447–449, 451, 518
 Ożóg Krzysztof 2
 P.S. – voir Sękowski Paweł
 Pacholczyk Józef 283
 Pachowicz Anna 104–105, 114, 531
 Paczkowski Andrzej 14, 76, 385, 433, 531
 Paluch Andrzej K. 31–32, 35, 37, 39, 253, 258,
 522
 Pankowiak Jean 442
 Parafianowicz Halina 360, 535
 Parczewski Tadeusz 168, 172, 176–177, 180, 226,
 248, 254, 280, 348, 366, 380–382, 386, 392,
 395, 399, 400–401, 404–405, 421, 425, 427,
 435–436, 438, 449, 459, 510,
 Pasz Karol 400
 Pasztor Maria 16, 90, 214, 261, 262, 270, 271,
 285–289, 345, 355, 358, 360, 372, 418, 535
 Pawlisiak Aleksander (Alexandre) 442
 Pawłowska Barbara 533
 Pelczar Józef S. 365,
 Peschanski Denis 87–88, 135, 144–147, 149,
 524
 Petersen Nicolas 82, 87, 98, 531
 Petersen William 26, 27, 30, 522
 Petit Luis – voir Gronowski Ludwik (Louis)
 Peyerimhoff Henri de 339–340
 Piątkiewicz Zdzisław, « Bis » 129
 Pie XI (Ratti Ambrosio A.) 376
 Pieczyński Przemysław 231, 531
 Pielaszek Jerzy 3
 Piętka Tomasz 274, 408
 Pijaj Stanisław 3
 Pilch Andrzej 32, 69, 75, 92, 119, 121, 144, 253,
 518, 521–522, 526, 528, 530, 537
 Piłsudski Józef 8, 85, 132, 395, 399–400,
 Piotrowski Roman, « Maurice » 150
 Piskorski Florian 164, 166, 177–178, 192, 325,
 Piszto Józef 392
 Plichon J. P. 183
 Plutowski Leon 419
 Poignant Raymond 163, 194, 232–233, 237, 531
 Pompa Marian (Wacław) 397, 417, 426, 429,
 Poniatowski André 4, 277,

- Ponty Janine 1, 7, 14, 15, 17, 18, 21–23, 26, 28, 36, 44, 48, 55, 58, 68–81, 83, 88, 95, 98, 119, 120, 136, 149, 152, 163, 164, 169, 172, 179, 187, 189, 204, 208, 209, 218, 228, 233–235, 239, 241, 244, 246, 247, 252, 254, 257, 262, 340–342, 347, 373, 374, 384, 385, 431, 432, 437, 439, 440, 444–446, 460, 517, 522, 531, 532, 535
- Porzucek Walenty 392
- Pragier Adam 179, 415
- Prugar-Ketling Bronisław 90, 303,
- Przegaliński Bolesław 402
- Ptaszyński Witold 274, 281, 403
- Pudło Kazimierz 212, 214, 216, 223, 532
- Puguet (Monsieur) 189, 507
- Pulaski François (Pułaski Franciszek) 4, 276, 403
- Pułaski Franciszek – voir Pulaski François
- Pustelnik Karol 395
- Putrament Jerzy 283–285, 287–288, 368, 380, 518
- Putryński Romuald 273–274
- Queuille Henri 450
- Raczkiewicz Władysław 85, 118, 263, 293
- Raczkowski (Monsieur) 417, 426
- Radola Antoni 393
- Ramadier Paul 62–63
- Ratajczak Franciszek 420
- Ratti Ambrosio A. – voir Pie XI
- Rayski Adam 87–88, 135, 144 – 147, 149, 524
- Rea Andrea 10, 17, 22, 34, 37, 42, 65
- Rederowa Danuta 276, 532
- Rembiszewski Leon 274
- Ribbentrop Joachim von 143, 146,
- Rigoulot Pierre 125, 523
- Rioux Jean-Pierre 60–63, 172, 197, 201, 240, 306, 307, 523
- Robin G. 436
- Robineau André S. 288
- Rojek Wojciech 1, 2, 113, 265, 268, 278, 296, 298, 306, 310, 329, 519, 535
- Rolbiecki Waldemar 276–277, 367, 532,
- Romanowski Wincenty 151, 518
- Romer Adam 321
- Romeyko Marian, « Mak » 129
- Roncalli Angelo G. (Jean XXIII) 376–378, 380, 517
- Ronflard (Monsieur) 112
- Rose Arnold M. 383
- Rosiński Władysław 318, 329, 331,
- Rozen Adam B. 401
- Rozmarek Karol 276, 435
- Rutkowska Ewa 3
- Rutkowski Jan 143, 146
- Rydz Edward (Rydz-Śmigły, Śmigły-Rydz) 85, 132, 395
- Rygiel Philippe 195, 239, 524
- Rzymowski Wincenty 280
- Saber J. 349, 352, 355
- Salmon-Siama Monika 402, 532
- Samborski Bohdan 265–267, 269, 280
- Sboralski Bronisław (Bruno) – voir Zboralski
- Bronisław (Bruno)
- Scherer Emanuel 325
- Schnapper Dominique 35, 37, 39, 42, 524
- Schor Ralph 386, 524
- Schuman Robert 285
- Sękowska Zofia 3
- Sękowska Zuzanna 3
- Sękowski Jerzy 3
- Sękowski Paweł 1, 20, 21, 33, 92, 93, 97, 110, 117, 125, 154, 172, 196, 205, 228, 229, 238, 256, 259, 263, 268, 270, 272, 279 – 281, 283 – 285, 291, 298, 304, 318, 390, 435, 447, 458, 532, 536
- Shain Yossi 24–25, 27, 31, 522
- Sieg J. 411
- Sikora Jan 33, 43, 60, 69–70, 169, 228, 232, 236, 252, 430, 438–439, 443, 453, 459, 532
- Sikorska Helena 336
- Sikorski Władysław 11, 85, 88, 91, 105, 132, 136, 336, 403
- Simek Rudolf 275, 283
- Siwik Anna 293 – 294, 427–428, 537,
- Składkowski Felicjan (Sławoj) 85
- Skłodowska Maria – voir Curie Marie (Maria)
- Skowronek Jerzy 106, 525
- Skrodzki Aleksander 137, 390, 405, 448,
- Skrzeszewski Stanisław 4, 272, 276, 283, 376, 380, 496
- Skrzyniarz Józef 274–275
- Smith Valentin 337
- Sobecki Franciszek 143
- Sokal Franciszek 339–340
- Sołtysik Aleksander 110, 112, 537
- Soutou Georges-Henri 271, 284, 535–536
- Spire Alexis 17, 236, 242, 245, 386, 417, 441, 450, 525
- Sprawski Sławomir 3
- Sroka Stanisław A. 3
- Sroka T. 363
- Stachiewicz Leon 273–275
- Staline Joseph 63, 147, 205, 220, 263, 300,
- Stańczyk Jan 321, 327
- Starzyński Andrzej 112
- Stec Szczepan 410, 418
- Stęplewski Stanisław 411
- Stocki Edmund 449
- Stoetzel Jean 13, 36, 42, 192, 194, 195, 217, 218, 222, 224, 225, 231–233, 235, 244–250, 252 254, 256, 257, 434, 439, 449, 453, 458, 528
- Stolarek Konrad 380
- Stopka Krzysztof 2
- Stora Benjamin 17, 42, 77, 79, 113, 377, 523–525
- Strąg Władysław 415
- Strauch Edmund 299–302, 510
- Suchcitz Andrzej 519
- Sudziński Ryszard 375, 432, 526, 528
- Sukiennik Jan 274, 287–288
- Supruniuk Anna 521
- Supruniuk Mirosław A. 521
- Surma Stanisław 393
- Švrček Zdeněk 392,
- Swidzinski Jean 442

Szambelańczyk Bolesław 420
 Szambelańczyk Jan 419
 Szczepaniak François (Franciszek)
 Szczerbiński Józef 130, 274, 288, 289, 411, 428
 Szczerbiński Marek 284, 411, 418, 532
 Szepietowski Z. 232, 318,
 Szklarska-Lohmannowa Alina 264
 Szmulewski (Monsieur) 417
 Szubert Zbigniew 102, 112
 Szulc Joanna 16, 207–217, 219, 225–227, 241,
 409–411, 416, 425, 432, 451, 533
 Szulkin Michał 431, 533
 Szydłowska-Ceglowa Barbara 169, 527
 Szymańska Józefa 420
 Szymański Antoni 129, 229, 298, 302, 305–306,
 316, 394, 396,
 Śladkowski Wiesław 14, 33, 44, 68–71, 169, 363,
 522, 527, 533, 538
 Śliwiński Leon, « Jean Bol » 129
 Śmigły-Rydz Edward – voir Rydz Edward
 Śruba W. 436
 Święcicki Tadeusz 514
 Tapinos Georges 17, 61, 69, 525
 Tarnowski Adam 220, 224, 244, 293, 398, 419,
 422, 432, 434–435
 Teitgen Pierre-Henri 189
 Temime Émile 17, 23 – 24, 27, 31, 42, 77, 79, 522
 Tempowski Bolesław (Bolek) 442
 Terlecki Ryszard 273, 538
 Thevenon Henri 310
 Thorez Maurice 208
 Tillon Charles 147
 Tollet Daniel 90, 113, 236, 527, 530
 Tomasik Michał 398
 Tomaszewski Tadeusz 295
 Tomczak Andrzej 141, 529
 Tripier Maryse 10, 17, 21, 22, 34, 35, 37, 42, 65,
 154, 522, 525
 Trzemżalski Józef 395
 Turajczyk Leon 12, 13, 105, 129, 131, 132, 170,
 209, 212–218, 226, 227, 271, 279, 334, 343,
 344, 349, 350, 353, 355–357, 359, 360, 371,
 387, 388, 392, 395, 396, 401, 405, 408–411,
 413, 416, 417, 419–421, 423–426, 428, 429,
 433, 449, 450, 533
 Urbaniak Czesław (César) 442
 Vagnozzi Egidio 378
 Valentin-Stączek Ewa 99, 337, 533
 Veillon Dominique 60, 523
 Verdier Édouard 114, 116
 Verpeaux Michel 61, 523
 Veru Estelle 169, 533
 Vetulani Adam 91–92, 518, 533
 Viet Vincent 525
 Vincent Paul 51, 523
 Wagner Robert 125–126
 Walczak Yanek (Jean) 442–443
 Walczewski Ignacy 30, 519
 Wawrzyniak J. 447
 Wązny Władysław, « Tygrys » 137
 Wdowiak (Monsieur) 450
 Weil Patrick 17, 46, 49, 55, 73, 80, 98, 111, 525
 Weismann Eugène 185
 Wędkiewicz Stanisław 277, 367
 Wędzioch Czesław 122, 375, 378, 381–382
 Wiater Bronisław 420
 Wieniawa-Długoszowski Bolesław 85
 Wierbłowski Stefan 287
 Wierzbiański Bolesław 84, 87, 89, 91, 118, 538
 Wieviorka Annette 198, 534
 Williams Nicholas J. 29, 97, 519, 532
 Wisniewski Allan 519
 Wiśniewski Roman 421
 Witkowska Stanisława 420
 Witos Wincenty 264
 Włodarczyk Hélène 528
 Włodarkiewicz Wojciech 301, 525
 Wnorowski Feliks 355, 513
 Wodzicki Roman 265–267, 269, 274, 276, 280
 281, 293, 334, 398, 414, 438
 Wolf Erwin 135
 Woltmann Bernard 392–393, 413, 418, 533
 Woydat Zdzisław 403
 Wróbel Janusz 273, 286, 429, 538
 Wrzosek Mieczysław 151, 518
 Wynar Lubomir 382–383
 Wyrwa Tadeusz 85–86, 89, 91, 536, 538
 Wysocki Tadeusz A. 141, 533
 Wyszogrodzki Tadeusz 220, 224
 Zabiełło Stanisław 99–105, 109, 111–113, 134
 135, 518
 Zabłocki (Monsieur) 320
 Zahorski Witold 3
 Zaks Zofia 270, 536
 Zaleski August 293
 Zaleski Zygmunt, Lubicz 21, 105–108, 177, 198,
 256, 277, 278, 329, 347–352, 356, 359, 362,
 364–368, 370, 371, 382, 392, 403, 406, 438,
 510, 518, 526
 Zalewska – voir Argaud Hélène, née Zalewska
 Zalewski Frédéric 3
 Zalewski, famille 495
 Zambrzycki Janusz 429
 Zamojski Jan E. 15, 93, 96, 100, 117, 124,
 130–132, 135, 136, 139, 140, 144, 146,
 147, 150–152, 311, 533
 Zamorski Krzysztof 1
 Zaremba Zygmunt 427
 Zarebski Wincenty, « Tudor » 129
 Zawierta Ludwika 133
 Zboralski (Sboralski) Bronisław (Bruno) 442
 Zbyszewski Waclaw A. 117, 233, 239, 534
 Zdanewicz Krzysztof 284, 411, 418, 532
 Zdrojewski Antoni, « Daniel » 133–134, 137
 139, 142, 177, 298, 300, 396–397
 Zdziarska-Zaleska Maria 391
 Zgórnian Marian 129–132, 134, 137–138, 140
 141, 144–147, 150–151, 534
 Zgraja Ludwik 410
 Zieliński Gustaw 105, 106, 114, 198, 331

Zieliński Henryk 534
Zienkiewicz Richard 520
Zytnicki Colette 181, 534
Żarnowski Janusz 523

Żaryn Jan 538
Żukowska Danuta E. 537
Żymierski Michał, Rola 228
Żłobnicki Jerzy 112

Table des matières

Remerciements	2
Annotation linguistique	4
Introduction	7
Chapitre I : Pour une histoire générale des immigrés polonais en France.....	19
1. Notions clés de l'historiographie de l'immigration	19
1.1. <i>La pluralité des termes désignant des étrangers</i>	20
1.2. <i>Les notions de la communauté polonaise et de la Polonia</i>	31
1.3. <i>L'assimilation ou l'intégration des immigrés ?</i>	33
1.4. <i>Le sens des termes « nation » et « nationalité » – pour éviter une incompréhension franco-polonaise</i>	39
2. L'approche méthodologique de la recherche sur l'immigration	41
2.1. <i>L'apport des différentes disciplines à la recherche sur les immigrés</i>	41
2.2. <i>L'histoire de l'immigration « à la française » et celle de l'émigration « à la polonaise »</i>	43
3. La France et sa population au lendemain de la Seconde Guerre mondiale	46
3.1. <i>Le contexte démographique et la présence étrangère</i>	46
3.2. <i>Le contexte économique et politique</i>	59
Conclusion	65

Chapitre II : La genèse : l'arrivée des Polonais en France

et la constitution d'une communauté polonaise

au cours de la Seconde Guerre mondiale.....67

1. Avant 1939 : Les débuts de la communauté polonaise en France et le grand afflux des travailleurs polonais dans l'entre-deux-guerres	67
1.1. <i>Les débuts de l'immigration polonaise en France</i>	67
1.2. <i>La grande vague de l'immigration polonaise :</i> <i>les travailleurs venus dans l'entre-deux-guerres</i>	71
2. La mobilisation des immigrés polonais contre l'agression allemande (1939–1940)	83
2.1. <i>La reconstitution de l'Armée polonaise en France</i>	83
2.2. <i>La participation de l'Armée polonaise</i> <i>aux combats de la campagne de France</i>	92
2.3. <i>L'engagement volontaire des Polonais dans des unités</i> <i>de la Légion Étrangère</i>	95
3. Les années des hostilités : la situation de la communauté polonaise en France	97
3.1. <i>Dans la zone dite libre</i>	97
3.2. <i>Dans la zone occupée</i>	116
3.3. <i>En Alsace et en Moselle</i>	125
4. La participation des Polonais à la Résistance sur le territoire français	128
4.1. <i>La Résistance fidèle au gouvernement polonais en exil</i>	129
4.2. <i>Les communistes polonais dans la Résistance</i>	143
Conclusion	153

Chapitre III : La situation et les changements

au sein de l'immigration polonaise d'avant-guerre	
au lendemain de la Seconde Guerre mondiale	157
1. La caractéristique de l'ancienne immigration polonaise en France	
au lendemain de la Libération	157
1.1. <i>La composition et la répartition territoriale de l'immigration polonaise d'avant-guerre</i>	157
1.2. <i>La répartition professionnelle des travailleurs polonais</i>	170
1.3. <i>La situation sociale et matérielle des travailleurs polonais selon les secteurs d'activité</i>	180
1.4. <i>La situation des Polonais appartenant à des groupes particuliers créés en temps de guerre : d'un côté d'anciens déportés en Allemagne, de l'autre côté les anciens Volksdeutsche de nationalité polonaise</i>	197
2. Le rapatriement des anciens immigrés polonais - l'action dite « reemigracja »	207
2.1. <i>Les premiers retours – avant l'accord franco-polonais</i>	208
2.2. <i>L'action organisée du rapatriement sur la base des conventions franco-polonaises (1946–1948) : déroulement et bilan</i>	209
2.3. <i>Partir en Pologne ou rester en France ? : Motivations des immigrés polonais</i>	222
2.4. <i>Le rapatriement des déplacés et réfugiés polonais de France – l'action dite « repatriacja »</i>	228
3. Des Polonais aux Français d'origine polonaise – l'intégration progressive à la société française :	
le processus de l'intégration sociale des immigrés polonais	231
3.1. <i>L'évolution des mœurs et des traditions au sein de la communauté polonaise établie en France depuis des années</i>	231
3.2. <i>Les naturalisations des immigrés polonais</i>	241
3.3. <i>Les facteurs contribuant à l'intégration progressive des Polonais à la société française</i>	249

3.4. « La deuxième génération » opte pour la France :	
<i>le facteur principal du progrès de l'intégration</i>	254
Conclusion	258

Chapitre IV : L'enjeu du « contrôle » de la communauté polonaise en France par les autorités polonaises en exil et au pays261

1. Le fonctionnement des réseaux diplomatique et consulaire de l'État polonais en France	261
1.1. <i>Quand la France reconnaissait le gouvernement polonais de Londres (septembre 1944–juin 1945)</i>	262
1.2. <i>Quand la France reconnaissait le gouvernement polonais de Varsovie à partir du 29 juin 1945</i>	270
1.3. <i>L'« exopolitie » polonaise en France après la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais de Londres</i>	289
2. Les anciens immigrés polonais toujours dans l'uniforme militaire après la Libération de la France : les deux nouvelles mobilisations et la démobilisation des ressortissants polonais de France	296
2.1. <i>Une nouvelle mobilisation ordonnée par le gouvernement polonais en exil : l'engagement volontaire des immigrés polonais dans les Forces armées polonaises sous le commandement militaire Britannique</i>	296
2.2. <i>L'engagement volontaire dans les bataillons polonais relevant des autorités polonaises de Varsovie et faisant partie de la 1^{ère} Armée française</i>	306
2.3. <i>Le retour en France des engagés volontaires dans les Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France</i>	311

3. L'action sociale envers les ressortissants polonais	
nécessiteux en France	318
3.1. <i>L'action des représentants du gouvernement polonais de Londres</i> <i>(jusqu'au 29 juin 1945)</i>	318
3.2. <i>L'action des représentants</i> <i>du gouvernement polonais de Varsovie</i>	331
3.3. <i>L'action sociale des militants de l'« exopolitie » polonaise en</i> <i>France (après la perte de la reconnaissance française par le</i> <i>gouvernement polonais en exil)</i>	335
Conclusion	338

Chapitre V : L'évolution de la perception du « maintien de la polonité » :

les aléas de l'entre-deux-guerres

jusqu'à la fin des années quarante339

1. Le changement du statut de l'enseignement polonais en France	339
1.1. <i>L'enseignement au niveau primaire</i>	339
1.2. <i>L'enseignement au niveau secondaire</i>	361
1.3. <i>L'enseignement au niveau supérieur</i>	367
1.4. <i>L'importance réelle de l'« enseignement polonais » en France</i> <i>et sa situation à la fin des années quarante</i>	369
2. L'activité des aumôniers polonais au sein des immigrés en France	373
2.1. <i>L'évolution du statut des prêtres polonais en France</i>	373
2.2. <i>L'activité du clergé et des religieuses polonais en France</i>	375
3. La vie associative des immigrés polonais en France	382
3.1. <i>La naissance et le développement de la vie associative</i> <i>des immigrés polonais dans l'entre-deux-guerres</i>	384
3.2. <i>L'activité des associations fidèles au gouvernement polonais</i> <i>en exil et rassemblées dans l'Union centrale des Polonais</i> <i>de France (UCPF)</i>	387

3.3. <i>L'activité des associations reconnaissant le gouvernement varsovien, rassemblées dans le Comité polonais de Libération nationale (CPLN), puis Conseil national des Polonais de France (CNPFF)</i>	408
3.4. <i>La vie associative du « bloc catholique » - L'activité de l'Union des Associations catholiques polonaises en France (UACP) et de ses organisations membres</i>	419
3.5. <i>Le fonctionnement des partis politiques polonais en France</i>	425
3.6. <i>La presse polonaise</i>	430
3.7. <i>Quel niveau réel de participation des immigrés à la vie associative polonaise en France ?</i>	434
3.8. <i>La modification du caractère de la vie associative des Polonais en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale</i>	439
3.9. <i>L'activité des Polonais dans les syndicats français</i>	444
Conclusion	452
Conclusion générale	455
Annexe	461
I. Données statistiques	461
II. Documents	477
Sources et bibliographie	505
I. Sources	505
II. Bibliographie.....	520
Table des tableaux	539
Table des cartes	543

Index des noms de personnes545

Table des matières553

Polacy we Francji w pierwszych latach po drugiej wojnie światowej (1944–1949)

Streszczenie

Przedmiotem badań niniejszej rozprawy jest społeczność polska zamieszkująca we Francji od okresu międzywojennego, w przeważającej części składającą się robotników posiadających status *travailleur étranger* – „pracownika cudzoziemskiego”. Celem pracy jest analiza sytuacji i dziejów społeczności polskiej we Francji w wymiarach społecznym, politycznym i kulturalnym oraz w wybranych aspektach szczegółowych. Ponadto, celem rozprawy jest przedstawienie społeczności polskiej jako egzemplifikacji sytuacji imigrantów we Francji w pierwszych latach po zakończeniu drugiej wojny światowej. Pierwsze dwa rozdziały przedstawiają analizę stosowanych pojęć oraz kontekstu demograficznego, gospodarczego i politycznego w ówczesnej Francji, w końcu prezentację genezy społeczności polskiej we Francji. Dwa następne rozdziały stanowią szczegółowe studium tej społeczności w badanym okresie, poprzez analizę jej sytuacji, statusu prawnego i zachodzących przemian społecznych, a następnie wewnętrznych konfliktów politycznych w ramach społeczności polskich imigrantów we Francji. Wszystko to w kontekście reemigracji Polaków z Francji, organizowanej wówczas przez władze polskie w Warszawie. Ostatni rozdział stanowi studium ewolucji zjawisk szkolnictwa polskiego, duszpasterstwa polskiego i słynnej aktywności stowarzyszeń polskich we Francji. Reasumując, w rozprawie omówione są rozmaite aspekty procesu postępującej integracji społeczności imigrantów polskich we Francji do społeczeństwa kraju osiedlenia – przyspieszonej przez lata wojny i szczególny kontekst pierwszych lat po wyzwoleniu Francji.

Słowa kluczowe : Polacy we Francji, imigranci, emigracja, integracja

Polonais en France dans l'immédiat après-guerre (1944–1949)

Résumé

La population qui constitue l'objet d'intérêt de la thèse est la communauté polonaise, fixée sur le territoire français depuis l'entre-deux-guerres, dans leur forte majorité ayant statut des « travailleurs étrangers ». L'objectif de la thèse est l'analyse de la situation et de l'histoire de la communauté polonaise en France dans les dimensions sociale, politique, culturelle et dans les aspects précis choisis. L'autre objectif est la présentation de la population polonaise comme étant exemplaire de la situation des immigrés en France dans l'immédiat après-guerre. Les deux premiers chapitres apportent l'analyse des notions employées, la présentation du contexte démographique, économique et politique de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de la genèse de la communauté immigré polonaise en France. Les deux chapitres suivants constituent les études précises de cette communauté dans l'immédiat après-guerre, par l'analyse de la situation, du statut et des changements au sein de l'immigration polonaise, ensuite des conflits politiques intérieures au sein de cette communauté – tout cela dans le contexte du rapatriement, organisé à l'époque par les autorités polonaises de Varsovie. Le dernier chapitre constitue l'étude de l'évolution des phénomènes de l'enseignement polonais, de l'aumônerie polonaise et de la fameuse vie associative des Polonais en France. En bref, la thèse présente divers aspects du processus de l'intégration progressive de la communauté immigrée polonaise à la société d'accueil, accélérée par les années d'hostilités et le contexte particulier de l'immédiat après-guerre.

Mots-clés : Polonais en France, immigrés, émigration, intégration

Poles in France in the immediate post-war period (1944–1949)

Summary

The object of the following thesis is the Polish community living in France from the interwar period, in the majority consisting of laborers who owned the status of *travailleur étranger* – “foreign worker”. The aim of this dissertation is the analysis of the situation and the history of the Polish community in France in the following dimensions: social, political and cultural and in chosen detailed aspects. What is more, the aim of the thesis is a presentation of Polish community as an example of situation of immigrants in France in the years following Second World War. The first two chapters presents the analysis of notions frequently used and demographic, economical and political context in France of that time, at last the presentation of the genesis of the Polish community in France. Next two chapters constitutes detailed study of this community in the chosen period, through the analysis of its situation, legal status and social changes, as well as internal political conflicts. This is described, taking into consideration, repatriation of the Poles from France, organized by the Polish government in Warsaw. The last chapter constitute the study of evolution of the Polish education phenomenon, Polish priesthood and well-known activity of Polish associations. To sum up, in the thesis are presented the diverse aspects of the progressive process of the integration of the Polish immigrants in France which was accelerated by the War and the specific context of the first years after the Liberation.

Keywords: Poles in France, immigrants, emigration, integration

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE II – Histoire moderne et contemporaine
Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE
DISCIPLINE : Histoire des relations internationales

UNIVERSITÉ JAGELLONNE
WYDZIAŁ HISTORYCZNY (FACULTÉ D'HISTOIRE)
Collegium Novum, ul. Gołębia 24, 31-007 Kraków, POLOGNE
DISCIPLINE : Histoire